



HAL
open science

L'apostrophe dans les discours parlementaires en France et au Maroc : approche comparative

Souad El Fellah

► **To cite this version:**

Souad El Fellah. L'apostrophe dans les discours parlementaires en France et au Maroc : approche comparative. Linguistique. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2016. Français. NNT : 2016MON30081 . tel-01743833

HAL Id: tel-01743833

<https://theses.hal.science/tel-01743833>

Submitted on 26 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur

Délivré par l'**université Paul Valéry Montpellier 3**

Préparée au sein de l'école doctorale 58 LLCC
Et de l'unité de recherche Praxiling UMR 5267

Spécialité : Sciences du langage

Présentée par **Mme EL FELLAH SOUAD**

TITRE DE LA THESE
**L'apostrophe dans les discours
parlementaires en France et au Maroc :
approche comparative**

Soutenue le 18 octobre 2016 devant le jury composé de

Détrie Catherine, Professeur des universités, Université P. VALÉRY Montpellier 3	Directrice de la thèse
Ablali Driss, Professeur des universités, Université de Lorraine	Rapporteur
Rabatel Alain, Professeur des universités, Université de Lyon	Rapporteur
Pérea François, Maître de conférences et HDR, Université P. VALÉRY Montpellier 3	Membre du jury

Remerciements

Je remercie madame Catherine Dètrie qui a accepté de diriger cette thèse. Je la remercie pour l'importance capitale qu'elle a donnée à mon travail et à l'attention particulière qu'elle a prêtée à ce sujet.

Je remercie les membres du jury d'avoir accepté d'évaluer ma thèse.

Je remercie tous mes professeurs de l'université Paul Valéry Montpellier 3 qui ont assuré mon enseignement depuis la maîtrise jusqu'en doctorat.

Je remercie monsieur le président de l'Assemblée nationale ainsi que les membres de son cabinet.

Je remercie le secrétaire général du Parlement marocain qui m'a été d'un soutien inestimable, le responsable des séances et des commissions, le service de la communication et la régie qui s'occupe de la transmission des séances en direct et de leur enregistrement.

Je remercie tous ceux et celles qui m'ont sincèrement encouragé et soutenu.

A ceux qui m'aiment

Volume 1

L'apostrophe dans les discours parlementaires en France et au Maroc : Approche comparative

SOMMAIRE

Remerciements.....	2
INTRODUCTION.....	5
<u>Première partie. La scénographie du discours parlementaire : le cas de Questions au gouvernement</u>	12
Chapitre 1. Discours, discours parlementaire et scénographie.....	12
Chapitre 2. Le discours parlementaire : quelques particularités.....	18
Chapitre 3. La scénographie du discours parlementaire.....	26
Chapitre 4. L'altérité dans le discours le discours parlementaire.....	20
Chapitre 5. L'apostrophe : acceptions et conceptions discursives.....	43
Chapitre 6. Le rôle scénographique de l'apostrophe dans le discours parlementaire.....	53
Chapitre 7. L'apostrophe et le système des pronoms personnels.....	73
Chapitre 8. Apostrophe et scénographie du discours parlementaire.....	104
<u>Partie 2 : analyse et comparaison de l'apostrophe dans les discours parlementaires en France et au Maroc</u>.....	119
Chapitre 1. L'apostrophe dans les Questions au gouvernement : formes et combinaisons.....	119
Chapitre 2. L'apostrophe en coénonciation.....	144
Chapitre 3. L'attribution de la parole et le rappel à l'ordre dans les discours français et marocains.....	168
Chapitre 4. L'apostrophe en co(n)texte.....	191
Chapitre 5. L'apostrophe et le statut du CoE ₁ selon le PDV du CoE ₂ dans le processus coénonciatif <i>intention</i> / interprétation.....	253
Chapitre 6. L'apostrophe : relation(s) interpersonnelle(s) et identité(s).....	318
CONCLUSION.....	342
Bibliographie.....	347
Table des matières.....	353
Volume 2 CORPUS.....	357-663
Corpus France.....	357-487
Corpus Maroc.....	487-663

INTRODUCTION

Considérons l'énoncé suivant :

DEP monsieur le président(.) mesdames(.) messieurs les députés(.)
mes chers collègues(.) ma question s'adresse à monsieur le ministre de
l'intérieur(.) monsieur le ministre(.)ma question est la suivante [...]
PRES merci(.) la parole est à monsieur le ministre de
l'intérieur(.)
MIN monsieur le président(.) mesdames et messieurs les députés(.)
monsieur le député(.) vous avez raison de poser cette question et à
laquelle je vais répondre [...]

D'un point de vue linguistique, cette énonciation est un dialogue : L1 questionne L2 et L2 répond à L1. D'un point de vue interactionnel, c'est un discours produit par un énonciateur E1 qui adresse une question à son coénonciateur E2 et E2 répond à E1.

En effet ce discours produit par deux interlocuteurs est assuré et *actualisé*¹ par de nombreux paramètres : des paramètres situationnels (où et quand ?), des paramètres interactionnels (qui s'adresse à qui ?), des paramètres discursifs (moyennant quels outils ?) et, des paramètres sociaux notamment qui seront étudiés ultérieurement.

En procédant à la segmentation de cet échange, nous remarquerons que :

Le locuteur L1 utilise les séquences suivantes:

- [a] *monsieur le président, mesdames messieurs les députés, mes chers collègues*
- [b] *ma question s'adresse à monsieur le ministre de l'intérieur*
- [c] *monsieur le ministre, ma question est la suivante*

Et l'interlocuteur L2 emploie :

- [a] *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés*
- [b] *monsieur le député*
- [c] *vous avez raison de poser cette question à laquelle je vais répondre*

Les séquences L1 ([a], [b], [c]) et L2 ([a], [b], [c]) ne dépendent grammaticalement pas les uns des autres. Il s'agit de séquences indépendantes. Ce sont des formes nominales d'adresse. Syntaxiquement, ces séquences, désormais Sq, L1 [a] + [c] et Sq L2 [b] + [c] ne sont ni inhérentes ni essentielles aux Sq L1 [b] et L2 [c].

Nous aurions bien pu avoir un énoncé de type :

L1: ma question s'adresse à monsieur le ministre de l'intérieur
L2: vous avez raison de poser cette question à laquelle je vais
répondre

¹ Cf. *actualisation in Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*. Détrie et al. 2001.

Néanmoins, au plan énonciatif, et puisqu'il s'agit aussi d'un discours produit, si nous omissions les séquences soulignées, cela engendrerait un hiatus, une dislocation dans l'actualisation et l'assimilation du discours produit. Certes, l'acte de langage *s'adresser à monsieur le ministre de l'intérieur* offre une piste au lecteur sur la personne à laquelle on s'adresse, mais en aucun cas sur le questionneur, son statut, le lieu et le temps de l'énonciation. Donc, une insuffisance au niveau des paramètres qui contribuent à la perception de l'énonciation dans sa globalité. Pour cerner ce discours dans sa totalité, j'ai recours à *l'analyse du discours* :

qui traite des unités textuelles dans leur rapport à leurs conditions de production. Les termes de discours et de texte sont corrélés et s'interdéfinissent mutuellement. La notion de discours met plutôt l'accent sur :

- les pratiques langagières et leur contexte d'émergence (conditions de production des énoncés dans leur dimension à la fois sociale, psychologique et intersubjective) (Détrie *et al.* 2001)

La reconsidération des unités textuelles qui forment l'énoncé ci-dessus, nous permet de dire qu'il s'agit d'un discours:

- politique: président, ministre de l'intérieur, député(e) s, député, collègues
- institutionnel: un député questionne un membre du gouvernement (le ministre de l'intérieur en occurrence) en présence d'un président de séance et de députés à l'Assemblée nationale.
- parlementaire: les membres de la représentation nationale interrogent ceux du gouvernement dans l'hémicycle. Il s'agit d'un genre de discours propre à l'Assemblée : les *Questions au gouvernement*.

C'est sur ces *Questions au gouvernement* que porte l'objet de ma recherche. Et particulièrement sur ces formes d'adresse employées par le député questionneur et le ministre questionné pour actualiser l'acte de langage *poser une question* à un membre du gouvernement. Ce dernier est censé répondre à cette question, en présence d'un président de séance (PRES) qui orchestre le déroulement des questions et des réponses en veillant au respect des tours de parole par les coénonciateurs.

Les séquences indépendantes L1 [a], [b] et L2 [b], [c] nous ont aidées à assimiler ce discours en tant que produit collectif ou selon les termes de J. Szlamowicz (2010) en tant que *construit collectif* dans un cadre et une scène énonciatifs précis sachant que toute *discursivisation* (Détrie *et al.* 2001) dépend de la présence et de l'utilisation d'outils discursifs spécifiques.

Les paramètres énonciatifs et énoncifs qui ont contribué à la production et l'actualisation de ce construit collectif seront traités tout au long de mon analyse. C'est une analyse qui démontrera que chaque entité textuelle, aussi indépendante ou neutre soit-elle, joue un rôle et a une valeur dans le discours parlementaire.

Si des séquences telles les formes nominales d'adresse, en général, et les apostrophes en particulier, sont considérées comme syntaxiquement sans fonction dans un énoncé, les travaux faits par des chercheurs en analyse d'interactions (Goffman 1974, 1987, Kerbrat-Orecchioni 1992, 1994, 2002, 2005, Traverso 2002), en analyse du discours et en praxématique (Détrie 2006, 2008, 2010, Cabasino 2001, 2010,) ainsi que certaines études dans le domaine de la linguistique du détachement (Détrie 2008, 2009, Lagorgette 1998, 2003, 2006, Neveu 2003 et 2005) ont démontré que ces formes d'adresse contribuent à la perception et l'assimilation par le récepteur du discours produit suivant la scène et le cadre situationnels.

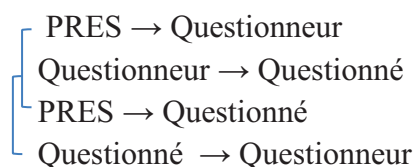
D'ailleurs, les séquences citées *supra*, sont, pour nous les récepteurs, d'une grande utilité dans la mesure où ils nous donnent des indications sur l'énonciateur, son coénonciateur et les autres participants à l'interaction citée en haut comme exemple. Aussi complètent-ils les marqueurs de la coénonciation qui jalonnent l'ensemble de l'interaction: les *Questions au gouvernement*.

Comme il s'agit, dans le passage ci-dessus, d'une question posée par un questionneur sollicitant une réponse de son interlocuteur, ce double acte de langage questionner et répondre implique, de manière évidente et officielle, à la fois l'énonciateur et son coénonciateur E1 ↔ E2. Ils sont indissociables dans la mesure où E1 emploie un discours que son coénonciateur s'approprie pour lui répondre et instaurer, par la même occasion, le contrat de communication *je* et *l'autre*. Cette réciprocité est assurée, pour ne pas dire, imposée par ce double acte de langage lui-même, par les *scènes* d'énonciation (Maingueneau 1998 : ch. 7) et par la scène de communication (l'hémicycle) auxquelles il est intrinsèque.

Aussi implique-t-il, et les participants ratifiés directs (les membres du gouvernement et de la Représentation nationale présents dans l'hémicycle) et les participants ratifiés indirects (vous et moi, les téléspectateurs). Les premiers forment avec les coénonciateurs un tout inhérent à la sphère interactionnelle.

Cette dernière est régie par un échange de l'ordre de question/réponse qui est géré par les paires relationnelles standardisées *PRS* (Sacks 1992) : le président (PRES) distribue les tours de parole. Il donne la parole au questionneur (DEP) et l'autorise à poser sa question au questionné (MIN). Puis à celui-ci pour qu'il lui réponde.

Dans *Questions au gouvernement* les PRS se présentent comme suit :



Quel est le rapport entre la segmentation en tours de parole d'une interaction dans une institution et l'apostrophe ? C'est parce qu'elle met en valeur d'autres paires relationnelles contigües qui émergent lors de l'établissement et l'accomplissement des tours de parole

suivant la relation de coénonciation réciproque entre Questionneur ↔ Questionné.

En effet, le questionneur avant de poser sa question s'adresse, tout d'abord, aux autres participants en commençant son interlocution par les formes d'adresse suivantes :

- *monsieur le président.*
- *mesdames et messieurs les députés.*
- *monsieur le ministre [...]*

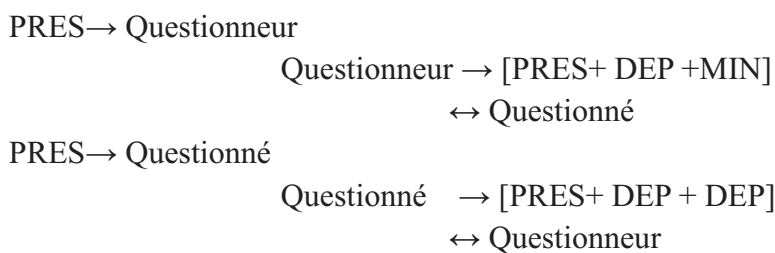
Le questionné, lui aussi, répond par :

- *monsieur le président.*
- *mesdames et messieurs les députés.*
- *monsieur le député [...]*

Grâce à ces formes nous sommes en présence de trois catégories de participants: un président de séance, des député(e)s et des ministres. Même si dans certains cas, quand le questionneur pose directement sa question ou quand le questionné répond sans pour autant mentionner *monsieur le président* et/ou *mesdames et messieurs les député(e)s*, nous savons d'emblée que l'un et l'autre les interpelle de manière latente puisqu'ils écoutent la question et attendent la réponse.

A ce stade, nous aurons, donc, grâce aux formes d'adresse employées, la manifestation d'un autre acte de langage en plus du double acte *poser* une question et *y répondre*. Il s'agit de l'acte de langage *s'adresser à autrui* (Kerbrat-Orecchioni 2010 et 2015). Sauf que cet acte de langage ne se caractérise pas par la réciprocité inhérente à l'énonciateur et son coénonciateur. Il s'actualise dans un sens unique excepté dans certaines situations que je traiterai ultérieurement dans mon analyse.

Par conséquent, l'ensemble de l'interaction donnera lieu aux PRS suivantes:



Ainsi, nous passons à une autre dimension discursive : l'utilité évidente des formes d'adresse pour cerner une coénonciation et un collectif produit dans sa totalité. Par conséquent, les formes d'adresse sont à traiter dans leur relation avec les autres éléments qui constituent le discours et avec lesquels elles forment un tout et participent au spectacle linguistique. En d'autres termes toutes les entités discursives sont à analyser en texte, contexte et cotexte vu l'impact qu'elles exercent mutuellement les unes sur les autres.

Dans mon travail de recherche je mettrai en valeur ces formes nominales d'adresse par le biais de l'analyse de l'apostrophe dans le discours parlementaire que j'analyserai même au-delà des frontières géopolitiques, puisque je traiterai aussi de l'apostrophe dans le discours parlementaire au Maroc. Dorénavant, elle sera étudiée dans deux discours différents

produits et actualisés dans deux scènes d'énonciation, deux pays et deux cultures différents.

Exemple: (entre crochets les formes d'adresse en transcription orthographique de l'arabe au français)

(1) رئيسة الجلسة بسم الله الرحمن الرحيم(.) افتتحت الجلسة(.) السيد الوزير المحترم [assayid al wazir al mohtaram] السيدات والسادة النواب المحترمون [assayidate wa assada annouwab al mhotaramoun] الشفهية(.) الكلمة للسيد الغازي اجطيوي

(2) الغازي اجطيوي بسم الله الرحمن الرحيم(.) السيدة الرئيسة [assayida arraissa mohtaramoune] السادة الوزراء المحترمون [assada al wozarae al mohtaramounne] السيد الوزير المحترم [annouwab al mohtaramonne] نقاشنا معكم اليوم(.) السيد الوزير [assayid al wazir] يتعلق بما يعانيه سكان الأرياف من صعوبات في النقل أيام الأسواق الأسبوعية والمناسبات المختلفة(.) وهي الوضعية الناتجة عن محدودية إمكانية النقل المتوفر وقلة عدد عربات النقل المزدوج(.) بسبب تعقد مسطرة الحصول على رخص استغلالها[...].(.) سؤالنا(.) بالتالي(.) السيد الوزير [assayid al wazir] يصب حول الإجراءات والتدابير التي تنوون اتخاذها لضمان شروط نقل ملائمة لسكان العالم القروي(.)

(3) رئيسة الجلسة شكرا السيد النائب [assayid annaib] الجواب(.) السيد الوزير(.)

(4) عزيز الرباح بسم الله الرحمن الرحيم(.) السيدة الرئيسة [assayida arraissa mohtaramoune] السادة الوزراء [assada al wozarae] المحترمون [assayidate wa assada annouwab al mohtaramoune] أشكر الفريق المحترم على طرح هذا السؤال

(1)PRES au nom de dieu miséricordieux(.) la séance est ouverte(.) **monsieur le ministre respecté(.) mesdames et messieurs les députés respectés(.)** nous commençons les questions orales(.)[...] la parole est à monsieur el ghazi ajtiyou

(2)DEP au nom de dieu miséricordieux(.) **madame la présidente(.) messieurs les ministres respectés(.) mesdames et messieurs les députés respectés(.) monsieur le ministre(.)** notre discussion avec vous aujourd'hui(.) **monsieur le ministre(.)** porte sur ce que les habitants des campagnes endurent à cause des difficultés de se déplacer les jours des marchés hebdomadaires et les différentes occasions(.) une situation due à la limite des moyens de transport disponibles et le nombre réduit des véhicules de transports binaires(.) à cause de la complexité des démarches pour acquérir une autorisation de les utiliser(.) [...] notre question(.) donc(.) **monsieur le ministre(.)** porte sur les démarches et les décisions que vous comptez prendre pour garantir les conditions de transport compatibles avec le mode de vie des habitants du monde rural(.)

(3)PRES merci monsieur le député(.) la réponse(.) **monsieur le ministre(.)**

(4)MIN au nom de dieu miséricordieux(.) **madame la présidente(.) messieurs les ministres(.) mesdames et messieurs les députés respectés(.)** je remercie le groupe respecté d'avoir posé cette question [...]

Cet extrait d'une séance des *Questions au gouvernement* au Maroc, nous montre que le rituel de l'adresse dans la scène institutionnelle l'hémicycle présente des traits de ressemblances comme il présente des traits de dissemblances avec le rituel de l'adresse dans l'Assemblée nationale en France. C'est sur ces traits que porte ma recherche. Cette dernière est née d'une réflexion personnelle qui a muri en observant les comportements langagiers des coénonciateurs pendant l'exercice institutionnel *Question / Réponse* au sein

du Conseil des Représentants au Maroc et la Représentation nationale en France. Cependant, au fur et à mesure que je progresse dans mes recherches sur le sujet objet d'analyse, certaines difficultés ont fait surface et de maintes questions et hypothèses se sont défilées pour ne pas dire imposées. En effet, je fus confrontée à une difficulté d'ordre bibliographique. Hormis les travaux de Détrie, un article de Cabasino (2010) sur l'apostrophe dans le débat parlementaire ainsi que l'étude faite par Krieg-Planque (2012) sur le discours institutionnel et l'article de Longhi (2014), le spectre de l'analyse de l'apostrophe dans le discours parlementaire demeure restreint.

Comme mon travail porte sur l'apostrophe en coénonciation, j'ai comblé cette exigüité en me référant aux études, travaux et analyses faits sur l'énonciation, la coénonciation, l'altérité dans le discours, la catégorisation. Brève, je me suis focalisée sur les marqueurs de la coénonciation dans un discours impliquant à la fois *je* et *l'autre* dans une scène de communication précise et un genre de discours spécifique. C'est-à-dire sur *la scénographie*² de la parole institutionnelle en l'occurrence le discours parlementaire.

Quant aux questions et hypothèses, elles sont relatives à la méthodologie qui sera adoptée et qui sera la plus adéquate possible pour mener à bien mon analyse. Et sur la manière d'aborder le traitement de l'apostrophe, elle-même, en tant qu'entité, dans les discours parlementaires en France et au Maroc.

Pour ce faire, j'ai opté pour la méthodologie suivante : j'ai, d'abord, procédé par cueillir le corpus objet d'analyse auquel j'ai consacré un volume en annexe. Cette tâche, basée sur l'enregistrement et la transcription, s'est effectuée en deux étapes. D'octobre 2012 à octobre 2013, j'ai visionné en direct et/ou en différé les séances de *Questions au gouvernement* tenues dans les parlements des deux pays la France et le Maroc. Puis j'ai procédé à la transcription. Par contre, je n'ai enregistré et transcrit que les séances que j'ai jugées pertinentes.

Ainsi, mon corpus se subdivise en deux parties. Une première partie en français pour le corpus français et une seconde partie en arabe pour le corpus marocain que je traduirai en français selon les besoins de mon travail de recherche. Le corpus est recueilli à partir de l'enregistrement des séances de *Questions au gouvernement* diffusées en direct, pour le premier, sur la chaîne parlementaire LCP. Et sur la chaîne marocaine AL OULA pour le second.

Aussi ai-je transcrit des séances intégrales (six pour le corpus français et cinq pour le corpus marocain) et des extraits (six pour le corpus français). La durée des séances avoisine les 26 heures auxquelles j'ai adapté la transcription élaborée selon la convention ICOR. La liste des signes utilisés pour transcrire les séances sera fournie dans le volume annexe réservé au corpus transcrit.

Ensuite, le second volume sera consacré à l'analyse et à la comparaison de l'apostrophe dans les deux discours où je commence par expliquer le choix du projet de thèse et exposer

² Terme utilisé par Maingueneau D. 1993, chap. 6 et 1998, chap. 7.

la problématique. Puis, je continue par l'élaboration d'une partie théorique sur la scénographie du discours parlementaire où je parlerai de la coénonciation dans ce type de discours, de la scène institutionnelle, de ses marqueurs, de l'altérité et de l'apostrophe en tant qu'outil de la scénographie. Je passerai en revue l'acceptation du terme *apostrophe* dans les dictionnaires de la langue française, sa conception en analyse du discours et ses lieux de repérage dans les questions et les réponses.

La partie analyse et comparaison sera la réponse aux questions que je me suis posées au fil de mes recherches: comment repérer l'apostrophe dans le corpus choisi ? Quelles sont ses différentes formes énoncives (au niveau de l'énoncé) et ses fonctions énonciatives (au niveau du discours) ? Comment se présente-t-elle en situation de conflit ? Quel est son rôle dans la détermination du statut de l'autre dans la coénonciation et dans l'établissement de la cohérence discursive ? Et pourquoi y a-t-on recours dans le discours parlementaire ?

Je finirai par une synthèse sur l'éventualité de l'impact de l'apostrophe sur le logos, le pathos et l'ethos. C'est-à-dire, pouvons-nous dire que l'apostrophe utilisée par deux orateurs (le questionneur et le questionné) dévoile-t-elle les caractéristiques discursives de la question du premier et de la réponse du second ? Y-a-t-il une *coïncidence du dire* (Authier-Revuz 1996) avec lui-même et/ou avec soi-même ? En utilisant l'apostrophe, les coénonciateurs cherchent-ils à viser l'affect du récepteur pour arriver à des fins implicites ? Met-t-elle en cause l'implication de soi et de l'autre dans le discours ? Donne-t-elle une idée sur la personnalité du questionneur, et sur l'image que le récepteur se fait du questionné ? Brosse-t-elle les valeurs culturelles sous-jacentes véhiculées à travers et par le discours actualisé ?

Par conséquent, et comme les travaux et études faits exclusivement sur l'apostrophe dans le discours parlementaires ne sont pas nombreux, l'étude faite par Détrie C. (2006) sera mon fil conducteur pour mener à bien mon travail sur ce sujet et rejoindre ainsi l'idée selon laquelle:

L'apostrophe est une entité structurante de toute situation langagière de coénonciation. Elle a pour fonction, au-delà de l'inscription de l'allocutaire dans son discours, de mettre en spectacle la coénonciation elle-même, d'ancrer discursivement la relation interpersonnelle, et donc de lui donner forme. (Détrie 2006 : 110)

Sommairement, il s'agira donc de souligner les différents aspects, formes et paramètres discursifs qui mettent en évidence les caractéristiques de l'apostrophe dans les *Questions au gouvernement* en tant que genre du discours ; et de démontrer que l'apostrophe, outre le fait qu'elle organise le tour de parole pendant l'exercice institutionnel *Question / Réponse*, qu'elle

- « inscrit » le coénonciateur dans le discours produit (la question) et dans le discours en cours de production (la réponse),
- détermine la nature de la coénonciation dans ce genre du discours, et de la relation interpersonnelle préétablie et qui s'établit entre les coénonciateurs dans la scène institutionnelle, l'hémicycle.

Première partie: La scénographie du discours parlementaire : le cas de *Questions au gouvernement*.

Chapitre 1: Discours, discours parlementaire et scénographie.

Mon analyse repose sur quatre piliers fondamentaux : *discours*, *discours parlementaire*, *Questions au gouvernement* et *scénographie*. C'est ce qui a nécessité un lexique spécifique auquel j'aurai recours tout au long de mon analyse sur le discours parlementaire.

En effet, le fait de rassembler et d'enrichir un répertoire de termes et concepts appropriés m'a aidé à mieux cerner la problématique de ma thèse et de m'infiltrer dans l'univers codé du discours parlementaire surtout celui des *Questions au gouvernement*. Ces termes et notions seront exposés dans cette première partie.

1.1. Le discours parlementaire entre analyse du discours et analyse conversationnelle

1.1.1. Le discours : propriétés et fonctions

Il ne s'agit pas de présenter l'histoire du terme *discours* depuis sa conception par les philosophes et rhéteurs grecs à nos jours. Le but est de démontrer que plus les discours ont varié plus les approches ont évolué et plus le point de vue des chercheurs en analyse de discours varie. C'est la raison pour laquelle on opte actuellement pour une analyse de discours.

L'évolution et la variété des points de vue concernant le terme discours sont bien soulignées et explicitées dans certaines références riches en informations élaborées successivement par Détrie *et al.* 2001, Charaudeau et Maingueneau 2002, Barry (2002), entre autres, où les chercheurs retracent l'histoire du terme discours depuis la rhétorique grecque en rappelant le point de vue de la linguistique textuelle, de la pragmatique, de l'ethnolinguistique, de la praxématique et celui de l'analyse conversationnelle.

Par conséquent, ce qu'il nous faut retenir de ces lectures c'est que le *discours*

- «met l'accent sur: -les pratiques langagières et leur contexte d'émergence (conditions de production des énoncés dans leur dimension à la fois sociale, psychologiques et intersubjective)». (Détrie *et al.* 2001).
- «suppose une organisation transphrastique [...], (il) est orienté [...], (c'est aussi) une forme d'action [...], il est interactif [...], contextualisé [...], pris en charge [...], régi par des normes [...]. Et, enfin, pris dans un interdiscours». (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 185-190).
- Aussi est-il: « un ensemble d'énoncés considérés dans leur dimension

interactive, leur pouvoir d'action sur autrui, leur inscription dans une situation d'énonciation». (Barry 2002 : 24)

Nous pouvons ainsi dire, pour résumer, que le discours est un produit actualisé (dans le temps et l'espace) dans une situation donnée par la contribution de facteurs humains et sociolinguistiques qu'il met lui-même en valeur et dont le sens en dépend.

Tous les critères du discours tels qu'ils ont été sélectionnés et énumérés *supra*, nous les retrouverons dans le discours parlementaire dans la mesure où *les pratiques langagières* ainsi que leur *contexte* de réalisation en forment les principes de base.

Sachant que le discours parlementaire est un discours formé sur le schéma : E1 questionne E2 qui répond à E1, ces *pratiques langagières* que je renomme *actes de langage* n'ont lieu d'être que s'ils sont considérés dans leur *contexte* de production et d'actualisation: E1 s'adresse à E2 en lui posant une question dans une sphère et des conditions de communication particulières: un membre de la représentation nationale interroge un membre du gouvernement dans l'hémicycle au siège de l'Assemblée nationale en présence d'un président de séance. Celui-ci y joue le rôle de modérateur, d'orchestrateur pendant les *Questions au gouvernement*.

(1) **PRES** la parole est à madame dominique orliac(.)

(2) **Députée** merci monsieur le président(.) **ma question s'adresse à monsieur le ministre de l'agriculture**(.) dans le contexte actuel(.) le changement climatique de prise de conscience du défi alimentaire qui attend la population mondiale(.) les enjeux environnementaux auxquels elle devra faire face(.) la question de l'utilisation des ressources en eau se pose en des termes très PREoccupants pour les agriculteurs(.) or(.) la france ne manque pas d'eau(.) les scientifiques évaluent la quantité d'eau disponible à cent soixante-huit milliards de mettre cubes(.) [...] **alors monsieur le ministre(.) avez-vous l'intention de créer les conditions Favorables au développement des réserves en eau/(.) nécessaire dans nos départements ruraux(.) afin d'atteindre l'objectif d'une agriculture(.) toujours plus respectueuse de l'environnement(.) gage d'un tissu rural renforcé et source d'emploi/.**

(3) **PRES** merci(.) **la parole est à monsieur Frédéric Cuvillier**(.) ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche(.)

(4) **Ministre** merci monsieur le président >> mesdames messieurs les députés **madame la députée chère dominique orliac**<<.(.) je tiens tout d'abord à excuser monsieur le ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll qui(.) n'est pas présent parmi nous puisqu'il est retenu aujourd'hui(.) à Rome(.) (*Questions au gouvernement* du 16 octobre 2012 en direct de l'hémicycle sur LCP: la chaîne parlementaire)

La question dans le discours parlementaire dépend:

- du destinataire, de son statut et de son domaine de prédilection,
- de la manière dont elle est posée,
- du lieu où elle est produite,
- des éléments discursifs qui ont contribué à sa réalisation,
- et des facteurs extralinguistiques qui ont participé à son actualisation.

Le discours parlementaire est un produit collectif composé d'unités et d'ensembles de

mots qui n'entrent pas dans le schéma canonique de la phrase S_j+V+Comp : il peut aussi bien contenir, en plus des phrases et des propositions, des syntagmes qui n'ont pas le statut de phrase d'où son *organisation transphrastique* comme en:

(2) merci monsieur le président

(4) mesdames, messieurs les députés, madame la députée chère Dominique orliac.

C'est un discours *orienté* parce que le député questionne le ministre en quête, évidemment d'une réponse. Comme il peut aussi le questionner sur un sujet qui préoccupe aussi bien ses collègues que le citoyen, dont il est le représentant et le porte-parole. Tout en respectant *les normes* et le protocole, de part et d'autre, de la question et de la réponse au sein de l'hémicycle, en présence des membres de la représentation nationale et de ceux du gouvernement:

(1) PRES **la parole est à** madame dominique orliac(.)
(2) Députée **merci monsieur le président**(.) [...]
(3) PRES merci(.) **la parole est à** monsieur frederic cuvillier(.)
ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche(.)
(4) Ministre **merci monsieur le président** >> mesdames messieurs les
députés madame la députée chère dominique orliac(.) [...] (*Questions au
gouvernement* du 16 octobre 2012)

De plus, il est *interactif*, dans le sens où les participants interviennent à tour de rôle à la suite des propos des uns et des autres. D'où le fait que le discours parlementaire représente des *formes d'actions* ou actes de langage *pris en charge* par les instances du discours (les déictiques).

Enfin, le discours parlementaire est *contextualisé* et considéré dans un *interdiscours* du moment où son statut en tant que tel dépend de son contexte de réalisation et de son rapport avec les autres discours produits au sein du même contexte: le discours parlementaire peut se présenter sous plusieurs formes: question/réponse, débat sur une nouvelle loi, exposé précédant un vote, allocutions concernant un événement marquant à l'échelon national ou international.

Dans certaines circonstances, le président de séance, avant d'ouvrir la séance de *Questions au gouvernement*, donne la parole soit à un ministre ou à un député, ou les deux, pour exprimer le point de vue du gouvernement ou de la représentation nationale sur un fait qui a marqué le pays ou le monde. Aussi peut-il déterminer la façon de présenter les interventions: une réponse pour plusieurs questions; présentation d'une allocution d'un parti par son porte-parole ou le président de groupe. Par exemple:

(1) PRES en cette séance de l'année deux mille treize(.) je présente
au premier ministre(.) aux membres du gouvernement(.) à tous les
députés(.) et à l'ensemble de nos compatriotes(.) notamment ceux qui nous
regardent(.) mes meilleurs vœux les plus sincères(.) ((applaudissements))
[...] mes chers collègues(.) **avant d'ouvrir la séance des Questions au
gouvernement**(.) j'indique que ce matin(.) la conférence des présidents a
**décidé qu'un orateur de chacun des groupes puisse poser une question sur
la situation au mali**(.) le répondant à l'ensemble des orateurs(.) avant
le débat de demain devant la représentation nationale(.) depuis la fin de
la semaine dernière(.) nos forces armées interviennent au mali(.) à la
demande de son président(.) **je rends hommage au lieutenant damien**

boiteux(.) mort au combat dans cette opération(.) et je présente à toute sa famille(.) les condoléances attristées de l'assemblée nationale(.) ((applaudissements)) je salue(.) également(.) la mémoire de nos compatriote(.) tombés en somalie(.) mes chers collègues(.) comme vous l'avez fait spontanément(.) je vous propose qu'on respecte quelques instants de silence avant de reprendre nos travaux(.) ((COM : tout le monde se lève pour observer une minute de silence)) je vous remercie(.) **l'ordre du jour appelle les Questions au gouvernement(.) et je donne la parole à monsieur roger-gérard schwartzenberg(.)**

(2)R-G Sc monsieur le président(.) monsieur le ministre(.) je voudrais saluer l'action courageuse de nos forces armées engagées au mali(.) et contribuer à leur exprimer la solidarité de la représentation nationale(.) il s'agit de porter secours à un pays attaqué par des groupes terroristes puissamment armés(.) et aussi de protéger les six mille ressortissants français présents dans ce pays ami(.) (*Questions au gouvernement* du 15 Janvier 2013)

Dans le discours parlementaire, comme dans tous les discours, les actants utilisent la langue, outil commun, pour s'adresser les uns aux autres et produire ainsi un discours assimilable par les interlocuteurs. On parle à ce stade de *fonction propositionnelle* du discours (Barry 2002). Et comme ils cherchent à établir une relation interpersonnelle, l'emploi d'actes de langage précis est de mise sachant que les coénonciateurs ont toujours un objectif à atteindre en formulant leur allocutions d'où les *fonctions illocutoire* et *perlocutoire* du discours:

Le discours remplit trois fonctions :

-une fonction propositionnelle (ce que disent les mots) ;

-une fonction illocutoire (ce que l'on fait par les mots : accuser, ordonner, demander...); par l'acte illocutoire, s'instaure une relation, un rapport entre les interactants ;

-une fonction perlocutoire (le but visé), agir ou chercher à agir sur l'interlocuteur. (Barry 2002 : 24)

1.2. Quelle(s) approche(s) pour l'analyse du discours parlementaire (DP) ?

Nombreuses sont les disciplines qui se sont intéressées au discours, je préfère, aux discours dans la mesure où il s'agit de plusieurs types et de genres de discours. Or, le discours parlementaire a peu suscité leur intérêt. N'empêche qu'on peut adapter une, deux ou même plusieurs approches au discours objet d'analyse s'il s'y prête et selon l'angle de considération choisi pour l'étudier.

Dans le cas du discours parlementaire, deux approches m'ont paru adéquates pour explorer au mieux les *Questions au gouvernement* et analyser ce genre de discours dans sa globalité : c'est-à-dire le percevoir au niveau de la production et de l'actualisation. Il s'agit de l'analyse du discours à visée praxématique (AD) et de l'analyse conversationnelle (AC). Premièrement, l'AD préconise qu'il faut traiter: « les unités textuelles dans leur rapport à leurs conditions de production. Les termes de discours et de texte sont corrélés et

s'interdéfinissent mutuellement». (Détrie *et al.* 2001)

En effet, l'AD a recours à la *praxématique*³ et en a fait une approche d'analyse. Celle-ci est: « une théorie linguistique centrée sur l'analyse de la production du sens en langue dans un cadre anthropologique et réaliste». (Détrie *et al.* 2001: p 261).

La relation de complémentarité entre AD et praxématique fait que l'on peut s'y référer pour mieux cerner et rendre compte du discours parlementaire, et donc de *Questions au gouvernement*, en tant que produit ayant un sens et actualisé dans des conditions et situations précises et bien définies.

Les *Questions au gouvernement* sont des questions exposées oralement même si à la base ce sont des questions préalablement préparées donc écrites. Et comme l'énonciateur E1 s'adresse oralement à son coénonciateur E2 qui lui répond de la même manière, nous passons à une communication verbale, un échange spécifique ayant la forme d'un dialogue basé sur question/réponse.

Néanmoins cette communication verbale est régie par des règles au niveau de la forme et au niveau du contenu. C'est-à-dire que les *Questions au gouvernement* respectent un protocole structurel, celui des tours de parole. Et un protocole coénonciatif basé sur la relation de réciprocité entre les actants et les discours qu'ils produisent au sein de l'hémicycle.

Deuxièmement, pour mieux mettre en valeur cet aspect du discours parlementaire, j'ai opté, conjointement à l'AD à visée praxématique, pour l'analyse conversationnelle (AC) dont les travaux: «visent à dégager les règles qui régissent la communication verbale, à partir d'un postulat de base qui est celui de l'influence mutuelle des interactants sur le déroulement de l'échange». (Détrie *et al.* 2001: 23).

Ces règles conversationnelles, telles qu'elles ont été élaborées par Sacks, Schegloff et Jefferson (1974) et redéfinies par C. Kerbrat-Orecchioni (1990), régissent l'interaction au niveau de son contexte de production: *le cadre communicatif*, sa structure: l'organisation des interventions des participants en *tours* de parole, et la nature de la relation établie entre les participants: construction de *la relation interpersonnelle*.

Si l'analyse du discours (AD) et l'analyse conversationnelle (AC) sont deux approches d'analyse différentes, elles sont, par contre, complémentaires et nécessaire pour analyser des genres du discours comme les *Questions au gouvernement*: nous avons, d'une part, les deux actes de langage de base questionner et répondre; et, d'autre part, ces actes se présentent sous forme de prise de parole en tours régie par un protocole spécifique et dépendent du lieu d'énonciation où ils sont produits: l'Assemblée nationale. Cette remarque, je l'appuie par l'idée de:

³ « Née dans les années 70 à Montpellier, sous l'égide de Robert Lafont, et développée dans le cadre de l'UMR CNRS 5475, [la praxématique] se donne pour tâche d'analyser la production de sens, à partir du repérage de ses marques dans le discours produit. Cette production est constamment articulée aux praxis, au sujet producteur, en relation (directe ou – comme c'est le cas pour l'écrit – indirecte) avec un sujet récepteur: au réel». (Détrie *et al.* 2001: p 7)

Levinson (1983) (qui) montre que les deux unités de base qui se sont imposées pour l'étude des discours : *l'acte de langage* et *le tour de parole* définissent deux champs théoriques distincts : *l'analyse du discours*, qui utilise l'acte de langage et qui est sous-tendue par une théorie pragmatique et *l'analyse conversationnelle* qui se sert du tour de parole et qui se construit à partir d'une théorie de l'action sociale et selon une ethnométhodologie » (Jeanneret 1999: 16)

Chapitre 2. Le discours parlementaire : quelques particularités

Au fur et à mesure que j'avance dans mes recherches, j'ai remarqué qu'il y a certains termes qui s'imposent d'eux-mêmes. Leur emploi est étroitement lié à la nature même du discours parlementaire, les *Questions au gouvernement* en l'occurrence. Alors, j'ai jugé crucial de les souligner afin que le lecteur ne se perde pas dans le labyrinthe des notions et qu'il puisse assimiler de manière simple et claire mon travail de recherche.

Certes, les *Questions au gouvernement* en tant que discours répondent aux critères du discours tels qu'ils ont été exposés ci-dessus. Mais c'est un discours que je qualifie de spécifique pour diverses raisons:

D'abord, c'est un produit collectif actualisé dans un lieu et des conditions particuliers selon des paramètres situationnels qui lui sont propres. Ensuite, il est réalisé par et dans une *communauté discursive* unique (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 104). Enfin, la présence, ou plutôt, l'existence de l'énonciateur dépend de celle de son coénonciateur et de l'ensemble des participants à l'interaction.

Dorénavant, les particularités du discours parlementaire sous la forme de questions sont à considérer au niveau de deux axes: la coénonciation et les marqueurs de la coénonciation.

2.1 Énonciation et/ou coénonciation dans le discours parlementaire ?

L'un des traits distinctifs des *Questions au gouvernement* est que l'énonciation : « cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation ». (Benveniste 1970 : 12) y est aussi particulière.

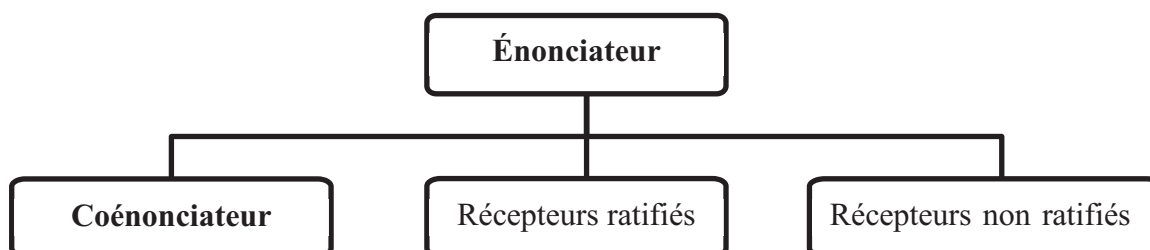
Si dans certains discours l'énonciation peut être élaborée par un émetteur sans pour autant que le récepteur soit présent et y participe de manière active et effective (comme c'est le cas pour les discours politiques, les écrits épistolaires sans réponse, les poèmes...), en ce qui concerne les *Questions au gouvernement* elle est tout à fait autre.

Premièrement, l'énonciateur, pour établir son énonciation, exige, certes, un récepteur immédiat. Or, ce dernier ne joue pas seulement le rôle de récepteur direct, il est la raison d'être même de l'énonciateur étant donnée la relation qui les relie questionneur / questionné. D'emblée : « la question convie d'autorité son destinataire à répondre : c'est une forme de *sommation*, une sorte de mise en demeure, doublée d'une incursion dans les « réserves informationnelles » d'autrui ». (Kerbrat-Orecchioni 2010 :87)

Deuxièmement, l'énonciateur, dans ce genre de discours, ne cherche pas à mettre sa compétence linguistique au service de son discours uniquement, mais son objectif est de s'en servir pour : d'abord, agir sur son coénonciateur en exprimant son point de vue sur la politique menée et poser une question. Ensuite, faire réagir son coénonciateur à sa question moyennant des propos bien choisis pour la circonstance. Et enfin, faire interagir sa communauté discursive composée des membres de l'opposition aussi bien que ceux de la majorité.

Troisièmement, l'énonciateur dans les *Questions au gouvernement* a plusieurs catégories de récepteurs : un récepteur immédiat et direct pour lequel je n'utiliserai que le terme

coénonciateur, des récepteurs ratifiés : le président de séance, les membres de la représentation nationale et du gouvernement, et des récepteurs non ratifiés : les visiteurs, les téléspectateurs (vous et moi), les médias dont je propose le schéma représentatif suivant :



Dans certaines situations, les récepteurs ratifiés deviennent des coénonciateurs et répondent directement au discours de l'énonciateur-questionneur. Je rappelle ici le cas de la situation de conflit où les participants ratifiés appartenant à la majorité désapprouvent la question en elle-même et où les députés de l'opposition désapprouvent la réponse du membre du gouvernement. C'est une situation dans laquelle intervient le président de séance en tant qu'orchestrateur qui s'adresse directement aux uns et aux autres en les sommant de garder leur calme.

Donc, au regard de la spécificité des *Questions au gouvernement* en tant que genre du discours, nous pouvons y parler aussi bien d'énonciation que de coénonciation selon la situation d'énonciation et selon le statut et le rôle participatif des destinataires. Cependant, comme le terme coénonciation signifie : « la production d'une unité discursive par deux – au moins- locuteurs [...] (c'est) un cas particulier de production à deux d'une unité de discours et de construction à deux d'une unité de sens » (Jeanneret 1999 : 1et 2), il serait préférable, dans ce cas, de parler de coénonciation dans les *Questions au gouvernement* au niveau de la relation de coénonciation entre le questionneur et le questionné, et d'énonciation au niveau de la relation coénonciateurs / participants ratifiés et non ratifiés. Pour mieux mettre en évidence ce caractère double de l'énonciation dans les *Questions au gouvernement*, il m'a paru primordial d'y analyser les marqueurs de la coénonciation.

2.2 Les marqueurs de la coénonciation

Les précurseurs en linguistique textuelle et énonciative et, récemment, les chercheurs en praxématique et en analyse conversationnelle soutiennent que les marqueurs de l'énonciation et de la coénonciation s'opèrent au niveau énoncif et au niveau énonciatif. C'est-à-dire qu'il y a lieu de distinguer deux types de marqueurs : les marqueurs syntaxiques et les marqueurs discursifs. Ce sont les opérateurs, les opérations et les paramètres qui contribuent à la production et à l'actualisation du discours ou ce que Benveniste (1966 : 251) appelle *instances du discours* : « actes discrets et chaque fois

uniques par lesquels la langue est actualisée en parole par un locuteur ». (Benveniste 1966 : 251)

Les procédures de mise en discours, au niveau des marqueurs de coénonciation, consistent en l'emploi, par les coénonciateurs, d'outils linguistiques pour s'inscrire et se réinscrire dans le discours. Ils y attestent ainsi leur présence réelle et effective. Cette présence se réalise dans le discours parlementaire par l'association d'unités linguistiques appelées déictiques dont font partie les pronoms personnels et les indicateurs spatio-temporels. Les premiers y jouent un rôle déterminant ; ils participent de l'ancrage des participants dans le discours produit dans la mesure où : « le discours est une énonciation en acte, et cet acte est d'abord un acte de présence : l'instance de discours n'est pas un automate qui exerce une capacité de langage, mais une présence humaine, un corps sensible qui s'exprime ». (Fontanille 2003 : 81)

Dans les *Questions au gouvernement* en tant que genre du discours, le sujet questionnant se confirme en tant que *je* ou *ego* (en utilisant les pronoms personnels *je* et/ou *nous*) qui s'adresse à un *tu / vous* et à des participants ratifiés *vous*.

Cependant, dans un dialogue ou une allocution dialogale, quand *je* l'énonciateur lègue la parole à son coénonciateur *tu*, il devient *tu / vous : je → tu*

tu ← je

Ces *embrayeurs* (Maingueneau 1999) ou *shifters* (Jakobson 1963/2003 : 176-180) :

- inscrivent l'énonciateur dans le discours en tant que sujet agissant sur l'énonciation et le réinscrivent en tant que *tu* dans la coénonciation.

- inscrivent le coénonciateur en tant que sujet réagissant à l'énonciation du *je* devenu *tu* et le réinscrivent en tant que *je* dans la coénonciation et dans sa propre énonciation.

En effet, « dans tout dialogue, le locuteur qui se dit en *je* à l'intérieur d'un tour de parole perd aussitôt son rôle de centre du système lorsqu'il cède la place à son interlocuteur, qui devient à son tour locuteur *je* ». (Détrie *et al* 2001 : 240)

Selon les circonstances d'énonciation, les marqueurs de la personne *je* et *tu* sont souvent en combinaison avec *nous* et *vous* autour de *il* la non-personne. Celui-ci est le référent commun qui lie *je / nous* et *tu / vous*. C'est l'objet de la coénonciation

Dans le système des pronoms (selon Benveniste 1966), la combinaison *je / nous* et *tu / vous* est une médaille à double face. En coénonciation, *je* s'adresse à *tu* en utilisant *vous* qui peut référer aussi bien à *tu*, *vous* et *il* : dans ce cas on parle de *vous expansif*. Il peut aussi référer uniquement à *tu* autour d'un référent commun *il*.

Sur un autre plan coénonciatif, *je* utilise *nous* et s'adresse à son coénonciateur en employant *vous*. Le *nous* peut comprendre uniquement *je*, dans ce cas on parle de *nous exclusif*. Il peut aussi inclure *vous* et *il* : quand le ministre répond à une question en incluant les membres du gouvernement et de la majorité.

Dans le discours parlementaire, le système des pronoms est varié et variable selon l'intention et le degré d'*engagement* (Culioli 1999) des participants à la coénonciation. Nous pouvons y relever des couples de types *je / vous*, *nous / vous*, *je / tu*, *nous / tu*.

Extrait des *Questions au gouvernement* du mardi 9 octobre 2012.

Question sur le budget 2013 : Les classes moyennes sont menacées

CG : Claude GREFF, députée du groupe Union pour un Mouvement Populaire

JC : Jérôme CAHUZAC, ministre délégué chargé du budget

(1)CG [...] ma question s'adresse à monsieur le premier ministre(.) **vous** avez annoncé qu'un seul français sur dix serait touché par l'augmentation des impôts(.) **vous nous** avez MENTi/(.) car **VOS** mesures fiscales pour le projet de loi de finances de deux mille treize touchent tous les français/(.) tant par l'impôt direct qu'indirect(.) les familles de classe moyenne ne sont d'ailleurs pas épargnées(.) oui/(.) par **VOS** mesures **vous** baissez le pouvoir d'achat des français(.) avec l'abaissement du plafond du quotient familial(.)

[...]

(2)JC [...] madame la députée(.) madame la ministre(.) au fond(.) si **je** tentais de résumer **votre** question(.) pour autant que **je** l'ai bien comprise(.) **vous nous** accuseriez de diminuer le pouvoir d'achat des français(.) lors que ceux qui **nous** ont précédés >>et dont **vous** faisiez partie<<(.) auraient veillé avec un soin jaloux(.) leur maintien ou alors leur augmentation(.) il se trouve >>MADame graff<< ((COM: réaction de la députée sur la prononciation de son nom: Greff)) que le pouvoir d'achat que **vous** aviez promis d'augmenter(.) au Mieux(.) a stagné/(.) au PIre(.) a baissé/(.) et **je vous** renvoie aux documentations officielles/(.)

Dans le discours de la députée : la coénonciatrice questionnant le ministre (désormais CoE₁), nous avons :

A (1) : **vous** avez annoncez qu'un seul français sur deux serait touché par l'augmentation des impôts.

B (1) : **vous nous** avez menti

C (1) : **vous** baissez le pouvoir d'achat

Et dans celui du ministre : le coénonciateur répondant à la députée (désormais CoE₂), nous relevons :

A (2) : si **je** tentais de résumer votre question

B (2) : **je** l'ai bien comprise

C (2) : **vous nous** accuseriez de diminuer le pouvoir d'achat des français

D (2) : ceux qui **nous** ont précédés et dont **vous** faisiez partie

E (2) : le pouvoir d'achat que **vous** aviez promis d'augmenter

F (2) : **je vous** renvoie aux documents officiels

La variation et la variabilité du système des pronoms dans les énoncés de l'énonciateur et ceux du coénonciateur mettent en exergue la complexité de ce système dans le discours parlementaire et particulièrement dans les *Questions au gouvernement*. En effet, dans A(1) le pronom **vous** réfère au ministre seul. Par contre, dans B(1) et C(1), il est inclusif, il réfère au ministère et au gouvernement dont il fait partie. Le pronom **nous** dans B(1) inclut la coénonciatrice, la Représentation nationale et les citoyens français.

Au niveau des énoncés du questionné, nous constatons qu'il utilise, dans A, B et F(2), le

pronom personnel **je** au singulier pour inscrire sa présence et son engagement dans la coénonciation. Mais, il utilise le **nous** qui fait référence au nouveau gouvernement dans C et D(2) ; et le **vous** exclusif qui réfère à la députée dans C(2) et F(2) par opposition à **vous** inclusif dans D(2) et E(2). Toutes ces combinaisons et d'autres encore seront amplement abordées dans des exemples différents ultérieurement.

En plus des embrayeurs, les indicateurs spatio-temporels participent, eux aussi, de la mise en spectacle linguistique du discours. Celle-ci représente : « l'ensemble des opérations linguistiques par lesquels le réel est représenté. Le spectacle linguistique se substitue ainsi au réel, le masque et le manque, tout en posant son existence » (Détrie *et al.* 2001 : 186)

Comme on distingue texte et discours, énoncé et énonciation, il y a lieu de distinguer aussi temps de l'énoncé ; et temps et lieu de l'énonciation. Les premiers servent, en combinaison avec d'autres unités linguistiques, à produire un énoncé et le situer dans un espace et une chronologie déterminés. Et les seconds servent à l'actualiser en tant que produit accompli dans le temps et l'espace.

Dans le discours parlementaire, nous relevons la coexistence des deux types : les marqueurs de la personne et les indicateurs spatio-temporels. En effet, l'énonciateur s'approprie la langue pour produire un énoncé. Mais pour l'actualiser et le rendre effectif, il a besoin d'actions qu'il accomplit dans une chronologie et un espace précis.

Le député, avant de poser oralement sa question dans l'hémicycle, il la prépare dans son bureau. Donc, le temps et le lieu de l'énoncé diffèrent de ceux de l'énonciation. Celle-ci étant produite et actualisée le jour de la séance des *Questions au gouvernement* le mardi à 15 heures au sein de l'Assemblée nationale.

La discursivisation est aussi assurée par d'autres opérations discursives : les actes de langage. Leur production et actualisation dans le discours est le résultat de la transformation de la langue en discours. Ils fonctionnent comme des *relationèmes* (Kerbrat-Orecchioni 2010 : 69) dans l'instauration de la relation interpersonnelle entre l'énonciateur, son coénonciateur et les autres participants dans la sphère de communication. Ces relationèmes déterminent la nature de la relation établie entre les actants : elle peut être soit une relation de proximité ou de distance, d'égalité ou de hiérarchie, ou encore de consensus ou de conflit.

Le questionneur ne se contente pas de poser la question. Avant d'y procéder, il commence, d'abord, par argumenter et défendre le bienfondé de son intervention et sa position envers le programme du ministre questionné et donc du gouvernement dont il fait partie. Puis, il questionne directement son coénonciateur en respectant les normes de la question dans l'hémicycle :

- Le protocole d'adresse en ouverture.
- Exposition de la problématique.
- Arguments, raisons pour poser cette la question.
- La question sous la forme d'une interrogation.
- Le protocole de clôture (excepté en situation de conflit)

Il en va de même pour le questionné qui répond à la question :

- Le protocole d'adresse en ouverture
- Réfutation ou réaffirmation des arguments avancés par l'énonciateur.
- Répondre à la question tout en exposant et défendant son programme.
- Le protocole de clôture

Par conséquent, la question dans le discours est un marqueur en langue en tant qu'interrogation, et une opération discursive en tant qu'action d'interroger, de questionner quelqu'un.

Ces pratiques langagières réunies mettent en valeur la visée et l'objectif à atteindre auxquels aspirent et l'énonciateur et le coénonciateur en mettant en œuvre leurs *savoirs* et leur *savoir faire*. (Fortin G. 2007 : 125). Ce qui n'est pas sans conséquences sur le discours produit de part et d'autre. Certes, chacun des interactants met son empreinte personnelle sur son allocution mais leurs interventions forment un tout, un discours particulier et unique relatif à la situation et au lieu de communication où la quête de produire un effet sur l'autre est recherchée aussi bien par l'énonciateur que par son coénonciateur :

Le locuteur en produisant un texte a une intention déterminée, il poursuit un certain but. Il sait que l'état où il peut en venir dans telle ou telle situation nécessite la production de certains énoncés déterminés qui s'adresseront à un ou plusieurs interlocuteurs de façon à lui ou leur permettre de reconstruire l'intention qu'il veut communiquer. (WIEHWEGER 1990 : 42)

Les marqueurs de la coénonciation dépendent étroitement du contexte par lequel et dans lequel ils sont produits et actualisés. Le contexte a un impact sur l'énonciation et le sens qu'elle véhicule. Encore faut-il expliquer le terme *contexte*.

En effet, le *contexte* a plusieurs significations selon les approches discursives. En analyse du discours et en analyse conversationnelle, le contexte est considéré comme l'un des piliers de la réalisation d'un discours avec la contribution des marqueurs que j'ai soulignés *supra* : les embrayeurs et les opérations discursives.

Par conséquent, en parcourant les définitions du terme *contexte* proposées par les linguistes, les pragmaticiens, les praxématiciens et interactionnistes, je les ai croisées pour n'en proposer qu'une qui me paraît intéressante dans l'analyse du discours parlementaire.

La où Détrie *et al.* (2001) parlent, pour définir le contexte, *d'environnements* : « (phrastiques, syntaxiques ou phonologiques) dans lesquels une unité peut paraître (sa distribution), dans la construction de phrases acceptables dans un système donné ». Dubois (*et al.* 2007), propose deux types de contextes *le contexte verbal*, c'est-à-dire l'environnement linguistique d'une unité. Et *le contexte situationnel* ou les paramètres psychologiques et socio-culturels que l'émetteur partage avec le récepteur.

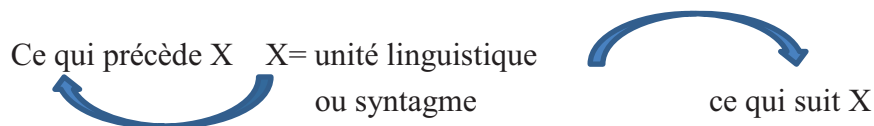
Pour Charaudeau et Maingueneau (2002), il y a lieu de distinguer *entourage linguistique* (ou environnement verbal) et *non-linguistique* (paramètres situationnel et socio-culturel). Alors que Neveu (2011) parle de contexte *linguistique* et *extralinguistique*.

Ducrot (*et al.* 1995) soutiennent que le contexte est *l'entourage linguistique* d'une unité et que la *situation de discours* est : « l'ensemble des circonstances au milieu desquels a lieu une énonciation ». D'un point de vue interactionniste (Kerbrat-Orecchioni 2005) on propose deux types de contextes : le contexte *interne, intra-discursif* ou *cotexte* et le contexte *externe* ou *extra-discursif*.

Dans d'autres travaux, on parle de *contextes* (Fortin G. 2007), de *sémiosphère* (Fontanille J. 2003), de contexte *étroit* et de contexte *large* (Maingueneau 2009), de *représentation* : « les contextes ne devraient pas être définis comme une sorte de situation sociale dans laquelle le discours prend place, mais plutôt comme une représentation sociale ou comme un modèle construit par les locuteurs *à propos* d'une telle situation » (Dijk 2004 : 349 *in* Guilbert 2011 : 162-163)

Vu la caractéristique du discours parlementaire, les *Questions au gouvernement* en l'occurrence, et en reconsidérant toutes ces acceptions autour du contexte, je préfère parler de sphères. Celles-ci s'y présentent sous trois formes :

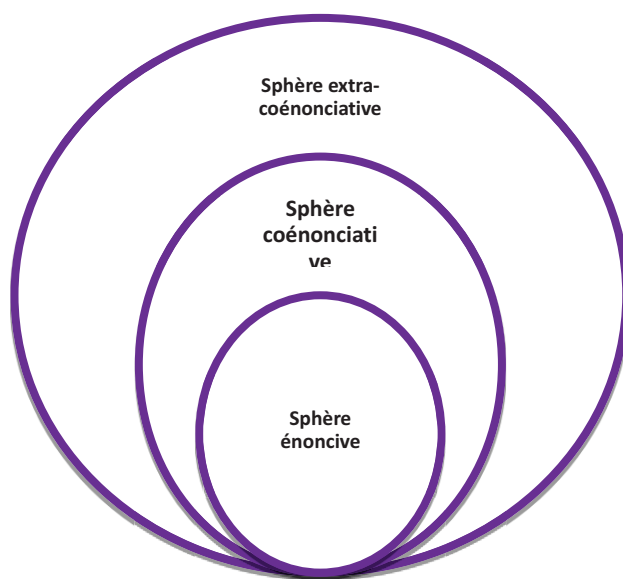
- la *sphère énoncive* : environnement, cotexte, entourage linguistique ;



- la *sphère énonciative (et coénonciative)* : les opérations discursives.
- la *sphère extra-énonciative (et coénonciative)* : paramètres extra-discursifs.

La première correspond à la mise en spectacle linguistique, et les suivantes à la discursivisation : production et actualisation. Sphères que je me permets de schématiser comme suit :

Diagramme des sphères du discours parlementaire



Chapitre 3. La scénographie du discours parlementaire

3.1 La scène institutionnelle

Le genre du discours objet d'analyse, *Questions au gouvernement*, se tient dans l'Assemblée nationale. Donc, il est produit et actualisé dans un lieu spécifique, appartenant à une *institution* politique fondée sur des normes et régie par des principes de base qui lui sont propres ; et que les membres doivent respecter. BLEGER (1970) définit l'institution comme :

L'ensemble des normes, des règles et des activités regroupées autour des valeurs et des fonctions sociales. Bien que l'institution peut aussi se définir comme une organisation, dans le sens d'une disposition hiérarchique des fonctions qui s'effectuent généralement à l'intérieur d'un édifice, d'une aire ou d'un espace limité. (in HENRI-MENASSE 2009 : 21)

Comme toute institution, l'Assemblée nationale « (est une réalité humaine forgée) autour de règles communes, (lui) permettant de se comprendre, de coopérer, d'agir en commun » (Dortier *et al.* 2013). Elle se caractérise par le type et le genre de discours produits et actualisés au sein du parlement. L'actualisation de tout discours dépend de la présence de plusieurs paramètres. Ces paramètres réunis constituent les bases de la scène institutionnelle : les députés qui ont pour tâches de représenter le peuple, les membres du gouvernement qui rendent compte de leurs activités et programmes (réformes, nouvelles lois) et le président de l'Assemblée et/ou de séance qui veille au bon déroulement des séances et au respect des règles de discipline et d'échange de propos.

L'Assemblée nationale « est donc l'acteur principale du parlement, qui exerce trois missions importantes au sein des institutions politiques : le vote des lois, le vote du budget et le contrôle du gouvernement ». (Renaut 2008 Tome 1). C'est une scène institutionnelle où les actants y jouent un rôle primordial. Ils sont en représentation réelle, autorisée et validée par la communauté discursive à laquelle ils appartiennent dans une situation de communication et une scène de coénonciation collectives. Encore faudrait-il éclaircir l'emploi des expressions *scène d'énonciation* (ou de *coénonciation*) et *situation de communication*.

3.1.1 Situation de communication et scène de coénonciation

Étant donnée la caractéristique du discours parlementaire, et les *Questions au gouvernement* en tant que cas particulier du discours, j'utilise souvent le terme de coénonciation pour parler à la fois de l'énonciation et de la coénonciation. Rejoignant, ainsi, l'idée de Culioli (1968, 1973) selon laquelle : « co-énonciateur (est) corrélatif d'énonciateur [...] l'énonciation est en fait une *co-énonciation* (où) les deux partenaires y

jouent un rôle actif ». (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 169)

En analyse du discours (désormais AD) tout discours est présenté dans un cadre spatio-temporel déterminé et représenté dans une scène préétablie. Cette représentation est assurée par les actants de la coénonciation qui tissent entre eux une relation interpersonnelle inhérente à la situation de communication et à la scène d'énonciation. Là encore, nous remarquons une utilisation variée de ces expressions.

Pour Maingueneau et Charaudeau (2002), la *scène d'énonciation* (l'ensemble des opérations discursives) et la *situation de communication* (l'entourage extralinguistique) sont complémentaires, ils précisent que dans la scène d'énonciation : « l'énonciation advient dans un espace *institué*, défini par le genre de discours, mais aussi sur la dimension *constructive* du discours, qui se « met en scène », instaure son propre espace d'énonciation ». A cela, ils ajoutent la *situation de discours* (qui dépend de l'objectif à atteindre et de l'idéologie véhiculée par le discours produit et actualisé).

Alors que pour Détrie *et al.* 2001, *situation de communication* et *contexte situationnel* sont conjointement liés : « (c'est) le cadre pratique d'un échange communicatif [...] composé de deux principaux éléments, le cadre spatio-temporel et les participants »

Quant à Ducrot et Schaeffer (1995), ils n'utilisent que la notion de *situation de discours* : « l'ensemble des circonstances au milieu desquels a lieu une énonciation. » Là où dans Ducrot *et al.* (2007), nous relevons une distinction entre *situation* qu'on apparente à *contexte* ou *contexte situationnel*; et *situation de communication* : « définie par les participants à la communication, dont le *rôle* est déterminé par *je (égo)*, centre de l'énonciation, ainsi que par les dimensions spatio-temporelles de l'énoncé ou contexte situationnel ».

Par conséquent, ces chercheurs s'accordent sur un point essentiel, que la notion de *situation* de communication renvoie à la sphère extralinguistique où le discours est réalisé et la scène d'énonciation la sphère déterminée par le genre de discours.

Par l'emploi de scène d'énonciation dans le discours parlementaire, nous assistons à une mise en scène de la parole institutionnelle, donc à une théâtralisation de la coénonciation assurée par des actants qui partagent des intérêts discursifs communs: agir, réagir et interagir dans une scène institutionnelle régie par une communauté discursive spécifique.

En effet, les *Questions au gouvernement* sont un genre du discours où la mise en scène de la parole institutionnelle instaure sa propre *scénographie*.

3.1.2 La mise en scène coénonciative dans le discours parlementaire

Un discours produit et actualisé résulte de la réunion de plusieurs facteurs extralinguistiques et des paramètres énoncifs et énonciatifs (coénonciatifs pour certains genres du discours). Mais ce même discours est le lieu de réalisation de ces facteurs et de ces paramètres : le discours dépend de la prise en compte de la discursivisation dans sa

globalité dans la mesure où toute fonction ainsi que la nature de chaque item, acte ou objectif ne peuvent être opérables que dans le produit discours.

Le discours ne prend forme que par les déictiques, les opérations discursives et le contexte situationnel qui, eux aussi, n'apparaissent que dans et par le discours. Donc le discours est le moyen et le lieu de représentation des énonciations énoncées. Il en est la mise en scène et c'est une mise en scène : « certaines institutions existent principalement par le fait qu'elles produisent du discours. L'Assemblée nationale, par exemple, ou encore l'ONU, existent en tant qu'elles produisent des textes » (Krieg-Planque 2012 : 23).

Le discours parlementaire a sa propre mise en scène discursive. Il met en scène la parole institutionnelle, elle-même régie par un protocole propre à l'Assemblée nationale. N'empêche que chaque type de discours a sa propre empreinte discursive et chaque genre de discours instaure sa propre *scénographie*.

La scénographie en analyse du discours est utilisée par Maingueneau (1987). Il a repris et a définie cette notion en (1993) comme élément de la mise en scène du discours :

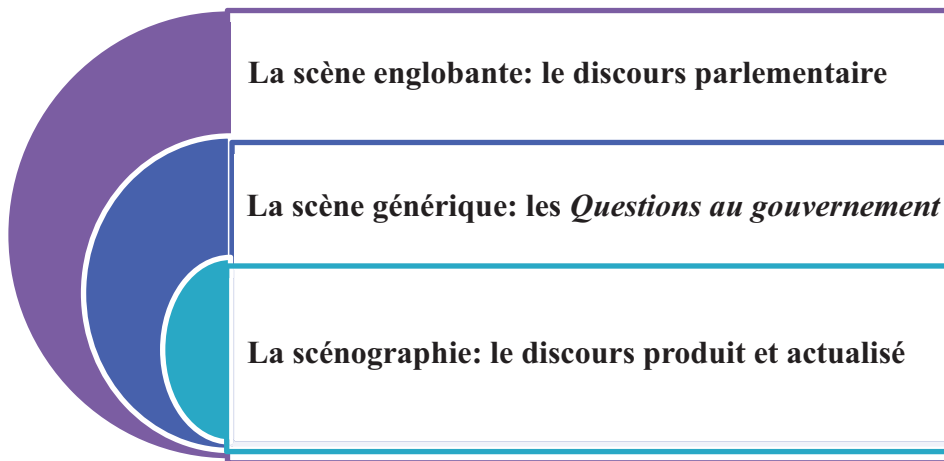
(La) situation d'énonciation de l'œuvre, on l'appellera **scénographie** en prenant garde de rapporter l'élément –graphie non à une opposition empirique entre support oral et support graphique mais à un processus fondateur, à l'inscription légitimante d'un texte stabilisé. Elle définit les statuts d'énonciateur et de coénonciateur, mais aussi l'espace (**topographie**) et le temps (**chronographie**) à partir desquels se développe l'énonciation. (Maingueneau 1993 : 123)

La *scénographie* est l'une des trois scènes d'énonciation que nous devons mettre en valeur au niveau de la mise en scène du discours parlementaire. Ces trois scènes proposées par Maingueneau (2002) sont la *scène englobante*, la *scène générique* et la *scénographie*.

- La scène englobante relève de la typologie du discours,
- La scène générique : le genre du discours et les marqueurs de la coénonciation,
- La scénographie : c'est l'ensemble des particularités qui font du discours actualisé un discours unique. Elle est :

Ce dont vient le discours et ce qu'engendre ce discours, elle légitime un énoncé qui, en retour, doit la légitimer, doit établir que cette scénographie dont vient la parole est précisément la scénographie requise pour raconter une histoire, dénoncer une injustice, présenter sa candidature à une élection. (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 516)

Elles se présentent dans le discours parlementaire selon le schéma suivant :



Ce sont ces scènes que j’associe aux trois sphères du discours parlementaire, en l’occurrence les *Questions au gouvernement* objet d’analyse, parce que j’ai remarqué qu’il y a une coexistence parallèle et une relation de complémentarité entre ces scènes et les sphères schématisées *supra*. D’où, la scène englobante correspondrait à la sphère extra-coénonciative; la scène générique et la scénographie aux sphères énonciative et coénonciative.

Si la scénographie met en évidence la particularité de tel ou tel discours et qu’elle fait de lui un discours unique comparé à d’autres discours, elle est spécifique dans les *Questions au gouvernement* en tant que genre du discours. C’est un discours codé et en même temps souple.

Il est codé, parce qu’il a sa propre structure (son rituel discursif imposé et validé par le genre de discours : les *Questions au gouvernement*), sa propre scène de coénonciation et de représentation (scène institutionnelle) où l’engagement des coénonciateurs et leur inscription par le dire influent leur dit : ils s’approprient leurs discours qui se les approprie à son tour. Sachant que ce dire et ce dit sont préalablement préconstruits et institués au sein de et par la communauté discursive à laquelle appartiennent ces coénonciateurs.

Il est souple, étant donné qu’il est abordable à partir de différents angles de vision et décelable par des approches différentes, qu’elles relèvent des sciences du langage, de la pragmatique, de l’ethnométhodologie, de la sociolinguistique ou des sciences humaines. En effet, grâce à leur scénographie les *Questions au gouvernement* font de leur scène d’énonciation une scène de représentation de *soi-même* et de *l’autre* où *je* produit son discours sur la base d’un référent commun que *l’autre* interprètera en interaction.

Chapitre 4. L'altérité dans le discours parlementaire

J'aborde ce point dans le but de reconsidérer les marqueurs de la coénonciation dans le discours parlementaire suivant un autre angle d'analyse.

Partant du postulat selon lequel *poser une question* à quelqu'un c'est agir, faire réagir et interagir, il me paraît évident que les coénonciateurs se trouvent dans l'obligation de respecter les normes et le protocole de la question et de la réponse au sein de l'hémicycle en tant qu'institution.

D'emblée, deux types de contrat s'établissent entre *je* et *l'autre*: un contrat relatif à la scène d'énonciation, et un contrat de coénonciation. Or, cet *autre*, qui est-il et/ou qu'est-il par rapport à *je*?

Avant de répondre à cette interrogation, je juge utile de définir les termes *contrat* et *altérité*.

4.1 Le contrat de communication entre *je* et *l'autre*

Dans une sphère institutionnelle telle l'hémicycle, les interactants sont liés par deux contrats : un contrat de communication institutionnelle, et un contrat de communication coénonciative.

Par le premier contrat, les participants, en tant que membres d'une institution et d'une communauté, savent qu'ils sont tenus de respecter un rituel de communication institutionnel préétabli :

L'existence d'institutions suppose un langage permettant la formation, l'expression, la transmission et la transformation de croyances et d'attitudes par lesquelles sont créées et organisées ces formes et ces structures sociales que sont les institutions. (Krieg-Planque 2012 : 22)

Ce contrat détermine la nature de la relation qui lie les participants à l'organisme / organisation. Aussi engendre-t-il la nature de la relation qu'ils établissent entre eux-mêmes pour communiquer et produire leurs énoncés. Leurs activités langagières sont inhérentes à la scène de communication institutionnelle.

En effet, dans les *Questions au gouvernement*, le questionneur respecte les règles de la question dans l'hémicycle. Et puisque les *Questions au gouvernement* sont retransmises à la télévision, il est évident que cela pèse sur les dires des coénonciateurs que ce soit dans l'Assemblée nationale en France ou dans le Conseil des Représentants au Maroc. Les pratiques langagières que le questionneur effectue sont connues par le questionné et lui sont familières : toute question met en attente une réponse. C'est à ce stade là que le contrat de coénonciation s'établit entre les participants à l'exercice institutionnel *Question / Réponse*. C'est un contrat qui nécessite la présence effective :

- d'un questionneur, membre de la Représentation nationale et d'un questionné, membre du gouvernement,

- d'un président de séance qui distribue les tours de parole et veille au bon déroulement de la séance des *Questions au gouvernement*.
- et d'un public composé des députés de la majorité et de ceux de l'opposition et des visiteurs.

La notion de *contrat* présuppose que les individus appartenant à un même corps de pratiques sociales soient susceptibles de se mettre d'accord sur les représentations langagières de ces pratiques sociales. Il s'ensuit que le sujet communiquant pourra toujours raisonnablement supposer à l'autre (le non-JE) une compétence langagière de *reconnaissance* analogue à la sienne. L'acte de langage devient alors une *proposition* que le JE fait au TU et pour laquelle il attend une *contrepartie* de connivence. (Grize 1981 : 30 cité par Mangueneau 1987 : 20).

Ce contrat est régi par un rituel *énoncif*, *coénonciatif* et *énonciatif* (dans la même perspective Ablali 2009 : 181 parle de *débrayage énonciatif* et de *débrayage énoncif*). L'énonciateur E₁ s'adresse à son coénonciateur E₂ (désormais CoE₂) explicitement en l'interrogeant. De manière implicite, E₂ implique aussi les participants ratifiés et non ratifiés. Le questionneur *je* utilise un vocabulaire assimilable par l'*autre*⁴, c'est-à-dire par le questionné et tous les assistants à l'interaction. Par ce procédé de s'approprier le langage de l'*autre*, *je* s'introduit dans le territoire de *tu*, de l'*autre*.

L'*autre* autre que le questionneur apparaît sur deux plans :

- sur le plan énoncif en tant que pronom personnel, une personne grammaticale : *tu / vous*.
- Et sur le plan énonciatif où l'*autre* est une personne physique, réelle, un individu qui réagit aux propos et à l'attitude adoptée par le questionneur *je*: « *Tu* s'avère d'autant plus clairement l'*autre* de *je* que ces positions sont constamment rejouées par l'alternance dynamique de l'*échange* interactif ». (Détrie *et al.* 2001: 319)

L'*altérité* dans le discours parlementaire est aussi un marqueur de *la subjectivité*⁵. Cette notion d'*altérité*:

est issue de la philosophie où elle sert à définir l'être dans une relation qui est fondée sur la différence : le *moi* ne peut prendre conscience de son *être-moi* que parce qu'il existe un *non-moi* qui est autre, qui est différent. Il s'oppose alors au concept d'*identité* qui signifie que la relation entre deux êtres est conçue sur le mode du *même* [...] Il s'instaure donc entre les deux partenaires un regard évaluateur de réciprocité qui postule l'existence de l'autre comme condition pour la construction de l'acte de communication dans lequel se co-construit le sens. (Charaudeau 2002: 32-33)

⁴ Pour Benveniste: « l'autre est mon écho auquel je dis *tu* et qui me dit *tu* ». (1966 : 260).

⁵ Notion traitée de manière détaillée par Détrie *et al.* In Termes et concepts (2001 : 325-334).

Selon Benveniste : « (c)'est la capacité du locuteur à se poser comme « sujet ». Elle se définit, non par le sentiment que chacun éprouve d'être lui-même [...] mais comme l'unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience [...] elle se détermine par le statut linguistique de la « personne » ». (1966 : 259).

En coénonciation, l'altérité est doublement marquée. Le questionneur s'adresse à *l'autre* le questionné. Celui-ci devient à son tour énonciateur et s'adresse au questionneur ayant le statut de *autre* du questionné. La présence de l'un légitime la présence de l'autre sur la scène de la coénonciation, d'où cette relation de réciprocité et de *recroisement* du *moi* et de *l'autre* que Ricœur a développée (1990 :13).

Par conséquent, l'actualisation du discours de l'un dépend du discours de l'autre (cf. Ablali 2003 : 156). Ce changement d'état⁶ des coénonciateurs rend le produit collectif dynamique et vivant. Il est renforcé par l'engagement du sujet parlant dans le discours qu'il produit et actualisé grâce à l'emploi de *stratégies* discursives qui:

se définissent par rapport au contrat de communication. Elles consistent pour le sujet, d'abord, à évaluer la marge de manœuvre dont il dispose à l'intérieur du contrat pour jouer entre, et avec, les contraintes situationnelles, et les instructions de l'organisation discursive formelle. (Charaudeau 2009 : 27)

Ces stratégies, telles qu'elles sont soulignées par Charaudeau (2009) et qui consistent dans la *légitimation* du sujet parlant, sa *crédibilité* et le pouvoir de *captation*, sont utilisées par les coénonciateurs dans le discours parlementaire. Ils cherchent tous les deux à assurer la légitimité de leur dire, à ce qu'il soit validé par le(s) récepteur(s) et font en sorte qu'on y adhère.

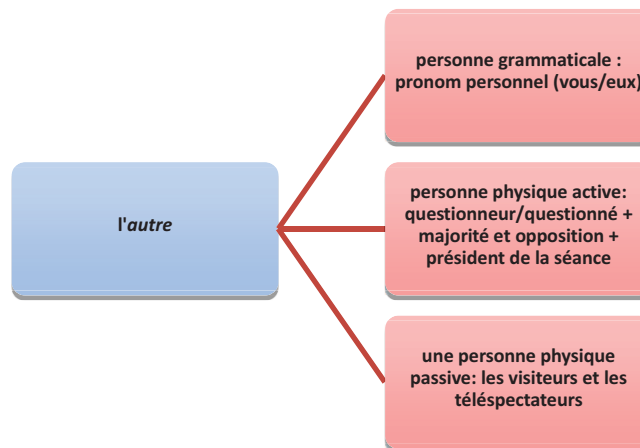
Ce sont ces stratégies qui font du discours parlementaire un discours triplement orienté. L'autre y est multiple. Mais comment l'altérité se présente-t-elle dans le discours parlementaire ?

Cet *autre* multiple est l'une des particularités de l'*intersubjectivité* (Cf. Vérine et Détrie 2011) dans le discours parlementaire. Sa triple orientation tient du fait que le sujet parlant adresse son dire et l'oriente de telle manière que tous les participants à la scène institutionnelle et dans la scène de coénonciation de façon à ce qu'ils le reçoivent.

Dans le discours parlementaire, les coénonciateurs utilisent, lors de leurs énonciations, des procédés énoncifs et énonciatifs orientés en fonction de l'*autre*. Cet *autre* est, d'abord, une personne grammaticale. Mais il est, aussi et surtout :

- une personne physique, active et réactive représentée par les questionneurs, les questionnés et leurs collègues, et le président de la séance,
- et une personne réelle passive représentée par les visiteurs et les téléspectateurs.

⁶ Terme utilisé par Benveniste : « ce *je* dans la communication change alternativement d'état : celui qui l'entend le rapporte à l'autre dont il est le signe indéniable ; mais parlant à son tour, il assume *je* pour son compte propre ». (1974. Tome 2 : 68).



L'une des particularités du discours parlementaire est que l'altérité y est assurée par d'autres marqueurs coénonciation. A ce niveau, les actants sont liés par un pacte de co-construction discursive: *l'autre* s'affirme par *je* qui existe grâce à *l'autre*. Celle-ci est renforcée par l'emploi d'autres marqueurs de l'altérité dans le discours parlementaire. Au sein même de l'énonciation, nous pouvons remarquer que l'altérité se manifeste aussi par *l'autre* ciblé. Ce dernier est représenté par le schéma ci-dessus; et par *l'autre* cité: quand les coénonciateurs font référence, lors de leurs allocutions, soit au président de la république, soit à un membre du gouvernement et son programme, soit à une personne ayant joué un rôle dans la politique du gouvernement précédent ou celui en cours. C'est cette altérité que j'illustrerai rapidement par l'extrait suivant dans la mesure où l'un de ses marqueurs sera largement analysé dans la deuxième partie. Les fragments en gras correspondent aux différentes facettes sous lesquelles se présente l'altérité dans les *Questions au gouvernement* telle que je viens de la présenter dans le schéma:

Questions au gouvernement du 13 novembre 2012.

PRES = Claude BARTOLONE, président de séance et de l'Assemblée nationale.

RS = Rudy SALLES, député du groupe Union des Démocrates et Indépendants.

MV = Manuel VALLS, ministre de l'intérieur.

(1) PRES merci(.) la parole est à monsieur rudy salles/(.)

(2) RS **monsieur le président(.) ma question s'adresse à monsieur le premier ministre(.) monsieur le premier ministre(.)** le mois dernier la délinquance a CONsidérablement augmenté par rapport à la même période en deux mille onze(.) [...] dans un communiqué **le ministre de l'intérieur** a tenté de justifier cette augmentation SANS précédent(.) en dénonçant des statistiques tronquées(.) et une instrumentalisation des chiffres se contentant d'annoncer pour toute solution(.) la mise en place d'un nouvel outil de statistique de mesure de la délinquance/(.) en bref/(.) quand la température AUGmente(.) il FAUT Casser le thermomètre/(.) [...] d'un côté/(.) **votre ministre de l'intérieur** n'a cessé(.) depuis sa prise de fonction(.) de REaffirmer la NEcessité de lutter contre la délinquance et contre toutes les formes de violence/(.) de l'AUTre//(.) **la ministre de la justice christiane taubira** incarne l'ANTithèse de cette politique/(.) sa circulaire de politique PEnale en est une illustration PARfaite/(.)

[...] CE SONT NOS concitoyens qui en subissent et qui en subiront les conséquences//(.) quand/ allez-**vous** décider de prendre(.) **monsieur le premier ministre**//(.) de prendre en compte à sa juste mesure//(.) le problème de PLUs en PLUs PREoccupant// de la hausse de la délinquance//(.) ((applaudissements))

(3)PRES merci(.) **la parole est à** Manuel Valls ministre de l'intérieur//(.)

(4)MV **monsieur le président >>mesdames et messieurs les députés monsieur le député salles<<**(.) le temps où **vous** fixiez(.) les résultats des politiques de sécurité à l'avance(.) avant MÊme qu'elles ne soient menées(.) est REvolu//(.) OUI//(.) ce temps est REvolu//(.) ((COM: applaudissements sur les bancs de la majorité)) les combines statistiques(.) hier(.) connues de **TOUs**//(.) et DENoncées de **TOUs**//(.) NOTtamment par **les Policiers et les gendarmes**(.) ce temps-là est REvolu//(.) FIni(.) les refus d'enregistrer certaines plaintes//(.) pourtant PARfaitement REcevables//(.) ((applaudissements)) FIni(.) la déqualification de certains délits en contravention pour ne pas les comptabiliser//(.) FIni(.) les reports d'enregistrements(.) et **j'en** passe//(.) **mesdames et messieurs**//(.) la politique du chiffre pour le chiffre c'est fini//(.) ce que **je** veux //(.) **MOI**//(.) ce sont des résultats contre la délinquance et contre le crime// ((applaudissements)) et **NOUs** en assumons **TOUx** les conséquences//(.) MÊme les hausses factices//(.) impliquées par **vos** ERRelements du passé//(.) en octobre deux mille onze// la comptabilité s'est arrêtée le vingt-huit octobre//(.) ce qui explique la hausse d'octobre deux mille douze//(.) c'est **VOUs**// ((COM: s'adressant aux députés de l'opposition)) qui avez manipulé les chiffres// c'est **VOUs** //qui avez menti aux français//(.) c'est **VOUs**// qui avez échoué en matière de sécurité//(.) **nous** menons une autre politique //(.) celle de la transparence en associant les parlementaires l'insee [com : INSEE] et l'observatoire//(.) OUI//(.) parce que **tous les spécialistes** le disent(.) **nous** avons besoin d'un observatoire indépendant//(.) et **nous**//(.) **nous** menons une politique de sécurité qui correspond à l'attente de **nos** concitoyens//(.) AUGmentation des effectifs//(.) **VOUs** avez cassé la police et la gendarmerie en baissant et en détruisant les effectifs//(.) NOUvelles zones de sécurité prioritaires pour s'attaquer à la délinquance là où elle est véritablement ANcrée//(.) **monsieur salles**//(.) ce sujet-là//(.) **vous** voulez l'exploiter//(.) **vous** vous trompez//(.) **nous** nous occupons(.) CONtrairement à **vous**//(.) de la sécurité **des français** et de la lutte contre la délinquance//(.) ((applaudissements))

Nous remarquons que l'*autre* autre que *je* est représenté dans les deux discours (la question et la réponse) par

- des formes pronominales comme les pronoms personnels de la cinquième personne vous,
- par des pronoms de la non-personne il / elle, ou des syntagmes nominaux qui renvoient aux participants présents dans la scène institutionnelle et / ou qui n'y sont pas présent : votre ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, madame la ministre de la justice,
- et par des formes nominales qui correspondent à vous (= tu ou vous = tu + il / elle / eux) : monsieur le premier ministre, monsieur Salles, mesdames et messieurs. C'est sur ces dernières formes que porte mon travail de recherche et dans lequel je vais essayer de démontrer la valeur discursive et le rôle dans la détermination du rapport entre *je* et *tu*.

Tout d'abord, rappelons que ce qui fait du discours parlementaire un discours si spécifique au plan énoncif et énonciatif, c'est cette richesse des éléments et outils qui illustrent :

1. l'engagement des coénonciateurs dans et par leur dire : l'engagement institutionnel, et l'engagement discursif par l'emploi des marqueurs et des opérations discursives

2. Les procédés d'implication de l'*autre* dans le discours.

Ces deux remarques me serviront d'appui pour développer le point qui suit, et que je consacre à un autre marqueur majeur de l'altérité dans le discours parlementaire.

4.2 L'apostrophe : un marqueur de coénonciation et d'altérité.

En nous référant à la question et à la réponse présentées *supra*, nous constatons que les participants à cette interaction sont doublement impliqués dans le discours. Ils assument leur dire par deux types d'engagements. Il s'agit, dans un premier temps, de l'engagement institutionnel qui est institué par le genre de discours lui-même: *les Questions au gouvernement*. Il est attesté par la présence d'un président de séance, d'un député questionneur et d'un ministre questionné. Nous sommes donc, institutionnellement, en présence du législatif et de l'exécutif.

Puis, dans un deuxième temps, l'engagement des coénonciateurs dans leur dire par l'emploi des marqueurs de la coénonciation et des opérations discursives. Le président assume et assure son rôle d'énonciateur-orchestrateur par la distribution des tours de parole. Il désigne le questionneur, lui donne la parole en utilisant une forme d'adresse.

Le questionneur pose sa question selon le protocole de la scène institutionnelle : l'Assemblée nationale où il est engagé en tant que membre de la Représentation nationale.

Il est impliqué dans son énonciation par

- l'emploi des pronoms de la première et de la quatrième personne (je et ou nous) en impliquant, en même temps, le questionné en le désignant soit par une forme pronominale vous et / ou nominale,

- et par la prise en charge ou en compte de la part du questionné du discours du questionneur selon son point de vue sur le référent commun et l'interprétation qu'il fait de l'intention du questionneur dans la question.

La légitimité du dire du questionneur tient du fait qu'il cherche à s'impliquer et à impliquer l'*autre* dans son dire, par le recours aux stratégies discursives (attirer l'attention des participants ratifiés et non ratifiés sur l'importance de la question, défendre ou dévaloriser la politique du gouvernement en cours). Le député, dans la question fournie comme exemple, indique, dès le début de son discours, que la question s'adresse à un membre précis du gouvernement: le premier ministre. Et il invite les participants dans la scène de communication à suivre le déroulement de sa question en attirant leur attention par :

- le choix des mots qui assurent la crédibilité et les raisons de sa question. Puisqu'il cherche à mettre à l'épreuve le questionneur : *considérablement, antithèse, sans précédent, contradiction, politique hésitante, répression, déresponsabilisation,*

impunité.

- Les chiffres, les dates, le pourcentage : *le mois dernier, 2011, 9 et 8%.*
- Le nom et l'exemple de programme de certains membre du gouvernement dont le questionnaire fait partie : *voire ministre de l'intérieur, la ministre de la justice et garde des sceaux et sa circulaire.*

Le questionnaire utilise les mêmes stratégies. Il cherche à occuper une position de force. Sachant que la question est préparée à l'avance, le questionnaire n'en connaît que la thématique sur laquelle elle porte : il assume son engagement institutionnel par la formule d'adresse qui introduit la réponse, il assume son dire en le renforçant par la réfutation des arguments du questionneur, comme il assume son dire par sa totale implication dans la coénonciation en réfutant ou en acceptant les propos du questionneur. Contrairement à ce dernier, le questionnaire utilise *je* et *moi*. Il accentue ainsi le degré de crédibilité de son discours qu'il renforce par :

- Le choix des mots : *révolu, combines, dénoncées, déqualification, refus, c'est fini, errements, manipuler, mentir, transparence, correspond à l'attente de nos citoyens, lutter, se préoccuper...*
- Les dates : *octobre 2011, le 28 octobre, octobre 2012.*
- Les projets ambitieux du gouvernement : *en associant les parlementaires, l'insee et l'observatoire, l'augmentation des effectifs, la lutte contre la délinquance.*

Néanmoins, ces stratégies discursives utilisées de part et d'autre influent sur l'altérité dans cette interaction. Le degré d'implication de l'*autre* dans la coénonciation varie d'une allocution à l'autre. Les marqueurs de la coénonciation et de l'altérité sont plus variés et plus renforcés chez le questionnaire que chez le questionneur.

Certes, le questionneur s'implique dans son énonciation et implique l'*autre*. L'*autre* le président de séance, l'*autre* son coénonciateur direct, l'*autre* les participants ratifiés et non ratifié, l'*autre* ciblé et l'*autre* cité. Mais il ne l'accomplit pas au même degré que le questionnaire. Celui-ci se sentant mis à l'épreuve, il change de stratégie en identifiant clairement l'*autre* dans son dire. Il s'agit de :

- l'*autre* le président de la séance
- l'*autre* le coénonciateur direct le questionneur.
- l'*autre* le législatif et l'exécutif : les membres de la représentation nationale et du gouvernement.
- L'*autre* les députés de l'opposition
- l'*autre* cité : les parlementaires, l'INSE, l'observatoire, les spécialistes.
- l'*autre* ciblé : les concitoyens, les français.
- L'*autre* : les visiteurs qui assistent à la séance, les téléspectateurs (vous et moi).

Les deux coénonciateurs désignent chacun son *autre*, soit par des pronoms personnels, soit en les nommant dans un but précis : « Toute désignation d'autrui a pour particularité

de requérir de la part de celui qui nomme une prise de position à l'égard de ce qui est nommé; et cette prise de position implique à son tour une expression et une définition de soi ». (Siblot 1998: 15)

En identifiant mon autre, je le catégorise en me catégorisant moi-même (Cf. Péréa 2003 : 131-133). Dans un genre du discours comme les *Questions au gouvernement*, nous savons, d'ores et déjà, de quelles catégories il s'agit. Ces catégories sont imposées par la scène institutionnelle elle-même, et par la nature de l'échange dans ce genre de discours : « la catégorisation de *soi-même* ou de *l'autre* pour spécifier à quel titre on parle et à qui l'on s'adresse fait partie des usages sociaux les plus ritualisés » (Madray-Lesigne 1998 : 45)

En effet, nous sommes en présence de trois types de catégories : la catégorie des participants directs : le président de séance, le questionneur et le questionné, celles des membres de la Représentation nationale et du gouvernement; et celle des participants passifs à l'interaction : les visiteurs et les téléspectateurs.

L'*autre*, dans le discours parlementaire, est, non seulement important, mais il est primordial. Il est la condition de l'existence même du genre du discours les *Questions au gouvernement* :

L'altérité possède un rôle fonctionnel d'organe-obstacle dans le langage [...] (elle) est donc à la fois la limite et la condition de la parole. C'est un obstacle parce qu'il faut être compris de l'autre et le ménager et un organe parce qu'il est le conducteur même de la parole : si on n'avait pas besoin de l'autre pour être compris, on n'aurait pas besoin de parler. (Dufaye et Gournay 2010: 191)

L'*autre* est facilement identifiable dans l'interaction ci-dessus grâce à l'emploi, en plus des pronoms, des formes comme *monsieur le président, monsieur le premier ministre, mesdames et messieurs les députés, mesdames et messieurs, monsieur le député Salles, monsieur Salles*.

Ces formes, appelées aussi *formes nominales d'adresse*, sont inhérentes au discours parlementaire. Elles participent du rituel d'adresse dans ce genre du discours et de la définition du statut des coénonciateurs et de l'*autre* dans la scène institutionnelle : l'hémicycle. Elles font donc partie de l'ensemble des marqueurs de la coénonciation et de l'altérité dans le discours parlementaire. Le questionneur et le questionné les utilisent comme des formes nominales d'adresse qui servent à désigner et à apostropher son coénonciateur pendant le déroulement de l'exercice institutionnel *Question / Réponse*. Ces apostrophes renforcent l'implication de soi et de l'autre dans le discours produit (la question) et le discours en cours de production (la réponse). Il me reste à déterminer à quel niveau l'apostrophe nominale est bel et bien un marqueur de coénonciation et d'altérité dans les *Questions au gouvernement*. Avant d'entamer cette problématique, il me semble très important d'aborder la question de l'adresse dans ce genre du discours et ce que l'on attend par *apostrophe*.

*S'adresser à l'autre*⁷ a fait l'objet de plusieurs études en analyse du discours et en analyse conversationnelle. Mais le discours parlementaire en est le parent pauvre. Les chercheurs dans le domaine (les interactionnistes en l'occurrence) ne se sont intéressés à l'adresse qu'au niveau des échanges dans des lieux autres que l'Assemblée nationale. Les recherches faites sur ce type de discours sont peu nombreuses, pour ne pas dire rarissimes. Je cite Détrie et Cabasino (2010). Les études faites par Détrie sur le sujet (2006, 2008, 2010a, 2010) restent une référence pour approcher la problématique de l'adresse en coénonciation dans le discours parlementaire.

La particularité de l'adresse dans ce genre du discours tient du fait que la question et la réponse sont présentées oralement (même si la question est préparée à l'avance sous une forme écrite). Donc le verbal, le non-verbal et le para verbal sont à prendre en considération ensemble pour déterminer la nature de la *forme* ou du *terme d'adresse* utilisé et pour savoir s'il s'agit d'une forme nominale ou pronominale d'adresse servant à nommer, désigner ou à interpeller :

Par termes d'adresse, on entend l'ensemble des expressions dont le locuteur dispose pour désigner son allocataire (alors que les **appellatifs** peuvent désigner aussi bien le délocuté, voire le locuteur). Ces expressions ont très généralement, en plus de leur valeur déictique (exprimer « la deuxième personne », c'est-à-dire référer au destinataire du message), une valeur relationnelle, servant à établir entre les interlocuteurs un certain type de lien socio-affectif (dans une conception étendue de la deixis, on dira que ces expressions relèvent à la fois de la « deixis personnelle » et de la « deixis sociale » [...]) (Ils) se répartissent en deux catégories : **les pronoms d'adresse** (*Tu* et *Vous*) [...] **Les noms d'adresse** qui comportent de nombreuses sous-classes [...] : *noms propres* (prénoms et/ou noms de famille, diminutifs et surnoms), *termes de parenté* (d'un usage limité en français), *titres*, *termes de profession*, *termes affectueux* ou *injurieux*, ainsi bien sûr que ces appellatifs « passe-partout » que sont *Monsieur/Madame/Mademoiselle* [...] (Ils) ont des fonctions diverses : interpellation et désignation de l'interlocuteur, marquage de fin d'un tour de parole et désignation du « successeurs », marquage de la relation, etc. (Kerbrat-Orecchioni in *Dictionnaire d'analyse du discours* 2002 : 31)⁸

Dans le discours parlementaire, nous avons les deux catégories de termes d'adresse : les formes pronominales d'adresse, les formes nominales d'adresse et les formes nominales en adresse comme les apostrophes. Elles marquent pleinement la coénonciation et l'altérité dans ce genre du discours. Ainsi, dans une coénonciation de type:

(1) PRES merci (.) la parole est à monsieur rudy salles/ (.)

⁷ Je fais référence à deux principaux ouvrages: *S'adresser à autrui. Les formes nominales d'adresse*, sous la direction de Kerbrat-Orecchioni 2010. Et *Les interactions verbales* de Kerbrat-Orecchioni 1990/1992.

⁸ Les termes d'adresse ont été étudiés par K-Orecchioni dans son ouvrage *Les interactions verbales* p 15-25 tome 2 1992

(2)RS **monsieur le président(.) ma question s'adresse à monsieur le premier ministre(.) monsieur le premier ministre(.)** le mois dernier la délinquance a CONsidérablement augmenté par rapport à la même période en deux mille onze(.) [...] quand/ allez-vous décider de prendre(.) **monsieur le premier ministre/(.)** de prendre en compte à sa juste mesure/(.) le problème de PLUs en PLUs PREoccupant// de la hausse de la délinquance//(.)

Et

(3)PRES merci(.) **la parole est à** Manuel Valls ministre de l'intérieur/(.)

(4)MV **monsieur le président >>mesdames et messieurs les députés monsieur le député salles<<(.)** le temps où vous fixiez [...] **mesdames et messieurs/(.)** la politique du chiffre pour le chiffre c'est fini/(.) ce que **je** veux /(.) **MOI/(.)** ce sont des résultats contre la délinquance et contre le crime// [...] c'est **VOUS//** ((COM: s'adressant aux députés de l'opposition)) qui avez manipulé les chiffres// c'est **VOUS //** qui avez menti aux français//(.) c'est **VOUS//** qui avez échoué en matière de sécurité/(.)

Nous avons trois participants directs : un président de séance, un député et un ministre, et des participants ratifiés et non ratifiés. Ils sont institués par le genre du discours lui-même : *Questions au gouvernement*.

Le président donne la parole au questionneur en le nommant *monsieur Rudy Salles*. Il affiche son statut institutionnel de président de séance qui attribue la parole en désignant le député-questionneur par *la parole est à monsieur Rudy Salles*. C'est un énoncé en non-personne et prévoie le tour de parole à venir.

Le questionneur, à son tour, s'adresse au président, en respectant le protocole de l'adresse propre à la scène institutionnelle : l'hémicycle, par la forme nominale d'adresse *monsieur le président*. Il affiche son statut de questionneur par *ma question s'adresse à*, et désigne le questionné, son coénonciateur à venir, par la forme nominale *monsieur le premier ministre*. Il catégorise institutionnellement son coénonciateur en précisant son statut de premier ministre. Le questionneur montre qu'il joue effectivement ce rôle. Il est dans la situation de celui qui pose une question qu'il actualise au fur et à mesure qu'il parle.

Cependant, nous observons un changement de ton et d'intonation et de posture lors de l'articulation des deux formes d'adresse : *ma question s'adresse à monsieur le premier ministre* et *monsieur le premier ministre*, pour la simple raison que le premier énoncé est assertif et descriptif, le second est en apostrophe.

Je rappelle que tous les exemples cités sont des extraits audio-visuels. La prise en considération du *para verbal* (Cf. Détrie et al. 2001 : 233-234) du *non verbal* (*idem* 2001 : 212-213) est de mise. Ils jouent un rôle déterminant dans la catégorie et la fonction du terme d'adresse dans le discours parlementaire.

Quand le questionneur s'adresse au président il adopte une certaine posture. Il dirige son regard vers lui. Puis, change de position, et dirige son regard vers le questionné. La posture conforte le statut institutionnel et coénonciatif des participants dans la scène de

communication. Nous pouvons relever deux actes de langage différents : désigner le coénonciateur en le nommant et le désigner cette fois directement en l'interpellant à deux reprises (au début et juste avant la fin de la question).

En donnant la parole au questionné, le président de séance confirme son rôle de distributeur de tour de parole, et s'affiche dans la coénonciation en montrant au questionneur que son tour de parole est achevé ce que signale merci. Puis il désigne le questionné par *monsieur le ministre de l'intérieur Manuel Valls*, auquel il confère deux statuts : un statut institutionnel en tant que membre du gouvernement, préalablement désigné par la présidence selon le protocole des *Questions au gouvernement*, pour répondre à la question même si elle est adressée au premier ministre. Le président de séance ne fait pas partie du processus coénonciatif : le questionné n'étant pas le coénonciateur du président. Il est positionné seulement membre du gouvernement sommé de répondre à la question du député.

Le questionné, le ministre de l'intérieur, s'engage pleinement dans la scène institutionnelle. Il respecte le protocole de celui qui répond dans l'hémicycle. Cet engagement est appuyé par les formes d'adresse : *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député Salles*. Aussi assume-t-il totalement son rôle de coénonciateur par *je* et *moi* tout en construisant simultanément trois scènes coénonciatives différentes : Manuel Valls / Président, Manuel Valls / Députés et Manuel Valls / Rudy Salles.

Les indices para-verbaux (l'intonation, le ton montant et le rythme accéléré de l'articulation) et non verbaux (la gestion et le contrôle de l'espace occupé par le premier ministre : il change régulièrement de position à chaque fois qu'il s'adresse à un autre coénonciateur) montrent que le questionné s'adresse directement à plusieurs coénonciateurs : le questionné et les autres participants à la coénonciation, par des formes d'adresse individuelles et collectives.

Ces indices montrent aussi que le questionné, en situation de défense, utilise des formes d'adresse variées pour s'adresser aux participants ratifiés : *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés*, et pour interpeller ou selon Détrie 2006, apostropher : *monsieur le député Salles, mesdames et messieurs, c'est vous, monsieur Salles*.

L'*autre*, dans la réponse du coénonciateur, est multiple. Le questionné s'adresse à plusieurs catégories : le corps législatif, les membres de l'exécutif, les Français (étant donné que le ministre est dans une situation où il doit défendre le bien-fondé de sa politique).

Nous pouvons, ainsi, dire que, grâce aux formes d'adresse dont l'apostrophe nominale fait partie, l'*autre* dans le discours parlementaire est doublement représenté en coénonciation. Il est désigné institutionnellement et discursivement. Nous avons dans ce cas deux portraits pour chacun des coénonciateurs :

1. un portrait institutionnel : Claude Bartolone est le président de séance et de l'Assemblée nationale. C'est lui qui désigne le ministre qui répondra à la question

posée. Rudy Salles est le député, appartenant dans cette séance à l'opposition, chargé d'interroger un membre du gouvernement, le ministre de l'intérieur, Manuel Valls désigné au préalable par la présidence pour répondre au député. Et une assistance, l'ensemble des personnes présentes à la séance dont les députés de l'opposition et de la majorité. Ils réagissent aux propos des coénonciateurs directs par des applaudissements et/ou des cris de mécontentement.

2. un *portrait discursif* :

Cette notion, introduite par Moirand (1988a, b), réfère à la représentation qu'un locuteur transmet de lui-même à travers son énonciation, c'est-à-dire à travers la façon dont il s'inscrit en tant qu'énonciateur dans la matérialité textuelle, et souvent non volontairement : « ces portraits sont montrés par l'énonciation, ils ne sont pas explicités » (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 452)

Le président est celui qui donne la parole, il a ce pouvoir dans le déroulement de l'interaction. En tant qu'énonciateur principal, il s'inscrit dans la coénonciation comme l'organisateur de l'échange. Il annonce le début de la question et sa fin. Et il introduit le questionné dans l'interaction et dans la scène coénonciative tout en contrôlant le début et la fin de la réponse. Le questionneur et le questionné se positionnent dans l'échange comme les principaux acteurs de l'interaction. Le questionneur peut appuyer le programme du questionné comme il peut le réfuter. De son côté, le questionné cherche à s'imposer dans l'échange soit en éclaircissant quelques points de son programme, soit en défendant le bien-fondé de sa politique. Quant à l'assistance, elle est partie prenante de la séance et un élément constitutif de la scène de constitutionnelle.

Par conséquent, les formes d'adresse comme les appellatifs de type *la parole est à monsieur Rudy Salles*, *la parole est à monsieur Manuel Valls* et les apostrophes *monsieur le premier ministre*, *monsieur le député Rudy Salles*, mettent en évidence et renforcent l'orientation plurielle du discours parlementaire. Ils marquent l'altérité et la coénonciation dans ce discours. Ce sont des marqueurs d'altérité et de coénonciation. Mais à quel degré ? Quelles est la forme d'adresse qui légitime et met en valeur le dire des coénonciateurs en les impliquant dans les discours qu'ils produisent ? Qui est celle qui instaure la relation interpersonnelle et la détermine dans le genre du discours les *Questions au gouvernement* ? Est-ce celle qui sert à nommer et désigner ou celle qui sert à interpeller, à apostropher ? Une question majeure s'impose, alors : qu'est-ce que l'apostrophe ?

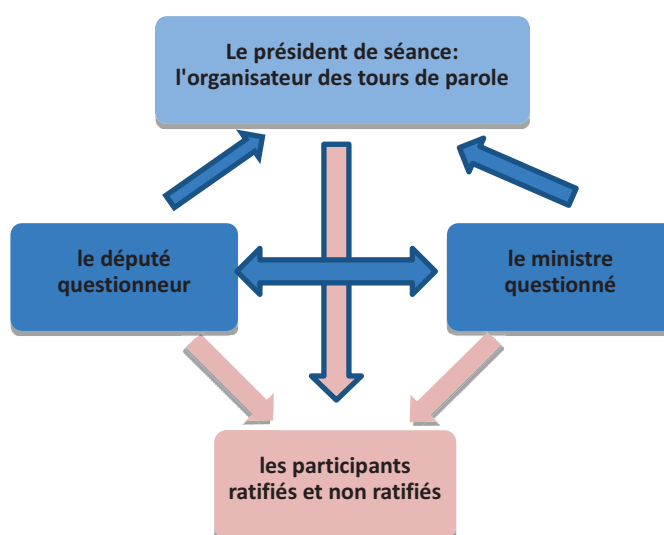
4.3 Conclusion

Pour clore ce chapitre, je dirai que le discours parlementaire est un discours codé régi par

un rituel institutionnel propre à l'Assemblée nationale. Nous pouvons l'analyser grâce à deux approches : l'analyse du discours et l'analyse conversationnelle telles qu'elles étaient exposées au début du chapitre.

Sa particularité discursive, nous devons la saisir au niveau des marqueurs de la coénonciation, des opérations discursives (questionner, répondre, défendre un point de vue, argumenter, confirmer, infirmer, etc.) et l'engagement des coénonciateurs dans le discours. La spécificité de l'altérité dans ce discours, fait de lui un discours collectif. C'est un produit collectif où les participants affichent, par leur dire, leur appartenance à une communauté discursive précise.

Les formes d'adresse sont nécessaires dans ce type de discours. Elles déterminent le statut institutionnel des participants préétabli par la scène institutionnelle. Elles définissent le rôle participatif des coénonciateurs dans la scène de coénonciation et déterminent leurs portraits institutionnel et discursif. Aussi délimitent-elles les processus énonciatif et coénonciatif dans le discours parlementaire. Et pour lesquels je propose le schéma suivant :



Nous remarquons que le processus énonciatif est actualisé entre, d'une part, le président de séance, le questionneur et le questionné, et entre ces derniers et les participants ratifiés et non ratifiés, d'autre part. Excepté en cas de situation de conflit où les participants ratifiés peuvent s'adresser soit au président de séance soit au questionné pour exprimer leur mécontentement suite à la réponse du questionné. Le processus coénonciatif est actualisé entre le questionneur et le questionné.

Les propriétés énoncives et énonciatives du discours parlementaire, font de lui un champ de prédilection pour la dialectique du *même* et de l'*autre*. Une dialectique mise en évidence grâce aux scènes englobante, générique et la scénographie. Et particulièrement, grâce au système d'adresse où nous pouvons souligner une forme importante d'adresse. Cette forme particulière et propre aux *Questions au gouvernement* en tant que genre du discours, caractérise la parole institutionnelle et sa scénographie. Il s'agit de l'apostrophe.

5.1 L'apostrophe en analyse du discours.

Comme je l'ai souligné précédemment, Les termes d'adresse ont fait l'objet de plusieurs études en analyse conversationnelle. Mais l'apostrophe, en tant que forme en adresse, a suscité l'intérêt de peu de chercheurs en analyse du discours et en linguistique textuelle.

La rareté des travaux qui portent sur l'apostrophe, se manifeste aussi sur l'intérêt que lui portent les dictionnaires spécialisés. L'entrée *apostrophe* ne figure pas dans tous ces dictionnaires. Seuls quelques-uns lui ont donnée des définitions. En revanche, dans tous les dictionnaires de la langue française nous trouvons l'entrée *apostrophe*.

Que ce soit dans les dictionnaires spécialisés ou non spécialisés, les acceptions que ces dictionnaires proposent pour le terme *apostrophe* font entrer en scène d'autres termes comme *interpellation*, *vocatif*, *appellatif*. C'est ce qui peut engendrer une certaine confusion ou une ambiguïté terminologique dans l'assimilation de ce terme.

Pour illustrer cette remarque, j'ai jugé important de commencer d'abord par présenter quelques définitions extraites de quelques dictionnaires non spécialisés et les définitions qui figurent dans les dictionnaires spécialisés en sciences du langage. Je les croiserai pour n'en sélectionner qu'une qui rendrait mieux compte de la signification de *l'apostrophe* telle que je compte l'analyser dans mon travail de recherche.

5.1.1 Définitions de l'apostrophe.

La majorité des auteurs des dictionnaires non spécialisés proposent une définition de l'apostrophe dans son emploi rhétorique. Grâce aux définitions qui y figurent, nous pouvons avoir une idée, non seulement sur le sens du terme *apostrophe*, mais sur son étymologie et sur ses différents contextes d'emploi. J'en ai sélectionné quelques-unes dans des dictionnaires anciens et des dictionnaires récents pour en faire les rapprocher sémantiquement et les comparer avec celles qui sont proposées par les dictionnaires spécialisés :

1. Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales :

A.– RHÉT. Procédé oratoire consistant à interpellier vivement et par surprise une personne (présente ou absente) ou une chose personnifiée [...] **B.**– P. ext.1. Interpellation vive et volontairement désagréable adressée à quelqu'un <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/apostrophe>.

2. Dans les dictionnaires anciens consultés en ligne sur <http://portail.atilf.fr/cgi-bin/dico1look.pl?strippedhw=apostrophe> comme :

- le Dictionnaire de L'Académie française (1694/1935), nous lisons :

APOSTROPHE. s. fem. Terme dogmatique, figure de Rhétorique, par laquelle on adresse la parole à quelque personne, ou à quelque chose, comme si c'estoit une personne. Et vous braves François, qui &c. Affreux déserts confidents de mes peines! [...] Apostropher. v. act. Adresser sa parole à quelque personne. Le Prédicateur a apostrophé un tel Prince qui s'est trouvé à son Sermon. (Première édition : 1694)

APOSTROPHE. n. f. T. de Rhétorique. Figure par laquelle un orateur interpelle brusquement soit des personnages morts, absents ou présents, soit même des choses qu'il personnifie. [...] Il se dit familièrement d'une Interpellation vive, ou surtout d'un Trait mortifiant adressé à quelqu'un. Vigoureuse apostrophe. Essuyer une apostrophe. En termes de Grammaire, Mot mis en apostrophe s'applique au mot, nom propre ou nom commun, qui désigne l'être à qui l'on s'adresse dans le discours. Approchez, mes enfants. Jean, ne partez pas. (Huitième édition : 1932-1935)

- le Dictionnaire critique de la langue française :

APOSTROPHE, s. f. [Apos-trofe, tout bref.] 1°. Figure de Rhétorique, par laquelle l'Orateur détourne son discours de l'auditoire, à qui il l'adressait, pour l'adresser à quelque personne éloignée, ou à quelque chose, comme si c'était une personne. "O champs de Fontenoi, témoins de tant de prodiges de valeur, etc. exemple d'une apostrophe. (Féraud 1787-1788)

- et le Dictionnaire de la Langue Française⁹ :

APOSTROPHE (a-po-stro-f') s. f. 1. Terme de rhétorique. Figure par laquelle l'orateur, s'interrompant tout à coup, adresse la parole à quelqu'un ou à quelque chose. 2. Trait mordant lancé à quelqu'un. Il ne s'attendait pas à cette dure apostrophe. [...] ÉTYMOLOGIE. Terme grec (voy. STROPHE) signifiant tour ; mot à mot, détour, c'est-à-dire détour par lequel le discours quitte la personne à qui il s'adressait et en interpelle une autre. (Littré 1872/1877) <https://artflproject.uchicago.edu/content/dictionnaires-dautresfois>

3. Dans le Dictionnaire Etymologique de la Langue Française nous avons :

APOSTROPHE, terme de rhétorique, 1516. Empr. Du lat. *apostropha* (du grec *apostrophê*, propr. « action de (se) détourner » (du verbe *apostrophein* « détourner »), d'où en figure de rhétorique, « procédé par lequel l'orateur se détourne de son développement pour interpeller une personne » (Bloch et Warburg 1986)

Dans les dictionnaires récents, nous retrouvons la même acception du terme *apostrophe*

⁹ Cf. aussi *Le Nouveau Littré*. Ed. Garnier. Paris. 2007 : 99.

considéré dans son emploi rhétorique :

4. Nous lisons dans :

- Trésor de la Langue Française en version électronique :

APOSTROPHE, subst. Fém. A.- RHET. Procédé oratoire consistant à interpeller vivement et par surprise une personne (présente ou absente) ou une chose personnifiée [...] B.- P.ext. 1. Interpellation vive et volontairement désagréable adressée à quelqu'un. (<http://atilf.atilf.fr>)

- Le Dictionnaire Historique de la Langue Française :

APOSTROPHE n. f. est comme beaucoup d'autres mots de rhétorique, un hellénisme de la Renaissance (1516) [...] signifiait d'abord « action de (se) détourner » [...] En rhétorique, c'est la figure par laquelle on se « détourne » du développement principal, pour s'adresser à quelqu'un et l'interpeller. Dans l'usage général, le mot désigne (1738) une attaque verbale brusque. (Rey, Tomi, Hordé 1992)

- Le Petit Larousse illustré 2008 :

Apostrophe n. f. (gr. apostrophê, action de se retourner). 1. Interpellation brusque et peu courtoise. 2. RHET., STYL. Figure de style par laquelle un locuteur s'adresse directement à une personne [...] (2008 : 55)

- Le Nouveau Petit Robert de la langue française :

APOSTROPHE n. f. – 1520 [...] ▪ 1 LITTER. Figure de rhétorique par laquelle un orateur interpelle tout à coup une personne ou même une chose qu'il personnifie [...] – GRAMM. *Mot en apostrophe*, apposé et qui interpelle. *Le pronom «toi» est en apostrophe dans «Toi, viens ici».* (2008 : 115)

Cependant, les dictionnaires spécialisés en sciences du langage n'abordent pas tous le terme *apostrophe*. N'empêche que ceux qui l'ont mentionné, n'en donnent pas une explication aussi claire et exhaustive que la plus part des dictionnaires non spécialisés. Par exemple :

- 1 Dans le Grand Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du langage, nous avons une distinction entre l'emploi de l'*apostrophe* en grammaire et son utilisation en rhétorique :

apostrophe 1- En grammaire on dit qu'un mot est mis en *apostrophe* quand il sert à désigner par son nom ou son titre la personne (ou ce qui est assimilé à une personne) [...] 2- En rhétorique, l'*apostrophe* est une figure par laquelle on s'adresse à des personnes absentes ou à des êtres abstraits (2007 : 44)

- 2 dans le Dictionnaire des Sciences du Langage, Neveu rappelle l'emploi rhétorique de l'apostrophe, « se détourner de son discours pour interpeller quelqu'un », en citant Fontanier selon lequel l'apostrophe

est cette diversion soudaine du discours par laquelle on se détourne d'un objet, pour s'adresser à un autre objet, naturel ou surnaturel, absent ou présent, vivant ou mort, animé ou inanimé, réel ou abstrait, ou pour s'adresser à soi-même (Les figures du discours 1968 in Dictionnaire des sciences du langage 2011 : 44-45)

mais il reprend le même mot pour définir le terme *vocatif*

[...] le terme de *vocatif* connaît également des emplois en grammaire et en sémantique discursive où il alterne, notamment, avec le terme d'*apostrophe*, ou celui de *terme d'adresse*. (Idem : 370-371)

Si nous voulons revoir la définition du terme *vocatif* proposée dans le Grand Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du langage, nous lisons : « on appelle *vocatif* un cas exprimant l'interpellation directe au moyen d'appellatifs » (2007 : 508)

Nous remarquons que deux autres termes apparaissent *interpellation* et *appellatif*. Ces derniers sont, selon le même dictionnaire :

Des termes de la langue utilisés dans la communication directe pour interpeller l'interlocuteur auquel on s'adresse en le dénommant ou en indiquant les relations sociales que le locuteur constitue avec lui [...] On appelle fonction appellative, la fonction grammaticale remplie par les appellatifs de la communication directe. Cette interpellation de l'interlocuteur par le locuteur est traduite par le *vocatif* dans les langues casuelles (2007 : 45)

Quant au Dictionnaire d'analyse du discours de Maingueneau et Charaudeau, en plus du fait que nous ne trouvons pas d'entrée *apostrophe* ni *interpellation* ni *vocatif*, il renvoie pour l'entrée *appellatif* à la définition du *terme d'adresse* (2002 : 30)

Cette interférence dans l'emploi du terme *apostrophe* avec les termes de *vocatif*, d'*appellatif*, de *terme d'adresse* et d'*interpellation* porte à confusion pour un chercheur en analyse du discours. C'est la raison pour laquelle j'ai exposé toutes ces définitions en mettant le doigt sur le fait que la rareté des études faites sur l'*apostrophe* en analyse du discours appauvrit le champ sémantique du terme.

En revanche, l'ouvrage de Détrie 2006 reste, jusqu'à ce jour, l'unique référence pour les chercheurs en linguistique et en analyse du discours sur la question de l'*apostrophe* dans le discours. Cet ouvrage sera mon fil d'Ariane dans la recherche que je mène sur l'*apostrophe* dans les discours parlementaires en France et au Maroc.

En m'inspirant des acceptions données à l'*apostrophe* et qui figurent dans les dictionnaires cités *supra*, je reste sur son emploi rhétorique d'origine en tant que « procédé

par lequel l'orateur se détourne de son développement pour interpeller une personne ». Et Détrie 2006 sera le support que j'utiliserai pour le traitement de ce procédé dans le discours parlementaire.

5.1.2 Apostrophe et / ou interpellation en AD?

Si l'*apostrophe*, en tant que procédé rhétorique, n'a pas suscité l'intérêt des chercheurs en analyse du discours, elle figure souvent, mais de manière furtive, dans les analyses faites sur l'interpellation, les formes nominales d'adresse, le vocatif et les appellatifs. En élargissant mes recherches sur l'apostrophe en quête d'éventuelles études sur celle-ci en parallèle avec ces termes, j'ai remarqué qu'elles sont aussi nombreuses que variées. En témoignent, par exemple, les études faites sur l'interpellation (publiées dans *CORELA* HS-8, 2010 sur <http://corela.revues.org/716>), les vocatifs (Lagorgette 2006) et les appellatifs (Perret 1970).

Cependant, la plupart de ces études abordent l'apostrophe de manière restreinte sans pour autant qu'ils en font une étude exhaustive dans le discours. C'est la raison pour laquelle un certain amalgame subsiste entre l'apostrophe dans son emploi rhétorique et l'interpellation en tant qu'acte de langage, entre l'apostrophe et le vocatif, les appellatifs et l'ensemble des termes d'adresse.

En revanche, Détrie 2010 a dissocié ces deux emplois. La chercheuse en analyse du discours souligne que l'interpellation n'est pas une notion linguistique, c'est une activité et « un objet de recherche difficile à cerner ». Elle a mis le doigt sur cette problématique de l'emploi et de la définition de l'apostrophe dans son rapport avec l'interpellation.

Cette étude sur l'interpellation :

- a délimité l'usage qu'en font les linguistes :

Comment définir linguistiquement l'interpellation? Les dictionnaires de sciences du langage et manuels de grammaire l'ignorent le plus souvent, comme si cet acte pourtant important de la vie quotidienne ne relevait ni de la grammaire, héritant en cela de l'apostrophe, à laquelle on récusait toute fonction grammaticale, ni de la pragmatique et des actes de langage. (Détrie 2010 : 3)

- et a exposé les définitions dictionnaires proposées par les ouvrages spécialisés et les dictionnaires généraux.

Ces derniers s'accordent tous sur le fait que l'interpellation est l'acte d'adresser la parole à quelqu'un de manière vive. En passant en revue toutes les définitions de l'interpellation qui figurent dans les dictionnaires non spécialisés tels que : *Le Thresor de la langue francoyse* (Nicot 1606), *le Dictionnaire de l'Académie française* (1694/1932), *le Dictionnaire critique de la langue française* (Féraud 1787/88), *le Dictionnaire de la langue française* (Littré 1872-77), *le Dictionnaire étymologique de la langue française* (Bloch et

Warburg 1986), le *Dictionnaire historique de la langue française* (Rey 1992), j'ai opté pour celle qui figure dans le Trésor de la Langue Française dans sa version électronique (le TLFi) et qui résume toutes celles proposées par les ouvrages cités *supra*. Dans cette définition nous avons, en plus de la graphie, la prononciation et l'étymologie du mot, et ses emplois dans le domaine pénal, civil et constitutionnel :

INTERPELLATION, subst. Fém. A. – Action d'interpeller quelqu'un et de lui adresser la parole (d'une manière brusque et plus ou moins vive) [...] B. – Spécialement. 1. DR. PENAL. Question posée à un individu au cours d'un contrôle de police ou d'un interrogatoire [...] 2. DR. CIVIL. Sommation par huissier, notaire ou juge d'avoir à faire ou à dire quelque chose 3. DR. CONSTIT. Demande d'explication adressée au Gouvernement par un membre du Sénat ou de la chambre des Députés en séance publique, et engageant un débat auquel d'autres parlementaires peuvent en principe prendre part et qui se termine normalement par le vote d'un ordre du jour. (<http://atilf.atilf.fr>)

Je ne m'attarderai pas sur toutes les définitions du terme *interpellation*. Détrie (2010), les a toutes exposées dans sa contribution sur l'interpellation. Nous y trouverons, non seulement toutes les acceptions sur l'interpellation, mais la chercheuse propose aussi une approche sémantico-pragmatique de celle-ci en la posant comme un acte et en soulignant que l'apostrophe est un « acte prototypiquement interpellatif ».

Cependant, il m'a paru intéressant de revenir sur les études faites sur l'interpellation pour mieux rendre compte de la diversité des points de vue sur l'interpellation. Celle-ci est tantôt considérée comme un acte, tantôt comme une notion, alors qu'en tant que telle, elle se présente comme un acte de langage.

Là où Torterat et Thibault 2010 disent à propos de l'interpellation que :

Au sens linguistique, cette notion, dont la justification n'a rien d'un automatisme, renvoie toutefois à un certain nombre d'opérations et de catégories qu'il convient de positionner par rapport aux champs de l'apostrophe et des interjections (ainsi que du vocatif) (Torterat et Thibault, 2010 : 1)

Paveau, dans la même revue et sur le même sujet, montre que :

L'interpellation n'est pas une catégorie linguistique stabilisée mais elle se laisse décrire [...] et englobe les termes d'adresse. (2010 : 5)

Dans la même référence, Florea 2010, dans son article *Interpeller l'absent*, dit que :

L'interpellation est un acte allocutif qui consiste à poser pour autrui comme interlocuteur par le biais de la forme même de son discours. La plupart du temps, ce destinataire est un être vivant, mais il peut aussi être inanimé ou vivant. (:2)

Elle conclut sur le fait que :

L'interpellation est une notion complexe, polymorphe : il est temps de lui rendre pleinement son rôle, qui dépasse la portion à laquelle elle était jusqu'alors réduite en sciences du langage. (p 7)

En feuilletant souvent des dictionnaires des sciences du langage, de l'analyse du discours et des dictionnaires terminologiques, je constate que il y a une distinction entre notion, mot, et acte de langage. L'interpellation est-elle une notion ou un acte de langage ?

C'est la raison pour laquelle, je propose, pour illustrer ce flou terminologique et définitionnel ainsi que la diversité des points de vue sur les termes (vocatif, interpellation, terme d'adresse et appellatifs) traités en parallèle avec l'apostrophe, un aperçu général des études faites par certains chercheurs en linguistique et en analyse du discours. Cet aperçu me permettra de justifier la définition de l'apostrophe que je proposerai à la fin de ce point qui porte sur l'interpellation et l'apostrophe en analyse du discours.

En effet, Mellet 2010, dans son étude sur l'interpellation dans le débat parlementaire affirme que l'interpellation *est un genre de discours et une pratique discursive stabilisée* :

L'interpellation peut s'entendre tout d'abord comme acte d'interpeler, au cours d'une prise de parole publique dans l'hémicycle. Cet acte peut se réaliser par l'usage du performatif « j'interpelle » ou par d'autres moyens (l'apostrophe, l'utilisation de la deuxième personne, etc.) (2010 : 6)

Pop 2010 qui a fait référence à l'étude de Lagorgette 2006 sur le vocatif et l'apostrophe, a mis entre parenthèses apostrophe nominale et pronominale pour désigner le vocatif. Pour elle :

L'interpellation prototypique renvoie aux actes d'*interpeller*, de *sommer*, d'*apostropher*, d'*appeler*. On reconnaît là, les **actes allocutifs** typiques : d'interpellation (qui est une fonction discursive *fd*), de sommation (*fd*), d'apostrophe (recensé comme grammaticale et acte à la fois *fg/fd*), et d'appel (*fd*). (p 5)

Par contre, si dans cette étude sur l'interpellation, nous constatons que l'auteure a souligné l'aspect rhétorique de l'apostrophe, elle en fait un acte au même titre que les autres actes qu'elle a énumérés. Dans ce cas, le flou définitionnel persiste encore. Lequel flou apparaît dans la conclusion avancée par Pop dans son étude sur le flou interpellatif :

la forme prototypique de l'interpellation semble être celle de l'apostrophe (Vocatif), ce qui, en linguistique, a été appelé « apostrophe nominale ». Il s'agit de formes non intégrées grammaticalement, qui se présentent, donc, comme actes. Pour les autres formes interpellatives, il semble évident que plus une forme appellative est intégrée, moins elle est *acte* ; certaines de ces formes sont même grammaticalisées. (2010 : 10)

En s'intéressant à l'interpellation en français, Reyes León Miranda emploie le terme de *formes nominales d'adresse* pour l'ensemble des mots utilisés dans l'appel à l'allocutaire. Pourtant, les formes nominales d'adresse font partie des formes d'adresse qui peuvent être soit nominales et/ou pronominales :

En résumé, j'emploierai le terme *FNA* pour tout appel à l'interlocuteur émis à l'aide du langage verbal, et notamment des syntagmes nominaux, et le terme *FMGA* [*forme mimo-gestuelle d'adresse*] saura être son homologue dans le langage non verbal et non vocal. (2010 : 3)

Elle classe l'apostrophe ou le vocatif dans la catégorie des formes nominales d'adresse sans faire de distinction entre la fonction de l'apostrophe et celle du vocatif en écrivant :

D'après les études de C. Détrie (2006) sur l'apostrophe nominale en français et celles d'A. M. Bañón (1993) sur le vocatif en espagnol, l'apostrophe ou vocatif (FNA dans les deux cas) remplirait les fonctions conative, phatique et expressive du langage définies par R. Jakobson(1981). (2010 : 6-7)

Mais l'apostrophe fait partie d'un processus énonciatif où les formes nominales d'adresse sont un ensemble de termes qui forment avec le vocatif les moyens utilisés par l'énonciateur pour apostropher le coénonciateur dans une situation et une scène de communication données.

Lehmann 2010, partageant l'idée de Lagorgette 2006 qui distingue terme d'adresse et désignatif, fait de l'apostrophe, du vocatif, de l'appellatif et des termes d'adresse des notions « où l'on opère souvent une relation de type métonymique entre la fonction remplie par ces syntagmes [les termes d'adresse] et leur nature même », en précisant au début de son étude que :

La notion de terme d'adresse (groupe nominal détaché et employé vocativement dans le discours direct pour interpeller l'allocataire), comme opposée à la notion de désignatif (groupe nominal strictement référentiel renvoyant aux locuteur, allocataire ou délocuté), fait l'objet d'une délimitation à partir de l'analyse des définitions courantes des notions de *vocatif* et *appellatif*. (p 2)

Dans ce cas, *apostrophe*, *terme d'adresse*, *vocatif* et *appellatif* sont classés sous la même étiquette : ce sont des notions. Lehmann, en vue de l'approche qu'elle a faite sur les termes d'adresse les considère comme des syntagmes nominaux détachés leur conférant ainsi la fonction grammaticale d'apostrophe. Pour elle, ces syntagmes nominaux « sont composés de pronoms personnels, de noms propres ou de noms communs ». A ce niveau de l'analyse, il me semble qu'il y a lieu de dire syntagmes au lieu de syntagmes nominaux.

Dans son étude *Du vocatif à l'apostrophe*, Lagorgette 2006, regroupe sous l'étiquette TA (termes d'adresse), le vocatif, l'apostrophe et l'appellatif et considère les termes d'adresse, (au même titre que ces termes), comme une notion :

Comme pour le vocatif, le terme *apostrophe* renvoie donc à deux notions/domaines différents : d'une part, un type de dire et, d'autre part, une fonction grammaticale [...] Ainsi TA peut s'appliquer à toute forme renvoyant dans le discours à l'autre, soit directement (vocatif), soit en référence. (: 41-42)

Cet amalgame définitionnel, nous le retrouvons aussi au niveau des appellatifs. Perret 1970

en étudiant les appellatifs montre qu'ils indiquent la relation de parenté, les fonctions sociales et les individus (les noms propres) en leur conférant la fonction de vocatifs et sous-entendant l'apostrophe, les termes d'adresse et l'acte d'interpeller :

Un vocatif permet de désigner l'allocutaire. Quelle est la fonction qui lui vient de son caractère déictique ? C'est appeler l'attention d'un certain allocutaire par la mention d'un terme qui le désigne, lui signifier que le discours s'adresse à lui [...] Ainsi dans une assemblée le vocatif sert à donner la parole, appeler l'attention, inviter à se taire. (: 116)

En analyse du discours, la définition la plus plausible de l'interpellation reste celle proposée par Détrie qui considère l'interpellation comme un acte en coénonciation sans lui conférer une quelconque étiquette qui porte à confusion:

Quel que soit le sens conféré au mot, l'acte d'interpeller s'avère un acte directif, puisqu'il a pour but d'orienter l'agir de l'autre, la prise de parole ou la gestuelle à visée interpellative influençant les relations entre les coénonciateurs. En effet l'allocutaire va adopter un comportement réactif à l'interpellation (qui le pose en interpellé). Qu'il s'agisse de l'interpellation dans le champ des pratiques quotidiennes, ou en droit constitutionnel ou pénal, l'acte de langage constitutif de l'interpellation, de fait, construit le face à face, un face à face dont l'aspect conflictuel, agonale n'est pas à exclure : l'interpellation policière ou politique en est une illustration. (Détrie 2010 : 9)

A la lumière de ce qui a été dit sur l'interpellation conçue parallèlement avec le vocatif, l'appellatif, l'apostrophe et les termes d'adresse, elle est, en définitive, considérée, par la plupart des chercheurs comme l'acte de s'adresser à l'autre de telle ou telle manière dans telle ou telle circonstance selon l'intention des coénonciateurs.

Pour conclure, il me semble que, faute de définition exhaustive et d'emploi précis de l'apostrophe et de l'interpellation en analyse du discours, il est temps de proposer une définition à chacun des termes : vocatif, interpellation, terme d'adresse et apostrophe. C'est là une matière d'investigation pour les chercheurs en analyse du discours plus particulièrement, les définitions faisant défaut dans les dictionnaires spécialisés en la matière.

Pour l'analyse de l'apostrophe dans le discours parlementaire, et dans le cas de son étude dans les *Questions au gouvernement*, je propose, pour ne pas induire le lecteur dans un flou terminologique ou définitionnel, de partir du constat que l'apostrophe, en tant que processus énonciatif, est à considérer en analyse du discours, au niveau de l'énoncé et de l'énonciation.

Pourquoi ? Pour la simple raison que l'apostrophe est, d'abord une manière de s'adresser à autrui qui se suffit à elle-même. Sa valeur discursive et sa fonction grammaticale lui confèrent le statut de notion contrairement à l'interpellation qui comme l'a démontré Détrie 2010 et d'autres chercheurs en linguistique, est un acte de langage.

Pour pallier ce problème définitionnel, je propose l'acception suivante, telle que je compte m'en servir dans l'analyse du discours parlementaire à la lumière de ce qui a été souligné précédemment :

L'apostrophe fait partie du système d'adresse. C'est un processus énonciatif fonctionnant comme un acte de langage par lequel l'énonciateur E₁ désigne ou interpelle l'énonciateur E₂. Elle se présente dans l'énoncé sous la forme d'un syntagme détaché. Elle peut être de forme nominale et / ou pronominale.

Ainsi, j'analyserai l'apostrophe dans le discours parlementaire selon ses deux aspects : l'aspect formel et l'aspect énonciatif. Donc, je l'étudierai dans les *Questions au gouvernement* au niveau de sa fonction énoncive (syntagme nominal détaché) et sa fonction énonciative telle qu'elle a été abordée en analyse du discours par Détrie (2006) dans son ouvrage sur l'apostrophe nominale.

A ce stade de ma recherche, l'ouvrage *Termes et Concepts* en cours de remaniement a ajouté d'autres entrées dont une consacrée à l'apostrophe. Étant donné que l'ouvrage paraîtra ultérieurement et vu l'importance de l'article sur ce terme, j'ai jugé important de le présenter dans son intégralité en annexe tel que Détrie qui fait partie des auteurs de l'ouvrage me l'a soumis. Nous y lisons à propos de l'apostrophe (je note que vu 'importance de cet article détaillé sur l'apostrophe, il m'est été difficile d'omettre certains passages d'où le caractère long de la citation):

on conservera le terme *apostrophe*, compris comme englobant les pronoms *toi* et *vous* en adresse et les FNA. Il permet en outre d'intégrer ce que la rhétorique désigne sous le syntagme d'*apostrophe rhétorique*, qui procède du même processus énonciatif d'adressage à un être absent ou à un objet [...]. L'apostrophe peut être définie par des caractéristiques syntaxiques et énonciatives : on citera son caractère non intégratif (ce qui permet souvent de la distinguer d'une apposition), sa position détachée (syntaxiquement et typographiquement à l'écrit), son rôle de discrimination énonciative par identification du destinataire de l'énoncé et conversion automatique du discours qui l'accueille en discours adressé, enfin, pour une séquence nominale, la conversion pragmatique dont elle procède, qui transforme un usage descriptif en usage déictique. [...] l'apostrophe s'avère par contre un élément capital de l'acte énonciatif, révélant et explicitant les divers niveaux de la construction énonciative. [...] elle implique en effet une lecture déictisante du nom ou syntagme nominal en question, et propose une configuration explicite de la situation de **coénonciation*** [...]. (Béal et Détrie in Détrie *et al.* à paraître)

Chapitre 6. Le rôle scénographique de l'apostrophe dans le discours parlementaire

Organiser le tour de parole, questionner et répondre sont les trois principaux actes de l'énonciation dans le genre de discours *Questions au gouvernement*. Ces actes sont confortés par un ensemble de formes en adresse et de syntagme d'adresse que les principaux protagonistes utilisent, chacun selon son rôle dans le discours produit, pour maintenir le type de lien interactionnel qui les unit les uns aux autres.

En effet, les rôles assignés aux protagonistes de l'interaction sont étroitement liés au statut institutionnel des participants à la scène institutionnelle : l'hémicycle. Le président de séance, attribue la parole et organise les tours de parole. Il désigne le questionneur E_1 et son coénonciateur E_2 le questionné. Le président conforte de la sorte son statut institutionnel : c'est lui et lui seul qui a ce pouvoir.

Le questionneur E_1 , désigné par le président de la séance, utilise, pour se manifester dans l'interaction, des formes d'adresse l'assignant comme tel selon un rituel institutionnel préétabli. Ces formes définissent en même temps le questionné E_2 et le présentent dans l'interaction comme le coénonciateur de E_1 .

Le questionné, doublement désigné par le président de séance (*la parole est à E_2*) et par E_1 (*ma question s'adresse à E_2 + formes d'adresse*), emploie à son tour des formes qui soutiennent son statut institutionnel et son rôle de coénonciateur de E_1 .

Par conséquent, ces formes utilisées à la fois par E_1 et par E_2 , les apostrophes, maintiennent la relation interpersonnelle établie entre les coénonciateurs. Elles ont une double fonction dans le discours produit. Il s'agit de la fonction énonciative et de la fonction coénonciative.

La fonction énonciative est relative à la place que les apostrophes occupent dans les énoncés. Leur distribution syntaxique dans le discours les détermine en tant que syntagme détaché. En effet : « La structure détachée relève de la syntaxe globale, non plus de la phrase, mais de l'énoncé, en tant que construit collectif ». (Détrie, 2009 : 62)

La fonction coénonciative des apostrophes résulte du fait que ces syntagmes détachés servent à déterminer le statut de la relation interpersonnelle établie par la situation de communication et préétablie par la scène institutionnelle et par le genre de discours lui-même :

Évoquer le détachement, c'est se situer prioritairement au palier syntaxique. Si on veut dégager l'opération linguistique dont le détachement n'est que le résultat, il faut envisager la syntaxe en l'éclairant d'une perspective énonciative, le détachement étant la marque de l'opération énonciative. Le fait même de détacher le segment indique sa fonction vocative, et corollairement l'identification. (Détrie, 2009a : 67)

Alors, ces formes d'adresse dont font partie les apostrophes comment se présentent-elles

dans la question et dans la réponse ? Quels sont les places qu'elles y occupent ? Et sous quelles formes se présentent-elles ? Quelle est leur utilité et quel est leur rôle scénographique dans le discours parlementaire ?

6.1 Formes et places de l'apostrophe dans le discours parlementaire.

Sur le plan énoncif, l'apostrophe dans les *Questions au gouvernement*, en tant que genre de discours régi par un rituel d'adresse préétabli, se présente sous différentes formes et des combinaisons variées. Dans les *Questions au gouvernement*, nous pouvons la repérer grâce à son statut de syntagme détaché qui survient en ouverture, au milieu et/ou en fin du tour de parole. Ce sont ces lieux de repérage que Détrie (2006 : chapitre 4) a détaillés en démontrant, avec des exemples à l'appui, la survenue de l'apostrophe en initiale, en médiane et en finale. Elle y a aussi souligné le cas des apostrophes que nous pouvons trouver en ouverture et en fin du tour parole :

L'apostrophe, en tant que syntagme détaché, non rattaché syntaxiquement à un élément de la proposition hôte, forme un groupe à part, hors du nœud verbal. De cette particularité découle le fait qu'elle peut être projetée à gauche ou à droite, ou être en position médiane. (Détrie, 2006 : 83)

Pour illustrer les différents emplois de l'apostrophe dans le discours parlementaire, j'ai choisi des passages extraits du corpus fournis en annexe. J'ai gardé la version en arabe marocain pour les exemples des apostrophes dans les *Questions au gouvernement* tenues au sein du parlement marocain. Pour chaque extrait je propose une traduction en français en essayant de rester le plus fidèle possible au discours d'origine. Concernant les extraits du corpus français, je choisis les séances dont la date de transmission à la télévision est proche de celle de la diffusion de l'une des séances des Questions au gouvernement transmises en direct sur la chaîne marocaine Al Oula.

J'ai présenté certains extraits dans leur intégralité pour relever le maximum d'apostrophes et pour mieux rendre compte des différentes combinaisons apostrophiques, de leurs places et de leur rôle dans le genre du discours les *Questions au gouvernement*. Les séances qui seront analysées datent du 12 et du 13 novembre 2012. J'emploie de temps en temps des interactions extraites d'autres séances transcrites pour confirmer ou illustrer une remarque.

Je rappelle que le corpus en annexe comprend une sélection des séances transcrites après avoir visionné celles diffusées au Maroc et en France pendant un an, du mois d'octobre 2012 au mois d'octobre 2013. Je n'ai transcrit dans leur intégralité que les séances que j'ai jugées pertinentes pour mon objet de recherche.

6.1.1 L'apostrophe en ouverture du tour de parole

Avant d'aborder ce point, je veux souligner qu'il y a lieu de distinguer entre les formes

d'adresse utilisées en ouverture de séance par le président, celles qu'il utilise quand il attribue la parole au questionneur et au questionné, et celles qu'il utilise quand il s'agit d'une situation de conflit. Ces formes n'ont ni le même statut énonciatif ni la même fonction énonciative que celles utilisées par le questionneur et par le questionné.

Les formes en adresse utilisées, lors de l'ouverture de la séance des *Questions au gouvernement*, par le président de séance et les formes d'adresse utilisées par les coénonciateurs E₁ et E₂, lors de la question et la réponse, forment le rituel d'adresse propre à la scène institutionnelle, l'hémicycle.

Considérons ces formes dans les exemples suivants :

Pour les participants à la séance des *Questions au gouvernement* tenues dans le parlement marocain j'ai ajouté la lettre M qui désigne Maroc. Je souligne que les séances y sont présidées à tour de rôle par le président de la chambre des représentants ou par l'un(e) de ses vices président(e)s

▪ Le président ou la présidente de séance :

Séance des *Questions au gouvernement* du 12 novembre 2012 en direct du parlement sur la chaîne *AL OULA*

الرئاسة : خديجة الرويسي، النائبة الرابعة لرئيس مجلس النواب.

PRESté = Khadija ER ROUISSI présidente de séance

النائب :_الغازي اجطيوي: فريق التقدم لديمقراطي

LG = Lghazi Agtiyou député du groupe Progrès Démocratique

الوزير : عزيز الرباح: وزير التجهيز والنقل

AR = Aziz Rebbah ministre de l'équipement et du transport

(1) رئيسة الجلسة بسم الله الرحمن الرحيم (.) افتتحت الجلسة (.) السيد الوزير المحترم (.) السيدات والسادة النواب المحترمون (.) طبقا للفصل 100 من الدستور وعملا بمقتضيات النظام الداخلي لمجلسنا الموقر (.) نخصص هذه الجلسة للأسئلة الشفهية لمراقبة العمل الحكومي (.) ويتضمن جدول الأعمال اليوم ثلاثون سؤالاً شفهياً (.) موزعة على قطاعات مختلفة (.) نشرع الآن في بسط الأسئلة الشفهية (.) ونبدأ بالقطاع الوزاري الأول المدرج في جدول أعمالنا (.) ويتعلق الأمر بالتجهيز والنقل (.) بسؤال عن النقل بالعالم القروي للسيدات والسادة النواب المحترمين من فريق التقدم الديمقراطي (.)

M(1)PRESté au nom de dieu miséricordieux [bismi llahi rrahmane arrahime] (.) la séance est ouverte (.) monsieur le ministre respecté [ssayyid lwazir lmohtarame] (.) mesdames et messieurs les député respectés [assayyidate wa ssada nnouwabe almohtarame] (.) selon l'article cent de la constitution et respectant le statut interne de notre conseil (.) nous consacrons cette séance aux questions orales pour surveiller le travail gouvernemental (.) l'ordre du jour comprend trente questions orales (.) [...] nous commençons les questions orales par le premier secteur programmé dans notre liste (.) et qui concerne l'équipement et le transport (.) avec une question sur la situation du transport dans le monde rural de

mesdames et messieurs les députés respectés pour le groupe progrès démocratique [li ssayyidate wa ssada nnouwab al mohtaramoune min fariq attaqaaddome addimoqrati] (.)

Quand le / la président(e) attribue la parole à E₁ puis à E₂, il / elle assume son rôle institutionnel de président(e) de séance et d'orchestrateur de celle-ci. Mais la formule en adresse qu'ils emploient n'a pas le même statut énonciatif que celles du questionneur et du questionné.

En effet,

La formule d'attribution de la parole au questionneur [...] n'est jamais adressée et présente toujours le même schéma [monsieur + prénom + patronyme]. (Détrie 2010 : 153)

Dans M (1), avant d'ouvrir la séance, la présidente utilise la formule du rituel institutionnel marocain par les formes adressées (soulignées en gras). Il s'agit d'apostrophes :

au nom de dieu miséricordieux [bismi llahi rrahmane arrahime] (.) la séance est ouverte (.) **monsieur le ministre respecté** [ssayyid lwazir lmohtarame] (.) **mesdames et messieurs les député respectés** [assayyidate wa ssada nnouwabe almohtaramoune] (.)

dont la forme [au nom de Dieu Miséricordieux] est une constante dans les *Questions au gouvernement* au Maroc en tant que pays musulman. Et l'invocation de Dieu est obligatoire pour commencer tout discours dans telle ou telle institutions.

Puis elle attribue la parole à l'un des députés du groupe concerné par le domaine sur lequel porte la question. Elle utilise la forme collective non adressée :

avec une question sur la situation du transport dans le monde rural de **mesdames et messieurs les députés respectés pour le groupe progrès démocratique** [li ssayyidate wa ssada nnouwab al mohtaramoune min fariq attaqaaddome addimoqrati] (.)

Dans d'autres séances, le président ou la présidente attribuent la parole par la même forme individuelle [monsieur / madame + prénom + patronyme] que le président de séance et de l'Assemblée nationale Claude Bartolone utilise. C'est le cas pour la séance du 24 décembre 2012 présidée par le président du Conseil des Représentants marocain où seules les combinaisons changent :

وأعطي الكلمة للنائب المحترم السيد عبد الله البقالي

(1) PRES [...] je donne la parole au **député (respecté) monsieur abd allah albeqali** [annaib almohtarame assayid abd allah albeqali]

La forme d'adresse en gras est une forme non adressée. Nous retrouverons la même forme d'adresse non adressées quand le président de séance Claude Bartolone attribue la parole aux coénonciateurs : *la parole est à monsieur le député, la parole est à monsieur le ministre.*

- **Le questionneur :**

(2) الغازي اجطيو بسم الله الرحمن الرحيم(.) السيدة الرئيسة(.) السادة الوزراء المحترمون(.) السيدات والسادة النواب المحترمون(.) السيد الوزير المحترم(.) نقاشنا معكم اليوم(.) السيد الوزير(.) يتعلق بما يعانيه سكان الأرياف من صعوبات في النقل أيام الأسواق الأسبوعية والمناسبات المختلفة(.) وهي الوضعية الناتجة عن محدودية إمكانية النقل المتوفر وقلة عدد عربات النقل المزدوج(.) بسبب تعقد مسطرة الحصول على رخص استغلالها [...]سؤالنا(.) بالتالي(.) السيد الوزير(.) يصب حول الإجراءات والتدابير التي تنوون اتخاذها لضمان شروط نقل ملائمة لسكان العالم القروي(.)//وما هي خطتكم لتحرير هذا القطاع في وجه المستثمرين الجدد وكذلك كما هو برنامجكم في تحسين جودة الطرق في العالم القروي//(.) وشكرا(.)

M(2) LA au nom de dieu miséricordieux [bismi llahi rrahmane arrahime](.) madame la présidente [ssayyida raissa](.) messieurs les ministres respectés [assada lwozarae lmohtaramoune](.) monsieur le ministre respecté [ssayyid lwazir lmohtarame](.) notre discussion avec vous aujourd’hui(.) monsieur le ministre [sssayyid lwazir](.) concerne la souffrance des habitants de la campagne à cause des difficultés de se déplacer pendant jours des souks hebdomadaires et les différentes occasions(.) une situation due aux moyens de transports limités et la rareté des voitures de transport binaire(.) à cause de la complexité de la procédure pour avoir un permis pour les exploiter(.)[...] donc(.) notre question(.) monsieur le ministre [ssayyid lwazir](.) est sur les décisions que vous comptez prendre pour garantir des conditions de transport adapté aux habitants du monde rurale//(.) et quelle est votre stratégie pour libérer ce secteur aux nouveaux investisseurs//(.) et quel est votre programme pour améliorer la qualité des routes dans le monde rural//(.) et merci(.)

Dans M (2), le questionneur emploie, au début de son discours, des syntagmes d’adresse qui entrent dans le rituel de l’adresse dans le discours parlementaire. Ces formes sont, généralement, utilisées par le député avant de poser la question et par le ministre avant de répondre :

au nom de dieu miséricordieux [bismi llahi rrahmane arrahime](.) madame la présidente [ssayyida raissa](.) messieurs les ministres respectés [assada lwozarae lmohtaramoune](.) monsieur le ministre respecté [ssayyid lwazir lmohtarame](.)

Ces syntagmes d’adresse détachés sont des apostrophes collectives adressées aux députés et aux ministres présents et individuelles adressées au président ou à la présidente de séance et au questionné. Elles se présentent selon le schéma prédéfini suivant :

[Imploration de Dieu + remerciement (ou désignation) du président de séance + messieurs les ministres + mesdames et messieurs les députés + monsieur le ministre]

Cette combinaison n’est pas toujours de mise, elle varie d’un député à l’autre et d’une situation d’énonciation à l’autre. Mais elle reste la plus fréquente dans le discours parlementaire au Maroc.

▪ Le questionné

Le questionné (4) AR, de sa part, commence son discours par le rituel d’adresse prédéfini par la scène institutionnelle en utilisant des formes rituelles d’ouverture suite à l’invitation

de répondre qui lui est accordée par la présidente de séance :

(3) رئيسة الجلسة شكر السيد النائب(.) الجواب(.) السيد الوزير(.)

(3)PRESté merci(.)monsieur le député[ssayyid nnaibe](.) la réponse(.) monsieur le ministre[ssayyid lwazir](.)

(4) عزيز الرباح بسم الله الرحمن الرحيم(.) السيدة الرئيسة(.) السادة الوزراء(.) السيدات والسادة النواب المحترمون(.) أشكر الفريق المحترم على طرح هذا السؤال والذي يعني في وقته وفي لحظة تاريخية أعتقد(.) التي تشهد فيها بلادنا الآن مسار ديال إصلاح منظومة النقل بصعوبتها وبإكراهاتها وبتحدياتها(.) وعلى أية حال بإجماع منتخبى الأمة على ضرورة إصلاح المنظومة ديال النقل(.) أود أن أوضح بالمناسبة(.) على أنه منذ الإعلان عن لوائح ديال النقل(.) مشينا في واحد المسار تدريجي(.) يعني حاولنا أن نعالج كل القطاعات ديال النقل إلى أن نصل إلى آخر قطاع والى(.) إن شاء الله(.) لم يبق إلا أيام حتى هو غيدخل للمنظومة(.) وبدأنا بواحد العدد ديال القطاعات(.) قطاع المستخدمين السياحي(.) المدرسي إلى غير ذلك(.) ودخلنا للنقل المزدوج في العالم القروي(.) واتخذ القرار على تحرير هذا القطاع

(4)AR au nom de dieu miséricordieux [bissmi llahi rrahmane arrahime] (.) madame la présidente [ssayyida rraissa](.) messieurs les ministres [ssada lwozarae](.) mesdames et messieurs les députés respectés [assayyidate wa ssada nnouwabe lmohtaramoune](.) je remercie le groupe respecté [lfariq lmohtarame] pour cette question aussi importante et qui s’inscrit dans un moment historique qui marque le changement que connaît le secteur du transport dans notre pays(.) avec toutes ses difficultés et ses contraintes(.) je voudrais(.) à cette occasion(.) expliquer(.) [monsieur le député](.) que (.) depuis la publication de la liste des transports(.) nous avons adopté une démarche progressive(.) nous avons essayé de considérer tous les secteurs du transport(.)

Le ministre, avant de répondre, emploie des apostrophes nominales individuelles et collectives. Elles se présentent selon le même schéma prédéfini relatif à la réponse :

[Imploration de Dieu + madame la présidente + messieurs les ministres + mesdames et messieurs les députés + (monsieur le député)] :

au nom de dieu miséricordieux [bissmi llahi rrahmane arrahime] (.) madame la présidente [ssayyida rraissa] (.) messieurs les ministres [ssada lwozarae] (.) mesdames et messieurs les députés respectés [assayyidate wa ssada nnouwabe lmohtaramoune] (.)

Dans cet exemple, le ministre emploie une forme non adressée : je remercie **le groupe respecté** avant l’apostrophe **monsieur le député** servant à désigner son coénonciateur. Il resitue ainsi positivement la question.

6.1.2 L’apostrophe au milieu du tour de parole

Du point de vue énoncif, les apostrophes surviennent aussi au milieu de l’allocution. Dans ce cas les coénonciateurs les utilisent dans un but de renforcement du pacte coénonciatif. Leur marginalité syntaxique n’affecte en rien leur fonction énonciative. Ce

point sera abordé, ultérieurement, dans le rôle scénographique de l'apostrophe.
Les apostrophes sont diverses. Elles peuvent être individuelles et / ou collectives.

(1) Les apostrophes individuelles en médiane

• Le questionneur

Généralement, dans les *Question au gouvernement*, l'énonciateur E₁ emploie en plus des *apostrophes en survenue précoce* (Détrie, 2006 : 84) dans le rituel d'ouverture, des formes d'adresse qui catégorisent le coénonciateur E₂ tout au long de son allocution. Leur fréquence dépend de la longueur de celle-ci. En effet, plus E₁ tarde à poser sa question, plus il utilise d'apostrophes dans le but de rappeler à E₂ et à l'auditoire qu'il s'adresse bel et bien à E₂. Je propose pour illustrer ce cas les exemples suivants :

A. Extrait du corpus marocain *Questions au gouvernement* du 12 novembre 2012

(89)MI= Mustapha Al Ibrahimi

(89)مصطفى الإبراهيمي [...] هو في الحقيقة (.) السيد الوزير (.) صعبتني عليا التعقيب (.) [...] ولكن كما في علمكم (.) السيد الوزير (.) أن الصحة هي حق من حقوق الإنسان هو منصوص عليها في الدستور [...] وبالتالي يعني خاص تكون واحد الوزير (.) ولكن نبغي نعطى واحد التفصيل (.) [...] والسيد الوزير (.) كلهم يمشيو بالحكمة إلى هاذ التدابير اللي هضرتي عليهم (.) السيد الوزير (.) هذا في الحقيقة غادي يطرح بالتوازي (.) غادي يعطيوها ربما نتيجة (.) أما نبدأ بالأدوية ومازال ماقمناش بالمسائل الأخرى اللي ذكرتيه (.) السيد الوزير (.) هذا في الحقيقة غادي يطرح مشكل [...] احن (.) السيد الوزير (.) نوصي بالرفع من عدد الموارد البشرية والتأهيل ديالها (.) سواء الممرضين أو الأطباء (.) خاصة les psychologues لأن حتى هما عندهم واحد الدور في هاذ المرضى (.) ثم العمل على التشخيص المبكر لهاذ المرض في les centres de santé اللي كاينين في الأحياء واللي كاينين في العالم القروي ماشي فقط في المؤسسات الكبيرة (.) شكرا (.) السيد الوزير (.)

(89)MI [...] en vérité (.) **monsieur le ministre** (.) vous avez compliqué mon intervention (.) mais comme vous le savez (.) **monsieur le ministre** (.) la santé est l'un des droits de l'homme (.) mentionné aussi dans la constitution (.) [...] le diagnostic (.) vous l'avez donné (.) **monsieur le ministre** (.) mais je veux ajouter un détail (.) [...] donc (.) il faut qu'il y ait un arbitrage équitable dans la gestion des démarches dont vous avez parlées (.) **monsieur le ministre** (.) elles doivent s'accomplir à égalité (.) pour qu'elles puissent donner un résultat (.) mais que nous commençons par les médicaments et que nous n'avons pas encore finalisé les procédures que vous avez exposées (.) **monsieur le ministre** (.) cela posera un problème (.) [...] nous (.) **monsieur le ministre** (.) nous recommandons l'augmentation des ressources humaines et sa formation (.) que ce soit des infirmiers ou des médecins (.) surtout les psychologues (.) car (.) eux aussi ont un rôle dans le rétablissement des patients (.) et insister sur le diagnostic précoce de ces patients dans des centres de santé qui se trouvent dans les quartiers et dans le monde rurale (.) et non seulement dans les grands centres (.) et merci (.) **monsieur le ministre** (.)

B. Extrait du corpus français *Questions au gouvernement* du 23 octobre 2012

AR = Arnaud ROBINET

(2)AR **merci monsieur le président**(.) ma question s'adresse à monsieur le premier ministre(.) **monsieur le premier ministre**(.) quand on échoue sur tout(.) on xx ne doit pas dire pour autant faire n'importe quoi pour brouiller les pistes/(.) [...] voici que marisol touraine souhaite lancer en france l'expérimentation des salles de consommation de drogue/(.) alors là/(.) permettez-moi de vous dire(.) **monsieur le premier ministre**/(.) que l'on pensait avoir touché le fond avec le ministre de l'éducation/(.) mais visiblement(.) la ministre de la santé(.) a trouvé des moyens de creuser encore plus bas dans l'IRresponsabilité//(.)[...] vous détruisez en quelques mots toute la politique de santé publique menée en france depuis de nombreuses années//(.) **monsieur le premier ministre**//(.) ce que propose votre ministre de la santé//(.) est honteux pour le ministère qu'elle incarne//(.) en tant que ministre censé gouverner ce pays(.) vous semblez l'oublier//(.) il est temps que cesse ce comportement IRresponsable//(.) **monsieur le premier ministre**/(.) ma question est simple//(.) [...]

Nous remarquons que dans les deux exemples, les apostrophes sont nombreuses. Nous en comptons sept pour le premier : **monsieur le ministre [assayyid al wazir]** et quatre pour le second : **monsieur le premier ministre**.

La fréquence des apostrophes qui surviennent au milieu de l'allocution, sont souvent utilisées, comme je l'ai souligné, pour deux fins, une énoncive et l'autre énonciative. La première consiste dans le fait que ces apostrophes marquent l'énoncé et définissent le genre de discours produit. La seconde est relative à la relation qui lie E₁ à E₂ et au rôle scénographique de l'apostrophe dans ce genre de discours les *Questions au gouvernement*.

- **Le questionné**

Les apostrophes en *survenue médiane* (Détrie, 2006 : 91) ne sont pas uniquement du ressort de la question, les réponses des ministres peuvent en présenter aussi selon la situation d'énonciation.

A/ Extrait du corpus français *Questions au gouvernement* du 16 octobre 2012

MT = Marisol TOURAINE, ministre des affaires sociales et de la santé

(163)MT [...] franchement vous avez la mémoire courte **madame la députée**/(.)((huées)) parce que(.) s'il y a bien un moment où les retraités ont été mal traités(.) c'est au cours des cinq dernières années/(.)[...]la seule solution que vous avez face aux difficultés de notre société/(.) c'est de diminuer la protection sociale au profit des assurances privées et de la responsabilité individuelle/(.) alors je vous le dis(.) **madame la députée**/(.) oui(.) nous(.) nous assumons nos responsabilités(.) et nous considérons qu'au nom de la solidarité entre les générations(.) nous devons(.) nous devons faire en sorte de permettre(.) aux retraités et plus tard aux personnes qui seront en perte d'autonomie/(.) de pouvoir compter sur la solidarité nationale/(.) de pouvoir compter sur un accompagnement personnalisé à domicile ou en maison de retraite/(.) et cela **madame la députée**/(.) cela suppose que nous mettions en place des financements solidaires/(.) des financements

B/ Extrait du corpus marocain *Questions au gouvernement* du 22 octobre 2012

محمد أوزين : وزير الشباب والرياضة

(220) السيد محمد أوزين [...] غير أود التأكيد بأن الاهتمام بالعالم القروي ما غاديش نقول لك(.) **السيد النائب**(.) هو فقط هاجس يقض مضجعنا(.) بل أيضا هاجس كيحكم التوجهات ديالنا والاختيارات ديالنا وأيضا المبادرات والخطوات ديالنا المستقبلية القادمة [...] أما بخصوص إقليم سيدي بنور(.) [...] ولكن هذا ما كيغنيش أن الصورة قاتمة بالشكل اللي تقدمتوا به **السيد النائب**(.) طبعاً كايين الملعب البلدي بسيدي بنور(.) وتمت البرمجة ديالو باش نزودوه بالعشب الاصطناعي[...] مدرسة للتكوين في كرة القدم(.) كيما كتعرفوا(.) **السيد النائب المحترم**(.) قمنا بالتجهيز ديالها مؤخرًا في القاعة اللي بمعدات رياضية في كمال الأجسام [...]

MO = Mohammed Ouzzine ministre de la jeunesse et du sport

(220)MO [...] je veux seulement confirmer que l'importance accordée au monde rural(.) n'est pas seulement(.) **monsieur le député**(.) un souci qui nous préoccupe(.) mais(.) c'est aussi(.) un souci qui se répercute sur nos orientations et nos choix ainsi que sur nos futurs projets(.) [...] cependant(.) concernant la province de sidi bennour nous avons fait beaucoup de choses [...] mais cela ne veut pas dire que la situation est aussi alarmante que comme vous le dites(.) **monsieur le député**(.) certes(.) il y a un stade municipal à sidi bennour(.) nous avons décidé de l'équiper en gazon industriel(.)[...] l'école de formation en foot(.) comme vous le savez(.) **monsieur le député respecté**(.) nous l'avons équipée dernièrement en matériel sportif pour la culture physique [...]

Les apostrophes en survenue médiane sont fréquentes dans les allocutions des coénonciateurs.

Dans A/ la ministre a utilisé l'apostrophe **madame la députée** trois fois. Le même nombre d'apostrophes figure dans B/ sous deux combinaisons différentes : **monsieur le député [assayid annaib]** et **monsieur le député respecté [assayid nnaib almohtarame]**.

Ces apostrophes peuvent figurer une seule fois dans les interventions courtes comme longues, et selon la situation d'énonciation. Cette fréquence joue un rôle dans le discours produit et détermine la relation interpersonnelle (prédéfinie par la scène institutionnelle) et coénonciative qui s'instaure entre les coénonciateurs au fur et à mesure que chacun progresse dans son allocution.

(2) Les apostrophes médianes à plusieurs destinataires

Dans la question comme dans la réponse, les coénonciateurs peuvent inclure dans leur discours des apostrophes destinées, en plus au coénonciateur direct, à d'autres destinataires. A ce niveau, exception faite de leur détachement syntaxique, ces apostrophes ont une valeur énonciative et non des moindres dans le discours produit et dans les *Questions au gouvernement*.

Il peut s'agir d'apostrophes qui surviennent entre deux apostrophes. Elles se présentent sous la forme : **monsieur le ministre / mes chers collègues / monsieur le ministre. Ou monsieur le député / Mesdames et messieurs / mesdames et messieurs les députés / monsieur le député.**

Dans cet extrait du corpus français, fourni comme illustration, j'ai choisi une question suivie de la réponse.

A/ Extrait des *Questions au gouvernement* du 16 octobre 2012 :

- Le questionneur

PH M = Philippe MARTIN, député du groupe Socialiste Républicain et Citoyen.

- Le questionné

J-M A = Jean-Marc AYRAULT, premier ministre.

(11) PRES merci(.) la parole est à philippe martin(.) que l'on écoute en silence si possible(.)

(12) PH M **monsieur le président(.) mes chers collègues(.)** ma question s'adresse à monsieur le premier ministre(.) [...] lorsqu'elle est soutenue par un gouvernement qui a le sens du long terme et la constance de ses objectifs(.) l'entreprise france redevient attractive et dynamique(.) votre déplacement en asie à singapour et aux philippines(.) témoigne qu'en matière de commerce international(.) notre pays peut nouer de nouveaux partenariats [...] lors de ces deux visites(.) **monsieur le premier ministre(.)** vous avez encouragé nos partenaires asiatiques à intensifier leurs investissements en france/(.) que ceux-ci soient industriels/(.) commerciaux/(.) ou financiers/(.) **mes chers collègues(.)** le redressement de notre commerce extérieur(.) est une priorité pour notre économie/(.) mais c'est aussi un chantier considérable/(.) il est vrai qu'avec soixante-dix milliards de déficit annuel/(.) la droite nous a laissés dans ce domaine comme dans d'autres(.) un bilan EPOUvantable//(.) ((COM: cris de mécontentement sur les bancs de l'opposition, applaudissements sur ceux de la majorité)) vos vociférations(.) **mes chers collègues//(.)** ne changeront rien à l'affaire//(.) qu'il s'agisse de déficit//(.) de plans sociaux//(.) de politique industrielle(.) ou de commerce extérieur//(.) il ne se passe pas une JOurnée(.) sans que les français découvrent que vous vous êtes rendus à leur égard et à l'égard de la france coupables de présentation de faux bilans//(.) dans ce contexte(.) **monsieur le premier ministre//(.)** comme ce matin à toulouse pour l'assemblage de la croissance concorde(.) pouvez-vous nous préciser les contours de cette stratégie nationale de compétitivité// dont votre gouvernement a fait sa priorité//(.) que notre groupe APProuve et qui symbolise en matière d'action publique le retour du volontarisme qui a TANT manqué à la droite pendant toutes ces années//(.) ((applaudissements et huées))

Le député Philippe Martin, en utilisant les apostrophes :

- (1) *monsieur le président,*
- (2) *mes chers collègues,*
- (3) *monsieur le premier ministre,*
- (4) *mes chers collègues,*

- (5) *mes chers collègues,*
 (6) *monsieur le premier ministre.*

il ne s'adresse pas seulement à son coénonciateur direct E₂, mais à d'autres auditeurs qui participent à la scène institutionnelle :

Après la forme d'adresse *monsieur le président* qui marque le rituel institutionnel d'adresse en ouverture, le député emploie l'apostrophe collective *mes chers collègues* (2) pour tous les députés présents dans l'hémicycle. Puis il emploie la forme d'adresse individuelle, en survenue médiane : *monsieur le premier ministre* (3) pour désigner son coénonciateur direct E₂.

Par contre, le questionner, en utilisant l'apostrophe collective *mes chers collègues* (4), s'adresse uniquement aux députés de la majorité (il est vrai qu'avec soixante-dix milliards de déficit annuel/(.) la droite nous a laissés dans ce domaine comme dans d'autres(.) un bilan Epouvantable//(.))

Et, par l'emploi de la même forme nominale collective d'adresse *mes chers collègues* (5) il interpelle cette fois les députés de l'opposition (vos vociférations). C'est ce qui montre qu'au fil d'une question, une même apostrophe (mes chers collègues) peut voir son assise énonciative modifiée. Autrement dit, le réglage énonciatif de l'apostrophe ne peut être acquis que grâce à la prise en compte du cotexte.

Le questionneur clôt son allocution par l'apostrophe individuelle *monsieur le premier ministre* (6), en survenue finale, qui précède la question et qui rappelle le coénonciateur direct. Il remet donc en avant l'exercice institutionnel lui-même des *Questions au gouvernement*.

[...]

(17) PRES merci(.) la parole est à monsieur le premier ministre(.)
 ((huées))

(18) J-M A merci(.) [...] **monsieur le président >>mesdames messieurs les députés monsieur le député philippe martin<<(.)** ((huées)) vous avez parlé de volontarisme(.) et vous avez raison(.) nous avons besoin en effet pour(.) redresser notre industrie(.) de reconquérir une crédibilité de beaucoup d'effort(.) et de volonté(.) et de détermination(.) le gouvernement soutenu par sa majorité(.) n'en manque pas(.) ((huées)) mais cela est nécessaire(.) parce qu'il y a urgence(.) **mesdames et messieurs les députés >>en particulier de l'opposition(.)** ((huées)) vous pouvez vociférer(.) vous pouvez crier(.) mais vous ne f`rez pas oublier votre bilan(.) en DIX ans/(.) sept cent cinquante mille emplois détruits/(.) [...] un commerce extérieur en déficit ABYSSAL/(.) [...] lorsque je recevrai le cinq novembre prochain(.) le rapport de monsieur louis gallois(.) que je rappelle(.) [...] **mesdames et messieurs les députés(.)** on aurait l'impression qu'à la droite//(.)) vous souhaitez l'échec de la france//(.)) ((COM: vives huées et cris de protestation sur les bancs de l'opposition)) moi je souhaite le succès de la france//(.)) [...] et si j'ai demandé ce rapport à monsieur gallois [...] [COM : c'est] parce que je suis nommé par le conseil des ministres[...] commissaire général de l'investissement//(.)) [...] et lorsque le rapport sera déposé le cinq//(.)) ((huées)) **mesdames et messieurs les députés//(.)** ((huées)) je l'annonce ici devant vous//(.)) le lendemain(.) le conseil des ministres se réunit en séminaire//(.)) ((huées et applaudissements)) les premières décisions//(.)) les premières orientations//(.)) le lancement de la

stratégie de la conquête//(.) de la compétitivité//(.) c'est-à-dire de la bataille contre le chômage et pour l'emploi//(.) ((COM : les députés de l'opposition commencent à quitter leurs bancs)) sera lancé même si ça vous gêne//(.) nous le ferons pour la france//(.) [...]

Dans sa réponse, le premier ministre emploie les apostrophes suivantes :

- (1) *monsieur le président,*
- (2) *mesdames, messieurs les députés,*
- (3) *monsieur le député philippe martin,*
- (4) *mesdames et messieurs les députés,* en particulier *de l'opposition,*
- (5) *mesdames et messieurs les députés,*
- (6) *mesdames et messieurs les députés.*

Comme il s'agit d'une réponse, E₂ utilise le dire de E₁ pour défendre la politique de son gouvernement mise en cause par celui-ci. Le choix des apostrophes fait partie de cette stratégie. En effet le premier ministre commence son allocution par la formule rituelle d'adresse en survenue initiale l'apostrophe individuelle *monsieur le président* (1) et l'apostrophe collective *mesdames, messieurs les députés* (2) par laquelle il s'adresse à tous les députés (opposition et majorité).

Il désigne, ensuite son coénonciateur direct E₁, en le nommant, par l'apostrophe nominale individuelle *monsieur le député philippe martin* (3). Puis interpelle un autre interlocuteur qu'il spécifie par le syntagme prépositionnel mis en apposition *en particulier* pour bien le définir par le choix de l'apostrophe nominale collective *mesdames et messieurs les députés de l'opposition* (4) qu'il renforce par la répétition de la même forme d'adresse en (5). Il finit son allocution en s'adressant, cette fois, à tous les députés par l'apostrophe collective *mesdames et messieurs les députés* (6). Il reprend ainsi la même apostrophe de l'ouverture en (2).

Nous retrouvons, aussi, des exemples d'apostrophes à destinataires multiples dans le discours parlementaire marocain que j'illustre par l'allocution suivante :

B/ Extrait du corpus marocain: séance des *Questions au gouvernement* du 22 octobre 2010

محمد الوفا : وزير التربية الوطنية

(140) محمد الوفا بسم الله الرحمن الرحيم (.) السيد الرئيس (.) السيد النائب المحترم (.) أولا (.) عندنا في إقليم سطات 126 مجموعة مدرسية ابتدائية و356 فرعية (.) ما وصلش لبعض الأهداف (.) ولكن فيه أهداف جيدة اكتسبتها المنظومة التربوية (.) وهنا لا بد نعرفوا واحد الحاجة (.) السادة النواب والسيدات النائبات المحترمين (.) أن الوزارة ما بقاتش عندها نهائيا المسؤولية ديال بناء المدارس وتأهيل المدارس (.) هذا اليوم رجع من اختصاص الأكاديميات (.)

M El-W = Mohammed El Wafa, ministre de l'éducation nationale

(140) M El-W au nom de dieu miséricordieux (.) **monsieur le président (.) monsieur le député respecté** (.) premièrement (.) nous avons dans la province de settate cent vingt-six groupes scolaires primaires (.) et trois cent cinquante-six écoles (.) [...] je n'ai pas atteint tous mes

objectifs(.) mais il y a des objectifs importants qui ont été atteints dans le secteur de l'éducation(.) et là(.) nous devons savoir une chose(.) **messieurs et mesdames les députés respectés**(.) que le ministère n'a plus la responsabilité de la construction et la mise en service des écoles(.) aujourd'hui(.) c'est devenu du ressort des académies(.

(1) *monsieur le président [ssayyid rraisse]*

(2) *monsieur le député respecté [ssayyid nnaib almohtarame]*

(3) *messieurs et mesdames les députés respectés [ssada nnouwabe wa ssayyidate nnaibate al mohtaramine]*

Le ministre de l'éducation nationale utilise l'une des apostrophes du rituel institutionnel *monsieur le président* (1) puis désigne, directement son coénonciateur par l'apostrophe nominale individuelle *monsieur le député respecté* (2). L'apostrophe nominale collective en survenue médiane *messieurs et mesdames les députés respectés* (3), le ministre l'utilise pour s'adresser à l'ensemble des députés présents dans l'hémicycle pour les informer sur les nouvelles dispositions prises par le gouvernement concernant la construction de nouvelles écoles.

A la relecture des allocutions où surviennent les apostrophes à destinataires multiples, il me semble qu'elles figurent le plus souvent dans les questions posées par un député ou une députée de l'opposition quand ils mettent en cause le programme ou la politique du gouvernement; et nous les retrouvons aussi dans les réponses à ces questions par un membre du gouvernement pour défendre le bien-fondé de ce programme ou de cette politique.

6.1.3 L'apostrophe à la fin du tour de parole

Comme son nom l'indique, l'apostrophe en *survenue finale* (Détrie, 2006 : 95), clôt l'allocution. Elle précède, en principe, la question. Dans les *Questions au gouvernement*, la question est toujours placée à la fin, après l'argumentation du questionneur qui la justifie et qui la légitime.

Observons ce passage extrait du corpus français : séance des *Questions au gouvernement* du 16 octobre 2012 :

(1) PRES la parole est à madame dominique orliac(.

(2) DO **merci monsieur le président**(.) ma question s'adresse à monsieur le ministre de l'agriculture(.) dans le contexte actuel(.) le changement climatique(.) la prise de conscience du défi alimentaire qui attend la population mondiale(.) les enjeux environnementaux auxquels elle devra faire face(.) la question de l'utilisation des ressources en eau se pose en des termes très PREoccupants pour les agriculteurs(.) or(.) la france ne manque pas d'eau(.)[...] la période estivale est souvent synonyme(.) de graves problèmes pour nos agriculteurs(.) [...] l'agriculture surtout dans le sud a besoin d'eau pour se développer(.)[...] mais de nombreux freins à la réalisation de ces projets de stockage existent(.) la réglementation s'est considérablement complexifiée ces dernières années(.)[...] l'abandon de deux décrets sur les retenues(.) annoncées le onze juillet par madame la ministre de l'écologie n'était

pas opportun(.) pourtant la réduction des possibilités ((applaudissements)) du recours juridique(.) et le nouveau régime déclaratif prévu(.) auraient apporté des simplifications bienvenues(.) alors **monsieur le ministre**(.) avez-vous l'intention de créer les conditions FAVORABLES au développement des réserves en eau/(.) [...]

Extrait du corpus marocain des *Questions au gouvernement* du 12 Novembre 2012

MK = Mohammed Karim

(132)محمد كاريم السيدة الرئيسة(.) السيد الوزير(.) السيدة والسادة النواب المحترمون(.) تعرف مجموعة من المدن المغربية(.) وخاصة المجالس المنتخبة والوكالات الحضرية(.) اختلافا كبيرا في الاختصاصات يؤدي ضربتها المواطن العادي(.) وفي هذا الإطار(.) نسألكم(.) السيد الوزير(.) عن دور الوكالات الحضرية وما هو الاختصاص المنوط بها/.) وفي حالة الاختلاف(.) ما هي المؤسسة المخولة لها قانونا وضع حد لهذا الاختلاف في الاختصاصات(.) وشكرا(.)

(132)MK **madame la présidente**(.) **monsieur le ministre**(.) **mesdames et messieurs les députés respectés**(.) de nombreuses villes marocaines(.) et surtout les conseils élus et les agences urbaines(.) connaissent des contradictions dans les spécialités et c'est le citoyen simple qui en subit les conséquences(.) à ce propos(.) nous vous interrogeons(.) **monsieur le ministre**(.) sur le rôle des agences urbaines(.) et quelle est la fonction qui leur est attribuée/(.) et en cas de litige(.) quelle est l'institution qui peut juridiquement mettre une limite à ce litige(.)

Les apostrophes nominales *monsieur le ministre* dans A et *monsieur le ministre [ssayid lwazir]* dans B, surviennent en position finale. Normalement le statut de syntagme détaché qui caractérise l'apostrophe, lui permet de changer de place dans l'énoncé où elle figure. Cependant, en fin d'allocution, cette place est nécessaire dans la mesure où elle introduit la question, rappelle le coénonciateur et le désigne en tant que destinataire direct qui doit répondre à la question posée.

6.1.4 L'apostrophe au début et à la fin du tour de parole

En coénonciation, les protagonistes s'adressent les uns aux autres par des apostrophes qu'ils peuvent aussi bien utiliser en ouverture du tour de parole, au milieu ou/et en fin de l'allocution. En tant que syntagmes détachés, les apostrophes surviennent dans toutes ces positions. Les deux extraits suivants illustrent le cas des apostrophes qui surviennent au début et à la fin du tour de parole.

A/ Extrait du corpus français des *Questions au gouvernement* du 16 octobre 2012

GS = Gabriel SERVILLE, député du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

(13)GS **monsieur le président**(.) **mesdames messieurs les ministres**(.) **mes chers collègues**(.) ma question s'adresse à monsieur le ministre de l'intérieur(.) **monsieur le ministre**(.) l'orpaillage clandestin est un grave problème qui ne concerne pas seulement la Guyane mais l'ensemble de la République(.) et l'exploitation abominable de la misère humaine qui entoure cette activité n'est plus tolérable(.)[...] je demeure conscient de

tous les efforts déjà réalisés(.) cependant ce sujet dépassant très largement le problème de l'insécurité en zone urbaine(.) permettez-moi/donc de rappeler solennellement au renforcement des efforts engagés afin de mettre un terme définitif à ces pratiques intolérables qui mettent à genoux les valeurs de notre république(.) pour cela **monsieur le ministre de l'intérieur**(.) vous pouvez compter sur mon soutien avec une profonde pensée pour maître antoine sollacaro(.) merci(.) ((applaudissements))
 (14)PRES merci(.) la parole est à monsieur le ministre de l'intérieur manuel valls(.) ((applaudissements))

B/ Extrait du corpus marocain des *Questions au gouvernement* du 11 novembre 2012

MZ = Mohammed Zouitene

(118) محمد الزويتن شكرنا السيدة الرئيسة(.) السيد الوزير(.) هاد السؤال طرحناه في شهر يوليوز 2012 لما كنا كنتشاوروا في لجنة المالية وكنتبادلوا الرؤى حول المستجدات الاقتصادية والاجتماعية التي كيعرفها الاقتصاد في بلادنا(.) اليوم احنا كنعاولوا نطرحوا عليكم هاد السؤال(.) من أجل التوضيح للرأي العام عن ما هي الإجراءات والتدابير التي ستتخذها الحكومة(.) ونحن اليوم نناقش قانون المالية 2013(.) ما هي هذه الإجراءات التي ستتخذونها(.) مثلما اتخذتم في السنة الماضية(.) تدابير من أجل التقليل من نفقات التسيير والنفقات التدبيرية من أجل رفع الاستثمار(.) ماهي هذه التدابير/.) وشكرا(.) السيد الوزير(.)

(118)MZ merci **madame la présidente**(.) **monsieur le ministre**(.) cette question, nous l'avons posée en mois de juillet deux mille douze(.) quand nous étions en train de discuter et de partager nos opinions lors de la commission des finances autour des changements et des nouveautés que connaît notre pays à l'échelon économique et social(.) aujourd'hui(.) nous reposons la même question pour expliquer à l'opinion publique les mesures que le gouvernement compte prendre(.) et aujourd'hui(.) puisque nous sommes en train de discuter la loi des finances pour deux mille treize(.) quelles sont les mesures que vous allez prendre(.) comme vous l'avez fait pour l'an passé/.) des mesures censées réduire les dépenses de gestion pour encourager l'investissement(.) quelles sont donc ces mesures/.) et merci(.) **monsieur le ministre**(.)

Les apostrophes en survenue précoce et en *survenue finale* (Détrie, 2006 : 95) sont de deux types :

- Le questionneur peut employer le rituel d'adresse en ouverture, suivi de l'apostrophe du coénonciateur E₂:

A(13) **monsieur le président**(.) **mesdames messieurs les ministres**(.) **chers collègues**(.) [...] **monsieur le ministre**(.)

- Comme il peut aussi s'adresser directement au questionné par l'emploi d'une apostrophe nominale individuelle monsieur le ministre :

B(118) merci **madame la présidente**(.) **monsieur le ministre**(.)

Elles se présentent souvent sous la forme : apostrophe nominale individuelle (désormais

Ap NI) suivie de l'argumentation de E₁ qui y justifie le pourquoi de sa question puis la question et finir par la même apostrophe nominale individuelle que je peux représenter par [Ap NI + Arg + Q + Ap NI]

Les apostrophes en ouverture et en fin d'allocution ont deux fonctions dans l'allocution. Elles servent à désigner le coénonciateur direct E₂, d'une part. D'autre part, elles servent de forme d'adresse à une fin interpellative. C'est aussi une manière d'insister, de la part de E₁, sur le fait que sa question ne s'adresse qu'à E₂. Celui-ci doit être prêt à répondre une fois que la parole lui est attribuée par le président de séance. En fin, elles délimitent le champ de l'adresse dans la coénonciation et dans le discours produit.

6.2 Quelques cas particuliers

6.2.1 Plusieurs apostrophes pour E₁

Les discours parlementaires en France et au Maroc, même s'ils ont, généralement, des points en communs (le rôle et la place des interlocuteurs dans la scène institutionnelle et le rôle des coénonciateurs dans la coénonciation et le discours produit), j'y ai relevé quelques cas particuliers au niveau de l'emploi de l'apostrophe dans sa fonction énoncive. Ces cas, nous pouvons les retrouver dans les deux discours comme ils peuvent figurer dans l'un et non dans l'autre.

Pour l'illustrer, je propose, cette fois, un extrait de la séance de *Questions au gouvernement* tenue dans l'hémicycle du parlement français le 9 octobre 2012.

Question sur le budget 2013.

PRES = Claude BARTOLONE, président de l'Assemblée Nationale et président de séance.

JC = Jérôme CAHUZAC, ministre délégué chargé du budget.

(7)PRES & la parole est à monsieur le ministre délégué chargé du budget jérôme cahuzac /(.)

(8)JC merci **monsieur le président(.) madame la députée(.) madame la ministre(.)** au fond(.) si je tentais de résumer votre question(.) pour autant que je l'ai bien comprise(.) vous nous accuseriez de diminuer le pouvoir d'achat des français(.) lorsque ceux qui nous ont précédés >>et dont **vous** faisiez partie<<(.) auraient veillé avec un soin jaloux(.) leur maintien ou alors leur augmentation(.) il se trouve >>**MAdame graff**<< ((COM: réaction de la députée sur la prononciation de son nom: Greff)) que le pouvoir d'achat que vous aviez promis d'augmenter(.) au MIEUX(.) a stagné/(.) au PIRE(.) a baissé/(.) [...] comme vous étiez ministre chargée de la famille(.) vous développez votre question à partir de la réforme du quotient familial/(.) vous savez bien(.) **MAdame GRAff**/(.) ((COM: Claude GREFF corrige: Greff)) le quotient familial représente une enveloppe de treize à quatorze milliards d'euros/(.) treize à quatorze milliards d'euros/(.) à partir desquels quatre cent cinquante millions d'euros vont être distraits pour aider(.) non pas les familles qui paient l'impôt sur le revenu/(.) mais celles qui en ont besoin au titre de l'allocation de rentrée scolaire/(.) **MAdame graff**.(.) ((COM: cris sur les bancs UMP,

Claude GREFF corrige: GREFF)) n'y voyez pas malice(.) **CHere madame**/(.) >>je vais vous appeler **MADame la ministre** si cela vous fera plaisir<< [...] **MADame la ministre**/(.) n'y voyez-vous donc pas malice//(.) ((applaudissements, cris)) ((COM : même réaction de madame GREFF sur la prononciation de son nom : elle corrige en disant Greff)) si je me permets d'indiquer que la politique de ce gouvernement sera radicalement différents de celui auquel vous avez appartenu// (.)[...]

Dans le discours parlementaire, les *Questions au gouvernement* en l'occurrence, les coénonciateurs emploient des apostrophes variées selon la situation de coénonciation. En effet, quand le questionneur est un(e) député(e) de l'opposition, il (elle) argumente la légitimité et la pertinence de sa question en mettant en cause la politique menée par le ministre questionné et par le gouvernement auquel il appartient.

Le ministre, pour réfuter les accusations de son coénonciateur et défendre le bien-fondé de sa politique et de celle de son gouvernement, choisi bien ses mots et ses arguments. Plus la mise en cause par E₁ est forte, plus le choix des arguments pour se défendre de la part de E₂ est bien étudié et plus les apostrophes dans son allocution sont nombreuses et variées. En effet, Jérôme Cahuzac, pour répondre à la question posée par Claude Greff, députée UMP, sur l'augmentation des impôts et où elle l'accuse d'avoir menti sur le fait que cette augmentation toucherait un français sur dix :

(2)CG ma question s'adresse à monsieur le premier ministre(.) vous avez annoncé qu'un seul français sur dix serait touché par l'augmentation des impôts(.) vous nous avez MENTi/(.) car VOS mesures fiscales pour le projet de loi de finances de deux mille treize touchent tous les français /(.) tant par l'impôt direct qu'indirect(.)

Le ministre s'adresse à sa coénonciatrice

- en la désignant, d'abord, par l'apostrophe individuelle *madame la députée*,
- Ensuite, il emploie une apostrophe de rappel d'une fonction antérieure *madame la ministre*,
- Trois occurrences de l'apostrophe nominale individuelle *madame Graff* avec une différence de prononciation répétée trois fois du nom *Graff* au lieu de *Greff*. Répétition sur laquelle E₂ insiste pour agacer E₁.
- Une apostrophe affective *chère madame* pour adoucir la situation conflictuelle et agacer davantage la députée. La relation interpersonnelle qui les relie est loin d'être de l'ordre de l'affect.
- *Madame la ministre*, indique un changement de statut en coénonciation voulu par E₂ qui reprend la même apostrophe utilisée en ouverture de son allocution : E₁ devient la collègue de E₂.

6.2.2 La double adresse dans la même question

En règle générale, dans les *Questions au gouvernement*, le député interroge le ministre sur la politique du gouvernement auquel il appartient. Le questionneur, avant de poser sa

question, expose les raisons qui l'ont poussé à la poser. Puis il clôt son allocution par la question précédée de l'apostrophe *monsieur le ministre*.

Il peut, le cas échéant, citer un ou deux membres du gouvernement pour confirmer sa position ou infirmer une affirmation sur la politique du gouvernement en cours. C'est le cas dans ce passage extrait des *Questions au gouvernement* du 13 novembre 2012 où le député Rudy Salles s'adresse au premier ministre tout en citant quelques membres de son gouvernement : le ministre de l'intérieur, votre ministre de l'intérieur, la ministre de la justice Christiane Taubira.

(30)RS **monsieur le président**(.) ma question s'adresse à monsieur le premier ministre(.) **monsieur le premier ministre**(.) le mois dernier la délinquance a CONsidérablement augmenté par rapport à la même période en 2011(.) les violences contre les personnes ont augmenté de neuf pour cent/(.)[...] dans un communiqué le ministre de l'intérieur a tenté de justifier cette augmentation SANS précédent(.) en dénonçant des statistiques tronquées(.) et une instrumentalisation des chiffres [...] la vérité c'est que ces chiffres sont le reflet des contradictions qui persistent au sein de votre gouvernement/(.) le résultat bien flagrant d'une politique toujours hésitante(.) entre REpression et DEresponsabilisation//(.) d'un côté/(.) votre ministre de l'intérieur n'a cessé(.) depuis sa reprise de fonction(.) de REaffirmer la NEcessité de lutter contre la délinquance et contre toutes les formes de violence/(.) de l'AUTre//(.) la ministre de la justice christiane taubira incarne l'ANTithèse de cette politique/(.) sa circulaire de politique PENale en est une illustration PARfaite/(.)[...] quand/ allez-vous décider de prendre(.) **monsieur le premier ministre**/(.) de prendre en compte à sa juste mesure/(.) le problème de PLUs en PLUs PREoccupant// de la hausse de la délinquance//(.)

Cependant, dans certaines situations de communication, le questionneur (E₁) s'adresse à la fois à son coénonciateur (E₂) direct qui répondra à la question et à un autre participant ratifié (E₀) que E₁ interpelle pour une nécessité argumentative. Je précise : E₀ renvoie au degré zéro de la coénonciation. C'est-dire-que l'un des coénonciateurs E₁ ou E₂ apostrophe l'un des participants ratifiés dans son discours sans pour autant qu'il participe directement et effectivement à la relation de face-à-face qui lie le questionneur au questionné. Pendant le déroulement de l'exercice institutionnel *Question / Réponse*, E₁ est actif, E₂ est réactif alors que E₀ est passif. Mais E₀ peut devenir actif selon la situation de coénonciation : c'est le cas des situations de conflit dans lesquelles le président de séance rappelle à l'ordre un député ou un groupe de députés, ou quand les députés de la majorité ou de l'opposition réagissent aux propos de E₁ et de E₂. Les coénonciateurs peuvent apostropher le président de la séance, un député ou un groupe de députés ou encore un membre du gouvernement tout en s'apostrophant les uns les autres. C'est ce que je démontre par et dans ces deux exemples :

A/ Extrait de la séance des *Questions au gouvernement* du 7 janvier 2013 en direct du parlement marocain sur la chaîne *AL OULA*

MA = Mimoun Amiri du groupe Indépendant pour l'Union et l'Égalité.

(2)ميمون عميري شكرا السيد الرئيس(.) بسم الله الرحمن الرحيم والصلاة والسلام على أشرف المرسلين(.) السيد الرئيس(.) السادة والسيدات النواب المحترمون(.) السادة الوزراء المحترمون(.) قامت الحكومة بمجهودات مهمة للنهوض بالقطاع السياحي في بلادنا بالنظر لما يوفره هذا القطاع الحيوي من خلق لفرص الشغل وكذلك جلب للعملة الصعبة(.) إلا أنه(.) السيد الرئيس(.) نلاحظ إقصاء بعض الأقاليم في الترويج السياحي كأقاليم زاكورة(.) ورزازات(.)[...] نظرا لأن بعض المدن الكبرى استحوذت الترويج(.) هذا ما كيجعلنا(.) السيد الوزير(.) نسئلكم ونبلغ ليكم بأن المهنيين كيعبرو ليكم عن الاستياء ديالهم بأنهم ما روجتو المنطقة ديالنا رغم أن المناطق ديالنا تزخر برمال وتزخر بقصبات وقصور وتزخر بأكبر واحة اللي هي واحدة درعة(.) هذا ما كيجعلنا(.) السيد الوزير(.) نقولو ليكم بأنه هاذ الأقاليم فهاذ السنين رغم الأزمة العالمية كتعيش أزمة(.) الفنادق كيعيشو أزمة(.) هذا ما كيجعلنا(.) السيد الوزير(.) نسئلكم واش عندكم شي استراتيجية جديدة باش تنقدوا هاذ المناطق/(.) وشكرا(.) السيد الرئيس(.)

(2)MA merci monsieur le président [assayyid arraisse] (.) au nom de dieu miséricordieux et la prière et la paix soient sur le noble des messagers [bismillahi rrahman arrahim wa ssalato wa ssalamo ala achrafi lmorsaline] (.) monsieur le président [assayyid arraisse] (.) messieurs et mesdames les députés respectés [assada wa ssayyidate nnouwabe almohtaramoune] (.) messieurs les ministres respectés [assada alwozarae almohtaramoune] (.) le gouvernement a fait des efforts importants pour redresser le secteur du tourisme dans notre pays vu qu'il crée des occasions de travail et attire la devise(.) mais(.) monsieur le président [ssayyid rraiss] (.) nous remarquons l'exclusion de certaines provinces de la propagande touristique comme les provinces de zagoura(.) warzazate(.)[...] parce que certaines grandes villes en ont l'exclusivité(.) ce qui fait que(.) monsieur le ministre [ssayyid lwazir](.) nous vous questionnons et vous transmettons que les professionnels vous expriment leur mécontentement parce que vous ne faites pas de propagande pour nos régions(.) même si elles disposent de dunes(.) de kasbah(.) de palais et possèdent la plus grande oasis qui est celle de daraa(.) ce qui nous amène(.) monsieur le ministre [ssayyid lwazir](.) à vous dire que ces provinces (.) durant ces années(.) et à cause de la crise mondiale(.) connaissent aussi la crise(.) les hôtels en subissent les conséquences(.) nous voulons(.) monsieur le ministre [ssayyid lwazir](.) savoir si vous avez une nouvelle stratégie pour sauver ces régions(.) et merci monsieur le président [ssayyid rraisse] (.)

Dans cette allocution, E₁ interpelle deux protagonistes après le rituel de l'adresse en ouverture [monsieur le président, messieurs et mesdames les députés respectés, messieurs les ministres respectés] :

- E₀ qui est son destinataire passif par l'apostrophe **monsieur le président** [ssayyid rraisse] au début de l'exposé de son argumentation qui légitime sa question, et en fin du tour de parole.
- E₂ qui est son coénonciateur direct par l'apostrophe **monsieur le ministre** [ssayyid lwazir], à trois reprises au milieu de l'allocution :

[...](.) monsieur le ministre [ssayyid lwazir](.) nous vous

questionnons et vous transmettons que les professionnels vous expriment leur mécontentement parce que vous ne faites pas de propagande pour nos régions(.) même si elles disposent de dunes(.) de kasbah(.) de palais et possèdent la plus grande oasis qui est celle de dar3a(.) ce qui nous amène(.) **monsieur le ministre [ssayyid lwazir]**(.) à vous dire que ces provinces (.) durant ces années(.) et à cause de la crise mondiale(.) connaissent aussi la crise(.) les hôtels en subissent les conséquences(.) nous voulons(.) **monsieur le ministre [ssayyid lwazir]** (.) savoir si vous avez une nouvelle stratégie pour sauver ces régions(.

Dans l'exemple qui suit :

B/ Exemple extrait de *Questions au gouvernement* du 13 novembre 2012

EC = Eric Ciotti, député du groupe de l'Union pour un mouvement populaire

(34)EC merci **monsieur le président**(.) ma question s'adresse à madame la garde des sceaux(.) ministre de la justice(.) monsieur le ministre de l'intérieur vient de démontrer sa fébrilité Face aux résultats ((COM: applaudissements sur les bancs de l'opposition)) de l'insécurité au mois d'octobre/(.) [...] ces résultats sont tout simplement Catastrophiques\(.) alors face à ces résultats/(.) nous devrions être TOUs unis pour combattre la délinquance//(.) la SEUle réponse que vous osiez apporter(.) **monsieur le premier ministre**(.) c'est de dire que/ face à la fièvre il faut casser le thermomètre/(.) ce n'est pas une réponse que les français POUrront accepter/(.) et puis(.) je voudrais demander à madame la garde des sceaux(.) qui porte une LOUrde responsabilité(.) ((applaudissements)) dans l'augmentation de cette délinquance(.)[...] avec la SUppression de TOUtes les courtes peines de prison//(.) c'est-à-dire qu'un délinquant qui est condamné à deux ans trois ans de prison ferme/ à cause de VOUs//(.) ne fera plus un JOUr de prison//(.) alors >>**madame la garde des sceaux**<</(.) Face à cette situation comptez-vous revenir sur une politique pénale(.) Particulièrement DANgereuse //pour la liberté de nos concitoyens et pour leur sécurité//(.) ((applaudissements))

E₁ ((34) EC), désigne dès le début de son allocution son coénonciateur direct E₂ qui devrait répondre à sa question par : « ma question s'adresse à madame la garde des sceaux ministre de la justice ». Ensuite il cite un membre du gouvernement auquel appartient E₂ le ministre de l'intérieur et il interpelle directement un autre membre du gouvernement E₀ par l'apostrophe *monsieur le premier ministre*. Dans le but où il veut renforcer son argumentation et l'importance de sa question en rapportant les propos de E₀ : « face à la fièvre, il faut casser le thermomètre ». Enfin, E₁ clôt son allocution par la question qu'il pose directement à E₂ et qu'il introduit par l'apostrophe *madame la garde des sceaux* : les deux membres du gouvernement apostrophés n'auront pas la parole alors que le président peut la prendre.

Chapitre 7. L’apostrophe et le système des pronoms personnels

7.1 L’apostrophe et les couples nous / vous, je / tu, je / vous, nous / tu

En principe, dans une scène institutionnelle, telle l’hémicycle, quand les interlocuteurs s’adressent les uns aux autres, le vouvoiement fait partie du protocole institutionnel.

Ainsi, en cotexte, nous remarquons qu’en plus des apostrophes, le questionneur comme le questionné utilisent *je* ou *nous* (quand ils font référence à eux-mêmes, ou au groupe ou gouvernement auxquels ils appartiennent) ou les deux à la fois en combinaison avec *vous*. Cependant, j’ai trouvé dans mon corpus des allocutions où les coénonciateurs, dans certaines situations de communication, emploient *je* pour référer à eux-mêmes et *tu* pour s’adresser au coénonciateur. J’ai remarqué ce cas de figure dans quelques séances des *Questions au gouvernement* tenues au sein du parlement marocain.

S’il est inexistant dans le discours parlementaire français, son emploi dans le discours parlementaire marocain a sa raison d’être : il dépend de la nature de l’apostrophe utilisée et de la relation interpersonnelle entre le questionneur et le questionné.

J’attire l’attention sur le fait qu’au parlement marocain, les séances des *Questions au gouvernement* qui forment mon corpus ne sont pas toutes présidées par le président du Conseil des Représentants : il délègue la présidence des séances à ses vice-présidents choisis parmi la majorité. C’est le même cas en France, sauf que dans le corpus transcrit toutes les séances sont présidées par Claude Bartolone. C’est la raison pour laquelle concernant le discours parlementaire au Maroc :

- nous pouvons assister à des séances présidées par des femmes,
- Le député tutoie ou vouvoie le ministre et vice versa,
- En situation de conflit, les trois principaux interlocuteurs dans les *Questions au gouvernement* (le président ou la présidente de séance, le député et le ministre) se tutoient soit parce qu’ils sont des collègues du même parti politique, soit parce qu’ils appartiennent à la majorité.

Je note qu’au fur et à mesure que je progresse dans ma relecture du corpus marocain, j’ai remarqué que le pronom personnel *tu* est plus utilisé par le questionné que par le questionneur et ceci selon la nature de la question posée et le statut politique du questionneur.

D’un point de vue coénonciatif, d’autres raisons s’ajoutent quant à l’emploi de *tu* dans le discours collectif produit au sein de l’hémicycle marocain. Ces raisons seront traitées ultérieurement.

Considérons cet extrait du corpus marocain du 17 janvier 2013 qui contient une question et la réponse à celle-ci :

(152)SB = Saïd Baaziz député groupe parlementaire du Parti des Travailleurs.

(154)ML = Mohammed Lwafa ministre de l'éducation nationale.

- Le questionneur

[...]

(152) سعيد بعزيز شكرا السيد الرئيس (.) السيد الوزير (.) [...] لكن ماذا بشأن الحجرات المدرسية المخربة/ (.) أقول لأن احنا أمام عدة أصناف من أبناء الشعب المغربي (.) واحد الصنف اللي يقرأ ويتمدرس في وضعية مريحة تكاد نسميها في حجرات من صنف خمسة نجوم (.) وصنف آخر في حجرات شبيهة ببقايا الزلزال (.) السيد الوزير (.) المطلوب السياسة الحكومية من أجل التوازن في هذا الخدمات التي تعطى للتلاميذ (.) فملي تيكون مسؤول حكومي جالس في مكتب وكيترحم في درجة التهوية (.) السخونية ولا البرودة (.) فعليه أن يعلم أنه هناك تلاميذ في الوسط القروي تيمشيوا 5 دالكلمترات حتى ل 8 في الثلج وفي الشتاء وفي قساوة البرد (.) وأضف إلى ذلك أنهم كيوصلوا لأقسام كيلقاوها مخربة (.) السطوحة مكابننش (.) الشراجم (.) مكابننش (.) الأبواب كتلعب بها الريح (.) واحنا وقفنا (.) السيد الوزير (.) على فرعيات مدرسية اللي كانت فيها ما يسمى بالتأهيل وملي شفنا هاد التأهيل لقينا باقيين السطوحة مخربين (.) فأي تأهيل وعن أي تأهيل تتحدثون/ (.)

(152)SB merci monsieur le président (.) **monsieur le ministre [ssayyid lwazir]** (.) [...] mais qu'en est-il des salles de classes en ruines/ (.) je le dis parce que nous sommes devant deux types de citoyens marocains (.) un type qui étudie et s'instruit dans des conditions confortables et des salles que nous pouvons qualifier de cinq étoiles (.) et un autre type dans des salles en ruines telles le lendemain d'un tremblement de terre (.) **monsieur le ministre [ssayyid lwazir]** (.) il est recommandé une politique gouvernementale équitable dans les services promulgués à ces élèves (.) quand un responsable gouvernemental est dans son bureau en train d'y télécommander la climatisation (.) la chaleur ou le froid (.) il doit savoir qu'il y a des élèves dans le monde rural qui marchent cinq jusqu'à huit kilomètres dans la neige la pluie et un froid rigoureux (.) en plus de ça ils arrivent à l'école ils trouvent des classes détruites (.) sans plafond (.) sans fenêtres (.) les portes ne ferment pas (.) et nous avons vu (.) monsieur le ministre [ssayyid lwazir] (.) des annexes scolaires où il y avait ce qu'on appelle des classes d'orientation (.) nous y avons remarqué que les plafonds sont encore détruits (.) mais de quelle orientation parlez-vous// (.)

Le député s'adresse à son coénonciateur en l'interpellant par la même apostrophe nominale individuelle **monsieur le ministre [ssayyid lwazir]** qu'il a employée trois fois dans son allocution.

Après la première apostrophe **monsieur le ministre**, le député expose le motif de sa question en employant le pronom de première personne *je*. Il assume ainsi ses dires en les renforçant par le pronom de quatrième personne *nous* qui implique les personnes qui partagent son point de vue : l'existence d'écoles cinq étoiles et d'autres en ruines.

Puis, par la deuxième apostrophe **monsieur le ministre**, il rappelle au ministre l'objectif de la politique gouvernementale qu'il est censé défendre. Il s'adresse à lui d'une manière sous-entendue par l'emploi du pronom de troisième personne *il*. Ce dernier est utilisé dans les *Questions au gouvernement* par les coénonciateur pour s'adresser à la personne ou aux personnes présentes comme si elles sont absentes.

En effet, le pronom personnel *il* dans : « il doit savoir qu'il y a des élèves », renvoie à tout responsable gouvernemental dont le ministre de l'éducation nationale qui travaille dans de bonnes conditions :

[...] quand un responsable gouvernemental est dans son bureau en train d'y télécommander la climatisation(.) la chaleur ou le froid(.) il doit savoir qu'il y a des élèves dans le monde rural qui marchent cinq jusqu'à huit kilomètres dans la neige [...]

Ce « *il* » est en fait une sorte de membre du gouvernement prototypique : une figure gouvernementale en quelque sorte générique.

Enfin, le député ajoute qu'il a effectivement rendu visite à ces écoles en ruines avec une délégation formée d'autres collègues par l'emploi du pronom personnel pluriel *nous* avant et après la dernière apostrophe **monsieur le ministre**. Celle-ci clôt l'allocution suivie d'une question adressée au ministre de l'éducation nationale par l'emploi du pronom de quatrième personne *vous*.

Quelles seront les apostrophes et quels seront les pronoms que le questionné utilisera pour répondre au questionneur ?

- Le questionné

[...]

(154) محمد الوفا السيد الرئيس (.) [...] (.) أسيدي سعيد (.) [...] لأنه كايين بالصح مدارس نموذجية وكايين مدارس في مستوى عالي وكايين هاد الشي اللي تتقول وقفت عليه أنا شخصيا واخا قلتي لي المكتب ديالي سخون (.) أييه المكتب ديالي سخون (.) حتى البرلمان راه سخون (.) ولكن راني وقفت على هذه المدارس (.) السيد النائب المحترم (.) وبالصح كايين مدارس بالمفك في حالة يرثى لها في الجبال (.) لذلك الحكومة دخلت هاد البرنامج (.) واقتانعت الحكومة بالفكرة اللي دافعت عليها أنه لابد نزولوا واحد وصمة عار اللي اضطرينا نديروها في سنوات 70 (.) سنوات 60 وسنوات 70 (.) لمواجهة تعميم التمدرس ودرنا المفك (.) ولكن اليوم لا يليق ببلادنا أن يبقى فيها مفك (.) أولا ماشي لأنه عيب (.) لا (.) لأنه يكلفنا تكليف باهظ الإصلاح دياله (.) اللهم نبنوا قسم بالحجر جديد وبالسيما ولا نصلحوا داك الشي اللي ما صالحش باقي وبالخصوص بعض المناطق الجبلية (.)

(154)ML monsieur le président (.) [...] monsieur::r said [a :: sidi said] (.) [...] effectivement il y a des écoles exemplaires (.) il y a des écoles de haut niveau (.) tout ce que tu dis existe (.) et je l'ai vu personnellement (.) même si tu as dit que mon bureau est chaud (.) le parlement l'est aussi (.) mais j'ai visité ces écoles (.) monsieur le député respecté [ssayyid nnaib lmohtarame] (.) c'est vrai qu'il y a des écoles en préfabriqué dans un état lamentable dans les montagnes (.) c'est pourquoi le gouvernement en a donné une priorité (.) et a pris conscience du fait que nous devons effacer une empreinte de honte que nous étions obligés de marquer dans les années soixante-dix (.) dans les années soixante et soixante-dix (.) et pour généraliser l'apprentissage nous avons opté pour le préfabriqué (.) mais aujourd'hui il ne convient pas à notre pays qu'il y en ait encore (.) il vaut mieux que nous construisions une nouvelle classe en pierre et en ciment que nous rénovions ce qui ne peut l'être et surtout dans certaines régions montagneuses (.)

Dès le début de son allocution, le questionné a employé l'apostrophe nominale individuelle **monsieur::r Saïd** qui contient le prénom **Saïd**. Le député s'appelle Saïd Baaziz. Le ministre, en s'adressant à son coénonciateur par son prénom, cherche à montrer à celui-ci qu'il n'y a pas de différence hiérarchique entre les deux coénonciateurs. Objectif qu'il reconforte par l'emploi du pronom de deuxième personne *tu* :

[...] monsieur::r said [a :: sidi said] (.) [...] tout ce que tu dis existe (.)

et je l'ai vu personnellement(.) même si tu as dit que mon bureau est chaud(.) le parlement l'est aussi(.) mais j'ai visité ces écoles(.)

Cette relation interpersonnelle, le ministre la renforce par l'emploi du *je* par lequel il montre qu'il :

- partage la même opinion avec son coénonciateur,
- respecte le député par l'emploi de l'apostrophe nominale individuelle ***monsieur le député respecté***
- confirme la véracité des faits rapportés par le député et sa délégation :

monsieur le député respecté [ssayyid nnaib lmohtarame] (.) c'est vrai qu'il y a des écoles en préfabriqué dans un état lamentable dans les montagnes (.)

Ensuite, il emploie le pronom de quatrième personne *nous* qui inclut

- le ministre et le gouvernement présent : « nous devons effacer une empreinte de honte »,
- le ministre et le gouvernement passé et dont faisaient partie les deux coénonciateurs : « nous étions obligés... nous avons opté »,
- le ministre, le gouvernement auquel il appartient et l'ensemble des représentants et des collectivités locales :
« Il vaut mieux que nous construisions une nouvelle classe en pierre et en ciment que nous rénovions ce qui ne peut l'être et surtout dans certaines régions montagneuses ».

Ainsi, la particularité du système des pronoms personnels dans le discours politique réside dans le fait qu'il est étroitement lié à l'apostrophe. Ce qui atteste l'importance de cette entité dans le discours produit.

Je développerai davantage l'emploi du pronom de deuxième personne *tu* dans le discours parlementaire au Maroc dans la deuxième partie de mon travail de recherche que je consacre à l'analyse et à la comparaison des discours parlementaire en France et au Maroc

7.2 L'apostrophe et la non personne : le présent / absent

Comme je l'ai indiqué *supra*, je consacre ce point aux cas particuliers que j'ai pu relever dans les deux corpus. Certains cas leur sont communs alors que d'autres figurent dans l'un et ne se trouvent pas dans l'autre. Concernant le système des pronoms personnels et de l'apostrophe dans une même allocution, un autre cas a attiré mon attention. C'est le fait que le questionné emploie des apostrophes directes qu'il renforce par le pronom de troisième personne *il* qui réfère en principe à une personne extérieure à la scène de communication, et donc qui peut être présente dans la scène institutionnelle : l'hémicycle ou absente.

Relisons la réponse de Jean-Marc Ayrault du 16 octobre 2012 que je divise en deux

parties suivant les apostrophes utilisées.

PRES = C. Bartolone président de séance et président de l'Assemblée nationale.

J-M A = J-M. Ayrault premier ministre.

(48) PRES [...] la parole est à monsieur le premier ministre/(.)

- La première partie

(49) J-M A **merci monsieur le président(.) monsieur(.) mesdames messieurs les députés(.) monsieur le député thierry mandon(.) rapporteur du budget de l'industrie(.) nous** étions hier à nantes(.) [...] au cœur même(.) de ce qu'il faut faire pour le redressement industriel de notre pays/(.) **nous** étions ensemble(.) dans une région(.) de longue tradition industrielle(.) qui a connu de multiples chocs(.) de multiples(.) épreuves(.) de restructuration(.) mais qui n'a jamais renoncé/(.) comme dans d'autres régions de france/(.) à relever(.) le défi(.) de la compétitivité et du redressement productif(.) **nous** sommes allés rencontrer des chefs d'entreprise(.) de grandes entreprises(.) des chefs d'entreprise de pme/(.) des chercheurs du public et du privé/(.) et **nous** avons ensemble lancé/(.) le combat de la reconquête/(.) de la compétitivité/(.) de l'industrie de la france/(.) et **je** sais que **je** peux compter sur votre appui(.) mercredi prochain(.) c'est-à-dire DEmain/(.) le conseil des ministres va prendre une IMportante décision(.) c'est-à-dire/(.) la création de la banque publique(.) d'investissement/(.) [...] quand **je** rencontre (.) comme **vous**(.) des chefs d'entreprises(.) **ils** me disent(.) **nous** avons du mal à accéder au crédit(.) **ils** me disent(.) aidez-nous à avoir des fonds propres/(.) dans nos pme/(.) et aidez-nous de faire de notre petite et moyenne entreprise/(.) des entreprises puissantes de taille intermédiaire/(.) aidez-nous à les adosser au grand groupe/(.) aidez-nous à exporter/(.) et bien la banque publique d'investissement/(.) sera faite pour ça/(.)

- La deuxième partie

mesdames et messieurs les députés//(.) on l'attendait depuis LONGtemps//(.) c'xx est pas **la droite** qui l'a fait//(.) c'est **la gauche** qui va le faire//(.) [...] ça s'ra décidé demain//(.) [...] parce qu'il y a urgence//(.) et j'entendais **les donneurs de leçons**(.) **il y a quelques instants**(.) n'ont-**ils** aucun COMpexe/(.) n'ont-**ils** aucune modestie/(.) ont-**ils** oublié qu'en DIX ans//(.) sept cent cinquante-six mille emplois industriels ont été détruits dans notre pays//(.) et bien moi **je** dis//(.) ça suffit//(.) [...] il faut tourner la page//(.) c'est **votre responsabilité**//(.) ((s'adressant aux députés de l'ancienne majorité)) oui **je** le dis\(.) parce qu::e(.) beaucoup de français se demandent/(.) s'il y a un avenir pour l'industrie française/(.) et bien **je** le dis devant vous\(.) cet après-midi(.) **nous** allons **nous** battre/(.) pour le redressement de la france/(.) il n'y aura pas de redressement de la france/(.) sans industrie compétitive//(.) [...] et qui permet le rayonnement de la france//(.) [...] **je** me rendrais également/(.) cette semaine/(.) après la décision du conseil des ministres(.) à singapour/(.) puis aux philippines/(.) pour dire /(.) qu'à la fin du quinquennat//(.) **nous** voulons l'équilibre dans nos commerces extérieurs//(.) [...] **nous** voulons atteindre cet équilibre en cinq ans //(.) [...] la france a un avenir//(.) elle va s'en sortir//(.) elle le fera avec des efforts//(.) [...] c'est ce que **vous** ferez bientôt/(.) lorsque le conseil des ministres aura décidé ce projet de loi(.) pour la banque publique d'investissement//(.) **vous** pouvez regarder l'avenir avec confiance//(.) **vous** avez un gouvernement qui travaille//(.) une majorité qui le

soutient//(.) et des français qui attendent//(.) que la france reparte de l'avant//(.) c'est MA mission//(.) [...] et de la majorité//(.)

Dans la première partie (désormais P1), le premier ministre ouvre son allocution par le rituel institutionnel de l'adresse. Il emploie les apostrophes : *monsieur le président, mesdames, messieurs les députés*, suivies de l'apostrophe nominale individuelle adressée au questionneur *monsieur le député Thierry Mandon, rapporteur du budget de l'industrie*. Les pronoms personnels qu'il utilise ne réfèrent pas à la même personne ou au même groupe de personnes : le pronom de quatrième personne *nous* inclut le premier ministre et la délégation dont fait partie le questionneur. Le récit du questionné, après les apostrophes en survenue précoce, l'illustre : « nous étions ensemble ». Alors que dans :

et nous avons ensemble lancé/(.) le combat de la reconquête//(.) de la compétitivité//(.) de l'industrie de la france//(.)

Le pronom *nous* a une assise plus large, puisqu'il réfère au premier ministre, sa délégation, les chefs d'entreprise et les chercheurs du public et du privé. Il appuie son récit/argumentation par l'emploi :

- du pronom de première personne *je* pour montrer qu'il assume ses dires

je sais que je peux compter sur votre appui/(.) mercredi prochain/(.) c'est-à-dire DEmain//(.) le conseil des ministre va prendre une IMportante décision/(.) c'est-à-dire/(.) la création de la banque publique/(.) d'investissement/(.) [...]

- du couple de pronoms de première et de cinquième personnes *je / vous* en prenant les autres députés comme témoins

quand je rencontre/(.) comme vous/(.) des chefs d'entreprises/(.)

- du pronom de sixième personne *ils* et du discours direct où le pronom de quatrième personne *nous* renvoie au même référent que *ils*. Et le fait de rapporter les dires de *ils* (les entrepreneurs) directement renforce le fait que le premier ministre est un homme de terrain, il est en contact direct avec les personnes concernées par son déplacement.

ils me disent/(.) nous avons du mal à accéder au crédit/(.) ils me disent/(.) aidez-nous à avoir des fonds propres/(.) dans nos pme/(.) et aidez-nous de faire notre petite et moyenne entreprise/(.) des entreprises puissantes de taille intermédiaire/(.) aidez-nous à les adosser au grand groupe/(.) aidez-nous à exporter//(.) et bien la banque publique d'investissement//(.) sera faite pour ça//(.)

Dans la deuxième partie, nous trouvons, certes, les mêmes pronoms que dans P1, mais ils n'ont pas les mêmes référents. L'apostrophe collective *mesdames, messieurs les députés* est adressée à tous les députés présents dans l'hémicycle. Le pronom pré-personnel *on*

renvoie à tous les français.

Mais nous sommes devant un fait linguistique particulier : le premier ministre emploie deux syntagmes nominaux qui renvoient à deux pronoms personnels pluriels différents : la droite et la gauche. Le premier SN réfère à *vous*, les députés de l'opposition. Et le second réfère à *nous*, tous les membres du gouvernement y compris les députés de la majorité :

mesdames et messieurs les députés//(.) on l'attendait depuis
LONgtemps//(.) c'xx est pas la droite qui l'a fait//(.) c'est la gauche
qui va le faire//(.) [...] ça s'ra décidé demain//(.) [...]

Le questionné change de système énonciatif tout au long de son allocution. Il emploie les pronoms personnels pour se défendre et défendre le bien-fondé de sa politique. Il s'adresse aux députés de l'opposition comme s'ils étaient absents non seulement de l'hémicycle, mais de l'actualité politique du pays : les **donneurs de leçons** qu'il entend quand l'un d'eux pose une question et quand ils expriment leur mécontentement au sein de l'hémicycle, suite à la réponse de l'un des membres du gouvernement.

j'entendais les donneurs de leçons\(.) il y a quelques instants\(.)

Il utilise le pronom de sixième personne *ils* qui revoie aux députés de l'opposition. Normalement, ce pronom réfère à la troisième personne, à l'absent, à la non-personne alors que dans cette allocution il renvoie à des personnes présentes effectivement dans l'hémicycle et participent à la scène institutionnelle. Les syntagmes *quelques instants* et *votre responsabilité* le démontrent.

n'ont-ils aucun COMpexe/(.) n'ont-ils aucune modestie/(.) ont-ils oublié
qu'en DIX ans//(.) sept cent cinquante-six mille emplois industriels ont
été détruits dans notre pays//(.) et bien moi je dis//(.) ça
suffit//(.) [...] il faut tourner la page//(.) c'est votre
responsabilité//(.) ((s'adressant aux députés de l'ancienne majorité)) oui
je le dis\(.) parce qu::e(.) beaucoup de français se demandent/(.) s'il y
a un avenir pour l'industrie française/(.)

Parler de *vous* à la sixième personne, considérer le présent comme absent, après une apostrophe, est l'une des stratégies communicationnelles dont les coénonciateurs se servent dans leurs allocutions. Ce fait coénonciatif souligne l'une des fonctions de l'apostrophe en combinaison avec le système des pronoms personnels sur le plan de la relation interpersonnelle que j'analyserai ultérieurement.

Concernant l'apostrophe et le pronom de troisième personne, je propose comme illustration, une partie de la réponse donnée par le président du gouvernement marocain dont la fonction correspond à celle du premier ministre en France. Elle date du 24 décembre 2012

A-A B = Abd Alilah BenKirane chef du gouvernement marocain.

(56) عبد الإله ابن كيران [...] الإخوان (.). [...] صحيح باقي مخرجناش بعض الهيئات ولا بعض القوانين التي نص عليها الدستور (.). ولكن واش في سنة واحدة غادي نخرجو هاد الشيء كلو (.). الآن كايين مخطط تشريعي حنا غادي نعلنوه (.). ربما غادي نجيو للبرلمان نعلنوه [...] المفروض القانون ديال محاربة العنف الأسري يوجد في 2013 (.). هاد القانون الذي يتردد قبل سنوات طويلة من الحكومات التي سيقتنا والتي جاء بعض ممثليها هنا ومنهم من هو في الحكومة منذ أكثر من 30 سنة (.). تيقول لينا بأن حنايا في هاد العام (.). وفيين كنتم أنتم في هاد 30 سنة// (.). ياك حكمتوا هادي 30 سنة// (.). [...] فين الآثار ديال العمل ديالكم// (.). أراوه لينا (.). حنا متافقين (.). مدرتيوش (.). صبروا علينا (.).

(56)A-A B [...] **les frères [likhwane]** (...) [...] c'est vrai nous n'avons pas encore revu quelques institutions et publié certains articles de la constitution(.) mais est-ce qu'en une année nous pouvons tout faire/(.) maintenant il y a un projet législatif que nous l'annoncerons (.) peut-être nous le présenterons dans le parlement(.) [...] normalement la loi sur la lutte contre la violence familiale sera prête en 2013(.) cette loi qui a basculé entre les gouvernements qui nous ont précédés des années durant et dont **certains membres sont encore là** et qui étaient au gouvernement pendant trente ans(.) ils viennent nous dire que nous parlons de cette année(.) où étiez-vous(.) vous il y a trente ans//(.) vous avez gouverné trente ans//(.) [...] où sont les traces de votre travail//(.) donnez-le nous//(.) nous sommes d'accord(.) vous ne l'avez pas fait(.) alors soyez patients avec nous (.) [...]

Par cette allocution, le chef du gouvernement répond à la question qui lui a été posée par l'un des membres de l'opposition sur la politique du gouvernement qu'il préside. Après avoir exposé les projets et les programmes gouvernementaux qui ont été réalisés durant un an de gouvernement, il interpelle l'ensemble des participants à cette séance par l'apostrophe les frères [likhwane]. J'attire l'attention du lecteur sur le fait que cette apostrophe sera largement analysée dans la deuxième partie.

Il emploie, à quatre reprises, le pronom de quatrième personne *nous* qui réfère au gouvernement : *nous n'avons pas revu, nous pouvons tout faire, nous l'annoncerons, qui nous ont précédés.*

Ensuite, il introduit l'opposition par *les gouvernements qui nous ont précédés* en rappelant un fait historique qui est le fait que ces gouvernements ont été au pouvoir pendant trente ans. Il réfère indirectement à eux par l'emploi du pronom de sixième personne *ils* suivi du discours rapporté : *nous, nous parlons de cette année* comme s'ils étaient absents de l'hémicycle. Pourtant, nous avons quatre indices qui prouvent le contraire et attestent leur présence :

- la phrase avec le complément de lieu **certains sont encore là**.
- le pronom de cinquième personne *vous*: *où étiez-vous ?*, *vous avez gouverné*, *vous ne l'avez pas fait*.
- l'impératif : *donnez-le*, *soyez patients*.
- l'apostrophe pronominale **vous** dans *où étiez- vous, vous*, il y a trente ans ?

Cette dernière atteste la présence effective de certains membres de l'ancien gouvernement dans l'opposition et leur présence à cette séance. **Vous** peut aussi servir à

renforcer, à appuyer.

7.3 L'apostrophe pronominale

Dans le discours parlementaire, l'apostrophe pronominale, contrairement à l'apostrophe nominale, est formée d'un pronom de cinquième personne **vous**. Syntaxiquement, il se présente sous la forme d'un constituant détaché qui peut figurer au début ou au milieu de l'énoncé. Mais au plan énonciatif il s'agit d'une apostrophe :

Exemple : **Vous**, avez-vous aidé le détenu à s'enfuir? / **Vous**, vous avez aidé le détenu.

Avez-vous, **vous**, aidé le détenu à s'enfuir ?/ Vous avez, **vous**, aidé le détenu.

L'apostrophe pronominale dans les *Questions au gouvernement*, est utilisée le plus souvent par le questionné. Pour réfuter une accusation ou confirmer un constat sur la politique du gouvernement mise en cause, le questionné accompagne l'apostrophe pronominale d'un geste de la main ou change de position corporelle en dirigeant son discours vers le coénonciateur ciblé ou vers le groupe auquel il appartient.

Lors de son allocution, le questionné se sert de l'apostrophe pronominale pour, d'une part, maintenir la relation de coénonciation avec le questionné, et d'autre part, éviter la répétition de l'apostrophe nominale.

Cependant, dans les *Questions au gouvernement*, l'apostrophe pronominale n'a ni la même valeur coénonciative, ni le même impact dans la relation interpersonnelle que l'apostrophe nominale. Le rôle scénographique de l'apostrophe nominale est très important par rapport à celui de l'apostrophe pronominale. La valeur discursive de celle-ci est à régler au niveau du cotexte alors que l'apostrophe nominale est une entité qui instaure, en elle-même, cette relation de coénonciation dans le discours parlementaire.

Considérons ces deux réponses extraites du corpus.

Réponse 1 : le président du gouvernement marocain Abd- Alilah Benkirane (24 décembre 2012)

(56)A-A B [...] **les frères [likhwane]** (...) [...] (.) mais est-ce qu'en une année nous pouvons tout faire/(.) maintenant il y a un projet législatif que nous annoncerons (.) peut-être que nous le présenterons dans le parlement (...) [...] normalement la loi sur la lutte contre la violence familiale sera prête en 2013 (.) cette loi qui a basculé entre les gouvernements qui nous ont précédés des années durant et dont certains membres sont encore là et qui étaient au gouvernement pendant trente ans (.) ils viennent nous dire que nous nous parlons de cette année (.) où étiez-vous (.) **vous** (.) il y a trente ans //(.) vous avez gouverné trente ans //(.) [...]

Réponse 2 : le premier ministre français Jean-Marc Ayrault (16 octobre 2012)

(23)J-M A **monsieur le président** (.) [...] **monsieur le président de l'assemblée nationale** (.) [...] **mesdames et messieurs les députés** (.) [...] merci **monsieur jacob** pour votre excellente question/(.) [...] chacun

sait(.) que vous êtes là(.) dans l'opposition pas par hasard/(.) moi je ne suis pas premier ministre par hasard/(.) je suis premier ministre parce que j'ai la confiance du président de la république//(.) et de la majorité//(.) [...] mais **vous** (.) vous avez été sanctionnés par le peuple français//(.) [...] et vous n'avez pas//(.)[...] une seule seconde trouvé le temps de chercher les CAUSES de votre échec et de la sanction dont vous ne sortez pas//(.)[...] et quant à la négociation avec les partenaires sociaux/(.) concernant les contrats de génération\ (.) [...] cette négociation elle avance//(.)[...] et je sais qu'elle s'ra positive//(.) parce que chacun des membres de cette négociation// ont envie(.) non pas comme vous//(.) d'être utile à la france et redonner confiance//(.) et de l'espoir//(.)[...] moi je n'ai pas d'autre mission que celle-là//(.) **mesdames et messieurs les députés**//(.) je connais la difficulté de la tâche\ (.) je savais que ça serait difficile\mais **vous**//(.) ((COM: pointant du doigt les députés de l'opposition)) vous n'avez pas de leçons à nous donner//(.) nous avons maintenant/(.) aujourd'hui/(.) le commencement de l'examen du budget de la france/(.) l'objectif de trois pour cent de déficit(.) nous le tiendrons//(.)[...]

Dans R1 comme dans R2, l'apostrophe pronominale intervient après l'apostrophe nominale :

R1 : « **les frères [likhwane]** où étiez-vous, **vous**, il y a trente ans ?

R2 : « **mesdames et messieurs les députés** [...] merci **monsieur jacob** pour votre excellente question [...] **vous**, vous avez été sanctionné par le peuple français [...] **mesdames et messieurs les députés** [...] **vous**, (montrant du doigt les députés de l'opposition) vous n'avez pas de leçons à nous donner ».

Dans les deux allocutions, les questionnés accompagnent l'apostrophe d'éléments non verbaux : la gestuelle explicite davantage le **vous** en question. En visualisant l'enregistrement intégral de ces deux réponses, j'ai remarqué que les deux questionnés quand ils utilisent **vous**, changent de posture corporelle et/ou ils emploient le geste de montrer du doigt l'interlocuteur ciblé. (Vidéo à partir de 17min ; <http://www.lcp.fr/recherche/16%20OCTOBRE%202012>)

Réponse 1

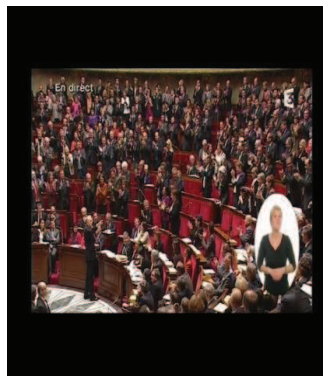


Les gouvernements qui nous ils viennent nous dire où étiez-vous, **vous**, il y a trente ans ont précédés

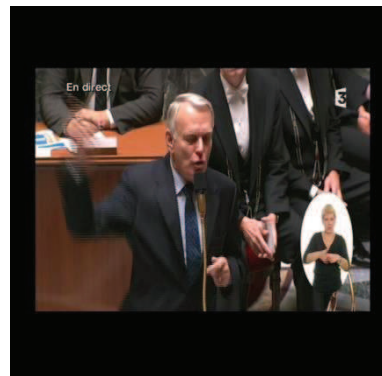
Réponse 2



merci monsieur jacob
pour votre excellente
question



mais vous, vous avez été
sanctionnés par le peuple
français



vous, vous n'avez pas de leçon
à nous donner

La place de l'apostrophe pronominale dans l'allocution est étroitement liée à la présence de l'apostrophe nominale. Supprimer l'apostrophe pronominale de l'énonciation n'altère en aucun cas la structure coénonciative de l'allocution. Opération que nous ne pouvons pas appliquer sur l'apostrophe nominale.

En effet l'apostrophe pronominale dans les *Questions au gouvernement* a besoin de la contribution d'un autre élément qui est le non verbal pour s'imposer en tant que telle dans le discours produit alors que l'apostrophe nominale se suffit à elle-même.

7.4 Quand le rituel des apostrophes en ouverture n'est pas présent

Le protocole de l'adresse dans les *Questions au gouvernement* se caractérise par les formes d'adresse en ouverture. Celles-ci servent à définir le cadre participatif des coénonciateurs dans la scène institutionnelle. Cependant tous les coénonciateurs ne l'utilisent pas. La question et la réponse étant les deux éléments de base de ce genre de discours, le questionneur met tout en œuvre au service de son discours pour rendre sa question spécifique et importante. Le questionneur interpelle le questionné en utilisant une apostrophe nominale individuelle qui survient au début de l'argumentation légitimant la question posée, et à la fin du tour de parole là où figure la question proprement dite.

Le questionné, lui, doit répondre, en redésignant son coénonciateur, le cas échéant, puisque le président de séance lui a déjà attribué la parole.

Deux cas se présentent :

7.4.1 **Apostrophe individuelle + Argumentation + Apostrophe individuelle + Question + [Apostrophe individuelle]**

Extrait du corpus français : séance des *Questions au gouvernement* du 13 novembre 2012

- **Question 1 :**

(13) PRES [...] la parole est à madame annick girardin/(.)

(14) AG ma question s'adresse au ministre des transports de la mer et de la pêche(.) **monsieur le ministre**/(.) la maritimisation sera sans conteste(.) le grand défi collectif de notre vingt et unième siècle(.) la MONdialisation s'est traduite par une montée en puissance des enjeux maritimes(.) en terme de flux et de ressources(.) et cette nouvelle donne a modifié l'équilibre géopolitique des océans(.)[...]le format étriqué de notre MArine NAtionale lui permet de ne plus répondre malheureusement à l'ensemble de ses missions/(.) et nos infrastructures portuaires ne sont pas toujours adaptées aux enjeux/(.) le premier port français reste MALheureusement/ anvers(.) **monsieur le ministre**/(.) quel sera votre message la semaine prochaine lors des huitièmes assises de l'économie maritime et du littoral/(.) face à des acteurs économiques en attente d'un signal FOrt//(.) [...]

Après l'attribution de la parole par le président de séance, la députée n'ouvre pas son allocution par le rituel d'adresse : *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés*. Elle interpelle directement son coénonciateur par l'apostrophe nominale individuelle *monsieur le ministre*.

Cette apostrophe précède l'argumentation et la question. Nombreux sont les députés qui procèdent ainsi parce qu'ils partent du postulat selon lequel que ce qui importe dans cette situation de communication c'est la question, à qui elle est adressée et l'argumentation qui légitime cette question. Nous avons dans ce cas de figure la combinaison : Apostrophe nominale individuelle + Argumentation + Apostrophe nominale individuelle + Question.

- **Question 2**

(24) JF **monsieur le premier ministre**(.) si ne nous sommes pas surpris par les préconisations du rapport Gallois sur la compétitivité des entreprises(.) très SUpérposables à celles classiques habituelles du grand patronat ordinaire/(.) il n'en va pas de même pour les décisions qu'en tire le gouvernement/(.) il s'agit en effet pour l'essentiel de POUrsuivre dans la voie de la réduction de l'imposition des entreprises/(.) [...] **monsieur le ministre**/(.) comment se fait-il/(.) qu'aucune mesure ne soit avancée pour mettre en CAUse le coût Capital qui PEnalise l'emploi et l'investissement/(.) alors qu'en TREnte ans/ le montant des dividendes versées aux actionnaires a été multiplié par VINGt// au détriment des salaires/(.) [...] certes/(.) la situation est DIfficile(.) mais sur ces objectifs COUrageux et PRomis/(.) vous pouvez vous appuyez sur celles et ceux qui sont à vos_côté/ et sur la mobilisation citoyenne pour REdresser le payss//(.) êtes-vous PRÊts//(.) **monsieur le ministre**/(.) ((applaudissements)) [...]

(25) PRES merci(.) la parole est à monsieur Pierre Moscovici(.) ministre de l'économie et des finances/(.)

Dans ce deuxième exemple, la députée Jacqueline Fraysse désigne dès le début de son allocution le questionné par l'apostrophe nominale individuelle *monsieur le ministre* suivie d'un constat et d'une double interrogation. Celle-ci comprend deux questions intercalées entre deux apostrophes nominales individuelles *monsieur le ministre*.

Nous avons le même cas de figure dans quelques questions posées par le ou la député(e) dans le corpus marocain que j'illustre par :

- **Question 3** (extraite du corpus marocain : séance des *Questions au gouvernement* du 11 novembre 2012)

(117)رئيسة الجلسة السيد الوزير(.) شكرا(.) السؤال الموالي عن ترشيد النفقات الحكومية للسيدات والسادة النواب المحترمين من فريق العدالة والتنمية(.) فليفضل أحد واضعي السؤال مشكورا(.)
(118)محمد الزويتن شكرا السيدة الرئيسة(.) السيد الوزير(.) هاد السؤال طرحناه في شهر يوليوز 2012 لما كنا كنتشاوروا في لجنة المالية وكنتبادلوا الرؤى حول المستجدات الاقتصادية والاجتماعية التي كيعرفها الاقتصاد في بلادنا(.) اليوم احنا كنعادوا نطرحوا عليكم هاد السؤال(.) من أجل التوضيح للرأي العام عن ما هي الإجراءات والتدابير التي ستتخذها الحكومة(.) ونحن اليوم ناقش قانون المالية 2013(.) ما هي هذه الإجراءات التي ستتخذونها(.) مثلما اتخذتم في السنة الماضية(.) تدابير من أجل التقليل من نفقات التسيير والنفقات التدبيرية من أجل رفع الاستثمار(.) ماهي هذه التدابير/.) وشكرا(.) السيد الوزير(.)

MZ = Mohammed Zouitene

(118)MZ merci **madame la présidente**(.) **monsieur le ministre**(.) cette question, nous l'avons posée au mois de juillet deux mille douze(.) quand nous étions en train de discuter et de partager nos opinions lors de la commission des finances autour des changements et des nouveautés que connaît notre pays à l'échelon économique et social(.) aujourd'hui(.) nous reposons la même question pour expliquer à l'opinion publique les mesures que le gouvernement compte prendre(.) et aujourd'hui(.) puisque nous sommes en train de discuter la loi des finances pour deux mille treize(.) quelles sont les mesures que vous allez prendre(.) comme vous l'avez fait pour l'an passé/.) des mesures censées réduire les dépenses de gestion pour encourager l'investissement(.) quelles sont donc ces mesures/.) et merci(.) **monsieur le ministre**(.)

Même si le questionneur a commencé son allocution par l'apostrophe de remerciement destinée à la présidente de séance *madame la présidente*, le rituel de l'adresse en ouverture n'est pas totalement appliqué. Je rappelle qu'au parlement marocain, les coénonciateurs commencent leurs allocutions par l'imploration de Dieu *au nom de Dieu miséricordieux*, une apostrophe nominale individuelle *monsieur le président* ou *madame la présidente*, une apostrophe nominale collective *mesdames et messieurs les députés*, puis une apostrophe nominale individuelle destinée au coénonciateur direct *monsieur le député* ou *madame la députée* et *monsieur le ministre* ou *monsieur le chef du gouvernement*. J'indique que ce rituel d'adresse et les apostrophes qu'il renferme sera étudié dans la deuxième partie que je consacre à l'analyse et à la comparaison de l'apostrophe dans les discours parlementaires en France et au Maroc.

Le député a partiellement respecté le rituel d'adresse en ouverture, mais il a utilisé l'apostrophe nominale individuelle *monsieur le ministre* destinée à son coénonciateur, comme dans l'exemple précédent, avant l'argumentation et après la question, juste à la fin du tour de parole.

7.4.2 [Apostrophe individuelle] + Réponse

Dans certaines allocutions, les questionnés utilisent uniquement l’apostrophe nominale individuelle avant de répondre au questionneur, ou ne s’en servent pas. Ce manquement au respect du rituel institutionnel d’adresse a ses raisons.

• Réponse 1 pour Q2

(25) PRES merci(.) la parole est à monsieur Pierre Moscovici(.) ministre de l’économie et des finances/(.)

(26) PM **madame la députée jacqueline fraysse**(.) je vais vous répondre complètement et sincèrement\(.) d’abord pour vous dire que la >>compétitivité<< n’est pas un fantasme(.) et vous êtes bien placée(.) comme moi(.) pour savoir que les premières victimes de la désindustrialisation sont les couches populaires(.) [...] ce gouvernement a décidé de s’attaquer avec COURAGE au déficit de compétitivité français\(.) mais(.) il y a une chose que nous partageons(.) et je vous demande notre\(.) votre confiance\(.) à l’égard de ce gouvernement sur ce point\(.) nous redresserons le pays/(.) mais nous le faisons toujours/(.) avec au cœur cette VALEUR que nous partageons/ cette valeur qui motive ce gouvernement ((huées dans sur les rangs de l’opposition))

• Réponse 2 pour Q3

(119) رئيسة الجلسة الجواب(.) السيد الوزير(.)
(120) إدريس الأزمي الإدريسي بطبيعة الحال(.) الحكومة تضع من بين أولوياتها الاستعادة التدريجية للتوازنات الماكرو اقتصادية(.) ولاسيما(.) عجز الميزانية(.) [...] حكومة عازمة على تثبيت النفقات والتقليص من النفقات وترشيد النفقات ديال التسيير(.) الهدف وهو الهوامش التي تتاح تمشي للقطاعات الاجتماعية وتمشي للنفقات الاستثمار وشكرا(.)

IAI = Idriss Azami Idrissi ministre délégué auprès du ministre des finances chargé du budget

(120) IAI effectivement(.) le gouvernement a fait de la récupération progressive de l’équilibre macro-économique l’une de ses priorités(.) et surtout(.) le déficit budgétaire(.) [...] un gouvernement qui insiste sur la stabilisation des dépenses, sur leur diminution et sur la rigueur dans celles relatives à la gestion(.) l’objectif sont les marges qui doivent partir aux secteurs du social et celui de l’investissement(.) et merci(.)

Dans ces deux réponses, nous relevons dans

- **R1** une apostrophe nominale individuelle *madame la députée Jacqueline Fraysse*.
- **R2** nous n’avons aucune apostrophe.

En relisant les *Questions au gouvernement* d’où j’ai extrait ces passages, j’ai remarqué que les coénonciateurs, surtout les questionnés, ont déjà respecté le rituel de l’adresse en ouverture. Et comme un questionné peut être apostrophé par un ou plusieurs questionneurs, ou par le même questionneur (**R2**), il n’est pas obligé de répéter la même

forme d'adresse ou la même apostrophe nominale. Cela n'affecte en rien le discours produit tant que nous le considérons dans sa totalité.

Par contre, les apostrophes nominales individuelles du questionneur qui précèdent l'argumentation et qui figurent avant ou après la question font partie du protocole d'adresse dans les *Questions au gouvernement*. Leur suppression affecte la nature même de ce genre de discours dans la mesure où c'est grâce à elles que le discours produit a cette identité qui lui est propre.

7.4.3 **Apostrophe nominale : énoncé adressé et énoncé non adressé en coénonciation :**

Tous les énoncés qui comprennent des formes nominales dont font partie les apostrophes, n'ont pas la même fonction sur le plan énonciatif dans le discours produit. En effet, ces formes peuvent avoir la même combinaison mais ne font pas du discours dans lequel elles figurent un discours adressé. Par exemple, quand un député dit :

- a) je remercie X d'avoir contribué à la réussite de cette opération de sauvetage. X nous a été d'une aide logistique précieuse.
- b) je vous remercie, X, d'avoir contribué à la réussite de cette opération de sauvetage. X, vous nous avez été d'une aide logistique précieuse.

Dans la première déclaration, l'énonciateur désigne une personne qui a participé à une opération sans pour autant qu'elle soit son destinataire direct. Elle peut aussi bien être présente au moment de l'énonciation comme elle peut être absente. Si je remplace X par une forme d'adresse, j'aurai :

- (a) je remercie **monsieur le ministre de la défense** d'avoir contribué à la réussite de cette opération de sauvetage. **Il** nous a été d'une aide logistique précieuse.

Dans ce cas nous avons un discours non adressé.

Dans la deuxième déclaration, le coénonciateur désigne et s'adresse directement à la personne qui l'a aidée en l'interpellant par l'élément X détaché. Ce statut syntaxique de détachement de X dans cet énoncé, lui permet d'occuper des places différentes dans le même énoncé.

De même l'élément X en survenue précoce dans la deuxième partie de cet énoncé se prête à la même opération de déplacement. Ainsi si je remplace X par une forme d'adresse, j'aurai :

- (b) je vous remercie, **monsieur le ministre de la défense**, d'avoir contribué à la réussite de cette opération de sauvetage. **Monsieur le ministre**, vous nous avez été d'une aide logistique précieuse.

Les apostrophes monsieur le ministre de la défense et monsieur le ministre font de ce discours un discours adressé où le député s'adresse à son coénonciateur présent dans la scène de communication et fait partie intégrante de la scène de coénonciation.

Nous retrouvons le même cas dans les *Questions au gouvernement*. J'en ai repéré quelques exemples dans les deux corpus objet d'étude.

A/ Extrait du corpus marocain : séance des *Questions au gouvernement* du 7 janvier 2013.

LH = Lahcene Haddad ministre du tourisme.

(4) لحسن حداد شكرا السيد الرئيس(.) شكرا للنواب المحترمين من الفريق الاستقلالي على طرحهم هذا السؤال الذي هو مهم جدا وسؤال وجيه(.) بالنسبة لنا هاذ الأقاليم التي ذكرتها(.) السيد النائب المحترم(.) هي أقاليم مهمة جدا لأن عندها مؤهلات التي هي طبيعية وعندها مؤهلات ثقافية وعندها مؤهلات سياحية(.) وكاين حتى طاقة إيوائية التي موجودة فورزازات وموجودة فزاكورة(.) مع الأسف(.) هاذ السنوات الأخيرة عرفت يعنى بعض التراجع(.)

(4) LH merci monsieur le président(.) merci aux députés respectés du groupe indépendant [nnouwabe almohtaramoune mine alfariq alistiqlali] d'avoir posé cette question qui est très importante(.) pour nous les provinces que vous avez mentionnées(.) monsieur le député respecté [ssayyid nnaib almohtarame](.) sont des provinces très importantes parce qu'elles ont des richesses naturelles culturelles et touristiques(.) et même une capacité d'hébergement qui se trouve à warzazate et à zagoura(.) malheureusement(.) elle a connu un certain recul ces dernières années(.) [...]

Le ministre répond à son coénonciateur en commençant son allocution par l'apostrophe nominale individuelle *monsieur le ministre* qui rappelle le rituel d'adresse dans l'hémicycle : le remerciement du président de la séance. Puis il poursuit par un autre remerciement *merci aux députés respectés du groupe indépendant* qu'il adresse aux députés qui appartiennent au même parti politique que le questionneur. Le ministre évoque les députés du groupe en les remerciant d'avoir posé cette question qu'ils ont élaborée mais ils ne sont pas ses coénonciateurs. C'est le député qui a posé cette question et c'est lui qui a ce statut coénonciatif.

En effet, le questionné désigne le groupe de députés auquel appartient son coénonciateur en en spécifiant le nom par la forme non adressée *les députés respectés du groupe indépendant*. Puis il désigne son coénonciateur avec l'apostrophe nominale individuelle adressée *monsieur le député respecté*. Même si les députés du groupe indépendant ont choisi l'un des leur pour poser la question, la réponse du questionné s'adresse directement à la personne qui s'est chargée de la poser et non au groupe. La délégation de la question à un député par son groupe engendre la délégation de la réponse à ce député par le ministre. Pour expliciter davantage le cas de l'énoncé adressé et de l'énoncé non adressé, je propose l'exemple suivant où il s'agit d'une question sur le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe suivie de la réponse.

PRES = Claude Bartolone président de séance et président de l'Assemblée Nationale

BR = Bernard Roman député du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen

J-M A = Jean-Marc Ayrault premier ministre

- La question

(1)PRES la parole est à monsieur bernard roman(.) ((COM : vivement applaudi par ses collègues de la majorité))

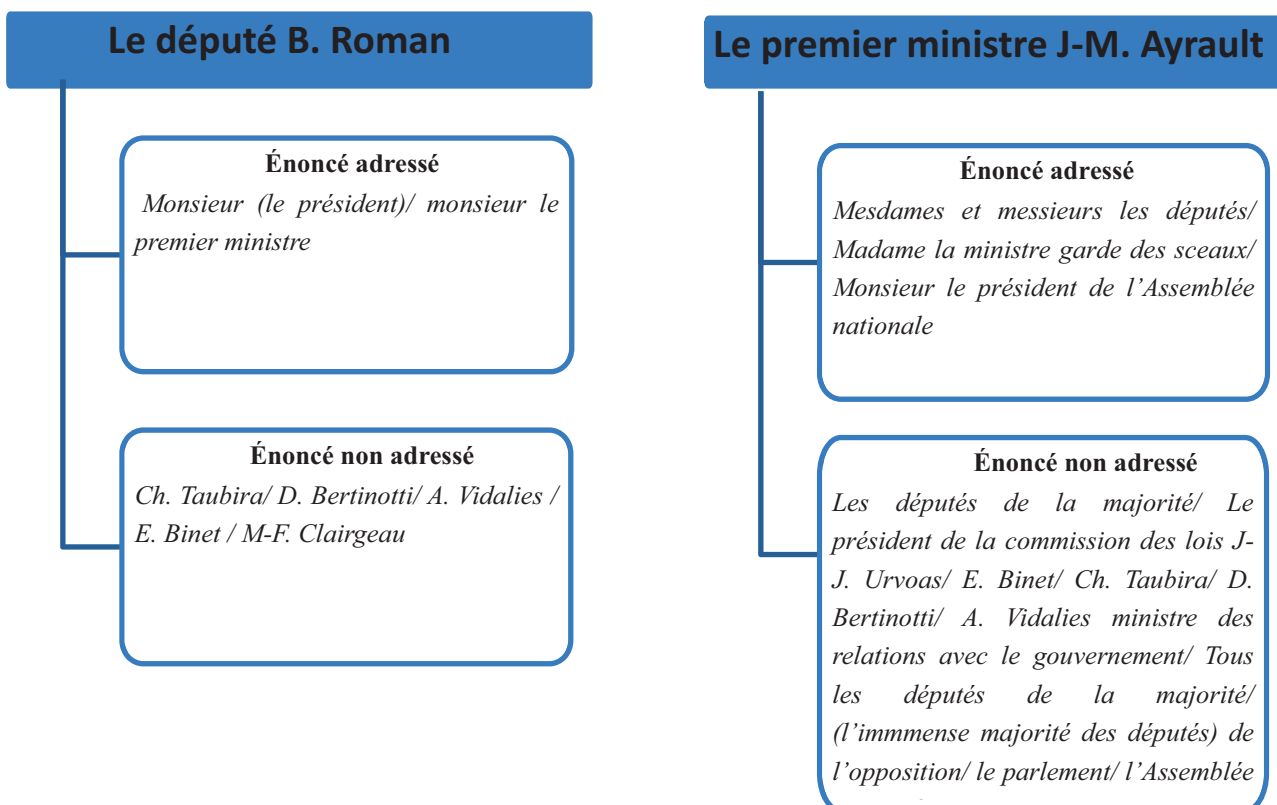
(2)Un des collègues allez/(.) bernard/(.)

(3)BR **monsieur(.) monsieur le premier ministre(.)** dans(.) une petite heure(.) nous allons voter en faveur du droit au mariage et à l'adoption pour les couples de même sexe(.) [...] nous arrivons au terme d'un long débat(.) cent vingt heures d'audition(.) deux jours de travaux en commission(.) onze jours(.) dix nuits(.) cent dix heures en séance(.) avec une mobilisation IMPortante sur TOUs nos bancs(.) ce beau débat(.) nous en devons une bonne part(.) à la manière dont le président de l'assemblée nationale a conduit nos travaux(.)[...] mais aussi à nos ministres(.) christiane taubira//(.) ((COM : les députés de la majorité se tournent vers la ministre et l'applaudissent)) dominique bertinotti//(.)((COM : même réaction de la part de la majorité)) alain vidalies//(.)((COM : idem)) à nos rapporteurs(.) erwann binet(.) marie-françoise clairgeau(.) [...] qu'ils en soient ici remerciés(.)
[...]

(11)J-M A [...] le gouvernement est fier de cette réforme(.)[...] parce que cette réforme//(.) **mesdames et messieurs les députés//(.)** s'inscrit dans une grande lignée [...] de réformes républicaines(.) pour l'égalité [...] et la discrimination [...] cette loi va s'étendre à toutes les familles(.)[...] les protections garanties par l'institution du mariage(.) et contrairement à ceux qui vocifèrent(.) mais heureusement ils sont minoritaires//(.) et bien(.) CE vote//(.) cette loi//(.) VA RENforcer l'institution du mariage(.) et puis(.) je voudrais saluer et remercier la solidarité(.) la fermeté dans les convictions de TOUs les députés de la majorité(.) et même parfois au-delà(.) vous avez su vous montrer SOUdés//(.) concentrés//(.) convainçants d'un bout à l'autre du débat(.) merci donc à vous(.) chacune et chacun d'entre vous(.) permettez-moi de saluer le président de la commission des lois(.) jean-jacques urvoas(.) [...] de saluer bien sûr(.) votre rapporteur(.) erwann binet(.) [...] et puis(.) et c'est mon rôle(.) de saluer(.) non pas parce que je le dois mais parce que je le pense profondément(.) remercier TROis des membres du gouvernement//(.) d'abord christiane taubira//(.) [...] dont l'ELOquence//(.) est la fierté du gouvernement et du parlement(.) ((COM : tous les députés se lèvent et applaudissent christiane taubira)) elle l'avait déjà montré en deux mille un //(.) pour cette proposition de loi où la france reconnaissait enfin [...] que l'esclavage était un crime contre l'humanité//(.) merci(.) **madame la ministre\(.) garde des sceaux\(.)** je voudrais remercier dominique bertinotti(.) [...] qui s'est battue avec COUrage et conviction//(.) [...] et puis(.) alain vidalies(.) [...] ministre des relations avec le parlement(.) qui a veillé lui aussi au bon déroulement de ce débat(.) **monsieur le président de l'assemblée nationale//(.)** vous avez présidé quatre-vingt-douze des cent dix séances//(.) et vous avez eu le souci//(.) [...] au-delà des convictions de chacun(.) de préserver de l'intégrité de l'assemblée nationale//(.) de forcer le respect//(.) même parfois lorsque c'était difficile(.) [...] et je voudrais remercier(.) tous les députés de la majorité//(.) mais ceux aussi pour l'immense majorité d'entre eux de l'opposition//(.) je dis

bien l'opposition(.) la majorité d'entre eux qui ont su défendre leurs convictions avec dignité(.) merci// au parlement et d'abord à l'assemblée nationale(.) et demain(.) c'est au sénat(.) dans quelques semaines(.) de compléter ce travail législatif(.) je n'ai aucun doute(.) cette loi restera comme une grande loi de la république(.) [...]

Dans la question et la réponse, nous relevons les apostrophes suivantes :



Nous constatons que le questionneur a utilisé l'apostrophe *monsieur* qui réfère au président. Il ouvre son allocution par l'une des apostrophes qui forment le rituel de l'adresse en ouverture des *Questions au gouvernement*. Puis il s'adresse directement à son coénonciateur par l'apostrophe nominale individuelle *monsieur le premier ministre*. Ensuite il fait le récit des conditions dans lesquelles se sont déroulés les débats sur le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe. Enfin, il remercie certains membres du gouvernement qui sont présents dans l'hémicycle et qui ont été impliqués de manière efficace pendant les séances des travaux en commissions. Il emploie, à cet effet, des formes d'adresse non adressées destinées à la ministre de la justice Ch. Taubira, la ministre déléguée chargée de la famille D. Bertinotti, le ministre délégué chargé des relations avec le parlement A. Vidalies, les rapporteurs E. Binet et M-F. Clairgeau.

Le questionné répond à son coénonciateur en utilisant dans sa réponse les apostrophes nominales adressées : *mesdames et messieurs les députés*, *madame la ministre garde des sceaux* et *monsieur le président de l'Assemblée nationale*.

Pour la ministre de la justice, nous relevons deux formes d'adresse différentes :

(1) c'est mon rôle(.) de saluer(.) non pas parce que je le dois mais parce que je le pense profondément(.) remercier TROis des membres du gouvernement//(.) d'abord **christiane taubira**//(.)[...] dont l'ELoquence//(.) est la fierté du gouvernement et du parlement(.) ((COM : un stand ovation pour christiane taubira)) **elle l'avait déjà montré en deux mille un**//(.) pour cette proposition de loi où la france reconnaissait enfin[...] que l'esclavage était un crime contre l'humanité//(.)

(2) merci(.) **madame la ministre\(.) garde des sceaux\(.)**

Dans (1), *Christiane Taubira*, est en non-personne. Elle est de la forme je remercie X. Elle... : « c'est mon rôle [...] de remercier [...] christiane taubira [...] elle l'avait déjà montré en 2001(.) ».

Dans (2), il s'agit d'une apostrophe nominale individuelle. Le questionné s'adresse directement à la ministre de la justice (la gestuelle confortant cette posture : geste de la main désignant la ministre de la justice) : « merci(.) **madame la ministre\(.) garde des sceaux\(.)** ». Le questionné ne s'adresse pas à elle en tant qu'individu Christiane Taubira, mais en tant que ministre de la justice.

Cette apostrophe correspond à la forme : je vous remercie *madame la ministre garde des sceaux*. Il en va de même pour l'apostrophe nominale individuelle *monsieur le président de l'assemblée nationale* dans :

monsieur le président de l'assemblée nationale//(.) vous avez présidé quatre-vingt-douze des cent dix séances//(.) et vous avez eu le souci//(.)[...] au-delà des convictions de chacun(.) de préserver de l'intégrité de l'assemblée nationale//(.) de forcer le respect//(.) même parfois lorsque c'était difficile(.) [...]

Où le questionné s'adresse directement au président de l'Assemblée nationale de la même manière qu'à la ministre de la justice c'est-à-dire en accompagnant l'apostrophe par un geste de la main et un changement de position en direction du président de séance.

Le questionné utilise aussi des apostrophes nominales individuelles non adressées : *Ch. Taubira, D. Bertinotti, A. Vidalies, E. Binet, M-F. Clairgeau* et des apostrophes nominales collectives non adressées : *Les députés de la majorité. Le président de la commission des lois J-J. Urvoas, E. Binet, Ch. Taubira, D. Bertinotti, A. Vidalies ministre des relations avec le gouvernement, tous les députés de la majorité, (l'immense majorité des députés) de l'opposition, le parlement, l'Assemblée nationale*. Il les a utilisées pour remercier les membres du gouvernement qui ont contribué au bon déroulement des travaux en commissions et qui assistent à la séance.

7.4.4 Les apostrophes de la présidence : le rappel à l'ordre et les vœux

Dans les *Questions au gouvernement*, tous les termes renvoyant à une personne présente

dans l'hémicycle sont adressées. En revanche, les formes d'adresse utilisées par le président de séance, en tant qu'organisateur des tours de parole, sont des formes en adresse.

En effet ces formes en adresse dépendent du rôle du président de séance dans le schéma participatif. Il attribue la parole aux principaux coénonciateurs : le questionneur et le questionné. A ce stade, le protocole institutionnel limite le rôle du président de séance à son statut de distributeur de tour de parole qui a le pouvoir de désigner les coénonciateurs E_1 et E_2 . Il devient un coénonciateur E_0 .

Par contre, ce statut du président de séance change quand il s'agit d'une situation de conflit, c'est-à-dire, lorsqu'il est amené à rappeler à l'ordre un député ou l'ensemble des députés quand

- Ils ne sont pas d'accord avec la présidence sur le choix du questionné,
- Le questionné tient, lors de sa réponse des propos qui ne conviennent pas au questionneur ou à son groupe.

Dans cette situation de communication, le président de séance se trouve dans une situation de face à face avec le questionneur et / ou le questionné. En visualisant des enregistrements de séances de *Questions au gouvernement* en situation de conflit ou en y assistant directement, je remarque que le député et son groupe s'adressent directement au président aux moyens de signes verbaux ou gestuels (Images 1et 2) :



Image 1. C'est une capture d'écran extraite de l'enregistrement de la séance du 16 octobre 2012 en direct de l'Assemblée nationale sur la chaîne F3.

Image 2. Extrait de l'enregistrement de la séance du 24 janvier 2013 en direct du parlement marocain sur la chaîne Al Oula.



Mais ces détails ne figurent pas dans les comptes rendus de séances publiés dans le Journal Officiel parce que l'importance est donnée par les techniciens de l'audiovisuel au président de séance et aux deux principaux coénonciateurs.

Il me semble que nous pouvons le remarquer et le comprendre en regardant le déroulement de ces séances en situation de conflit où le président de séance rappelle les députés à l'ordre, constitutionnel en l'occurrence, et au respect de la prise de parole du membre du gouvernement désigné d'office par la présidence. Le non-respect de cette relation triangulaire, PRES + Questionneur + PRES + Questionné, aboutit souvent à la suspension de la séance, et nous assistons à un échange entre le président et l'un des principaux coénonciateurs, et entre lui et un ou plusieurs participants non ratifiés dans la scène de situation. A cet effet, je propose deux exemples dans les deux points ci-dessous. Ce ne sont pas des cas isolés, il y a dans le corpus d'autres échanges qui ne rentrent pas dans le protocole institutionnel préétabli.

7.4.4.1 Le rappel à l'ordre : Le président de séance devient coénonciateur

A/ Extrait du corpus marocain : séance des *Questions au gouvernement* du 22 avril 2013.




PRESté = Charafate El Yadiri Afilal, présidente de séance.

A W = Abdellatif Wahbi député du parti Authenticité et Modernité

(1) رئيسة الجلسة [...] حضرات السيدات والسادة (.) نشرع الآن في بسط الأسئلة الشفهية المدرجة في جدول أعمالنا (.) ونمر مباشرة إلى قطاع العلاقات الخارجية والتعاون (.) &

présidente de séance distribue le tour de parole, attribue celle-ci au député qui posera la question et désigne le ministre qui doit répondre.

(Les passages soulignés correspondent à l'image)

<p>(5)PRESte & monsieur le député respecté//(.) monsieur le député//(.) mon:::sieur le député//(.) s'il te plaît//(.) monsieur le député//(.) je ne t'ai pas donné la parole//(.) tu n'as pas la parole(.) monsieur le député//(.) merci//(.) le statut interne(.) monsieur le député(.) tu dois respecter le statut interne//(.) monsieur le député//(.) tu n'as pas la parole//(.) tu n'as absolument pas la parole//(.) [...] monsieur le député//(.) je te prie//(.) je te prie(.) monsieur le député//(.) de respecter le statut interne//(.) s'il te plaît//(.) monsieur le président//(.) ((COM : le député apostrophé est président de son groupe politique))[...] le statut interne est clair en ce qui concerne les points d'ordre//(.) [...]</p>	 <p>Image 1</p>
<p>C'est moi qui préside//(.) ce n'est pas toi//(.) c'est moi qui préside//(.) je suis la présidente//(.) [...] je ne t'ai pas donné la parole//(.) [...] monsieur le président//(.) je te prie//(.) je te prie(.)monsieur le président//(.)[...] c'est moi qui préside et non toi//(.) c'est moi la présidente//(.) je ne t'ai pas donné la parole//(.)</p>	 <p>Image 2</p>
<p>à peine nous venons de commencer//(.) je vais lever la séance//(.)je suis obligée de lever la séance pour discuter avec les présidents de groupes//(.) [...] ((COM : la séance est suspendue)</p>	 <p>Image 3 Suspension de la séance</p>

Le manquement au respect de l'ordre institutionnel préétabli par la constitution crée une situation de conflit. A ce stade, nous avons un changement dans la scène d'énonciation : la présidente de séance devient coénonciatrice du questionneur puisque l'échange a lieu entre elle et le député. En effet l'interaction verbale entre le député et la présidente donne lieu à l'emploi par celle-ci d'apostrophes nominales individuelles. Elles sont toutes adressées au député. Elles correspondent à trois réactions de la part de la présidente. Ces réactions sont illustrées par les figures présentées dans le tableau ci-dessous correspondant aux captures

d'écran et les passages les illustrant présentés plus haut :

- Image 1 : La présidente de séance s'adresse au député qui n'arrête pas de réclamer son droit à la parole. Elle le rappelle à l'ordre et au respect du statut interne du déroulement de la séance. Elle utilise les apostrophes nominales individuelles : « *monsieur le député respecté, monsieur le député* (8 fois) **je ne t'ai pas donné la parole. Tu n'as pas la parole** ».
- Image 2 : Et comme ce député est le président de son groupe, la présidente de séance lui rappelle que ce pouvoir est limité à la relation qui le lie avec le groupe qu'il préside. C'est elle la présidente de cette séance, et c'est bien elle qui a ce pouvoir. Et tant qu'elle ne lui a pas donné la parole il doit respecter cette décision : « *monsieur le président* ((COM : renvoie à président de groupe)), **c'est moi qui préside, je suis la présidente** ».
- Image 3 : Cependant, le député continue d'insister sur son droit à la parole même s'il n'en bénéficie pas selon le statut interne des *Questions au gouvernement*. La présidente de séance ne cesse de le lui rappeler, ce qui crée une sorte de désordre dans l'hémicycle et une tension entre des membres de l'opposition et ceux de la majorité. Il s'agit d'une situation conflictuelle qui affecte la relation Président de séance (qui attribue la parole) / Questionneur + Questionné. Dans de telles situations, la présidente lève la séance, et demande aux présidents de groupe de la rejoindre pour discuter de cet incident et reprendre l'ordre du jour : « je suis obligée de lever la séance pour discuter avec les présidents de groupe ».

Et la séance reprend sous la présidence de la même présidente. Le président de groupe présentera ses excuses.

Le rappel à l'ordre peut, dans certaines séances, survenir au milieu de la séance. Le président y a recours soit au cours de la question, soit pendant la réponse. Généralement, le rappel à l'ordre s'effectue quand le président désigne le ou la ministre qui doit répondre. Pour illustrer ce cas de figure, je propose l'exemple suivant :

B/ Extraits du corpus français

PRES = Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale et président de séance.

Les images de 4 à 7, sont des captures d'écran extraites de l'enregistrement de la même séance en direct de l'Assemblée nationale sur la chaîne F3. Elles représentent des situations de conflit où le président de séance rappelle, selon la situation de

communication, à l'ensemble de la représentation nationale qu'ils sont tenus de respecter le protocole préétabli concernant le déroulement des *Questions au gouvernement*.

16 octobre 2012

(22)PRES la parole est à monsieur le premier ministre(.)[...] allez/(.) s'il vous plaît/(.) on se calme/(.) allez/(.) on fait silence/(.) on s'assoit/(.) s'il vous plaît/(.) [...] arrêtez//(.) non(.) mais regardez l'image que vous donnez de l'institution//(.) [...] ça va//(.) allez//(.) allez//(.) s'il vous plaît//(.) [...] que chacun s'asseye//(.)[...] la parole est au premier ministre et à lui tout seul//(.) s'il vous plaît//(.) [...]

[...]

(36)PRES allez//(.) la parole est à thierry mandon/(.) allez//(.) s'il vous plaît//(.)

(37)TM merci **monsieur le président**(.) ma question s'adresse à notre premier ministre/(.) elle concerne le financement de notre économie//(.) [...] quinze salariés ont besoin de financement de cinq cent mille euros de fond de roulement/(.) pour racheter un concurrent allemand//(.) il y a quelques jours une autre entreprise/(.) dans le secteur de l'optique//(.) ((huées)) &

(40)PRES & **[mes chers collègues**//(.) s'il vous plaît//] &

(41)TM & cinq millions(.) impossible de financer un investissement qui lui permet de créer trente emplois//(.) ((huées)) [...]

(42)PRES & s'il vous plaît//(.) ça va// [...] on xx va pas passer toute l'après-midi comme ça//] & [...]

(46)PRES &
[s'il vous plaît/(.) **mes chers collègues**\] &



Image 4

16 10 2012

(64)PRES [...] ah/ s'il vous plaît//(.) ((COM : les députées de l'opposition n'arrêtent pas de crier réclamant le premier ministre pour répondre à la question de xavier bertrand)) ah/(.) s'il vous plaît//(.) le gouvernement choisit qui doit apporter la réponse//(.) [...] allez//(.) vous retrouvez votre calme//(.) allez//(.) s'il vous plaît//(.) c'est le gouvernement qui choisit qui doit répondre// ((COM : christiane taubira continue de répondre et les députés de l'opposition n'arrêtent pas de la huer)) **madame la garde des sceaux**//(.) **madame la garde des sceaux**//(.) ((huées)) [...] s'il vous plaît//(.) on arrête//(.) que chacun main'nant retrouve son calme//(.) et que l'on écoute en calme la réponse//(.) je rappelle



Image 5

aux députés//(.) que c'est le gouvernement qui choisit le ministre qui apporte la réponse//(.) la parole est donc main'nant à madame taubira(.) la garde des sceaux/(huées) allez//(.) s'il vous plaît//(.) [...]

[...]
 (92) PRES **mes chers collègues**//(.) je pense que(.) nous avons un débat démocratique entre les uns et les autres(.) ((COM: huées sur les bancs de l'opposition)) mais il y a aussi l'image de l'assemblée nationale//(.) si les choses devaient continuer comme ça//(.) je suspendrai la séance//(.) ((huées et applaudissements)) la parole est à monsieur jean-christophe lagarde(.) ((huées))

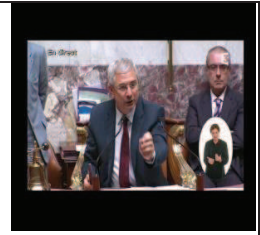


Image 6

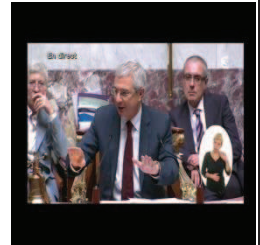


Image 7

Pour effectuer ce rappel à l'ordre, le président a recours à deux moyens : l'impératif et l'apostrophe auxquels sont associés la gestuelle et la prosodie.

▪ L'impératif

En effet, dans les exemples ci-dessus, le président de séance du 16 octobre 2012 utilise l'impératif dans :

(22) *Allez ! [...]* *Arrêtez ! [...]* mais *regardez l'image que vous donnez de l'institution ! [...]* *Allez ! [...]* que chacun *s'asseye ! [...]* La parole est au premier ministre et à lui seul ! [...]

(64) [...] **Le gouvernement choisit** qui doit apporter la réponse ! [...] *Allez ! [...]* C'est le gouvernement qui choisit qui doit répondre ! [...]

Cet impératif à valeur sommative (dont *allez !* et *arrêtez ! écoutez !* sont des interjectifs), sert à trois fins. La première est de rappeler à l'ordre et au calme dans l'hémicycle. La seconde est de rappeler à tous les participants à cette séance le respect du protocole institutionnel des *Questions au gouvernement*: **l'image que vous donnez de l'institution**. Et la troisième est de leur en rappeler le règlement : **c'est le gouvernement qui choisit qui doit répondre**.

Dans certaines situations, quand Le président de séance n'arrive pas à instaurer le déroulement ordinaire de la séance suivant la relation triangulaire, il annonce, d'abord, qu'il sera obligé de suspendre la séance. Puis, devant l'insistance des députés sur leur position de mécontentement et de colère, le président lève la séance. Comme c'est le cas pour la séance du 13 novembre 2012 :

13 11 2012

(53) PRES allez/(.) la parole est à monsieur jean-yves le bouillonnet [...] vous répondez//(.) vous aurez l'occasion de répondre au ministre de l'intérieur/(.) vous regagnez vos places(.) ((COM: en s'adressant aux députés de l'opposition)) [...] et **on** va passer à la question suivante/(.) vous aurez l'occasion d'interpeller le ministre de l'intérieur après/ [...] ce n'est plus son moment/(.) **c'est monsieur le bouillonnet qui a la parole/(.)** [...] **c'est monsieur le bouillonnet qui a la parole/(.)** si vous ne le voulez pas(.) vous SORTez//(.) si vous ne voulez pas vous SORTez// [...] allez/(.) s'il vous plaît// [...] **c'est le bouillonnet qui a la parole et lui seul/(.)** [...] écoutez//(.) si vous insistez/(.) je lève la séance// ((COM: personne ne veut regagner sa place ou se calmer)) **la séance est levée/(.)**

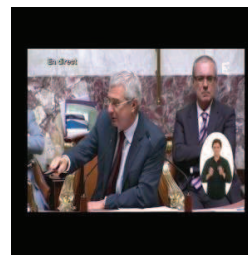


Image 8



Image 9 Suspension de la séance

Le président de séance a beau rappelé à l'ordre les députés de l'opposition et les dissuader (: « vous regagnez vos places ») (Image 8) suite aux propos tenus à leur égard par M. Valls quand il a répondu à la question posée par E. Ciotti : « [...] *Allez !* [...] **c'est monsieur le bouillonnet qui a la parole [...]** **et lui seul !** » Mais devant leur persistance, il lève la séance (Image 9) : « [...] *Ecoutez !* Si vous insistez, je lève la séance [...] **la séance est levée** ».

▪ L'apostrophe

Le président utilise aussi les apostrophes lors de son rappel à l'ordre. J'en ai relevé une apostrophe nominale individuelle *madame la garde des sceaux* (deux occurrences) et une apostrophe nominale collective *mes chers collègues*. Cette dernière est employée à trois reprises dans les exemples cités *supra*.

Par l'apostrophe *madame la garde des sceaux*, le président rappelle à l'ordre un membre du gouvernement et marque son autorité de président de séance. La ministre de la justice a été désignée par le président de séance pour répondre à la question posée par le député X. Bertrand. Et comme celui-ci l'avait posée au premier ministre, il a exprimé son mécontentement suite au choix contraire de la présidence. Le député a été largement soutenu par ses collègues de l'opposition qui n'ont pas cessé de huer la ministre de la justice tout au long de son allocution : le président accorde la parole à Ch. Taubira qui n'était pas la destinataire ratifiée par le questionneur. C'est ce qui a perturbé le déroulement de la séance dans le calme et a poussé le président de séance à interpeller la ministre de la justice pour qu'elle interrompe son allocution le temps que le calme revienne dans les rangs des deux camps (opposition et majorité) :

que chacun main'nant retrouve son calme//(.) et que l'on écoute en calme la réponse//(.) je rappelle aux députés//(.) que **c'est le gouvernement**

qui choisit le ministre qui apporte la réponse//(.) la parole est donc main'nant à madame taubira(.) la garde des sceaux/(huées)) allez//(.) s'il vous plaît//(.) [...]

En employant l'apostrophe nominale collective *mes chers collègues*, le président de séance ne s'en sert pas pour interpeller les mêmes personnes. En effet, dans (40) et (46), le président C. Bartolone s'adresse aux députés de l'opposition qui ne cessent pas de huer et d'exprimer leur mécontentement depuis la réponse fournie par J-M Ayrault et la désignation de la ministre de la justice par la présidence pour répondre au lieu du premier ministre.

Le comportement de l'opposition pousse les députés à réagir. Ils se mettent à applaudir la ministre de la justice pour la soutenir et l'encourager à continuer son allocution. Cette dernière est rythmée par des propos ciblés, chargés de significations qui font réagir l'opposition (dont les membres ne cessent d'exprimer leur mécontentement) et la majorité (dont les membres encouragent la ministre tout en l'applaudissant).

Devant ce fait, le président de séance utilise l'apostrophe collective *mes chers collègues* pour rappeler à l'ordre les députés de l'opposition et ceux de la majorité :

(92) PRES **mes chers collègues/(.)** je pense que(.) nous avons un débat démocratique entre les uns et les autres(.) ((COM: huées sur les bancs de l'opposition)) mais il y a aussi l'image de l'assemblée nationale//(.) si les choses devaient continuer comme ça//(.) je suspendrai la séance//(.) ((huées et applaudissements)) la parole est à monsieur jean-christophe lagarde(.) ((huées))

Cette apostrophe adressée à tous les députés, le président l'accompagne

- d'un geste des mains qui appelle à l'apaisement dans les deux camps (Image 7) et à baisser le ton.
- D'un constat : « nous avons un débat démocratique entre les uns et les autres mais il y a aussi l'image de l'Assemblée nationale ».
- D'un fait conséquent : en tant que président, Le président de séance a le droit, entre autres, de suspendre la séance au cas où le déroulement ordinaire des *Questions au gouvernement* serait perturbé davantage.

7.4.4.2 Les vœux

Dans certaines circonstances, le président de séance et/ou de l'Assemblée nationale, fait un discours dans l'hémicycle avant l'ordre du jour qui appelle aux *Questions au gouvernement*.

J'ai choisi deux discours prononcés par le président de séance et vice- président du Conseil des Représentants marocain et le président de séance et de l'Assemblée nationale de la France à l'occasion d'un même événement : l'avènement de 2013 où les deux présidents adressent leurs vœux.

Séance des *Questions au gouvernement* du 7 janvier 2013 en direct du parlement marocain sur la chaîne *AL OULA*

PRES = Abd El Wahed El Ancari, président de séance.

(1) رئيس الجلسة بسم الله الرحمن الرحيم والصلاة والسلام على أشرف المرسلين وعلى آله وصحبه أجمعين(.) السادة الوزراء(.) السيدات والسادة النواب المحترمون(.) ونحن في أول جلسة من سنة 2013 أود أن أتقدم إليكم جميعا وعبركم إلى الشعب المغربي الوفي بخالص التهاني وأغلى الأمناني بمناسبة حلول السنة الميلادية الجديدة 2013(.) والمغرب(.) إن شاء الله(.) يرفل في حلة التقدم والازدهار تحت القيادة الرشيدة لمولانا أمير المؤمنين[...] (.). جلسة اليوم للأسئلة الشفوية يتضمن جدول أعمالها 30 سؤالا شفويا موزعة على قطاعات مختلفة(.) وذلك طبقا للفصل 100 من الدستور وعملا بمقتضيات النظام الداخلي لمجلسنا الموقر(.) والآن حضرات السيدات والسادة المحترمين(.) نشرع في بسط الأسئلة الشفهية المدرجة بجدول أعمالنا(.) ونمر مباشرة إلى القطاع الأول وهو قطاع السياحة(.) وفيه سؤال واحد عن وضعية القطاع السياحي للسيدات والسادة النواب المحترمين من الفريق الاستقلالي للوحدة والتعادلية(.) تفضل(.) السيد النائب المحترم(.)

(1) PRES au nom de Dieu miséricordieux(.) et la prière et la paix soient sur le noble des messagers ses proches et ses compagnons(.) **messieurs les ministres [assada alwozarae](.) mesdames et messieurs les députés respectés [assayyidate wa ssada annouwabe almohtaramoune](.)** c'est la première séance de l'an 2013(.) j'adresse à vous ainsi qu'au peuple marocain fidèle mes vœux les plus sincères à l'occasion du nouvel an 2013(.) et le maroc(.) si dieu le veut(.) évoluera dans une nouvelle aire de développement et de prospérité sous l'égide sereine de notre seigneur le prince des croyants(.) la séance d'aujourd'hui des questions orales porte sur des domaines différents(.) selon l'article cent de la constitution et suivant le statut interne de notre conseil(.) **mesdames et messieurs les respectés [hadarate assayyidate wa assada almohtaramine](.)** nous commençons les questions orales programmées dans l'ordre du jour(.) et nous passons maintenant au premier secteur qui est celui du tourisme(.) avec une seule question pour mesdames et messieurs les députés respectés du groupe indépendant pour l'unité et l'égalité(.) je vous en prie(.) **monsieur le député respecté [assayyid annaib almohtaramine](.)**

Dans son discours, le président de séance adresse, dans un premier temps, ses vœux aux membres :

- De l'exécutif : *messieurs les ministres [assada alwozarae]*
- Du législatif : *mesdames et messieurs les députés respectés [assayyidate wa ssada annouwabe al mohtaramoue]*

Dans un second temps, il

- s'adresse à tous ceux qui sont présents dans l'hémicycle : *mesdames et messieurs les respectés [hadarate assayyidate wa assada almohtaramine]*. Il annonce ainsi le commencement des *Questions au gouvernement*.
- et attribue la parole au questionneur : *monsieur le député respecté [assayyid annaib almohtaramine]*

Nous constatons que l'intervention du président comprend deux discours : un discours circonstanciel enchâssé qui est produit lors et pour une occasion. Et le discours principal enchâssant qui est assigné par les *Questions au gouvernement* en tant que genre de

discours produit suivant un rituel institutionnel où le président de séance annonce le commencement de la séance par un rappel de l'ordre du jour et par l'attribution du tour de parole au questionneur par l'emploi de la formes en adresse *monsieur le député respecté*.

Les formes nominales d'adresse que le président utilise dans le discours enchâssés, sont des apostrophes à valeur désignative. Elles n'ont pas la même fonction que les apostrophes des coénonciateurs dans la question et la réponse.

Nous pouvons constater le même procédé énonciatif dans l'allocation du président C. Bartolone dans :

B/ Extrait de la séance des *Questions au gouvernement* du 12 janvier 2013

PRES = Claude Bartolone

(1)PRES en cette séance de l'année deux mille treize(.) je présente au premier ministre(.) aux membres du gouvernement(.) à tous les députés(.) et à l'ensemble de nos compatriotes(.) notamment ceux qui nous regardent(.) mes meilleurs vœux les plus sincères(.) ((applaudissements)) je les adresse(.) également(.) à la délégation de l'assemblée nationale du québec(.) conduite par son président jacques chagnon(.) à laquelle je souhaite la bienvenue(.) ((COM : tous les députés se lèvent et applaudissent longuement les membres de la délégation québécoise)) merci(.) si vous voulez bien vous asseoir(.) **mes chers collègues(.)** avant d'ouvrir la séance des *Questions au gouvernement*(.) j'indique que ce matin(.) la conférence des présidents a décidé qu'un orateur de chacun des groupes puisse poser une question sur la situation au mali(.) le ministre répondant à l'ensemble des orateurs(.) avant le débat de demain devant la représentation nationale(.) depuis la fin de la semaine dernière(.) nos forces armées interviennent au mali(.) à la demande de son président(.) je rends hommage au lieutenant damien boiteux(.) mort au combat dans cette opération(.) et je présente à toute sa famille(.) les condoléances attristées de l'assemblée nationale(.) ((applaudissements)) je salue(.) également(.) la mémoire de nos compatriotes(.) tombés en somalie(.) **mes chers collègues(.)** comme vous l'avez fait spontanément(.) je vous propose qu'on respecte quelques instants de silence avant de reprendre nos travaux(.) ((COM : tout le monde se lève pour observer une minute de silence)) je vous remercie(.) l'ordre du jour appelle les *Questions au gouvernement*(.) et je donne la parole à monsieur roger-gérard schwartzenberg(.)

Le président commence son allocution par désigner ceux à qui il adresse son discours circonstanciel :

[...] je présente au premier ministre(.) aux membres du gouvernement(.) à tous les députés(.) et à l'ensemble de nos compatriotes(.) notamment ceux qui nous regardent(.) mes meilleurs vœux les plus sincères(.) [...] je les adresse(.) également(.) à la délégation de l'assemblée nationale du québec(.) conduite par son président jacques chagnon

Ensuite, il introduit son discours institutionnel par l'apostrophe nominale collective *mes chers collègues* qu'il utilise deux fois. Elle réfère, aux représentants du législatif et de l'exécutif. Aussi sert-elle, premièrement, à attirer leur attention sur une information importante émanant de la conférence des présidents :

mes chers collègues(.) avant d'ouvrir la séance des *Questions au gouvernement(.)* j'indique que ce matin(.) la conférence des présidents a décidé qu'un orateur de chacun des groupes puisse poser une question sur la situation au mali

Et deuxièmement, elle précède la proposition faite par le président de séance concernant l'observation d'une minute de silence :

mes chers collègues(.) comme vous l'avez fait spontanément(.) je vous propose qu'on respecte quelques instants de silence avant de reprendre nos travaux(.) ((COM : tout le monde se lève pour observer une minute de silence)) **je vous remercie(.)**

Le président clôt son allocution par le rituel institutionnel propre aux *Questions au gouvernement.*

l'ordre du jour appelle les *Questions au gouvernement(.)* et **je donne la parole à** monsieur roger-gérard schwartzenberg(.)

Il s'agit d'un retour à la situation de communication initiale préétablie par la scène institutionnelle. Le président, dans son rôle d'orchestrateur, attribue la parole au questionneur qu'il désigne par la forme en adresse *monsieur Roger-Gérard schwartzenberg.*

Chapitre 8. Apostrophe et scénographie du discours parlementaire

8.1 Les fonctions de l’apostrophe en coénonciation

Dans un premier temps, il m’a semblé important de souligner comment se présente l’apostrophe en discours et les places qu’elle y occupe. Dans ce qui suit, j’étudierai les fonctions énonciatives de l’apostrophe ainsi que son rôle scénographique dans les *Questions au gouvernement* en tant que genre de discours.

En effet, à chaque lieu de survenue de l’apostrophe (Détrie, 2006 : ch.4) correspond une fonction qu’elle remplit dans le discours produit.

Après les formes en adresse du président de la séance, en tant qu’organisateur des tours de parole, les apostrophes les plus fréquentes en coénonciation sont de type :

	Corpus marocain	Corpus français
Le questionneur	<p>merci <i>monsieur le président</i> [ssayyid rraiss], <i>madame la présidente</i> [ssayyida rraissa], <i>messieurs les ministres</i> [assada alwozarae], <i>mesdames et messieurs les députés respectés</i> [assayyidate wa ssada annouwabe almohtaramoune] (ma question s’adresse à monsieur le ministre)...<i>monsieur le ministre</i> [ssayyid lwazir]</p>	<p>merci <i>monsieur le président, mes dames et messieurs les députés, mes chers collègues</i>, ma question s’adresse à monsieur le (premier) ministre de ...<i>monsieur le ministre</i></p>
Le questionné	<p>merci <i>monsieur le président</i> [ssayyid rraiss], merci <i>madame la présidente</i> [ssayyida rraissa], <i>mesdames et messieurs les députés respectés</i> [assayyidate wa ssada annouwabe almohtaramoune], <i>madame la députée respectée</i> [ssayyida nnaiba almohtarama], <i>monsieur le député respecté</i> [ssayyid nnaib almohtarama]</p>	<p>merci <i>monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député, madame la députée, madame X, monsieur X</i></p>

Ces apostrophes surviennent dans un discours produit collectivement dans une scène de coénonciation et des conditions communicationnelles particulières. Dans ce discours, chaque coénonciateur utilise l’apostrophe pour investir la sphère de coénonciation dans

laquelle participent le questionneur et le questionné et s'y investir :

- le questionneur (désormais le CoE₁), en préparant à l'avance sa question, pose le questionné (désormais CoE₂) comme son coénonciateur légitime.
- CoE₂, désigné par la présidence, se plie à cette contrainte conversationnelle de face à face. Il devient un acteur principal et membre à part entière de l'échange.

Le rôle assigné à chacun des deux coénonciateurs par la scène institutionnelle et dans le genre du discours (les *Questions au gouvernement*) est conforté par le choix de l'apostrophe. Celle-ci en tant qu'acte de langage consolide la posture coénonciative des principaux participants et leur présence physique dans l'échange. Elle légitime leur statut de coénonciateurs dans la scène d'énonciation et institue la relation interpersonnelle propre au discours parlementaire et donc aux *Questions au gouvernement*. Ainsi, l'on peut dire avec Détrie que dans l'hémicycle en tant que scène institutionnelle, et dans les *Questions au gouvernement* en tant que :

cadre relativement contraignant, entrent en jeu des pratiques sociales propres à l'échange, et en particulier celles qui concernent l'adresse, tout aussi codifiées. Elles jouent un rôle non seulement dans la construction discursive de l'interpellé (elles sont révélatrices d'un point de vue le concernant) mais aussi dans la construction discursive de l'interpelleur (elles participent de sa posture énonciative). On peut parler d'une *scénographie de l'adresse*, cette dernière proposant une représentation corporalisée du genre du discours : elle est l'instrument privilégié de la mise en scène interlocutive qui définit ce genre. (2010 : 143-144)

Le rôle scénographique de l'apostrophe est lié à sa distribution et, donc, à la place qu'elle occupe dans les allocutions du questionneur et du questionné.

8.1.1 En ouverture

Quand le questionneur prend la parole, il commence son allocution par le rituel institutionnel de l'adresse propre aux *Questions au gouvernement*:

- Le remerciement pour l'attribution de la parole : *merci monsieur le président*
- l'apostrophe nominale collective : *mesdames et messieurs les députés (respectés) ou mes chers collègues*
- puis l'apostrophe nominale : *monsieur le (premier) ministre*

1- Le questionneur

Extraits du corpus français : *Questions au gouvernement* du 16 octobre 2012

[1]GS = Gabriel Serville, député du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

(12) PRES merci/(.) merci/(.) on écoute en silence la question de

gabriel serville/(.) s'il vous plaît/(.)

(13)GS **monsieur le président(.) mesdames messieurs les ministres(.) mes chers collègues(.)** ma question s'adresse à monsieur le ministre de l'intérieur(.) **monsieur le ministre(.)** l'orpaillage clandestin est un grave problème qui ne concerne pas seulement la guyane mais l'ensemble de la république(.) [...]

[2]GF = Georges Fenech, député du groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire

(144)PRES la parole est à monsieur georges fenech(.)

(145)GF **merci monsieur le président(.) mes chers collègues(.)** ma question s'adresse à monsieur le premier ministre(.) même s'il n'est pas là pour répondre personnellement(.) **monsieur le premier ministre(.)** les français ne comprennent plus la politique que vous conduisez(.) vous êtes à la tête d'un train fantôme(.)

Extraits du corpus marocain : *Questions au gouvernement* du 22 octobre 2012

[3]SF = Salima Faraji députée du parti Authenticité et Modernité.

سليمة فرجي: لفريق الأصالة والمعاصرة

(12)سليمة فرجي شكرا السيد الرئيس(.)السادة الوزراء(.) السيدات والسادة النواب(.) السيد الوزير(.) كما تعلمون أن الفصل 16 من الدستور ينص على أن المملكة المغربية تعمل على حماية حقوق ومصالح المواطنين القاطنين بالخارج(.) إلا أن هؤلاء المواطنين(.)

(SF) merci **monsieur le président(.) messieurs les ministres(.)** mesdames et messieurs les députés(.) **monsieur le ministre(.)** comme vous le savez l'article seize de l'institution stipule que le royaume du maroc œuvre pour la protection des droits et des intérêts des citoyens résidant à l'étranger(.) mais ces citoyens(.) [...]

Quand le questionneur s'adresse au président par *monsieur le président* [1], [2] et [3], il réaffirme le protocole de l'adresse préétabli, à savoir le remerciement pour l'attribution de la parole dans l'hémicycle. Il redéfinit son statut d'acteur actif dans la scène d'énonciation en se réappropriant la scène de coénonciation.

Ensuite, quand il s'adresse aux autres participants par l'apostrophe collective

a- *mesdames et messieurs les députés (respectés)*, il complète le *cadre participatif* (Détrie, 2006) assigné par la scène d'énonciation,

b- et par *mes chers collègues*, il renforce son statut en captant l'attention des participants. Ils ne sont, certes, pas ses coénonciateurs directs mais il les introduit dans son discours de sorte qu'ils fassent partie de la sphère coénonciative. Et donc, il les invite à écouter son discours auquel ils pourront adhérer (applaudissements) ou s'opposer (huées)

Enfin, par l'apostrophe *monsieur le (premier) ministre*, il interpelle son coénonciateur en le désignant et en lui conférant une place dans

- son allocution qui contient une question : il montre que cette dernière lui est adressée,
- et dans la scène de coénonciation : il le présente comme son coénonciateur direct qui sera appelé à lui répondre.

2- Le questionné

Le président de séance des *Questions au gouvernement* attribue la parole au questionné en le désignant par une forme en adresse. Par cet acte, Le président de séance invite le ministre désigné à entrer directement dans le champ interactionnel assigné par la scène institutionnelle et par le genre du discours lui-même.

Le questionné, à son tour, utilisera pour cet effet des apostrophes qui confirment son statut de coénonciateur direct, et de participant réactif à la question du député. Cette réaction à la question du questionneur, le ministre, choisi en accord avec la présidence, la manifeste par les combinaisons apostrophiques suivantes :

Extraits du corpus français : *Questions au gouvernement* du 16 octobre 2012.

[4] *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député.*

[5] merci *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée Monique Orphé :*

[4]MV = Manuel Valls ministre de l'intérieur.

(14)PRES merci(.) la parole est à monsieur le ministre de l'intérieur manuel valls(.)

(15)MV **monsieur le président(.) mesdames et messieurs les députés(.) monsieur le député(.)** vous l'avez rappelé avec des mots forts l'orpaillage illégal engendre une criminalité toute préoccupante(.) trafic de stupéfiants(.) prostitution(.) homicide(.) et il instaure dans certaines zones de guyane(.) une atmosphère d'une violence intolérable pour la république(.) [...]

[5]VL = Victorin Lurel, ministre des outre-mer.

(138)PRES la parole est à monsieur victorin lurel(.)

(139)VL **merci monsieur le président(.) mesdames et messieurs les députés(.) madame la députée monique orphé(.)** vous soulignez(.) à juste titre les gros espoirs soulignés par le gouvernement de françois hollande sur les outre-mer(.) après DIX ans/(.) d'une mauvaise politique appliquée(.) qui a créé un sentiment d'abandon dans ces régions-là/(.)

Et [6] merci *monsieur le président, monsieur le député coronado :*

[6]FL = François LAMY, ministre délégué chargé de la ville

(3)PRES merci(.) la parole est à monsieur françois lamy(.)ministre délégué chargé de la ville(.)

(4)FL merci **monsieur le président (.) monsieur le député coronado(.)** vous m'interpellez à juste titre sur la question des villes pauvres(.) et sur les outils indispensables pour pouvoir les aider(.)

Dans le corpus marocain nous pouvons relever les combinaisons apostrophiques

suivantes :

Questions au gouvernement du 12 novembre 2012

[7] merci *madame la présidente, messieurs les ministres respectés, monsieur le ministre respecté, mesdames et messieurs les députés respectés*. Premièrement, je suis d'accord avec toi, *monsieur le député respecté*, dans :

الحسين الوردي: وزير الصحة

(66) الحسين الوردي شكرا السيدة الرئيسة(.) السادة الوزراء المحترمون(.) السيد الوزير المحترم(.) السيدات والسادة النواب المحترمون(.) أولا أنا متفق معاك(.) السيد النائب المحترم(.) المستعجلات هي مرآة ديال المستشفيات(.) وهي مرآة ديال قطاع الصحة [...]

[7]HW = El Houcine LWARDI ministre de la santé

(66)HW merci madame la présidente(.) messieurs les ministres respectés(.) monsieur le ministre respecté(.) mesdames et messieurs les députés respectés(.) premièrement je suis d'accord avec toi(.) monsieur le député respecté(.) les urgences sont le miroir des hôpitaux(.) et elles sont le miroir du secteur de la santé(.) [...] (*Questions au gouvernement* du 12 novembre 2012)

Et [8] merci *monsieur le président, monsieur le député respecté* dans

عبد الواحد سهيل : وزير التشغيل والتكوين المهني

(71)عبد الواحد سهيل شكرا السيد الرئيس(.) السيد النائب المحترم(.) كما تعلمون على أن هاد الأمر هذا يؤطره القانون اللي مرتبط بالتغطية الصحية(.)

[8]AS = Abdelwahed Souhail ministre du travail et de la formation professionnelle

(71)AS merci monsieur le président(.) monsieur le député respecté(.) comme vous le savez cette affaire est du ressort de la loi sur la couverture médicale(.) [...] (*Questions au gouvernement* du 22 octobre 2012)

Nous constatons que les apostrophes utilisées par le questionné sont de combinaisons variées. Figurent ci-dessous entre parenthèse certains termes qui ne font pas toujours partie des combinaisons qui contiennent des apostrophes :

[4] *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député.*

[5] merci *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée (Monique Orphé),*

[7] merci *madame la présidente, (messieurs les ministres respectés), (monsieur le ministre respecté), mesdames et messieurs les députés respectés*. Premièrement, je suis d'accord avec toi, *monsieur le député (respecté),*

Et

[6] merci *monsieur le président, monsieur le député (coronado)*

[8] merci *monsieur le président, monsieur le député (respecté)*

Ces apostrophes en survenue initiale servent, au même titre que celles du questionneur, à :

- conforter le lien coénonciatif préconstruit par la scène institutionnelle : CoE₂ répond à CoE₁,
- confirmer le statut du questionné en tant que participant direct désigné par Le président de séance, et en tant que coénonciateur qui réagit aux propos du questionné par une réponse. Celle-ci conforte la nature interactionnelle des *Questions au gouvernement* comme genre du discours régi par la relation triangulaire : PRES / DEP / MIN.

8.1.2 En médiane

Dans les *Questions au gouvernement*, la place de l’apostrophe au milieu du discours joue un rôle important pendant le déroulement de la séance et lors de l’énonciation. Elle sert de localisateur du coénonciateur. Aussi présente-t-elle ce dernier comme le destinataire effectif de la question ou de la réponse. En même temps les participants ratifiés et non ratifiés le considéreront ainsi comme tel.

Par exemple dans [1], l’apostrophe *monsieur le député*, utilisée par le ministre au milieu de son tour de parole rappelle au député et aux autres participants que c’est le député qui est concerné par cette réponse sachant qu’en ouverture il l’a désigné par un énoncé non adressé :

je remercie monsieur le député respecté pour l’intérêt qu’il porte aux infrastructures dans le monde rural

Extrait du corpus marocain : *Questions au gouvernement* du 22 octobre 2012

[1]MO= Mohammed OUZINE ministre de la jeunesse et du sport

محمد أوزين : وزير الشباب والرياضة

(219) رئيس الجلسة الكلمة للسيد الوزير(.)
(220) السيد محمد أوزين شكرا السيد الرئيس(.) السيدات والسادة النواب الأفاضل(.) أشكر السيد النائب المحترم(.) على اهتمامه بالبنيات التحتية الخاصة بالعالم القروي(.) وخصوصا بسيدي بنور العزيز والقريب أيضا إلى قلوبنا(.) طبعاً(.) جوابا على سؤالكم(.) غير أود التأكيد بأن الاهتمام بالعالم القروي ما غاديش نقول لك(.) السيد النائب(.) هو فقط هاجس يقض مضجعنا(.) [...]

(219)PRES la parole est à monsieur le ministre(.)

(220)MO merci monsieur le président(.) mesdames et messieurs les députés vertueux(.) je remercie monsieur le député respecté pour l’intérêt qu’il porte aux infrastructures dans le monde rural(.) et surtout à sidi bennour que nous aimons(.) effectivement(.) pour répondre à votre question(.) je confirme que s’intéresser au monde rural(.) monsieur le député [ssayyid nnaib] n’est pas seulement un soucis qui

nous préoccupe(.) mais [...]

Quand le (la) ministre répond à la question posée par le (la) député(e) sans l'apostropher en ouverture de son discours, il (elle) a recours à l'apostrophe en médiane pour deux raisons :

- a- Garder le contact avec le coénonciateur : si nous visualisons la scène des réponses des questionnés, nous constaterons qu'ils accompagnent ces réponses par un changement de posture corporelle. Il réinstaura la situation de coénonciation de face à face qui caractérise le genre du discours *Questions au gouvernement*.
- b- Atténuer le glissement du discours vers un destinataire vague, non localisable dans l'énonciation en cours d'actualisation. L'apostrophe est utilisée dans ce cas quand il s'agit d'une question et / ou d'une réponse relativement longues, comme dans ces deux exemples :

Dans [2] et [3] nous avons deux exemples de l'utilisation de l'apostrophe en position médiane dans la question et dans la réponse. La fonction de l'apostrophe dans les deux exemples diffère.

Extrait du corpus français : *Questions au gouvernement* du 5 décembre 2012

[2]SL = Sonia LAGARDE députée du groupe de l'Union des Démocrates et Indépendants

(83)PRES [...] la parole est maintenant à madame sonia lagarde(.)
(84)SL merci **monsieur le président(.)** ma question s'adresse à **monsieur le premier ministre(.)** pour la première fois(.) depuis votre ascension à matignon(.) vous réunirez demain le comité des signataires de l'accord de nouméa(.) [...] ce comité a pour vocation de réunir autour de l'état les représentants de toutes les composantes politiques calédoniennes pour un moment privilégié d'écoute et de dialogue pour avancer ensemble sur la voie tracée de l'accord de nouméa(.) vers cet avenir commun qui appartient aux calédoniens de bâtir(.) [...] **monsieur le premier ministre(.)** ce comité des signataires ne peut se satisfaire d'acter uniquement les points de consensus(.) notre responsabilité commune est aussi d'évoquer des sujets qui font débat dans la société calédonienne(.) parmi ces sujets(.) il y a la question des signes identitaires(.) et en particulier(.) celle du drapeau(.) [...] celui sur l'avenir institutionnel de la nouvelle calédonie dont la réflexion doit être poursuivie(.) voire intensifiée alors que nous xx approchons du terme de l'accord de nouméa(.) alors **monsieur le premier ministre(.)** ma question est la suivante(.) sur tous ces sujets(.) la parole de l'état compte(.) et elle est attendue(.) aussi(.) pouvez-vous(.) devant la représentation nationale(.) nous indiquer quel sera le message du gouvernement aux représentants des différentes forces politiques calédoniennes/(.) je vous remercie/(.) ((applaudissements))

Extrait des *Questions au gouvernement* du 15 janvier 2013

[3]VP = Vincent Peillon ministre de l'éducation nationale.

(114)PRES merci(.) la parole est à monsieur le ministre de l'éducation nationale(.) vincent peillon(.)
(115)VP **monsieur le président(.) mesdames et messieurs les députés(.) monsieur le député(.)** je crois sincèrement(.) et vous pouvez partager

avec moi ce point de vue(.) que la charge la plus lourde qui va être la nôtre(.) c'est l'échec de nos enfants(.) l'échec de nos élèves(.) la régression des performances scolaires françaises qui nous préparent(.) dans les années qui viennent(.) un profond déclin(.) [...] il faut que nous soyons capables(.) tous ensemble de mener cette réforme(.) est-ce qu'elle est difficile/(.) bien sûr(.) c'est difficile de surmonter un certain nombre de pentes mauvaises que nous avons prises et qui amènent à ces résultats de notre jeunesse/(.) est-ce que c'est difficile/(.) oui/(.) parce qu'il faut faire travailler ensemble des collectivités locales/(.) des professeurs/(.) des parents/(.) des caisses d'allocations familiales/(.) est-ce que c'est nécessaire/(.) c'est nécessaire/(.) et c'est urgent/(.) **monsieur le député/(.)** c'est pour cela que le président de la république a souhaité dégager un fond de deux cent cinquante millions d'euros/(.) vous dites avec la bonne foi qui vous est coutumière(.) c'est cinquante euros par enfant/(.) [...] un certain nombre d'élus ont fait des démarches/(.) elles sont justes/(.) elles sont dans l'intérêt du pays/(.) et je compte que vous soyez au rendez-vous de l'avenir de nos enfants/(.) et du redressement de la france/(.)

Dans [2] et [3] nous avons deux exemples de l'utilisation de l'apostrophe en médiane. La première concerne l'apostrophe en milieu du tour de parole dans la question. Et la seconde renferme l'apostrophe en survenue médiane dans la réponse.

Comme nous le remarquons, suite au nombre considérables des passages omis, il s'agit de discours longs. L'emploi des apostrophes *monsieur le premier ministre* et *monsieur le député* en milieu du tour de parole est justifié. J'ai assisté à plusieurs séances des *Questions au gouvernement*, et j'ai remarqué que quand le questionneur ou le questionné parle longuement, ils ont recours à l'apostrophe au milieu de leur intervention pour attirer l'attention du destinataire concerné.

Quand le questionneur ou le questionné parle, à un moment donné, il interpelle son coénonciateur :

- soit parce que celui-ci suit effectivement le déroulement de la conversation en montrant qu'il s'intéresse aux propos de son interlocuteur. Et en retour, celui-ci confirme qu'il est bel et bien le destinataire à qui il s'adresse.

[3] **monsieur le député/(.)** c'est pour cela que le président de la république a souhaité dégager un fond de deux cent cinquante millions d'euros/(.) vous dites avec la bonne foi qui vous est coutumière(.) c'est cinquante euros par enfant/(.)

- soit quand l'un des locuteurs sent ou remarque que le destinataire concerné par l'allocation semble se désintéresser de la question posée ou de l'argumentation donnée en réponse. Ace stade, l'emploi de l'apostrophe en milieu d'allocation pallie selon Détrie (2006 : 93) le *fourvoiement interlocutif* :

[2] ma question s'adresse à monsieur le premier ministre(.) pour la première fois(.) depuis votre ascension à matignon(.) vous réunirez demain le comité des signataires de l'accord de nouméa(.) [...] ce comité a pour vocation de réunir [...] **monsieur le premier ministre(.)** ce comité des signataires [...] alors **monsieur le premier ministre(.)** ma question est la suivante(.) sur tous ces sujets(.)

la parole de l'état compte(.)

Dans les deux situations de communication, quand l'un des coénonciateurs interpelle son destinataire direct par une apostrophe en survenue médiane, celui-ci se retourne vers son coénonciateur et montre qu'il s'intéresse à ses propos.

8.1.3 En finale

L'apostrophe qui survient en fin de tour de parole sert, en principe, à clôturer le tour de parole. Les coénonciateurs y ont recours pour assurer un certain équilibre dans l'énonciation produite. Elle est utilisée en survenue finale dans deux cas :

- Introduire la question : elle indique que le questionneur se prépare à poser sa question.
- Marquer la fin de l'allocution et montrer qu'elle est bien adressée au questionné.
- Annoncer l'entrée effective du participant suivant dans la scène de coénonciation, entrée qui sera autorisée par Le président de séance et qui implique le questionné dans la scène de coénonciation.

Par exemple, dans [1] l'apostrophe en fin du tour de parole *madame la ministre* réajuste l'énonciation produite : le député a commencé son allocution sans apostrophe. Il désigne son coénonciateur par un énoncé non adressé : [...] ma question s'adresse à madame la ministre chargée de la réforme de l'état de la décentralisation et de la fonction publique(.) qui conforte l'absence de l'apostrophe en ouverture *madame la ministre*. Le questionneur l'a utilisée en fin du tour de parole pour transformer son discours en discours adressé et créer un certain équilibre dans sa longue intervention. Grâce à l'apostrophe *madame la ministre*, le coénonciateur, les participants ratifiés et les participants non ratifiés savent qui est le destinataire de la question, à qui sera attribué le tour de parole suivant, et donc celui qui va contribuer à l'actualisation du face à face.

Extrait du corpus français : *Questions au gouvernement* du 14 novembre 2012

[1] SC = Sergio Coronado, député groupe Ecologiste

(1) PRES la parole est à monsieur sergio coronado(.)

(2) SC merci monsieur le président(.) ma question s'adresse à madame la ministre chargée de la réforme de l'état de la décentralisation et de la fonction publique(.) nul n'ignore sur les bancs de cette assemblée les difficultés qu'en rencontrent les collectivités locales pour affronter la crise économique(.) il y a des villes riches qui doivent participer au développement des villes pauvres(.) [...] not`e système de péréquation est à bout de souffle et la situation de nombreuse villes se détériore de jour en jour(.) **madame la ministre**(.) que comptez-vous faire face à cette urgence(.) et quels sont vos projets de réforme du système de péréquation dans le cadre du troisième acte de la décentralisation annoncée par le président de la république/(.) il en va de la cohésion de notre pays(.)

Il en va de même pour [2] où le questionneur, faute de désigner son coénonciateur, comme il est de coutume, juste après le rituel d'adresse en ouverture du tour de parole : *merci monsieur le président(.) messieurs les ministres respectés(.) mes frères et sœurs les députés respectés(.)* emploie l'apostrophe **monsieur le ministre respecté** avant de poser la question pour en désigner le destinataire. Il rétablit ainsi un équilibre dans son discours depuis l'argumentation qui légitime la question jusqu'au moment de poser celle-ci sous forme d'une interrogation.

Extrait du corpus marocain : *Questions au gouvernement* du 7 janvier 2013

[2]AL = Abdellah Loukili du groupe Rassemblement National des Indépendants.

عبد الله الوكيللي: فريق التجمع الوطني للأحرار

(34) عبد الله الوكيللي شكرا السيد الرئيس(.) السادة الوزراء المحترمون(.) أخواني إخواني النواب المحترمون(.) بعد سلسلة من الانهيارات التي طالت مجموعة من الدور الآيلة للسقوط خلال المدة الأخيرة والتي خلفت ضحايا في الأرواح وعدد من الجرحى(.) لازالت المجهودات الحكومية لإيجاد حلول واقعية وفعالة لمعالجة هذه الظاهرة غير ملموسة على أرض الواقع(.) بناء عليه(.) نسائلكم(.) السيد الوزير المحترم(.) هل من حلول وتدابير وقائية عاجلة وفورية تعتزم مصالح وزارة السكنى والتعمير وسياسة المدينة اتخاذها ميدانيا لمعالجة ظاهرة الدور الآيلة للسقوط بمختلف مدن وأقاليم المملكة/.) شكرا(.)

(34)AL *merci monsieur le président(.) messieurs les ministres respectés(.) mes frères et sœurs les députés respectés(.)* après une série de destructions qui a touché ces derniers temps les anciennes maisons et qui a occasionné des morts et de nombreux blessés(.) les efforts du gouvernement pour en trouver des solutions réelles et efficaces ne sont pas tangibles sur le terrain(.) à ce propos(.) nous vous interrogeons(.) **monsieur le ministre respecté**(.) est-ce qu'il y a des solutions et des mesures préventives urgentes et immédiates que comptent prendre les services du ministère du logement et de la politique de la ville sur le terrain pour résoudre le problème des habitations menacées de destruction dans les différentes villes et provinces du royaume/(.) et merci(.)

Afin de pallier ce problème de déséquilibre dans l'énonciation produite et par conséquent de la détermination des participants dans la scène de coénonciation, les interlocuteurs emploient des apostrophes en début et en fin du tour de parole.

8.1.4 En initiale et en finale

Dans les *Questions au gouvernement*, les coénonciateurs ont souvent recours à l'apostrophe pour s'adresser les uns aux autres. Ils l'emploient au début et à la fin du tour de parole dans le but de :

- maintenir le contact avec le destinataire et rappeler aux autres participants qu'il s'agit effectivement de ce destinataire : [1] *monsieur le ministre respecté*.
[2] *monsieur le premier ministre*.
- borner l'énonciation par une apostrophe initiale utilisée aussi à la fin :
[1] [*monsieur le ministre respecté....monsieur le ministre*]

[2] [*monsieur le premier ministre....monsieur le premier ministre*]

- prévenir la distribution du tour de parole en fin d’allocution
- dissocier l’argumentation qui légitime la question et la question proprement dite pour le questionneur :

[1] **monsieur le ministre respecté** + **argumentation** (: « [...] durant ces derniers mois plusieurs maisons des anciens quartiers sont tombées en ruine dans de nombreuses villes marocaines(.) ce qui menace la vie de milliers de familles marocaines de mort et de vagabondage(.) [...] ») + **monsieur le ministre** + **question** (: « et devant cette catastrophe sociale nous vous interrogeons(.) **monsieur le ministre**(.) sur la politique du gouvernement pour résoudre ce problème et activer les programmes de relogement des citoyens résidant dans les habitations menacées de destruction(.) et merci(.) »)

- différencier le fait de donner la réponse à la question posée et l’exposé où le questionné défend le bien-fondé de sa politique ou celle du gouvernement auquel il appartient
- donner une importance au destinataire en lui conférant une place dans le face à face immédiat, dans le champ énonciatif et dans le format participatif.

[2] ma question s’adresse à monsieur le premier ministre(.) **monsieur le premier ministre**(.) la principale préoccupation des français aujourd’hui(.) c’est la montée inexorable du chômage(.) [...] vous n’échapperez pas aux conséquences de vos propres décisions(.) [...] vous voilà empêtrés dans cette affaire de florange/(.) dans laquelle vous ne nous avez pas rassuré/(.) [...] alors **monsieur le premier ministre**//(.) est-ce que la promesse de monsieur hollande est toujours valable//(.) et qu’allez-vous faire contre le chômage//(.)

Extrait du corpus marocain des *Questions au gouvernement* du 7 janvier 2013

[1]MM= Mohammed Madhoun député du parti Authenticité et Modernité.

محمد مدهون: فريق الأصالة والمعاصرة

(32) محمد مدهون شكرا السيد الرئيس(.) السيد الوزير المحترم(.) في الشهور الأخيرة توالى عدد من الانهيارات للدور الآيلة للسقوط في الأحياء العتيقة بالعديد من المدن المغربية(.) مما أصبح يهدد حياة آلاف الأسر المغربية بالموت والتشرد(.) وأمام هذه المعضلة الاجتماعية نساءلكم(.) السيد الوزير(.) عن سياسة الحكومة لحل هذه الإشكالية وتفعيل برامج إعادة إسكان المواطنين القاطنين بالمباني المهتدة بالانهيار(.) وشكرا(.)

(32)MM merci **monsieur le président**(.) **monsieur le ministre respecté**(.) durant ces derniers mois plusieurs maisons des anciens quartiers sont tombées en ruine dans de nombreuses villes marocaines(.) ce qui menace la vie de milliers de familles marocaines de mort et de vagabondage(.) et devant cette catastrophe sociale nous vous interrogeons(.) **monsieur le ministre**(.) sur la politique du gouvernement pour résoudre ce problème et activer les programmes de relogement des

citoyens résidant dans les habitations menacées de destruction(.) et merci(.)

Extrait du corpus français : *Questions au gouvernement* du 4 décembre 2012

[2]M-PH D = Marc-Philippe DAUBRESSE député du groupe Union pour un Mouvement Populaire

(24)PRES merci(.) la parole à marc-philippe daubresse(.)

(25)M-PH D ma question s'adresse à monsieur le premier ministre(.) **monsieur le premier ministre(.)** la principale préoccupation des français aujourd'hui(.) c'est la montée inexorable du chômage(.) avec des statistiques qui nous disent clairement(.) que(.) au deuxième semestre le chômage aura monté deux fois plus vite que le premier(.) alors que vous nous parlez d'héritage d'un certain temps(.) mais vous n'échapperez pas aux conséquences de vos propres décisions(.) **monsieur le premier ministre(.)** votre ministre des affaires sociales monsieur sapin(.) est devenu le thierry roland du gouvernement(.) il commente les statistiques(.) mais il n'est plus acteur(.) [...] le ministre du budget/(.) nous propose une fiscalité/(.) qui ne s'attaque pas aux produits qui sont en concurrence avec les produits importés/(.) par une tva anti-délocalisation/(.) mais il taxe les bâtiments(.) les restaurateurs/(.) les emplois de service à la personne/(.) tous les emplois qui sont chez nous/(.) et qui sont des emplois sûrs/(.) et pendant ce temps-là/(.) le chômage continue d'augmenter inexorablement/(.) et vous/(.) vous(.) **monsieur le premier ministre/(.)** vous voilà empêtré dans cette affaire de florange/(.) dans laquelle vous ne nous avez pas rassuré/(.) le journal le monde nous titre un accord si secret qu'il en devient suspect/(.) madame filippetti nous dit ce matin/(.) je n'ai pas confiance en mittal/(.) et le chômage continue d'augmenter inexorablement/(.) alors **monsieur le premier ministre//(.)** est-ce que la promesse de monsieur hollande est toujours valable//(.) et qu'allez-vous faire contre le chômage//(.)

A la relecture de ce que j'ai pu dire à propos de l'apostrophe, et en reconsidérant le corpus objet d'étude, j'ai remarqué que l'apostrophe a d'autres fonctions dans les *Questions de gouvernement* en tant que genre du discours.

8.2 L'environnement discursif de l'apostrophe et ses valeurs ajoutées

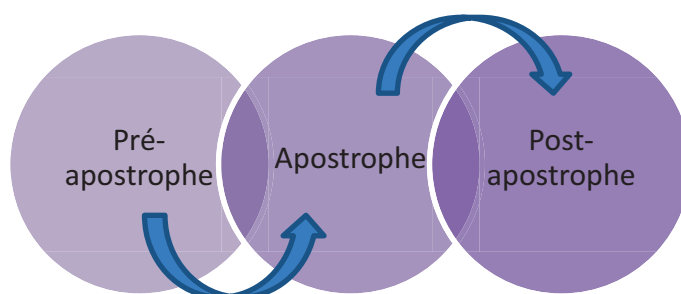
Les apostrophes surviennent dans un co(n)texte ou dans un *environnement discursif*¹⁰ particulier. Elles dépendent de la scène institutionnelle, de la situation d'énonciation dans lesquelles elles sont produites et de la relation qu'elles entretiennent avec les autres

¹⁰ « [...] on distingue habituellement le *contexte* (données perceptibles d'ordre linguistique : un énoncé peut être précédé ou suivi par d'autres énoncés [...]), la *situation* (données perceptibles en parallèle avec les séquences sonores et/ou écrites que l'on interprète – par exemple, les mimiques et/ou les gestes qui accompagnent éventuellement la production de discours, le lieu où l'on se trouve, ce vers quoi se dirige le regard du locuteur, etc.) ainsi que les *savoirs accumulés* [...]. Nous préférons le terme d'*environnement discursif* (cf. Haillet, 2002) qui correspond à ce que Prieto appelle *circonstances*, et qui englobe tant le *contexte* et la *situation* (données directement perceptibles) que les *savoirs accumulés* dont on dispose au moment où on attribue un sens à une séquence sonore ou écrite ». (Haillet, 2007 : 15-16)

éléments constitutifs de l'allocution où elles figurent. L'environnement discursif de l'apostrophe comprend, dans ce cas, le lexical (le vocabulaire de l'adresse, le vocabulaire parlementaire) et le syntaxique (la distribution de l'apostrophe dans le discours produit : il s'agit des formations syntaxiques qui la précèdent et celles qui la suivent).

L'apostrophe nominale en tant qu'acte de parole crée son propre environnement discursif, lequel environnement évolue et s'actualise dans la scène institutionnelle où il est produit. C'est ce qui lui confère d'autres valeurs dans le discours produit.

L'environnement discursif de l'apostrophe : le co(n)texte



Par exemple dans cet extrait du corpus français : *Questions au gouvernement* du 26 mars 2013 :

PRES = Claude Bartolone président de séance et de l'Assemblée nationale

Ch J = Christian JACOB du groupe Union pour un Mouvement Populaire

(1)PRES la parole est au président christian jacob(.

(2)ChJ merci **monsieur le président**(.) **monsieur le président**//(.) ma question s'adresse à monsieur le premier ministre(.) **monsieur le premier ministre**//(.) ma question aurait pu s'adresser au chef d'un gouvernement qui subit les bras ballants la montée inexorable du chômage(.) elle aurait pu s'adresser au chef d'un gouvernement qui pour la cinquième fois consécutive perd une élection législative(.) et c'est l'occasion de saluer notre collègue jean-françois mancel ici dans l'assemblée/(.) ma question aurait pu s'adresser au chef d'un gouvernement qui demande à son ministre de l'intérieur d'utiliser les gaz lacrymogènes contre les familles//(.) mais ma question s'adressera au chef d'un gouvernement qui a tenu des propos blessants et offensants à notre égard(.) vous avez considéré vendredi dernier(.) **monsieur le premier ministre**//(.) que parmi nous des femmes et des hommes politiques n'avaient pas été dignes de la république//(.) est-ce être digne de la république que de témoigner sa confiance au président sarkozy/(.) est-ce indigne de la république que de dire que nicolas sarkozy doit être traité comme tout citoyen pas mieux mais pas moins bien//(.) est-ce indigne de la république que de respecter l'indépendance de la justice mais de s'indigner si elle venait à s'en éloigner//(.) [...] **monsieur le ministre**/(.)vous êtes mal placé pour donner des leçons de morale//(.) nous pensions à tort[...] que vous aviez retenu la leçon//(.) nous pensions à tort que vous aviez retenu la leçon du respect que nous vous avons donnée lorsque l'affaire a frappé votre

collègue jérôme cahuzac//(.) mais vous n'avez pas retenu cette leçon(.) **monsieur le premier ministre**//(.) rappelez-vous votre passé dans cet hémicycle//(.) votre comportement odieux//(.) vous aviez attaqué à dix-neuf reprises notre collègue éric woerth//(.) bafouant la présomption d'innocence//(.) bafouant l'indépendance de la justice//(.) [...] alors ma question elle est simple(.) **monsieur le premier ministre**//(.) croyez-vous vraiment que votre COMportement est un comportement républicain//(.)

L'apostrophe principale *monsieur le premier ministre* survient en position initiale, en médiane et en finale. Elle instaure une scénographie de face à face immédiat propre au *Questions au gouvernement* qui nécessite une coprésence physique et effective du questionneur et du questionné.

Ainsi, la distribution de l'apostrophe monsieur *le premier ministre* dans l'allocution, a son poids dans le discours produit. Son environnement discursif lui ajoute d'autres valeurs en plus des fonctions dont j'ai parlé en (2.2.1.1) : elle conforte et maintient la relation de coénonciation et la relation interpersonnelle établies et qui s'établissent entre le questionneur et le questionné.

➤ **La valeur informative : renseignements sur les participants**

L'environnement discursif de *monsieur le premier ministre* nous révèle, d'emblée, qu'il s'agit d'une question posée par un président de groupe. Celui-ci fait partie de l'opposition et il interpelle le premier ministre à propos des événements qui ont marqué la scène politique : le chômage, l'affaire Cahuzac, etc.

➤ **La valeur significative : le protocole de l'adresse pour poser une question dans les *Questions au gouvernement***

Dans la scène institutionnelle : l'hémicycle, il y a un rituel d'adresse préétabli qui introduit la question (et la réponse). Il s'agit du remerciement du président de séance pour l'attribution de la parole et la désignation en l'apostrophant du questionné :

merci **monsieur le président**(.) **monsieur le président**//(.) ma question s'adresse à monsieur le premier ministre(.) [...] alors ma question elle est simple(.) **monsieur le premier ministre**//(.) croyez-vous vraiment que votre COMportement est un comportement républicain//(.)

➤ **La visée démarcative : la catégorisation**

Nous avons un député qui appartient à la catégorie des membres qui forment la Représentation nationale face au chef du gouvernement en cours. Il s'agit d'un face à face entre le législatif et l'exécutif dans l'hémicycle.

➤ **La visée expressive : la relation interpersonnelle**

La combinaison apostrophe nominale / pronom personnel de cinquième personne : *monsieur le premier ministre/vous* nous montre qu'il s'agit d'une relation de distance et de

hiérarchie qui nécessite le vouvoiement. L'emploi de termes dévalorisants indique que nous sommes en présence de participants qui entretiennent une relation de désaccord où l'autre est disqualifié :

ma question s'adressera au chef d'un gouvernement qui a tenu des propos blessants et offensants à notre égard(.) vous avez considéré vendredi dernier(.) **monsieur le premier ministre**//(.) que parmi nous des femmes et des hommes politiques n'avaient pas été dignes de la république//(.) //(.)[...] **monsieur le ministre**/(.) vous êtes mal placé pour donner des leçons de morale//(.)[...] **monsieur le premier ministre**//(.) rappelez-vous votre passé dans cet hémicycle//(.) votre comportement odieux//(.) vous aviez attaqué à dix-neuf reprises notre collègue éric woerth//(.) bafouant la présomption d'innocence//(.) bafouant l'indépendance de la justice//(.)[...] alors ma question elle est simple(.) **monsieur le premier ministre**//(.) croyez-vous vraiment que votre COMportement est un comportement républicain//(.)

L'emploi redondant de l'apostrophe *monsieur le premier ministre* est significatif à plusieurs égards. Le questionneur y a recours chaque fois qu'il veut :

- a- montrer à son coénonciateur et aux autres participants dans la scène institutionnelle que ses dires concernent en premier lieu le premier ministre, et par extension, son gouvernement ;
- b- attirer l'attention du destinataire de la question et maintenir le contact interlocutif avec lui ;
- c- confirmer son désaccord et celui de son groupe avec le premier ministre ;
- d- montrer qu'il souhaite que le premier ministre soit effectivement le coénonciateur direct qui sera désigné par le président de séance, sachant que c'est celui-ci qui désigne le ministre qui répondra à la question.

Conclusion

Nous pouvons ainsi conclure sur le fait que l'apostrophe :

- fait partie du rituel d'adresse dans le genre du discours les *Questions au gouvernement* ;
- occupe des positions différentes dans le tour de parole ;
- détermine les statuts institutionnel et participatif des coénonciateurs ;
- assure en la maintenant la relation triangulaire de coénonciation : **PRES / DEP / MIN** ;
- régule, restaure et rétablit, comme le soutient Détrie (2006), le cadre participatif et la relation interpersonnelle.

Deuxième partie : analyse et comparaison de l'apostrophe dans les discours parlementaires en France et au Maroc

Chapitre 1. L'apostrophe dans les *Questions au gouvernement* : formes et combinaisons

Dans le corpus objet d'étude, l'apostrophe apparaît sous différentes formes et combinaisons. En effet, j'ai relevé des combinaisons aussi nombreuses que différentes les unes que les autres. Elles varient d'un coénonciateur à l'autre, d'un tour de parole à l'autre et d'une situation d'énonciation à l'autre. Je les ai classées dans deux macro-tableaux (T1 et T2) correspondant chacun à un corpus. Ce classement est lié à la particularité du rituel d'adresse dans les deux discours parlementaires qui présentent des points de ressemblances ainsi que des points de divergence. C'est ce qui me pousse à présenter pour le corpus marocain trois micro-tableaux où figurent des combinaisons apostrophiques que nous trouvons pas dans le corpus français :

- T2A est consacré aux apostrophes utilisées par les coénonciateurs lors des séances présidées par le président du Conseil des Représentants ou par l'un de ses vice-présidents qui peut être une femme. C'est la raison pour laquelle :
- T2B comprend les apostrophes utilisées dans les séances présidées par une femme vice-présidente,
- et T2C se compose des apostrophes utilisées lors des questions adressées au chef du gouvernement marocain. Le statut de ce dernier correspond à celui du premier ministre en France. Le Maroc étant une monarchie constitutionnelle le roi est le chef politique suprême. C'est lui qui choisit les ministres sur proposition du chef du gouvernement chargé de diriger celui-ci et de gérer les activités au sein des différents ministères. <http://www.bibliomonde.com/donnee/maroc-regime-politique-39.html>

Je note que le signe [...] signifie qu'il y a un passage qui manque et que l'apostrophe n'est pas automatiquement employée en ouverture, elle peut aussi bien survenir en initiale et/ou en finale comme elle peut survenir en médiane du tour de parole.

1.1 Les différentes formes et combinaisons apostrophiques

En observant les tableaux ci-dessous, je remarque que :

- ❖ Que certaines combinaisons apostrophiques renferment plus de deux apostrophes
 - T1 : *monsieur le président, monsieur le président de l'assemblée nationale, mesdames, messieurs les députés, monsieur jacob.*
 - T2A : *monsieur le président respecté, messieurs les ministres, mes frères les députés, mes sœurs les députées respectées, monsieur le ministre respecté),*

Ces combinaisons composées destinées à plusieurs personnes sont les plus fréquemment utilisées par les coénonciateurs que les combinaisons binaires individuelles et/ou collectives telles que :

- *monsieur le président [respecté]/madame la présidente respectée, monsieur le ministre [respecté],*
- *monsieur le président, madame/monsieur le/la député(e) [respecté(e)],*
- monsieur le président, mes dames et messieurs les députés [respectés] / mes (chers) collègues, ou l’apostrophe simple :*
- *monsieur le président, - monsieur le ministre, - monsieur le député/la députée + nom*

❖ Concernant le corpus français T1, les questionnés (premier ministre et ministres) utilisent davantage d’apostrophes que les député(e)s. Ils débutent souvent leurs énoncés par le rituel d’ouverture : *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député, madame la députée* ou *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur/madame le/la député(e) [...] monsieur/madame le/la député(e)*. Le lecteur remarquera que je ne propose pas de classement homme / femme dans le corpus français car les apostrophes utilisées dans ce corpus ne se présentent pas sous une graphie particulière come c’est le cas pour les apostrophes figurant dans le corpus marocain. En plus nous constatons que dans les *Questions au gouvernement* au Maroc, certaines séances sont présidées par des femmes ce qui nécessite un rituel d’adresse spécifique et des combinaisons apostrophiques différentes.

Les questionnés utilisent davantage de combinaisons apostrophiques que les questionneurs. En effet, étant en position de défense, le questionné cherche à défendre le bien-fondé de sa politique ou de celle du gouvernement auquel il appartient. Il interpelle son coénonciateur direct tout en s’adressant à l’ensemble des participants ratifiés dans la scène de communication. Il aspire à rallier tous ces participants à la politique qu’il défend surtout en situation de conflit. Aussi vise-t-il à atténuer les critiques, souvent négatives, bien élaborées et choisies par le questionneur appartenant à l’opposition. Ces objectifs sont étroitement lié au rôle du questionné : il s’adresse à tous les Français à travers leurs représentants.

TABLEAU 1 : CORPUS FRANÇAIS

Député(e)	Premier ministre/ministre
<ul style="list-style-type: none"> - <i>monsieur le président, mes chers collègues [...]</i> - <i>monsieur le premier ministre</i> - <i>monsieur le président [...] monsieur le ministre</i> - <i>mesdames, messieurs, madame la députée</i> - <i>monsieur le président, mesdames messieurs les</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>monsieur le président, madame la députée, madame la ministre [...]</i> - <i>madame graff [...]</i> - <i>chère madame [...]</i> - <i>madame la ministre</i> - <i>monsieur le président, mesdames messieurs les députés</i> - <i>madame la députée chère dominique orliac [...]</i> - <i>mesdames, messieurs, madame la</i>

<p><i>ministres, mes chers collègues [...] monsieur le ministre [...] monsieur le ministre de l'intérieur</i></p> <p><i>-monsieur le premier ministre [...] monsieur le premier ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] mes chers collègues, monsieur le ministre de l'éducation nationale [...] monsieur le premier ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le premier ministre [...] monsieur le premier ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] monsieur le ministre [...] mes chers collègues, monsieur le ministre du budget</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] monsieur le ministre [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>-monsieur le premier ministre [...] monsieur le premier ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] monsieur le premier ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président (p : 22, 35, 62)</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] madame la ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président, mes chers collègues [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président, mes chers collègues [...] monsieur le premier ministre [...] mes chers collègues [...] monsieur le premier ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président, mes chers collègues, monsieur le premier ministre [...] mes chers collègues [...] mes seigneurs (pour les députés de la majorité)</i></p> <p><i>-président (p : 39) [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] mes chers collègues, monsieur le premier ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] monsieur le ministre [...] mes chers collègues</i></p> <p><i>-monsieur le premier ministre [...] monsieur le premier ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] madame la ministre</i></p> <p><i>-monsieur le premier ministre [...] monsieur le ministre (p 51)</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] monsieur le ministre de l'intérieur [...] madame la garde des</i></p>	<p><i>députée</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le président de l'assemblée nationale, mesdames, messieurs les députés, monsieur jacob [...] monsieur le président jacob [...] mesdames et messieurs les députés de la majorité</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames messieurs les députés, monsieur le député thierry mandon [...] mesdames et messieurs les députés</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés [...] messieurs les députés [...] monsieur le député [...] monsieur le député bertrand</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le député lagarde [...] monsieur le député</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le député [...] monsieur le député</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée monique orphé</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] monsieur le député</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] monsieur le député</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] mesdames et messieurs les députés de l'opposition [...] monsieur le député [...] mesdames et messieurs les députés [...] monsieur le député</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée [...] madame la députée</i></p> <p><i>- monsieur le député [...] monsieur le député</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, madame la députée éva sas [...] madame sas</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le député robinet</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, monsieur le député philippe martin premier vice-président du groupe socialiste [...] mesdames et messieurs les députés</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député maurice lero y [...] monsieur le député lero y</i></p> <p><i>- monsieur le député poniatowski [...] monsieur</i></p>
---	---

<p>sceaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - monsieur le président [...] monsieur le ministre [...] monsieur valls [...] monsieur le ministre - monsieur le président [...] mesdames et messieurs [...] monsieur le ministre - monsieur le président, mes chers collègues [...] madame la ministre -[...] monsieur le premier ministre - monsieur le président, chers collègues [...] madame la ministre [...] madame la ministre du logement [...] madame duflot -[...] monsieur le ministre - monsieur le président [...] madame la ministre -[...] madame la ministre - monsieur le président, chers collègues [...] chère marisol touraine [...] madame la ministre - monsieur le ministre [...] monsieur le ministre - monsieur le président madame la ministre des droits des femmes [...] madame la ministre - monsieur le président, monsieur le premier ministre [...] (merci) monsieur le président -(merci) monsieur le président, monsieur le président, mes chers collègues [...] monsieur le premier ministre - monsieur le ministre de l'économie et des finances [...] mesdames et messieurs de l'opposition [...] monsieur le ministre -madame filippetti [] madame le ministre -(merci) monsieur le président, monsieur le président [...] monsieur le ministre - mes chers collègues, monsieur le président [...] monsieur le premier ministre - monsieur le président, monsieur le premier ministre, mes chers collègues [...] monsieur le premier ministre -monsieur le premier ministre [...] monsieur le premier ministre -madame la garde des sceaux [...] madame la garde des sceaux - monsieur le président, chers collègues, monsieur le ministre de l'éducation -monsieur, monsieur le premier ministre -monsieur le premier ministre [...] monsieur le 	<p>poniatowski</p> <ul style="list-style-type: none"> - monsieur le président, monsieur le député jean launay [...] monsieur launay - monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée bérangère poletti [...] madame la députée - monsieur le président, monsieur le député yves blein, mesdames, messieurs les députés - mesdames et messieurs les députés monsieur le député (lionnel) lucas [...] monsieur le député - monsieur le président, monsieur le député arus (ary chalus. p : 40) [...] monsieur le député - monsieur le président, madame la députée [...] madame la députée - mesdames et messieurs les députés, monsieur le député guillaume bachelay - monsieur le député nicolas sansu - monsieur le député - madame la députée jacqueline fraysse - monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député salles [...] mesdames et messieurs [...] monsieur salles - monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le président jacob [...] monsieur le président jacob - monsieur le président, monsieur le député, mesdames et messieurs les députés [...] monsieur jégo - monsieur le président, monsieur le député coronado - monsieur le président, mesdames messieurs les députés, monsieur le président du groupe [...] monsieur jacob - monsieur le président, madame la députée chère isabelle attard - monsieur le président [...] monsieur daubresse [...] mesdames et messieurs les députés - monsieur le président, monsieur le député - monsieur le président, monsieur le député [...] monsieur le député - monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député michel ménard - monsieur le président, mesdames messieurs les députés, madame la députée
--	---

<p><i>président, mes chers collègues [...] monsieur le premier ministre [...] mes chers collègues [...] monsieur le premier ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président, mes chers collègues [...] monsieur ayrault</i></p> <p><i>-monsieur le premier ministre [...] madame pecresse [...] monsieur fillon [...] monsieur le premier ministre</i></p>	<p><i>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée danièle hoffman-rispal [...] madame la députée</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée marie-lou marcel</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée orliac [...] madame orliac</i></p> <p><i>- monsieur le président, madame, mesdames, messieurs les députés, madame la députée [...] mesdames et messieurs les députés [...] madame la députée grommerch</i></p> <p><i>- monsieur le député potier [...] monsieur le député</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée [...] madame la députée [...] madame</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le président du groupe socialiste, monsieur bruno le roux, mesdames, messieurs les députés [...] mesdames et messieurs les députés</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le président sauvadet [...] président sauvadet</i></p> <p><i>- monsieur le député, mesdames et messieurs les députés</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le député</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le député bernard roman [...] mesdames et messieurs les députés [...] madame la ministre garde des sceaux [...] monsieur le président de l'assemblée nationale</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, monsieur le député président jacob [...] monsieur jacob [...] mesdames et messieurs les députés de majorité comme de l'opposition [...]</i></p> <p><i>- monsieur le député [...] monsieur goasguen [...] monsieur goasguen</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, monsieur le président le roux [...] mesdames et messieurs les députés de tous les bords [...] mesdames et messieurs les députés de la droite [...] mesdames et messieurs hurleurs de</i></p>
---	--

	<i>la droite [...] mesdames et messieurs les députés [...] mesdames et messieurs les députés de la droite [...] mesdames et messieurs les députés [...] monsieur goasguen [...] mesdames et messieurs les députés, les présidents de groupes [...] mesdames et messieurs les députés</i>
--	---

❖ Pour ce qui est des combinaisons relevées dans le corpus marocain T2A, T2B et T2C, les questionneurs, contrairement au corpus français, utilisent plus d’apostrophes que les questionnés pour deux raisons :

- en relisant les séances transcrites, je remarque que le statut interne des *Questions au gouvernement* permet au questionneur d’évaluer la réponse fournie par le questionné, son commentaire étant précédé d’une apostrophe, et au ministre de rajouter des explications à sa réponse mais sans qu’il emploie d’apostrophe. C’est ce qui oppose considérablement les deux corpus.
- Quand les questionneurs posent des questions qui portent sur le même sujet, ou qui s’adressent au même questionné, elles ne bénéficient que d’une seule réponse suivie de quelques évaluations ce qui limite le nombre des apostrophes utilisées par le questionné dans son discours. C’est le cas par exemple pour les questions posées au chef du gouvernement. Au Maroc, le parlement consacre une séance par mois à des questions posées uniquement au chef du gouvernement par les députés et / ou les présidents de groupes sur sa politique, les projets réalisés, ceux qui restent à faire et sa manière de gouverner : T2C.

TABLEAU 2 : CORPUS MAROCAIN	
Tableau T2A : les apostrophes utilisées dans les séances présidées par un vice-président	
Député(e)	Ministre
<i>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, messieurs les ministres [...] monsieur le président [...] monsieur le président</i> <i>- monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés, monsieur le ministre</i> <i>- monsieur le ministre [...] monsieur le ministre respecté</i> <i>- monsieur le ministre [...] monsieur le ministre</i> <i>- monsieur le président, messieurs les ministres [...] monsieur le ministre</i> <i>- monsieur le ministre</i> <i>- monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés respectés,</i>	<i>- madame la députée respectée et messieurs les députés respectés, monsieur le président</i> <i>- monsieur le député respecté</i> <i>- la sœur</i> <i>- monsieur le président</i> <i>- le député respecté</i> <i>- monsieur le président [...] monsieur le député respecté</i> <i>- messieurs les députés respectés, (merci) monsieur le président</i> <i>- messieurs les députés respectés</i> <i>- monsieur le président, monsieur le député pour le groupe socialiste respecté</i>

<p><i>monsieur le ministre [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés respectés, monsieur le ministre respecté [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le ministre [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président respecté, messieurs les ministres, mes frères les députés, mes sœurs les députées respectées, monsieur le ministre respecté [...] monsieur le ministre respecté</i></p> <p><i>- monsieur le président, messieurs les ministres, mes frères et sœurs les députés respectés, monsieur le ministre [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président, messieurs les ministres, mes sœurs les députées et mes frères les députés, monsieur le ministre [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président, messieurs les ministres, mes frères et mes sœurs les députées respectées [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le ministre [...] monsieur le ministre respecté [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés respectés, monsieur le ministre [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés respectés</i></p> <p><i>- monsieur le président</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le ministre respecté [...] monsieur le ministre respecté</i></p> <p><i>- monsieur le président respecté, monsieur le ministre respecté [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président, messieurs et mesdames les députés, messieurs les ministres, monsieur le ministre</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames et messieurs les députés [...] monsieur le ministre</i></p> <p><i>- [...] monsieur le ministre [...] monsieur le ministre</i></p>	<p><i>- monsieur le président, monsieur le député</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] monsieur le député</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] le groupe respecté, le groupe justice et développement</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le député et le groupe respecté justice et développement</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le député respecté [...] messieurs les députés et mesdames les députés</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le député respecté, mesdames et messieurs les députés</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le député respecté, le groupe mouvement</i></p> <p><i>- monsieur le député respecté, le groupe justice et développement</i></p> <p><i>- monsieur le député respecté du groupe le rassemblement national des indépendants</i></p> <p><i>- monsieur le président, les députées et députés vertueux</i></p> <p><i>- madame la députée respectée</i></p> <p><i>- monsieur le président respecté, mesdames et messieurs les députés respectés</i></p> <p><i>- monsieur le président, les députées et députés vertueux [...] monsieur le député respecté [...] monsieur le député [...] monsieur le député respecté</i></p> <p><i>- madame la députée</i></p> <p><i>- monsieur le président [...] madame la députée respectée</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le député respecté [...] monsieur le député respecté</i></p> <p><i>- monsieur le président, messieurs les députés -[...] mesdames et messieurs les députés</i></p> <p><i>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés vertueux [...] monsieur le député [...] mesdames et messieurs les députés [...] monsieur le député respecté</i></p> <p><i>- [...] monsieur le député (en clôture de l'énoncé)</i></p> <p><i>- monsieur le président respecté, monsieur le ministre respecté, mesdames et messieurs les</i></p>
---	--

<p>- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, messieurs les ministres [...] monsieur le président respecté</p> <p>- monsieur le président, monsieur le ministre, les collègues respectés, monsieur le ministre de la fonction publique et de la modernisation des secteurs publics</p> <p>- monsieur le président, monsieur le ministre [...] monsieur le ministre</p> <p>- monsieur le président, monsieur le ministre [...] monsieur le ministre [...] (merci) monsieur le président</p> <p>- monsieur le président, mes frères et sœurs les députés respectés, messieurs les ministres, madame la ministre</p> <p>- monsieur le président, messieurs les ministres, mes frères et sœurs les députés respectés</p> <p>- monsieur le ministre, madame la ministre respectée [...] madame la ministre</p> <p>- madame la ministre [...] madame la ministre</p> <p>- monsieur le président, messieurs et mesdames les députés respectés, messieurs les ministres respectés [...] monsieur le président, monsieur le ministre [...] monsieur le président</p> <p>- monsieur le président [...] (merci) monsieur le président</p> <p>- monsieur le ministre [...] monsieur le ministre de la justice [...] monsieur le ministre de la justice</p> <p>- monsieur le président respecté, messieurs les ministres respectés, les sœurs députées respectées, les frères députés respectés, monsieur le ministre respecté [...] monsieur le ministre respecté</p> <p>- monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés respectés, monsieur le ministre [...] monsieur le ministre</p> <p>- monsieur le président, messieurs les ministres respectés, mes frères, mes sœurs les députés respectés [...] monsieur le ministre respecté</p> <p>- messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés respectés, monsieur le ministre [...] monsieur le ministre</p> <p>- monsieur le président, monsieur le ministre</p>	<p>députés respectés [...] la sœur parlementaire [...] madame</p> <p>- monsieur le président, madame la députée, messieurs les députés</p> <p>- monsieur le président, madame la députée respectée</p> <p>- monsieur le président [...] monsieur said [...] monsieur le député respecté</p> <p>- [...] monsieur le ministre de la communication (le ministre questionné interpelle son collègue : assume ta responsabilité)</p>
---	---

<p><i>respecté [...] monsieur le ministre respecté</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>monsieur le président, monsieur le ministre</i> - <i>monsieur le président, messieurs les ministres, les sœurs, les frères les députés [...] monsieur le ministre</i> - <i>monsieur le président, messieurs les ministres, messieurs les députés, mesdames les députées [...] monsieur le ministre respecté</i> - <i>monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames et messieurs les députés respectés [...] monsieur le ministre [...] monsieur le ministre le professeur universitaire, le médecin pratiquant [...] monsieur le président (merci)</i> - <i>monsieur le président respecté, mesdames et messieurs les députés respecté</i> - <i>[...] monsieur</i> - <i>monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés respectés [...] monsieur le ministre</i> - <i>monsieur le président, messieurs les ministres, monsieur le ministre de l'extérieur, messieurs les députés</i> - <i>monsieur le président, messieurs les ministres respectés, mesdames les députées et messieurs les députés respectés [...] monsieur le ministre</i> 	
---	--

Tableau T2B : les apostrophes figurant dans les séances présidées par une femme vice-présidente

Député(e)	Ministre
<ul style="list-style-type: none"> - <i>madame la présidente, messieurs les ministres respectés, mesdames et messieurs les députés respectés, monsieur le ministre respecté [...] monsieur le ministre</i> - <i>monsieur le ministre [...] monsieur le ministre respecté [...] monsieur le ministre</i> - <i>madame la présidente, messieurs les ministres monsieur le ministre [...] monsieur le ministre</i> - <i>madame la présidente, messieurs les ministres respectés, les collègues vertueux [...] monsieur le ministre</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>madame la présidente, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés respectés</i> - <i>madame la présidente, messieurs les ministres [...] messieurs les députés et mesdames les députées</i> - <i>madame la présidente, messieurs les ministres, messieurs les députés respectés [...] monsieur le député</i> - <i>madame la présidente [...] madame la présidente respectée</i> - <i>[...] mesdames et messieurs les députés</i>

<ul style="list-style-type: none"> - monsieur le ministre respecté - monsieur le ministre - monsieur le ministre [...] monsieur le ministre - madame la présidente respectée, mesdames et messieurs les députés respectés, monsieur le ministre respecté [...] monsieur le ministre - madame la présidente, monsieur le ministre [...] monsieur le ministre [...] madame la présidente - messieurs les ministres [...] monsieur le ministre respecté - monsieur le ministre [...] monsieur le ministre [...] madame la présidente [...] monsieur le ministre - madame la présidente, monsieur le ministre, mesdames et messieurs les députés [...] monsieur le ministre - madame la présidente respectée, messieurs les présidents respectés, mes frères, mes sœurs les députés respectés [...] monsieur le ministre respecté - madame la présidente respectée, messieurs les deux ministres respectés, mesdames et messieurs les députés respectés - madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, messieurs les deux ministres, monsieur le ministre - madame la ministre, monsieur le député respecté, mesdames les députées, messieurs les députés [...] monsieur le ministre - madame la ministre [...] monsieur le ministre respecté - madame la présidente, mesdames et messieurs les députés respectés, messieurs les ministres [...] monsieur le ministre - [...] monsieur le ministre [...] monsieur le ministre - madame la présidente, monsieur le ministre - madame la présidente, monsieur le ministre respecté [...] monsieur le ministre [...] monsieur 	<ul style="list-style-type: none"> -[...] messieurs les députés [...] monsieur le député respecté - madame la présidente, messieurs les ministres, monsieur le député respecté [...] monsieur le député respecté - madame la présidente, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés respectés [...] messieurs les députés [...] messieurs les députés et les élus - madame la présidente, messieurs les ministres - madame la présidente [...] madame la députée du groupe socialiste - madame la présidente, messieurs les ministres respectés, mesdames et messieurs les députés respectés [...] monsieur le député respecté - madame la présidente, monsieur le ministre, mesdames et messieurs les députés respectés [...] monsieur le député, mesdames les députées, messieurs les députés - mesdames et messieurs les députés respectés - madame la présidente, monsieur le député respecté - madame la présidente, monsieur le député - madame la présidente respectée, mesdames et messieurs les députés respectés [...] mesdames et messieurs les députés - [...] madame la présidente (merci) - madame la présidente, messieurs les députés respectés, mesdames les députées respectées - madame la présidente respectée, mesdames et messieurs les députés respectés - monsieur le député respecté [...] monsieur le député respecté - madame la présidente - monsieur le député - madame la présidente, mesdames et messieurs les députés respectés - monsieur le député respecté [...] les serviteurs de dieu - madame la présidente respectée, madame la
---	--

<p><i>le ministre respecté</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>madame la présidente, messieurs les ministres, les sœurs et les frères les députés, monsieur le ministre [...] monsieur le ministre [...] les frères les députés généreux [...] monsieur le ministre</i> - <i>madame la présidente, messieurs les présidents de groupes, messieurs les députés et mesdames les députées [...] madame la présidente, mesdames et messieurs les députés respectés</i> - <i>madame la présidente, messieurs les ministres, les frères et les sœurs les députés respectés, monsieur le ministre [...] monsieur le ministre</i> - <i>madame la ministre, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés, monsieur le ministre [...] monsieur le ministre</i> - <i>madame la présidente, mesdames et messieurs les députés vertueux</i> - <i>madame la présidente, messieurs les ministres, mes frères et mes sœurs les députés respectés</i> - <i>madame la présidente, madame la ministre, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés respectés [...] madame la ministre</i> 	<p><i>ministre, messieurs les ministres respectés, mesdames et messieurs les députés respectés [...] monsieur le député respecté pour le groupe parlementaire du parti travailliste</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>madame la présidente, madame la députée respectée</i> - <i>madame la présidente, monsieur le député respecté [...] monsieur le député respecté</i>
--	--

Tableau T2C : les apostrophes utilisées dans les questions au chef du gouvernement

Député(e)	Le chef du gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> - <i>monsieur le président, monsieur le chef du gouvernement, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés respectés</i> - <i>monsieur le président, monsieur le chef du gouvernement respecté [...] monsieur le président respecté [...] monsieur le président du gouvernement [...] monsieur le président [...]</i> - <i>monsieur le chef du gouvernement, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés respectés, monsieur le chef du gouvernement [...] monsieur le chef du gouvernement</i> - <i>monsieur le président, monsieur le chef du gouvernement, madame la ministre, messieurs</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>monsieur le président, mes frères les députés respectés, mes sœurs les députées respectées, les présents généreux</i> - <i>monsieur le président, mes frères, mes sœurs les députés respectés et les députées respectées [...] monsieur le ministre de l'éducation nationale [...] monsieur le ministre</i> - <i>monsieur le président, messieurs les députés respectés, mesdames les députées respectées</i> - <i>les frères généreux, mes sœurs respectées, monsieur le président [...] justice et développent (s'adressant aux membres du parti) [...] les frères [...] professeure [...] la noble</i>

*les ministres, mesdames et messieurs les députés
 [...] monsieur le président
 - monsieur le président, monsieur le chef du
 gouvernement [...] monsieur le chef du
 gouvernement [...] monsieur le chef du
 gouvernement respecté
 - monsieur le président, monsieur le chef du
 gouvernement, mesdames et messieurs les
 députés [...] monsieur le chef du gouvernement
 - monsieur le chef du gouvernement respecté
 [...] monsieur le chef du gouvernement
 - monsieur le président respecté, monsieur le
 chef du gouvernement respecté, madame et
 messieurs les ministres respectés, mes frères et
 sœurs les députés respecté [...] monsieur le chef
 du gouvernement
 - monsieur le président respecté, madame la
 ministre respecté, messieurs les ministres, mes
 sœurs et frères les députés respectés, monsieur
 le chef du gouvernement [...] monsieur le chef
 du gouvernement [...] monsieur le président
 - monsieur le président, monsieur le chef du
 gouvernement, monsieur le ministre d'état,
 messieurs les ministres respectés, madame la
 ministre (et la seule), mes frères et sœurs [...] monsieur le chef du gouvernement
 - monsieur le président, monsieur le chef du
 gouvernement respecté, madame la ministre,
 messieurs les ministres respectés, mesdames et
 messieurs les députés respectés [...] monsieur le
 chef du gouvernement
 - monsieur le président, monsieur le chef du
 gouvernement respecté, madame et messieurs
 les ministres respectés, mesdames et messieurs
 membres du conseil des représentants [...] monsieur le président [...] monsieur le chef du
 gouvernement [...] mesdames et messieurs
 députés et gouvernement [...] monsieur le chef
 du gouvernement
 - monsieur le président respecté, monsieur le*

<p><i>chef du gouvernement, madame et messieurs les députés respectés, mesdames les députés respectées, messieurs les députés respectés [...]</i></p> <p><i>monsieur le chef du gouvernement</i></p> <p><i>- monsieur le ministre, monsieur le chef du gouvernement respecté [...]</i></p> <p><i>monsieur le chef du gouvernement [...]</i></p> <p><i>monsieur le président, monsieur le chef du gouvernement [...]</i></p> <p><i>monsieur le président respecté</i></p> <p><i>- monsieur le président, monsieur le premier ministre [...]</i></p> <p><i>monsieur le président, monsieur le chef du gouvernement, madame et messieurs les membres du gouvernement, mesdames et messieurs les députés, messieurs les présents généreux [...]</i></p> <p><i>monsieur le chef du gouvernement</i></p>	
--	--

1.2 Apostrophe : combinaisons particulières, distribution et fréquence :

Dans les deux tableaux qui correspondent aux corpus marocain et français, nous pouvons constater l'existence de certaines combinaisons particulières. Il s'agit des combinaisons formées d'apostrophes qui contiennent les termes *chère* + députée, *chers* + collègues (= députés) du tableau T1, et *sœur*, *sœurs* et *frères* + député(e)s des tableaux T2A, T2B et T2C.

1.2.1 Chère / (mes) chers collègues

(1) Chère + ministre et chère + députée

➤ Dép → Min :

Rarement utilisée, l'apostrophe *chère* + ministre, figure une seule fois dans le corpus français, sachant que ce type d'apostrophe n'existe ni ne s'emploie dans les discours parlementaire et/ou institutionnel marocains. Une seule et unique députée Danielle Hoffman-Rispal (députée du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen) y a recours pour s'adresser à la ministre des affaires sociales et de la santé Marisol Touraine:

- monsieur le président, chers collègues [...] *chère marisol touraine [...]* *madame la ministre.* (Corpus français *Questions au gouvernement* du 4 décembre 2012).

Est-ce dû au fait que la députée fait partie de la majorité ? Ou était-ce parce que les deux femmes ont une relation interpersonnelle de proximité et donc d'égalité ? Ce point qui relève de l'apostrophe et la relation interpersonnelle en coénonciation sera développé ultérieurement.

➤ **Min → Dép :**

J'ai relevé trois occurrences où un ministre s'adresse à sa coénonciatrice avec une apostrophe de type :

- **chère madame** : quand Jérôme Cahuzac le ministre délégué chargé du budget interpelle la députée Claude Greff du groupe UMP.

- **madame la députée chère dominique orliac** et **madame la députée chère isabelle attard** : ces deux apostrophes sont utilisées par Frédéric Cuvillier ministre délégué chargé des transports de la mer et de la pêche, mais il les a employées dans deux séances différentes (Corpus français : 16 octobre 2012 et 14 novembre 2012).

(2) (mes) (chers) collègues

➤ **Dép → Min :**

Dans les *Questions au gouvernement*, les combinaisons où figurent les apostrophes formées par les termes **(mes) chers / chers collègues** sont employées fréquemment par les députés. J'ai dénombré dix-huit occurrences. Le questionneur y a souvent recours pour deux raisons : quand il s'adresse au groupe de députés dont il fait partie (opposition ou majorité), et dans ce cas-là, il utilise le déterminant possessif dans l'apostrophe **mes chers collègues**, alors que quand il s'adresse à l'ensemble des membres de la représentation nationale, il emploie **chers collègues**, comme dans :

- **monsieur le président, chers collègues [...]** *madame la ministre,*

- **monsieur le président, chers collègues [...]** *chère marisol touraine [...]* **madame la ministre,**

- et **monsieur le président, chers collègues,** *monsieur le ministre de l'éducation.* (T1)

Cependant, le déterminant possessif *mes* et l'adjectif *chers* ne sont pas employés dans les *Questions au gouvernement* au Maroc. Le substantif *collègues* lui-même fait rarement partie des termes qui forment les apostrophes nominales collectives adressées par le questionneur

- *monsieur le président, monsieur le ministre, les collègues respectés, monsieur le ministre de la fonction publique et de la modernisation des secteurs publics.* (T2A)

- *madame la présidente, messieurs les ministres respectés, les collègues vertueux [...]* *monsieur le ministre.* (T2B)

1.2.2 Sœur / sœurs / frères

D'abord, notons que les combinaisons qui contiennent les termes *sœur, les / mes sœurs et frères* et *les frères* ne figurent que dans le corpus français. Ces syntagmes sont employés par les deux principaux coénonciateurs : le questionneur et le questionné pendant l'exercice institutionnel *Question / Réponse* au Maroc. Cependant, au niveau de la relation

ministre / député(e), ils sont fréquemment utilisés dans les apostrophes adressées par le chef du gouvernement pendant la séance mensuelle consacrée au travail du gouvernement. En effet, au niveau de la relation :

- **Min** → **Dép** : nous avons six exemples :
 - deux émanant d'un ministre (T2A) :
la sœur, la sœur parlementaire,
 - et quatre pour le chef du gouvernement (T2C) : *monsieur le président, les mes frères députés respectés, mes sœurs les députées respectées, les présents généreux,*
 - *monsieur le président, mes frères, mes sœurs les députés respectés et les députées respectées [...] monsieur le ministre de l'éducation nationale [...] monsieur le ministre,*
 - *les frères généreux, mes sœurs respectées, monsieur le président [...] justice et développement (s'adressant aux membres du parti) [...] les frères [...]*

Par contre, au niveau de la relation Dép / Min le questionneur y a souvent recours dans la question adressée au ministre et/ou au chef du gouvernement.

- **Dép** → **Min** : les apostrophes collectives contenant ces termes entrent dans des combinaisons aussi nombreuses que variées. J'en ai, ainsi, recensé seize dans le corpus objet d'étude et qui figurent dans les trois tableaux proposés à cet effet. Elles sont du type :
 - *mes frères les députés, mes sœurs les députées,*
 - *mes frères et sœurs les députés respectés,*
 - *mes sœurs les députées et mes frères les députés,*
 - *mes frères et mes sœurs les députés respectés,*
 - *les sœurs députées respectées, les frères députés respectés,*
 - *mes frères, mes sœurs les députés respectés,*
 - *les sœurs, (et) les frères les députés, les frères les députés généreux*

1.3 Les apostrophes atypiques dans les *Questions au gouvernement*

1.3.1 En France

1.3.1.1 *Messeigneurs*

Considérons l'extrait suivant des *Questions au gouvernement* du 22 octobre 2012 :

PRES = Claude Bartolone président de séance et président de l'Assemblée nationale.

ML = Maurice Leroy, député du groupe de l'Union des Démocrates et Indépendants.

(53)PRES la parole est à maurice leroy(.) ((huées))
 (54)ML monsieur le président(.) mes chers collègues(.) ici même le onze septembre dernier(.) monsieur le premier ministre(.) vous annoncez un choc de compétitivité(.)[...] nous avons cru comprendre(.) que vous alliez prendre des mesures pour alléger les charges des entreprises(.) [...] (.) avec vous(.) on allait voir ce qu'on ALLait voir(.) [...] vous augmentez les charges des entreprises [...] //(.) ensuite vous faites les poches des contribuables/(.) en les taxant de sept milliards d'euros d'impôts supplémentaires/(.) [...] ((huées)) [...] SANS oublier//(.) sans oublier votre punition infligée aux ouvriers du privé comme du public(.) [...] dans le même temps la france compte TREnte mille chômeurs de plus(.) chaque mois(.) faute de compétitivité(.) mes chers collègues//(.) ((huées)) [...] non mais je sais que c'est dur de ne pas être arrogant quand on est dans la majorité//(.) [...] souffrez qu'il y ait une opposition qui s'exprime(.) messeigneurs(.) ((COM : s'adressant aux députés de la majorité)) [...] votre plan b pour l'emploi(.) est un véritable planté (.) [...]

La particularité de l'apostrophe *messeigneurs* utilisée par Maurice Leroy pour s'adresser aux députés de la majorité, tient du fait qu'elle nous rappelle :

- a) Une acception particulière : si nous voulons chercher la signification de *messeigneurs* ou *mes seigneurs* dans les dictionnaires de la langue française nous remarquerons qu'ils lui donnent la définition d'un substantif masculin revoyant à un titre honorifique donné à une personne hautement placée dans la hiérarchie sociale à l'époque féodale :

Haut personnage laïc ou clerc détenant une seigneurie sur les terres et les personnes de laquelle il exerce la souveraineté, en toute indépendance lorsqu'il s'agit d'alleu, ou dans le cadre de liens personnels qui l'attachent d'une part à son suzerain et d'autre part à son vassal lorsqu'il s'agit de fief. (*Trésor de la Langue Française*, entrée : SEIGNEUR. <http://atilf.atilf.fr>)

- b) une époque historique et une situation de communication particulières :

Noble de haut rang remplissant une fonction importante et/ou faisant partie de l'entourage du monarque [...] Chambre des Seigneurs. Assemblée composée de hauts personnages et désignée de manière plus usuelle par Chambre des Lords ou Chambre haute (au Royaume-Uni, p. oppos. à Chambre des Communes ou Chambre basse), Chambre des Pairs (en France sous la Restauration) [...] Celui qui commande ; maître. [...] Personnage important qui occupe une place de premier plan, qui a la suprématie dans un domaine où il exerce une grande influence, voire une domination. (Idem)

Le *seigneur*, en plus du rang social qu'il occupait à l'époque féodale, était une personne dont l'avis sur les faits marquants avait un poids au sein des réunions et quand il s'agit de prendre des décisions, c'est le seigneur qui avait le dernier mot.

- c) un emploi discursif particulier dans un discours et une scène de coénonciation

particuliers :

Associé au verbe souffrir qui signifie, dans cet emploi, permettre, le terme *messeigneurs* est lourdement chargé en sens et en effets de sens dans les *Questions au gouvernement* tant que genre de discours produit dans une scène de coénonciation spécifique : l'hémicycle.

L'emploi de *messeigneurs* par Maurice Leroy pour s'adresser aux députés de la majorité est un choix bien étudié. Par le choix de ce terme, il profite pleinement de son sens propre comme de son sens figuré :

- on pourrait supposer qu'il considère l'opposition comme des seigneurs mais de l'époque féodale. Il utilise le langage soutenu, recherché qui caractérise le style littéraire. Il joue le jeu d'un sujet qui s'adresse à son monarque par l'emploi de « *messeigneurs* souffrez que » qui avoisine l'une des formes de politesse employées à l'époque pour s'adresser à une personne de rang supérieur.

- il classe la majorité et, par extension, les membres du gouvernement, dans la catégorie des monarques et l'opposition dans la catégorie des sujets qui entretiennent la relation verticale d'hierarchie : supériorité / infériorité, et la relation horizontale de distance. Donc, il me semble que l'effet de sens produit par *messeigneurs* est que pour l'opposition nous ne sommes plus en démocratie, mais sous un régime autoritaire qui ne tolère pas le désaccord, que l'on s'oppose à lui ou tout simplement qu'on exprime librement son point de vue.

1.3.1.2 *Président* :

Les deux corpus français et marocain sont riches en apostrophes mais elles diffèrent d'un corpus à l'autre. Cette richesse est manifeste quand il s'agit d'une situation de conflit. Ce conflit est souvent engendré par :

- le choix du ministre désigné par le président pour répondre au député qui a adressé sa question à un autre,

- les propos employés par les coénonciateurs dans la question et pendant la réponse. Le président de séance intervient pour rétablir l'ordre et assurer le déroulement ordinaire de la séance. Son intervention comprend souvent des termes d'adresse par lesquels il interpelle le député mécontent ou le ministre qui continue sa réponse en huées et applaudissements malgré lui : *monsieur* + patronyme et *président* + patronyme.

C'est cette dernière qui a attiré mon attention parce qu'elle apparaît aussi sous une autre forme *président* dans quelques tours de parole.

Nous trouvons aussi des apostrophes atypiques utilisées par les coénonciateurs dans les deux corpus. Elles sont de type : *président*, le prénom, *monsieur* + prénom + tu, *la sœur*, *les sœurs*, *les frères* entre autres.

Je note que l'apostrophe *président* ne figure que dans le corpus français. En effet, je l'ai extraite de deux séances des *Questions au gouvernement* transcrites dans le corpus français. Elle représente trois cas de figures :

- **Président de séance → député**

Le terme d'adresse *président* est utilisé par Claude Bartolone pour rappeler à l'ordre l'un des députés qui persiste sur ses mécontentements. Il associe à ce terme un patronyme : *président* + **patronyme**. Le député J-Y Caullet est président du groupe Socialiste Républicain et Citoyen :

(143) PRES & [s'il vous plaît/(.)
écoutez la réponse/(.) **président caullet**/(.)] & (Séance des *Questions au gouvernement* du 23 octobre 2012)

Généralement, lors d'une situation de conflit, le président de séance rappelle, premièrement, à l'ordre les députés de l'opposition, souvent mécontents, mais quand il désigne parmi le groupe un député, il s'adresse à celui-ci par la forme d'adresse *monsieur* + **patronyme** :

(63) PRES & [**monsieur leroy**.(.)
posez votre question/(.) vous êtes le seul à pouvoir parler/(.)] & (*Questions au gouvernement* du 23 octobre 2012)

(21) PRES & [s'il vous plaît **monsieur goslin**/(.)] & [...] & [**monsieur goslin**/(.)] [...] & [écoutez la réponse/(.)] & [...] (*Question au gouvernement* du 30 janvier 2013)

Par contre dans ce cas nous remarquons que le président de séance s'adresse au député par la forme d'adresse *président* + **patronyme**.

- **Député → Président de séance**

L'apostrophe *président* figure aussi dans certains tours de parole, en particulier, dans la question :

(111) PRES merci.(.) la parole est à monsieur ary chalus.(.)
(112) AC merci président.(.) ma question s'adresse au ministre de la formation professionnelle et de l'apprentissage.(.) monsieur le ministre.(.) dans un contexte où le chômage des moins de vingt-cinq ans ne cesse de s'aggraver.(.) je souhaiterais mettre l'accent sur la formation d'alternance qui pourra plus largement contribuer à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes.(.) [...] (*Questions au gouvernement* du 22 octobre 2012)

Cette apostrophe n'est pas récurrente dans les *Questions au gouvernement*. Son taux de fréquence et ses lieux de distribution dans ce discours sont peu nombreux. Cependant son utilisation par les interlocuteurs dans cette scène de communication particulière nous invite à y réfléchir.

En effet, ce terme d'adresse *président* est souvent employé dans les discours prononcés, lors de certaines occasions, dans les entreprises et les sociétés. L'orateur y a recours pour s'adresser au PDG. Cette apostrophe relève donc plus du domaine managérial que de celui des institutions politiques. Détrie (2010) a déjà mis le doigt sur la spécificité de l'emploi de cette forme dans les *Questions au gouvernement*

La forme *président* renvoie à des genres institutionnels moins formalistes. Elle est difficilement explicable dans le contexte de l'Assemblée, si ce n'est en termes d'ostension d'une posture personnelle, le questionneur cherchant à construire un éthos de représentation de la société civile, et/ou à déconstruire le discours institutionnel. (2010 : 150-151)

Le corpus objet d'étude présente un autre cas de figure. Il s'agit de l'apostrophe *président* mais elle est prononcée par l'un des députés à qui le président n'a pas attribué la parole. Il l'a utilisée au cours du tour de parole, c'est-à-dire, quand le député désigné par la présidence était en train de faire l'exposé de sa question. Ce fut le cas lors de la séance des *Questions au gouvernement* du 12 février 2013.

- **Député X → président de séance**

(1)PRES la parole est à monsieur bernard roman(.) ((COM : vivement applaudi par ses collègues de la majorité))

(2)Un des collègues allez/(.) **bernard**/(.)

(3)BR **monsieur**/(.) **monsieur le premier ministre**/(.) dans(.) une petite heure(.) nous allons voter en faveur du droit au mariage et à l'adoption pour les couples de même sexe(.) ((COM : applaudissements sur les bancs de la majorité)) nous arrivons au terme d'un long débat(.) cent vingt heures d'audition(.) deux jours de travaux en commission(.) onze jours(.) dix nuits(.) cent dix heures en séance(.) avec une mobilisation IMPortante sur TOUs nos bancs(.) ce beau débat(.) nous en devons une bonne part(.) à la manière dont le président de l'assemblée nationale a conduit nos travaux(.)&

(4)UN autre collègue & bravo **président**//(.) ((COM : applaudissements sur les bancs de la majorité))

(5)BR mais aussi à nos ministres(.) christiane taubira//(.) [...]

1.3.1.3 Le prénom seul :

Une apostrophe formée du prénom seul au sein de l'hémicycle attire l'attention. Cependant, elle ne fait pas partie de l'ensemble des formes habituellement employées par les coénonciateurs. Mais son emploi nous amène à réfléchir sur celui qui l'emploie et sur les circonstances de son actualisation dans les *Questions au gouvernement* en tant que genre de discours régi par un protocole de communication préétablie par la scène institutionnelle.

Soit l'exemple suivant :

(1) PRES la parole est à monsieur bernard roman(.) ((COM : vivement applaudi par ses collègues de la majorité))
 (2) Un des collègues allez/(.) bernard/(.)
 (3) BR monsieur(.) monsieur le premier ministre(.) dans(.) une petite heure(.) nous allons voter en faveur du droit au mariage et à l'adoption pour les couples de même sexe(.) [...] (*Questions au gouvernement* du 12 février 2013)

Le prénom seul n'est pas utilisé par les coénonciateurs directs dans les tours de parole orchestrés par le président de séance. C'est-à-dire que les principaux interlocuteurs : le questionneur, le questionné et le président de séance n'y ont nullement recours dans ce genre de discours.

En effet l'exemple fourni le montre clairement. L'apostrophe formée par le prénom *bernard* est utilisée par l'un des collègues du questionneur. Les séances de *Questions au gouvernement* auxquelles j'ai assistées, et celles que j'ai visualisées en présentent quelques cas. En revanche, l'apostrophe de ce type n'est pas aussi fréquente et elle n'a pas la même importance que celles des coénonciateurs directs, dans la mesure où l'accent est mis sur la question et la réponse et non sur les propos des députés qui ne rentrent pas dans la sphère triangulaire PRES↔DEP, DEP↔MIN, PRES↔MIN.

Employée par un collègue, l'apostrophe formée du *prénom* -ici associée à *allez !-* sert à encourager le questionneur à aller jusqu'au bout de son énoncé. Aussi souligne-t-elle la relation de proximité que le premier entretient avec le second. Par contre, nous verrons que, dans le cas du corpus marocain, le prénom est employé par l'un des principaux participants qui appartient à la sphère triangulaire soulignée *supra*.

1.3.2 Au Maroc

D'un point de vue institutionnel, les coénonciateurs marocains ont une marge de manœuvre limitée pour s'adresser les uns aux autres. Ils sont tenus au respect du protocole institutionnel dans un pays musulman où certains termes ne sont ou ne doivent pas être employés par les membres du gouvernement et ceux de la Représentation nationale. Tel est le cas des termes *chère* et *chers* qui gardent en arabe la même valeur de terme d'affect et d'estime pour une personne proche.

Ces termes figurent dans d'autres discours (discours royal, l'hommage, les lettres) mais jamais dans les *Questions au gouvernement* ou les discours parlementaires, en tout cas les discours prononcés dans le parlement marocain. Par contre, nous pouvons relever dans le discours parlementaire marocain des apostrophes ou des formes d'adresse avec des termes particuliers que nous ne trouvons pas dans le discours parlementaire français. Il s'agit des termes :

1.3.2.1 La sœur / Les sœurs / Les frères

Ces termes particuliers font partie des mots qui entrent dans la formation des combinaisons d'apostrophes. Ils sont, bien sûr, spécifiques au discours parlementaire marocain. En effet, ils peuvent être employés aussi bien par le député et le ministre que le président de séance. Je précise quand celui-ci est le vice-président qui orchestre la séance à la place du président du Conseil des Représentants marocain. Je rappelle que le vice-président est soit un président de groupe soit un député élu par ses collègues pour la mission de vice-président.

(1) Le président de séance

J'ai souligné que dans certaines situations, le discours du président de séance devient un discours adressé : il emploie des apostrophes quand il s'agit d'adresser des vœux ou de rappeler à l'ordre les participants en situation de conflit. Il a ainsi recours à certains termes que nous retrouvons dans les combinaisons apostrophiques utilisées par les coénonciateurs. Par conséquent, il me semble qu'il est important de souligner la présence de ces termes dans les discours des principaux participants dans la situation de communication : le président de séance, le questionneur et le questionné.

En effet, dans l'extrait suivant de la séance des *Questions au gouvernement* du 22 octobre 2012, présidée par un vice-président :

PRES = Mohammed Yatim président de séance et vice-président.

(7) رئيس الجلسة [...] لا//لا(.) لا//لا(.) نطق النظام القانون كحددها //(.). اسمح لي(.) السيد الرئيس //(.). أحترمك //(.). نقطة النظام تتعلق بتدبير سير هذه الجلسة للفريق المحترم//(.). ما عدا ذلك فهو خارج القانون//(.). اسمح لي//(.). مع الاحترام أنتقل(.) أيها الأخ الكريم(.) إلى السؤال المرتبط بقطاع الجالية المغربية لقد اتفقنا بحضور الإخوان كافة(.) ممثلي الفرق النيابية في المجلس(.) أنه في إطار القانون يمكن لرئيس الجلسة أن يوجه تنبيهها لأحد السادة النواب(.) خاصة حينما يتعلق الأمر بخرق مقتضيات النظام الداخلي(.) فأنا طالبت ونبهته إلى مقتضيات النظام الداخلي وليس إلى شيء آخر(.) ولهذا ننتقل إلى السؤال الموالي(.) [...]

PRES [...]non//(.). non//(.). les points d'ordre sont définis par le statut//(.). excuse-moi(.) **monsieur le président**//(.). je te respecte//(.). le point d'ordre doit concerner le déroulement de cette séance pour le groupe respecté//(.). au cas contraire c'est hors du règlement/(.) excuse-moi//(.). avec mes respects(.) je passe(.) **monsieur le frère généreux**(.) à la question relative au domaine des ressortissants marocains à l'étranger(.) nous nous sommes mis d'accord(.) avec tous **les frères**(.) représentants des groupes parlementaires dans le conseil(.) que dans le cadre du règlement le président de séance peut rappeler à l'ordre l'un des députés(.) surtout quand il s'agit de bafouer le statut interne(.) et c'est ce que j'ai fait et rien d'autre(.) donc nous passons à la question suivante(.) [...]

Le président de séance s'adresse au député (qui est aussi président de groupe). Ce dernier demande un point d'ordre avant de commencer la séance des *Questions au gouvernement*, mais le président de séance lui rappelle que sa demande est rejetée selon le statut interne.

Les critères et les conditions de cette requête (interrompre la séance des *Questions au gouvernement*) sont dictés par le règlement.

Et comme le président de séance est un vice-président il s'adresse au député en tant que collègue. Il utilise pour cette raison la forme d'adresse d'usage entre collègues *le frère généreux*. Puis il rappelle à celui-ci qu'il faisait partie des *frères* qui avaient assisté aux réunions entre président de groupes concernant les conditions de la demande du point d'ordre par un député :

[...] nous nous sommes mis d'accord(.) avec tous **les frères**(.) représentants des groupes parlementaires dans le conseil [...]

Dans les exemples qui suivent, les coénonciateurs directs en font le même usage dans le but d'établir une relation de proximité exprimée par le questionneur et une relation d'égalité soutenue par le chef du gouvernement. Ce dernier cherchant à entretenir cette relation et montrer qu'il considère, lui, son parti politique, son gouvernement et les membres de sa majorité, tous les participants présents dans l'hémicycle comme ses frères et sœurs.

(2) Le questionneur et le questionné

- Le questionneur

Extrait de la séance des *Questions au gouvernement* du 22 octobre 2012

MN = Mbarek Noukhi député Justice et Développement.

(53) امبارك النوخى بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله وسلم وبارك على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه(.) السيد الرئيس المحترم(.) السادة الوزراء(.) إخواني النواب(.) أخواتي النائبات المحترمات(.) السيد الوزير المحترم(.) في الآونة الأخيرة تم الشروع في إنجاز بعض المشاريع السياحية الضخمة على بعض الأملاك الغابوية(.) ومنها المجمع السياحي لتغازوت بجهة سوس-ماسة-درعة(.) لكن تخوف الساكنة من عدم تنفيذ هذا المشروع الضخم وفق مضامينه الحالية(.) إضافة إلى عدم توصل ذوي الحقوق المستغلين للأملاك الغابوية بمستحققاتهم يدفعنا لمساءلتكم(.) السيد الوزير المحترم(.) عن التدابير التي ستخذونها لإنصاف ذوي الحقوق وتنفيذ مضامين هذا المشروع/.) وشكرا السيد الرئيس(.)

(53)MN au nom de dieu miséricordieux et la prière et la paix soient sur notre prophète mohammed sa famille et ses compagnons(.) monsieur le président respecté(.) messieurs les ministre(.) **mes frères les députés**(.) **mes sœurs les députés respectées**(.) monsieur le ministre respecté(.) dernièrement on a commencé la réalisation de quelques gros projets touristiques sur des biens forestiers(.) dont le complexe touristique de taghazoute dans la région sousse massa darâ(.) mais la réalisation de ces gros projets sans le respect des critères actuels qui figurent dans l'accord inquiète les habitants(.) en plus du fait que les propriétaires des biens concernés n'ont pas encore reçu d'indemnités(.) ce qui nous pousse à vous interroger(.) monsieur le ministre respecté(.) sur les dispositions que vous allez prendre à l'égard des habitants concernés et pour respecter les contenus de ce projet(.) et merci monsieur le président(.)

- Le questionné

Extrait des *Questions au gouvernement* du 24 décembre 2012

AB = Abd Elilah Benkirane chef du gouvernement.

(4) عبد الإله ابن كيران بسم الله الرحمن الرحيم(.) الحمد لله والصلاة والسلام على رسول الله وأله وصحبه ومن والاه(.) السيد الرئيس(.) إخواني النواب المحترمين(.) أخواتي النائبات المحترمات(.) السادة الحضور الكرام(.) اسمحو لي أن أشكركم على طرح هذا السؤال الذي يعتبر مرتبطا ارتباطا وثيقا بجهود الحكومة في مجال تنزيل أحكام الدستور الجديد(.) ذلك أن النهوض بحقوق النساء في المغرب يشكل انشغالا سياسيا ومجتمعيا مستمرا لارتباطه الوثيق بدعامة دولة القانون(.) ولاعتبار الدور الأساسي الذي تقوم به المرأة في التنمية البشرية المستدامة(.) [...]

(4)AB au nom de dieu miséricordieux(.) louanges à dieu et que la prière et la paix soient sur le prophète et sur sa famille ses compagnons et ses fidèles(.) monsieur le président(.) **mes frères les députés respectés(.) mes sœurs les députées respectées(.)** messieurs les généreux ici présents(.) permettez-moi de vous remercier d'avoir posé cette question qui s'avère être étroitement liée aux efforts du gouvernement dans l'application des articles de la nouvelle constitution(.) parce que le redressement des droits des femmes au maroc représente une préoccupation politique et sociale continue vu sa relation étroite avec les principe de l'état des lois(.) et le rôle essentiel que joue la femme dans le développement humain durable(.) [...]

Les substantifs de fratrie *sœur, sœurs* et *frère(s)*, n'ont pas ici la signification de personnes qui ont des liens familiaux en commun entretenant une relation familiale. Ces termes ont aussi une valeur religieuse. Et par extension, ils sont employés pour désigner un groupe de personnes qui partagent les mêmes convictions ou les mêmes idées, ou qui défendent un même principe.

Dans les *Questions au gouvernement*, ces termes sont utilisés par les interlocuteurs marocains pour marquer deux relations interpersonnelles :

- 1) La relation de collègues entre, d'une part, les députés eux-mêmes, et entre, d'autre part, les députés et le vice-président qui exercent ses fonctions au sein de la même institution.
- 2) La relation d'égalité : leur emploi signifie : « nous sommes tous -législatif et exécutif- égaux et nous formons une fratrie politique et nous accomplissons ensemble le même devoir institutionnel » surtout quand ils sont employés dans les apostrophes du chef du gouvernement sachant qu'il fait partie d'un parti dont le statut et les idées défendues sont basés sur les principes fondamentaux de la religion musulmane : « nous sommes tous frères et sœurs devant Dieu, nous sommes une fratrie musulmane »

1.3.2.2 Le prénom : *monsieur* + prénom + tu

Extrait des *Questions au gouvernement* du 7 janvier 2013

ML = Mohammed Lwafa, ministre de l'éducation nationale

(154) محمد الوفا السيد الرئيس(.) [...] أسيدي سعيد(.) [...] كايين بالصح مدارس نموذجية وكايين مدارس في مستوى عالي وكايين هاد الشي اللي تتقول وقفت عليه أنا شخصيا واخا قلتى لي المكتب ديالي سخون(.) أييه المكتب ديالي سخون(.) حتى البرلمان راه سخون(.) ولكن راني وقفت على هذه المدارس(.) السيد النائب المحترم(.) وبالصح كايين مدارس بالمفكك في حالة يرثى لها في الجبال(.)

(154)ML monsieur le président(.) [...] mon::sieur said(.) [...] c'est vrai il y a des écoles modèles et il y a des écoles de haut niveau et ce que tu dis existe effectivement je l'ai vu personnellement même si tu as dit que mon bureau est climatisé(.) oui il l'est(.) mais le parlement l'est aussi(.) mais j'ai visité ces écoles(.) monsieur le député respecté(.) c'est vrai il y a des écoles en préfabriqué dans un état lamentable dans les montagnes(.) [...]

L'apostrophe *monsieur said* composée d'un prénom n'est pas un cas isolé dans les *Questions au gouvernement* dans le parlement marocain. Elle n'est pas non plus fréquemment utilisée. Cependant, elle n'est jamais employée par le questionneur, le protocole d'adresse préétablie du parlement ne permettant pas son emploi. Dans de rares occasions, les questionnés y ont recours. Je n'ai relevé d'apostrophe de ce type que dans quelques réponses du ministre de l'éducation nationale et dans quelques situations de conflit au sein du Sénat. Concernant le Conseil des Sénateurs, j'avais visualisé quelques séances pour les comparer avec celles du Conseil des Représentants : lors d'une situation de conflit, le président s'est adressé au ministre par son prénom. Le Sénat est une autre scène de coénonciation où l'apostrophe reste à explorer.

Le ministre de l'éducation nationale en employant l'apostrophe *monsieur said + tu*, cherche à :

- faire de son coénonciateur un témoin de ses dires et l'amener à les partager : « tu as raison mais... » ;
- le pronom *tu* balaie toute relation de hiérarchie entre le ministre et le député ;
- créer un sentiment de sympathie, voilé d'une moquerie : « certes il y a des écoles impraticables mais le ministère ne pourra pas satisfaire toutes les demandes en un laps de temps » ;
- apaiser l'atmosphère de tension qui germe au sein de l'opposition. Les ministres de l'éducation nationale et de la santé sont connus par leur manière sympathique de s'adresser aux députés.

1.3.2.3 Les serviteurs de Dieu :

Extrait des *Questions au gouvernement* du 22 avril 2013

MO = Mohammed Ouzine ministre de la jeunesse et du sport

(67) محمد أوزين شكرا السيد النائب المحترم على طرح السؤال(.) طبعاً هذا سؤال سبق لي أني جاوبت عليه(.) فاش كنهضرو على الاستراتيجية(.) أنا قلتها بالحرف(.) وغادي نعاود نأكدها(.) قلت بأن اليوم المشكل اللي كان عندنا كان كيبي مسؤول كيبيغي يغادر الوزارة وفي جعبته نتيجة أو ميدالية(.) [...] لأنه لا يعقل كنهضرو على كرة القدم مثلاً(.) لا يعقل أننا اليوم كنطمحو لنتائج وما عندناش مراكز تكوين جهوية(.) باش بغيتوا هاد النتائج/.) تحدثنا على العدد

ديال المنخرطين عندنا (.) أو ديال الممارسين (.) رقم صادم (.) واش فاش كتشوف
250 ألف (.) أ :عباد الله (.) // واش غادي تحقق بها نتائج/ (.) راه ما يمكن (.)
[...]

(67)MO merci monsieur le député respecté d'avoir posé cette question(.) effectivement(.) j'ai déjà répondu cette question(.) quand nous parlons de stratégie(.) je l'ai dit littéralement(.) et je vais le confirmer() j'ai dit que le problème que nous avons c'était que quand un responsable quitte le ministère et le fait avec les galons et les médailles [...] mais il est inconcevable que quand nous parlons du foot par exemple(.) il est inconcevable qu'aujourd'hui nous aspirons à des résultats alors que nous n'avons pas de centres de formation régionaux(.) comment voulez-vous qu'il y ait des résultats/(.) nous avons eu une discussion sur le nombre d'adhérents que nous avons(.) ou les des pratiquants(.) c'est un chiffre surprenant(.) est-ce que quand tu vois deux cent cinquante mille(.) **ô serviteurs de dieu**//(.) est-ce que tu peux réaliser avec ce chiffre des résultats/(.) c'est impossible/(.) [...]

L'apostrophe *ô serviteurs de dieu* a un sens et un effet de sens dans ce cas de figure. Elle est souvent employée par les imams dans les mosquées, surtout le vendredi. Les imams l'utilisent dans leur discours avant l'appel à la prière. C'est une coutume qui date de la première année de l'hégire quand une personne veut s'adresser à l'ensemble des croyants pour leur rappeler qu'ils doivent avoir foi en Dieu et quand il s'agit d'expliquer l'un des principes fondamentaux de l'Islam. Aussi est-elle souvent employée par les imams de la Mecque.

Dans la vie courante, les Marocains les utilisent dans des situations particulières :

- attirer l'attention d'un grand nombre de personnes sur un fait,
- créer un sentiment de pitié chez les personnes présentes lors d'un incident dont l'énonciateur est victime.

Dans cet extrait, le ministre y a recours pour rallier tous les députés à sa cause et les ramener à prendre en compte les difficultés qu'il rencontre dans sa fonction de ministre de la jeunesse et du sport. Il veut leur montrer que le chemin à parcourir pour venir à bout de ces difficultés est très long. Il veut aussi qu'ils soient au courant de ses préoccupations et des obstacles qu'il rencontre pour réaliser les projets en cours de réalisation comme ceux qui ne le sont pas encore. Par *ô serviteurs de Dieu*, il s'adresse à tous les participants ratifiés et non ratifiés sachant qu'il y a parmi les personnes présentes dans l'hémicycle des citoyens autorisés à assister aux séances des *Questions au gouvernement* et surtout des journalistes.

Chapitre 2. L'apostrophe en coénonciation

2.1 Les apostrophes des coénonciateurs

2.1.1 Les apostrophes des député(e)s

En comparant les combinaisons formées d'apostrophes successives dans les deux corpus, j'ai constaté des ressemblances comme j'ai trouvé des dissemblances.

- Les premières sont relatives à la survenue des apostrophes dans l'énoncé (en début et/ou en fin d'énoncé ou en position médiane), et à leur type (apostrophes individuelles et/ou collectives).

1) Le questionneur français :

- *monsieur le président, mesdames et messieurs (les ministres) les députés, monsieur le (premier) ministre [...] monsieur le (premier) ministre*

2) Le questionneur marocain :

- *monsieur le président/ madame la présidente, madame et messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés respectés [...] monsieur le ministre / le chef du gouvernement [...] monsieur le ministre*

Aussi trouvons-nous des ressemblances au niveau du degré de fréquence d'utilisation de l'apostrophe. Dans certains cas, les coénonciateurs directs n'utilisent aucune apostrophe. Ce n'est pas un fait récurrent, mais je l'ai constaté dans certaines séances des *Questions au gouvernement* où les coénonciateurs directs n'utilisent pas d'apostrophe, contrairement à l'accoutumée, pour poser la question ou pour répondre à celle-ci.

- Le corpus français :

(1) Dans la question :

Extrait des *Questions au gouvernement* du 23 octobre 2012

PRES = Claude Bartolone président de séance et président de l'Assemblée nationale.

NM = Noël Mamère député du groupe Ecologiste.

(37) PRES la parole est à monsieur Noël Mamère/(.)

(38) NM [...] & [je constate] [...] que la droite n'aime pas que l'on lui dise certaines vérités/(.) ((en s'adressant aux députés de l'opposition)) et qu'elle se drapait dans sa dignité outragée(.) dans un jeu de rôle qui ressemble beaucoup à du théâtre et non pas à la politique qu'on est en droit d'attendre et à la position(.) aux positions de ceux qui prétendent gouverner la France//(.) [...] &

(41)PRES & s'il vous plaît(.) posez votre question/(.) ((applaudissements et huées))

(42)NM ma question s'adresse à madame la ministre de la recherche/(.) et concerne ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui/(.) l'affaire séralini/(.) du nom de ce chercheur/(.) qui est aujourd'hui victime d'un véritable lynchage(.) [...] de la part des bancs/(.) de l'arrière banc de la nomenclature scientifique/(.) mais aussi des industriels/(.) un chercheur(.) un scientifique qui a pris bien des années à mener des études scientifiques indépendantes/(.) pour poser la question des ogm et donc des risques sanitaires d'une telle innovation technologique/(.) [...] donc la question que nous posons à madame la ministre de la recherche/(.) c'est de savoir quels sont les outils que vous allez mettre en place pour les expertises indépendantes/(.) transparentes/(.) et non contradictoires/(.)

(2) Dans la réponse :

Extrait des *Questions au gouvernement* du 14 novembre 2012

PRES = Claude Bartolone

CD = Cécile Duflot ministre de l'égalité des territoires et du logement

(34)PRES la parole est à madame cécile duflot(.) ministre de l'égalité des territoires et du logement(.) ((COM : huées sur les bancs ump)) s'il vous plaît/ [...] je vous propose d'écouter la réponse/(.)&

(35)CD & qui fait ici polémique/(.) ((applaudissements et huées mêlés)) la question qui nous est posée ici(.) est de savoir si oui ou non il faut s'attaquer à la crise du logement >>j'oserais dire aux crises du logement<<.(.) [...] s'attaquer à la crise du logement(.) c'est faire feu de tout bois(.) et c'est considérer aujourd'hui(.) peut-être ma réponse ne vous intéresse-t-elle pas/(.) mais auquel cas je considèrerai que ceux qui fabriquent une polémique sont ceux qui l'inventent(.) il n'y a de ma part aucune polémique(.) il y a simplement(.) la volonté ((huées)) [...] par rapport à la volonté/(.) qui est de répondre à ceux et à celles qui aujourd'hui en ont besoin/(.) je trouve même assez étonnant/(.) de vouloir mettre en cause(.) comme vous l'avez fait(.)[...] un parallèle(.) entre les bénévoles qui s'engagent auprès des sans-logis(.) et les propriétaires fonciers(.) qui disposent de bâtiments vides(.) ce sont deux sujets très disjoints/(.) [...] vous les avez liés/(.) c'est de votre responsabilité/(.) en ce qui me concerne/(.) je sais que/(.) que ceux et celles qui accompagnent les maraudes chaque nuit(.) n'attendent qu'une chose/(.) c'est que nous trouvions des logements DEcents et Dignes(.) pour les loger(.) les femmes(.) les enfants(.) et les enfants de notre pays qui en ont besoin point final/(.)

- Le corpus marocain :

(1) Dans la question :

Extrait des *Questions au gouvernement* du 22 avril 2013.

PRESté = Chrafate El Yadiri Afilal présidente de séance

RT = Rachida Tahiri députée pour le groupe Démocratique

(7)رئيسة الجلسة الوزير عنده التزامات(.) غادي يتكلف السيد الوزير المكلف بالعلاقات مع البرلمان بالرد(.) تفضلي(.) السيدة النائبة(.)

(8) رشيدة الطاهري شكرا(.) إذن(.) كان بودنا أن بالفعل يعني هاد الجلسة حول قضية الوحدة الترابية أنها تمر في أجواء أكثر(.) يعني في هدوء أكثر(.) يعني على أساس أن قضية الوحدة الترابية بالفعل(.) كما أكد عليها عدد من النواب والنائبات(.) ليست محل مزايمة ولكنها قضية إجماع وطني(.) وأن المغرب قوي بهذا الإجماع(.) [...] وأنا كمغاربة ومغربيات من خلال مؤسساتنا(.) ومن خلال الجمعيات(.) وكبرلمان(.) يعني من خلال كل المؤسسات(.) نحرس كل الحرص ونعمل يوميا على ألا يخرق أي حق يؤكد أو يؤسس له الدستور(.) سواء للنساء أو للرجال أو لكافة المواطنين والمواطنات من شمال المغرب إلى جنوبه ومن شرقه إلى غربه(.) [...]

(7) PRESté le ministre a des engagements(.) c'est monsieur le ministre des relations avec le parlement qui répondra(.) vas-y(.) madame la députée(.)

(8) RT merci(.) donc(.) nous aurions aimé que cette séance autour de l'unité de notre territoire se déroule dans une atmosphère plus sereine(.) parce que la cause de notre unité territoriale(.) effectivement comme l'ont confirmé les députés et les députées(.) n'est pas un sujet d'enchère mais c'est une cause d'unanimité nationale(.) et le maroc est fort par cette unanimité(.) [...] et en tant que marocains et marocaines(.) et à travers nos institutions(.) à travers nos associations(.) et en tant que parlement(.) c'est-à-dire à travers toutes ces institutions(.) nous tenons absolument(.) et nous travaillons quotidiennement(.) à ce qu'aucun droit institutionnel ne soit bafoué(.) que ce soit pour les femmes ou les hommes ou tous les citoyens et citoyennes du nord du maroc à son sud et de son est à l'ouest(.) [...]

(2) dans la réponse :

Extrait des *Questions au gouvernement* du 22 octobre 2012.

PRES = Mohammed Yatim

MK = Mustapha El Khalfi

(38) رئيس الجلسة شكرا السيد النائب(.) السيد الوزير(.) بعض الثواني(.) (39) مصطفى الخلفي أولا(.) أحب أن أؤكد على أن الاعتذار والتصحيح هو خلق(.) للأسف الشديد(.) ما زال البعض ما بغاش يتحلى به(.) بحيث أنه في الأول قالوا "دمر سلفيون"(.) ولاغده ليه جاوا كيقلوا "محاولة إتلاف"(.) وشتان بينهما(.) ومن بعد غادي يتقال أمور(.) [...]

(38) PRES merci monsieur le député(.) monsieur le ministre(.) en quelques secondes(.)

(39) MK premièrement(.) j'aimerais insister sur le fait que le pardon et la correction sont des vertus(.) malheureusement(.) il y en a encore qui n'y aspirent pas(.) parce que au début on a dit : « des extrémistes ont détruit »(.) et le lendemain ils essayent de dire : « une tentative de détérioration »(.) et de ces déclarations l'une n'a rien à voir avec l'autre(.) et après on dira d'autres choses(.) [...]

- Les dissemblances ont rapport avec les termes qui entrent dans la composition de ces combinaisons.

1) Le questionnaire français :

Les termes mis entre parenthèses ne figurent pas automatiquement dans les combinaisons formées d'apostrophes.

- *monsieur le président, mesdames et messieurs (les ministres), mesdames et messieurs les députés, (mes chers collègues), monsieur le (premier) ministre [...] monsieur le (premier)*

2) Le questionnaire marocain :

- la plupart des combinaisons renferment au moins un adjectif ou un participe à valeur adjectivale comme *vertueux, généreux, respecté(e) (s)* ainsi que les termes *frères* et *sœur / sœurs* soulignés *supra* :
 - *monsieur le président (respecté) / madame la présidente (respectée), madame la ministre respectée, mesdames et messieurs les ministres respectés, mesdames et messieurs les députés respectés / vertueux / généreux, les / mes frères et les / mes sœurs les députés, (les collègues), monsieur le ministre respecté [...] monsieur le ministre respecté.*
- En principe, dans les *Questions au gouvernement* qui ont lieu dans le parlement marocain, les questionneurs respectent le rituel d'adresse dans les séquences d'ouverture. Il consiste dans l'utilisation des termes d'adresse *messieurs les ministres respectés* et la combinaison *madame la ministre (respectée), messieurs les ministres (respectés)*. Pourquoi *madame la ministre* et non *mesdames les ministres* ? Tout simplement, parce que le gouvernement formé et proposé par le chef du gouvernement ne comprenait entre 2012 et 2013 qu'une seule ministre. En effet, dans certaines situations d'énonciation, les députés de l'opposition en profitent pour le souligner allant jusqu'à en tenir rigueur au gouvernement et à son chef. Par contre, concernant le corpus français je n'ai trouvé qu'une seule combinaison formée par les termes *mesdames et messieurs les ministres* en ouverture du tour de parole dans les *Questions au gouvernement* du 16 octobre 2012

(12) PRES merci/(.) merci/(.) on écoute en silence la question de gabriel serville/(.) s'il vous plaît/(.)

(13) GS **monsieur le président(.) mesdames messieurs les ministres(.) mes chers collègues(.)** ma question s'adresse à monsieur le ministre de l'intérieur(.) **monsieur le ministre(.)** l'orpaillage clandestin est un grave problème qui ne concerne pas seulement la guyane mais l'ensemble de la république(.) et l'exploitation abominable de la misère humaine qui entoure cette activité n'est plus tolérable(.) du travail forcé à la prostitution juvénile [...]

2.1.2 Les apostrophes des ministres

Précédemment, j'ai traité de l'apostrophe dans la question : j'ai observé son utilisation par les députés marocains et français. Dans ce qui suivra, je soulignerai l'emploi de

l'apostrophe par une autre communauté *sémiologique*¹¹ à savoir les questionnés et :

Dont l'identité est marquée par des manières de dire plus ou moins routinières constituant des « savoirs dire », des « styles » dans lesquels se reconnaissent les membres de la communauté ; celle-ci est donc porteuse de jugements d'ordre esthétique, éthique et pragmatique sur la manière de parler. (P. Charaudeau *in Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002 : 106)

Il s'agit, à ce stade de l'analyse comparative de l'apostrophe dans les discours parlementaires français et marocains, d'observer et de comparer l'emploi de celle-ci dans :

(1) le corpus français par les ministres et le premier ministre.

(2) le corpus marocain par les ministres et le chef du gouvernement marocain.

Pourquoi comparer et analyser les apostrophes du premier ministre français et du chef du gouvernement marocain ? Pour la simple raison que les deux questionnés ont eu l'occasion de répondre à une série de questions par une seule réponse. Néanmoins, les combinaisons apostrophiques auxquelles ils ont recours ne sont pas toujours les mêmes.

En effet une deuxième reconsidération des tableaux des apostrophes mentionnés *supra* (Cf. chapitre 1, 1.1.1) nous permettra de constater qu'il y a, d'un corpus à l'autre, aussi bien des ressemblances que des différences dans l'emploi de l'apostrophe par les questionnés. Les premières résident dans le fait que les coénonciateurs utilisent des apostrophes collectives et/ou individuelles. Et les secondes sont relatives aux termes qui entrent dans la formation des combinaisons refermant des apostrophes.

1) Les questionnés français et marocains :

Pour répondre aux questionnaires, les questionnés ont recours, dans les deux discours parlementaires, les *Questions au gouvernement* en l'occurrence, à :

- Des apostrophes collectives et individuelles

A. Corpus français :

¹¹ P. Charaudeau distingue trois types de communautés : « une **communauté communicationnelle** dont l'identité est marquée par la reconnaissance par ses membres des *dispositifs* et *contrats** de communication ; l'existence d'un tel type de communauté permet de comprendre pourquoi le même discours (par exemple sur « la mort ») sera accepté par une communauté de téléspectateurs devant le « Journal télévisé » et refusé par la communauté des consommateurs devant tel slogan publicitaire de Benetton. **Une communauté discursive** (proche de celle définie par D. Maingueneau) dont l'identité est marquée par les *savoirs de connaissance** et de *croyance** dans lesquels ses membres se reconnaissent et dont témoignent les discours circulant dans le groupe social ; cette communauté discursive est porteuse de jugements et donc formatrice d'opinions*. **Une communauté sémiologique** [...] (P. Charaudeau et D. Maingueneau 2002. p. 106)

➤ les apostrophes collectives :

- *monsieur le président, mesdames (et) messieurs les députés, monsieur le député/ madame la députée [...] monsieur le député (+ (prénom) + patronyme) / madame la députée (chère + (prénom) + patronyme)*
- *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député (+ prénom + patronyme + fonction au sein du groupe parlementaire d'appartenance). Exemple : monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député Philippe Martin premier vice-président du groupe socialiste*

➤ les apostrophes individuelles :

- *monsieur le président, monsieur le député (+ (prénom) + patronyme) / madame la députée (prénom + patronyme)*
- *monsieur le président [...] monsieur le député*

B. Corpus marocain :

➤ les apostrophes collectives :

- *monsieur le président/ madame la présidente, mesdames et messieurs les députés respectés, monsieur le député respecté/madame la députée (respectée) [...] monsieur le député (respecté) / madame la députée (respectée)*
- *messieurs les députés (respectés)*
- *monsieur le président, monsieur le député et le groupe respecté justice et développement*
- *monsieur le président, les députées et députés vertueux*
- *madame la présidente, messieurs les ministres, monsieur le député respecté (certains ministres s'adressent aussi à leurs collègues présents en ouverture du tour de parole avant de répondre au questionneur)*
- *madame la présidente respectée, madame la ministre (dans ce gouvernement il n'y a qu'une seule femme ministre), messieurs les ministres respectés, mesdames et messieurs les députés respectés*

➤ les apostrophes individuelles :

- *monsieur le président (respecté) / madame la présidente (respectée), monsieur le député (respecté) / madame la députée (respectée)*
- *monsieur le président (respecté), monsieur le député pour le groupe socialiste respecté*

- L'interpellation directe de la députée ou du député :

A. Corpus marocain :

- *monsieur le député (respecté)*
- *la sœur*
- *monsieur le député respecté, le groupe justice et développement*
- *monsieur le député respecté du groupe le rassemblement national des indépendants*
- *madame la députée (respectée)*

B Corpus français :

- *monsieur le député [...] monsieur le député*
- *monsieur le député / madame la députée* (+ prénom) + patronyme)
- *monsieur le député*

La comparaison des apostrophes utilisées par les ministres dévoile quelques différences entre les deux corpus. En effet, concernant le corpus marocain, les apostrophes qu'elles soient individuelles ou collectives, se composent d'un adjectif (*vertueux*), et/ou d'un participe à valeur adjectival (*respecté*). Toutefois, si ces termes ne figurent pas dans le discours parlementaire français et plus précisément dans les *Questions au gouvernement*, le corpus français inscrit des apostrophes qui comprennent des patronymes, des prénoms + des patronymes et des termes qui relèvent de l'affect (*chère*).

De même, dans le corpus marocain, nous ne trouvons aucune apostrophe ou combinaison comportant des apostrophes présentant des termes d'affect, des patronymes ou des prénoms + patronymes. Rares sont les cas, pour ne pas dire quasi inexistantes, où un ministre marocain s'adresse à sa coénonciatrice en utilisant *chère* ou encore à un député ou une députée par une apostrophe comprenant le patronyme, le prénom (j'ai relevé un seul et unique exemple de l'utilisation du prénom par un ministre marocain, un cas que j'avais mentionné dans les cas atypiques) ou le prénom + le patronyme.

Certes, nous savons qu'il s'agit de ministres à travers les formes et les types d'apostrophes choisies et l'usage qu'ils en font, néanmoins, force est de constater que les ministres marocains sont tenus au respect du protocole d'adresse préétabli par la Constitution d'où le fait que ni les député(e)s ni les ministres ne doivent employer de termes d'affect. Et les coénonciateurs ne doivent s'adresser les uns aux autres que par madame la / monsieur le député(e), madame la / monsieur le / ministre suivis le cas échéant de *respecté(e)*, *généreux*, *vertueux* (ces deux derniers adjectifs étant employés dans des apostrophes collectives).

Par conséquent, le choix de l'apostrophe dans les deux discours parlementaires ne dépend pas seulement de la scène institutionnelle où ils sont produits ni des coénonciateurs qui en font usage mais il est étroitement lié au statut politique, social et culturel des interlocuteurs et au rapport à l'*autre* dans deux pays différents de cultures différentes.

Formellement, le parlement marocain suit le modèle français au niveau, par exemple/

- du plan de l'hémicycle et de la distribution des participants,
- de la diffusion directe des séances et récemment, au niveau de la durée de la séance des *Questions au gouvernement* (une heure),
- quelques volets du statut interne du parlement : les commissions, les présidents de groupe, la détermination du temps assigné à la question et à la réponse.

En revanche, au Maroc en tant que pays musulman ayant comme langue officielle l'arabe classique, on choisit des termes qui entrent dans la formation des apostrophes suivant le

sens propre véhiculé par tel ou tel terme.

La comparaison entre les apostrophes utilisées par le premier ministre français et le chef du gouvernement marocain dans les *Questions au gouvernement* mettra davantage en évidence ces lieux de ressemblances et de différences entre les deux discours parlementaires. Je choisis à cet effet :

- deux situations de communications similaires aux deux protagonistes : ils répondent à une série de questions par une seule réponse.
- une situation de conflit pour le premier ministre français où il répond à un député de l'opposition
- la réponse du premier ministre français à un député de la majorité
- et la réponse du chef du gouvernement marocain à l'un des députés de l'opposition et à un autre député de la majorité.

2) Le premier ministre français

- Lors de la séance des *Questions au gouvernement* du 15 janvier 2013, les députés ont posé chacun, à tour de rôle, une question sur l'intervention militaire de la France au Mali, le premier ministre répond par une seule réponse en utilisant les apostrophes suivantes :
 - *monsieur le président, mesdames, messieurs les députés [...] (vous l'avez rappelé) les uns et les autres [...] mesdames et messieurs les députés [...] mesdames et messieurs les députés*
- Lors d'une situation de conflit pendant le déroulement de la séance des *Questions au gouvernement* du 10 avril 2013, le premier ministre devait répondre à une question qui lui a été adressée sur l'affaire Cahuzac, mais la présidence ayant chargé B. Cazeneuve de répondre à cette question, ce qui a créé une tension au sein de l'hémicycle. La question qui suivait portait sur la moralisation de la vie politique. Elle a été posée par B. Le Roux et le président de séance a désigné le premier ministre pour donner la réponse. Il a ainsi employé les combinaisons suivantes :
 - *monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, monsieur le président le roux [...] mesdames et messieurs les députés de tous les bords [...] mesdames et messieurs les députés de la droite [...] mesdames et messieurs hurleurs de la droite [...] mesdames et messieurs les députés [...] mesdames et messieurs les députés de la droite [...] mesdames et messieurs les députés [...] monsieur goasguen [...] mesdames et messieurs les députés, les présidents de groupe [...] mesdames et messieurs les députés*
- Quand le premier ministre répond à un député de l'opposition :
Il s'agit du moment où le député Ch. Jacob adresse sa question au premier ministre

dans la séance des *Questions au gouvernement* du 16 octobre 2012.

Dans cette situation de communication, le premier ministre

- change d'intonation : le ton monte ou descend selon la réaction du récepteur du discours en cours d'actualisation,

- choisit avec soin les mots de la réponse,

- joue sur l'espace qu'il occupe pour orienter son corps et son discours, tantôt, en fonction de celui de son coénonciateur, tantôt vers les députés de la majorité ou de l'opposition ou aux deux à la fois ce qui engendre un changement même au niveau de la posture énonciative et du cadre participatif : c'est le cas d'une réponse qui est destinée, en principe, au questionneur dans laquelle le questionné inclut d'autres participants dans la scène institutionnelle :

- monsieur le président, mesdames et messieurs les députés [...] monsieur Jacob [...] monsieur le président Jacob [...] mesdames et messieurs les députés de la majorité [...] mesdames et messieurs les députés [...] mesdames et messieurs les députés de la majorité

- Quand le premier ministre répond à un député de la majorité :

En revisualisant les séances des *Questions au gouvernement*, j'ai constaté que le premier ministre ne s'adresse pas à son coénonciateur qui appartient à la majorité de la même manière qu'à celui qui fait partie de l'opposition. En effet, J-M. Ayrault garde la même intonation tout au long de son tour de parole et utilise moins de combinaisons qui présentent des apostrophes. Il ne change de ton que dans la situation de communication où il est amené à comparer le travail et le programme du gouvernement précédent avec ceux du gouvernement en cours, son gouvernement. C'est le cas de la réponse que le premier ministre a donnée à Ph. Martin, député PS dans la séance des *Questions au gouvernement* du 23 octobre 2012. Le questionné a utilisé les apostrophes suivantes :

- monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, monsieur le député Philippe Martin premier vice-président du groupe socialiste [...] mesdames et messieurs les députés [...] mesdames et messieurs les députés

- Un cas particulier : quand le premier ministre répond à une députée

Nous savons maintenant que le premier ministre ne répond pas à toutes les questions qui lui sont destinées. En effet, une relecture du corpus montre que la majorité des questions préparées à l'avance par les questionneurs sont adressées au premier ministre. En revanche, il ne répond qu'à quelques-unes : c'est le président qui désigne le coénonciateur qui devrait répondre à telle ou telle question. C'est l'une des causes qui donnent lieu à un conflit surtout quand c'est l'opposition qui questionne.

Quand le premier ministre répond à un député il utilise souvent l'apostrophe nominale monsieur le député + [(prénom) + patronyme], mais quand il est désigné pour répondre à une députée il n'emploie que l'apostrophe la moins marquée *madame la députée* : - *monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, madame la députée.*

Toutefois, les autres ministres s'adressent à leur coénonciatrices par *madame la députée* + [(prénom) + patronyme]. Aussi avons-nous vu précédemment que le ministre F. Cuvillier insère le terme *chère* marqué du sceau de l'affect dans les apostrophes qu'il adresse à ses coénonciatrices, alors que ce n'est pas le cas pour les apostrophes utilisées par le premier ministre.

Nous pouvons ainsi faire la même remarque à propos des apostrophes employées par le premier ministre dans le corpus objet d'analyse :

- *monsieur le président, monsieur le président de l'assemblée nationale, mesdames, messieurs les députés, monsieur jacob [...] monsieur le président jacob [...] mesdames et messieurs les députés de la majorité,*

-- *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député Thierry Mandon [...] mesdames et messieurs les députés*

- *monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, monsieur le président du groupe [...] monsieur jacob*

- *monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, monsieur le député Michel Liebgot*

- *monsieur le président [...] monsieur le député Bernard Roman [...] mesdames et messieurs les députés [...] mesdames et messieurs les députés [...] monsieur le président de l'assemblée nationale*

- *monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, monsieur le député président Jacob [...] monsieur Jacob [...] mesdames et messieurs les députés de la majorité comme de l'opposition.*

3) Le chef du gouvernement marocain

Au Maroc, le statut interne du parlement postule que chaque mois une séance des *Questions au gouvernement* soit consacrée uniquement aux questions des députés adressées au chef du gouvernement marocain. Cette séance permet au législatif d'être au courant du déroulement du travail de l'exécutif, des projets réalisés, de ceux à venir et de ceux qu'il peine à exécuter. Le chef du gouvernement répond donc aux questions posées par la majorité et par l'opposition. Et comme mon corpus en comprend une, j'ai relevé toutes les apostrophes que le chef du gouvernement a utilisées lors de cette séance mensuelles (Cf. T2C. Chapitre 1 : 1.1)

Pendant cette séance qui a lieu le 24 décembre 2012, le chef du gouvernement a répondu à deux questions en donnant une réponse pour chacune des deux. Ensuite il a répondu à deux séries de questions posées par des députés de la majorité et de l'opposition en donnant une seule réponse pour chaque série.

- Les apostrophes utilisées par le chef du gouvernement pour répondre à la première série de questions :

Ces questions portent toutes sur un seul sujet. Elles portent sur la stratégie du gouvernement pour œuvrer à l'application des droits des femmes. Les questions posées sont au nombre de huit réparties entre l'opposition et la majorité, d'une part, et les groupes parlementaires, d'autre part.

- monsieur le président, mes frères, mes sœurs les députés respectés et les députées respectées [...] monsieur le ministre de l'éducation nationale [...] monsieur le ministre

- les apostrophes utilisées par le chef du gouvernement pour répondre à la deuxième série de questions :

Ces dernières portent sur la politique du gouvernement au sujet de la lutte contre la violence conjugale et familiale. Nous avons neuf questions dont huit sont posées par des députées et sont réparties sur le même principe que les questions de la première série.

- les frères généreux, mes sœurs respectées, monsieur le président [...] justice et développement (s'adressant aux membres de ce parti politique) [...] les frères [...] les frères [...] professeure [...] la noble

Cependant, comme cette série comprend des questions adressées par des députées de l'opposition, le chef du gouvernement a utilisé deux apostrophes atypiques :

➤ *professeure*

Le chef du gouvernement utilise cette apostrophe pour s'adresser à l'une des députées de l'opposition. Elle a demandé à son coénonciateur pourquoi le gouvernement ne réagit pas face au mariage des mineures. Le questionné lui répond qu'elle n'a qu'à bien se renseigner auprès du ministre de la justice qui lui confirmera que ce sont les mineures qui le demandent. Puis il lui donne comme exemple un cas qui s'est produit dans une ville marocaine où la mineure supposée violée exige qu'on autorise son mariage.

(56) AB = Abelilah Benkirane chef du gouvernement marocain (*Questions au gouvernement* du 24 décembre 2012)

(56) عبد الإله ابن كيران [...] (.) مكائنش الزواج بالإكراه (.) في البداية (.) في كثير من الأحيان (.) في البداية (.) **أستاذة** (.) هاذ المرة ملي يجي السي الرميد يعاود ليك على واحد السيدة جات في القنيطرة قالت للقاضي قالت لو إيلا ما زوجتنيش قاصر غادي ننتحر (.) وكلف لجنة البحث وكلف واحدة فيها من العاملات ديال المجتمع المدني اللي كيدافعو على هاذ المنطق وكانت النتيجة آشنا هي (.) هي أن ذيك السيدة اعتذرت على تحمل تلك المسؤولية (.)

(56)AB [...] le mariage forcé n'existe pas (.) il y en a quelques cas mais dans la campagne (.) **professeure** (.) la prochaine fois que monsieur ramid se présentera ((COM : il fait allusion au ministre de la justice qui exerce aussi la fonction de juge)) il vous racontera ce qui s'est passé avec une jeune fille habitant la ville de kenitra (.) celle-ci a dit au juge que s'il ne l'autorise pas à se marier avec son présumé violeur elle se suicidera (.) le juge a désigné une commission d'enquête dont faisait partie une activiste qui milite contre le mariage forcé des mineures (.) et le résultat c'était quoi (.) la militante a décliné cette responsabilité (.) [...]

L'apostrophe *professeure* est communément employée par les Marocains quand ils veulent s'adresser à une femme par exemple dans le commerce. C'est une forme de politesse. On s'en sert aussi dans tous les établissements scolaires dans la mesure où on s'adresse à une enseignante par *professeure* et à un enseignant par *professeur*. Et par extension *professeur(e)* est utilisée aussi bien par les Marocains pour s'adresser à tous les employés qui dépendent du ministère de l'éducation nationale que par les employés eux-mêmes pour s'adresser les uns aux autres.

Le terme professeur(e) est aussi utilisé dans le domaine juridique. On l'utilise pour interpeller par exemple une avocate ou un avocat. Et comme parmi les députées il y en a qui travaillent comme des avocates ou qui ont suivi un cursus dans le domaine juridique.

Le chef du gouvernement, en employant cette apostrophe pour s'adresser à la députée, veut lui faire remarquer qu'en dépit de ses connaissances sur le mariage forcé des mineures, elle n'est pas au courant de tous les cas qui se présentent devant les juges dans les tribunaux marocains.

➤ *la noble*

Cette apostrophe occupe un large spectre d'utilisation dans l'interpellation au Maroc. On l'utilise pour apostropher toute femme qui nous est inconnue. C'est aussi une apostrophe qui sert à interpeller poliment une femme. Elle renvoie au statut de descendante d'une famille de saints. Donc, c'est toute femme qui respecte l'être humain, défend les valeurs d'égalité, d'indulgence.

(56)AB = Abelilah Benkirane chef du gouvernement marocain (*Questions au gouvernement* du 24 décembre 2012)

(56) عبد الإله ابن كيران [...] ولهذا إذا تعلق الأمر بمحاربة العنف ضد المرأة كلنا متفقون (.) [...] لأنه ما عرفتش أنا هاذ 60 في المائة اللي جاب لنا هاذ المعهد (.) جاب لي الله بزاف (.) واش 60 في المائة ديال العيالات (.) **الشريفة** (.) اللي تياكلوا العص (.) إيوا إذن غيكون فيكم واحد 60 في المائة حتى أنتما (.) أنا بعدا بريء من هاذ الشي (.) لا (.) سمحو ليا (.) لا يمكن (.) يمكن كايينة شي طريقة ديال البحث ماشي هي هذه (.)

(56)AB [...] ainsi si cela ((COM : concernant le pourcentage de soixante pour cent des femmes violentées) est lié à la lutte contre la violence conte la femme nous sommes d'accord(.) [...] mais je ne comprends pas ce pourcentage que ledit institut a fourni (.) j'ai l'impression que c'est trop(.) est-ce que soixante pour cent des femmes(.) **la noble [chrifa]** //(.) qui sont battues//(.) donc vous en faites partie vous aussi//(.) moi je suis en dehors de ça//(.) excusez-moi//(.) c'est impossible//(.) il y a quelque chose d'erroné dans cette enquête(.) [...]

Le chef du gouvernement utilise cette apostrophe pour s'adresser à la députée qui lui a posé la question sur la violence des conjoints sur leur femme en confirmant ses dires par des statistiques sur le nombre considérable de femmes qui en sont victimes. Le questionné lui répond que puisque la majorité des femmes marocaines sont victimes de la violence conjugale, alors même les députées qui sont présentes dans l'hémicycle font partie des victimes.

Il ajoute que sa coénonciatrice n'a pas parlé de la violence conjugale dont sont victimes les hommes. Il a souligné dans son discours que même les hommes peuvent être victimes de violence mais on n'en parle pas. Donc, il faut aussi défendre les hommes et non seulement les femmes (comme le chef du gouvernement répond à plusieurs questions, son discours est considérablement long. C'est la raison pour laquelle je ne présente pas ici le passage où il parle de la violence de la femme contre son conjoint).

Je souligne que le chef du gouvernement, comme le premier ministre français, change d'intonation tout au long de son discours selon qu'il s'adresse aux députés de la majorité ou à ceux de l'opposition. Le ton monte quand il répond à l'opposition. Il choisit les termes appropriés pour chaque question et pour chaque questionneur.

A ce sujet, j'ai relevé deux combinaisons différentes dans deux réponses du chef du gouvernement à deux questionneurs appartenant à deux groupes différents. Pour répondre à :

- un député de la majorité, le chef du gouvernement utilise, en ouverture de son tour de parole, les apostrophes :
- *monsieur le président, mes frères les députés respectés, mes sœurs les députées respectées, le public généreux.*
- une députée de l'opposition, il emploie la combinaison :
- *monsieur le président, messieurs les députés respectés, mesdames les députées respectées*

Nous remarquons que dans sa réponse à la question posée par le député de la majorité, le chef du gouvernement utilise dans ses apostrophes les termes *frères* et *les sœurs*. Par contre, nous ne les retrouvons pas dans les apostrophes utilisées par le questionné en ouverture de son discours pour répondre à la question de son coénonciateur appartenant à

l'opposition.

Pour répondre à son coénonciateur de la majorité, le chef du gouvernement prend tout son temps. Il parle lentement et calmement. Il sait que la majorité le soutient.

En effet, les questions posées par les députés de la majorité au chef du gouvernement portent, généralement, soit sur les projets à réaliser dans tel ou tel secteur, soit sur l'éclaircissement d'un sujet lié au déroulement du programme du gouvernement en cours.

Et comme il donne sa réponse devant tous les membres du Conseil des Représentants, le questionné oriente son discours vers la majorité. En plus, les termes *frère(s)* et *sœur(s)* sont des mots qui reviennent souvent dans, à peu près, tous les discours du chef du gouvernement et dans les discussions entre, d'une part, les députés de la majorité eux-mêmes, et entre le chef du gouvernement et les députés, d'autre part.

Quand le chef du gouvernement répond à la députée de l'opposition, son attention porte sur les arguments qu'il doit avancer pour convaincre l'opposition du bien-fondé de sa politique et rappeler simultanément à la majorité que le gouvernement est à pied d'œuvre d'autant plus que ce gouvernement n'est qu'au début de son mandat. Alors, le chef du gouvernement emploie les apostrophes les moins marquées : *mesdames les députées (respectées)* et *messieurs les députés (respectés)*. Ce choix est relatif à l'intention du questionné : il adresse son discours non seulement vers l'opposition mais aussi vers la majorité : tous les participants à cette séance sont concernés par son exposé. L'essentiel est qu'il respecte le rituel de l'adresse en ouverture du tour de parole sans pour autant se soucier du fait qu'il fallait donner la priorité à l'apostrophe mesdames les députées respectées sur messieurs les députés respectés. La formule, les femmes d'abord, n'est pas toujours respectée par les questionnés.

2.2 L'apostrophe au féminin

2.2.1 L'apostrophe une affaire de coénonciatrices

L'importance que je donne à ce point résulte du fait que lors de la collecte du corpus français et la sélection des séances à transcrire, j'ai remarqué que certains coénonciateurs utilisaient l'apostrophe *madame la ministre*, tandis que d'autres employaient *madame le ministre*. Ce fait m'a poussé à faire le rapprochement avec certains événements qui ont marqué la scène politique et a retenu mon attention à observer la façon dont la presse écrite s'est emparée du sujet quand des femmes se sont vu attribuer des fonctions naguère occupées par des hommes. Ce fait a posé le problème de la féminisation des noms de fonction jusqu'alors au masculin.

La comparaison entre l'emploi de l'apostrophe au féminin dans les *Questions au gouvernement* en France et au Maroc s'est alors imposée.

La question de la féminisation des noms de fonction ne se pose pas au Maroc. L'arabe marocain issu de l'arabe classique distingue le féminin et le masculin. L'orthographe du genre dans la langue arabe n'est pas en fonction de tel ou tel changement de statut de la

femme dans la vie professionnelle. On distingue le masculin et le féminin par la graphie du mot qui n'est pas la même selon que le mot réfère au masculin ou au féminin. Ainsi, on ajoute :

- [tae marbouta : ة] pour le féminin singulier indéfini : une députée [naibatone = نائبة] ou défini : la députée [annaibato = النائبة].

Par contre, on aura pour le masculin singulier indéfini : un député [naibone = نائب] et pour le masculin singulier défini : le député [annaibo = النائب]

- Ou la marque du pluriel [tae mabsouta : ت] pour le féminin pluriel indéfini : des députées [naiba :: tone = نائبات] ou défini les députées [annaiba :: to = النائبات]. Le signe :: signifie qu'il y a un allongement

alors que pour le masculin pluriel indéfini, on aura des députés : [nowabone = نواب] et pour le masculin pluriel défini [annowabo = النواب].

Nous remarquons que les marques du genre et du nombre ainsi que les articles définis le / la / les et indéfinis un / une / des sont intégrés au mot. C'est la raison pour laquelle un mot comme *alcool* = *cohol* emprunté à l'arabe classique *alcohol* a été intégré en français avec l'article défini *al* qui renvoie à *le*. L'arabe classique distingue entre :

- l'article défini **al** *alchamciya* = ال comme dans : la députée = [al^aannaibato] النائبة / le député = [al^aannaibo] النائب où la lettre [l] = [ل] n'est pas prononcée
- et l'article défini **al** *alqamariya* = ال comme dans : la ministre = [al^awazirato] الوزيرة / le ministre = [alwaziro] الوزير

Donc, la marque du féminin en langue arabe, et par conséquent en arabe marocain, se distingue de celle du masculin par l'ajout de la lettre [t] au non de fonction :

- [raissone] = *président* au masculin ≠ [raissatone] = *présidente* au féminin.
- [naibone] = *député* au masculin ≠ [naibatone] = *députée* au féminin.
- [wazirone] = (un) *ministre* ≠ [waziratone] = (une) *ministre*

Les mots de fonction que j'ai présentés sont graphiés tels qu'ils sont prononcés et écrits en arabe classique. En arabe marocain la différence s'opère uniquement au niveau de la phonie, la graphie ne changeant pas. Ainsi, pour :

- un député, on dit oralement [naib], au féminin on dit [naiba] pour une députée.
- un ministre, on obtient [wazir], et [wazira] pour une ministre
- un président on a [raiss], et [raissa] pour une présidente

A l'écrit, ces noms de fonction gardent la même graphie que celle des noms correspondants que j'ai soulignés *supra*.

Ainsi, dans le corpus des *Questions au gouvernement* au Maroc, les coénonciatrices emploient les apostrophes suivantes :

A Corpus marocain :

(1) Dans la question :

❖ La députée → la ministre :

Séance des Questions au gouvernement du 22 octobre 2012

Les termes en gras qui entrent dans la formation des apostrophes relevées dans les questions et les réponses correspondent aux termes en arabe que j'ai présentés en transcription orthographique.

- madame **la ministre** respectée [...] madame **la ministre** / ssayida **lwazira** lmohtarama [...] ssayida **lwazira**

- madame **la ministre** [...] madame **la ministre** [...] madame **la ministre** / ssayida **lwazira** [...] ssayida **lwazira** [...] ssayida **lwazira**

Séance des Questions au gouvernement du 22 avril 2013

- madame la présidente, madame **la ministre**, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés respectés / ssayida raissa, ssayida **lwazira**, assada lwozarae, assayidate wa assada nnowabe lmohtaramoune

- madame **la ministre** / ssayida **lwazira**

(2) Dans la réponse

Quand le chef du gouvernement marocain a présenté les membres du gouvernement, il n'a choisi qu'une seule femme qui était à la tête d'un ministère. C'est la raison pour laquelle, les questions adressées à la ministre ne sont pas nombreuses que ce soit de la part des députées ou des députés. Même les questions qui lui étaient destinées n'étaient pas aussi fréquemment posées en comparaison avec celles destinées aux autres ministres, ce qui influence le nombre d'apostrophes utilisées par les coénonciateurs pour s'adresser à la ministre.

Dans le corpus recueilli, la ministre n'a été questionnée que deux fois par des députées, d'où le fait que nous n'avons qu'une seule apostrophe émanant de la ministre. En effet, elle n'a utilisé une apostrophe que lors de la question qui lui a été adressée dans la séance des *Questions au gouvernement* du 22 avril 2013. En revanche, elle n'a eu recours à aucune apostrophe lors de la séance des *Questions au gouvernement* du 22 octobre 2012 exception faite d'une apostrophe non adressée :

(226)BL = Bassima Lhaqawi ministre de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social.

(226) بسيمه الحقاوي شكرا(.) بسم الله الرحمن والصلاة والسلام على سيد المرسلين(.) أشكر السيدة النائبة(.) على هذا السؤال المهم(.) ولربما أتطفل بعض الشيء على وظيفة السيد وزير العلاقات مع البرلمان لكي أقول أن بالفعل يؤسفنا أن يكون هذا السؤال آخر سؤال لهذه الجلسة(.)

(226) merci(.) au nom de dieu miséricordieux et la prière et la paix soient sur le seigneur des messagers(.) je remercie la députée respectée [ssayida nnaiba] pour cette question importante(.) il se peut que je m'immiscie dans la fonction de monsieur le ministre des relations avec le parlement en confirmant qu'effectivement nous regrettons que cette question soit la dernière question programmée dans l'ordre du jour de cette séance(.) [...]

❖ La ministre → la députée :

Séance des Questions au gouvernement du 22 avril 2013

Lors de cette séance, la questionnée répond à deux questions posées par la même députée. Dans sa réponse à ces deux questions, la ministre n'a utilisé qu'une apostrophe :

- madame **la députée respectée** / ssayida **nnaiba** lmohtarama

Toutefois, si dans le corpus marocain la question de la féminisation des noms de fonction ne se pose pas, le nombre de femmes ministres au Maroc est minime comparé au nombre de femmes ministres en France. Cependant lors du remaniement de son gouvernement, le chef du gouvernement marocain a nommé d'autres femmes ministres qui ne figurent pas dans la période sur laquelle porte mon travail de recherche.

B Corpus français

Dans les *Questions au gouvernement*, les coénonciateurs ne se servent pas des mêmes apostrophes pour s'adresser les uns aux autres. Pour le cas des coénonciatrices, l'*autre* est interpellée en fonction de la situation d'énonciation. L'implication de la coénonciatrice dans et par le discours est étroitement liée au type de l'apostrophe et à la combinaison dans laquelle elle figure.

(1) Dans la question

❖ La députée → la ministre

Dans toutes les questions adressées aux ministres que j'ai pu relever dans le corpus français, les députées emploient soient des apostrophes :

- sans qu'elles aient recours dans leur discours au protocole d'adresse en ouverture qui comprend généralement des apostrophes collectives et des apostrophes individuelles. Elles désignent la ministre par : « ma question s'adresse à la ministre du logement », par exemple, et l'interpellent, ensuite, par l'apostrophe la moins marquée *madame la ministre*.
- dans des combinaisons formées d'apostrophes collectives et/ ou individuelles en survenue initiale du tour du parole :
 - *monsieur le président, chers collègues [...] chère marisol touraine [...] madame la ministre*
 - *monsieur le président, madame la ministre des droits des femmes [...] madame la ministre*
- en survenue finale du tour de parole : la députée interpelle sa coénonciatrice au moment où elle pose sa question :
 - *[...] madame la ministre*
- en survenue initiale et finale :
 - *madame la garde des sceaux [...] madame la garde des sceaux*
- en survenue médiane et finale du tour de parole :
 - *monsieur le président [...] madame la ministre [...] madame la ministre*

(2) Dans la réponse

❖ La ministre → la députée

En revanche, pour répondre aux députées, les ministres n'utilisent pas le même procédé d'adresse que leurs coénonciatrices. En effet, les questionnées respectent toutes le protocole de l'adresse en ouverture du tour de parole. Elles commencent d'abord leurs réponses par la combinaison composée d'une apostrophe individuelle adressée au président de séance, suivie d'une apostrophe collective destinée aux autres participants dans la scène de coénonciation, avant d'orienter le discours vers la coénonciatrice principale :

- *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée Berengère Poletti [...] madame la députée,*

Cette orientation du discours, la ministre l'effectue par :

- l'apostrophe la moins marquée avec une orientation du discours par une apostrophe en survenue initiale et médiane dans le tour de parole :

- *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée*
[...] *madame la députée,*

Ou uniquement en ouverture du tour de parole :

- *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée*

- l’apostrophe marquée de type *madame la députée* + [prénom + patronyme] et une apostrophe moins marquée en survenue médiane :

- *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée Berengère Poletti* [...] *madame la députée,*

ou de type *madame la députée* + patronyme :

- *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée Orliac* [...] *madame orliac*

- une combinaison d’apostrophes où la ministre a recours à des apostrophes dans un ordre décroissant par l’emploi de l’apostrophe la plus marquée : *madame la députée* + patronyme + prénom, puis, plus tardivement, d’une apostrophe moins marquée : *madame la députée*, ou une apostrophe non marquée : *madame*.

- *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée Berengère Poletti* [...] *madame la députée, (madame)*

- *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée*
[...] *madame la députée* [...] *madame,*

- *monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée*
[...] *madame* [...] *madame,*

Cette succession d’apostrophes signale la logique institutionnelle : *madame la députée* renvoie à l’institution et rappelle donc le cadre de l’échange, tandis que *madame* se contente de mettre en scène la questionneuse et d’individualiser la réponse.

2.2.2 *Madame le ministre ou madame la ministre*

L’apostrophe *madame le ministre* a fait couler beaucoup d’encre. Les médias, les

politiciens ainsi que les linguistes se sont penchés sur la féminisation des noms de fonction. Ce fait a créé une polémique qui a débuté en 1997 quand le conseil des ministres a décidé le 17 décembre 1997 de féminiser les noms relatifs aux emplois et fonctions administratifs. Cette polémique trouve son origine dans les années quatre-vingts. En effet, Jean Rousseau (1998) en a retracé l'historique et a exposé la question du genre en français dans un article intitulé « Madame la ministre »¹²

Ministre est considéré comme un nom épïcène :

C'est-à-dire lorsque son signifiant est identique pour les deux genres, le choix d'un déterminant (article, possessif, démonstratif) ou les faits d'accord de l'adjectif déterminatif permettent d'indiquer le sexe : *adversaire, collègue, complice, [...]*. Dans ce cas, l'opposition ne peut être que de nature syntaxique : *un / une enfant ; mon élève était attentif / -ve et consciencieux / -se*. (Rousseau, 1998 : 9)

Malgré cette caractéristique, certains députés continuent à fait usage de l'expression *madame le ministre* au sein de l'hémicycle. Ils refusent de féminiser le nom de fonction *ministre*. En effet, dans certaines séances des *Questions au gouvernement*, quelques questionneurs interpellent les femmes ministres par *madame le ministre*. Ce phénomène subsiste encore à l'Assemblée nationale au point qu'une députée a raillé un député UMP à propos du fait s'il arrive à prononcer « le ministre est enceinte » :

Lors du débat autour du projet de loi sur l'égalité femmes-hommes cette semaine, la ministre Najat Vallaud-Belkacem s'est vue ainsi qualifier plusieurs fois de "Madame le ministre" par des élus UMP, suscitant de vifs échanges. "Cher collègue, je vous suggère de prononcer cette phrase sans difficulté : 'Mme le ministre est enceinte'. Essayez ! Vous verrez : c'est difficile", a lancé, sous les rires des socialistes, la députée communiste et ancienne ministre Marie-George Buffet à l'UMP Jean-Frédéric Poisson. Et ce dernier d'assurer: "J'y arrive très bien"

(http://www.huffingtonpost.fr/2014/01/24/feminisation-des-titres_n_4657019.html)

Employer *madame le ministre* ou *madame la ministre*, n'altère en aucun cas la valeur coénonciative de l'apostrophe formée par ces termes. Le co(n)texte de l'apostrophe pallie tout amalgame au niveau du genre et du sexe du destinataire de la question.

Dans le corpus français objet de recherche, j'ai relevé l'emploi de *madame le ministre* dans deux types d'énoncés :

1. Des énoncés adressés :

¹²<http://katsoura.free.fr/site-ortho-gaffe/download/madame-la-ministre.pdf>

Extrait 1. Questions au gouvernement : séance du 5 décembre 2012

PRES = Claude Bartolone, président de séance et de l'Assemblée nationale.

HM = Hervé Mariton, député groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire

(58)PRES merci(.) la parole est à monsieur hervé mariton(.)
(59)HM oui(.) **madame filippetti**(.) vous alliez partir(.) mais cette question est pour vous(.) pour vous en tant que ministre de la culture(.) jeudi dernier(.) un sénateur maire socialiste à paris(.) a fait le choix(.) dans un débat organisé par france télévisions(.) dans lequel était interrogée une personne défavorable au projet de loi sur le mariage et l'adoption des personnes de même sexe(.) le sénateur maire a fait le choix de couper le courant(.) cet acte INqualifiable(.) amène(.) **madame le ministre**(.) à vous demander quel est le message que vous souhaitez adresser aux journalistes(.) à france télévisions(.) aux téléspectateurs(.) et aux français(.) **madame le ministre**(.) vous êtes aussi **un ministre socialiste**(.) lorsqu'un parlementaire socialiste(.) a un comportement de ce type(.) nous aimerions savoir si c'est aussi votre vision de la dignité du débat(.) nous parlementaires ump organisons sur le terrain des réunions publiques pluralistes(.) nous participons aussi(.) c'est notre droit(.) notre devoirs(.) ((huées)) à des manifestations(.) ((applaudissements)) ce fut le cas dix-sept novembre(.) ce s'ra le cas le treize janvier(.) en étant toujours attentifs au respect des personnes(.) en étant attentifs à la liberté de choix de chacun(.) et si notre groupe a une position et très majoritaire(.) il reconnaît(.) aussi(.) la liberté de vote de chacun de ses membres(.) ce que(.) malheureusement(.) vous ne faites pas(.) est-ce c`la votre vision de la dignité/(.) et enfin(.) **madame le ministre**(.) le quinze octobre(.) nous avons adressé au président de la république(.) plus de deux cent parlementaires un courrier [...] pour demander [...] est-ce c`la votre vision du respect de la dignité/(.)

Nous constatons que le député cherche à provoquer sa coénonciatrice en l'apostrophant à quatre reprises par madame suivie d'un nom de fonction masculin. Ce martèlement ne peut être qu'une manière de provocation.

2. Des énoncés non adressés :

Extrait 2. Questions au gouvernement : séance du 16 octobre 2012

PRES = Claude Bartolone

MD = Marianne DUBOIS, députée du groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire

(158)PRES merci(.) la parole est à madame marianne dubois(.)
(applaudissements)
(159)MD **monsieur le président**(.) **mes chers collègues**(.) ma question s'adressait à monsieur le premier ministre/(.) mais il n'est pas là(.) **monsieur le premier ministre**/(.) depuis plus de quatre mois la politique du gouvernement se caractérise par des annonces contradictoires et des recadrages permanents/(.) mais malheureusement il y a une constante/(.) des taxes(.) des taxes(.) et encore des taxes/(.) [...] en effet(.) vous présentez une loi de financement de la sécurité sociale(.) qui fait payer une nouvelle taxe aux retraités imposables/(.) alors que depuis trois semaines madame marisol touraine s'obstine à nier l'évidence de cet hémicycle(.) les services de **madame le ministre michèle delaunay** sont passés aux aveux(.) ils nous apprennent dans une dépêche de l'afp tombée

le neuf octobre(.) [...]

Extrait 3. *Questions au gouvernement* : séance du 5 décembre 2012

PRES = Claude Bartolone

M-L M= Marie-Lou Marcel

(7) PRES merci(.) la parole est à madame marie-lou marcel(.)

(8) M-L M oui(.) merci **monsieur le président**(.) ma question s'adresse à **madame le ministre** des affaires sociales et de la santé(.) madame la ministre(.) élue d'un territoire rural à l'aveyron(.) je constate au quotidien [...]

Nous remarquons dans ce passage que nous avons *madame le ministre* et *madame la ministre* dans la même énonciation. Ce changement est étroitement lié au fait que les questionneurs n'ont pas encore pris l'habitude de dire *madame la ministre* : ils rectifient cette dernière en la remplaçant par madame la ministre.

Pour conclure, et d'après ce que je viens de souligner, il me semble que l'apostrophe sous toutes ses formes, qu'elle soit employée par un coénonciateur ou une coénonciatrice, est

- un marqueur de coénonciation,
- une entité discursive qui sert à impliquer les coénonciateurs dans le discours produit par soi-même et le discours de l'autre,
- un moyen de modifier de cadre participatif et d'orienter le discours.

2.3 Comparaison de l'apostrophe en coénonciation dans les deux corpus

2.3.1 Quelques remarques

S'adresser à l'autre dans les Questions au gouvernement dans les parlements français et marocain, est étroitement lié à l'intention du coénonciateur, à l'intérêt qu'il porte au référent commun dans son discours et au degré de son implication dans et par celui-ci dans la scène de coénonciation.

Les coénonciateurs, dans les deux discours, font usage de l'apostrophe dans un but :

- désignatif : *monsieur le président (respecté) / madame la présidente (respectée), (mes chers) (les) collègues (respectés), mesdames et messieurs les députés (respectés), monsieur le ministre (respecté) / madame la ministre (respectée)*

- et interpellatif : *madame la ministre (respectée) / monsieur le ministre (respecté) / monsieur le premier ministre / monsieur le chef du gouvernement / madame la députée (respectée) / monsieur le député (respecté).*

L'adresse collective *madame la ministre (respectée), messieurs les ministres (respectés)* fait la spécificité (la « *prérogative* » (Détrie, 2010 : 146)) des questions dans le genre du discours les *Questions au gouvernement* au Maroc. Quant à l'adresse collective *mes chers*

collègues, elle conforte l'existence d'une différence entre les deux discours au niveau des combinaisons apostrophiques.

Au niveau de la relation interpersonnelle, nous relevons l'emploi de termes qui marquent une relation égalitaire comme *mes chers collègues* dans les *Questions au gouvernement* en France et *les sœurs (respectées) et les frères respectés* dans les *Questions au gouvernement* au Maroc.

Néanmoins, au niveau des adresses individuelles, ni les ministres, ni les député(e)s marocains n'utilisent la combinaison madame ou monsieur + nom de fonction + (prénom) + patronyme contrairement à leurs homologues français.

2.3.2 Tableau récapitulatif des ressemblances et des dissemblances

A l'issue de ce que je viens de souligner comme remarques et de ce que je viens de dire à propos de l'apostrophe dans les deux discours parlementaires, je propose le tableau récapitulatif suivant sur les différentes apostrophes et les termes qui peuvent figurer dans les combinaisons apostrophiques ainsi que leur place dans le tour de parole. J'utilise dans ce tableau des signes qui renvoient à leur existence (+) ou pas (Ø) dans ces deux discours. Les cas particuliers comme l'emploi de l'apostrophe *messieurs les ministres respectés*, je leur présente par le signe (±) qui signifie aussi plus ou moins fréquent.

Apostrophes et termes entrant dans la formation d'apostrophes	Au Maroc	En France
- <i>président</i>	Ø	+
- <i>monsieur</i> + prénom	±	Ø
- Le prénom	Ø	±
- <i>monsieur</i> + tu	+	Ø
- <i>sœur, sœurs/ frères</i>	+	Ø
- <i>les collègues</i>	+	Ø
- <i>chère</i>	Ø	+
- <i>madame et messieurs les ministres respectés</i>	+	Ø
- <i>chers collègues</i>	Ø	+
- <i>les collègues respectés, vertueux, généreux</i>	+	Ø
- <i>messeigneurs</i>	Ø	+
- <i>les serviteurs de Dieu</i>	+	Ø
- <i>madame la présidente (respectée)</i>	+	Ø
- <i>mesdames les députées respectées et messieurs les députés respectés</i>	+	Ø
- <i>mesdames et messieurs les députés</i>	+	+
- <i>madame la députée</i>	+	+
- <i>madame la députée respectée</i>	+	Ø
- <i>monsieur le député</i>	+	+

- monsieur le député respecté	+	Ø
- monsieur le président	+	+
- monsieur le président respecté	+	Ø
Formes, types et survenue dans le tour de parole		
- Individuelles et/ ou Collectives	+	+
- Le rituel d'ouverture	+	+
- Survenue initiale	+	+
- Au début et à la fin du tour de parole	+	+
- Survenue médiane	+	+
- Survenue finale	+	+

Chapitre 3. L'attribution de la parole et le rappel à l'ordre dans les discours français et marocains

3.1 L'attribution de la parole

L'attribution de la parole par le président ou la présidente de séance est un double exercice, institutionnel et discursif. L'acte d'attribuer la parole est l'apanage de la présidence (Détrie, 2010 : 154). Il conforte le rôle institutionnel du président de séance en tant que tel, et en tant qu'il a le pouvoir de gérer l'exercice de base dans les Questions au gouvernement : donner la permission de poser la question et demander la réponse.

Au sein de la sphère coénonciative, la présidente ou le président de séance maintiennent le rapport coénonciatif entre le questionneur et le questionné, et le rétablissent, en cas de conflit. Pour ce faire, ils emploient des formules qui ne sont pas adressées. Toutefois, elles servent à identifier et à désigner le coénonciateur en l'inscrivant dans le champ interlocutif. En plus, ces formules lui rappellent son implication dans le cadre participatif par le contrat de communication réciproque : questionneur ↔ questionné.

Ce double exercice assuré par la présidence est présent dans les discours parlementaires en France et au Maroc. Néanmoins, je remarque une différence entre ces deux discours au niveau du contenu de l'énoncé qui sert à attribuer la parole aux coénonciateurs. Elle réside dans le fait que, dans le discours parlementaire marocain, l'identification du coénonciateur se fait quand la présidence attribue la parole au questionneur. Par contre, dans le discours parlementaire français, elle a lieu quand le président attribue la parole à chacun des coénonciateurs (qui d'ailleurs ne le sont pas encore : ils le deviennent par la parole du président).

3.1.1 Dans les Questions au gouvernement en France

Quand le président de séance attribue la parole à un ou une députée :

Dans les Questions au gouvernement, la formule d'attribution de la parole par l'orchestrateur est une formule préétablie. Quand le président de séance annonce : « la séance est ouverte. L'ordre du jour appelle les Questions au gouvernement », il désigne, ensuite, la députée ou le député qui posera la question par la formule :

La parole est à madame } + [prénom + patronyme]
La parole est à monsieur }

« la parole est à madame dominique orliac »,

« la parole est à monsieur christian jacob ».

Le questionneur, pour sa part, utilise, assez souvent, la formule merci monsieur le président, avant de poser sa question. Elle sert à confirmer le statut de coénonciateur du questionneur et à remercier le président de lui avoir attribué la parole.

- Quand le président attribue la parole à un / une ministre ou au premier ministre :

A la fin de la question, le président, avant d'attribuer la parole au questionné, emploie le terme merci. Celui-ci n'a pas la même fonction que le remerciement prononcé par chacun des coénonciateurs. Le remerciement formulé par le président de séance indique que la question est terminée, et donc, que le tour de parole est fini. Précédant : « la parole est à monsieur X ministre de l'intérieur », le terme merci annonce le début de la réponse et donc, le début du tour de parole suivant. Nous assistons à un mouvement de passation de la parole qui s'effectue entre le législatif et l'exécutif.

Cette passation de la parole montre qu'il s'agit d'un autre cadre participatif assuré par un membre du gouvernement. Pour désigner et identifier le questionné, le président de séance utilise les formules suivantes. Elles correspondent à toutes celles que j'ai pu relever dans le corpus français :

« *merci*, la parole est à :

- [monsieur + nom de fonction + prénom + patronyme] :

« *merci*, la parole est à monsieur le ministre de l'intérieur Manuel Valls ».

- [monsieur + prénom + patronyme + nom de fonction] :

« *merci*, la parole est à monsieur Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche »

- [monsieur + patronyme + nom de fonction] :

« *merci*, merci, la parole est à monsieur Sapin, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social »

- [madame + (prénom) + patronyme + nom de fonction]

« *merci*, la parole est à madame Bertinotti, ministre déléguée chargée de la famille »

L'attribution de la parole par ces trois formules est la configuration la plus fréquente dans *les Questions au gouvernement*. L'orchestrateur y a recours lors de la passation de la parole à un questionné désigné par la présidence et auquel la question n'a pas été adressée.

- [madame + nom de fonction]

« *merci*, la parole est à madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ».

- [nom de fonction]

« *merci*, la parole est au ministre délégué chargé du budget »

- [madame la ministre + prénom + patronyme]

« *merci*, la parole est à madame la ministre Dominique Bertinotti »

- [monsieur + prénom + patronyme]

« *merci*, la parole est à monsieur Victorin Lurel »

Les quatre dernières formules d'attribution de la parole sont utilisées par le président de

séance quand le questionneur annonce dès le début du tour de parole le destinataire de la question en mentionnant le nom de sa fonction. Cependant, l'orchestrateur emploie les formules [monsieur + nom de fonction + patronyme + prénom] ou [monsieur + patronyme + prénom + nom de fonction] lorsque le destinataire de la question est différent de celui désigné par la présidence.

- [monsieur le premier ministre]

« merci, la parole est à monsieur le premier ministre »

En ce qui concerne la formule d'attribution de la parole au premier ministre : [monsieur + nom de fonction], le président n'emploie pas [(prénom) + patronyme] dans la mesure où le premier ministre représente la fonction et l'exercice institutionnel et indique que monsieur X nommé premier ministre est le seul qui assure cette responsabilité au sein du gouvernement.

- [madame + deux noms de fonction + prénom + patronyme]

« *merci*, la parole est à madame la ministre (de la justice), garde des sceaux christiane taubira »

Cette formule ne concerne que la passation de la parole à la ministre de la justice. Le président de séance attribue la parole à la questionnée en la désignant par : la fonction de ministre de la justice qui réfère à l'exercice de ministre au sein du gouvernement. Et la fonction de garde des sceaux qui réfère au domaine juridique :

Extrait des Questions au gouvernement du 5 décembre 2012

(81)PRES merci(.) la parole est à **madame christiane taubira(.) garde des sceaux(.) ministre de la justice(.)**

[...]

(83)PRES merci(.) ((COM : les applaudissements continuent)) merci **madame la garde des sceaux(.)** ((applaudissements)) la parole est maintenant à madame sonia lagarde(.)

Il s'agit d'une double fonction parce que quand l'un des questionneurs s'adressait à la ministre, il utilisait l'une ou l'autre des deux fonctions selon que la question portait sur le domaine juridique ou sur la responsabilité de la questionnée au sein du gouvernement.

Extrait des Questions au gouvernement du 13 novembre 2012

(33)PRES merci(.) la parole est à monsieur Eric Ciotti/(.)

(34)EC merci monsieur le président(.) **ma question s'adresse à madame la garde des sceaux(.) ministre de la justice(.)** monsieur le ministre de l'intérieur vient de démontrer sa fébrilité FACE aux résultats ((COM : applaudissements sur les bancs de l'opposition)) de l'insécurité au mois d'octobre/(.) ces chiffres signent la fin de la période de l'esbroufe (.) de la communication de l'agitation/(.) [...] nous devrions être TOUS unis pour combattre la délinquance//(.) la SEULE réponse que vous osiez apporter(.) monsieur le ministre de l'intérieur(.) c'est de dire que/face à la fièvre il faut casser le thermomètre/(.) ce n'est pas une réponse que les français POUrront accepter/(.) et puis(.) **je voudrais**

demander à madame la garde des sceaux(.) qui porte une LOUrde responsabilité(.) ((applaudissements)) dans l'augmentation de cette délinquance ((huées dans les rangs de l'opposition)) en adressant en PERmanence un message d'IMPunité aux délinquants//(.) avec la SUPpression des peines plancher//(.) avec la SUPpression des tribunaux correctionnels pour mineu::rs//(.) avec la SUPpression de TOUtes les courtes peines de prison//(.) c'est-à-dire qu'un délinquant qui est condamné à deux ans trois ans de prison ferme/ à cause de VOUs//(.) ne fera plus un JOUr de prison//(.) alors >>madame la garde des sceaux<<//(.) FACE à cette situation comptez-vous revenir sur une politique pénale(.) PARTICULIÈREMENT DANgereuse //pour la liberté de nos concitoyens et pour leur sécurité//(.)

3.1.2 Dans les *Questions au gouvernement au Maroc*

L'attribution de la parole par le président ou la présidente de séance dans le discours parlementaire au Maroc diffère de celle du discours parlementaire en France. Cette différence réside dans le fait que la présidence ne désigne pas le questionneur et le questionné par les mêmes formules. Ainsi,

Quand le président ou la présidente de séance attribue la parole à un ou une député(e), les formes les plus fréquentes sont de l'ordre de :

- [groupe politique + monsieur / madame le / la député(e) (respecté(e))]

Extrait des Questions au gouvernement du 22 octobre 2012

(11) رئيس الجلسة [...] سننتقل إلى حصة الأسئلة الشفوية(.) والكلمة لفريق الأصالة والمعاصرة في سؤال عن عجز بعض أفراد الجالية المغربية عن تسديد القروض الممنوحة لهم لاقتناء مساكن لهم بالمغرب(.) تفضلي السيدة النائبة(.)

(11) PRES [...] nous passons à la séance des questions orales(.) et la parole est au groupe authenticité et modernité pour une question sur l'incapacité de certains ressortissants marocains à l'étranger à payer les emprunts qui leur ont été accordés pour acquérir un logement au maroc(.) vas-y madame la députée(.)

- [monsieur / madame le / la député(e) (respecté(e)) + prénom + patronyme + groupe politique]

Extraits des *Questions au gouvernement* du 24 décembre 2012

(5) رئيس الجلسة [...] الكلمة للأغلبية(.) للسيدة النائبة المحترمة جميلة مصلي عن فريق العدالة والتنمية(.) فلتفضل مشكورة(.)

(5) PRES [...] la parole est à la majorité(.) à madame la députée respectée Jamila msalli pour le groupe justice et développement

(7) رئيس الجلسة [...] الكلمة الآن للمعارضة(.) السيد النائب المحترم سمير بلفقيه عن فريق الأصالة والمعاصرة(.) فليفضل مشكورا(.)

(7) PRES la parole maintenant est à la majorité(.) à monsieur le

- Quand le président ou la présidente de séance attribue la parole à un ou une ministre et au chef du gouvernement :

Comme dans les Questions au gouvernement en France, le président ou la présidente de séance remercie le questionneur avant la passation de la parole au questionné. Le terme merci sert à indiquer la fin de la question et le début de la réponse et à marquer le changement du cadre participatif. Associé à la formule de passation de la parole appropriée, le remerciement sert aussi à inviter le questionné à entrer dans la scène coénonciative.

Dans les Questions au gouvernement au Maroc la présidence ne désigne pas le ministre par la formule [monsieur le ministre + nom de fonction + (prénom) + patronyme] pendant l'exercice Question / Réponse comme c'est le cas en France, mais le ministre qui répondra aux questions est déjà choisi en coulisse : les députés savent qui est le ministre qui répondra aux questions portant sur un même sujet, et qui sont les ministres qui seront présents dans l'hémicycle pour répondre aux autres questions.

La formule utilisée pour attribuer la parole au questionné est [monsieur le ministre (respecté)] sans nom de fonction ou de patronyme. Même quand le questionneur pose sa question il ne mentionne ni le patronyme ni le nom de fonction du questionné. Il sait d'avance qui est le ministre qui répondra à sa question. Il n'a pas recours à la formule : « ma question s'adresse à madame la ministre ou monsieur le ministre de ». Le questionné prépare sa question à l'intention de l'un des ministres qui lui répondra d'office.

Il n'y a pas de formule unique pour attribuer la parole au questionné dans les Questions au gouvernement au Maroc. Mais mon corpus présente des énoncés où la présidence attribue la parole au ministre, à la ministre ou au chef du gouvernement de plusieurs manières différentes. Cette variété est liée au fait que les séances ne sont pas toutes présidées par le même président comme c'est le cas pour le corpus français, et à l'acte d'attribuer la parole à quelqu'un qui peut être produit par des formules variées d'attribution de la parole : permettre à quelqu'un de répondre à une question. L'attribution de la parole se présente dans les Questions au gouvernement au Maroc sous différentes formes comme c'est le cas dans des énoncés (désormais En) comme :

En 1 : - merci madame la députée (respectée) / merci monsieur le député (respecté), **la réponse** monsieur le ministre

(1) رئيس الجلسة شكرا للسيدة النائبة (.) الجواب (.) السيد الوزير (.)

En 2 : - merci, **la parole est maintenant à** monsieur le chef du gouvernement pour répondre à la question.

(2) رئيس الجلسة شكرا (.) الكلمة الآن (.) للسيد رئيس الحكومة للإجابة على السؤال (.)

En 3 : - vous avez la parole monsieur le ministre respecté pour la réponse

(3) رئيس الجلسة الكلمة لكم (. السيد الوزير المحترم (. للجواب (.)

En 4 : - vous avez la parole monsieur le ministre respecté

(4) رئيس الجلسة الكلمة لكم (. السيد الوزير المحترم (.)

En 5 : - la parole est à monsieur le ministre

(5) رئيسة الجلسة الكلمة للسيد الوزير (.)

En 6 : - merci monsieur le député, la réponse, monsieur le ministre

(6) رئيسة الجلسة شكرا لكم السيد النائب (. الجواب (. السيد الوزير (.)

En 7 : - merci madame la députée. La réponse de monsieur le ministre

(7) رئيسة الجلسة شكرا (. السيدة النائبة (. جواب السيد الوزير (.)

En 8 : - monsieur le ministre.

(8) رئيس الجلسة السيد الوزير (.)

En 9 : - merci monsieur le député. La parole est à monsieur le ministre

(9) رئيس الجلسة شكرا للسيد النائب (. الكلمة للسيد الوزير (.)

En 10 : - la réponse, madame la ministre (respectée)

(10) رئيس الجلسة الجواب (. السيدة الوزيرة (.)

Nous constatons que ces énoncés d'attribution de la parole ont en commun :

- 1 soit le terme parole qui est employé de deux manières différentes :
 - la parole est à qui figure dans en 2, en 5 et en 9 en début de phrase en position de sujet grammatical.
 - et vous avez la parole que nous trouvons en 3 et en 4, en survenue initiale dans l'énoncé d'attribution de la parole au questionné.
- 2 soit le terme réponse qui est inséré
 - en 1, en 6 et en 7 après le remerciement du questionneur qui marque la fin de la question.
 - en 10 en position initiale de l'acte d'attribuer la parole.
- 3 soit les deux :
 - en 3 : vous avez la parole monsieur le ministre respecté pour la réponse une attribution implicite de la parole :
Dans l'énoncé 8 : monsieur le ministre, le président de séance invite le ministre à répondre à la question posée. Nous n'avons pas de terme explicite dans l'énoncé qui montre que nous avons une attribution de parole. Mais le non-verbal joue un rôle explicite en ce qui concerne l'attribution de la parole. En effet, le président prononce monsieur le ministre en

invitant le questionné à répondre en tendant la main et en orientant son regard vers le banc où se trouve le ministre. Explicitement, cet énoncé se prête facilement à des transformations de type :

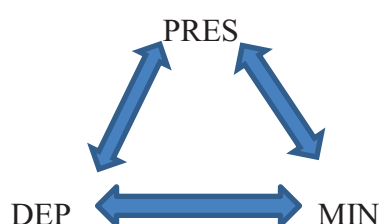
- En 8 : *la parole est à monsieur le ministre / vous avez la parole monsieur le ministre (pour la réponse) / la réponse, monsieur le ministre.*

Qu'elle soit explicite ou implicite, l'attribution de la parole dans les Questions au gouvernement au Maroc se caractérise par le fait qu'elle ne se limite pas à une formule lexicalisée comme c'est le cas dans les Questions au gouvernement en France. En effet, nous avons dans ces dernières la constante la parole est à monsieur le ministre / à madame la ministre ou à monsieur le premier ministre.

Malgré la différence qui existe entre les deux discours français et marocains au niveau des moyens utilisés pour attribuer la parole aux coénonciateurs, l'acte d'attribuer la parole est actualisé dans les deux discours produits. Sa réalisation et son accomplissement y sont effectifs.

3.2 Le rappel à l'ordre

Les rôles institutionnel et discursif de la présidente ou du président de séance leur confèrent le pouvoir de gérer le déroulement de la séance dans la scène institutionnelle : l'hémicycle et d'y maintenir l'ordre préétabli par la sphère de coénonciation. Ces rôles sont plus explicites lors des séances de conflit où la présidence, en vue de son statut d'orchestrateur, intervient pour rétablir l'ordre institutionnel relatif à l'exercice Question / Réponse et pour préserver la relation triangulaire préétablie entre les principaux participants par les Questions au gouvernement en tant que genre de discours :



Pour maintenir l'ordre préétabli par la scène institutionnelle et par le genre de discours, la présidence procède par un rappel à l'ordre des participants ratifiés et non ratifiés d'où le fait que nous pouvons distinguer deux types différents de rappel à l'ordre : le rappel à l'ordre collectif et le rappel à l'ordre individuel. Le premier a lieu quand le président ou la présidente de séance s'adresse à l'ensemble des participants dans la scène institutionnelle. Quant au second, il est lié au rappel à l'ordre de l'un des principaux coénonciateurs : le / la député(e) ou le / la ministre.

3.2.1 Le rappel à l'ordre collectif (RC)

3.2.1.1 Dans les *Questions au gouvernement en France*

Le rappel à l'ordre collectif survient quand il y a une situation de conflit au sein de l'hémicycle entre la majorité et l'opposition. Dans ce cas, la présidence a recours à différents procédés d'implication collective dans une scène et une situation de communication particulières. Parmi ces moyens nous pouvons relever dans le corpus français :

- Des outils injonctifs

L'emploi de l'impératif est l'un des moyens du rappel à l'ordre collectif que le président de séance utilise pour s'adresser aux participants mécontents. Il se présente sous trois formes :

- le mode impératif : quand le président utilise un verbe à l'impératif comme dans :

RC 1 :

(9) PRES & [allez(.) allez(.) s'il vous plaît/]

L'impératif est ici désémantisé : allez, allez, a une valeur quasi-interjective, mais qui garde de sa forme impérative l'idée d'une discrimination d'autrui (cinquième personne).

- la phrase nominale à portée injonctive :

RC 2 :

(25) PRES & [silence/(.) s'il vous plaît/(.)] &

- la phrase déclarative au présent de l'indicatif à valeur modale injonctive : quand le président de séance ne cesse pas de rappeler à l'ordre les participants en conflit, il varie les moyens de s'adresser à eux par des phrases déclaratives avec comme sujet le pronom de la cinquième personne vous ou le pronom on. Le cotexte de ces phrases renforce leur valeur impérative. En effet dans :

RC 3 :

(66) PRES & [allez//(.) vous retrouvez votre calme//(.) allez//] [...]

Il s'agit d'un RC par une phrase déclarative insérée entre deux phrases impératives. Le cotexte permet de la transformer elle aussi en une phrase impérative : « Allez ! Retrouvez votre calme ! Allez ! »

Le pronom on dans ces deux RC où le président invite les participants à écouter la question dans :

RC 4 :

(54) PRES & [s'il vous plaît//(.) on se calme//(.) et l'on écoute la question//] &

et à écouter la réponse dans :

RC 5 :

(74) PRES & [s'il vous plaît//(.) on arrête//(.) que chacun main'nant retrouve son calme//(.) et que l'on écoute en calme la

réponse//(.) je rappelle aux députés//(.) que c'est le gouvernement qui choisit le ministre qui apporte la réponse//(.) la parole est donc main'nant à madame taubira(.) la garde des sceaux/(huées)) allez//(.) s'il vous plaît//] ((vives huées))&

Ce pronom on a une valeur proche de celle du pronom vous. Le cotexte de la phrase déclarative « on arrête » le démontre : « s'il vous plaît » et « je rappelle aux députés ». L'expression implicite de l'obligation par l'emploi du subjonctif dans : « que chacun retrouve son calme » et « que l'on écoute la réponse », renforce la valeur injonctive de l'énoncé et nous permet de le transformer en :

« [...] Arrêtez ! Retrouvez votre calme ! Et écoutez en calme la réponse ! [...] »

- Le rappel du règlement des *Questions au gouvernement*

Cette forme de rappel à l'ordre revient souvent dans les situations de conflit. Ce dernier a lieu quand le président désigne le ministre qui répondra, sachant que celui-ci est choisi d'office et d'avance par le gouvernement. Le président le rappelle au groupe de députés qui expriment leur mécontentement sur le choix du président. Pourtant, ils savent que cela n'est pas du ressort du président de séance, ce qui oblige ce dernier à rappeler, plusieurs fois, que cela fait partie du règlement des Questions au gouvernement :

RC 6 :

(26)PRES & [la parole est au premier ministre et à lui tout seul//(.) s'il vous plaît//] &

RC 7 :

(68)PRES & [allez//(.) s'il vous plaît//(.) c'est le gouvernement qui choisit qui doit répondre//] ((huées)) &

RC 8 :

(60)PRES & [merci/(.) la parole] & [...] est à madame la garde des sceaux(.) ministre de la justice(.) madame taubira(.) ((vives huées et applaudissements)) [...] & [ah/ s'il vous plaît//(.) ((COM : les députées de l'opposition n'arrêtent pas de crier tout en réclamant le premier ministre pour répondre à la question de xavier bertrand)) ah/(.) s'il vous plaît//(.) le gouvernement choisit qui doit apporter la réponse//(.)] ((les huées continuent))

RC 9 :

(74)PRES & [s'il vous plaît//(.) on arrête//(.) que chacun main'nant retrouve son calme//(.) et que l'on écoute en calme la réponse//(.) je rappelle aux députés//(.) que c'est le gouvernement qui choisit le ministre qui apporte la réponse//(.) la parole est donc main'nant à madame taubira(.) la garde des sceaux/(huées)) allez//(.) s'il vous plaît//] ((vives huées))&

- [mes chers collègues]

Cette forme d'adresse collective est utilisée par le président de séance dans différentes situations. Dans une situation de conflit, le rappel à l'ordre collectif par [mes chers

collègues] est l'occasion pour le président de séance d'atténuer le degré de tension qui s'installe entre les bancs et d'apaiser l'atmosphère au sein de l'hémicycle. Ce type de RC n'exclut aucun membre du législatif. Le président de séance y a recours quand il ne fait pas de distinction, dans son rappel à l'ordre, entre les députés de la majorité et ceux de l'opposition. Il emploie [mes chers collègues] avant de déclarer qu'il pourrait suspendre la séance si les députés continuaient à huer et crier pendant le déroulement des Questions au gouvernement.

RC 10 :

(40) PRES
vous plaît//] &

& [mes chers collègues//(.) s'il

3.2.1.2 Dans les *Questions au gouvernement au Maroc*

Dans les Questions au gouvernement au Maroc, les situations de conflits ne sont pas aussi fréquentes que dans les Questions au gouvernement en France. Cela tiendrait au fait que, dans le parlement marocain, les questionneurs et les questionnés cherchent à ne pas attirer l'attention des médias et donc de l'opinion publique sur leur comportement au sein de cette institution, dont le rôle primordial est de représenter le peuple marocain. Ils se soucient davantage de leur image et de leur statut au sein du groupe politique et parlementaire.

Dans le corpus marocain, le rappel à l'ordre collectif est effectué, comme c'était le cas pour le corpus français, de différentes manières. En plus de l'expression « s'il vous plaît », le président de séance, emploie aussi l'impératif :

RC 1 :

(23) PRES & [s'il vous plait(.) mesdames et messieurs les députés(.) évitez d'intervenir quand le chef du gouvernement répond(.) continuez(.) monsieur le chef du gouvernement] &

(23) رئيس الجلسة & [الله يخليكم(.) السيدات والسادة النواب(.) تفادوا التدخلات أثناء تدخل السيد رئيس الحكومة(.) واصلوا(.) السيد رئيس الحكومة] &

Cependant, comparé au RC dans le corpus français, le RC présente, dans le corpus marocain, quelques différences. Celles-ci sont repérables au niveau des énoncés qui accompagnent le RC. Le président de séance utilise aussi, dans certaines situations d'énonciation, l'apostrophe nominale [mesdames et messieurs les députés (respectés)]. L'apostrophe, dans ce cas renforce l'acte de rappel à l'ordre d'un groupe d'individus dans une situation d'énonciation et une scène institutionnelle particulières.

Dans ces exemples, le président de séance rappelle à l'ordre par :

- des verbes à l'impératif comme dans RC 1, RC 2 et RC 3.

RC 2 :

(29) PRES la parole est à monsieur le chef du gouvernement pour répondre à la question(.) regagnez vos place s'il vous plait(.) mesdames et messieurs les députés(.) regagnez vos places(.)

(29) رئيس الجلسة الكلمة للسيد رئيس الحكومة فليتفضل مشكورا للإجابة على السؤال(.) التحقوا بالمقاعد ديالكم من فضلكم(.) السيدات والسادة النواب(.) تفضلوا للمقاعد ديالكم(.)

- des phrases nominales à valeur injonctive dans RC3 et RC 4 :

RC 3 :

(39) PRES & [pardon(.) monsieur le ministre(.) du calme s'il vous plait(.) mesdames et messieurs les députés respectés(.) et écoutez monsieur le ministre(.) allez-y(.) monsieur le ministre respecté(.) et désolé pour l'interruption(.)

(39) رئيس الجلسة & [معذرة(.) السيد الوزير(.) المرجو الهدوء(.) السيدات والسادة النواب المحترمين(.) والإنصات للسيد الوزير(.) تفضلوا(.) السيد الوزير المحترم(.) معذرة عن المقاطعة] &

RC 4 :

(56) PRES & [du calme(.) s'il vous plait(.)]

(67) رئيس الجلسة & [الهدوء(.) من فضلكم(.)] &

Grâce au cotexte, les phrases nominales à portée injonctive – « du calme, s'il vous plaît » dans les deux derniers exemples – peuvent se transformer en une phrase impérative de type : « calmez-vous, s'il vous plaît ». Le président de séance invite aussi les députés à écouter la réponse et, par extension, il leur rappelle que l'exercice institutionnel Question / Réponse, au sein de l'hémicycle, nécessite l'écoute aussi bien de la question que de la réponse.

3.2.2 Le rappel à l'ordre individuel (RI)

3.2.2.1 Dans les *Questions au gouvernement au Maroc*

Les situations de conflit au sein du Conseil des Représentants au Maroc ne sont pas fréquentes, comparées à celles qui sont perceptibles à l'Assemblée nationale en France. Par conséquent les rappels à l'ordre dans les Questions au gouvernement au Maroc ne sont pas nombreux.

Les rappels à l'ordre individuels (RI) que j'ai relevés se rapportent au respect du temps octroyé aux coénonciateurs et au respect du règlement interne relatif à la demande d'un point d'ordre par un(e) député(e) pendant le déroulement de la séance des Questions au gouvernement.

- **Rappeler à l'ordre un(e) député(e)**

- **La redondance du terme *merci* :**

L'emploi du terme *merci* par le président de séance indique au questionneur que :

- a) il doit poser sa question s'il ne l'a pas encore fait.
- b) son tour de parole est fini.
- c) poursuivre dans son raisonnement porte préjudice au temps imparti à chaque coénonciateur et par conséquent influe sur le temps accordé à la séance.

Ce rappel à l'ordre du questionneur, le président l'assure par l'emploi d'énoncés comme :

- *merci* + [monsieur / madame le / la député(e) (respecté(e))]
- [monsieur / madame le / la député(e) (respecté(e))] + *merci*

RI 1 :

(33)PRES & **merci** madame la députée respectée(.) le temps qui vous est imparti est écoulé(.) **merci**(.) nous passons à une question prioritaire sur la protection du maroc contre les accusations des médias(.) pour mesdames et messieurs les députés du groupe justice et développement(.)

(33)رئيس الجلسة & **شكرا** / للسيدة النائبة المحترمة(.) انتهى الوقت المخصص لكم(.) **شكرا** / سؤال آني عن حماية صورة المغرب من الادعاءات الإعلامية(.) للسيدات والسادة النواب المحترمين من فريق العدالة والتنمية(.)

RI 2 :

(82)PRES & **merci** monsieur le député respecté(.) **merci**(.) le temps qui vous est octroyé est écoulé(.) la parole est à monsieur le ministre(.)

(82)رئيس الجلسة & **شكرا** / السيد النائب المحترم(.) **شكرا** / انتهى الوقت المخصص لكم(.) الكلمة للسيد الوزير(.)

RI 3 :

(45)PRES & **merci**(.) monsieur le député respecté(.) le temps est fini(.) monsieur le député respecté(.) **merci**(.) la parole est à l'un ou l'une des députés pour le groupe socialiste(.) allez-y(.) monsieur le député respecté(.)

(45)رئيس الجلسة & **شكرا** / السيد النائب المحترم(.) انتهى الوقت(.) السيد النائب المحترم(.) **شكرا** / الكلمة لأحد السيدات أو السادة النواب عن الفريق الاشتراكي(.) تفضلوا(.) السيد النائب المحترم(.)

- Le rappel au respect du statut interne

Extrait des Questions au gouvernement du 22 octobre 2012

Dans cet extrait le président de séance et vice-président refuse de donner la parole à un député président de groupe qui a demandé un point d'ordre dès le début de la séance. Ce point d'ordre ne concerne pas le déroulement de la séance puisqu'elle vient juste de commencer mais il porte sur un incident qui a eu lieu au Sénat. Il s'agissait d'un conflit entre un ministre et un conseiller.

Alors le président de séance demande au député de respecter le statut interne des Questions au gouvernement qui postule que les points d'ordre ne concernent que la manière dont se déroule la séance et qu'on ne les demande qu'après la question.

Le député en évoquant cet incident se trouve interrompu par le président de séance qui ne cesse de lui rappeler le statut interne, le président de séance refusant de lui laisser la parole.

PRES = le président de séance

DEP = le député

PRES & [monsieur le président//(.) que dieu te récompense//(.) non//(.) nous nous sommes mis d'accord] &
DEP & [non/(.) (le point d'ordre) est dans le sujet//(.) mon::sieur le président//(.) non//(.) c'est dans le sujet(.) mon::sieur le président//(.) ne m'interrompe pas//(.)] &

PRES & [nous nous sommes mis d'accord dans le cadre du conseil que les points d'ordre concernent le déroulement de la séance(.)] & [...] nous passons aux questions au gouvernement programmées dans l'ordre du jour(.) et nous commençons par le secteur des ressortissants marocains à l'étranger(.) le nombre de questions est d'une seule question parmi vingt-huit questions(.) elle porte sur l'incapacité de certains résidents marocains à l'étranger de payer les crédits qui leurs ont été octroyés pour acquérir un logement au maroc(.) ((COM : le député continue de réclamer que le président lui accorde le point d'ordre qu'il a demandé au début de la séance. Il insiste en refusant de s'asseoir)) non//(.) non//(.) **les points d'ordre c'est le règlement qui les définit//(.)** excuse-moi//(.) **monsieur le président//(.)** ((COM : s'adressant au député qui est aussi président de groupe)) je te respecte//(.) est-ce que le point d'ordre concerne la gestion et le déroulement de la séance pour le groupe respecté//(.) **dans le cas contraire ce sera hors du règlement/**(.) excuse-moi//(.) avec le respect(.) je passe(.) **le frère généreux**(.) à la question liée au secteur des ressortissants marocains(.) pour le groupe authenticité et modernité(.) [...] ((COM : le député et président de groupe insiste sur sa demande du point d'ordre)) je te demande//(.) je te préviens//(.) **le frère généreux//(.)** **il faut que tu te plies aux décisions du statut interne//(.)** non//(.) non//(.) je le dis et je le répète//(.) si cela concerne le déroulement de cette séance(.) c'est d'accord//(.) autrement(.) c'est impossible//(.) parce que **c'est un manquement au règlement//(.)** [...]

(3) رئيس الجلسة & [السيد الرئيس
 // (.) السيد الرئيس // (.) الله يجازيك بخير // (.) لا // (.) نحن اتفقنا //] &
 (4) شاوي بلعسال & [لا // (.) هادي في الموضوع // (.) أ: السيد الرئيس // (.) ما تقاطعنيش // (.)] &
 (5) رئيس الجلسة & [اتفقنا في إطار المجلس أن نقاط النظام تتعلق بالتسيير] & [...] ننقل إلى بسط الأسئلة الشفهية المدرجة بجدول أعمالنا(.) ونستهلها بالقطاع المكلف بالمغاربة المقيمين بالخارج(.) عدد الأسئلة سؤال واحد من 28(.) هي 28 سؤال(.) عن عجز بعض أفراد الجالية المغربية عن تسديد القروض الممنوحة لهم لاقتناء مساكن لهم بالمغرب(.) لا//(.) لا//(.) نقط النظام القانون كحددها // (.) اسمح لي(.) السيد الرئيس // (.) أحترمك // (.) نقطة النظام تتعلق بتدبير سير هذه الجلسة للفريق المحترم // (.) ما عدا ذلك فهو خارج القانون/ (.) اسمح لي// (.) مع الاحترام أنتقل(.) أيها الأخ الكريم(.) إلى السؤال المرتبط بقطاع الجالية المغربية(.) موجه من فريق الأصالة والمعاصرة(.) [...] // (.) أطلب منك // (.) أنبهك(.) الأخ الكريم// (.) أن تمثل لمقتضيات النظام الداخلي // (.) لا // (.) لا // (.) لا // (.) أنا أعيد وأكرر // (.) إذا كان الأمر يتعلق بتسيير هذه الجلسة مرحبا // (.) إذا كان غير ذلك(.) فهذا غير ممكن // (.) لأنه هذا مخالفة للقانون // (.) [...]

Dans ce rappel à l'ordre individuel, le président de séance rappelle au député demandeur d'un point d'ordre que le statut interne est clair à ce sujet. Le point d'ordre consiste en une brève interruption des questions au gouvernement où le questionneur a le droit de faire une remarque sur la manière d'agir de la présidence pour organiser la séance en cours.

Demander un point d'ordre avant de commencer l'exercice Question / Réponse préétabli par la scène institutionnelle crée un certain déséquilibre dans la distribution de la parole. Le passage d'un cadre participatif à l'autre – qui est du ressort de la présidence – se trouve interrompu. Donc, le président de la séance en cours cherche à rétablir l'équilibre – pour une question, il faut une réponse –, et à faire respecter les règles qui constituent le statut interne des Questions au gouvernement.

Pour ce faire, le président de la séance du 22 octobre 2012 procède de manière progressive

pour rappeler le député à l'ordre et rétablir l'équilibre initial : la question suivie d'une réponse. Quatre des énoncés qui figurent dans le discours du président illustrent ce retour progressif à la situation initiale de l'exercice Question / Réponse : le président de séance commence par rappeler au député l'une des règles du statut interne. Il s'agit du point d'ordre qui est défini par le règlement et non par une telle ou telle personne. Et le règlement est fait pour être respecté. Le président est là pour veiller à son application.

Les procédés énonciatifs qui marquent le discours du président font de celui-ci l'interlocuteur du questionneur et non l'orchestrateur de la séance. Ce changement de statut du président est étroitement lié au RI. De participant qui attribue la parole, distribue les tours de rôle et les gère, le président devient un coénonciateur direct du député. L'exercice Question / Réponse se trouve, ainsi, altéré.

Pour rétablir la relation président orchestrateur / député questionneur / ministre questionné, le président essaie de mettre fin à cette situation imprévue qui survient dans la scène de communication et la situation de coénonciation :

- en rappelant au questionneur que le point d'ordre est déterminé par le statut interne de l'exercice institutionnel Question / Réponse :

En 1 : - « non//(.) non//(.) les points d'ordre c'est le règlement qui les définit//(.) excuse-moi//(.) monsieur le président//(.) »,

- en insistant sur le fait que cela fait partie du règlement qu'il faut respecter :

En 2 : - « est-ce que le point d'ordre concerne la gestion et le déroulement de la séance pour le groupe respecté//(.) dans le cas contraire ce sera hors du règlement »,

- en employant la sommation et la mise en garde :

En 3 : - « je te demande//(.) je te préviens//(.) le frère généreux//(.) il faut que tu te plies aux décisions du statut interne//(.) »,

- en soulignant que l'irrespect de cette règle est une infraction du règlement :

En 4 : - « je le dis et je le répète//(.) si cela concerne le déroulement de cette séance(.) c'est d'accord//(.) autrement(.) c'est impossible//(.) parce que c'est un manquement au règlement//(.) »,

- en rétablissant progressivement l'ordre dans le déroulement de la séance. Le président de séance clôt cette interaction par l'énoncé réparateur de la relation triangulaire initiale entre le président de séance, le questionneur et le questionné, qui marque un retour à la situation de calme et le début de l'exercice institutionnel préétabli par la scène de situation.

En 5 : - « je passe(.) le frère généreux(.) à la question liée au secteur des ressortissants marocains(.) pour le groupe authenticité et modernité(.) [...] »,

- en renforçant sa décision par le rappel de l'impossibilité d'exécuter la demande du député : « c'est impossible//(.) »

- **Rappeler à l'ordre un ministre**

Le rappel à l'ordre ne se limite pas au rapport président de séance / questionneur, il concerne aussi le questionné. Dans les Questions au gouvernement au Maroc, le président ou la présidente de séance rappelle à l'ordre le ministre quand celui-ci dépasse le temps qui lui est accordé.

Les situations de conflit déclenchées par le questionné ne sont pas aussi nombreuses ni aussi fréquentes au parlement marocain qu'au parlement français. Rares sont les séances où nous assistons à un conflit. Pendant la séance des Questions au gouvernement au Maroc, les coénonciateurs ainsi que les autres participants dans la scène d'énonciation ne réagissent aux propos des uns et des autres que quand un questionneur fait l'éloge de son groupe politique et montre son implication exemplaire dans les sujets qui touchent l'unité territoriale du pays, ou bien quand le questionné répond en employant un mot ou une expression à valeur négative.

Néanmoins, si conflit il y a, il n'est pas aussi fort qu'à l'Assemblée nationale en France. En plus, les situations de conflit les plus fréquentes restent celles qui ont trait à l'attribution de la parole à un questionneur quand il demande un point d'ordre avant la première question : c'est-à-dire juste après l'annonce de l'ordre du jour.

Ainsi, comme je l'ai indiqué supra, la présidence n'a recours au rappel à l'ordre individuel du questionné que quand il s'agit de lui rappeler que son temps est fini et que c'est le tour d'un autre questionneur. Ce passage d'un cadre participatif à l'autre est assuré par l'emploi du terme merci qui fonctionne comme un moyen de transition pour passer de la question à la réponse et vice versa. L'orchestrateur l'emploie en combinaison soit avec :

- une apostrophe non marquée, accompagnée de la mention que le temps octroyé à la réponse est écoulé :

RI 1 :

(111) PRES **merci**(.) [...] **merci** monsieur le ministre pour votre participation(.) vous avez fini le temps qui vous est accordé &

(112) MIN & il reste deux minutes(.) [...] les voilà//(.) les voilà//(.) ((COM : montrant du doigt le chronomètre)) donnez-moi mes trente secondes// &

(113) PRES & trente secondes(.) bon vas-y(.)

(114) MIN premièrement(.) je dis à messieurs les députés respectés(.) vous ne devez pas vous déplorer l'existence du clientélisme et de la politisation(.) vous devez les dénoncer(.)

(111) رئيس الجلسة **شكرا** / [...] **شكرا** / السيد الوزير على حسن مساهمتكم (.) استهلكتم الوقت المخصص لكم &

(112) لحسن الداودي & باقي 2 (.) [...] راهم // (.) راهم (113) باقي (.) باقي // (.) و اعطيني 30 دياي // (.) & ثانيه (.) يا الله

(114) لحسن الداودي أولا (.) أقول للسادة النواب المحترمين (.) راه أنتما ماشي

تشكواوا كايئة الزبونية والسياسوية (.) راه خاصكم تفضحوها (.)

- ou une apostrophe non marquée suivie de l'énoncé *la parole est à madame ou monsieur le / la député(e)* qui marque le passage de la réponse à la question :

RI 2 :

(147) PRES & **merci** monsieur le ministre(.) le temps qui vous est accordé est fini(.) la parole est à monsieur le député (.)

(147) رئيس الجلسة & شكر / السيد الوزير (.) انتهى الوقت المخصص لكم (.)
الكلمة للسيد النائب (.)

3.2.2.2 Dans les *Questions au gouvernement* en France

- **Rappeler à l'ordre un(e) député(e)**

Le terme merci est l'élément de base utilisé par le président de séance pour rappeler, dans un premier temps, au questionneur que c'est au tour du questionné d'entrer dans la scène de coénonciation.

Dans certaines situations de communication, le remerciement ne suffit pas pour persuader le questionneur de rendre la parole. Dans ce cas, le président a recours à trois moyens pour assurer le passage de la question à la réponse :

(1) La répétition du terme *merci* et l'emploi de *merci* + la parole est à la / au ministre

En dépassant le temps qui lui est imparti, le questionneur entrave l'entrée en scène de coénonciation du questionné. Pour y remédier, le président de séance emploie à nouveau le terme merci. Le remerciement sert à marquer la fin de la question et à inviter le questionné à fournir la réponse. Plus le questionneur poursuit son discours, plus le président continue de lui rappeler la fin de son tour de parole en répétant le terme merci.

La répétition de ce terme permet au questionné d'entrer en force dans la sphère de coénonciation. Sa combinaison avec la parole est au ministre ou à la ministre, oblige le questionneur à céder la parole au questionné.

RI 1 :

(96) PRES & [**merci**] & [...] [**merci**/] & [...] [**merci**/] & [...] la parole est au ministre délégué/(.) chargé du budget (.)

(2) Emploi de *merci* + madame / monsieur + la parole est à monsieur / madame le / la ministre

Le terme merci suivi de monsieur ou madame permet au président de montrer qu'il s'adresse à un député ou à une députée. Ces derniers sont impliqués de près dans le bon déroulement de la séance qui dépend du respect du temps accordé à la question.

RI 2 :

(15) PRES & [**merci** madame (.)] &

(16)AG & d'une nouvelle stratégie économique bleue//(.) ((applaudissements))
(17)PRES la parole est à monsieur le ministre délégué chargé des transports de la mer et de la pêche(.) frédéric cuvillier/.

(3) L'emploi de l'apostrophe

L'emploi de l'apostrophe est l'ultime recours dans le rappel à l'ordre individuel. Le président interpelle le questionneur par l'emploi de l'apostrophe marquée monsieur + patronyme en l'invitant soit à mettre fin à son discours, soit à poser sa question s'il ne l'a pas encore fait, comme c'était le cas pendant le déroulement de la séance des Questions au gouvernement du 23 octobre 2012 :

RI 3 :

(53)PRES la parole est à maurice leroy(.) ((huées)) [...] on se calme/.) s'il vous plaît/.) on écoute la question(.)] & [...] [**monsieur leroy/.**] & [...] [**monsieur leroy(.)** posez votre question/.] vous êtes le seul à pouvoir parler/.)] &

(64)ML &
voilà(.) notre maître est trop bon(.) merci(.) votre plan b pour l'emploi(.) est un véritable planté (.) les députés de l'union des démocrates et indépendants(.) ((applaudissements)) vous demandent donc où est votre plan pour l'emploi/.) &

(65)PRES & [**merci**] &

(66)ML & où sont vos propositions qu'attendent les trois millions de chômeurs/.) et les familles dans notre pays//.)

(67)PRES **merci(.)** la parole est au ministre de l'économie et des finances(.) monsieur moscovici(.)

- **Rappeler à l'ordre un(e) ministre**

Le passage de la réponse à la question suivante est géré par le même principe que celui de la question. En effet, quand le questionné dépasse le temps qui lui accordé, le président de séance le rappelle à l'ordre par :

(1) La répétition du terme *merci + la parole est à monsieur / madame le / la député(e)*
En répétant le terme merci, le président de séance insiste sur le fait qu'il est temps de passer au tour de parole suivant et donc de passer à la question suivante. Celle-ci marque le passage à un autre cadre participatif au sein de la sphère de coénonciation.

RI 1

(104)PRES & [**merci**] & [...] & [**merci/**] & [...] & [**merci**] & [...] **merci(.)** la parole est à monsieur philippe meunier(.)

(2) L'emploi du terme *merci + monsieur le / la ministre*
Par cette forme, le président montre qu'il s'adresse au questionné et que celui-ci doit finir son discours pour céder la parole à un ou une député(e). Le cas échéant, le questionneur est désigné par la parole est à + [prénom + patronyme] comme dans R2 et R3.

RI 2 :

(8) PRES & [**merci**] ((COM : huées sur les bancs de l'opposition)) &
 (9) FC & et la réalité des enjeux sur le territoire(.) amènent le ministre de l'agriculture en accord avec madame delphine batho(.) ministre de l'écologie et du développement durable &
 (10) PRES &
 [**merci monsieur le ministre/**] &
 (11) FC & à mettre en place une commission complémentaire pour répondre aux enjeux ((huées et applaudissements))
 (12) PRES **merci/**(.) **merci/**(.) on écoute en silence la question de gabriel serville/(.) s'il vous plaît/(.)

RI 3 :

(81) PRES & [**merci/**(.)] &
 (82) MD & qu'il puisse se soigner quelques soient ses revenus et son lieu d'habitation(.) et le plfss
 (83) PRES & [**merci madame la ministre/**(.) **merci**(.)] &

(3) L'emploi de *merci* + madame / monsieur le ministre + *la parole est à madame / monsieur* + [prénom + patronyme]

Dans certaines situations d'énonciation, le président a recours aux deux emplois cités supra (1) et (2) pour amener son interlocuteur à finir son discours.

RI 4 :

(121) PRES & [**merci**(.)] & [...] & [**merci monsieur le ministre**(.)] & [...] **merci**(.) la parole est à monsieur guillaume bachelay(.)

RI 5 :

(9) PRES & [**merci**] & [...] & [**merci**(.) madame la ministre] & [...] **merci madame la ministre**(.) la parole est à madame annick girardin/(.)

RI 6 :

(19) PRES & [**merci/**] & [...] & [**merci/ monsieur le ministre**(.) **merci/**] & [...] **merci**(.) la parole est à madame jacqueline fraysse/(.)

(4) L'apostrophe :

L'apostrophe est et reste le moyen le plus efficace que le président de séance utilise pour persuader le questionné de participer au bon déroulement de la séance ou de céder la parole au questionneur suivant.

Soit l'extrait des Questions au gouvernement du 23 octobre 2012 :

RI 7

(60) PRES & [**merci/**(.) la parole] &
 (61) XB & et a besoin de la démission de monsieur peillon// ((applaudissements)) &
 (62) PRES & est à madame la garde des sceaux(.) ministre de la justice(.) madame taubira(.) ((vives huées et applaudissements))
 (63) ChT monsieur le président(.) mesdames et messieurs les députés(.) ((vives huées sur les bancs de l'opposition)) & [...] parce que même à la prononciation de mon nom// ((huées)) [...] parce que parmi vous/(.) il y en a qui ont le réflexe de pavlov/(.) ((COM : tout au

long de son intervention, christiane taubira sera interrompue par des huées et des cris de protestation des députés de l'opposition)) je ne peux que vous suggérer de consulter//(.) encore que je ne sois pas sûre que cela se soigne// &

(70)PRES

& [madame la garde des sceaux//] &

(71)ChT

&

messieurs les députés// ((COM : s'adressant aux députés de l'opposition qui ne cessent de la huer)) &

(72)PRES

& [madame la garde des sceaux//] ((huées)) &

(73)ChT

&

monsieur le député// ((COM : applaudissements sur les bancs de la majorité et huées sur ceux de l'opposition)) &

(74)PRES

& [s'il vous plaît//(.) on arrête//(.) que

chacun main'nant retrouve son calme//(.) et que l'on écoute en calme la réponse//(.) je rappelle aux députés//(.) que c'est le gouvernement qui choisit le ministre qui apporte la réponse//(.) la parole est donc main'nant à madame taubira(.) la garde des sceaux/((huées)) allez//(.) s'il vous plaît//] ((vives huées))&

Dans cet exemple, le président attribue la parole à la ministre de la justice. Cependant, l'opposition conteste le choix du gouvernement concernant celui qui devait répondre, ce qui provoque un tollé dans l'hémicycle. Pour rétablir le calme, le président de séance demande aux députés de l'opposition de se calmer en leur rappelant que c'est le gouvernement qui choisit à l'avance celui qui répondra à la question posée, et non le président de séance, comme il demande à la ministre de la justice de contribuer à ce retour au calme en interrompant son discours. Le contenu de ce dernier n'est pas la réponse à la question posée. En poursuivant son discours, la ministre de la justice ne fait qu'inciter l'opposition à prolonger sa réaction de mécontentement et de protestation. Par conséquent, l'orchestrateur se trouve dans une situation délicate : la séance risque d'être interrompue au cas où les participants ne se calmeraient pas. La suspension est l'ultime recours dont se sert la présidence pour mettre fin à une situation de conflit au sein de l'hémicycle. C'est la raison pour laquelle le président de séance s'adresse directement à son interlocutrice par l'apostrophe : madame la garde des sceaux. L'intonation et l'emploi de l'apostrophe montrent que le président :

- invite vivement, dans un premier temps, la ministre de la justice à réorienter ses propos et à répondre directement à la question posée,

- s'adresse, dans un second temps, aux députés de l'opposition et à ceux de la majorité en leur rappelant le fonctionnement préétabli de l'exercice institutionnel Question / Réponse à l'Assemblée nationale :

« & [s'il vous plaît//(.) on arrête//(.) que chacun main'nant retrouve son calme//(.) et que l'on écoute en calme la réponse//(.) je rappelle aux députés//(.) que c'est le gouvernement qui choisit le ministre qui apporte la réponse//(.) la parole est donc main'nant à madame taubira(.) la garde des sceaux/((huées)) allez//(.) s'il vous plaît//] ((vives huées)) & »

3.2.3 Le rappel à l'ordre collectif et individuel (RC+RI)

Quand le mécontentement et la contestation atteignent leur paroxysme au sein de l'hémicycle, le président est amené à rappeler à l'ordre les coénonciateurs et leurs partisans. Il emploie, à cet effet, des énoncés de rappel à l'ordre destinés à l'un des coénonciateurs (RI) ou à ces derniers et leurs collègues (RC) ou aux deux à la fois (RI + RC).

Les moyens que le président de séance utilise pour les RI et les RC sont les mêmes que ceux employés dans l'un ou l'autre de ces rappels à l'ordre. Parmi ces moyens, nous pouvons relever dans le corpus français :

- Le remerciement :

Le terme merci est le plus fréquemment utilisé par le président de séance pour marquer la fin de la question ou de la réponse et le passage d'un tour de parole à l'autre. Le remerciement peut être formulé et / ou reformulé (il peut être répété plusieurs fois) par l'orchestrateur à l'intention des coénonciateurs et des autres participants présents dans la scène institutionnelle. C'est un outil de transition d'un cadre participatif à l'autre qui concerne directement le questionneur et le questionné comme il concerne indirectement les participants ratifiés et non ratifiés.

RC+RI 1

(5) PRES & [merci(.) merci(.) la parole est à madame michèle delaunay(.) s'il vous plaît] &

- la formule de politesse à valeur sommative et l'impératif :

La formule de politesse « s'il vous plaît » est l'élément de rappel à l'ordre collectif que le président de séance utilise le plus fréquemment après le remerciement. Il y a recours quand il demande aux députés de l'opposition de se calmer. Suivie d'un énoncé à l'impératif et d'une intonation montante : « s'il vous plaît/(.) [...] allez/(.) allez/(.) », cette formule a la même valeur injonctive que l'impératif. Elle marque un acte de sommation lorsqu'elle est répétée deux ou plusieurs fois.

RC+RI 2

(5) PRES & [merci(.) merci(.) la parole est à madame michèle delaunay(.) s'il vous plaît// (.) s'il vous plaît//(.)] &
(6) AR & la ministre a abandonné tout défi sanitaire//(.)) ((applaudissements et huées mêlés))
(7) PRES madame michèle delaunay(.) allez/(.) allez/(.) madame delaunay/(.) vous avez la parole(.))

- La formule de politesse à valeur sommative avec le pronom de cinquième personne **vous** et / ou le prépersonnel **on** :

La forme verbale interjective à valeur injonctive allez est un rappel à l'ordre que le président de séance utilise au même titre que la formule de politesse en emploi sommatif « s'il vous plaît ». C'est un rappel à l'ordre collectif accentué par l'emploi d'un autre rappel collectif : « on retrouve son calme » où on a le même référent que le pronom de cinquième personne vous. C'est le cas pour les deux rappels à l'ordre collectifs et

individuels RC+RC 3 et RC+RI 4

RC+RI 3 (*Questions au gouvernement* du 23 octobre 2012)

(37)PRES la parole est à monsieur Noël Mamère/(.) ((COM : la plupart des députés de l'opposition quitte l'hémicycle)) allez/(.) &

(38)NM

& [je constate] &

(39)PRES

&

allez/(.) on retrouve son calme/(.) &

(40)NM & [que la droite n'aime pas que l'on lui dise certaines vérités/(.) ((COM : en s'adressant aux députés de l'opposition)) et qu'elle se drapait dans sa dignité outragée(.) dans un jeu de rôle qui ressemble beaucoup à du théâtre et non pas à la politique qu'on est en droit d'attendre et à la position(.) aux positions de ceux qui prétendent gouverner la France/(.) ((COM : certains députés de l'opposition continuent de quitter leurs bancs. Applaudissements sur les bancs de la majorité))] &

(41)PRES

& s'il vous

plaît(.) posez votre question/(.) ((applaudissements et huées))

(42)NM ma question s'adresse à madame la ministre de la recherche/(.)

RC+RI 4

(117)PRES la parole est à monsieur le ministre délégué chargé du budget(.) Jérôme Cahuzac(.) ((COM : le ministre est hué par l'opposition))

(118)JC merci monsieur le président(.) madame ((vives huées)) &

(119)PRES

&

[on

écoute la réponse/(.) vous avez posé une question(.) écoutez la réponse/(.)] ((COM : les protestations continuent sur les bancs de l'opposition))

En effet, l'énoncé « on retrouve son calme » peut être transformé en un rappel à l'ordre de la sous la forme d'une phrase déclarative ou impérative : « vous retrouvez votre calme », « retrouvez votre calme » ou « calmez-vous ». Il en va de même pour l'énoncé « on écoute la réponse » qui deviendra « écoutez la réponse ». Le président de séance a, lui-même, procédé à cette transformation en ajoutant à l'énoncé « on écoute la réponse », « écoutez la réponse ».

- La formule de politesse, l'impératif et l'apostrophe nominale individuelle : Dans d'autres rappels à l'ordre de type RC+RI, nous pouvons relever dans certaines interventions du président de séance tous les différents moyens de rappel à l'ordre que j'ai soulignés précédemment.

C'est le cas des RC+RI 5, 6 et 7 ci-dessous où le président de séance utilise à la fois le remerciement, la formule de politesse à valeur sommative « s'il vous plaît » avec une intonation montante, l'impératif à valeur interjective de sommation « allez », l'impératif « écoutez la réponse » et l'apostrophe nominale individuelle. Celle-ci peut être soit marquée comme : « madame Michelle Delaunay », « président Caulet », « monsieur Ciotti », soit moins marquée : « monsieur le ministre »

RC+RI 5

(5) PRES & [**merci**(.) la parole est à madame michèle delaunay(.) **s'il vous plaît**] [...] ((applaudissements et huées mêlés))
 (7) PRES **madame michèle delaunay**(.) **allez**/(.) **allez**/(.) **madame delaunay**/(.) vous avez la parole(.)

RC+RI 6

(141) PRES & [**s'il vous plaît**/(.) **s'il vous plaît**/(.)] &
 (142) DB & en deux mille vingt-cinq//(.) d'achever le chantier &
 (143) PRES & [**s'il vous plaît**/(.) **écoutez la réponse**/(.) **président caullet**/(.)] &

RC+RI 7

Extrait des *Questions au gouvernement* du 13 11 2012

(39) PRES & [**s'il vous plaît**/(.)] ((COM : en appelant les députés au calme)) &
 (40) MV & **monsieur ciotti**//(.) **monsieur ciotti**//(.) VOUS n'avez pas protégé les français//&
 (41) PRES & [**s'il vous plaît**/ **allez**//(.) **s'il vous plaît**(.) **allez**//] &
 (42) MV & VOUS n'avez pas protégé les français//(.)&
 (43) PRES & [**allez**//] &
 (44) MV &
 vous n'avez pas été capables de les protéger// &
 (45) PRES & [**monsieur le ministre**//] &
 (46) MV & ni de la délinquance au quotidien// (.) ((vives huées)) &
 (47) PRES &
 [**vous répondez après**//] &
 (48) MV & ni sur l'essentiel// (.)&
 (49) PRES & [**vous répondez après**//] &

3.3 Conclusion

En tant que produit collectif, les Questions au gouvernement, forment un discours dont l'actualisation est liée à plusieurs conditions. Ces dernières, une fois réunies, donnent naissance à un discours fini respectant la forme d'un dialogue préétabli par l'exercice Question / Réponse, exercice qui est intrinsèquement lié à la scène institutionnelle.

L'exercice Question / Réponse est orchestré par le président de séance qui attribue la parole aux coénonciateurs et veille sur le maintien de l'équilibre au sein de la relation triangulaire député / président / ministre. Le déséquilibre créé par la situation de conflit entraîne la dislocation de la relation triangulaire et l'exclusion de l'un ou l'autre des principaux participants de la sphère de coénonciation. Dans ce cas, les Questions au gouvernement ne sont plus un discours coproduit. C'est la raison pour laquelle le président de séance, en plus de distribuer la parole, veille à ce que les coénonciateurs respectent

- le temps accordé à la question et à la réponse pour maintenir une distribution équitable du temps imparti et éviter la discrimination de l'un des principaux coénonciateurs,
- le choix de celui qui apporte la réponse selon le règlement qui régit l'exercice Question /

Réponse.

Quand cet équilibre est menacé, le président de séance rappelle à l'ordre les coénonciateurs. Ce rappel à l'ordre, qu'il soit collectif ou individuel, sert à :

- réorganiser le tour de parole : la question est suivie d'une réponse ;
- réintégrer le participant exclu : le passage réussi d'un cadre participatif à l'autre dépend de la distribution équitable du temps accordé à chaque coénonciateur ;
- reconstruire : le rappel à l'ordre rétablit la relation de coénonciation entre le questionneur et le questionné qui coproduisent, coconstruisent et réactualisent le discours global des *Questions au gouvernement* en le transformant en un produit collectif.

Chapitre 4. L'apostrophe en co(n)texte

Dans un énoncé, voire dans un discours entier, chaque mot trouve sa légitimité dans le rapport qu'il entretient avec les unités linguistiques et les unités de sens qui le précèdent et celles qui le suivent. La valeur ainsi que le rôle de tout praxème s'apprennent en co(n)texte. Dans le discours parlementaire, les Questions au gouvernement en l'occurrence, l'apostrophe, en tant qu'entité structurante de la coénonciation, n'échappe pas à cette règle.

Les situations de communication dans lesquelles les coénonciateurs s'adressent les uns aux autres montrent que l'apostrophe sert, dans certains cas, à mettre en valeur la relation interpersonnelle entre les coénonciateurs ainsi que leurs intentions. En effet, lors de l'exercice institutionnel Question / Réponse, l'emploi de l'apostrophe par les coénonciateurs dans leurs discours nous aide à déterminer la nature du rapport qu'ils entretiennent et l'objectif à atteindre. Ainsi, en reconsidérant l'apostrophe en co(n)texte dans les Questions au gouvernement en France et au Maroc, je constate qu'elle met en valeur aussi bien la coénonciation que l'intention des coénonciateurs.

4.1 Défendre son camp

Cette relation s'instaure souvent entre un ou une député(e) de la majorité et un membre du gouvernement. Le questionneur offre un semblant de réponse dans sa question. Il anticipe sur la réponse que peut donner le questionné, en prenant en charge le discours prévu du questionné qui n'est pas encore actualisé dans le but de créer un espace de parole supposé comme partagé entre les coénonciateurs et les participants ratifiés.

4.1.1. Dans les *Questions au gouvernement* en France

(A) Observons la question et la réponse suivantes extraites du corpus français :
Questions au gouvernement du 16 octobre 2012.

(1) La question

La question (1) (désormais(1)Q) et la réponse (2) (désormais (2)R) seront étudiées dans leur intégralité pour mieux rendre compte de la relation de complicité entre les principaux coénonciateurs.

PRES = Claude BARTOLONE, président de séance et de l'Assemblée nationale.

OD = Olivier DUSSOPT, député du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

(1)Q (fragment A) : l'espace de parole posé connu pour défendre son camp

(116) PRES merci(.) la parole est à monsieur olivier dussopt(.)

(117) OD >>merci **monsieur le président** ma question s'adresse à

monsieur le ministre du budget<<(.) **monsieur le ministre**(.) dans un instant va débiter l'examen du projet de loi de finance deux mille treize(.) c'est un moment important(.)

Le questionneur débute son discours par la formule de remerciement adressée au président de séance : « merci monsieur le président », puis il désigne le destinataire de la question : « ma question s'adresse à monsieur le ministre du budget ». Ensuite, il le précise par l'apostrophe nominale monsieur le ministre. Puis il rappelle l'examen d'un projet de loi qui portera sur la loi de finance de 2013 dont l'importance est telle qu'il sera le sujet de discussion principal parmi les thèmes qui seront débattus au sein de l'Assemblée nationale pendant les travaux de commissions: « dans un instant va débiter l'examen du projet de loi de finance 2013 ». Ces travaux ont lieu après la séance de Questions au gouvernement: « c'est un moment important » aussi bien pour la majorité que pour le gouvernement, et en particulier, pour l'un de ses membres : le ministre du budget.

Le questionneur aurait pu s'arrêter à l'énoncé dans lequel il évoque l'examen du projet de loi de finance et expose les raisons de sa question, comme à l'accoutumée, mais il enchaîne par un exposé d'une autre nature juste après l'apostrophe monsieur le ministre. Un exposé que nous nous attendions à trouver dans la réponse qui sera fournie par le questionné. Il me semble que le questionneur anticipe sur les dires de son coénonciateur. Cette anticipation trouve sa légitimité dans le fait que le député fait partie de la majorité et qu'il partage avec le questionné un point commun. C'est ce point commun qui joue le rôle de déterminant de la nature et du type de relation établie entre les deux coénonciateurs directs et leurs partisans. Elle se présente sous deux aspects, institutionnel et personnel.

▪ **La relation institutionnelle**

Cette relation apparaît à travers les propos du questionneur qui s'approprie ceux du questionné quand celui-ci expose dans sa réponse le bien-fondé de sa politique devant la représentation nationale. En effet, les membres du gouvernement procèdent ainsi avant de répondre à la question posée. Et nous constatons dans la partie « exposé » de cette question (les fragments B¹ et B²) que le questionneur défend le programme et la politique de l'actuel gouvernement soutenu par la majorité et énumère les points négatifs de ceux de l'ancien gouvernement et de sa majorité.

(1)Q (fragment B¹) : le discours en cours prend en charge le discours à venir

Pourquoi ce projet de loi ? C'est normalement la question à laquelle devra répondre la personne qui a une bonne connaissance de ce projet et des raisons derrière son élaboration : le ministre du budget, mais c'est le député qui s'en est chargé en faisant siens les propos du questionné. Ces raisons, le questionneur nous les a présentées dans son discours, dans la partie qui précède la question proprement dite en employant le marqueur de cause parce que et car. Il justifie et explique ainsi l'importance de ce projet :

et c'est aussi un moment de vérité parce que les difficultés sont importantes(.) un moment de vérité parce que la situation dont nous avons héritée est extrêmement dégradée(.) vérité aussi car depuis plusieurs semaines l'opposition multiplie les contre-vérités(.) les approximations(.) l'ardeur que mettent les députés de l'opposition/(.) comme on l'a vu tout à l'heure/(.) à multiplier les peurs/(.) à multiplier les choses les plus injustes et les plus fausses qu'il soit(.)

Donc le discours du questionneur prend en charge une partie du discours supposé du questionné. Le discours en cours de production actualise, en parallèle, le discours attendu dans la réponse. C'est aussi une occasion de préparer l'auditoire à un discours qui inclut l'intention du questionneur. Ce dernier veut exprimer son soutien, d'une part, d'une personne morale : le gouvernement en place ; et d'autre part, d'une personne physique : le ministre du budget. Il s'agit, dans ce cas d'une complicité totale. C'est-à-dire que, dans certaines situations de coénonciation, nous pouvons avoir aussi une complicité partielle. C'est quand, par exemple, le législatif et l'exécutif expriment leurs points de vue à propos de l'unité territoriale et la lutte contre le terrorisme. A ce stade, la complicité s'instaure au niveau de la relation institutionnelle. L'opposition et la majorité partagent les mêmes préoccupations liées à un même centre d'intérêt.

(1)Q (fragment B²) : les marques de la complicité totale

Les outils discursifs utilisés par le questionneur (qui soutient à la fois une personne morale et une personne physique) sont les marques de ce soutien total. A cet effet, nous pouvons relever l'emploi :

- des pronoms de la quatrième et de la cinquième personne nous vs vous + ils (qui réfère à vous l'opposition) suivis de verbes ayant une charge sémantique importante. Ces verbes se présentent sous forme d'antonymes :

vous avez assommé les français avec la TVA sociale vs que nous avons supprimée.

Vous avez abaissé/ endetté/ rabaissé la France vs nous, nous allons la redresser.

- de l'énumération à visée argumentative :

L'objectif de la majorité précédente est de faire oublier

- qu'ils ont multiplié la dette

- qu'ils avaient assommé les français

- leur politique fiscale

- (leur) échec

- de l'apostrophe collective mes chers collègues qui en apparence laisse supposer qu'il s'agit d'une apostrophe nominale collective adressée aux députés de l'opposition à valeur adoucissante. En revanche, l'adjectif *chers* est loin de relever de l'affect. Ce n'est qu'un leurre. Dans ce co(n)texte, cette apostrophe montre que l'énonciateur plaint l'opposition :

«mais en réalité il n'y a qu'un seul objectif(.)[...] faire oublier(.) mes

chers collègues (.) votre échec [...] »

chers est un adoucisseur dans un discours globalement très sévère. On l'utilise dans les situations de communication où l'émetteur emploie l'ironie pour exprimer de manière détournée et implicite sa vraie intention et sa véritable impression sur tel ou tel comportement émanant de son interlocuteur :

mais en réalité il n'y a qu'un seul objectif(.) faire oublier qu'en dix ans/(.) ils ont multiplié la dette de notre pays par deux/(.) faire oublier qu'ils voulaient assommer les français avec la tva sociale/(.) que nous avons supprimée/(.) faire oublier leur politique fiscale/(.) qui consistait à toujours exonérer les **mêmes**/(.) et à réduire les services publics(.) à considérer l'école/(.) la santé/(.) ou la dépendance/(.) comme des variables d'ajustement/(.) faire oublier (.) **mes chers collègues** (.) ((COM: s'adressant aux députés de l'opposition(.) votre échec sur le front de l'emploi et de l'industrie/(.) vous avez abaissé//(.) vous avez endetté//(.) vous avez rabaissé la france//(.) et nous (.) nous allons la redresser avec le budget deux mille treize//(.) et avec la programmation budgétaire//((applaudissements)) les français y sont prêts//(.) ils savent qu'il faut faire des efforts//(.) ((applaudissements)) ils savent que les efforts que nous leur demandons//(.) sont des efforts justes(.) contrairement à ceux que vous avez sollicités//(.) auprès des plus faibles pendant cinq ans//(.) ((COM : huées sur les bancs de l'opposition))

Donc, grâce au co(n)texte dans lequel sont insérées les deux apostrophes monsieur le ministre et mes chers collègues, nous pouvons dire qu'elles assurent la relation de complicité entre le questionneur et son coénonciateur au niveau de la relation institutionnelle qu'ils entretiennent entre eux d'une part, et celle qu'ils ont avec les autres participants au sein de l'hémicycle. Dans le passage qui suit, nous nous retrouverons devant une relation de complicité d'un autre type. L'apostrophe monsieur le ministre du budget et son co(n)texte le confirment.

▪ **La relation interpersonnelle**

(1)Q (C) : la vraie question

Nous avons vu que le questionneur a fait siens les propos du questionné dans la partie relative à l'exposé dans l'exercice institutionnel question/réponse. En effet, le discours produit dans Q(1) comprend deux fragments B¹ et B² qui se rapportent au discours à produire par le questionné. Donc pour avoir une question qui réponde à la règle selon laquelle l'exposé doit comprendre l'explication et la justification des raisons de la poser, nous pouvons effacer ces deux fragments sans que cela n'altère la question proprement dite en elle-même.

Par conséquent la question sera formée du rituel institutionnel d'adresse au début de l'énonciation et de la question. On aura :

(116)PRES merci (.) la parole est à monsieur olivier dussot (.)

(117)OD >>merci **monsieur le président** ma question s'adresse à monsieur le ministre du budget<<(.) **monsieur le ministre**(.) dans un instant va débiter l'examen du projet de loi de finance deux mille treize(.) c'est un moment important(.)[...] alors (.) **monsieur le ministre du budget**/(.) ma question est somme toute simple/(.) le débat budgétaire va s'ouvrir dans quelques instants/(.) le président de la république a tracé la voie d'un redressement dans la justice/(.) quelles sont les nouvelles perspectives budgétaires/(.) pouvez-vous rappeler à notre assemblée/(.) comment vous comptez conduire le budget de la france(.) pour la redresser et rétablir la justice/(.)((applaudissements et huées))

Le discours du questionneur ayant pris en charge le discours à produire ultérieurement, change de posture coénonciative et s'adresse directement au questionné par l'apostrophe nominale **monsieur le ministre du budget**. Le questionneur pose alors la question attendue :

« pouvez-vous rappeler à notre assemblée/(.) comment vous comptez conduire le budget de la france(.) pour la redresser et rétablir la justice/(.)((applaudissements et huées)) »

L'acte de parole *rappeler* n'est que la demande de reprendre les propos qui figurent dans le discours produit du questionneur. Ces propos portent sur la façon dont le ministre du budget « compte conduire le budget de la France pour la redresser et rétablir la justice ». Donc, par l'apostrophe **monsieur le ministre du budget**, le député invite son coénonciateur personnellement à réexpliquer davantage le bien-fondé de sa politique, un bien-fondé archivé dans la question (cf. (1)Q (fragments B¹ et B²). C'est ce que son coénonciateur n'hésite pas à faire par la suite. Nous sommes devant une complicité partagée que nous découvrirons et qui sera mise en valeur par une rétrospection du discours produit du député.

(2) La réponse : une complicité reconnue et partagée

Considérons maintenant la réponse du ministre du budget (les fragments présentés ci-dessous et qui forment l'ensemble de la réponse, se suivent) :

PRES = Claude BARTOLONNE, président de séance et de l'Assemblée nationale.

JC = Jérôme CAHUZAC, ministre délégué chargé du budget.

(118)PRES la parole est à monsieur jérôme cahuzac(.) ministre délégué chargé du budget(.) ((COM : applaudissements sur les bancs de la majorité et huées sur ceux de l'opposition))

(119)JC merci **monsieur le président**(.) **monsieur le député**(.) la parole de la france a été donnée en fin d'année le déficit français fera quatre virgule cinq du pib et doit être de trois pour cent l'année prochaine(.) il faut donc un effort de trente milliards/(.) cet effort de trente milliards/(.) l'examen de la loi de finance initiale permettra de déterminer ce que le parlement décide de faire sur proposition ou pas du gouvernement

Nous constatons que le questionné s'adresse directement à son coénonciateur et renforce cette complicité au niveau de la relation interpersonnelle par l'emploi de l'apostrophe monsieur le député. Celle-ci survient juste après le rituel du remerciement que le ministre adresse au président de séance quand il lui attribue la parole.

Le fait que le questionné continue sur le discours du questionneur montre, d'une part, qu'il accepte la prise en charge d'une partie de sa réponse prévue pour la question par son coénonciateur, et qu'il le considère comme adjuvant-complice dans l'actualisation du discours en cours de production, d'autre part. Le ministre enchaîne sur l'exposé de son coénonciateur par le procédé de reprise de certains termes clés qui figurent dans le discours précédent. Nous sommes en présence d'une reproduction et d'une réactualisation du déjà dit.

Le dit véhicule d'avance un projet, une politique. Le coénonciateur devient le garant de la mise en évidence de ces derniers. Le discours du questionneur devient une source d'alimentation, d'enrichissement du discours en cours de production. Il assure sa pérennité et facilite au questionné l'actualisation des propos à produire.

(2)R (A) Quand César reprend ce qui est à lui

Le discours du questionné devient la référence, la source première pour le discours du questionneur dans la mesure où, à force de poser des questions au ministre du budget, celui-ci utilise souvent des propos dans sa réponse qui se répètent et les participants ont dorénavant une idée sur les expressions, les tournures et les propositions qu'il utilise dans ses réponses ainsi que la manière de les transformer en propos et direx qui lui sont propres, qui portent sa signature.

En effet, force est de constater qu'il y a une sorte d'alliance, de défense de son camp réciproque entre le député et le ministre. Plusieurs éléments confirment cette relation ce fait.

Observons la suite de la réponse :

oui(.) il s'agit bien d'un effort de trente milliards d'économie(.) et vingt milliards d'impôts nouveaux(.) >>à cet égard<< ((huées)) et en faisant masse des(.) prélèvements opérés en loi de finances rectificatives(.) c'est bien un effort de trente milliards cette année >>que l'actuel gouvernement demande aux français et assume comme tel<</(.) un effort comparable/(.) à celui qui a été demandé sous l'empire du gouvernement fillon >>ce qui veut dire que en trois ans<</(.) ce sont soixante milliards d'impôts nouveaux qui seront demandés à nos concitoyens/(.) trente par la majorité précédente/(.) trente par l'actuelle/(.) le montant est identique(.) mais la méthode n'a rien à voir/(.) dans ce projet de loi de finance/(.) quatre-vingt-dix pour cent de l'effort fiscal demandé aux ménages/(.) sera assumé par dix pour cent d'entre eux/(.) et je défie quiconque dans ce projet de loi de finance de démontrer le contraire/(.) ((huées)) quant aux économies(.) il y a en revanche une rupture avec la majorité précédente/(.) je voudrais quand même rappeler qu'au début de cette mandature précédente/(.) c'est une augmentation sans précédent de la dépense publique/(.) >>que la précédente majorité ump avait décidé d'engager/quand nous<</(.) nous

maintenons STRICTement et à l'euro près la dépense de l'état/(.) oui(.) ce budget va répondre à une norme plus SEvère/(.) >>qui s'appelle zéro valeur et il n'y aura pas un euro à dépenser de plus/<< (.) quand en deux mille sept et deux mille huit la majorité précédente avait augmenté la dépense publique de onze milliards d'euros/(.) une dépense sans compter/ une dépense continue/(.) une dépense financée uniquement par l'emprunt/(.) des emprunts qui finissent toujours/(.) pour ceux auxquels ils sont censés bénéficier/(.) par être des impôts/(.) des impôts nous y sommes depuis deux ans/(.) j'aimerais\(.) que la majorité précédente >>ou du moins ses principaux responsables assument ce qu'ils ont fait(.

Nous remarquons que le ministre se répète. Il utilise les mêmes termes utilisés par le questionneur qui à la base lui appartient. Ces derniers figuraient dans la question, en particulier, dans la partie « exposé ». Nous avons plusieurs exemples qui illustrent cette reprise :

- l'emploi de *oui* : cette expression sert à confirmer et à signaler la certitude d'une information : « oui(.) il s'agit bien d'un effort [...] oui(.) ce budget[...] »

Dans ce discours, elle prouve que le ministre approuve les explications fournies par le député sur l'importance du projet. Aussi renforce t-elle la relation interpersonnelle entre les deux coénonciateurs.

- la reprise des mots *effort / projet*, dont l'usage est accentué par l'acte de répéter ces termes dans plusieurs énoncés. En jouant sur la charge sémantique et historique du terme *empire* qui fait allusion à la majorité sortante et qui nous rappelle l'énoncé : « la situation dont nous avons héritée est extrêmement dégradée » annoncé par le député. A l'opposé, la majorité actuelle prône la démocratie, c'est-à-dire que la majorité actuelle est apparentée à la démocratie et la majorité précédente à un régime totalitaire. Dans la première l'effort est sollicité alors que dans la deuxième il est exigé. Cette catégorisation montre que nous avons deux politiques différentes pilotées par deux majorités opposées.

- le démonstratif *ce* et le présentatif *c'est* renforcé par l'adverbe *bien* (effectivement, certainement) dans : « il faut donc un effort de trente milliards/(.) cet effort [...] oui(.) il s'agit bien d'un effort [...] c'est bien un effort [...] un effort comparable [...] dans ce projet de loi de finance/(.)[...] et je défie quiconque dans ce projet de loi de finance [...] oui(.) ce budget [...] Ces déictiques servent à situer et à actualiser les syntagmes nominaux *le projet* et *l'effort* dans l'énoncé et dans la coénonciation.

- la reprise en charge personnelle de ses propos : le ministre investit ses propos en s'investissant dans le discours en cours :

« je défie quiconque dans ce projet de loi de finance de démontrer le contraire [...] je voudrais quand même rappeler [...] j'aimerais\(.) que la

majorité précédente [...] »

- l'acte de parole *expliquer* à l'aide de pourcentage, de la comparaison suite à la demande de rappel formulée par le questionneur : « pouvez-vous rappeler à notre assemblée/(.) comment vous comptez conduire le budget de la france(.) pour la redresser et rétablir la justice/(.) ((applaudissements et huées)) »

- le présent-absent : le ministre s'adresse aux membres de l'opposition en employant la sixième personne *ils*. C'est une stratégie qui renforce le recours du député à l'apostrophe **mes chers collègues** qui signifie « nous sommes tous des membres de la Représentation nationale même s'il les attaque. C'est aussi une manière de s'adresser implicitement à la majorité précédente. En même temps le ministre montre aussi qu'il partage réciproquement la relation de complicité qui le relie au député. Les pronoms de la première personne *je*, de la quatrième personne *nous* et de la sixième personne *ils* corroborent cette relation de complicité et le fait de s'adresser de manière implicite à un participant présent comme s'il était absent de la scène institutionnelle :

« et je défie quiconque dans ce projet de loi de finance de démontrer le contraire/(.) ((huées)) quant aux économies(.) il y a en revanche une rupture avec la majorité précédente/(.) je voudrais quand même rappeler qu'au début de cette mandature précédente/(.) c'est une augmentation sans précédent de la dépense publique/(.) >> que la précédente majorité ump avait décidé d'engager/quand nous<</(.) nous maintenons strictement et à l'euro près la dépense de l'état/(.) [...] la majorité précédente avait augmenté la dépense publique de onze milliards d'euros/(.) [...] j'aimerais/(.) que la majorité précédente >> ou du moins ses principaux responsables assument ce qu'ils ont fait(.) [...] en ce qui nous concerne **monsieur le député**<</(.) et avec le soutien de la majorité(.) nous assumerons cette politique budgétaire/(.) parce qu'il y va de la parole de la france/(.) il y va de la place de la france & [...] »

- l'emploi de l'apostrophe individuelle **monsieur le député** :

[...] en ce qui nous concerne **monsieur le député**<</(.) et avec le soutien de la majorité/(.) nous assumerons cette politique budgétaire/(.) parce qu'il y va de la parole de la france/(.) il y va de la place de la france &

(120) PRES

& [merci] &

(121) JC

& dans l'europe

et dans le monde/(.) il en va tout simplement de l'avenir de nos enfants//(.) ((applaudissements))

Le ministre revient à la relation initiale de défendre son camp en reprenant la même apostrophe qu'il a utilisée au début de son discours **monsieur le député**. Cette apostrophe résume :

- 1- la relation interpersonnelle : la relation qui s'établit entre un membre du gouvernement et un député de la majorité. Ainsi dans : « en ce qui *nous* concerne [...] et avec le soutien de la majorité », le pronom personnel *nous* réfère au ministre : « en ce qui *me* concerne »
- 2- et la relation institutionnelle : la relation qui a lieu entre l'exécutif et le législatif : « avec le soutien de la majorité ((Com : votre soutien)) (.) *nous* assumerons cette politique ». Le pronom *nous* renvoie au corps exécutif qui compte sur le soutien du corps législatif représenté par la majorité.

4.1.2 Défendre son camp dans les *Questions au gouvernement* au Maroc.

Nous avons vu précédemment que *défendre son camp* en coénonciation dans une scène institutionnelle est aussi lié à la contribution d'un élément essentiel comme la thématique commune objet de l'exercice institutionnel *Question / Réponse*. Cet élément assure la relation de coopération qui s'établit entre le questionneur et le questionné. Nous pouvons trouver le même cas dans le discours parlementaire au Maroc. Pour l'illustrer, je propose la question et la réponse suivantes extraites de la séance des *Questions au gouvernement* du 24 décembre 2012.

Il s'agit de la séance des *Questions au gouvernement* réservée aux questions posées au chef du gouvernement. Ces questions sont posées par les députés de l'opposition et de la majorité. Si elles ont un sujet commun, Le président de séance attribue, à tour de rôle, la parole à un ou une député(e) de l'opposition et un ou une député(e) de la majorité en alternant les questions de chaque groupe.

Comme l'opposition et la majorité ont toutes les deux des questions adressées au chef du gouvernement qui portent sur le même sujet, le président de séance les fait passer en premier puis il attribue la parole au questionné pour qu'il formule une réponse collective. C'est le cas de cet extrait où le sujet commun débattu est la situation de la femme au Maroc. Le débat porte sur la lutte contre la violence et l'implication de la femme dans la vie politique ainsi que sa représentativité sur la scène politique nationale.

(1) La question

(1)Q (fragment A) : défendre son camp dans un espace de parole posé commun

PRES = Karim GHALLAB, président de séance et du Conseil des Représentants.

JM = Jamila LEMSALLI, députée du groupe Justice et Développement.

الرئاسة: السيد كريم غلاب رئيس مجلس النواب.
جميلة المصلي: فريق العدالة والتنمية

(5) رئيس الجلسة [...] الكلمة للأغلبية (.) للسيدة النائبة المحترمة جميلة مصلي عن فريق العدالة والتنمية (.) [...] (6) جميلة المصلي شكرا السيد الرئيس (.) السيد رئيس الحكومة (.) [...] اليوم يحق لنا كمغاربة أن نفخر بالمكتسبات السياسة التي حققتها المرأة المغربية (.) وأن نفخر بالترسانة التشريعية التي نتمتع بها (.) انطلاقا من الدستور وبدءا من الدستور في الفصل 19 (.) ثم القوانين التنظيمية ومجموعة من المذكرات والقوانين العادية التي تفضلتم (.) السيد رئيس الحكومة (.) بالتذكير بها والتي كلها تؤسس لمواطنة كاملة للنساء ولحقوق في مجتمعنا المغربي (.)

(5) PRES [...] la parole est à la majorité (.) à madame la députée respectée Jamila lemsalli du groupe justice et développement (.)

(6) JM merci monsieur le président (.) monsieur le chef du gouvernement (.) [...] aujourd'hui (.) nous devons (.) en tant que marocains (.) être fiers des acquis politiques que la femme a réalisés (.) et être fiers de l'arsenal législatif dont nous jouissons (.) à travers la constitution et à commencer par l'article dix-neuf (.) les statuts organisationnels (.) un ensemble d'agendas et de lois que vous avez (.) monsieur le chef du gouvernement (.) rappelés et qui statuent pour une citoyenneté complète des femmes et leurs droits dans notre société marocaine (.) [...]

À la lecture de cette intervention, nous remarquons que la députée affiche d'emblée son soutien au chef du gouvernement et à sa politique. Le co(n)texte de l'apostrophe nominale répétée *monsieur le chef du gouvernement* conforte ce soutien qui n'est qu'une manière de *défendre son camp*. En effet, nous pouvons relever dans les énoncés qui suivent l'apostrophe individuelle en initiale : *monsieur le chef du gouvernement*, et la même apostrophe en médiane, des éléments qui indiquent le fait commun entre le questionneur et le questionné *défendre son camp* :

- l'emploi de l'apostrophe : les deux apostrophes employées par la députée n'impliquent pas le même destinataire. L'apostrophe *monsieur le chef du gouvernement* en initiale : « *monsieur le chef du gouvernement* (.) [...] aujourd'hui (.) nous devons (.) en tant que marocains (.) être fiers des acquis politiques que la femme a réalisés (.) et être fiers de l'arsenal législatif dont nous jouissons (.) à travers la constitution et à commencer par l'article dix-neuf (.) les statuts organisationnels », implique aussi bien le chef du gouvernement en tant que représentant dans son statut de représentant du gouvernement et implique le chef du gouvernement dans son statut de chef. Elle défend donc le gouvernement actuel représenté par son chef. Alors que la deuxième apostrophe *monsieur le chef du gouvernement* : « un ensemble d'agendas et de lois que vous avez (.) *monsieur le chef du gouvernement* (.) rappelés et qui statuent pour une citoyenneté complète des femmes et leurs droits dans notre société marocaine (.) [...] », implique son questionneur, son coénonciateur direct grâce à l'énoncé « que vous avez rappelés ».

- le complément circonstanciel de temps, *aujourd'hui* : celui-ci a une valeur déictique. Il renforce l'idée et le fait que la députée s'adresse, effectivement au gouvernement en cours en le défendant *maintenant* et *ici* dans cette scène institutionnelle : l'hémicycle.

- les quatrième et cinquième personnes *nous / vous* : *nous*, les Marocains hommes, femmes et membres du Conseil des Représentants et de la majorité, *nous vous* soutenons *vous* le chef du gouvernement, la politique de votre gouvernement et tous les autres membres qui le constituent.

- l'expression de l'obligation : dans l'énoncé « nous devons(.) en tant que marocains(.) être fiers des acquis politiques que la femme a réalisés(.) et être fiers de l'arsenal législatif », la députée considère le fait d'être fier des acquis obtenus grâce au gouvernement en place et à sa politique comme un devoir. Elle considère que la reconnaissance du travail fourni par ce gouvernement à l'intention de la femme est une obligation.

Par conséquent, le co(n)texte des deux apostrophes nous permet de remarquer que la députée montre qu'elle défend aussi bien la politique de l'actuel gouvernement que son chef sachant que ce dernier est le secrétaire général du parti politique dont elle fait partie. Il me semble que nous sommes en présence des deux types de relations : la relation institutionnelle et la relation interpersonnelle que la députée réaffirme dans la suite de son discours.

▪ La relation institutionnelle : défendre une personne morale

(1)Q (fragment B¹) : le discours en cours prend en charge le discours à venir

[...] اليوم الحديث عن نظريات أخرى تؤسس لإرساء وترسيخ مفهوم الثقة بين مختلف مكونات المجتمع(.) مفهوم الثقة بين مختلف هذه المكونات لكي نستطيع(.) فعلا(.) أن نحقق مجتمعا متوازنا(.) مجتمعا ينهض بنسائه ورجاله(.) اليوم النساء ما تقارب 51 % أكثر من 50 % في المجتمع هن نساء(.) فلا يمكن لأي سياسات أن تقصي هذا الجنس أو تقلل من حضوره(.)

[...] aujourd'hui on s'intéresse à de nouvelles théories qui statuent sur l'instauration de la notion de confiance entre les différentes composantes de la société(.) pour que nous puissions(.) effectivement(.) créer une société équilibrée(.) notre société évolue par ses femmes et ses hommes(.) les femmes représentent cinquante pour cent de la population(.) donc aucune politique ne peut les exclure ou limiter leur présence(.)

En poursuivant son discours, la députée expose dans le fragment B¹ les démarches faites par l'actuel gouvernement qui œuvre à l'instauration du principe de confiance entre les différentes composantes de la société dont les membres du Conseil des Représentants font partie.

Le principe de partage des tâches politiques, de confiance et d'entraide entre le gouvernement et les autres institutions du pays est l'une des préoccupations majeures du chef du gouvernement. Il le rappelle dans tous les discours qu'il tient, que ce soit devant le Conseil des Représentants, au sénat ou dans les meetings. La députée y a recours dans son discours en cours de production. Elle reprend les propos habituels de son coénonciateur et qu'il utilise souvent dans ses discours antérieurs. Il ne cesse d'appeler à l'union des efforts entre le gouvernement, la majorité et l'opposition « pour créer une société équilibrée ». Une société qui prend en considération la contribution des hommes et des femmes sans exception : « les femmes représentent cinquante pour cent de la population(.) donc aucune politique ne peut les exclure ou limiter leur présence(.) ».

Défendre son camp à l'échelon institutionnel ne se limite pas à la prise en charge du discours du questionné par le discours en cours de production de la députée, qui reprend des termes propres aux discours antérieurs du chef du gouvernement, mais cette défense est aussi manifeste par la contribution de plusieurs autres éléments qui figurent dans le discours de E₁.

(1)Q (fragment B²) : les marques de défense de son camp

Parmi ces éléments nous avons :

اليوم كذلك لاشك أن ما تقوم به الحكومة من إصلاحات في جميع القطاعات هي سياسات تعود بالنفع على النساء والرجال(.) فسياسة فك العزلة عن العالم القروي تفيد النساء والرجال(.) والسياسة الصحية وسياسة التربية والتعليم وسياسة مناهضة الفقر وسياسة مناهضة العنف(.) كلها سياسات ولا شك لها آثارها الإيجابية على مختلف مكونات المجتمع(.) اليوم نحن في أمس الحاجة إلى سياسات عمومية منصفة تقوم على تنمية شمولية وعدالة اجتماعية تحقق(.) فعلا(.) تنمية حقيقية لنسائنا(.)

aujourd'hui(.) sans doute(.) les réformes apportées par le gouvernement dans tous les domaines sont des politiques dont profitent les femmes et les hommes(.) comme les politiques de la proximité dans le monde rural(.) de la santé(.) de l'éducation et de l'enseignement(.) de la lutte contre la pauvreté et la violence(.) toutes ces politiques sont bénéfiques pour toutes les composantes de la société(.) aujourd'hui nous avons absolument besoin de politiques publiques équitables basées sur un développement global et une justice sociale qui garantissent un véritable épanouissement de nos femmes(.)

- l'emploi itératif du CCT *aujourd'hui*, qui renvoie à l'instant actuel donc au gouvernement actuel renforcé par l'adverbe de certitude *sans doute* ;

- les *réformes* : l'actuel gouvernement a mis en place de nombreuses réformes que la députée n'hésite pas à énumérer donc à rappeler à l'opposition. Ces réformes sont bénéfiques aussi bien aux hommes qu'aux femmes : «comme les politiques de la proximité [...] les composantes de la société » ;

- la députée invite tous les actifs politiques à travailler ensemble pour améliorer davantage la condition de la femme, et insiste sur la nécessité de ce travail collectif en suivant le programme de l'actuel gouvernement : « aujourd'hui nous avons absolument besoin [...] véritable épanouissement de nos femmes(.)»

▪ La relation interpersonnelle : défendre une personne physique

(1) Q (fragment C) : la question implicite

En employant l'apostrophe nominale *monsieur le président*, qui renvoie au chef du gouvernement et à ce dernier en tant que président de groupe, la députée ne s'adresse pas à une personne morale représentée par le chef du gouvernement mais à une personne physique. Cette personne n'est que le chef du gouvernement et président du parti dont elle fait partie et qui appartient à la majorité.

نحن في حاجة (.) السيد الرئيس (.) إلى جهود ثقافي كبير لتحسين الصورة الذهنية للمرأة في مجتمعنا (.) اليوم مجموعة من الدول التي سبقتنا واعتمدت قوانين (.) سواء في مجال مناهضة العنف أو في مجال إقرار المناصفة (.) بقيت النتائج سلبية ومحدودة (.) لماذا/ (.) لأنها لم تعتمد سياسة تنمية صورة إيجابية عن المرأة في المجتمع عبر إشراك الإعلام (.) عبر إشراك التعليم من أجل تحسين هذه الصورة (.) ولا شك أن الديمقراطيات العريقة تعتمد على دور الأحزاب السياسية (.) اليوم الأحزاب السياسية دورها مهم في مجال التنمية السياسية ورفع القدرات النسائية وتعزيز تمثيليتها (.) نحن (.) اليوم (.) السيد الرئيس (.) لنا الثقة الكاملة في حكومتكم ولنا الثقة الكاملة في سياستكم اتجاه النساء (.) ونحن معترزات بهذه السياسة ولاشك أن المدة لم تكن كافية لعرض كثير من الإجراءات (.) وشكرا (.)

nous avons besoin (.) monsieur le président (.) d'un effort culturel considérable pour améliorer l'image de la femme dans les mentalités et au sein de notre société (.) dans les nombreux pays qui nous ont devancés dans l'application des lois que ce soit dans le domaine de la lutte contre la violence ou l'instauration de l'égalité (.) les résultats sont restés négatifs et limités (.) pourquoi/ (.) parce qu'ils n'ont pas eu recours à une politique qui donne une image positive de la femme dans la société en faisant participer les médias (.) l'enseignement (.) ces grandes démocraties comptent sur le rôle des partis politiques (.) aujourd'hui (.) ces partis politiques ont un rôle très important dans le domaine du développement politique et l'amélioration des capacités féminines et la consolidation de leur représentativité (.) nous (.) aujourd'hui (.) monsieur le président (.) nous avons une confiance totale dans votre gouvernement (.) dans votre politique envers les femmes (.) et nous sommes fières de cette politique (.) mais le temps ne suffit pas pour exposer toutes les nombreuses décisions prises à propos de ce sujet (.) et merci (.)

En scrutant le discours de la députée, nous remarquons que la question à laquelle nous nous attendions à la fin du tour de parole et qui caractérise l'exercice institutionnel *Question / Réponse*, ne figure pas. Toutefois cette absence n'est pas définitive.

Certes, la suite du discours ne présente pas une question explicite mais c'est un semblant de question, c'est une question implicite que nous pouvons déceler à la fin de ce tour de

parole dans :

«mais le temps ne suffit pas pour exposer toutes les nombreuses décisions prises à propos de ce sujet(.) et merci(.) ».

Par cette remarque, la députée déclare que faute de temps elle n'a pas pu exposer tous les travaux réalisés et en cours de réalisation par le gouvernement en place. Son coénonciateur étant bien informé et au courant de ces travaux, elle lui demande implicitement de les citer dans son discours attendu. On peut supposer qu'elle lui laisse la porte ouverte. Dans ce cas nous pouvons proposer la question suivante que la députée aurait pu poser à son coénonciateur :

mais le temps ne suffit pas pour exposer toutes les nombreuses décisions prises à propos de ce sujet(.) pourriez-vous(.) monsieur le président(.) rappeler au Conseil des Représentants les autres décisions prises et à prendre/(.) et merci(.)

Cette question nous rappelle celle posée par le député O. Dussopt au ministre délégué chargé du budget J. Cahuzac :

[...] pouvez-vous rappeler à notre assemblée/(.) comment vous comptez conduire le budget de la france(.) pour la redresser et rétablir la justice/(.) ((applaudissements et huées)) (*Questions au gouvernement* du 12 octobre 2012)

Quand la députée fait cette remarque à la fin du discours, elle le fait dans buts :

1. un but discursif :

La députée invite son coénonciateur à enchaîner sur son discours en complétant l'exposé par l'énumération manquante, faute de temps. C'est aussi une invitation à accepter que le discours de CoE₁ prenne en charge une partie du discours de CoE₂, et à poursuivre le développement de l'idée inachevée dans le discours produit et actualisé de la députée. La coénonciatrice cherche à faire de son interlocuteur celui qui assurera la mise en place du *processus de contextualisation*. Ce dernier :

recouvre diverses manifestations de production/ interprétation du message à travers les représentations du contexte dont se dotent les interactants ou, plus largement, à travers leur appréhension de la situation, d'emblée et/ou progressivement, au cours de la rencontre. (Détrie *et al.* 2001 : 63)

2. un but relationnel :

La députée veut réassurer la défense de son camp au niveau de la politique de l'actuel gouvernement donc au niveau de la relation institutionnelle ; et au niveau de la relation

interpersonnelle : elle défend la méthode préconisée par le chef du gouvernement pour mener à bien cette politique et l'invite à approuver cette défense.

3. Un but interactionnel :

La coénonciatrice invite son coénonciateur à adopter un *comportement coopératif* en réagissant à son discours et à l'objectif visé. Dans l'exercice institutionnel question/réponse le *principe de coopération* est souvent recherché par les coénonciateurs qui partagent, plus ou moins, les mêmes opinions.

Pour qu'une négociation entre des individus réussisse, il ne suffit pas que chacun comprenne le sens de l'énoncé, ni même l'article au cotexte et au contexte. Il faut ajouter un troisième facteur, posé par Grice (1975/1979) sous le nom de principe de coopération : l'interlocuteur doit comprendre non seulement ce que lui dit son partenaire, mais aussi ce qu'il veut lui dire. (*Idem*. p 67)

Le questionné adoptera t-il ce comportement coopératif quand il répondra à la question implicite de sa coénonciatrice ?

(2) La réponse : CoE₂ accepte et partage la stratégie de *défendre son camp* de CoE₁

(2)R (fragment A) :

(21) رئيس الجلسة [...] الكلمة الآن للسيد رئيس الحكومة للإجابة على هذه التدخلات(.) تفضلوا(.) السيد رئيس الحكومة(.) مشكوراً(.)
(22) عبد الإله ابن كيران بسم الله الرحمن الرحيم(.) الحمد لله والصلاة والسلام على رسول الله وآله ومن وآله(.) السيد الرئيس(.) **إخواني أخواتي النواب المحترمين والنائبات المحترمات(.)** يعني حين نكون أمام موضوع من هذا الحجم ومن هذا الشكل(.) نحن جميعاً مضطرون أن نعترف أننا كأمة في بداية معالجته وتصحيحه يجب أن نبتعد تماماً عن أي منطق فيه المزايدة **ويجب** أن يكون كلامنا يسير في اتجاه التعاون لتجاوز الإشكاليات الحقيقية وليس الإشكاليات التي حتى وإن عالجناها لا نتقدم خطوة إلى الأمام(.) نحن أمة(.) وهذه الأمة عندها مشاكل وتريد أن تتقدم(.) ولكي تتمكن من هذا الأمر تحتاج إلى هذا النوع من الرزانة والرصانة في المناولة(.)

(21) PRES [...] la parole est maintenant à monsieur le chef du gouvernement(.) [...]

(22) AB [...] **monsieur le président(.) mes frères et sœurs les députés respectés et les députées respectées(.)** quand nous sommes devant un sujet de cette ampleur et de cette nature(.) nous sommes tous obligés de reconnaître que nous sommes une nation aux débuts de son traitement et de sa correction(.) **il faut absolument** que nous nous éloignons de toute logique basée sur l'enchère et nos discussions doivent s'orienter vers un soutien mutuel pour surmonter les vraies problématiques et non pas les problématiques qui même si on les résout elles ne nous font pas avancer(.) nous sommes une nation(.) et cette nation a des problèmes et veut avancer(.) et pour y arriver elle a besoin de sérénité et de lucidité(.)

Le questionné débute son tour de parole par l’apostrophe collective *mes frères et sœurs les députés respectés et les députées respectées* pour s’adresser de manière collective aux député(e)s qui lui ont déjà posé leurs questions auparavant. Puisque ces questions portaient sur le même sujet, le président de séance a demandé aux questionneurs de les poser chacun à son tour en donnant à tour de rôle la parole à la majorité et à l’opposition. Le questionné y répond en commençant son discours par une apostrophe nominale collective. Dans son discours, le questionné répond à chacune des questions suivant l’ordre selon lesquelles elles ont été posées. Et comme ces questions portent sur la violence contre la femme et sa participation dans le domaine politique, le questionné donne, dès le début de son tour de parole, son opinion sur le sujet en rappelant à ses coénonciateurs que le traitement de ce sujet, aussi important soit-il, n’est qu’à ses débuts.

Dès l’introduction, nous remarquons que le questionné montre qu’il prend le relais dans le *processus de contextualisation* et qu’il reconnaît et partage la stratégie de défendre son camp préconisée par sa coénonciatrice. Nous constatons le retour des mêmes procédés discursifs que la députée a utilisé dans son discours :

- le sujet débattu commun dans une scène institutionnelle commune : la condition féminine débattue dans l’hémicycle devant les membres du Conseil des Représentants (*quand nous sommes devant un sujet de cette ampleur*) ;

- l’emploi itératif de la quatrième personne *nous* (5 occurrences) qui réfère au législatif, à l’exécutif, à toutes les composantes de la société marocaine et à tous les citoyens ;

- l’expression de l’obligation : le verbe *falloir* (*il faut absolument*) et le verbe *devoir* (nos discussions *doivent*) ;

- l’appel au travail collectif entre gouvernement / majorité et opposition : le chef du gouvernement souligne l’importance et même la nécessité d’un « *soutien mutuel* » lors des débats et des discussions sur les projets de loi et les réformes proposés par le gouvernement actuel.

Au fur et à mesure que le questionné progresse dans son discours en cours de production, nous constatons qu’il adopte un *comportement coopératif* en laissant apparaître les signes d’une alliance reconnue et partagée avec les dires et l’intention de sa coénonciatrice.

(2)R (fragment B¹) Quand César reprend ce qui est à lui en répondant à la question implicite

Nous avons vu que le questionné commence sa réponse par l’apostrophe nominale collective *mes frères et sœurs les députés respectés et les députées respectées*. Mais si nous ne la retrouvons pas dans la suite du discours, je pense que le questionné laisse entendre qu’elle est implicitement utilisée chaque fois qu’il répond à l’une des questions qui lui ont été posées ensemble au début de la séance par la majorité et l’opposition.

Ici, on peut supposer qu'il répond à la question sur la violence contre la femme et sur sa participation dans la vie politique par : « [mes frères et sœurs les députés respectés et les députées respectées] concernant la participation de la femme dans la vie politique(.)».

En poursuivant la lecture du discours du questionné, nous constatons que ce dernier confirme son *comportement coopératif* et son statut coénonciatif sur deux plans :

- CoE₂ est le chef du gouvernement. Il représente un organisme et pilote son programme.
- CoE₂ est un membre de l'un des partis qui forment la majorité. Il soutient les efforts des membres de son parti et ceux de la majorité.

Des indices d'ordre discursif et interactionnel le montrent. Le questionné reprend ses propres termes qui figuraient dans le discours produit de la députée. Ainsi il reconnaît et accepte que sa coénonciatrice soit son alliée et qu'elle défende le même camp que lui.

[...] أما فيما يخص التمكين السياسي للمرأة (.) اسمحوا لي أنه (.) في بعض الأحيان (.) أتساءل ما الذي يقع في بلادنا (.) حين نتحدث عن التمكين السياسي للمرأة والسعي نحو المناصفة والوعد الذي قطعته لكم وأنا ملتزم به قدر المستطاع وما مطلوب من كل شيء يتيق فيا (.) أنا كنعمل المجهد ديالي (.) لكن خصكم تستوعبوا الإشكاليات (.) اللي قلتكم نهار الأول (.) لأنه هل تعتقدون أنه من المعقول فقط أن آتي وأخذ امرأة وأدفعها إلى أن تتعين فقط لكي تكونوا مرتاحين/ (.) هذا ماشي معقول (.) كايين السعي نحو المناصفة (.) وكايين مبدأ ديال العدل (.) كايين المساواة (.) كايين قواعد (.) ومن أهم هذه القواعد هي أن الأحزاب لسياسية إذا كانت تريد من رئيس الحكومة أن يكون عندهم ما يشبه المناصفة في حكومته (.) فيجب أن تكون هي قد اشتغلت من قبل في تمكين النساء على مستوى المستشارين وعلى مستوى الخلايا ديال الأحزاب (.) على مستوى المجالس الوطنية ديالهم (.) على مستوى المكاتب ديالها (.) [...] الأحزاب اليوم خصها تجتهد هي (.) لأنه السعي نحو المناصفة في بلد كالمغرب (.) قبل 50 سنة أو 60 سنة (.) كانت المرأة مغيبة تماما (.) الوثيقة ديال الاستقلال فيها امرأة واحدة اللي وقعت (.) [...] يجب على الأحزاب أن تتحمل مسؤوليتها (.) من غير اللائحة ديال النساء اللي جابت لنا 60 سيدة (.) 7 ديال النساء اللي دازوا في 335 مرشح (.) خصنا هكذا نشوفوا الأمور (.) ويكون فينا شوية ديال الإنصاف (.) [...]

[...] concernant la participation de la femme dans la vie politique (.) je me demande ce qui se passe dans notre pays/ (.) quand on parle de la participation de la femme dans la vie politique (.) de l'aspiration vers l'égalité des chances (.) la promesse que je vous ai faite à ce propos je l'ai tenue et j'en assume la responsabilité au-delà de mes capacités (.) il n'est pas demandé à tout le monde de me croire (.) [...] mais vous devriez être conscients des problématiques (.) [...] il y a une aspiration vers l'égalité (.) il y a le principe de justice (.) il y a des règles (.) et parmi ces règles (.) si les partis politiques veulent qu'il y ait une égalité au sein du gouvernement il faut qu'ils aient déjà œuvré à la représentation des femmes au niveau du sénat (.) au niveau des cellules des partis politiques (.) au niveau de leurs conseils nationaux (.) au niveau de leurs bureaux (.) [...] aujourd'hui les partis politiques doivent bien travailler (.) car l'aspiration à l'égalité (.) dans un pays comme le maroc (.) n'est pas une mission facile (.) il y a cinquante ou soixante ans (.) la femme était complètement absente de la scène politique (.) une seule femme a signé le document de l'indépendance (.) [...] les partis politiques doivent assumer leur responsabilité (.) excepté la liste des femmes qui est composée de soixante femmes (.) sept ont été élues sur trois cent trente-cinq candidats (.) c'est comme ça que nous devons voir les choses (.) et que nous soyons un peu reconnaissants (.) [...]

Par conséquent, le questionnaire approuve la prise en charge de son discours par celui de la députée en le renforçant par :

- la reprise des mots clés propres aux discours antérieurs du chef du gouvernement : *l'égalité* des chances, le principe de *justice*, la *participation* et la *représentation* de la femme, la *responsabilité*, le respect des *règles*,

- l'emploi des pronoms personnels : *je*, *nous*, et *vous* qui réfèrent respectivement :

- au chef du gouvernement en tant que premier responsable des décisions prises : «*je me demande ... me croire(.)* »,
- au législatif et à l'exécutif : «*nous devons voir les choses(.)* et que *nous soyons*»
- à la majorité et à l'opposition : «*je vous ai faite ... vous devriez*»

- des arguments : pour renforcer les remarques faites par la députée sur le sujet de la condition de la femme au Maroc. Le chef du gouvernement rappelle que le Conseil des Représentants et l'opinion publique sont conscients du fait que le traitement de ce sujet dans un pays musulman comme le Maroc n'est pas une mission facile.

- le CCT : *aujourd'hui* qui, en emploi itératif, confirme par sa valeur déictique que le changement a lieu grâce à l'actuel gouvernement et à son programme politique.

- l'expression de l'obligation : il *faut*, le verbe *devoir* (4 occurrences). Cette expression de l'obligation est déjà prise en charge dans le discours produit de la députée.

(2)R Fragment B² : le questionnaire appelle à la défense collective de son camp et de sa politique

En approuvant la stratégie de *défense de son camp* de la députée, le chef du gouvernement l'adopte et l'utilise dans sa réponse. Il invite, lui aussi, tous les membres du Conseil des Représentants à défendre et la politique de son gouvernement et les propositions du parti auquel il appartient.

[...] اليوم ما مطلوبش منا نبقى على التقاليد التي كانت عندنا والتي خولنا على المرأة حجرتها وحجرت عليها(.) فنفس الوقت ما مطلوبش منا نبدأ ونجربو أمام النماذج التي نراها(.) وهادي نقولها بكل صراحة في الغرب بالخصوص(.) خصنا نكونوا نتصرف بطريقة عاقلة(.) بطريقة تأخذ بالإيجابيات الموجودة في الحضارة الغربية [...] ويمكن لنا حنا نكونوا نموذج للآخرين يخدمهم(.) لا الدول العربية والإسلامية التي هاد التقدم وهاد التغيير وهاد التطور ضروري بالنسبة إليها(.) ولهذه الدول التي سيقتنا لهذه المعالم من التطور الكثير(.) وساعتها غادي نقدروا نكونوا كنتصرفو بواحد الطريقة التي كتجلب المنفعة الحقيقية للمجتمع(.) ماشي فقط كتخلق شعارات كيحيو لهننا وكتولي واحد المناسبة بيننا للشد والجدب ولكن ملي كنجيو نشوفو الواقع ديالها(.) الآثار ديالها على المجتمع(.) إما ما كنلقاوهش أولا كيكون(.) فحنا اليوم خصنا ناخذو الوقت ولكن الحاجة التي هي مستعجلة فهي مستعجلة(.) والحاجة التي كيخصها تفكير وكيخصها تأمل نتصرفوا فيها بطريقة صحيحة التي ما تريكش لنا الوضعية ديال النساء ديالنا كنساء(.) ديال الأسر ديالنا لأن المرأة دعامة في الأسرة(.) دعامة أساسية ورئيسية(.) المرأة هي الأسرة(.) [...]

[...] aujourd'hui(.) il ne nous est pas demandé de garder nos traditions qui à force de protéger la femme(.) elles l'ont mise sous tutelle(.) en même temps(.) il ne nous est pas demandé de courir derrière les modèles que nous côtoyons(.) et je le dis en toute franchise(.) surtout les modèles européens(.) nous devons agir avec sagesse(.) de manière à ne prendre que ce qui est positif dans la civilisation européenne(.) [...] nous pouvons être nous aussi un modèle qui sert les autres(.) comme les pays arabo-musulmans pour lesquels ce changement est nécessaire(.) et les pays qui nous ont précédés dans ce changement(.) à ce moment-là(.) nous devons nous comporter de manière à ce que ce changement soit bénéfique à la société(.) et non pas créer des slogans dont l'écho arrive jusqu'ici et qui créent des tensions entre nous(.) [...] donc nous(.) aujourd'hui(.) nous devons prendre notre temps(.) les choses urgentes sont prioritaires(.) et ce qui demande de de la réflexion et de l'observation nous devons le traiter de manière juste qui n'influe pas la situation de nos femmes en tant que telles(.) de nos familles(.) parce que la femme est le pilier de la famille(.) un pilier nécessaire et principal(.) la femme c'est la famille(.) [...]

Outre le fait que **B²** clôt la réponse, ce fragment complète le raisonnement du chef du gouvernement et met en valeur sa stratégie communicationnelle. Ce dernier continue son discours en :

- employant les mots clés de ses discours antérieurs et au sein desquels puisent souvent les partisans de sa politique et, dans certaines circonstances, ceux qui s'y opposent ;
- n'utilisant, contrairement à **B¹**, que la première et la quatrième personnes *je / nous*. Le choix de ces deux pronoms sert la stratégie du chef du gouvernement qui emploie *je* quand il veut exprimer son opinion personnelle sur un fait. Il emploie *nous* pour rallier à sa politique tous les membres du Conseil des Représentants en tant que chef du gouvernement actuellement en place ;
- se référant au *préconstruit* qui

(...) fonctionne (...) sur le mode du déjà là, déjà-dit : il renvoie aux évidences à travers lesquelles émerge, au sein du discours, un sujet standard qui cautionne ce que chacun connaît, peut voir ou comprendre, la voix du sujet individuel se dissout alors dans la *vox populi*. (Détrie *et al.* 2001 : 269)

Le chef du gouvernement conclut sur un fait communément partagé : l'amélioration de la situation de la femme au Maroc en s'adressant à tous les membres du législatif. Mais ce sujet a besoin qu'on le traite avec lucidité et qu'on prenne du temps quand il le faut pour en discuter et résoudre les problèmes qui peuvent en découler. Il s'agit surtout, et en même temps, d'une amélioration qui ne remette pas en cause son statut actuel.

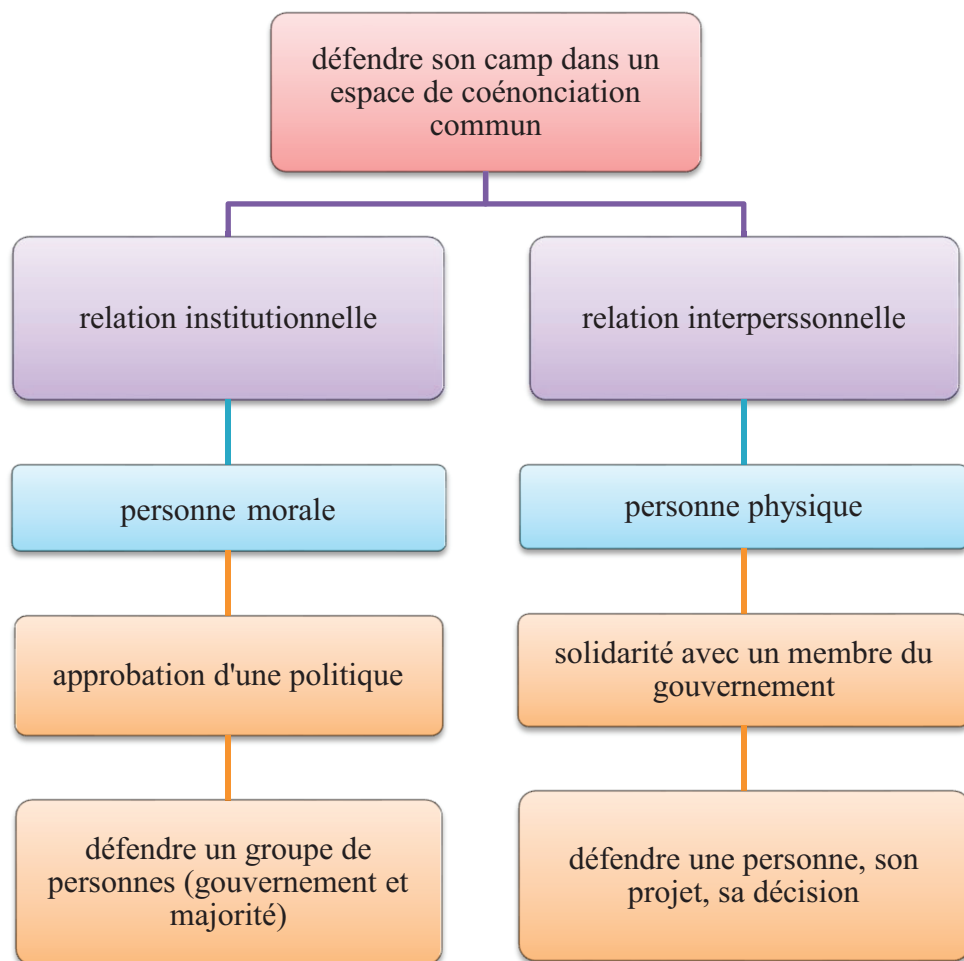
4.1.3 Conclusion

Pour conclure, nous pouvons dire que l'apostrophe en co(n)texte dans l'exercice question/réponse et dans le cas de la *défense de son camp* :

- sert les intentions des coénonciateurs. D'un côté, le questionneur adapte son

discours à celui du questionné en puisant dans ses discours antérieurs. De l'autre, le questionné adapte la réponse à la question. Il adapte aussi son discours au discours de sa coénonciatrice. Les coénonciateurs s'adaptent ainsi l'un à l'autre sur le plan discursif et le plan interactionnel pour préserver cette relation réciproque de *défense de son camp* et consolider le fait de *s'adapter à l'autre*. Ce principe de *s'adapter à l'autre* en interaction, R. Vion (1992 / 2000 : 43) en a fait un élément essentiel dans le maintien de la relation ou, plutôt, des relations établies par la scène et la situation de communication entre les coénonciateurs.

- et détermine la relation établie entre les coénonciateurs. Cette relation, nous l'avons vu précédemment, est de deux types : une relation interpersonnelle et une relation institutionnelle, pour lesquelles je propose le schéma récapitulatif ci-dessous :



4.2 La moquerie à la limite de l'insulte

Après une longue hésitation, j'ai choisi d'intituler ce point la moquerie à la limite de

l'insulte au lieu de la moquerie à la limite de l'injure. La connotation du substantif *injure* qui lui confère un rapport avec le domaine juridique, fait que l'étude de l'apostrophe dans un co(n)texte et une scène de coénonciation spécifiques ne rendra pas compte de l'idée que je veux développer : l'apostrophe dans une situation conflictuelle où nous pouvons remarquer une certaine violence verbale. Par conséquent, je ne traiterai l'apostrophe et sa relation avec la moquerie à caractère insultant que dans une scène institutionnelle spécifique (l'hémicycle), et dans un but discursif déterminé. Par contre, elle ne sera pas abordée au niveau de sa relation avec l'injure dans son aspect juridique. Le traitement de la moquerie à caractère injurieux réorienterait ma recherche vers une conception juridique, éloignée de mes préoccupations actuelles.

Certes, certains chercheurs en analyse conversationnelle se sont intéressés à la violence verbale et en particulier à l'insulte et à l'injure dans plusieurs situations de communication, mais l'usage qu'ils font de ces deux termes ne permet pas de les dissocier l'un de l'autre. Par exemple, F. Cabasino (2010) montre dans son article que l'emploi fréquent de ces deux termes en fait des synonymes. Toutefois, l'étude qu'elle en a faite dans le débat parlementaire porte sur le compte rendu paru dans le journal officiel et, en particulier, sur les insultes / injures faites par les députés présents dans l'hémicycle pendant le déroulement de la séance des *Questions au gouvernement* et non sur l'emploi de ces deux termes en coénonciation pendant l'exercice *Question / Réponse*. De même, dans *De l'insulte* (Cahiers de praxématique 2012, n°58) si Ducard a souligné la connotation juridique du terme *injure* dans son article *Saillie et assaut : pragmatique énonciative de l'insulte*, où il a abordé l'insulte au sein de l'Assemblée nationale, il n'en a étudié que quelques aspects généraux sans s'attarder sur le phénomène de l'insulte en coénonciation c'est-à-dire dans la question et/ ou la réponse entre CoE₁ et CoE₂. Ce qui l'a amené à dire que :

Le dispositif scénique propre au débat parlementaire tend ainsi à ritualiser les échanges et à contenir les invectives, en les maintenant dans la marge autorisée. C'est dans ce cadre que peuvent être adressées des appellations à caractère insultant, mais qui ne font généralement pas obstacle au discours de l'agressé et qui restent sans répartie de sa part. (Dominique Ducard, 2012 : 42)

Alors que comme je l'ai déjà démontré et que je suis en train de l'expliquer, dans l'exercice *Question / Réponse* le questionneur et le questionné réagissent chacun à sa manière aux propos de l'un et de l'autre et non le contraire comme le soutient Ducard quand il dit que l'insulte ne fait généralement pas obstacle au discours de l'agressé, et qu'elle reste sans répartie de sa part. Dans certaines situations de communication, les insultes et même les propos agressifs tenus par l'un des coénonciateurs et qui créent un conflit entre les participants dans la scène institutionnelle, obligent le président de séance à suspendre la séance.

Donc, pour éviter toute confusion dans l'emploi de ces deux termes, je n'emploierai que le terme *insulte* dans son emploi premier défini comme : « une injustice, une violation du

droit » (*Trésor de la Langue Française* : <http://atilf.atilf.fr/>).

Par conséquent, l'apostrophe en co(n)texte sera étudiée, à ce stade de l'analyse, dans une situation de coénonciation et un objectif précis : se moquer de son coénonciateur direct pendant l'exercice *Question / Réponse* pour le déstabiliser, porter préjudice au projet et / ou au programme qu'il défend en le dévalorisant. Il sera aussi question de l'usage qu'en fait le questionné dans l'intention de se défendre, de confirmer sa légitimité compromise dans et par la question.

Le recours à la moquerie est, dans certains cas, perceptible dans la réponse donnée par un membre du gouvernement à la question d'un député. Ceci est dû au fait que le questionneur a recours à des propos que son interlocuteur considère de violents. Il me semble qu'à l'issue de ce type d'échange, les coénonciateurs se trouvent dans une situation de communication et de coénonciation de type question-attaque vs réponse-défense. Ils emploient cette stratégie dans une intention bien déterminée en lien avec différents paramètres. Ces derniers dépendent de l'identité des coénonciateurs, de leur rôle dans l'interaction, du sujet commun objet d'accord ou de désaccord qu'ils débattent, et des moyens discursifs qu'ils utilisent pour arriver à leur fin. Comme illustration, je propose les extraits suivants :

A) Extrait du corpus marocain : *Questions au gouvernement du 22 octobre 2012*

PRES = Mohammed YATIM, président de séance et premier vice-président du président du Conseil des Représentants.

AJ = Ahmed JAFNI, député du groupe Indépendant pour l'Union et l'Égalité.

LD = Lahcen DAOUDI, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres.

الرئاسة: محمد يتيم النائب الأول لرئيس مجلس النواب.
أحمد جنفي: الفريق الاستقلالي للوحدة والتعادلية
لحسن الداودي: وزير التعليم العالي والبحث العلمي وتكوين الأطر

(97) رئيس الجلسة شكرا السيد النائب(.) السؤال الثالث سؤال [...] للسيدات والسادة النواب المحترمين من الفريق الاستقلالي للوحدة والتعادلية(.) [...] (98) أحمد جنفي السيد الرئيس(.) السيدات والسادة النواب المحترمون(.) عرف التعليم الجامعي تزايدا ملحوظا خلال السنوات الأخيرة(.) إلا أن هاد الزيادة الملحوظة لم يواكبها أي إجراء ولم يصاحبها ما يمكن الاعتماد عليه من أجل توفير البنى التحتية للطلبة الجامعيين(.) بحيث يوجد طلبة يتابعون دراستهم في ظروف صعبة جدا لعدم تمكنهم من إيجاد السكن(.) الأمر الذي يحرم هاته الفئة من مزاولة دراستها(.) [...] [...]

(101) رئيس الجلسة شكرا السيد النائب(.) الكلمة للسيد الوزير(.) [...] (102) لحسن الداودي بسم الله الرحمن الرحيم والصلاة والسلام على أشرف المرسلين(.) السادة النواب المحترمون(.) شكرا السيد الرئيس(.) من الصعب جدا الإجابة لمن يقول لا شيء فعل(.) صعب نجابو شي واحد اللي يقول ما تدار والو(.) إيلا ما تيشوفشاي أش غنديرو لو(.) ويكفيينا المنح عمرها ما تزداد عشرات السنين(.) تزداد ب 50%(.) [...] واش هذا ماشي مجهود(.) العدد ديال الممنوحين مر من 180 ألف(.) غادي يكون هاذ العام 211 ألف(.) هذ ما كاينش/./(.) ماشي مجهود/./(.) على الأقل نعترفوا بالأمور اللي تدارت(.) ما قلناش حلينا المشاكل

كلها(.) ماشي تحلت المشاكل كلها(.) وما يمكنش يكون برنامج استعجالي للبنانيات في 6 شهور ولا 7 شهور(.) واش كاين شي برنامج استعجالي نبنيوا أحياء جامعية في 6 شهور/.) إذن دائما المطلوب نطلبو الأمور اللي يمكن تدار في هاد الظروف(.) وإلا غادي نحطو أسئلة اللي ما عندهاش جواب(.) إيلا السؤال تعجيزي فقط(.) ما الفائدة منه/.) خاصنا فعلا الأسئلة اللي كتقدمنا لقدام(.) الآن كنقولوا الجامعة المغربية في أمس الحاجة إلى إصلاحات وتوفير الظروف الملائمة(.) ليس فقط للطالب(.) بل ولالأستاذ(.) وتنقولوا البحث العلمي(.) خاص تشجيع البحث العلمي في كل المجالات(.) بما فيه كلية الآداب(.) لأن هناك من قال قلنا ما محتاجينش للبحث العلمي في كلية الآداب(.) هذا افتراء//.) في كلية الآداب وكلية الحقوق والعلوم الاجتماعية المغرب في أمس الحاجة إلى البحث العلمي في هذا المجال(.) إذن توفير الظروف الملائمة للجامعة المغربية(.) أول مرة راني قلتها(.) وأتحدى شي واحد يجيب عكس هاد الشيء//.)

La question:

(98)AJ **monsieur le président(.) mesdames et messieurs les députés respectés(.) monsieur le ministre(.)** l'enseignement supérieur a connu une recrudescence sensible au cours de ces dernières années(.) mais elle n'a pas été accompagnée, en amont, de mesures ou de tout ce qui peut être mis en œuvre au service des étudiants comme la construction de cités universitaires(.) sachant qu'il y a des étudiants qui étudient dans des conditions difficiles faute de logement(.) ce qui les empêche de poursuivre leurs études(.) [...]

La réponse :

(102)LD au nom de dieu miséricordieux et que la prière et la paix soient sur le plus noble des messagers(.) **messieurs les députés respectés(.)** il est extrêmement difficile de répondre à celui qui dit que rien n'est fait(.) il est difficile que je réponde à quelqu'un qui dit que rien n'est fait(.) s'il ne voit pas(.) que puis-je faire pour lui/.) ça ne suffit pas que les bourses(.) qui depuis dix ans n'ont jamais bougé(.) ont augmenté de cinquante pour cent//(.) [...] ce n'est pas un effort ça//(.) le nombre de boursiers est passé de cent quatre-vingt mille à deux cent onze mille cette année(.) ceci est rien//(.) ce n'est pas un effort//(.) au moins reconnaissons ce qui est fait(.) nous n'avons pas dit que nous avons résolu tous les problèmes(.) les problèmes n'ont pas été tous résolus(.) il ne peut pas y avoir de programme de construction urgent en six ou sept mois(.) existe t-il un programme urgent de construction en six mois/.) **donc il faut toujours demander la réalisation des choses qui peuvent l'être dans l'état actuel des choses(.) sinon nous allons poser des questions qui n'ont pas de réponses(.) à quoi ça sert de poser des questions auxquelles il est impossible de répondre/.) nous avons besoin de questions qui nous font avancer(.)** maintenant nous disons que l'université marocaine a absolument besoin de réformes et de créer les conditions de travail favorables (.) non seulement dans l'intérêt de l'étudiant(.) mais aussi dans l'intérêt du professeur(.) concernant la recherche scientifique(.) nous disons qu'il faut l'encourager dans tous les domaines(.) y compris celui de la faculté des lettres(.) parce qu'il y en a qui racontent que nous disons que nous n'en n'avons pas besoin(.) **c'est un mensonge//(.)** dans les facultés de lettres de droit et des sciences sociales le maroc a vraiment besoin de la recherche scientifique(.) **je l'ai dit dès le début (.) et je défie quiconque affirmant le contraire//(.) [...]**

B) Extrait du corpus français : Questions au gouvernement du 16 octobre 2012

PRES = Claude BARTOLONE, président de séance et président de l'Assemblée

nationale.

ChJ = Christian JACOB, député groupe Union pour un Mouvement Populaire (actuellement les Républicains).

J-M A = Jean-Marc AYRAULT, premier ministre.

La question :

(19)ChJ ma question s'adresse à monsieur le premier ministre(.) **monsieur le premier ministre**(.) cinq mois après votre nomination(.) il ne se passe pas un jour/ sans qu'un dirigeant du ps ou pire/ un de vos ministres ne vous défie/(.) ne vous conteste/(.) ou ne vous contredise en public/(.) [...] la question que se posent aujourd'hui//(.) **monsieur le premier ministre**//(.) les français//(.) est-ce qu'il y a encore//(.) oui ou non//(.) un pilote dans l'avion//(.) [...] est-ce que les couacs à répétition entre vous et votre majorité//(.) votre autorité n'est pas GRAvement remise en cause (.) **monsieur le premier ministre**//(.)

La réponse :

(23)J-M A **monsieur le président**(.) [...] **monsieur le président de l'assemblée nationale**(.) [...] **mesdames messieurs les députés**(.) [...] merci **monsieur jacob** pour votre excellente question/(.) aussi brillante que d'habitude/(.) ((applaudissements)) je vous souhaite bon courage/(.) hein/(.) ((COM : applaudissements sur les bancs des deux camps)) chacun sait(.) que vous êtes là(.) dans l'opposition pas par hasard/(.) moi je ne suis pas premier ministre par hasard/(.) je suis premier ministre parce que j'ai la confiance du président de la république//(.) et de la majorité//((COM : applaudissements sur les bancs de la majorité)) mais vous(.) vous avez été sanctionné[s : l'oral ne me permettant pas de trancher] par le peuple français//(.) ((COM : les députés de la majorité se lèvent et applaudissent le premier ministre)) et vous n'avez pas//(.) un seul instant//(.) [...] une seule minute//(.) une seule seconde trouvé le temps de chercher les CAUses de votre échec et de la sanction dont vous ne vous sortez pas//(.) mais vous en êtes tellement Incapable [s]//(.) que l'énergie que vous dépensez aujourd'hui//(.) et moi je ne me sens pas insulté par vos formules\(.) **monsieur le président jacob**\(.) vous êtes entièrement borné [s] vers une seule chose ((huées)) [...] qui va gagner la bataille de la présidence du parti ump//(.) ((COM : applaudissements des députés de la majorité et vives huées sur les bancs de l'opposition)) qui va se partager l'héritage de monsieur sarkozy que vous nous avez laissé//(.) [...] alors allez donc chercher d'abord en vous-mêmes les causes qui ont conduit le pays dans la difficulté qu'il rencontre\(.) ((applaudissements)) et moi je fais face//(.) avec le gouvernement//(.) au combat pour le REdressement de la france//(.) et cette tâche(.) elle est COnsidérable//(.) [...]

4.2.1 Apostrophe : identité et le rôle des coénonciateurs dans l'interaction

Grâce aux apostrophes l'identité des coénonciateurs est déterminée. Nous savons qui est le questionneur et à qui il s'adresse. De même, et grâce au rôle qui lui est conféré par l'institution, le président de séance, dès le début de l'exercice *Question / Réponse*, désigne celui qui pose la question, puis celui qui répond, en leur attribuant la parole chacun à son tour.

Dans ces deux extraits les questionneurs appartiennent à l'opposition. D'emblée, ils sont loin d'être les défenseurs de la politique menée par les membres du gouvernement questionnés. Ainsi la relation qui s'établit entre les uns et les autres est une relation de provocation qui donne lieu à une situation de tension et de conflit. Chacun des coénonciateurs cherche à remettre en cause le rôle de l'autre au sein du groupe auquel il appartient et / ou qu'il représente, allant jusqu'à y remettre en cause sa légitimité.

Ainsi, en relisant ces deux extraits, nous pouvons y relever les apostrophes suivantes :

Extrait (A) :

- La question :

Le questionneur utilise une apostrophe nominale individuelle *monsieur le président* et une apostrophe nominale collective *mesdames et messieurs les députés*, en ouverture de l'acte de parole suivant le protocole préétabli par la scène institutionnelle, puis il change de posture énonciative en s'adressant à son coénonciateur par l'apostrophe nominale individuelle *monsieur le ministre*

(98)AJ **monsieur le président(.) mesdames et messieurs les députés respectés(.) monsieur le ministre(.)**

- La réponse :

Le questionné emploie dès le début de son tour de parole l'apostrophe nominale collective *messieurs les députés respectés*.

(102)LD au nom de dieu miséricordieux et que la prière et la paix soient sur le noble des messagers(.) **messieurs les députés respectés(.)**

Nous remarquons que le questionné n'a pas utilisé d'apostrophe individuelle parce qu'il répond à quatre questions -et donc à quatre questionneurs- qui portent toutes sur le même sujet : les projets qui ont été réalisés à l'intention des étudiants et les mesures urgentes qui doivent être prises pour créer les conditions favorables aux étudiants pour qu'ils puissent poursuivre leurs études dans de bonnes conditions.

Extrait (B) :

- la question :

Dès le début de son tour de parole, le questionneur précise que sa question s'adresse au premier ministre qu'il interpelle en trois reprises tout au long de son intervention en employant l'apostrophe nominale individuelle *monsieur le premier ministre* :

(19)ChJ ma question s'adresse à monsieur le premier ministre(.)
monsieur le premier ministre(.) [...] monsieur le premier ministre [...] monsieur le premier ministre [...]

- la réponse :

Le questionné, quant à lui, a recours au protocole d'adresse en ouverture propre à l'exercice *Question / Réponse*. Il emploie deux apostrophes différentes pour le président de séance : *monsieur le président* et *monsieur le président de l'Assemblée nationale*.

(23) J-M A **monsieur le président(.)** [...] **monsieur le président de l'assemblée nationale(.)** [...] **mesdames messieurs les députés(.)** [...] merci **monsieur jacob** [...] **monsieur le président jacob** [...]

La première réfère au président de la séance en cours et la deuxième à sa fonction en tant que président de l'Assemblée nationale. Puis, il enchaîne en s'adressant aux députés par *mesdames, messieurs les députés*. Ensuite, il interpelle son coénonciateur direct par deux apostrophes différentes *monsieur jacob* et *monsieur le président jacob*.

Par la première apostrophe il désigne le député et par la seconde le président du groupe UMP à l'Assemblée en faisant allusion à la question de la présidence du parti l'UMP : « **monsieur le président jacob**(.) vous êtes entièrement bornés vers une seule chose ((huées)) [...] qui va gagner la bataille de la présidence du parti ump//(.) [...] qui va se partager l'héritage de monsieur sarkozy que vous nous avez laissé//(.) »

Le questionné en fera le même usage dans une autre séance (*Questions au gouvernement du 4 décembre 2012*) pour répondre à une question adressée par le même député :

« (7) J-M A merci **monsieur le président(.)** **mesdames messieurs les députés(.)** **monsieur le président du groupe(.)** pardon(.) ump(.) c'est bien ça si je ne me suis pas trompé/(.) ((COM : vives huées sur les bancs de l'opposition)) [...] **monsieur jacob(.)** comme vous êtes quelqu'un qui a de la mémoire(.) ».

4.2.2 Le sujet commun :

L'un des éléments essentiels de la relation de coénonciation qui lie CoE₁ et CoE₂ dans le genre de discours *Questions au gouvernement* est le sujet commun qu'ils débâtent pendant l'exercice institutionnel *Question / Réponse*. Ce sujet commun peut être une occasion de renforcer la solidarité entre le questionneur et le questionné comme il peut être le déclencheur d'un conflit. C'est ce dernier cas que je traite dans ce point.

En effet, le questionneur aborde le sujet qui sera débattu entre lui et le questionné. Il le présente en exposant les principaux traits tout au long de son intervention pour le clôturer par une question. Le questionné répond suivant le contenu de l'exposé présenté par le questionneur et le type d'interrogation qui lui est adressée. La question, quand elle est formulée par un membre de l'opposition, donne lieu à une réponse qui comprend la réaction du questionné au contenu de celle-là, une réaction qui est reliée :

- à l'attitude du questionneur envers le questionné,

- aux arguments exposés et fournis par le questionneur et qui servent son intention,
- et, enfin, à la nature de la question en elle-même.

En observant les deux extraits (A) et (B), nous remarquons que le thème commun, entre le questionneur et le questionné dans (A) est la réalisation des projets qui concernent les étudiants et dans (B) il s'agit du rôle du premier ministre et de son autorité au sein du gouvernement.

Étant donné que le thème commun entre les coénonciateurs est exploité par des députés de l'opposition, ces derniers en tireront profit au désavantage des questionnés. La manière préconisée par les questionneurs pour exposer le thème commun, fait de ce dernier le déclencheur de la relation de tension qui a lieu entre le questionneur et le questionné.

Dans l'extrait (A), le questionné affirme que rien n'a été fait par le ministère de l'enseignement supérieur à l'intention des étudiants :

[...] mais elle n'a pas été accompagnée, en amont, de mesures ou de tout ce qui peut être mis en œuvre au service des étudiants [...]

Dans l'extrait (B), le questionné déclare qu'il y a une absence d'entente au sein du gouvernement, et donc, que l'autorité du premier ministre est compromise : «est-ce qu'il y a encore//(.) oui ou non//(.) un pilote dans l'avion//(.) »

Pour gérer au mieux cette situation, les questionnés ont recours à différents moyens discursifs pour renforcer ou atténuer le degré de tension et d'intensité du conflit qui se prépare, voire déjouer l'intention des questionneurs qui cherchent à dévaloriser la politique menée par le gouvernement auquel appartiennent les questionnés.

4.2.3 Les moyens discursifs utilisés par le questionné :

Poser une question dans l'hémicycle est l'occasion idéale pour un député de l'opposition d'exposer les points faibles de la politique menée par le gouvernement en place. Dans les deux extraits *supra*, les questionneurs reprochent aux questionnés le manque d'intérêt à l'égard des étudiants (A) et l'absence d'autorité au sein du gouvernement (B).

Il paraît que les deux questionneurs, en vue des moyens discursifs qu'ils ont investis dans leur tour de parole, refusent aux questionnés le droit à une existence institutionnelle. Ils remettent ainsi en cause leur rôle au sein du gouvernement, du parlement et par conséquent dans la société qu'ils sont censés servir.

Puisque dans (A), le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation des cadres n'a, selon les propos du député, *rien* fait pour les étudiants, dont le nombre ne cesse d'augmenter, afin qu'ils puissent étudier dans de bonnes conditions, il serait judicieux, dans ce cas, de céder la place à ceux qui voulaient s'y mettre et auxquels le gouvernement en cours a emboîté le pas pendant les élections législatives ; et puisque

dans (B), le premier ministre n'arrive pas à contenir les conflits entre lui et les membres de son gouvernement, le questionné lui demande de répondre par oui ou non à la question que se posent, selon ses dires, tous les Français sur l'existence d'un premier ministre.

Pour se défendre et affirmer leur légitimité, les questionnés emploient à leur tour d'autres moyens discursifs. Ils montrent, dès le début de leur tour de parole qu'ils font face à des coénonciateurs qui ont cherché à les déstabiliser en ne leur laissant aucune marge de manœuvre voire aucune chance pour se défendre. Ce constat est corroboré par les déclarations / dénonciations des questionneurs :

(A) : Rien n'est mis au service des étudiants,

(B) : Qui pilote actuellement le gouvernement en place ?

Celles-ci sont l'élément déclencheur de la tension qui s'installe entre les coénonciateurs et même dans la scène institutionnelle : l'hémicycle. Cette situation engendre la nécessité de se défendre, d'asseoir son rôle institutionnel de la part des questionnés qui montrent dans leur discours qu'ils ne sont pas affectés par ces déclarations. C'est ce qui crée un effet de défense-attaque qui permet au questionné de se défendre en défendant son point de vue et en même temps de mettre à son tour en cause la crédibilité du questionneur tout utilisant - plus ou moins- les mêmes procédés discursifs auxquels il a recours.

4.2.3.1 La moquerie pour exprimer une insulte implicite

Le questionneur, ayant déjà préparé sa question, se trouve en position de force. Il met, préalablement, à son profit tous les moyens qui peuvent l'aider à déstabiliser le questionné et le mettre en situation d'hésitation à répondre, faute d'arguments ou de manque d'informations et de connaissance du thème objet de débat.

En effet, nous remarquons ce phénomène de la non-coïncidence des dires quand le questionné, à qui s'adresse la question, ne répond pas en personne à la question. Le président désigne un autre ministre pour répondre à sa place. C'est le cas des ministres délégués ou des ministres auxquels la question n'est pas destinée.

A la relecture des deux extraits, nous remarquons que les questionneurs s'adressent respectivement, à leurs coénonciateurs par l'emploi de l'apostrophe nominale individuelle qui correspond au statut de chacun : (A) *monsieur le ministre* et (B) *monsieur le premier ministre*. Nous remarquons aussi que l'exposé de la question ne parle que des points négatifs de la politique menée par les questionnés. Le co(n)texte de ces deux apostrophes confortent cette intention des deux questionneurs de dévaloriser les questionnés.

Ainsi dans (A), le député emploie le pronom indéfini *rien* pour montrer aux membres du Conseil des Représentants le cadre dans lequel il faut classer le travail du ministre et donner un jugement dépréciatif sur la politique du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation des cadres.

Le questionné répond à cette déclaration en désignant, tout d'abord son coénonciateur par l'emploi de l'apostrophe nominale collective *messieurs les députés respectés* parce qu'il

répond à plusieurs questions en même temps. Ces questions portant sur le même sujet, la présidence attribue la parole aux députés questionneurs chacun à son tour. Le ministre répond successivement à toutes ces questions dans son tour de parole.

(102)LD au nom de dieu miséricordieux et que la prière et la paix soient sur le noble des messagers(.) **messieurs les députés respectés**(.) il est extrêmement difficile de répondre à celui qui dit que rien n'est fait(.) il est difficile que je réponde à quelqu'un qui dit que rien n'est fait(.) **s'il ne voit pas**(.) que puis-je faire pour lui(.)

Le début du discours du questionné laisse transparaître un comportement défensif. Le ministre coupe court aux déclarations de son coénonciateur qui confirme que le ministre et son ministère ne font *rien* en ce qui concerne l'amélioration de la situation des étudiants y compris ceux qui viennent de s'inscrire. Il emploie un adverbe d'intensité *extrêmement* et l'adjectif *difficile* dans une phrase impersonnelle pour qualifier la question posée par son coénonciateur. C'est une question à la quelle on ne peut pas répondre, et à laquelle il ne peut pas répondre. Ensuite, il justifie cette remarque par «**s'il ne voit pas**(.) que puis-je faire pour lui(.) ».

Dans cette réplique nous remarquons que le questionné emploie le pronom de troisième personne *il*. Il s'adresse à son coénonciateur en non-personne le considérant ainsi comme un interlocuteur absent. Il l'exclut de la sphère de coénonciation où, en principe, il occupe la place et le rôle du principal participant.

1- L'euphémisme :

Dans cette déclaration, le ministre qualifie son coénonciateur de quelqu'un qui ne voit pas. Il a recours à la figure de style : l'euphémisme. Il s'agit d'une « figure de pensée par laquelle on adoucit l'expression d'une idée jugée brutale » (Henri Morier, 1961 : p 445). Cette figure de style est largement explicitée dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, où les coéditeurs précisent que :

Les euphémismes se rencontrent dans les domaines les plus divers (...) ils résultent d'interdits sociaux, de tabous religieux ou de stratégies discursives individuelles, et sont considérés comme des **figures*** dont le classement est du ressort de la **rhétorique***. (Détrie *et al.* 2001 : 116)

En effet, généralement, et dans de nombreuses situations de communication, les Marocains, au lieu de dire que cette personne est « aveugle », disent qu'elle est « non voyante ». Par contre, dans des situations de conflit caractérisées où la violence verbale est de mise, on utilise le qualificatif « aveugle ». Cette qualification, violente et brutale, renforce cette situation de désaccord entre les concernés au cours de l'interaction.

Le ministre en fait usage dans son sens propre et son sens figuré. Il décrit le portait physique et moral de son coénonciateur. Au niveau du portait physique il ne peut rien pour

lui : ça ne relève pas de ses compétences. Et moralement, il ne veut pas reconnaître l'effort ou les efforts faits par le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation des cadres ainsi que son ministère. Ce comportement de « non-voyant » est un déni des projets récemment réalisés par ce ministère et dont les médias ont en fait le sujet de prédilection.

Cette qualification est utilisée dans la culture marocaine pour *se moquer de quelqu'un* qui ne cesse de faire du mal autour de lui par ces actes irréflechis et incontrôlables. Dans la vie quotidienne, les Marocains l'utilisent dans le but d'insulter quand ils s'adressent à une personne qui pousse violemment quelqu'un, avec ou sans l'intention de le faire, dans les marchés, les transports en commun, *etc.* : « faites attention ! Vous ne voyez pas ? Vous êtes aveugle ? »

L'adjectif « aveugle » est aussi utilisé dans un sens figuré religieux. Au Maroc, on l'utilise pour qualifier une personne qui ignore ou fait semblant de ne pas comprendre ou encore qui ne veut pas comprendre voire accepter une réalité.

Ainsi, le questionné en se défendant contre la déclaration « *rien n'est fait* » par l'emploi de l'euphémisme, défend aussi la politique du gouvernement auquel il appartient et utilise la moquerie pour atténuer la force illocutoire des propos dépréciatifs annoncés à son égard par le questionné. Le questionné continue de se défendre pour asseoir son rôle compromis par les déclarations du questionneur en utilisant d'autres moyens discursifs. Ces derniers contribuent avec l'apostrophe à renforcer la position du ministre qui montre qu'il s'adresse à un coénonciateur bien déterminé : un membre de l'opposition qui cherche seulement à le déstabiliser et à remettre en cause sa légitimité.

2- Le comportement défense-attaque renforcé par

A. La question rhétorique :

Dans le discours du ministre, nous remarquons qu'il utilise une phrase interrogative. Comme il est en position de coénonciateur répondant, ses interrogations ne sont pas émises en vue d'une réponse. Il s'en sert dans une autre intention : il cherche à atténuer les remarques dépréciatives du questionneur tout en s'en défendant et tout en défendant la politique de son ministère. Les questions posées n'ont pas besoin de réponse, elles les contiennent. Elles laissent envisager des réponses éliminées que les autres participants prononcent dans les rangs. Dans ce cas, nous pouvons dire que le questionné sollicite une question rhétorique. Il s'agit : « (d') une figure bien connue qui transmet des certitudes sous forme de questions posées à un auditoire qu'on suppose acquis à l'avance. (H. Suhamy, 2013 : 84)

Par exemple pour :

- « ca ne suffit pas que les bourses(.) qui depuis dix ans n'ont jamais bougé(.) ont augmenté de cinquante pour cent//(.) », on pourrait s'attendre à une réponse de type : « cela pourrait suffire(.) », ou même

l'entendre de la part des ou de quelques députés de la majorité. En effet, quand j'ai assisté à quelques séances des *Questions au gouvernement* au Maroc et en France, j'ai entendu des députés répondre à des questions de ce type soit par l'affirmatif ou le négatif. Ainsi, nous pourrions imaginer que pour :

- « Ce n'est pas un effort ça//(.) », et

- « ceci est rien//(.) »

La réponse serait : « si(.) », et pour

- « Ce n'est pas un effort//(.) », nous aurions : « c'en est un(.) ».

Quant aux interrogations :

- « à quoi ça sert de poser des questions auxquelles il est impossible de répondre/(.) », et

- « que puis-je faire pour lui/(.) »

le questionné, étant en position de défense, utilise dans certaines situations de communication les mêmes procédés discursifs que son coénonciateur. Il réutilise l'adverbe de négation *rien* à son profit dans la mesure où on pourrait répondre par « à rien(.) » à la première interrogation, et par « rien(.) » à la seconde.

B. L'impératif :

Nous avons souligné que le questionné a, dès le début de son tour de parole et selon le protocole de l'exercice institutionnel *Question / Réponse*, déterminé son coénonciateur par l'emploi de l'apostrophe nominale collective messieurs les députés respectés, et qu'il l'a utilisée parce qu'il répond à trois questions consécutives. Elles sont posées par des députés de l'opposition qui reprochent au ministre le manque ou l'absence d'initiatives concernant les étudiants. Pour réfuter ces déclarations négatives, le ministre ne lésine pas sur les moyens discursifs.

Ainsi en employant l'impératif *reconnaissons*, dans :

- « au moins reconnaissons ce qui est fait(.) »,

le ministre demande à ses coénonciateurs, et par la même occasion à ses collègues de l'opposition, de reconnaître les efforts faits par son ministère concernant le sujet objet de débat.

L'emploi de ce type d'impératif est souvent relatif à la situation de communication dans laquelle se trouve le sujet parlant. Nous en faisons usage, par exemple, quand nous voulons attirer l'attention de notre interlocuteur sur un fait. En effet, les journalistes qui animent les débats télévisés emploient cet impératif pour interrompre ou atténuer une situation de conflit qui s'installe entre les participants et surtout quand ce conflit peut atteindre d'autres proportions : « Soyons raisonnables, ce sujet est... », « Admettons que... », « Allons, messieurs, revenons à cette question de... ».

C. Le discours rapporté

Le questionné enchaîne sur la défense de sa politique en utilisant d'autres moyens qui

peuvent consolider et asseoir son statut institutionnel remis en cause par le questionneur. Nous pouvons relever, à cet effet, l'emploi du discours indirect. Il permet de reprendre des dires pour les réinvestir dans son discours. Quand il répond, le questionné l'utilise pour rapporter deux types de dires qui émanent de deux énonciateurs différents.

Outre le fait qu'il enchâsse les dires d'autres instances énonciatives dans son propre discours, le questionné insère aussi des discours antérieurs déjà produits dans son discours en cours d'actualisation. Ces discours antérieurs, le ministre s'en sert dans son tour de parole pour marquer son désaccord avec les propos du questionneur et pour formuler des arguments qui vont à l'encontre de l'opinion de son coénonciateur.

En effet, dans le discours enchâssant, le discours du ministre en l'occurrence, nous remarquons deux types de discours enchâssés qui appartiennent à deux énonciateurs différents. Dans :

- « Il m'est impossible de répondre à celui qui dit que rien n'est fait(.) »

Le ministre reprend la déclaration faite par le questionneur dans sa question. Il insère un dire antérieurement produit pour le réfuter en fournissant des arguments : l'augmentation des bourses malgré le nombre croissant d'étudiants inscrits, la réalisation de quelques projets qui concernent l'amélioration de la vie dans les cités universitaires. Ces arguments permettent au questionné, dont la légitimité institutionnelle est remise en cause, de s'imposer sur la scène institutionnelle et dans la scène de communication.

Les autres discours rapportés par le questionné confortent davantage l'objectif visé par le ministre. Il réfute la déclaration : « nous avons résolu tous les problèmes (.) » en la rapportant dans son discours en cours de production :

- « nous n'avons pas dit que nous avons résolu tous les problèmes(.) ».

C'est une déclaration que l'opposition lui a attribuée et qui consiste dans le fait que le ministre confirme avoir dit qu'il a résolu tous les problèmes. Le ministre la nie par l'emploi de la négation *ne ...pas dire que* en la renforçant par une autre négation : « les problèmes n'ont pas été tous résolus(.) ».

Ensuite, il rapporte d'autres déclarations antérieures que l'opposition lui attribue et qui se présentent sous la forme :

(1) - « l'université marocaine n'a pas besoin de réformes et de créer [...] (.) », à laquelle s'oppose le ministre par la reprise de ses propres dires antérieurs :

- « nous disons que l'université marocaine a absolument besoin de réformes et de créer les conditions de travail favorables [...] (.) »

(2) - « concernant la recherche(.) il ne faut pas l'encourager dans tous les domaines(.) »,

que le ministre nie par le même procédé de reprise de ses propres dires :

- « concernant la recherche(.) nous disons qu'il faut l'encourager dans

tous les domaines(.)»

(3) – « nous n'avons pas besoin de recherches », c'est ce que raconte l'opposition sur le ministre comme quoi il l'a dit.

- « il y en a qui racontent que nous disons que nous n'en avons pas besoin(.) » et qu'il qualifie de mensonge dans : - « c'est un mensonge //(.) »

A l'issue de ce qui a été présenté *supra*, nous constatons que le discours du questionné CoE₂ comprend le discours du questionneur CoE₁ qui représente aussi l'opposition et le discours de la majorité (désormais e₂) dont fait partie le questionné (CoE₂). Donc le discours de CoE₂ = discours de CoE₁ + discours de e₂.

Je ne parlerai pas dans ce qui suit de l'aspect dialogique du discours enchâssant ni du dialogisme dans les *Questions au gouvernement* sachant que le discours rapporté est un marqueur dialogique (*cf.* Rosier 2008). Ce pourrait être un autre sujet de recherche qui nécessite un intérêt particulier sachant que le dialogisme a fait couler beaucoup d'encre (en commençant par les travaux du Cercle de Bakhtine jusqu'aux recherches et études élaborées par Bres 1997/1998, Détrie *et al.* 2001, Détrie et B. Vérine 2003, Bres et Nowakowska 2004 parmi d'autres études), et que la question du dialogisme dans les *Questions au gouvernement* n'est pas encore abordée.

Le but de ma recherche est de montrer que quand le questionneur et le questionné emploient l'apostrophe, le discours dans lequel elle est utilisée est fonction du statut et du rôle des coénonciateurs. Elle détermine la nature de son co(n)texte d'utilisation et du discours produit dans lequel elle est insérée. Elle joue un rôle dans la scène de coénonciation construite.

D. La conséquence :

Tout au long de son discours, le ministre varie les moyens qui lui permettent de s'opposer à la déclaration « rien n'est fait », qui a déclenché sa réaction à caractère moqueur par la qualification du questionneur de « non-voyant ». Il invite son coénonciateur à faire le même constat logique que lui, en partant d'un fait qui aboutit à une conséquence logique :

- « il ne peut pas y avoir de programme de construction en six mois/(.) donc il faut toujours demander la réalisation de ce qui peut l'être dans l'état actuel des choses(.) sinon nous allons poser des questions qui n'ont pas de réponse(.) »

E. L'insulte implicite :

Si le ministre s'est moqué de son coénonciateur en le décrivant comme un non-voyant, il l'insulte de manière implicite : un « non-voyant » est un « aveugle ». Il continue d'utiliser l'implicite pour montrer à son coénonciateur qu'il n'est pas affecté par ses déclarations dépréciatives à son égard et à l'égard de son ministère. Il le juge à son tour en s'attaquant à la question en elle-même, qu'il classe dans la catégorie des questions que l'opposition ne

doit pas poser. C'est ce qu'il souligne dans la proposition :

- « nous avons besoin de questions qui nous font avancer(.) »,

Au lieu de :

- « nous avons besoin que vous nous posiez des questions qui nous font avancer et non le contraire(.) », **ou**

- « vous nous posez des questions qui ne sont pas fondées sur des remarques pertinentes et des arguments solides(.) »

Il le classe dans la catégorie des personnes qui ne disent pas la vérité, donc il fait partie de ceux qui mentent dans :

- « c'est un mensonge//(.) », correspondant à l'implicite sous-jacent : « vous mentez//(.) ».

Au Maroc, pendant le déroulement des séances des *Questions au gouvernement*, le questionneur et le questionné évitent les moqueries à caractères insultant manifeste, ou tout simplement, les insultes explicites pour deux raisons : la première relève du protocole de l'échange dans les institutions, surtout au Parlement. Quant à la seconde, elle est liée au fait qu'on peut, à l'occasion, en décliner la responsabilité. C'est pour quoi nous entendons souvent dans les réponses aux questions posées par l'opposition des insultes implicites précédées par : *certain*, *quelques uns*, *on*, *quelqu'un*, comme c'est le cas pour cette réponse quand il répond au questionneur par : - « que je réponde à quelqu'un [...] », - « que puis-je faire pour lui/(.) », qu'on peut considérer aussi comme une marque de mépris.

F. Les adverbes d'intensité et l'argument par les chiffres :

La réaction du questionné au discours du questionné, et qui conforte son comportement de défense-attaque, est renforcé par l'emploi des adverbes *absolument*, *vraiment* :

- « l'université marocaine a absolument besoin de réformes »,

pour insister sur la nécessité des réformes que le ministre et son ministère son entraînent d'élaborer.

- « le maroc a vraiment besoin de la recherche scientifique »,

pour montrer qu'il s'agit d'un fait et d'un besoin réels.

Enfin, le questionné a recours à l'argument par les chiffres pour confirmer l'effort fait et réalisé par le ministère de l'enseignement supérieur et qui a incité les étudiants à s'inscrire :

- « le nombre de boursiers est passé de cent quatre-vingt mille à deux cent onze mille cette année(.) ».

G. L'engagement pour s'auto-légitimer : je / nous

Nous avons vu que le questionné a recours à des moyens aussi nombreux que variés pour

asseoir sa légitimité remise en cause par le questionneur. En plus des moyens cités ci-dessus, il emploie les pronoms personnels *je* et *nous* qui ont une double fonction dans le tour de parole. Associé à l'apostrophe, ils renforcent le statut et le rôle du coénonciateur dans la scène de communication et de situation.

Ainsi, et dès le début de son tour de parole, le ministre affiche son engagement discursif et institutionnel. Il s'auto-légitime en tant que personne physique par l'emploi du pronom de première personne *je*, et légitime une personne morale par l'emploi de quatrième personne *nous*. Nous avons un double engagement : un engagement individuel et un engagement collectif. Le questionné emploie le pronom *je* au début et à la fin de son discours, et le pronom *nous* au milieu du tour de parole.

(1) Au début du tour de parole

- « que je réponde à quelqu'un [...] »,

- « que puis-je faire pour lui/(.) ».

A ce stade, nous constatons une réinscription forte de la part du questionné. Il est déterminé à confirmer et asseoir son rôle de coénonciateur légitime dans l'exercice *Question / Réponse* et son statut institutionnel remis en cause par le questionneur, qui lui reproche qu'il n'a rien fait.

D'abord, il déclare en *je* qu'il lui est difficile de répondre à *quelqu'un*, qui n'est autre que son coénonciateur. Ce dernier étant présenté par le ministre en tant que présent / absent.

Ensuite, il l'exclut du champ de la sphère de coénonciation par l'emploi de la non-personne *il*. Il ne s'adresse plus à un coénonciateur en position de face à face mais à un interlocuteur absent. C'est donc un *quelqu'un*, un monsieur tout le monde qui ne participe ni à la scène institutionnelle ni à la situation de communication et pour lequel il ne peut *rien* faire. En plus, si nous relisons le discours du ministre, nous ne trouverons aucune indication explicite qui fait référence directement à son coénonciateur comme le pronom de la cinquième personne *vous* par exemple.

(2) En fin du tour de parole

Le questionné clôt son discours par un engagement individuel qui renforce sa légitimité coénonciative et institutionnelle :

- « je l'ai dit dès le début(.) et je défie quiconque affirmant le contraire//(.) »,

il rappelle au Conseil des Représentants :

- qu'il a déclaré dès le début de ses fonctions qu'il sera au service de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- qu'il a fait des efforts considérables dans ce domaine qui prouvent qu'il s'y intéresse,

- et qu'il défie *quiconque* disant le contraire.

Nous remarquons que le ministre emploie des termes qui renvoient à la non-personne : *quelqu'un*, *il*, *quiconque*, *il y en a* (dans : « il y en a qui racontent que nous

disons que nous n'en avons pas besoin(.) »). Ils réfèrent à son coénonciateur et à l'opposition présents dans l'hémicycle mais que le ministre désigne comme s'ils étaient absents.

De la sorte, le ministre s'auto-légitime à deux reprises au début de son tour de parole pour montrer qu'il affronte son coénonciateur et qu'il n'est pas déstabilisé par ses déclarations dépréciatives. A la fin de son discours, le ministre s'impose, et par la même occasion, il réaffirme son engagement coénonciatif et institutionnel.

(3) nous au milieu du tour de parole

Le ministre ne se limite pas à asseoir son rôle coénonciatif et son statut institutionnel, il défend aussi son ministère, sa politique et celle du gouvernement auquel il appartient. Il légitime une personne morale. Il légitime un organisme (son ministère) et une institution (le gouvernement).

- « nous n'avons pas dit que nous avons résolu tous les problèmes(.) »
- « nous avons besoin de questions qui nous font avancer(.) »
- « nous disons que l'université marocaine a absolument besoin de réformes(.) »
- « nous disons qu'il faut l'encourager dans tous les domaines(.) »
- « il y en a qui racontent que nous disons que nous n'en avons pas besoin(.) »

H. Le non verbal

A ces moyens verbaux que j'ai soulignés, nous pouvons ajouter d'autres éléments. Il s'agit non verbal et du para-verbal (« ces sont les aspects vocaux de la production verbale ». Détrie *et al.* 2001 : 233). Ils contribuent à informer sur l'attitude des coénonciateurs les uns envers les autres et comment ils agissent chacun au discours de l'autre. Outre le fait qu'ils jouent un rôle dans la coénonciation, ces moyens nous aident aussi à savoir s'il s'agit d'une situation d'entente ou de conflit entre les participants à et dans la scène de coénonciation.

Leur fonction pragmatique importante se situe surtout au niveau de la réponse où nous avons la réaction du questionné aux propos du questionneur. Sa réaction est fonction de la question. Quand le questionné répond à une question qui ne remet pas en cause sa politique et celle du gouvernement auquel il appartient, il répond à la question en donnant des éclaircissements ou de nouvelles informations sur le sujet objet de débat. L'intonation, la gestuelle, la réaction des participants non ratifiés ne se présentent pas de la même manière lorsque le questionneur fait partie de l'opposition. C'est le cas de ces deux extraits.

Pour l'extrait (A), le questionné a aussi recours au non verbal et au para-verbal pour se défendre et défendre la politique du gouvernement auquel il appartient. Le ton du ministre, l'emploi des intonations interrogatives et exclamatives (/), l'intensité, la position corporelle de face-à-face, sont autant d'indices qui montrent que le questionné est en colère. Ils dévoilent, au fur et à mesure que les coénonciateurs avancent dans leur discours,

qu'il y a une certaine tension qui est en train de s'installer entre les coénonciateurs et au sein de la scène de communication.

4.2.3.2 La moquerie pour exprimer une insulte explicite :

Dans l'extrait (B), le député remet en cause la légitimité du questionné au sein de son gouvernement. Il commence par désigner son coénonciateur à l'aide de l'apostrophe : *monsieur le premier ministre*. Et puisque la question est préparée à l'avance, contrairement à la réponse, le questionneur met toutes les chances de son côté pour déstabiliser le questionné. Il profite du fait qu'il y a eu quelques discordes entre les membres du gouvernement en cours pour les utiliser contre le premier ministre. Il donne une précision temporelle sur la durée des discordes qui n'ont pas cessé depuis que le questionné est premier ministre : *cing mois et il ne se passe pas un jour*. Et pour corroborer ces propos, le questionneur choisit le lexique de la contestation : *défier, contester, contredire, couac*. Ensuite, il se sert d'une métaphore qu'il présente sous forme d'une interrogation totale : « est-ce qu'il y a encore/(.) oui ou non//(.) un pilote dans l'avion//(.) », à laquelle il impose un type de réponse.

Le questionné n'a pas le choix. Il devra répondre par oui ou non. Il clôt son tour de parole par une question et une apostrophe nominale *monsieur le premier ministre* : « est-ce que votre autorité n'est pas gravement remise en cause/(.) ». D'après les arguments fournis par le questionneur, cette question se présente aussi sous forme d'une conséquence : au vu des incidents qui ont lieu au le PS et au sein du gouvernement, l'autorité du premier ministre n'est pas seulement *remise en question* mais elle l'est *gravement*. Au niveau de la coénonciation, cette question sera l'élément déclencheur de la tension entre les coénonciateurs directs d'une part, et ces derniers et les participants non ratifiés d'une autre part qui réagissent aux propos des deux coénonciateurs en applaudissant et en huant. Par cette question, le coénonciateur E₁ remet aussi en question le statut et le rôle coénonciatif du CoE₂ au sein de la scène institutionnelle et dans la scène propre à l'exercice de face-à-face. C'est une double remise en question qui sera à l'origine de la manière dont la réponse sera élaborée par E₂, le premier ministre. La réponse sera aussi l'occasion pour ce dernier de se défendre et de défendre ce qui est doublement remis en question.

A L'ironie

Le premier ministre veut montrer qu'il n'est pas affecté par les propos de son coénonciateur. Il affiche un comportement de défensif par l'emploi de procédés discursifs variés pendant son discours en cours de production. Nous remarquons ce fait dès le début du tour de parole.

Après le rituel de l'adresse en ouverture, le questionné change de posture énonciative en

dirigeant son discours vers son coénonciateur qu'il désigne par l'apostrophe *monsieur Jacob*. Puis, il qualifie la question qu'il lui a posée d'*excellente* et de *brillante*. Toutefois cette qualification a une connotation dépréciative. Le premier ministre dit le contraire de ce qu'il pense. Il se moque de manière ironique du contenu de la question et donc il se moque, en même temps, de celui qui l'a posée, le député Jacob son coénonciateur. Par cette stratégie, le ministre détourne l'attention des participants ratifiés et non ratifiés de lui vers son coénonciateur qui est devenu la cible du questionné. Le premier ministre se moque du questionneur en employant l'arme de l'ironie.

L'ironie se définit alors par un décalage sémantique : c'est une parole indirecte, court-circuitant la signification littérale de l'énoncé au profit d'une autre signification à visée dévalorisante. Cette définition doit être complétée par la prise en compte de la visée illocutoire elle-même : l'acte de raillerie. L'ironie est alors une figure au sein [de laquelle] s'articulent une composante sémantique (elle est bâtie sur une inversion sémantique) et une composante pragmatique, l'énoncé ironique visant à disqualifier d'une manière ou d'une autre une cible concrète ou abstraite (Détrie *et al.* 2001 : 164)

En employant l'ironie, le premier ministre cherche à atteindre deux objectifs : d'abord, il veut montrer aux participants présents dans l'hémicycle que la question de son coénonciateur n'est pas aussi pertinente qu'il l'a laissé croire pendant sa prise de parole. Ensuite, il cherche à s'inscrire dans une position de force en remettant en cause le bien-fondé de la question et sa véracité. A cet effet, il a recours à la figure de style l'ironie parce qu'elle est, outre le fait qu'elle est une « stratégie de discours et [un] pouvoir argumentatif » (Ducard 2001a), elle est aussi « un véhicule privilégié de la critique et elle semble d'autant plus percutante qu'elle porte sur les institutions ou sur l'exercice du pouvoir politique », (Kerbrat-Orecchioni, 1998 et 1980).

Par l'emploi de la concession dans :

- « merci monsieur jacob pour votre excellente question/(.) aussi brillante que d'habitude/(.) je vous souhaite bon courage(.) hein/(.) »,

il confirme que son coénonciateur a l'habitude de poser des questions de ce type en laissant entendre qu'elle l'est effectivement. Néanmoins, en employant l'ironie, il critique, dans un premier temps, le style de son coénonciateur, et, dans un deuxième temps, le contenu de ses questions antérieures qu'il juge non pertinentes. Il veut souligner ainsi que le député Christian Jacob ne pose pas de questions sur la politique menée par le gouvernement en cours, il ne s'intéresse qu'aux informations publiées par les médias sur ce qui se passe au sein des partis politiques. Pour renforcer son attitude moqueuse, le premier ministre affirme qu'il encourage son coénonciateur dans cette voie sachant pertinemment que son coénonciateur assimile, plus ou moins, l'objectif qu'il cherche à atteindre : le ridiculiser et semer le doute sur la pertinence de ses propos.

L'ironie participe d'une stratégie offensive, disqualifiant une cible par le détour d'une expression apparemment non marquée [...] Il est donc nécessaire, dans

cette stratégie, que le récepteur perçoive l'intention ironique (en faisant) appel à la fois à sa compétence linguistique (il doit comprendre le sens du message) et à sa compétence extralinguistique de la situation (comprendre la visée ultime du message). (Détrie *et al.* 2001 : 165)

B Les indices du comportement défensif du questionné

Tout au long de son intervention, le ministre réfute le doute que son coénonciateur a insinué en ce qui concerne son autorité au sein de son gouvernement. Au début de son tour de parole, le premier ministre se moque de son coénonciateur Cette moquerie revêt un caractère insultant non dans la forme mais dans l'implicite sous-jacent : « votre question n'est ni excellente ni brillante », mais elle reste latente. Il n'empêche que le recours à l'ironie est l'une des stratégies qui permettent au coénonciateur dont la légitimité coénonciative et institutionnelle est remise en cause, d'asseoir cette légitimité.

En plus de l'ironie à portée insultante, le premier ministre met en valeur sa légitimité par :

A. Le rappel d'un fait, d'une réalité :

Le premier ministre rappelle au député qu'ils ne sont pas dans l'hémicycle sans raison, qu'il est premier ministre et que son coénonciateur est membre de l'opposition et de la Représentation nationale suite à un processus politique et institutionnel prédéfini par la constitution. Il lui rappelle, en même temps que l'un est l'autre ont chacun un statut spécifique suite au choix du peuple français.

- «chacun sait que vous êtes là(.) dans l'opposition pas par hasard/(.) moi je ne suis pas premier ministre par hasard/(.) je suis premier ministre parce que j'ai la confiance du président de la république//(.) et de la majorité//(.) [...] mais vous//(.) vous avez été sanctionnés par le peuple français//(.) »

B. Le retournement de l'information contre le questionneur

Le premier ministre à qui le député, en s'inspirant des informations des médias, reproche les différents permanents avec les membres de son parti et de son gouvernement, va procéder de la même manière que son coénonciateur. Il s'inspire lui aussi des événements qui ont marqué, en parallèle, le parti politique auquel il appartient. Le questionné attire l'attention des membres de la Représentation nationale sur une autre discorde qui subsiste au sein du groupe UMP :

- «et vous n'avez pas //(.) un seul instant//(.) une seule minute//(.) une seule seconde trouvé le temps de chercher les causes de votre échec [...]//(.) [...] vous êtes entièrement bornés vers une seule chose [...] qui va gagner la bataille de la présidence du parti ump//(.)».

En effet, les membres et les partisans du parti UMP en 2012, sont partagés à propos de la présidence du parti. Trois membres de l'UMP ont présenté et défendu leur candidature :

Jean-François Copé, Christian Jacob, François Fillon. A cette occasion, les concurrents évoquent chacun les points négatifs chez l'autre, ce qui a créé une discorde au sein du parti entre les membres eux-mêmes et entre les principaux responsables du parti et les adhérents.

C. De l'insulte explicite

Grâce à ses *compétences linguistiques* et *extralinguistiques* (Détrie *et al.* 2001 : 165), le premier ministre reconnaît que son coénonciateur l'a insulté par l'emploi de la métaphore :

- «est-ce qu'il y a encore//(.) oui ou non//(.) un pilote dans l'avion//(.) », qui renvoie à l'éclatement qui menace l'union des membres au sein du Parti Socialiste et du gouvernement en cours.

Le fait que le premier ministre reconnaît l'insulte implicite, le pousse à s'en servir, à son tour, mais cette fois de manière explicite - «je ne me sens pas insulté par vos *formules* \(.) ». le premier ministre a compris l'insulte mais il l'utilise explicitement.

A l'ironie va succéder la colère du premier ministre par l'emploi de l'insulte explicite :

- «vous en êtes tellement *incapable[s]* //(.) [...] vous êtes entièrement *borné[s]* vers une seule chose(.) qui va gagner la bataille de la présidence du parti ump//(.) »

D. L'impératif

Si des différences persistent entre le premier ministre et les membres de son parti et de son gouvernement, c'est parce qu'ils débattent sur la démarche à suivre pour surmonter la situation délicate dans laquelle le précédent gouvernement les a mis. Il demande directement à son coénonciateur, par l'emploi de l'impératif, de chercher les causes de l'échec du précédent gouvernement auquel il appartenait au lieu de rapporter les informations, publiées par les médias, au sein de l'hémicycle qui sert à débattre des réformes et des projets en cours.

- «*allez* donc chercher d'abord en vous-mêmes les causes qui ont conduit le pays dans la difficulté qu'il rencontre/(.)

E. L'opposition

Le premier ministre a recours dans son discours à deux types d'opposition : une opposition lexicale et une opposition syntaxique. Son but est de montrer à son coénonciateur qu'il est, contrairement à l'objectif qu'il visait dans la question, en position de force. Il se sert de son statut et de sa fonction actuels pour opposer deux situations réelles :

- il fait partie de la majorité et il est à la tête du gouvernement en cours parce qu'on lui a fait *confiance* alors que son coénonciateur est un membre de l'opposition dont les représentants ont été *sanctionnés* :

- «j'ai la confiance [...] *mais* vous(.) vous avez été sanctionnés [...] le temps de chercher les causes [...] de la sanction dont vous ne vous sortez pas//(.)»,

- il affronte la situation délicate dans laquelle se trouvent ses pairs pour rétablir l'équilibre

économique et budgétaire de la France :

- «moi je fais face//(.) avec le gouvernement//(.) au combat pour le redressement de la france» vs «mais vous en êtes tellement incapables//(.) »,

F. L'auto-légitimation

Le questionneur a cherché, par et dans son discours, à déstabiliser le premier ministre et ramener la Représentation nationale à se poser des questions sur son autorité, et donc sa légitimité, au sein de son parti politique et de son gouvernement. Pour asseoir davantage sa légitimité, le premier ministre s'exprime à la première personne. Il emploie *je* à trois reprises et à trois moments dans son discours. Le pronom personnel *je* lui permet de s'auto-légitimer :

- dans la scène de coénonciation : il participe à l'exercice *Question / Réponse*. Cette situation est confortée au niveau de la coénonciation par l'emploi de l'apostrophe **monsieur Jacob** grâce à laquelle il montre qu'il ne s'adresse à son coénonciateur en tant que député.

- et dans la scène institutionnelle : outre le fait qu'il a la fonction de premier ministre, le questionné est effectivement un membre de la majorité et du gouvernement. L'apostrophe **monsieur le président Jacob**, qui renvoie au statut et au rôle institutionnel du questionneur au sein de l'opposition, montre qu'il s'adresse à celui qui a remis en cause sa légitimité dans la scène institutionnelle en tant que membre de la majorité et chef du gouvernement.

S'auto-légitimer par <i>je</i>		
Au début du tour de parole	Au milieu	En clôture
- « <u>je</u> ne suis pas premier ministre <u>par hasard</u> //(.) <u>je</u> suis premier ministre parce que <u>j'ai</u> la confiance du président de la république//(.) et de la majorité//(.) »	- « <u>je</u> ne me sens pas insulté par vos formules\(.) »	- «moi <u>je</u> fais face//(.) <u>avec</u> le gouvernement//(.) »
Statut institutionnel 1 : E ₂ = coénonciateur de E ₁ dans la scène institutionnelle	Fonction de premier ministre	Statut institutionnel 2 : E ₂ est membre de la majorité et chef du gouvernement

Le ministre en s'affichant dans son discours par *je*, se réinscrit fortement dans le processus coénonciatif et s'impose dans la scène institutionnelle. C'est une stratégie de communication qui permet au premier ministre de transmettre son point de vue, sa manière de raisonner et sa capacité à gérer les situations de coénonciation délicates. Aussi lui permet-elle de garder le lien coénonciatif avec le questionneur et de maintenir le déroulement de l'exercice *Question / Réponse* :

- en s'inspirant de la même stratégie que son coénonciateur. Il utilise les jugements de valeurs dépréciatifs en se référant aux événements, aux faits qui ont marqué l'opinion publique et dont son coénonciateur et son groupe sont les principaux acteurs,
- ou encore, en dévoilant les points négatifs de la politique du gouvernement précédent auquel appartenait le questionneur.

Certes, cette stratégie coénonciative et discursive préconisée par le premier ministre crée une tension dans la sphère de coénonciation et dans la scène institutionnelle, mais elle prévient le conflit qui peut aboutir à la suspension de la séance et donc à la fin de l'exercice *Question / Réponse*, et ce n'est pas le but recherché ni par la présidence, ni par les coénonciateurs, d'une part, ni par les participants ratifiés et non ratifiés, d'autre part.

G. Du non verbal et du para-verbal :

Nous pouvons aussi pressentir la réaction du questionné aux déclarations dépréciatives du questionneur au niveau du non verbal et du para-verbal. En effet, la posture coénonciative de face-à-face qu'il adopte quand il s'adresse à son coénonciateur, les gestes qui accompagnent ses propos, le ton coléreux, la prosodie (/), l'interrogation, l'exclamation, les réactions des participants comme les applaudissements et les huées, sont autant d'outils qui nous aident à avoir une idée sur la manière choisie par le questionné pour répondre à la question et de sa réaction aux propos de Ch. Taubira. Ils participent de l'aspect coénonciatif de la réponse dans la mesure où ils déterminent les traits distinctifs du discours du premier ministre en association avec les moyens verbaux étudiés *supra*.

4.2.4 Conclusion

Étudier l'apostrophe en co(n)texte ne signifie pas seulement que je veux prouver qu'elle joue un rôle importance dans le discours parlementaire, en l'occurrence les *Questions au gouvernement*, mais je veux, aussi, démontrer que c'est elle qui définit :

- le type relation interpersonnelle qui s'instaure entre les principaux coénonciateurs pendant l'exercice institutionnel *Question / Réponse*,

- la nature de la question et de la réponse : la question de E₁, député(e) de l'opposition à E₂, membre du gouvernement, diffère de la question de E₁ : député(e) de la majorité à E₂.

En même temps, la réponse de E₂ à la question de E₁ : député(e) de la majorité n'est pas la même que celle de E₂ à un ou une député(e) de l'opposition.

L'apostrophe nominale qu'elle soit individuelle ou collective, concrétise la nature de la relation interpersonnelle en coénonciation dans une scène institutionnelle telle que l'hémicycle.

4.3 L'éloquence

4.3.1 L'éloquence dans l'exercice institutionnel *Question / Réponse*

Désormais, nous savons que la question et la réponse sont deux discours produits

successivement par le questionneur et le questionné et qu'ils participent de l'actualisation du discours parlementaire en en faisant un produit collectif. Ce dernier se présente ainsi sous la forme d'un macrodiscours composé de deux microdiscours. Leurs caractéristiques varient selon le statut des coénonciateurs et l'objectif qu'ils cherchent à atteindre. En effet, et à ce stade de l'analyse, nous avons remarqué que les questions ne se ressemblent pas et que les réponses ne se présentent pas de la même manière. Les questionneurs et les questionnés s'adressent les uns aux autres par l'emploi de l'apostrophe qu'ils insèrent dans un micro discours spécifique. Cette spécificité réside dans le fait que les coénonciateurs élaborent la question et la réponse selon qu'ils veulent mettre en cause la politique du gouvernement en cours, défendre leur camp ou défendre le bien-fondé d'une politique. C'est ce qui nécessite l'emploi d'outils discursifs spécifiques qui servent l'objectif visé.

En plus de ceux cités *supra*, j'ai remarqué que les coénonciateurs s'expriment dans un niveau de langue plutôt soutenu de telle sorte que nous nous trouvons devant des orateurs qui produisent des microdiscours éloquents. Le recours à l'éloquence est un moyen de mettre en valeur aussi bien l'orateur que son discours. Son emploi par le questionneur et / ou le questionné n'est pas sans intérêt. Elle sert à renforcer le pouvoir des coénonciateurs dans la scène de coénonciation et au sein de la scène institutionnelle. Les participants ratifiés et non ratifiés sont aussi bien attentifs à un discours élaboré dans un style éloquent qu'à un discours produit dans un langage quotidien. Les microdiscours prononcés dans l'hémicycle sont souvent préparés dans un langage quotidien d'où le fait qu'un discours marqué par l'éloquence a plus d'effet sur l'ensemble des participants. Par conséquent, l'éloquence s'avère être, dans certaines situation de communication, une stratégie à laquelle les coénonciateurs ont recours pour atteindre l'objectif visé.

Évoquer l'éloquence dans les *Questions au gouvernement*, ne veut pas dire que j'étudierai la rhétorique proprement dite mais que je souligne le fait que l'apostrophe peut aussi figurer dans un discours éloquent prononcé dans l'hémicycle pendant le déroulement de l'exercice *Question / Réponse*. Cette éloquence marque surtout le discours produit du questionneur. C'est ce qui nous pousse à nous interroger sur la raison du choix d'étudier l'éloquence dans la question plutôt que dans la réponse.

Même si les questions sont préalablement préparées, elles ne sont pas souvent écrites dans un langage soutenu et, dans certains cas, elles ne sont pas prononcées par les questionneurs tels qu'ils les ont rédigées sur papier. Le questionneur a recours à l'éloquence pour convaincre le récepteur (son coénonciateur, les participants ratifiés et non ratifiés et le téléspectateur) et attirer son attention sur l'objectif qu'il cherche à atteindre.

Qualifier une question d'éloquente tient du fait qu'elle répond à tout ou partie des critères d'un discours éloquent. Ces critères se présentent sous la forme d'un ensemble de procédés lexicaux, syntaxiques et stylistiques. L'éloquence est à étudier, dans ce cas, au niveau du *dictum* et du *modus* (termes utilisés par Bally 1942, repris et explicités par Détrie *et al.* 2001 : 84-85, Charaudeau et Maingueneau 2002 : 385, Vion 2004a : 96-110, et bien d'autres analystes du discours) : elle est à perceptible, dans ce cas, au niveau de l'énoncé et

de l'énonciation. Donc, elle est à appréhender dans l'énoncé que l'énonciateur produit et l'attitude illocutoire qu'il adopte pour le mettre en valeur. C'est cette attitude qui renforce le pouvoir que peut avoir l'énonciateur sur son auditoire. Elle est assurée par

- l'emploi de modalisateurs, d'articulateurs logiques, d'un lexique spécifique (on peut avoir un ou plusieurs vocabulaires selon le sujet traité),
- et la façon selon laquelle ils sont organisés dans le discours.

4.3.2 L'apostrophe dans une question marquée par l'éloquence

Ce type de question s'avère être un discours particulier. Sa particularité est étroitement liée à son organisation. Cette organisation entérine le caractère éloquent de la question en tant que micro discours dans la mesure où le questionneur est à même d'organiser syntaxiquement ses énoncés et stylistiquement son énonciation. A cet effet, le discours que le questionneur adresse au questionné

doit se déployer suivant les quatre mouvements (*exorde, narratio, confirmatio, épilogue*) dégagés par Aristote à partir des quatre opérations discursives de l'*inventio* (établissement des preuves), de la *dispositio* (mise en place des preuves le long du discours), de l'*élocutio* (mise en forme verbale des arguments) et de l'*actio* (mise en scène du discours par l'orateur). (Lambal 2007a : 923)

En principe, après avoir désigné son coénonciateur par l'emploi de l'apostrophe, le questionneur débute sa question-discours, d'abord, par l'*exorde* dans laquelle il expose sa thèse, ensuite il la développe (la *narratio*) en l'appuyant par des arguments (la *confirmatio*). Enfin, il clôt son discours par une synthèse (l'*épilogue*). Ces quatre mouvements sont renforcés par les opérations discursives auxquelles ils correspondent successivement : l'*inventio*, la *dispositio*, l'*élocutio* et l'*actio*.

Pour démontrer que l'apostrophe figure aussi dans un discours éloquent corroboré par le co(n)texte dans lequel elle s'insère, j'ai choisi ces deux questions extraites respectivement des deux corpus français et marocain.

4.3.2.1 Dans les *Questions au gouvernement en France*

Extrait des *Questions au gouvernement* : séance du 16 octobre 2012

PRES = Claude BARTOLONE président de séance et président de l'Assemblée nationale.

DA = Damien ABAD député du groupe Union pour un Mouvement Populaire (actuellement les Républicains).

(A) Les quatre mouvements du discours

(1) L'*exorde* :

Le député commence par le rituel de l'adresse propre au discours parlementaire en remerciant le président de séance de lui avoir attribué la parole. Il précise que sa question ne s'adresse qu'au premier ministre qui, à son regret, vient de quitter l'hémicycle, et donc la scène de coénonciation. Pourtant le député le maintient dans cette scène même si sa présence n'est pas effective :

«ma question s'adressait au premier ministre et bien ma question s'adressera à l'encore premier ministre».

Ensuite, il introduit son exposé par une hypothèse en s'inspirant d'un événement qui a marqué la scène internationale : l'autrichien Felix Baumgartner qui a franchi le mur du son sans moteur en effectuant un vol en chute libre depuis la stratosphère le 14 octobre 2012. Il clôt son introduction par une présentation de la thèse en s'adressant directement à son coénonciateur absent qu'il présentifie par l'apostrophe pronominale *vous* et la quatrième personne *vous* : « force est de constater que (.) **vous** et votre gouvernement/(.) **vous** venez de dépasser le mur de l'incompréhension/(.) ».

(122)PRES merci(.) la parole est à damien abad(.) ((applaudissements))
 (123)DA merci beaucoup **monsieur le président**(.) d'abord permettez-moi de regretter le départ précipité du premier ministre(.) ((applaudissements)) mais oui/(.) ma question s'adressait au premier ministre et bien ma question s'adressera à monsieur l'encore premier ministre/(.) si un autrichien volant a franchi le mur du son ce week-end/(.) force est de constater que (.) vous et votre gouvernement/(.) vous venez de dépasser le mur de l'incompréhension/(.) ((COM : «bravo» sur les bancs de l'opposition))

(2) La *narratio* et (3) la *confirmatio*

Le député développe dans un premier temps la thèse qu'il a présentée dans l'exorde en justifiant ses déclarations par des arguments. Il continue de maintenir, dans son discours et dans la scène de coénonciation, le rôle de coénonciateur principal qu'il défère au questionné. Ce maintien en coénonciation du questionné est renforcé, à ce niveau, par les embrayeurs *vous* et *vous*. *Vous* dans ce contexte fonctionne comme une apostrophe rhétorique.

mur d'incompréhension d'abord/(.) au sein de **vous** propre gouvernement/(.) **où** depuis un mois/(.) il n'y a que **REculade**/(.) **DErobade**// (.) **REtropédalage**//(.) **volte-face**//(.) ((applaudissements)) **confusion**//(.) et **dissonance** en tout genre//(.) et **puis**(.) mur d'incompréhension **aussi** envers les français//(.) qui sont devenus **depuis que vous** êtes aux manettes(.) **tantôt des pigeons**(.) **quand** ils sont jeunes et **créateurs d'entreprises**// >>entrepreneurs artisans ou commerçants<</(.) et **tantôt des dindons d'une farce** qui a assez duré//(.) qu'ils soient employés ouvriers ou salariés courageux//(.) qui voient leur salaire diminuer//(.) ((applaudissements)) **parce qu'ils** ne peuvent plus faire d'heures supplémentaires//(.) **alors**//(.) **vous** qui prétendez faire de la france un grand pays industriel//(.) **vous** envoyez un bien triste message//(.) à notre jeunesse//(.) à nos entreprises//(.) à la france des classes moyennes//(.) à la france de la majorité

silencieuse//(.) celle qui paie TOUjours TOUT et ne reçoit Jamais RIEN//(.) enfin//(.) mur d'incompréhension aussi (.) quant à votre politique et votre budget// avec près de trente milliards d'euros de taxes et d'impôts supplémentaires//(.) vous mettez la france à genoux//(.) et les français à terre//(.)

(4) L'épilogue + [l'apostrophe nominale]

Le député termine son discours par deux interrogations. La première se présente sous la forme d'une question précédée d'un indicateur de conséquence :

« alors//(.) comment [...] »,

et la seconde est une illustration de l'exercice institutionnel *Question / Réponse* qui permet au questionneur de poser sa question en interpellant le questionné par l'apostrophe nominale *monsieur le premier ministre* :

« combien de temps encore allez-vous persister//(.) dans ce qui ressemble de plus en plus à un double mensonge d'état vis-à-vis de chaque [...] »

alors//(.) comment croire dans ces conditions(.) que seulement(.) un français sur dix//(.) subira de plein fouet votre matraquage fiscal//(.) alors que le moral des entrepreneurs est au plus bas//(.) que le pouvoir des salariés est en berne//(.) la patience des français tend à disparaître//(.) ma question est simple(.) monsieur le premier ministre//(.) combien de temps encore allez-vous persister//(.) dans ce qui ressemble de plus en plus à un double mensonge d'état vis-à-vis de chaque [...] entreprise et des salariés//(.)

(B) Les opérations discursives

Outre le respect des mouvements du discours, l'éloquence de cette question tient à la contribution de plusieurs éléments discursifs qui se manifestent au niveau des opérations discursives citées *supra*. Ces éléments investissent toute la surface discursive de la question à laquelle ils confèrent le caractère de discours épideictique. Il s'agit de *la mise en spectacle linguistique* qui consiste en « l'ensemble des opérations linguistiques par lesquelles le réel est représenté » (cf. Détrie *et al.* 2001 : 187), de la *modalité* (Détrie *et al.* 2001 : 189-191, Maingueneau et Charaudeau 2002 : 385 et Vion 2004a : 96-110), du lexique et des figures de style.

Loin d'être une étude exhaustive de l'éloquence de cette question dans tous ses aspects, cette analyse se veut une illustration de l'emploi de l'apostrophe dans une question éloquente riche en procédés grammaticaux, lexicaux et stylistiques. Je me limiterai à en citer quelques-uns suivant leur apparition dans telle ou telle opération discursive.

Ainsi, dans :

▪ *L'inventio*

(122)PRES merci(.) la parole est à damien abad(.) ((applaudissements))
 (123)DA merci beaucoup **monsieur le président**(.) d'abord **permettez-moi**
 de regretter le départ précipité du premier ministre(.)
 ((applaudissements)) mais oui/(.) ma question s'adressait au premier
 ministre et bien ma question s'adressera à monsieur l'encore premier
 ministre/(.) si un autrichien volant a franchi le mur du son ce week-
 end/(.) **force est de constater que** (.) **vous** et votre gouvernement/(.)
 vous venez de dépasser le mur de l'incompréhension/(.) ((COM : «bravo»
 sur les bancs de l'opposition))

Nous constatons que le député interpelle son coénonciateur (le premier ministre) malgré son absence physique de la scène institutionnelle par l'emploi de l'apostrophe pronominale *vous*. L'impératif et l'expression de l'obligation sont deux modalités qui montrent que le questionné s'implique totalement dans son discours en y affichant sa position d'autorité, et en lui conférant une valeur de vérité par le recours à un événement qui a eu effectivement lieu. Se référer à des faits qui ont marqué l'opinion nationale et / ou internationale montre que l'énonciateur est courant de ce qui se passe sur la scène nationale et internationale. Cette *inventio* est triplement adressée : le questionneur s'adresse à son coénonciateur direct (le questionné absent), à l'auditoire présent dans l'hémicycle et aux téléspectateurs qui s'intéressent à cet exercice institutionnel et le suivent en direct. Il veut souligner que le premier ministre et son gouvernement ont dépassé le mur de l'incompréhension. Le lexique choisi par le député décrit de manière dépréciative la politique du gouvernement en cours : C'est ce qu'il démontrera dans :

▪ *La dispositio et l'élocutio*

L'emploi itératif du groupe de mots *le mur d'incompréhension* à trois reprises dans la *dispositio* montre que le député insiste sur ce fait qui qualifie la politique du gouvernement en cours et auquel appartient son coénonciateur :

- Il s'agit selon le député d'une incompréhension particulière qui ne s'est pas seulement installée entre le premier ministre et son gouvernement : **a)**,
- Elle s'intensifie pour atteindre les citoyens : **b)**,
- et touche même la politique préconisée par ce gouvernement : **c)**.

A cet effet, le député appuie ses déclarations en choisissant de les présenter sous forme d'une énumération (d'abord, puis, enfin) pour leur donner plus de valeur. Il renforce ces déclarations par des arguments qu'il fournit dans l'*élocutio* **a'**, **b'**, et **c'** :

a) mur d'incompréhension **d'abord**/(.) au sein de votre propre gouvernement/(.)

a' où **depuis un mois**/(.) il n'y a que Reculade/(.) DErobade// (.)
 REtropédalage//(.) volte-face//(.) ((applaudissements))
 confusion//(.) et dissonance en tout genre//(.))

Le lexique choisi par le député décrit de manière dépréciative la politique du gouvernement en cours. Selon le député c'est une politique qui est loin d'être progressive, innovatrice et cohérente : *reculade, dérobage, rétropédalage, volte-face, confusion, dissonance*. L'indicateur temporel *depuis un mois* aide le député dans son argumentation. Il montre avec précision le début de cette incompréhension qui s'est installée « d'abord au sein du gouvernement ».

C'est une incompréhension qui atteint dans un deuxième temps les citoyens. Ils sont indécis devant la politique menée par ce gouvernement *depuis que* ses membres sont en fonction. Cette indécision résulte du fait que les jeunes citoyens entrepreneurs sont dépouillés (*des pigeons*) à cause des lourdes charges que le gouvernement leur impose. Ce dernier, au lieu de les encourager (*des dindons d'une farce qui assez duré*), entrave leur épanouissement et ne récompense pas l'effort qu'ils fournissent (*la france de la majorité silencieuse qui paie toujours tout et ne reçoit jamais rien*).

b) et puis(.) mur d'incompréhension aussi envers les français//(.)

b' qui sont devenus depuis que vous êtes aux manettes(.) tantôt des pigeons(.) quand ils sont jeunes et créateurs d'entreprises//>>entrepreneurs artisans ou commerçants<</(.) et tantôt des dindons d'une farce qui a assez duré/(.) qu'ils soient employés ouvriers ou salariés courageux//(.). qui voient leur salaire diminuer//(.). ((applaudissements)) parce qu'ils ne peuvent plus faire d'heures supplémentaires//(.). alors//(.). vous qui prétendez faire de la france un grand pays industriel//(.). vous envoyez un bien triste message//(.). à notre jeunesse//(.). à nos entreprises//(.). à la france des classes moyennes//(.). à la france de la majorité silencieuse//(.). celle qui paie TOUJOURS TOUT et ne reçoit Jamais RIEN//(.)

Cette incompréhension s'affiche, dans un troisième temps (*enfin*), au niveau de la politique préconisée par ce gouvernement à cause du budget qu'il a proposé et qu'il compte bien mettre en œuvre. Cependant, il n'est pas à la hauteur des attentes des citoyens. Il leur porte plus de préjudices qu'il ne leur rend service. L'économie du pays en est la première victime. Cette politique budgétaire est un *matraquage fiscal* aux conséquences néfastes sur le pouvoir d'achat des Français et leur moral. Les expressions à connotation négative choisies par le député le confirment : *mettre à genoux / à terre, au plus bas, en berne, tendre à disparaître*.

c) enfin//(.). mur d'incompréhension aussi (.). quant à votre politique et votre budget// avec près de trente milliards d'euros de taxes et d'impôts supplémentaires//(.)

c' vous mettez la france à genoux//(.) et les français à terre//(.) alors//(.) comment croire dans ces conditions(.) que seulement(.) un français sur dix//(.) subira de plein fouet votre matraquage fiscal//(.) alors que le moral des entrepreneurs est au plus bas//(.) que le pouvoir des salariés est en berne//(.) la patience des français tend à disparaître//(.)

▪ **L'actio + [monsieur le premier ministre]**

- ma question est simple(.) **monsieur le premier ministre**//(.) combien de temps encore allez-vous persister//(.) dans ce qui ressemble de plus en plus à un double mensonge d'état vis-à-vis de chaque [...] entreprise et des salariés//(.)

Le questionneur clôt son raisonnement par la question attendue en fin du tour de parole. Celle-ci est adressée particulièrement au premier ministre absent de l'hémicycle et de la scène de coénonciation. Une double absence que le député persiste à atténuer par une interpellation directe en employant l'apostrophe nominale : *monsieur le premier ministre* qui fait de son coénonciateur principal une personne qui participe effectivement et réellement dans les deux scènes : institutionnelle et coénonciative. Outre la stratégie du questionneur de maintenir le statut de coénonciateur direct du questionné par l'emploi de l'apostrophe, il insère celle-ci dans une proposition interrogative qui renferme une modalité appréciative négative. Cette modalité dépréciative résume le point de vue du député envers la politique son coénonciateur, une politique qu'il qualifie de « *double mensonge d'état* ».

L'emploi de l'apostrophe nominale *monsieur le premier ministre* sert aussi bien la coénonciation que l'intention du député. Il fait du questionné absent un coénonciateur en position de face à face et finit son discours sur une note négative dans le but d'attirer l'attention des participants ratifiés et non ratifiés. Il veut les convaincre de partager la même position envers le premier ministre, les membres de son gouvernement et sa politique.

4.3.2.2 Dans les Questions au gouvernement au Maroc

Extrait des *Questions au gouvernement* : séance du 24 décembre 2012

Président de séance : Abd El Karim GHALLAB président du conseil des représentants.

SM = Samir Belfqih député du groupe Originalité et Modernité.

AB = Abd El Ilah BEN KIRANE chef du gouvernement.

الرئاسة: السيد كريم غلاب رئيس مجلس النواب
سمير بلفقيه: فريق الأصالة والمعاصرة
عبد الإله ابن كيران: رئيس الحكومة

(38) سمير بلفقيه
والسلام على خاتم الأنبياء والمرسلين(.) السيد الرئيس(.) السيد رئيس الحكومة المحترم(.) السيدة الوزيرة(.) السادة الوزراء المحترمون(.) السيدات والسادة النواب المحترمون(.) نعتقد في حزب الأصالة والمعاصرة أن موضوع مناهضة العنف الأسري أو تعزيز حقوق المرأة هو ليس موضوع أو قضية نساء فقط(.) بل هي قضية رجال ونساء(.) هي قضية مجتمع(.) هي قضية يجب أن تنأى عن كل مزايده سياسية(.) لقد تأكد اليوم للجميع(.) سواء من داخل المغرب أو خارجه(.) أن بلادنا تعرف وتعيش تحولا مجتمعيا مبني على المنهجية الديمقراطية واحترام إرادة الناخبين(.) حيث أن الاختيار الديمقراطي أصبح من ثوابت الأمة وهو ما أكده دستور 2011(.) هذا الاختيار يجعل من المساواة بين المرأة والرجل اختيارا لا رجعة فيه(.) كنا صادقين(.) السيد رئيس الحكومة(.) حينما أعلننا أكثر من مرة أننا باحترامنا(.) نحترم الشرعية الديمقراطية ونحترم مؤسسة رئاسة الحكومة لأن في ذلك احترام لجميع المغاربة(.) سواء من صوتوا على الأغلبية أو المعارضة أو الأحزاب الغير الممثلة داخل هذه القبة أو حتى من لم يصوتوا(.) كنا صادقين(.) السيد رئيس الحكومة(.) حينما أعلننا أكثر من مرة أننا نتمنى التوفيق لهذه الحكومة في تنزيل وتصريف وعودها لأن في ذلك نجاح للمغرب وللمغاربة(.) كنا صادقين حينما قلنا بأن مساهمتنا السياسية لن تجعل من أي حزب عدو لنا مهما بلغت حدة الاختلاف بيننا(.) والله الحمد(.) ضحى أبائنا وأجدادنا من أجل مغرب يتسع للجميع(.) ولكن كان لنا عدو مبین(.) السيد رئيس الحكومة(.) عدو لا زال يتربص بنا اليوم وهو قضية المساواة بين الرجل والمرأة(.) هو البطالة(.) هو جحافل المعطلين المتربصين والمرابطين أمام هذه المؤسسة المحترمة(.) هو نسبة مديونية الدولة [...](.) هو الهشاشة(.) هو الفقر(.) هو اتساع رقعة نهب المال العام(.) هو انتشار ظاهرة الإفلات من العقاب(.) هو أعداء وحدتنا الترابية(.) هو العزوف عن العمل السياسي(.) هذا هم أعداؤنا(.) السيد رئيس الحكومة(.) كنا صادقين حينما انخرطنا من داخل هذه المؤسسة التشريعية بكل جدية لنساهم جميعا(.) أغلبية ومعارضة(.) ليرقى بعمل هذه المؤسسة التشريعية كما قال صاحب الجلالة ستكون أهم ولاية تشريعية(.) وفعلا كان ذلك سواء من داخل جلسة الأسئلة الشفوية أو داخل اللجن الاستطلاعية أو النقاش حول مشروع قانون المالية في إطار من التقدير والاحترام بين جميع الفرقاء الحاضرين بيننا(.) ولكن(.) السيد رئيس الحكومة(.) أبيتتم إلا أن تذهبوا ضد التيار خلال جلسة الأسئلة الشهرية وأصريتتم على أن تلبسوا قبعة الأمين العام للحزب بدل أن تكونوا رئيسا حكومة لكل المغاربة(.) إن مساهمتكم اليوم(.) السيد رئيس الحكومة(.) داخل جلسة الأسئلة الشهرية شكلا ومضمونا تجعل منكم مفرقا بين بعض مكونات الشعب المغربي بدل أن تلعبوا دور المجمع un élément fédérateur بكل ما أتاحه لكم الدستور من حقوق وواجبات(.) السيد رئيس الحكومة(.) بكل صدق نقولها لك اليوم(.) حينما تطلبون من المعارضة ألا تعارض وتحرمونها من حقها في المعارضة وذلك عن طريق التهديد والوعيد ففي ذلك خرق سافر وصارخ للدستور الذي أجمع عليه المغاربة(.) حينما كنتم في المعارضة كنتم تعارضون ومن جهة أخرى فكل ما يقال(.) السيد رئيس الحكومة(.) فهو نسبي(.) إذا اجتهدنا وأصينا فلنا أجران وإذا أخطأنا فلنا أجر(.) صحيح رأيي يحتمل الخطأ ورأيكم خطأ يحتمل الصواب(.) فلننا في إطار مواجهة بين الخير والشر وعلى أي فاعل سياسي أن يتقبل معارضة الآخر في إطار من التقدير والاحترام(.) إن الشرعية الديمقراطية لا تعطي الحق للحكومة للاستحواذ على لعب دور المعارضة والأغلبية في آن واحد(.) فاستمرار هذه الشرعية رهين بمدى انسجام إنجازات الحكومة مع أسباب نزول هذه الشرعية(.) خصوصا المنجزات السوسيو-اقتصادية(.) إن تواجدنا اليوم(.) السيد رئيس الحكومة(.) لم يأت صدفة بل نتيجة تراكمات ونضالات أبناء هذا الوطن نساء ورجالا(.) منهم من قضى نحبه ومنهم من ينتظر(.) نضالات دامت لعدة عقود وليس فقط لبيض سنوات ولم تبدأ مع انتخابات 25 نونبر 2011(.) وفي الختام(.) السيد رئيس الحكومة(.) كما قلت في البداية هذا تحد يجب أن نرفعه جميعا للنهوض بمغرب الممكن(.) أننا سنتصدى من باب المعارضة وسنعمل بكل ما أوتينا من عزيمة وإصرار على تحصين المكتسيات الديمقراطية والتصدي لكل من يحاول أن يجيد بالقطار الديمقراطي عن وجهته الصحيحة والسلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته(.)

A Les quatre mouvements du discours

(1) L'exorde

Le député commence son discours par deux rituels :

- le rituel de salutation que les Marocains de confession musulmane adoptent avant de commencer tout discours s'adressant à une ou plusieurs personnes, à l'écrit comme à l'oral : «au nom de dieu miséricordieux et la prière et la paix sur le dernier des prophètes et des messagers(.) »,
- et le rituel de l'adresse en ouverture dans une scène institutionnelle, l'hémicycle, pendant l'exercice *Question / Réponse* : «monsieur le président(.) monsieur le chef du gouvernement respecté(.) madame la ministre(.) messieurs les ministres respectés(.) mesdames et messieurs les députés respectés(.) »

Ensuite il déclare à l'auditoire que son parti politique, à l'instar des autres partis, considère la violence familiale et les droits de la femme comme deux causes qui concernent aussi bien les hommes que les femmes et à laquelle s'intéressent l'opposition et la majorité. L'importance accordée à ces deux causes est étroitement liée au modèle démocratique que le Maroc adopte actuellement.

Ces deux causes ne suscitent pas exclusivement l'attention de la majorité et du gouvernement en cours, mais il s'agit d'un sujet commun qui intéresse aussi l'opposition :

(38)SB au nom de dieu miséricordieux et la prière et la paix sur le dernier des prophètes et des messagers(.) **monsieur le président(.) monsieur le chef du gouvernement respecté(.) madame la ministre(.) messieurs les ministres respectés(.) mesdames et messieurs les députés respectés(.)** nous pensons dans le parti originalité et modernité que le sujet de la prohibition de la violence familiale ou de l'instauration des droits de la femme n'est pas un sujet ou une cause de femmes(.) mais c'est une cause d'hommes et de femmes(.) c'est une cause de société(.) c'est une cause à considérer loin de toute enchère politique(.) aujourd'hui il est évident pour tout le monde(.) que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du maroc(.) que notre pays connaît et vit un changement social basé sur le modèle démocratique et la volonté des électeurs(.) parce que le choix démocratique est devenu l'un des acquis de la nation confirmés par la constitution de deux mille onze(.) ce choix fait de l'égalité homme femme un choix sans concession(.)

(2) La *narratio* et (3) la *confirmatio*

Le député, après avoir désigné son coénonciateur direct par l'apostrophe nominale ***monsieur le chef du gouvernement***, démontre la thèse selon laquelle les deux causes dont il s'agit dans l'exorde doivent être prises en considération loin de toute enchère politique. Il défend le point de vue de son parti politique en fournissant des arguments qui prouvent que celui-ci a activement participé à l'élaboration et à l'application du modèle démocratique.

Au fur et à mesure que le député avance dans son exposé, il reproche à son coénonciateur en l'apostrophant (à neuf reprises) deux choses :

- le fait qu'il ne reconnaît pas à l'opposition l'effort qu'elle fournit à propos de ces deux causes,
- et qu'il ne veut pas, soutenu par son gouvernement, travailler en synergie avec l'opposition bien qu'ils se partagent les mêmes positions concernant de nombreux sujets :

« mais nous avons un ennemi redoutable(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) un ennemi qui nous guette encore(.) [...] tous ces éléments réunis sont nos ennemis(.)». Son parti politique aspire, sincèrement, à un travail collectif avec le gouvernement en cours qui n'œuvre qu'à ternir l'image de l'opposition.

nous étions sincères(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) quand nous avons dit maintes fois que par le respect mutuel(.) nous respectons la présidence du gouvernement en tant qu'institution(.) parce que c'est aussi un respect de tous les marocains(.) que ce soit ceux qui ont voté pour l'opposition ou la majorité les partis politiques non représentés dans l'hémicycle et même ceux qui n'ont pas voté(.) nous étions sincères(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) quand nous avons déclaré à plusieurs reprises que nous souhaitons la réussite à ce gouvernement dans l'élaboration et l'application de ses promesses parce qu'il en va de la réussite des marocains(.) nous étions sincères(.) quand nous avons dit que notre participation politique ne fera d'aucun parti notre ennemi quel que soit le degré de désaccord entre nous(.) et dieu merci(.) nos parents et nos aïeux se sont sacrifiés pour un maroc qui nous unit tous(.) mais nous avons un ennemi redoutable(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) un ennemi qui nous guette encore(.) c'est le problème de l'égalité homme femme(.) c'est le chômage(.) Ce sont les foules des sans-emploi qui se rassemblent et campent devant cette institution respectée(.) c'est le taux de déficit de l'état [...] (.) c'est la fragilité(.) c'est la pauvreté(.) c'est l'expansion de la surface du détournement de l'argent public(.) c'est le contournement de la justice pour fuir et éviter les jugements punitifs(.) ce sont les ennemis de notre union territoriale(.) c'est le boycott de l'engagement politique(.) tous ces éléments réunis sont nos ennemis(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) nous étions sincères quand nous avons adhéré au sein de cette institution législative avec sérieux pour que nous contribuions tous(.) majorité et opposition(.) à la pérennité de cette mandature législative qui comme l'a dit sa majesté sera la plus importante des mandatures législatives(.) et effectivement elle le fut à travers les séances des questions orales(.) à travers les comités d'investigation ou le débat autour du projet de loi de finances dans un cadre d'estime et de respect entre tous les membres du conseil des représentants ici présents(.) mais(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) vous avez décidé d'aller à contre-courant au cours de la séance des questions mensuelles(.) et vous avez tenu à porter le casque de secrétaire général du parti(.) au lieu que vous soyez le chef du gouvernement marocain(.) votre participation aujourd'hui(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) dans la séance des questions orales du point de vue de la forme et du contenu fait de vous un dissociateur de certaines composantes du peuple marocain au lieu de jouer le rôle de fédérateur le pouvoir que l'institution vous octroie en matière de droits et de devoirs(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) nous vous le disons aujourd'hui et en toute sincérité(.) quand vous demandez à l'opposition qu'elle ne s'oppose pas en la privant de son droit d'opposition à travers la menace et l'avertissement(.) c'est une transgression flagrante et manifeste de la constitution sur laquelle tous les marocains sont unanimes(.) quand vous étiez dans l'opposition vous vous opposiez et en même temps tout ce qu'on disait(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) était secondaire(.) si nous avons bien travaillé et si nous avons raison nous avons deux récompenses(.) et si nous avons tort nous avons droit qu'à une seule(.) c'est vrai mon point de vue suppose l'erreur et le vôtre est une erreur qui suppose la correction(.) nous ne sommes pas dans le cadre de la lutte contre le bien et le mal(.) chaque participant à la politique se doit d'accepter l'autre dans un cadre d'estime et de respect(.) la légitimité démocratique ne donne pas au gouvernement le droit du monopole à jouer le rôle de l'opposition et de la majorité en

même temps(.) la continuité de cette légitimité dépend de la complémentarité entre les projets réalisés par le gouvernement et les raisons d'être de cette légitimité(.) surtout les projets socio-économiques(.) notre présence aujourd'hui(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) n'est pas le fait du hasard mais elle est le résultat de luttes et de combats des citoyens de ce pays hommes et femmes(.) parmi lesquels il y en a qui ont trépassé et d'autres qui attendent(.) des luttes qui ont duré des décennies et non quelques années et qui n'ont pas commencé qu'avec les élections de novembre deux mille onze

(4) L'épilogue

Le député clôt son discours par :

- une affirmation qui rappelle celle qu'il a annoncée dans l'exorde : œuvrer davantage dans l'intérêt du pays est un défi collectif et l'opposition le fera
- et le rituel de clôture que tout locuteur utilise quand il finit son discours (oral et ou écrit) : « [...] la paix sur vous et la miséricorde de dieu le suprême ainsi que ses bénédictions ».

en guise de conclusion(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) comme je l'ai dit au début c'est un défi que nous devons tous relever pour un maroc du possible(.) nous allons faire face par l'opposition(.) nous allons travailler avec vigueur et persistance pour protéger les acquis démocratiques et affronter quiconque voulant faire dérailler le train de la démocratie de sa vraie trajectoire(.) et la paix sur vous et la miséricorde de dieu le suprême ainsi que ses bénédictions(.)

B Les opérations discursives

La singularité de l'éloquence dans cette question tient à la diversité des procédés discursifs que le député utilise dans son discours. En effet les outils grammaticaux, lexicaux et stylistiques mis en œuvre par le député pour attirer l'attention de son coénonciateur direct et de l'auditoire sur son discours corroborent cette singularité. Le député matérialise, grâce à son éloquence, son discours en cours de production, sa position et son objectif. Dorénavant, à la relecture de ce discours nous constatons qu'il respecte une organisation et un rythme précis au niveau de la question dans sa globalité et au niveau de la partie raisonnement où le député développe sa thèse, qu'il a mentionnée dans l'exorde. Son discours se présente sous la forme d'une série de *périodes* : « la période est une forme d'élocution qui renferme en elle-même un commencement et une fin, ainsi qu'une étendue qui se laisse embrasser d'un coup d'œil ». (Aristote cité par J-M Adam, 2006 : 141)

Ces périodes, même si elles peuvent être indépendamment analysées, entretiennent une relation de complémentarité énonciative. Celle-ci est assurée par la présentation :

- des quatre opérations discursives selon un ordre logique : d'abord, le député annonce le sujet objet de son intervention dans l'*inventio*. Ensuite, il défend son

point de vue en argumentant et en justifiant sa position dans la *dispositio* et l'*élocutio*. Enfin, il fournit une synthèse dans l'*actio*.

- de l'exposé dans lequel il présente son point de vue (et celui du parti auquel il appartient) et qu'il organise sous la forme d'une énumération où nous relevons la reprise de quatre éléments majeurs :
 - 1- l'apostrophe nominale individuelle *monsieur le chef du gouvernement*,
 - 2- l'instance de coénonciation *nous* qui montre que le député adopte la stratégie de la prise en charge énonciative de son discours.
 - 3- la phrase déclarative *nous étions sincères*,
 - 4- les verbes *dire* et *déclarer* que le député utilise pour annoncer ses déclarations qu'il justifie par des arguments et des explications.

Ainsi en reconsidérant les parties discursives de cette question, nous remarquons que de nombreux procédés discursifs assurent leur organisation textuelle et discursive. Cette organisation met en valeur le c(o)ntexte dans lequel l'apostrophe est insérée, un c(o)ntexte qui démontre la fonction et la valeur de l'apostrophe dans l'actualisation du discours en cours de production.

▪ **L'inventio + le rituel de l'adresse**

Le député commence son discours par le rituel de l'adresse spécifique à l'exercice institutionnel *Questions au gouvernement*: [...] (.) **monsieur le président**(.) **monsieur le chef du gouvernement respecté**(.) **madame la ministre**(.) **messieurs les ministres respectés**(.) **mesdames et messieurs les députés respectés** (.) [...] qui inclut le coénonciateur principal du député.

Ce rituel détermine les récepteurs auxquels s'adresse le député. Il s'agit des participants ratifiés et des participants non-ratifiés. Le député leur confirme que son parti politique, à l'instar des autres instances politiques, s'intéresse, lui aussi, à la condition de la femme marocaine. Ce sujet n'est pas traité exclusivement par le nouveau gouvernement auquel appartient son coénonciateur direct : le chef du gouvernement. Le parti politique Originalité et Modernité s'intéresse à la condition féminine en général et à la lutte contre la violence familiale et les droits de la femme en particulier. Il a fait des efforts à ce sujet en tant que partisan de la démocratie qui veille à la pérennité de ce qui est acquis grâce à la constitution et aux élections de 2011. Pour appuyer cette position, le député se serre d'outils linguistiques et stylistiques. Nous pouvons relever dans cette première opération discursive l'emploi de :

- la quatrième personne *nous* qui a une double fonction. D'abord, le pronom personnel indique qu'il s'agit du *nous* (*je + ils*) qui réfère au député et aux membres de son parti politique (*ils = vous + les membres du parti présents*), ensuite le député qui est le porte-parole des autres membres du parti qui représente les militants de son parti politique en se prononçant en leur nom, s'implique dans son discours en tant qu'instance du discours.
- La conjonction de coordination *mais* : « n'est pas un sujet ou une cause de

femmes(.) **mais** c'est une cause d'hommes et de femmes (.)» qui sert, dans ce cas de figure, à relier deux propositions et à marquer l'alternative : *c'est [aussi] une cause de.*

- La répétition et l'anaphore : «c'est une cause d'hommes et de femmes(.) c'est une cause de société(.) c'est une cause à considérer loin de toute enchère politique», marquent l'insistance du député à propos de l'importance de ce sujet devenu une cause de tous les citoyens tous sexes, classes sociales et appartenances politiques confondus.
- La modalité épistémique : «aujourd'hui **il est évident** pour tout le monde [...] **que** notre pays connaît et vit un changement social basé sur le modèle démocratique et la volonté des électeurs», grâce à cette forme de la certitude, le député donne une valeur de vérité à ses propos renforcée par l'indicateur chronologique *aujourd'hui*. Nous retrouvons la même modalité dans l'extrait (A) avec l'expression *force est de constater que*.
- La cause avec *parce que* : par cette conjonction de subordination le député donne une explication à la proposition précédente pour l'expliquer davantage et appuyer la véracité de ses propos : « [...] notre pays connaît et vit un changement social basé sur le modèle démocratique et la volonté des électeurs(.) **parce que** le choix démocratique est devenu l'un des acquis de la nation confirmés par la constitution de deux mille onze(.) ».
- La modalité déontique dans : «c'est une cause à considérer loin de toute enchère politique(.) [...] ce choix fait de l'égalité homme femme un choix sans concession(.)» où le député affiche une certaine autorité par ses propos et consolide sa position et celle de son parti politique concernant le sujet relevé dans son intervention.

(38)SB au nom de dieu miséricordieux et la prière et la paix sur le dernier des prophètes et des messagers(.) **monsieur le président**(.) **monsieur le chef du gouvernement respecté**(.) **madame la ministre**(.) **messieurs les ministres respectés**(.) **mesdames et messieurs les députés respectés**(.) nous pensons dans le parti originalité et modernité que le sujet de la prohibition de la violence familiale ou de l'instauration des droits de la femme n'est pas un sujet ou une cause de femmes(.) **mais** c'est une cause d'hommes et de femmes(.) c'est une cause de société(.) c'est une cause à considérer loin de toute enchère politique(.) aujourd'hui **il est évident** pour tout le monde(.) **que** ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du maroc(.) **que** notre pays connaît et vit un changement social basé sur le modèle démocratique et la volonté des électeurs(.) **parce que** le choix démocratique est devenu l'un des acquis de la nation confirmés par la constitution de deux mille onze(.) ce choix fait de l'égalité homme femme un choix sans concession(.)

Cette mise en spectacle linguistique et discursive du c(o)ntexte dans lequel s'insère le rituel de l'adresse qui renferme l'apostrophes destinée au coénonciateur principal du député, nous la retrouvons dans l'exposé où le député défend le bien-fondé de son

intervention et dans la conclusion.

▪ **La *dispositio* et l'*élocutio* + l'apostrophe nominale individuelle [*monsieur le chef du gouvernement*]**

Ces deux opérations discursives se composent de cinq *périodes* dans lesquelles le député prouve à son coénonciateur principal et à l'auditoire que son parti politique s'est investi dans la vie politique du pays quand il était dans la majorité et faisait partie du gouvernement précédent et continue de le faire. Son implication dans l'instauration de la démocratie et dans la réalisation de projets rentables pour le pays ne date pas d'aujourd'hui. Il veut démontrer à son coénonciateur, en le critiquant, que son parti politique comme les autres partis de l'opposition et de la majorité ne lésinent ni sur les moyens ni sur l'effort à fournir quand il s'agit des sujets qui touchent les citoyens ou l'union territoriale.

Le député s'adresse directement à son coénonciateur en l'apostrophant par l'emploi de l'apostrophe nominale ***monsieur le chef du gouvernement***. Nous constatons qu'il insiste en l'utilisant dans la *dispositio* et dans l'*élocution*. Cette insistance permet au député de maintenir son coénonciateur direct dans la sphère coénonciative et d'attirer l'attention de l'auditoire sur, d'une part, le contenu du discours adressé au chef du gouvernement, et, d'autre part, sur la véracité de ses propos.

Il procède dans son discours par *périodes* qu'il présente sous la forme d'une énumération et qu'il introduit essentiellement, par la phrase déclarative « nous étions sincères » et l'apostrophe ***monsieur le chef du gouvernement***. Chacune de ces cinq *périodes* comprend les deux opérations discursives : la *dispositio* dans laquelle le député expose les preuves de l'implication de son parti dans la vie politique du pays [**a**), **b**), **c**), **d**), et **e**)] et l'*élocutio* **a'**, **b'**, **c'**, **d'**, et **e'** il fournit des explications en justifiant le bien-fondé de son intervention. L'apostrophe y figure soit

- au début de la *période* après la phrase déclarative : *Période* 1 et 2,
- au milieu de la *période* après la phrase déclarative : *Période* 3,
- au début (avant la phrase déclarative), au milieu et à la fin de la *période* : *Périodes* 4 et 5.

Ainsi dans les *périodes* 1 et 2, nous relevons les mêmes organisations textuelles et discursives. Le député emploie la même structure et la même disposition des informations. Nous constatons qu'il commence par la phrase déclarative (désormais Pdéc) suivie de l'apostrophe nominale (désormais ApNom) ***monsieur le chef du gouvernement***, de l'indicateur chronologique (T) *quand* et d'une explication (désormais Exp) *parce que* : **Pdéc+ApNom+T+Exp**.

Par cette stratégie discursive, le député apostrophe son coénonciateur direct et met l'accent sur quelques unes des principales valeurs que tout parti politique est censé défendre : la sincérité dans le respect de l'autre (la majorité en l'occurrence) en l'encourageant pour

qu'il réussisse, la sincérité dans le respect mutuel des institutions, dans le respect au sein des institutions et des citoyens.

Période 1 : Pdéc+ApNom+T+Exp.

- a) nous étions sincères(.) monsieur le chef du gouvernement(.) quand nous avons dit maintes fois que par le respect mutuel(.) nous respectons la présidence du gouvernement en tant qu'institution(.)
- a' parce que c'est aussi un respect de tous les marocains(.) que ce soit ceux qui ont voté pour l'opposition ou la majorité les partis politiques non représentés dans l'hémicycle et même ceux qui n'ont pas voté(.)

Période 2

- b) nous étions sincères(.) monsieur le chef du gouvernement(.) quand nous avons déclaré à plusieurs reprises que nous souhaitons la réussite à ce gouvernement dans l'élaboration et l'application de ses promesses
- b' parce qu'il en va de la réussite des marocains(.)

Le député poursuit son discours en insistant sur le principe de la sincérité qui doit concerner dans le même temps l'implication dans la vie politique. Il prône le travail collectif entre l'opposition dont il fait partie et la majorité. Il souligne que tant qu'ils luttent tous contre les mêmes ennemis qu'il a énumérés, il n'y a pas lieu de se considérer les uns les autres comme des ennemis.

Le député a recours à une autre organisation dans cette période : Pdéc+T+Aff+ApNom+Exp. Cette stratégie lui permet d'attirer facilement l'attention de son coénonciateur et de l'auditoire sur le rôle essentiel de l'opposition, de la majorité et du gouvernement en place : «tous ces éléments réunis sont nos ennemis(.)».

Pour renforcer cette affirmation, le député ne lésine pas sur les exemples qu'il énumère en les mettant en relief par le présentatif *c'est* et par la figure de rhétorique de l'anaphore. Il répète le présentatif au début de chacun des énoncés qui forment l'*élocutio* (c') :

Période 3 : Pdéc+T+Exp+ApNom+Exp

- c) nous étions sincères(.) quand nous avons dit que notre participation politique ne fera d'aucun parti notre ennemi quel que soit le degré de désaccord entre nous(.)
- c' et dieu merci(.) nos parents et nos alleux se sont sacrifiés pour un maroc qui nous unis tous(.) mais nous avons un ennemi redoutable(.) monsieur le chef du gouvernement(.) un ennemi qui nous guette encore(.) c'est le problème de l'égalité homme femme(.) c'est le chômage(.) c'est les foules des sans-emplois qui se rassemblent et campent devant cette institution respectée(.) c'est le taux de déficit de l'état [...] (.) c'est la fragilité(.) c'est la pauvreté(.) c'est l'expansion de la surface du détournement de

l'argent public(.) c'est le contournement de la justice pour fuir et éviter les jugements punitifs(.) ce sont les ennemis de notre union territoriale(.) c'est le boycott de l'engagement politique(.) tous ces éléments réunis sont nos ennemis(.)

Toutefois, au niveau des *périodes* 4 et 5, nous constatons que, au fur et à mesure que le député avance dans son discours, le nombre d'apostrophes croît (nous avons six apostrophes : il y en a trois par *période*). Ces deux périodes sont destinées au chef du gouvernement et concernent en particulier le comportement qu'il a adopté envers l'opposition pendant le déroulement de la séance mensuelle des *Questions orales* réservée au chef du gouvernement. Le député critique cette attitude dans la *période* 5 (e'), qu'il qualifie de « transgression flagrante et manifeste de la constitution sur laquelle tous les marocains sont unanimes(.) »

Période 4 : ApNom+Pdéc+T+Exp+ApNom+Exp+ApNom+Exp

d) **monsieur le chef du gouvernement**(.) nous étions sincères quand nous avons adhéré au sein de cette institution législative avec sérieux pour que nous contribuions tous(.) majorité et opposition(.) à la pérennité de cette mandature législative qui comme l'a dit sa majesté sera la plus importante des mandatures législatives(.)

d' et effectivement elle le fut à travers les séances des questions orales(.) à travers les comités d'investigation ou le débat autour du projet de loi de finances dans un cadre d'estime et de respect entre tous les membres du conseil des représentants ici présents(.) mais(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) vous avez décidé d'aller à contre-courant au cours de la séance des questions mensuelles(.) et vous avez tenu à porter la casquette de secrétaire général du parti(.) au lieu que vous soyez le chef du gouvernement marocain(.) votre participation aujourd'hui(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) dans la séance des questions orales du point de vue de la forme et du contenu fait de vous un dissociateur de certaines composantes du peuple marocain au lieu de jouer le rôle de fédérateur vu le pouvoir que l'institution vous octroie en matière de droits et de devoirs(.)

Période 5 : ApNom+T+SynPrép+Exp+ApNom+Exp+ApNom+Exp

e) **monsieur le chef du gouvernement**(.) nous vous le disons aujourd'hui et en toute sincérité(.) quand vous demandez à l'opposition qu'elle ne s'oppose pas en la privant de son droit d'opposition à travers la menace et la réprobation(.)

e' c'est une transgression flagrante et manifeste de la constitution sur laquelle tous les marocains sont unanimes(.) quand vous étiez dans l'opposition vous vous opposiez et en même temps tout ce qu'on disait(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) était secondaire(.) si nous avons bien travaillé et si nous avons raison nous avons deux récompenses(.) et si nous avons tort nous avons droit qu'à

une seule(.) c'est vrai mon point de vue suppose l'erreur et le vôtre est une erreur qui suppose la correction(.) nous ne sommes pas dans le cadre de la lutte contre le bien et le mal(.) chaque participant à la politique se doit d'accepter l'autre dans un cadre d'estime et de respect(.) la légitimité démocratique ne donne pas au gouvernement le droit du monopole à jouer le rôle de l'opposition et de la majorité en même temps(.) la continuité de cette légitimité dépend de la complémentarité entre les projets réalisés par le gouvernement et les raisons d'être de cette légitimité(.) surtout les projets socio-économiques(.) notre présence aujourd'hui(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) n'est pas le fait du hasard mais elle est le résultat de luttes et de combats des citoyens de ce pays hommes et femmes(.) parmi lesquels il y en a qui ont trépassé et d'autres qui attendent(.) des luttes qui ont duré des décennies et non quelques années et qui n'ont pas commencé qu'avec les élections de novembre deux mille onze

L'éloquence de ces deux opérations discursives est liée à la variété des procédés grammaticaux et rhétoriques que nous pouvons relever. En effet, le député a utilisé, entre autres,

1) les modalités :

- appréciatives négatives et positives : redoutable, dissociateur, flagrante, manifeste,
- épistémiques : effectivement, c'est vrai,
- déontiques : chaque participant politique se doit de...

2) le langage soutenu (l'arabe classique) :

Le député utilise des termes recherchés que les coénonciateurs n'en font pas un usage quotidien et que l'auditeur n'a pas l'habitude d'entendre dans l'exercice *Question / Réponse* : prohibition, trépasser,

3) le changement de posture énonciative :

Le député s'adresse tantôt exclusivement à son coénonciateur principal le chef du gouvernement *vous*, tantôt à celui-ci, à la majorité et aux membres du gouvernement,

4) le changement de l'instance énonciative :

Il emploie *nous* le parti politique, *nous* les députés de l'opposition et de la majorité, *nous* tous les citoyens,

5) les actes de langage :

- apostropher par l'emploi de l'apostrophe nominale,
- faire une déclaration, l'affirmer ou la réfuter à l'aide d'arguments, de preuves qui servent à expliquer dans le but de convaincre,

6) les figures de rhétorique :

- la répétition d'une phrase (*nous étions sincères*), d'un groupe de mots (*une cause de, à travers*), d'un mot (*lutte*),
- l'anaphore : la reprise du présentatif *c'est* au début de la phrase,
- l'énumération come *c'est le cas pour (c')*,

7) les connecteurs argumentatifs :

- l'opposition : *mais, au lieu que, au lieu de*,
- l'explication : *parce que, vu...que*,
- le but : *pour que*,
- l'exception : *ne ... pas ... que*,
- la négation : *ne...pas*

8) les indicateurs temporels : *quand, aujourd'hui*

Ces outils discursifs réunis et qui rythment ces cinq *périodes* créent un certain équilibre dans l'organisation textuelle et discursive de ces deux opérations discursives. Aussi procurent-ils une certaine valeur à l'intervention du député qui, vu son aspect de tirade, aurait créé un sentiment d'ennui chez le récepteur.

▪ **L'actio + l'apostrophe nominale individuelle [monsieur le chef du gouvernement]**

Après avoir présenter, d'abord, le sujet de son intervention, le député, le développe en en exposant les principaux points. Il adopte une organisation textuelle et discursive précise dans son discours. Il choisit une mise en spectacle linguistique et discursive riche en outils linguistiques et en procédés discursifs pour atteindre son objectif. Enfin, il finit son discours par la dernière opération discursive l'*actio* dans laquelle il résume son point de vue et celui de son parti politique.

Cette opération joue deux rôles primordiaux dans ce discours. C'est, d'une part, une opération discursive d'équilibre au niveau du raisonnement logique préconisé par le député : d'abord la présentation d'une thèse qu'il développe ensuite avec une antithèse et qu'il clôt, enfin, par une synthèse. D'autre part, il maintient son statut et son rôle de coénonciateur dans la scène englobante et dans la scène de coénonciation en assurant le même statut à son coénonciateur principal le chef du gouvernement.

en guise de conclusion(.) **monsieur le chef du gouvernement**(.) comme je l'ai dit au début c'est un défi que nous devons tous relever pour un maroc du possible(.) nous allons faire face par l'opposition(.) nous allons travailler avec vigueur et persistance pour protéger les acquis démocratiques et affronter quiconque voulant faire dérailler le train de la démocratie de sa vraie trajectoire(.) et la paix sur vous, la miséricorde de dieu le suprême ainsi que ses bénédictions(.)

Trois éléments corroborent le statut des coénonciateurs dans l'énonciation et dans la sphère de communication : l'apostrophe nominale, la prise en charge énonciative et l'instance du discours.

- L'apostrophe nominale individuelle *monsieur le chef du gouvernement* indique que le député s'adresse principalement, du début à la fin de son discours, au chef du gouvernement et que, au-delà, il implique aussi les membres du Conseil des Représentants et les participants non ratifiés.
- Le député prend entièrement en charge son discours. Son engagement discursif, il l'assume par l'emploi de la première personne *je* : «je l'ai dit au début ».
- L'instance du discours est doublement marquée dans cette opération discursive. Le député emploie deux marques de la personne : la première personne *je* et la quatrième personne *nous*. Le pronom personnel *je* réfère au député et le pronom personnel *nous* renvoie à son parti politique : «nous allons faire face par l'opposition(.) nous allons travailler».

Dans sa conclusion, le député ne se contente pas de renforcer son implication et celle de son parti politique, dont il est le porte-parole, dans le discours et dans la scène institutionnelle, il reprend, en parallèle, la même mise en spectacle linguistique et les mêmes procédés rhétoriques que dans les opérations discursives précédentes, qui mettent en valeur le caractère éloquent de cette intervention.

Ainsi, il emploie le même pronom personnel qui renvoie à des référents différents. C'est le cas pour *nous* dans «nous devons tous» qui réfère à l'opposition et à la majorité et pour *nous* dans «nous allons faire face par l'opposition(.) nous allons travailler avec vigueur et persistance [...] » qui renvoie au député, à son parti politique et à l'opposition.

Il a recours à la modalité déontique par l'expression du devoir dans «c'est un défi que nous devons tous relever» comme il a recours à la mise en valeur du défi par le présentatif *c'est*.

La métaphore en tant que figure de rhétorique renforce l'intérêt que le député porte à son discours quand il compare le processus démocratique à un train sur des rails : «nous allons travailler avec vigueur et persistance pour protéger les acquis démocratiques et affronter quiconque voulant faire **dérailer le train de la démocratie de sa vraie trajectoire**».

4.3.3 Remarques

Au terme de cette analyse, je peux dire que l'apostrophe dans un discours marqué par l'éloquence ne sert pas uniquement la coénonciation en elle-même, ni l'objectif recherché et atteint du coénonciateur, elle détermine en même temps les compétences et les identités des coénonciateurs dans le discours parlementaire, en l'occurrence les *Questions au gouvernement*. Au niveau des compétences, je cite la compétence intellectuelle, la

compétence linguistique et la compétence culturelle. La première est liée à la connaissance de l'énonciateur du monde et à la manière qu'il préconise pour investir cette connaissance dans le discours. La deuxième réfère au comportement discursif que le coénonciateur adopte pour utiliser ses propos et leur organisation matérielle au profit de son discours.

La compétence linguistique est le résultat du choix d'une mise en spectacle linguistique et de figures de rhétorique précises que l'énonciateur met au service de son discours et de son intention. Argumenter, expliquer et justifier en s'inspirant des événements et des faits qui ont marqué la scène nationale, internationale ou l'histoire du pays, relève de la compétence culturelle de l'énonciateur. Quant aux *identités*, elles seront analysées ultérieurement dans le point chapitre 6.

Chapitre 5. L'apostrophe et le statut du CoE₁ selon le PDV du CoE₂ dans le processus coénonciatif *intention / interprétation*

Dans les *Questions au gouvernement*, le questionneur désigne son coénonciateur direct dans la question qu'il lui adresse. Par ce processus, il lui confère une légitimité institutionnelle et discursive dans la scène *englobante* et la scène *générique*. Il l'accepte, d'ores et déjà, en tant que tel, dans la sphère de coénonciation et dans la sphère de communication : l'hémicycle. Ce processus est conforté par l'emploi de l'apostrophe nominale qui permet au CoE₁ de désigner CoE₂ et de reconnaître à ce dernier son statut de participant direct à et dans l'exercice institutionnel de *Question / Réponse* et son rôle discursif. Il en va de même pour le CoE₂ qui, par le même processus, sait qu'il est considéré comme tel dans et par le discours du CoE₁. Et c'est à ce niveau que le questionné déterminera par et dans son discours en cours de production le comportement qu'il adoptera envers le questionneur. Autrement dit, puisque le questionné réagit au discours du questionneur, il va, tout au long de son discours mettre en relief son *point de vue* (désormais PDV). Le lecteur se posera bien des questions à propos de l'usage que je fais de la notion et du terme *point de vue*. Les linguistes n'accordent pas tous le même sens à l'expression, Rabatel A. (1997) rend largement compte de ce problème dans son ouvrage *Une Histoire du point de vue* :

Souvent citées dans les manuels comme dans la littérature théorique, les notions de focalisation narrative ou de point de vue (expressions que l'on considérera comme parasynonymes) sont d'un maniement malcommode, tant elles reposent sur des considérations critiques, ou narratologiques, insuffisamment étayées par des faits de langue. [...] Quiconque s'est intéressé de près à la question n'a sans doute pas manqué d'être étonné par les différences d'interprétation (sinon par les divergences interprétatives) touchant tel type de focalisation. [...] La perplexité ne peut que croître lorsque le flottement des interprétations est imputable au même théoricien ; c'est le cas dans *Figures III* [...] (Rabatel, 1997 : 9)

Toutefois il ne s'agit pas dans la présente réflexion d'analyser le *point de vue* du questionné sur le discours du questionneur selon les différentes approches dont j'ai parlé. Mon propos portera particulièrement sur l'analyse du PDV Rabatel (2009 : 27) :

Le PDV correspond à la façon dont un sujet envisage un objet, à tous les sens du terme « envisager », que l'objet soit un objet concret ou un objet langagier. Quant au sujet, [...] il exprime son PDV soit directement, par des commentaires explicites, soit indirectement, par la référénciation, c'est-à-dire à travers les choix de sélection, de combinaison, d'actualisation du matériau linguistique, et ce dans tous les cas de figure, depuis les choix les plus subjectifs jusqu'au choix apparemment les plus objectivants, depuis les marques les plus explicites jusqu'au indices les plus implicites. (Rabatel, « Perspective et point de vue », p : 27 in *Communications* 2/2009 (n° 85), p. 23-35)

Donc, il sera question d'observer et d'analyser le statut de l'apostropheur selon le point de vue de l'apostrophé. En d'autres termes, je serai amenée à étudier l'interprétation que le questionné fait du discours du questionneur. Je chercherai à démontrer si le questionné sera amené à montrer une certaine ouverture au discours de CoE₁, ou, au contraire, il affichera une certaine réserve et / ou un refus à l'égard du référent commun : le thème du débat.

A travers cette réaction au discours de l'*autre*, s'impose alors une question majeure : quel est le statut du questionneur selon le point de vue du questionné ? Et quels sont les procédés que ce dernier utilise à cet effet ?

Nous allons donc nous intéresser à ce sujet tout en essayant de répondre, en même temps, aux interrogations ci-dessus. Cette démarche nous permettra de déterminer le statut du questionneur dans le discours du questionné.

- Le questionné adhérera-t-il ou non au discours du questionneur ? En d'autres termes, le discours du CoE₂ *coïncidera-t-il* ou non avec le discours en cours de production du CoE₁ ?
- Cette *coïncidence*, si elle a lieu, est-elle totale ou partielle ?

La notion de *coïncidence* est amplement explicitée par J. Authier-Revuz (1999 : Tome 1 et 2). L'auteure s'est particulièrement intéressée à la question de la coïncidence et de la non-coïncidence des mots à eux-mêmes et de ceux-ci aux choses. En effet, elle a présenté une analyse de la question dans le discours politique en l'introduisant par l'observation suivante :

Dans l'étude des divers modes d'émergence des mots de l'autre, c'est de façon massive que certains types sont illustrés par des énoncés empruntés au champ politique : tout particulièrement, dans le cadre de la représentation du mot de l'autre, comme porteur d'un point de vue spécifique sur le réel [...], et sur le mode d'une représentation explicitement polémique, que ce soit par caractérisation du mot de l'autre comme inadéquat – euphémique, pudique, abusif, scandaleux, etc. -- par spécification de propriétés du réel s'opposant à la nomination de l'autre, ou par couplage avec une nomination de soi, marquant un déplacement, ou une opposition frontale. A travers cet ensemble apparaît l'importance, dans le champ politique, de ce travail de positionnement explicite par rapport à des mots « sensibles », et de l'importance, dans le rapport à l'autre discours, du rapport polémique, dont P. –A. Taguieff fait un trait constitutif majeurs du discours politique. (Authier-Revuz, 1999. Tome 2 : 471)

Mon analyse, quant à elle, porte sur la même question mais je l'orienterai vers une reconsidération du discours dans sa globalité en tant que produit collectif. En d'autres termes, je reconsidérerai cette question au niveau du degré de compatibilité entre la question et la réponse, que je dégagerai en me référant au type de coïncidence entre la conception que fait le questionné du référent commun et l'interprétation qu'en fait le

questionné ; c'est-à-dire je me concentrerai sur *l'interprétation* par l'apostrophé (CoE₂) de *l'intention* de l'apostropheur (CoE₁).

Pourquoi me suis-je intéressée à cette problématique dans la réponse au lieu de l'aborder au niveau de la question -ce qui était aussi possible- ? Parce que la réponse, contrairement à la question, n'est pas élaborée à l'avance. Elle est plus ou moins improvisée, même si le questionné connaît, entre autres, les grandes lignes de la question. Cette particularité de la réponse procure une marge de liberté au questionné dans son discours en cours de production. Celui-ci s'adresse au questionneur, mais cela ne l'empêche pas de produire un discours à partir de *son point de vue* à l'égard du questionneur et de son discours.

La problématique du PDV concerne notamment les perceptions, les paroles, [...] mais elle n'a pas à être bornée *a priori* par tel ou tel domaine sémantique, puisque la référenciation des énoncés n'est jamais neutre, et construit toujours une certaine manière de voir pour le destinataire (*ibid.* : 26)

C'est cette manière de voir pour [le questionné] qui concerne notre propos sur l'apostrophe et le statut du CoE₁ selon le PDV du CoE₂ dans le double processus d'intention et d'interprétation.

5.1 La coïncidence entre *l'intention* et *l'interprétation* :

La question est un microdiscours actualisé par le questionneur. Elle se compose de trois éléments essentiels : le questionné, désigné par l'apostrophe, le *référent* et *l'intention* du questionneur. Ce *référent* étant le sujet du débat, est le point commun qui lie conjointement et réciproquement le CoE₁ et le CoE₂ dont le statut coénonciatif est conforté par l'apostrophe. Cette relation est du moins déjà préétablie si on se place au niveau du rituel propre à l'exercice institutionnel *Question / Réponse*. Cependant, l'usage que fait le questionné du référent commun, dans la mesure où il sous-entend *l'intention* du questionneur, dépend de la *manière de voir pour* le premier. Elle dépend du PDV du questionné qui renferme son *interprétation*.

Le microdiscours produit par CoE₁ sera reconsidéré par CoE₂ dans son discours à produire. Au courant de l'actualisation de ce dernier, le questionné désigne, d'abord, son coénonciateur par l'apostrophe, selon le rituel de l'adresse propre au genre du discours *Questions au gouvernement*. Ensuite, il présente sa conception du discours du questionneur. Il va façonner le discours produit suivant la stratégie discursive qu'il juge pertinente.

Dès le début de son discours, le questionné montre soit son adhésion, soit son opposition à la conception du référent par le questionneur. Dans le premier cas il s'agit de ce que Rabatel (2004 : 33) appelle une *référence unique* et dans le second il parle d'une *référence partagée*. C'est ce que je me suis permis d'appeler la coïncidence ou la non-coïncidence entre *l'interprétation* et *l'intention*.

Je propose pour le premier cas de figure le schéma :

CoE₁ dit [Ap] + X₁ et CoE₂ répond par [Ap] + X₁ + X₂ ou par X₁ + [Ap] + X₂.

X₁ représente le discours produit du questionneur et X₂ le discours en cours de production du questionné. Nous passons, à ce stade, du discours *intentionnel* au discours *interprétatif*. Le discours en cours de production comprendra le discours à interpréter X₁ et le discours interprétant X₂. Il s'agit de la fusion de deux microdiscours, ou encore d'une coïncidence entre l'*interprétation* et l'*intention*, que j'illustrerai par des exemples extraits du corpus objet de ma recherche. Quant au second cas de figure qui porte sur la non-coïncidence ou la *référence partagée*, je l'aborderai ultérieurement.

5.1.1 Le cas du corpus marocain

Extrait des *Questions au gouvernement*, séance du 22 octobre 2012.

PRES = Mohammed YATIM, premier vice-président du président du Conseil des Représentants

MA = Mohammed ACHROUROU, du groupe Authenticité et Originalité

AS = Abdelwahed SOUHAIL, ministre de l'emploi et de la formation professionnelle

الاثنين 06 ذو الحجة 1433 (22 أكتوبر 2012).
الرئاسة: محمد يتيم النائب الأول لرئيس مجلس النواب.
محمد اشوررو: فريق الأصالة والمعاصرة
عبد الواحد سهيل: وزير التشغيل والتكوين المهني

(60) رئيس الجلسة [...] ننتقل إلى قطاع التشغيل والتكوين المهني(.) بسؤال أول عن العمال المطرودين من شركة أولماس سيدي علي للسيدات والسادة النواب المحترمين من فريق الأصالة والمعاصرة (.) [...] (61)

محمد اشوررو شكرا السيد الرئيس (.) السادة الوزراء (.) السيدات والسادة النواب المحترمون (.) السيد الوزير (.) قد يبدو في الأول بأن هذا السؤال عندو طابع محلي (.) ولكن في الحقيقة عندو طابع وطني (.) [...] المشكل (.) السيد الوزير (.) هو أنه عندنا مجموعة من العمال المطرودين سنة 1999 بالضبط (.) والعدد ديالهم 197 عامل (.) معناه (.) السيد الوزير (.) أن هناك 197 عائلة مشردة (.) والمشكل الأكبر (.) السيد الوزير (.) أن بعد هاد الطرد هذا هناك عقاب جماعي في حق ساكنة هاد المنطقة من حيث حرمانهم من التشغيل [...] ولعلمكم (.) السيد الوزير (.) هداك البرنامج ديال جبر الضرر الجماعي اللي من المفروض ينطلق في 2010 ما زال ما انطلقش (.) إذن هذا أيضا كنعقدرو نسميوه هذا عقاب جماعي (.) واليوم (.) السيد الوزير (.) يمكن نقولوا بأنه أيضا هاد الشي المشكل ديال التشغيل في المنطقة (.) وخاصة في المعمل (.) هو انتهاك لحقوق الإنسان (.) من خلال التهميش والإقصاء والفقر اللي كتعاني منو الساكنة ديال هاد المنطقة (.) [...] بغينا تعطونا التقييم ديالكم لهاد المشاكل هادو (.) وشكرا (.)

(62) رئيس الجلسة الجواب (.) السيد الوزير (.) تفضلوا (.)

(63) عبد الواحد سهي شكرا السيد الرئيس (.) أشكر السيد النائب المحترم على طرحه هذا السؤال (.) وفي الواقع أنا أتقاسم معك كل ما أتيت به من تحليل لما آل إليه وضع هذا النزاع الجماعي اللي كان هادي 13 سنة (.) واللي داز على عدد ديال المراحل (.) في بعضها تدخلت الوزارة في إطار الاختصاصات ديالها (.) اللي هي تقريب وجهات النظر أو الصلح (.) ولكن مع الأسف الأمور تطورت إلى العنف وتطورت إلى الفصل ديال 197 ديال العمال (.) ووصل الأمر إلى القضاء كما تعلم السيد النائب المحترم (.) ومر من المراحل الابتدائية والاستئنافية للقضاء (.) وقال القضاء كلمته (.) مع الأسف اللي ما نصفاتش الشغيلة حسب المعلومات اللي عندنا (.) واعتبرت على أنه الأمور تمت بصفة قانونية (.) ولذا أنا تيطهر لي بغيت بهاد المناسبة نعبر على التضامن ديالي (.) وتنعرف بلي أوالماس وفي المنطقة ديالها كانت واحد البريق ديال الأمل بالنسبة الناس لمدة (.) وما آلت إليه

الأمر (.) ومن دون شك على أن هاد الشي خصو يحثنا في المستقبل باش الفرقاء الاجتماعيين يتقاوا الله في بعض الأحيان عندما يأخذون بعض القرارات اللي كي يمكن لها تؤدي إلى تشريد عائلات (.) وشكرا (.)

A/ La question : CoE₁ dit [Ap] + X₁

Le questionneur désigne son coénonciateur direct par l’apostrophe nominale *monsieur le ministre*. Ensuite, il aborde le sujet de son intervention : [Ap] + X₁. Ce sujet représente le référent commun entre son interlocuteur et lui-même. Il s’agit de la situation préoccupante des ouvriers qui ont été expulsés de leur lieu de travail et qui attendent la régularisation de leur situation. Une situation s’est aggravée à cause de la décision des instances judiciaires qui ne leur ont pas donné raison. Le député, après avoir fait état des répercussions économiques et sociales de cette situation et son impact sur le mode de vie des familles et des habitants concernés, demande au ministre de donner son évaluation de cette situation. Le caractère préoccupant de cette dernière, le député le décrit par le choix de mots significatifs que j’ai soulignés dans son discours :

(60) PRES [...] nous passons au domaine de l’emploi et de la formation professionnelle(.) avec une première question sur les ouvriers renvoyés de la société oulmes sidi ali pour messieurs et mesdames les députés respectés du groupe authenticité et modernité(.)

(61) MA merci **monsieur le président** (.) **messieurs les ministres** (.) **mesdames et messieurs les députés respectés** (.) **monsieur le ministre** (.) il paraît à première vue que cette question a un aspect local(.) mais en vérité elle est d’ordre national (.) [...] le problème (.) **monsieur le ministre** (.) c’est que nous avons un groupe d’ouvriers renvoyés précisément en mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (.) ce sont cent quatre-vingt-dix-sept ouvriers (.) ce qui veut dire (.) **monsieur le ministre** (.) qu’il y a cent quatre-vingt-dix-sept familles sans revenus (.) le pire (.) **monsieur le ministre** (.) est que après ce licenciement forcé il y a une punition collective à l’égard des habitants de cette région en les privant de leur droit au travail (.) [...] et pour votre connaissance (.) **monsieur le ministre** (.) le programme de rémunération collective prévu pour deux mille dix n’est pas encore appliqué (.) [...] aujourd’hui (.) **monsieur le ministre** (.) nous pouvons dire que ce problème de l’emploi dans la région (.) et surtout dans l’usine (.) est une transgression du droit de l’homme (.) à travers la marginalisation l’exclusion la pauvreté dont souffrent les habitants de cette région (.) [...] nous voulons que vous nous donniez votre évaluation concernant ces problèmes (.) et merci (.)

B/ La réponse : CoE₂ répond par X₁ + [Ap] + X₂

Après le rituel de l’adresse propre aux *Questions au gouvernement*, le ministre remercie le député d’avoir posé cette question. C’est ce qui laisse entrevoir un certain accord sur le référent, les deux coénonciateurs sont en effet d’accord sur le sujet sur lequel porte la question. Dès la troisième proposition de ce microdiscours, et à travers l’acte de parole qu’elle contient, nous constatons une confirmation de cet accord : « en réalité je partage avec toi ton analyse de la situation [...] ».

(63) MA merci monsieur le président (.) je remercie monsieur le député respecté pour cette question (.) en réalité je partage avec toi ton analyse de la situation de ce conflit collectif qui a eu lieu il y a

treize ans(.) et qui est passé par plusieurs étapes(.) le ministère est intervenu dans certaines selon ses compétences(.) comme le rapprochement des points de vue ou la réconciliation(.) mais malheureusement les choses ont dégénéré à la violence et au licenciement forcé de cent quatre-vingt-dix-sept ouvriers(.) et la justice y est intervenue comme tu le sais(.) **monsieur le député**(.) l'affaire est passée devant les premières instances et en appel(.) et la justice a dit son mot(.) qui malheureusement n'a pas rendu justice aux ouvriers selon les informations dont nous disposons(.) et a considéré que la procédure a suivi son cours(.) par conséquent, et à cette occasion, j'exprime mon soutien(.) et je sais qu'à oulmes et dans ses alentours il y avait une lueur d'espoir chez les habitants(.) mais vu l'état actuel des choses(.) et sans aucun doute cela devra nous inciter dans l'avenir à trouver une solution et ramener les partenaires sociaux à éviter de prendre des décisions qui nuisent aux familles(.) et merci(.)

Donc, nous avons une *référence unique* qui sera renforcée, tout au long de la réponse, par des procédés discursifs variés. L'exposé du questionné et celui du questionneur sur le sujet convergent. Cette convergence montre une coïncidence de l'*interprétation* du CoE₂ dans X₂ et de l'*intention* du CoE₁ dans X₁ :

$$X_1 \rightarrow \boxed{\text{Réfèrent commun}} \leftarrow X_2$$

Cette convergence est illustrée par le PDV du questionné sur le *réfèrent* et qui se présente sous la forme : le questionné reprend les mots clés du discours produit X₁ en les renforçant dans le discours X₂ qui se présente, dans cet exemple, selon le schéma : **CoE₂ répond par X₁ + [Ap] + X₂**

X₁ + [Ap] :

➤ **L'adhésion aux propos et la stratégie d'égalité *je / tu***

(a) en réalité je partage avec toi ton analyse de la situation de ce conflit collectif qui a eu lieu il y a treize ans

Dans cet énoncé, le questionné affiche, d'emblée, son adhésion au discours du questionneur. Il s'agit d'une double adhésion : une adhésion aux propos et une adhésion au réfèrent. Le questionné accepte l'analyse à la situation faite par le questionneur ainsi que les mots choisis pour la décrire ; et en, en même temps, il accepte le sujet sur lequel porte la question.

En effet cette double adhésion est renforcée par l'emploi des pronoms de la première et de la deuxième personne : *je* et *tu*. C'est une stratégie énonciative qui laisse entrevoir une certaine égalité entre un membre du Conseil des Représentants et un membre du gouvernement. La relation de hiérarchie est abolie dans cette interaction. Ajoutons que, le ministre, par l'emploi du syntagme prépositionnel *en réalité*, montre qu'il ne peut qu'être réaliste devant la description réelle que le questionneur fait de la situation.

➤ **Les modalités appréciatives :**

- (b) mais malheureusement les choses ont dégénéré à la violence et au licenciement forcé de cent quatre-vingt-dix-sept ouvriers

L’adverbe *malheureusement* renforce l’accord du questionné sur la *référence unique*. Aussi signifie-t-il que le questionné exprime son sentiment de désolation envers la situation dans laquelle se trouvent les ouvriers licenciés. Leur licenciement est qualifié de *forcé*. Le chiffre 197, repris par le ministre, montre l’ampleur de cette situation critique.

➤ **L’information commune et l’apostrophe *monsieur le député* + tu**

- (c) et la justice y est intervenue comme tu le sais(.) **monsieur le député** (.) [...]

- (d) et la justice a dit son mot(.) qui malheureusement n’a pas rendu justice aux ouvriers selon les informations dont nous disposons(.)

Les deux coénonciateurs partagent aussi la même information, comme le montre l’emploi anaphorique du pronom *le* dans : «comme tu le sais » ainsi que les informations qui leur parviennent : «dont nous disposons ». Quant à l’apostrophe *monsieur le député*, elle désigne le coénonciateur direct : le député questionneur. Le ministre y a recours pour montrer qu’il continue de maintenir son coénonciateur dans le processus coénonciatif et dans le discours en cours de production. En même temps, par l’annulation de la relation de hiérarchie, il met en valeur la relation de proximité et d’égalité qui s’installe entre les deux coénonciateurs grâce aux propos du questionné.

➤ **La reformulation synthétique du déjà-dit**

- (e) vu l’état actuel des choses(.)

Le questionné enchaîne sur le contenu de X_1 qu’il résume dans (e). Il considère, dorénavant, que son coénonciateur partage avec lui la même *mémoire discursive* : «l’actualisation dite anaphorique s’appuie sur la présupposition de connaissances partagées par les coénonciateurs grâce à la mémoire discursive immédiate». (Détrie *et al.* 2001 : 32)

Le questionné se sert de cette démarche, apparentée à l’anaphore résomptive¹³, pour (re)actualiser le discours produit et introduire son *point de vue* dans la deuxième partie de X_2 . Cet *état* décrit dans X_1 est l’élément déclencheur de la réaction du questionné dans la suite de son discours en cours de production.

+ X_2 :

¹³ Cf. Détrie *et al.* 2001 : 30

➤ **L'engagement personnel et le sentiment de la compassion :**

En effet, dans

(a) par conséquent, et à cette occasion, j'exprime mon soutien(.), le questionné expose sa conclusion personnelle qu'il introduit par l'expression *par conséquent*. Cette conclusion fait allusion à trois éléments essentiels par l'emploi du substantif *occasion* :

- La situation critique des ouvriers telle qu'elle est décrite par le député,
- La situation de communication : le terme *occasion* renvoie à la séance des *Questions au gouvernement* en cours,
- La situation de coénonciation : le même terme réfère à l'exercice institutionnel *Question / Réponse*

Le questionné utilise ces trois éléments pour mettre en évidence son implication et son engagement personnels par l'emploi de la première personne *je*. Il exprime son soutien (a) en confirmant qu'il est au courant des préoccupations des ouvriers de cette usine et des habitants de la ville (b).

(b) et je sais qu'à Oulmes et dans ses alentours il y avait une lueur d'espoir chez les habitants

➤ **La référence unique renforcée par CoE₂**

(c) sans aucun doute cela devra nous inciter dans l'avenir à trouver une solution et ramener les partenaires sociaux à éviter de prendre des décisions qui nuisent aux familles (.)

Au fur et à mesure que le questionné progresse dans son discours, il varie les moyens montrant que sa réponse converge vers le même référent que celui de la question. Pour clore son discours, le ministre continue à afficher son adhésion totale aux propos de son coénonciateur et à son intention. Celle-ci consiste dans le fait d'attirer l'attention du ministre sur la situation critique des ouvriers exclus de leur lieu de travail. Il veut le sensibiliser dans le but d'avoir le soutien du ministre, de son ministère et du gouvernement. En relisant (c), nous constatons que l'objectif auquel aspire CoE₁ est atteint, cela coïncide avec la fin du discours du ministre. Les propos qui forment (c) corroborent cette coïncidence :

- **L'expression de la certitude** par l'emploi de la locution adverbiale *sans aucun doute*. Mise en valeur au début de l'énoncé, elle indique qu'il s'agit d'une modalité déontique qui porte sur la valeur de l'analyse faite par le député, et par extension, elle porte sur son discours. Cette modalité se trouve confirmée par le démonstratif *cela* à valeur déictique et l'expression de l'obligation par l'emploi du verbe *devoir*.

- **La reprise du discours X₁** qui souligne l'engagement coénonciatif du questionné dans l'interaction : *cela* renvoie à la situation des ouvriers, l'analyse qu'en fait CoE₁ et son évolution désespérante. CoE₂ accepte le discours du député.
- **L'engagement institutionnel** : en tant que membre du gouvernement, le questionné s'engage à trouver une solution à ce problème. Il implique aussi son coénonciateur dans cet engagement grâce au pronom de la quatrième personne *nous*.
- **L'appel à la solidarité de l'opposition, de la majorité et du gouvernement** : « [...] nous inciter dans l'avenir [...] ». Le ministre invite le député, son groupe et l'opposition à travailler collectivement et en synergie avec le gouvernement en s'impliquant dans la vie des ouvriers victimes de ce licenciement forcé. Le but n'est pas seulement de trouver une solution à cette situation, mais de dissuader les partenaires sociaux de prendre des décisions qui nuisent aux ouvriers et à leurs familles.

5.1.2 Le cas du corpus français

Extrait des *Questions au gouvernement*, séance du 16 octobre 2012.

PRES = Claude BARTOLONE, président de séance et président de l'Assemblée nationale

GS = Gabriel SERVILLE, député du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

MV = Manuel VALLS, ministre de l'intérieur

A/ La question : CoE₁ dit [Ap] + X₁

(12)PRES merci/(.) merci/(.) on écoute en silence la question de gabriel serville/(.) s'il vous plaît/(.)

(13)GS **monsieur le président(.) mesdames messieurs les ministres(.) mes chers collègues(.)** ma question s'adresse à monsieur le ministre de l'intérieur(.) **monsieur le ministre(.)** l'orpaillage clandestin est un grave problème qui ne concerne pas seulement la guyane mais l'ensemble de la république(.) et l'exploitation abominable(.) du travail forcé à la prostitution juvénile(.) en passant par une quasi traite des migrants et la culture d'ultra-violente caractérisée par des centaines d'assassinats entre orpailleurs clandestins(.) cette activité illégale s'assimile parfois à un véritable esclavage moderne(.) comment au vingt et unième siècle(.) la france(.) pays des lumières(.) pays des droits de l'homme(.) pays signataire de la déclaration des droits de l'enfant(.) pourrait-elle continuer à accepter un tel état de fait/(.) comment/ la france pourrait-elle continuer à voir sa souveraineté nationale violée en ce point des territoires/(.) si de tels évènements se produisaient en france hexagonale(.) l'émotion suscitée entraînerait une réponse immédiate des pouvoirs publics pour y mettre un terme définitif(.) [...]

Dans ce microdiscours, le député expose un fait réel : l'orpaillage clandestin dont les médias se sont emparés un an auparavant. (A ce sujet, je propose comme exemple l'article

paru dans le *Figaro* consultable sur <http://www.lefigaro.fr/international/2011/01/29/01003-20110129ARTFIG00001-la-guyane-dans-la-spirale-du-crime.php>).

C'est un phénomène qui préoccupe aussi bien les habitants de la Guyane que les autorités et les instances qui y siègent. L'ampleur et les proportions que l'orpaillage clandestin a prises sont telles que les élus locaux décident d'en débattre au sein de l'hémicycle. L'ensemble des mots utilisés par le questionneur relèvent du domaine de l'insécurité, de la criminalité et de l'illicite. Le choix des mots est en relation avec l'intention de mettre l'accent sur la gravité du problème et sur la nécessité de conjuguer les efforts pour lutter contre l'orpaillage. Aussi le questionneur cherche-t-il la coopération de son coénonciateur au niveau de la réponse qu'il donnera à cette question.

B/ La réponse : CoE₂ répond par [Ap] + X₁ + X₂

Après le rituel de l'adresse propre au genre du discours *Questions au gouvernement*, le questionné apostrophe son coénonciateur par *monsieur le député*. Ensuite il reprend le référent commun (l'orpaillage clandestin) qu'il transforme en *référence unique*. La déclaration : « [...] vous l'avez rappelé avec des mots forts l'orpaillage illégal engendre une criminalité toute préoccupante(.) », confirme cette transformation.

(14) PRES merci(.) la parole est à monsieur le ministre de l'intérieur manuel valls(.) ((applaudissements))

(15) MV **monsieur le président(.) mesdames et messieurs les députés(.) monsieur le député(.)** vous l'avez rappelé avec des mots forts l'orpaillage illégal engendre une criminalité toute préoccupante(.) [...] et donc la lutte contre l'orpaillage est une priorité >>vous l'avez rappelé<< depuis deux mille huit(.) l'opération arpi(.) engage sur le terrain les forces de la gendarmerie(.) et les renforts militaires conséquents(.) cette lutte vous le savez aussi(.) vise à déstabiliser durablement cette économie(.) et s'appuie sur la volonté d'assèchement des flux logistiques qui irriguent les chantiers clandestins(.) la destruction des chantiers illégaux et les moyens de production(.) et le démantèlement des filières(.) la situation reste cependant préoccupante(.) et les efforts déployés depuis quatre ans par l'état(.) s'ils ont permis d'obtenir une décrue de l'activité illégale(.) continuent à poser évidemment(.) un défi redoutable à l'état et à la république(.) donc/ nous devons chercher à renforcer l'efficacité de l'opération arpi pour un travail en synergie avec les autres services de l'état(.) l'acquisition de renseignements opérationnels et la coordination internationale/(.) font partie de ces éléments(.) et c'est pour cela qu::e(.) également(.) ils ont permis(.) par exemple(.) la mise hors d'état de nuire de dix des responsables du meurtre de dorlain(.) mais vous avez raison(.) il faut continuer ce travail(.) c'est une priorité pour la sécurité des guyanais(.) pour la santé(.) pour leur environnement (.) [...] et en tout cas je peux vous garantir notre volonté de poursuivre cette action/(.)

A la relecture de la réponse, nous remarquons que le ministre reprend les mots clés de la question qu'il développe selon son PDV. Par cette stratégie discursive, il consolide sa position envers le discours de son coénonciateur, son intention et son statut. Il lui

reconnaît, dans un premier temps, son statut institutionnel de questionneur, et, dans un second temps, son statut discursif de coénonciateur direct. A cet effet, le questionné a recours, dans son discours, à différents outils et procédés discursifs qui assurent la coïncidence de X_2 et de X_1 .

[Ap] + X_1 :

➤ **L’apostrophe *monsieur le député***

Grâce à l’apostrophe, le questionné admet la présence et la participation effective du questionneur dans la sphère de coénonciation :

(a) **monsieur le député** (.) vous l’avez rappelé avec des mots forts [...]

En effet, en tant qu’entité, l’apostrophe instaure la relation institutionnelle préétablie et la relation interpersonnelle :

Si elle construit une sphère spatiale, [l’apostrophe] régule aussi la sphère interpersonnelle. [...] [Elle] construit une directionnalité, une référenciation orientée, et [...] inscrit l’apostrophé dans un espace en partage. (Détrie. 2006 : 190)

Donc le questionneur *est inscrit*, par l’apostropheur dans deux espaces : la scène institutionnelle et la scène de coénonciation.

➤ **L’anaphore pronominale**

Outre le fait qu’elle sert à reprendre un mot ou un syntagme en évitant la répétition, l’anaphore pronominale, d’un point de vue discursif, sert à reprendre une idée, un acte de parole, une analyse. En somme, elle reprend un point de vue à propos d’un référent.

(b) vous l’avez rappelé

(c) vous le savez aussi

Dans ce cas de figure, nous avons trois occurrences (a), (b) et (c), où le questionné a recours au pronom anaphorique *le*. Ce dernier renvoie respectivement à l’exposé du député sur l’orpaillage clandestin qui n’est autre que le référent commun (a), à l’opération Arpi (b) qui est montée par l’État en 2008 pour lutter contre ce phénomène (c). Donc, l’anaphore sert, dans ce cas la *référence unique*, et renvoie à la mémoire collective : les deux coénonciateurs parlementent autour d’un référent commun et partagent les mêmes informations à propos de l’opération Arpi : c’est un dispositif de sécurité qui consiste à

lutter contre l'orpaillage en Guyane et qui a mobilisé un nombre considérable de gendarmes, de militaires et des représentants politiques.

➤ **La modalité appréciative :**

(d) vous l'avez rappelé avec des mots forts l'orpaillage illégal engendre une criminalité toute préoccupante(.)

Le questionné, en qualifiant de *forts* les termes utilisés par son coénonciateur pour décrire l'orpaillage clandestin, affiche une double coopération : l'une coénonciative, l'autre discursive. Il confirme cette coopération par le qualificatif *forts*. Ce dernier résume tous les mots choisis par le questionneur dans son exposé sur ce phénomène. En ajoutant deux autres qualificatifs *-illégal* et *préoccupante*- le questionné montre qu'il est d'accord sur le référent et sur la présentation qu'en a fait son coénonciateur.

➤ **La prise en charge de la vérité de X₁ par CoE₂**

(e) vous avez raison(.) il faut continuer ce travail(.)

Le questionné transcende cette double coopération jusqu'à prendre en charge la véracité des propos de son coénonciateur, donc de son discours dans (e). Cette prise en charge, désormais *PEC* (Rabatel 2009 : 71), est une stratégie coénonciative qui repose sur la validation des propos du CoE₁ à travers le critère de crédibilité. La validation des propos du questionneur par le questionné dans son discours en cours de production, engendre la (re)mise en valeur du discours produit X₁. Par conséquent, le CoE₂ adhère aussi bien au référent qu'à l'intention de son coénonciateur. Cette adhésion est corroborée par deux autres actes de parole qui incombent au questionné : l'expression de l'obligation dans (e) et celle de la certitude dans (f) :

(f) continuent à poser évidemment(.) un défi redoutable à l'état et à la république

Par le premier acte, le ministre appelle les représentants et le gouvernement ainsi que toutes les instances politiques à continuer cette lutte contre l'orpaillage. Par le second, il affirme qu'il s'agit d'un problème épineux en confirmant l'opinion du député sur ce phénomène.

+ **X₂ : le renforcement de X₁ par :**

➤ **la substitution**

(a) vous l'avez rappelé avec des mots forts l'orpaillage illégal engendre une criminalité toute préoccupante(.)

Quels sont ces *mots forts* ? Et sous quelle forme se présentent-ils ? La juxtaposition de la question et de la réponse m'a permis de relever une série de mots qui ont servi à décrire le référent commun : l'orpaillage clandestin.

A propos du référent commun : la lutte contre l'orpaillage clandestin		
A- Le questionneur		B- Le questionné
adjectif	<i>Grave, (in)tolérable, forcé, juvénile, quasi (traite), (ultra-violence) caractérisée, des centaines, véritable (esclavage) moderne, violée</i>	<i>Illégal, préoccupante (2 occurrences), illégaux, redoutable, illégale,</i>
substantif	<i>Problème, exploitation, activité, misère, prostitution, traite des migrants, violence, assassinats, esclavage, souveraineté (violée)</i>	<i>Criminalité, situation, défi, lutte contre, activité (illégal)</i>

Si nous observons ce tableau, nous remarquons que les *mots forts* utilisés par le questionneur ainsi que ceux employés par le questionné se présentent, pour la plupart, sous la forme d'adjectifs ou de substantifs. Dans la colonne B, nous constatons qu'il y a moins de mots pour décrire l'orpaillage clandestin. Il s'agit d'une économie dans les mots par le recours à l'anaphore. Cette dernière souligne la prise en charge conjointe du référent que le questionné a remise en valeur par d'autres termes.

Outre l'emploi de l'anaphore, le questionné utilise ses propres termes (X_2) en les substituant à ceux choisis par le questionneur, mais ils appartiennent au même champ sémantique de la criminalité et du commerce illégal. Anaphore et substitution montrent que le questionneur veut démontrer que son coénonciateur a bien rendu compte de la gravité du phénomène au point qu'il a suscité son intérêt, sa coopération et son soutien.

➤ **L'actualisation anaphorique :**

(b) cette lutte vous le savez aussi(.) vise à déstabiliser durablement cette économie(.)

Le questionné rappelle à son coénonciateur une réalité qu'il connaît au même niveau que lui. Cet acte est assuré par l'emploi du pronom de la cinquième personne *vous*, du pronom anaphorique *le* et de l'adverbe *aussi* (également). Par conséquent et à l'issue de l'emploi de ces outils linguistiques, le ministre *actualise* anaphoriquement l'information que le député est censé connaître.

➤ **L'anaphore conceptuelle :**

Dans X_1 , le député remplace l'orpaillage clandestin par *cette activité* qu'il qualifie d'*illégal* :

- (c) cette activité illégale s'assimile parfois à un véritable esclavage moderne(.)

Dans X₂, le ministre reconsidère le référent commun comme *l'activité* qu'il requalifie d'*illégale* :

- (d) et les efforts déployés s'ils ont permis d'obtenir une décrue de l'activité illégale(.) continuent à poser évidemment(.) un défi redoutable à l'état et à la république(.)

Nous sommes en présence d'un double procédé discursif de la part des deux coénonciateurs. Il consiste, dans un premier temps, à résumer un contenu en le remplaçant par un syntagme qui se compose d'un démonstratif et d'un nom (c) *cette activité*. Dans un deuxième temps, le questionné reprend le même groupe / résumé en le conceptualisant sous la forme Art. Déf. + N. *Cette activité* devient *l'activité*. Le questionné revalorise *activité* en la déterminant par l'article défini : *la*. Il s'agit selon Détrie *et al* (2001 : 30) d'une *anaphore conceptuelle* : « l'anaphore conceptuelle (ou résomptive) [correspond] à un processus de condensation du contenu d'un passage antérieur ».

➤ **La résolution logique :**

Généralement, les réponses des questionnés débouchent sur une résolution ou une synthèse allant, souvent, à l'encontre des attentes des questionneurs. Dans le cas de la coïncidence de l'interprétation de CoE₂ et de l'intention de CoE₁, la synthèse est en faveur du questionneur.

- (e) donc/ nous devons chercher à renforcer l'efficacité de l'opération arpi

Cependant cette faveur n'est pas gratuite. C'est une stratégie de la part du questionné pour exprimer et transmettre son PDV. A travers ce dernier, il cherche à impliquer davantage le questionneur dans l'objectif qu'il veut atteindre. Il lui fait partager la même responsabilité. Nous sommes devant une implication réciproque : chacun des deux coénonciateurs cherche à impliquer l'autre dans une lutte conjointe contre l'orpaillage clandestin. Sur l'échelle énonciative, nous avons une implication coénonciative conjointe et réciproque des deux coénonciateurs : par l'emploi de l'apostrophe, les deux coénonciateurs confèrent chacun à tour de rôle le statut d'interlocuteur direct à son partenaire dans l'interaction et dans l'exercice institutionnel *Question / Réponse* dans le processus de la *référence unique*.

➤ **L'exemplification ou l'argument par la preuve :**

Le questionné utilise l'exemple comme un outil énonciatif qui lui permet d'étayer son PDV sur le référent commun. Il montre qu'il continue d'adhérer au discours de son

coénonciateur en argumentant par la preuve. Le problème de l'orpaillage clandestin a préoccupé et préoccupe encore le gouvernement. Le chiffre *dix* consolide davantage la position du questionné à propos du référent commun.

(f) ils ont permis(.) par exemple(.) la mise hors d'état de nuire de dix des responsables du meurtre de dolrain

➤ **L'engagement :**

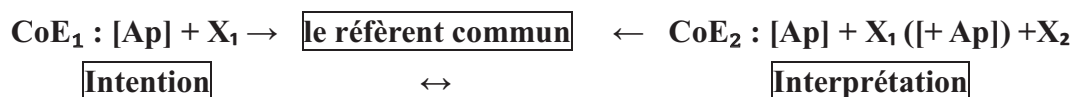
(g) je peux vous garantir notre volonté de poursuivre cette action/(.)

Le pronom de la première personne *je* et celui de la cinquième personne *vous* sont deux instances qui renvoient respectivement au questionné et au questionneur (qui inclut aussi son groupe). Le *je* du questionné montre qu'il prend complètement en charge son discours par lequel il veut signifier son soutien personnel et son engagement institutionnel auprès du questionneur. Il confirme la reconduite de cette lutte conjointe contre l'orpaillage clandestin pilotée par l'État. C'est un double engagement du questionné : un engagement discursif vu son statut de coénonciateur en train de produire et d'actualiser son discours, et, en même temps, un engagement institutionnel vu son statut de ministre qui a un certain pouvoir, qui lui permet de statuer sur tel ou tel problème.

5.1.3 Pour ne pas conclure

A l'issue de cette comparaison, nous remarquons que les questionnés utilisent approximativement les mêmes outils discursifs pour montrer leur adhésion aux propos de leur coénonciateur à propos du référent commun. Ils ont recours en particulier à l'anaphore. Ce procédé m'a conduit à confirmer qu'il s'agit d'une mise en valeur conjointe du référent commun par :

- l'emploi de l'apostrophe nominale qui sert à maintenir le coénonciateur dans le déroulement de l'interaction et dans la relation de coénonciation établie par le genre de discours,
- et par le choix des mots utilisés par les questionnés pour interpréter l'intention manifeste des questionneurs dans leurs discours. Ainsi, pour résumer le cas de l'emploi de l'apostrophe dans un PDV qui met en exergue la coïncidence de l'*interprétation* et de l'*intention* ou la *référence unique* je propose ce schéma :



5.2 La non-coïncidence entre l'intention et l'interprétation

J'aborde dans ce point le deuxième cas de figure qui porte sur la non-coïncidence entre l'intention du CoE₁ et l'interprétation de CoE₂. Je déterminerai la nature de la non-coïncidence au niveau de la réponse formulée par le questionné (apostrophé et apostrophant). Sachant qu'il s'agit dans la question de présenter et de défendre une thèse, je considère la réponse pour souligner le degré de non-coïncidence qu'elle manifeste par rapport à la question. Dans ce cas, il me faudra répondre à cette interrogation : s'agit-il d'une non-coïncidence partielle ou au contraire d'une non-coïncidence totale ?

Plusieurs paramètres discursifs entrent en jeu et permettront de répondre à cette interrogation. En effet, pour ce qui est de la non-coïncidence, je m'attarderai sur les différentes facettes et attitudes coénonciatives que le questionné adopte dans son discours pour répondre à la question et, en même temps, interpréter l'intention du questionneur.

D'emblée, nous constatons que, dans certaines situations de coénonciation, le questionné adhère partiellement aux propos du questionneur en ce sens qu'il affiche une certaine réserve envers le discours de ce dernier. Il en accepte une partie et réfute l'autre, c'est-à-dire que le questionné prend en charge partiellement le discours de CoE₁.

La prise en charge (Rabatel 2009/2 : 71-87) met en cause l'attitude que le questionneur adopte dans son discours et celle que le questionné adopte envers ce discours antérieur au sien. Il pourra intégrer dans ce dernier, soit une partie, une proposition, un groupe de mots ou tout simplement un mot qui émanent du questionneur. Ce comportement coénonciatif du questionné influe l'interprétation qu'il fait du référent commun qui se transforme en une *référence partagée* (Rabatel 2004 : 33) dans la mesure où CoE₂ approuve partiellement ou désapprouve le point de vue du questionneur. C'est ce qui m'amènera à distinguer deux types de référence partagée : une référence partagée partielle et une référence partagée totale. Ces deux types de référence correspondent respectivement à la non-coïncidence partielle et la non-coïncidence totale de l'intention et de l'interprétation. Observons, en premier lieu, la forme sous laquelle se présente le premier type dans les deux extraits choisis des corpus français et marocain :

5.2.1 La non-coïncidence partielle de l'intention et de l'interprétation : [Ap] + certes X₁ mais Y ou certes X₁ + [Ap] mais Y

Dans la référence partagée partielle, le questionné affiche un accord partiel avec les propos du questionneur. Cette stratégie coénonciative permet au premier de prendre en charge partiellement ces propos, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'interprétation qu'il fait de l'intention du questionneur. Cependant, nous nous trouvons dans l'obligation de souligner ce qui est pris en charge. S'agit-il d'une prise en charge (désormais PEC) d'une pensée, d'un acte de parole ou d'un mot ? Dans tous les cas, comment cette PEC se manifeste-t-elle d'un point de vue discursif ?

1) Extrait du corpus français : *Questions au gouvernement*, séance du 5 décembre 2012

PRES = Claude BARTOLONE, président de séance et de l'Assemblée nationale

HM = Hervé MARITON, groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire

AF = Aurélie FILIPPETTI, ministre de la culture et de la communication

A) La question

Le député interpelle sa coénonciatrice par l'apostrophe *madame filippetti* qu'il remplace tout au long de son discours par les apostrophes : *madame la ministre* et *madame le ministre*. Le recours à l'apostrophe consolide le préconstruit institutionnel (la Représentation nationale questionne le gouvernement) et le préconstruit coénonciatif (à une question correspond une réponse). Elle permet au questionneur d'attirer l'attention de la questionnée, tout en la maintenant dans le discours, sur deux points essentiels :

- un incident qui a lieu lors d'une réunion sur le mariage de même sexe qu'il juge d'*inqualifiable*,
- et son point de vue sur le sujet du mariage pour tous, sur la liberté d'expression et de vote.

(58)PRES merci(.) la parole est à monsieur hervé mariton(.)

(59)HM oui(.) **madame filippetti(.)** vous allez partir(.) mais cette question est pour vous(.) pour vous en tant que ministre de la culture(.) jeudi dernier(.) un sénateur maire socialiste à paris(.) a fait le choix(.) dans un débat organisé par france télévisions(.) dans lequel était interrogée une personne défavorable au projet de loi sur le mariage et l'adoption de personnes de même sexe(.) le sénateur maire a fait le choix de couper le courant(.) cet acte INqualifiable(.) amène(.) **madame la ministre(.)** à vous demander quel est le message que vous souhaitez adresser aux journalistes(.) à france télévisions(.) aux téléspectateurs(.) et aux français(.) **madame le ministre(.)** vous êtes aussi un ministre socialiste(.) lorsqu'un parlementaire socialiste(.) a un comportement de ce type(.) nous aimerions savoir si c'était aussi votre vision de la dignité du débat(.) nous parlementaires ump organisons sur le terrain des réunions publiques pluralistes(.) nous participons aussi(.) c'est notre droit(.) notre devoirs(.) ((huées)) à des manifestations(.) ((applaudissements)) ce fut le cas dix-sept novembre(.) ce sera le cas treize janvier(.) en étant toujours attentifs au respect des personnes(.) en étant attentifs à la liberté de choix de chacun(.) et si la position de notre groupe est très majoritaire(.) il reconnaît(.) aussi(.) la liberté de vote de chacun de ses membres(.) ce que(.) malheureusement(.) vous ne faites pas(.) est-ce c'est votre vision de la dignité/(.) et enfin(.) **madame le ministre(.)** le quinze octobre(.) nous avons adressé au président de la république(.) plus de deux cent parlementaires un courrier &

(60)PRES & [merci(.)] &

(61)HM & pour demander &

(62)PRES & [la parole est à madame aurélie filippetti(.) ministre] &

(63)HM & est-ce c'est là votre respect de la dignité/(.) &

(64)PRES & de la communication(.) ((applaudissements))

Trois passages clés forment ce discours. Ils explicitent la réaction d'une partie de l'opinion publique et le point de vue du député. Je les ai présentés sous l'énumération suivante :

- (a) cet acte INqualifiable(.) amène(.) **madame la ministre(.)** à vous demander quel est le message que vous souhaitez adresser aux journalistes(.) à france télévisions(.) aux téléspectateurs(.) et aux français(.)
- (b) **madame le ministre(.)** vous êtes aussi un ministre socialiste(.) lorsqu'un parlementaire socialiste(.) a un comportement de ce type(.) nous aimerions savoir si c'était aussi votre vision de la dignité du débat(.)
- (c) et si la position de notre groupe est très majoritaire(.) il reconnaît(.) aussi(.) la liberté de vote de chacun de ses membres(.) ce que(.) malheureusement(.) vous xx faites pas(.) est-ce c`la vôtre vision de la dignité/(.) [...] **madame le ministre(.)** [...] est-ce c`là vôtre respect de la dignité/(.)

Pour synthétiser, je présente le PDV du questionneur :

B) La réponse

(65)AF monsieur le président(.) **monsieur le député hervé mariton(.)** la liberté d'expression est une valeur fondamentale de la république(.) c'est cette liberté d'expression que je défends(.) cette liberté d'expression elle doit s'appliquer évidemment sur l'ensemble des chaînes du service public(.) et donc(.) il est regrettable qu'un débat sur un sujet de société important ait pu être perturbé(.) par une interruption intempestive(.) ((applaudissements)) néanmoins (.) ((applaudissements)) néanmoins ce débat démocratique(.) il est légitime(.) bien sûr(.) sur un sujet majeur(.) l'égalité(.) l'égalité dans l'accès au mariage pour des gens qui s'aiment(.) ce débat(.) il a été organisé par le gouvernement(.) y compris au sein de cette assemblée(.) où il y a un certain nombre d'auditions(.) y compris des auditions d'ailleurs des différents représentants cultes(.) où chacun peut se faire entendre(.) où chacun peut faire connaître ses positions(.) et c'est cela l'organisation d'un débat démocratique(.) entre autres ce débat avait déjà eu lieu effectivement pendant la campagne présidentielle(.) ((cris sur les bancs de l'opposition)) et c'était un engagement fort du président françois hollande(.) ((huées)) que de défendre l'égalité au mariage(.) l'égalité dans le droit au mariage pour les personnes de même sexe(.) ((COM :les huées continuent sur les bancs de l'opposition)) en conclusion(.) la liberté d'expression est une valeur fondamentale(.) oui(.) nous garantissons l'expression des différentes sensibilités(.) y compris des oppositions au projet de loi que nous portons(.) mais nous demandons aussi(.) le respect des positions qui sont celles de la majorité(.) qui sont celles des associations qui se battent pour une liberté(.) pour une liberté importante(.) surtout pour l'égalité importante(.) l'égalité dans le droit au mariage(.) ((applaudissements))

La coénonciatrice interpelle, à son tour, le député par l'apostrophe nominale *monsieur le député Hervé Mariton* en mettant l'accent sur deux éléments essentiels : la liberté

d'expression et les débats qui portent sur le droit au mariage pour les individus de même sexe.

(a) **monsieur le député hervé mariton**(.) la liberté d'expression est une valeur fondamentale de la république(.) c'est cette liberté d'expression que je défends(.) cette liberté d'expression elle doit s'appliquer évidemment sur l'ensemble des chaînes du service public(.)

Toutefois, son point de vue et l'interprétation qu'elle fait de ces deux sujets ne correspondent pas à celui du questionneur et à l'usage qu'il en fait dans la question. En effet, le discours de la ministre laisse entrevoir, certes, un accord partiel sur le droit à la liberté d'expression dans (a) et dans : « il est regrettable qu'un débat sur un sujet de société important ait pu être perturbé(.) par une interruption intempestive(.) », mais elle ne la prône pas selon l'intention du questionneur. Si pour ce dernier la liberté d'expression réfère au droit de manifester contre le mariage pour tous, selon les propos de la ministre elle renvoie au droit des personnes de même sexe au mariage. La liberté d'exprimer leur volonté de s'unir fait partie de la liberté d'expression que la ministre défend.

Ainsi, nous constatons que la ministre ne prend en charge que des expressions qui figurent dans le discours du député et non les dénotations qu'il leur donne. La PEC est donc limitée au mot : *débat, loi sur le mariage, liberté de choix et de vote*. Cette stratégie discursive et coénonciative permet à la ministre de montrer qu'elle est d'accord sur le référent commun. Il porte sur la liberté d'expression et le droit de vote. Aussi lui permet-elle de feindre un accord sur le thème de la question en insérant ces mots dans son propre discours. Cependant, cette insertion se limite aux mots plus qu'à leur seule signification : elle les insère dans un autre contexte de situation qui sert sa position, celle du gouvernement et celle de nombreux députés sur la liberté d'expression chez les personnes de même sexe et le débat qui porte sur ce sujet.

Les traces de la présence du CoE1 dans le discours du CoE2 ne prouvent en aucun cas que ce dernier soit du même avis que son coénonciateur. La *source énonciative* (désormais *SE* qui correspond au point de vue de CoE1) est différente du contenu qui traite du même référent : le *contenu référentiel* (désormais *CR* qui n'est autre que le point de vue du questionné). Cette différence entre la *SE* et le *CR*, Rabatel (2005/4 : 59-64) l'a amplement explicitée quand il a abordé la question de la *référenciation*.

Nous avons constaté que, formellement, la ministre affiche un accord sur les préconstruits institutionnel, coénonciatif et référentiel. Néanmoins son PDV ne coïncide pas avec celui du député sur le même référent. C'est ce qui n'est pas sans répercussions sur l'interprétation qu'elle envisage pour ce référent. En effet, en déclarant en (a) que *la liberté d'expression* est une valeur fondamentale de la République, que c'est *cette liberté d'expression* qu'elle défend et que *cette liberté doit s'appliquer évidemment* partout, la

ministre a recours à des procédés discursifs particuliers pour présenter le thème du débat. Ensuite, elle enchaîne en (b) sur cette présentation pour exprimer son propre point de vue.

(b) [...] néanmoins (.) ((applaudissements)) néanmoins ce débat démocratique(.) il est légitime(.) bien sûr(.) sur un sujet majeur(.) l'égalité(.) l'égalité dans l'accès au mariage pour des gens qui s'aiment(.) ce débat(.) il a été organisé par le gouvernement(.) y compris au sein de cette assemblée(.) où il y a un certain nombre d'auditions(.) y compris des auditions d'ailleurs des différents représentants cultes(.) où chacun peut se faire entendre(.) où chacun peut faire connaître ses positions(.) et c'est cela l'organisation d'un débat démocratique(.)

Dans ce PDV il ne s'agit pas, en tout cas à première vue, d'un enchaînement sur le discours du député ou un complément d'informations concernant le référent mais nous nous trouvons devant une nouvelle interprétation de celui-ci. Ce point de vue propre à la ministre correspond à la définition que Rabatel propose pour ce type de PDV :

On nommera PDV tout ce qui, dans la référenciation des objets (du discours) révèle, d'un point de vue cognitif et axiologique, une source énonciative particulière et indique, explicitement ou implicitement, ses représentations, et, éventuellement, ses jugements sur les référents. (Rabatel 2005/4 : 64)

En tant que source énonciative particulière, la ministre commence son discours en apostrophant son coénonciateur. Elle montre par ce comportement coénonciatif qu'elle l'accepte en tant que coénonciateur direct, mais la suite du discours montre qu'elle ne partage pas la même conception du référent. Son discours se présente, ainsi, sous la forme : [Ap] + *certes* X₁ *mais* + Y. Pour ce faire, la questionnée emploie :

➤ Le présentatif *c'est*

Cet outil linguistique ne renvoie pas, comme il en est souvent le cas, à l'objet du débat ou à une expression figurant dans X₁, mais il renvoie à l'organisation de débat démocratique. A cet effet, la ministre commence par rappeler à son coénonciateur et, par extension, aux participants ratifiés et non ratifiés, une vérité : la liberté d'expression est une valeur fondamentale de la République. Cette vérité a la particularité d'être instaurée par et dans la mémoire collective. Le présentatif *c'est* réfère donc à un segment du discours Y et non du discours X₁.

C'est, dans ce cas de figure, n'a pas une valeur coénonciative, comme tel est le cas quand il s'agit d'une référence unique. Il a une valeur *énonciative* du moment qu'il est en emploi auto dialogique : la coénonciatrice représente ses propres dires : « c'est cela l'organisation d'un débat démocratique(.) ». Il s'agit ici du débat démocratique tel qu'elle le représente et le conçoit selon son point de vue dans Y.

[Les présentatifs] ajoutent alors à leur valeur sémantique primitive une valeur énonciative de représentation, renseignant autant sur l'objet du discours présenté que sur le locuteur ou l'énonciateur à l'origine de la présentation. En raison du caractère diffus et du cumul de la référenciation, les présentatifs établissent une mise en relation multidirectionnelle de l'objet avec son co(n)texte amont comme avec le cotexte aval, et permettent de nombreuses prédications sur l'objet, dont l'interprétation pragmatique s'origine dans la relation à l'instance énonciative qui assume les mécanismes interprétatifs [...]. Cette double mimésis de l'objet et du sujet confère aux présentatifs un statut de marqueur existentiel élargi. (Rabatel 2001 : 134)

➤ **Les modalités : *doit* et *évidemment***

Au niveau de la coénonciation, les modalités déontique (l'obligation) et épistémique (la certitude) dans : « cette liberté d'expression elle doit s'appliquer évidemment sur l'ensemble des chaînes du service public(.) », impliquent partiellement la ministre dans le préconstruit discursif.

➤ **La concession, le démonstratif, la répétition et la reformulation**

La spécificité de (b) tient du fait que la ministre, outre le fait qu'elle feint un accord sur le référent, tient un autre discours. Cette spécificité est manifeste eu égard de la position qu'elle adopte à propos de l'intention de CoE₁ et de son discours. Elle introduit son PDV par un adverbe concessif qu'elle renforce par d'autres outils discursifs comme l'anaphore, la répétition, la reformulation.

▪ **La concession : *néanmoins***

« [...] néanmoins (.) ((applaudissements)) néanmoins ce débat démocratique(.) il est légitime(.) bien sûr(.) sur un sujet majeur(.) l'égalité(.) l'égalité dans l'accès au mariage pour des gens qui s'aiment(.) »

La ministre concède la thèse selon laquelle la liberté d'expression doit être appliquée sur l'ensemble des moyens d'expression pour anticiper sa propre position. Cette liberté doit concerner essentiellement le débat qui porte sur l'égalité dans le mariage pour tous. La ministre tient deux discours. D'une part, elle réfère au débat dont parle le questionneur, mais elle insiste sur le fait que ce débat doit être reconsidéré selon son PDV. Le cadre qu'elle choisit pour débat diffère de son emploi dans le discours archive X₁. Il s'agit d'un écart épistémique du fait que nous sommes en présence d'un détachement, d'une attitude distante envers X₁ qui renferme le point de vue source sur le référent, en ce sens que la légitimité des débats est liée exceptionnellement, ou plutôt exclusivement à l'égalité mais il ne s'agit pas de l'égalité dont parlait CoE₁ : la liberté d'expression. Elle concerne l'égalité dans l'accès au mariage pour tous que la ministre défend.

▪ **Le démonstratif : *ce***

La fonction anaphorique du démonstratif *ce* renforce le fait que la ministre utilise les mots du discours-source interprété et leur pourvoie une autre valeur dans son discours-en cours interprétant.

[...] ce débat(.) il a été organisé par le gouvernement(.) y compris au sein de cette assemblée(.) où il y a un certain nombre d'auditions(.) y compris des auditions d'ailleurs des différents représentants cultes(.) où chacun peut se faire entendre(.) où chacun peut faire connaître ses positions(.) et c'est cela l'organisation d'un débat démocratique(.)

Dans la référence unique, l'anaphore sert à démontrer que CoE₂ reprend les justifications de CoE₁ à propos du sujet commun dans son discours. Ce comportement coénonciatif lui permet d'appuyer son PDV qui correspond à l'intention du questionneur. Par contre, dans la référence partagée partielle, l'emploi de l'anaphore ne sert que le PDV de CoE₂ qui approuve le choix des mots dans X₁ mais il en désapprouve l'usage formulé par CoE₁. Nous avons une différence entre la *source* et le *cadre* (Rabatel 2009 : 72-81).

Cette stratégie fait entrer en scène le principe de vérité (Rabatel 2009 : 77-81). La ministre en affirmant que ce débat est l'œuvre du gouvernement, crée un doute autour des propos du député : l'idée d'organiser des débats démocratiques émane du gouvernement et de la majorité. Ce n'est pas une initiative nouvelle prise par l'opposition.

▪ **La répétition et la reformulation**

La ministre a recours à la répétition à maintes reprises. D'un point de vue coénonciatif, la répétition est considérée comme une figure et non comme une récurrence qu'on se doit d'éviter. Elle sert aussi bien le discours de la questionnée que son point de vue. Ce rôle de la répétitions est étudié dans Rabatel et Magri-Mourgues 2014 :

Elle joue un rôle architectural et cohésif en établissant une hiérarchisation entre une occurrence-source et les suivantes. Chaque terme présupposant celui qui le précède, la répétition est le moteur de la dynamique textuelle [...] engagée qu'elle est dans un double mouvement, de retour en arrière vers un déjà-dit d'une part, de nouvelle impulsion qui lance un à-dire d'autre part. (Rabatel et Magri-Mourgues 2014 p : 3)

Si nous relisons la réponse de la ministre, nous constaterons qu'elle est marquée par la répétition. En effet, nous y relevons les syntagmes répétés suivants :

- *la liberté d'expression* : 4 occurrences
- *débat* : 5 occurrences
- *l'égalité* : 6 occurrences
- *la liberté* : 2 occurrences
- *l'expression* remplacée par *la position*

On a remarqué que parmi la liste des mots repris dans Y, certains figurent dans X₁ essentiellement les mots *débat* et *égalité*. Néanmoins, leurs valeurs dans Y diffèrent de celle qui leurs correspondent dans le discours source. La ministre emploie dans ce cas *la reformulation*.

La reformulation articule un avant-texte auquel elle renvoie anaphoriquement et une expression qui peut être identique formellement mais fonctionne comme expression nouvelle pointée comme aboutissement d'un processus discursif. (Rabatel et Magri-Mourgues 2014 p : 4)

La reformulation a fait l'objet de nombreuses études en science du langage et, récemment, en analyse du discours. Je cite, entre autres, les travaux rassemblés dans les *Cahiers de praxématique* 2009/52, et ceux de Kara 2007, Norén 1999, Rabatel 2006, 2010. Ces travaux ont longuement analysé la reformulation dans le texte et dans le discours. Aussi ont-ils démontré que la reformulation ne se limite pas aux expressions qui introduisent le reformulé. Elle peut ne pas être marquée par un connecteur comme le défend Rabatel (2006 : 82).

Ainsi la reformulation peut concerner aussi bien un mot, un acte ou tout un discours. Si la ministre reprend les mots clés du discours du député et en fait un autre usage, nous pouvons dire, à ce moment-là, qu'elle ne reformule pas seulement des mots mais elle les présente selon sa propre conception. Donc, elle réoriente son interprétation de l'intention du député et exprime un point de vue disjoint de celui-ci. Cette réorientation, la ministre la réutilise dans la suite de son discours par un deuxième recours à la répétition et à l'alternative.

➤ **La répétition et l'alternative : *mais***

En effet, la ministre conclut son interprétation et son point de vue en réaffirmant :

(a) en conclusion(.) la liberté d'expression est une valeur fondamentale(.) oui(.) nous garantissons l'expression des différentes sensibilités(.) y compris des oppositions au projet de loi que nous portons(.) mais nous demandons aussi(.) le respect des positions qui sont celles de la majorité(.) qui sont celles des associations qui se battent pour une liberté(.) pour une liberté importante(.) surtout pour l'égalité importante(.) l'égalité dans le droit au mariage(.) ((applaudissements))

Nous constatons dans ce passage que la ministre reprend le PDV du député sur l'idée de la liberté d'expression et de légalité telle qu'il la conçoit dans X₁ : « oui(.) nous garantissons l'expression des différentes sensibilités(.) y compris des oppositions au projet de loi que nous portons(.) ».

Elle présente une alternative, introduite par *mais* : « mais nous demandons aussi(.) le respect des positions qui sont celles de la majorité(.) », renforcée par *surtout*.

La répétition dans cette conclusion est un *acte d'annonciation* dont se sert la ministre pour représenter son PDV.

la répétition correspond aussi à un acte d'annonciation, associé à une dimension qu'on pourrait qualifier de performative. Par la vertu de la répétition, on veut faire être le monde, inférant que plus la chose est invoquée, plus elle a de chances de se réaliser, sur le modèle de l'incantation. C'est l'exemple du discours politique qui tente moins de persuader que de séduire et d'imposer une vision du monde simplifiée et en écho consensuel avec la mémoire collective convoquée. (*ibid* : 4-5)

Ainsi, dans la deuxième partie de son discours, la ministre choisit d'apaiser, momentanément, l'esprit de son coénonciateur et celui des députés de l'opposition : « oui(.) [...] y compris des oppositions [...] ». Ces derniers réagissent à ses propos par des cris de mécontentement et des huées. Cet apaisement n'est que de courte durée. La questionnée accepte partiellement la réaction et l'intention de l'opposition à travers son porte-parole CoE₁ à propos du thème objet de débat. Cependant, elle clôt la fin de son discours Y et son propre point de vue en les faisant prévaloir sur ceux de CoE₁. Elle *demande* le respect de la position de ceux qui sont favorables au mariage pour tous.

2) Extrait du corpus marocains : *Questions au gouvernement, séance du 12 novembre 2012*

PRES = Khadija ER ROUISSI, présidente de séance et quatrième vice-présidente du président du Conseil des Représentants

MI = Mohammed IDMOUSSI député du groupe Indépendant pour l'Union et l'Égalité

AR = Aziz REBBAH ministre de l'équipement et du transport

الاثنين 27 ذو الحجة 1433 (12 نونبر 2012).

الرئاسة: خديجة الرويسي، النائبة الرابعة لرئيس مجلس النواب.

محمد إدموسي: الفريق الاستقلالي للوحدة والتعادلية

عزيز الرباح: وزير التجهيز والنقل

(41) رئيسة الجلسة [...] السؤال الموالي عن وضعية البنيات التحتية في العالم القروي (.) دائما من الفريق الاستقلالي للوحدة والتعادلية (.)

(42) محمد إدموسي شكرا السيدة الرئيسة (.) السادة الوزراء (.) السيدات والسادة النواب (.) السيد الوزير (.) تعرف البنيات التحتية بالعالم القروي يعني وضعية هشة بسبب غياب الصيانة والمحافظة والمراقبة (.) والأمر يزداد تدهورا بسبب تساقطات الأمطار الأخيرة في مجموعة من الأقاليم (.) يعني أدت إلى أنه مجموعة ديال الطرق المسالك ويعني القناطر مقطوعة وغير صالحة للاستعمال (.) من هذه الأقاليم (.) إقليم الحوز يعني في وضعية كارثية بالنسبة لهاد المسالك والطرق (.) يعني الأمطار الأخيرة (.) السكان في وضعية يعني جد كارثية (.) أنه الأنشطة كلها متوقفة (.) سواء التمدرس أو الفلاحة وكذلك التجارة (.) يعني أمام هذا الوضع (.) السيد الوزير (.) نسألکم ما هي التدابير المستعجلة المراد اتخاذها من طرف الحكومة وكذلك الإجراءات الكفيلة يعني لمراقبة وتتبع هذه الوضعية/ (.) وشكرا (.)

(43) رئيسة الجلسة شكرت السيد النائب(.) جواب السيد الوزير(.)

(44) عزيز رباح السيدة الرئيسة(.) السادة الوزراء(.) السيد النائب المحترم(.) شكرت على هاد السؤال(.) يمكن لي نوضح بأنه فعلا الحوز من الأقاليم التي تحتاج لعناية كغيرها من واحد العدد ديال الأقاليم(.) ولكن يمكن ليا نقول بأنه وزارة التجهيز والنقل تتدخل عندما تكون حالات استثنائية بحال الحالة ديال الفيضانات(.) [...] وحالات الثلوج حسب الإمكانيات المتوفرة(.) وزارة التجهيز والنقل تدخل في شراكات مع الأقاليم والجهات والجماعات التي كتخليها أنها تدخلت في الطرق ديال العالم القروي(.) [...] هادي سياسة مشات فيها الحكومات السابقة وحنا ملتزمين بها(.) وهو أنه انتقلنا من الطرق المصنفة والتي هي مسؤولية وزارة التجهيز والنقل إلى الطرق الغير المصنفة التي هي مسؤولية الجماعات الترابية(.) خاصة الجماعات القروية(.) هذا التوجه مشات فيه الدولة(.) نحن مستمرين فيه(.) لكن على أساس غادي الشراكة التي حنا كنتكلموا عليها(.) المسألة الثالثة وهو أنه يمكن ليا نقول للسيد النائب المحترم(.) على أنه في البرنامج الذي أعدناه والتي بالنسبة للمستقبل يمكن ليا نقول ليك إقليم الحوز يعني عدينا جميع الطرق المصنفة والغير المصنفة التي تحتاج إلى عناية(.) ويمكن ليا نقول إقليم الحوز والأقاليم المجاورة تحتاج إلى عناية بالخصوص في مجال الصيانة الطرقية(.) لأنه تراجعنا فيها الطرق بواحد الشكل كبير جدا(.) فغنوازيو حسب الإمكانيات ما بين العالم القروي وما بين الصيانة ديال الطرق المصنفة في إقليم الحوز(.)

A) La question

(41) PRES [...] la question suivante est sur la situation des infrastructures dans le monde rural pour le groupe Indépendant pour l'union et l'égalité(.)

(42) MI merci madame la présidente(.) messieurs les ministres(.) mesdames et messieurs les députés(.) monsieur le ministre(.) dans le monde rural les infrastructures connaissent une certaine fragilité à cause du manque d'entretien, de conservation et de surveillance(.) et la situation continue de s'aggraver suite aux dernières précipitations dans de nombreuses régions(.) ce qui a rendu de nombreux routes accès et ponts impraticables(.) parmi ces régions(.) il y a la région du haouz qui se trouve à ce niveau dans une situation catastrophique(.) même les habitants en subissent les dégâts(.) toutes les activités sont suspendues(.) l'enseignement l'agriculture et même le commerce(.) devant cette situation(.) monsieur le ministre(.) nous vous questionnons sur les décisions urgentes prises par le gouvernement et les démarches préconisées pour surveiller de près cette situation/(.) et merci(.)

Le député interpelle le ministre sur la situation alarmante de l'infrastructure de la province du Haouz dont il est le représentant. Cette situation s'est aggravée à la suite des fortes précipitations qui ont mis la province et ses alentours dans un état d'isolement.

Trois idées clés constituent le discours du questionneur :

- l'infrastructure dans le monde rural,
- l'état dégradé des routes : le cas de la province du Haouz,
- et la nécessité d'y intervenir en urgence.

B) La réponse

(43) PRES merci monsieur le député(.) la réponse de monsieur le ministre(.)

(44) AR madame la présidente(.) messieurs les ministres(.) monsieur le député respecté(.) merci pour cette question(.) je me permets d'éclaircir qu'effectivement le haouz est parmi les nombreuses régions

qui ont besoin qu'on s'y intéresse(.) mais je peux dire que le ministère de l'équipement et du transport n'intervient que dans des cas exceptionnels comme les inondations(.) [...] et la neige selon les capacités disponibles(.) le ministère de l'équipement et du transport entre en association avec les provinces les zones et les collectivités qui lui donnent la permission d'intervenir sur les routes du monde rural(.) [...] cette politique a été respectée par les gouvernements précédents et nous nous sommes engagés à faire de même(.) nous sommes passés des routes classées et c'est la responsabilité du ministère de l'équipement et du transport aux routes non classées et c'est la responsabilité des collectivités territoriales(.) en particulier les collectivités locales(.) c'est une démarche préconisée par l'état(.) et nous la suivons(.) mais c'est dans le cadre de l'association dont nous avons parlé(.) [...] je peux dire à monsieur le député respecté que dans le programme que nous avons préparé figurent les routes de la province du haouz qui ont besoin d'entretien et que nous avons répertoriées qu'elles soient classées ou non classées(.) je peux dire que la province du haouze et les provinces avoisinantes ont besoin qu'on s'y intéresse surtout au niveau de l'entretien des routes(.) parce que l'état des routes y est en régression remarquable(.) donc nous allons équilibrer selon les moyens disponibles entre le monde rural et l'entretien des routes classées dans la province du haouze(.)

Après le rituel de l'adresse en ouverture, le ministre s'adresse à son coénonciateur par l'apostrophe nominale *monsieur le député respecté*. Celle-ci montre que le questionné reconnaît la légitimité institutionnelle et coénonciative du questionné. Il adhère au préconstruit institutionnel et interactionnel préétabli par la scène générique qui donne lieu à une validation de la relation interpersonnelle.

Le ministre continue sur ce rituel en remerciant son coénonciateur pour sa question. Ce comportement discursif laisse entrevoir une certaine adhésion au référent commun. En effet, en employant l'adverbe effectivement, le ministre feint cette adhésion en ajoutant un éclaircissement à l'information donnée par le questionneur :

Cette référence partagée partielle est à considérer au niveau de la réponse à la question :

«le haouze est parmi les nombreuses régions qui ont besoin qu'on s'y intéresse(.) »

D'emblée nous constatons que dans cette assertion il y a deux éléments qui montrent que cette adhésion n'est pas totale : *parmi* et *on*. Le premier indique que le Haouz n'est pas un cas isolé comme l'a laissé entendre le questionneur. Le second, le pronom *on* (Rabatel 2001 : 28-32) qui peut être aussi bien le ministère concerné que les autres ministères et instances. Cette référence partagée partielle nous la retrouvons illustrée, tout au long de la réponse, par plusieurs procédés discursifs auxquels le questionné a eu recours dans son discours.

- **La concession : Ap + X₁ mais X₂**

« **monsieur le député respecté**(.) merci pour cette question(.) je me permets d'éclaircir qu'effectivement le haouze est parmi les nombreuses régions qui ont besoin qu'on s'y intéresse(.) »

Le fait que le ministre signale son accord sur le thème de la question. Il reprend une vérité mentionnée dans X_1 : le Haouz est une région qui a besoin qu'on s'intéresse à elle. Il la renforce par l'adverbe modal épistémique *effectivement*. Il confirme ainsi le bien-fondé du dire antérieur.

Toutefois, la suite du discours prouve que le questionné s'il prend en compte quelques uns des propos du questionneur dans X_2 , il ne les prend pas en charge. En effet quand le ministre poursuit en disant : «mais je peux dire que le ministère de l'équipement et du transport n'intervient que dans des cas exceptionnels comme les inondations(.) [...] et la neige selon les capacités disponibles », montre qu'il ne partage pas le point de vue de son coénonciateur concernant les spécificités et les responsabilités de son ministère. Donc, et dans un premier temps, le ministre ne prend pas en charge les propos de son coénonciateur même s'il les mentionne dans son discours :

La PEC, c'est-à-dire le fait d'assumer le contenu propositionnel d'un propos comme vrai, n'équivaut donc pas à la prise en compte : toute PEC implique une prise en compte, mais la réciproque n'est pas vraie, comme dans la concession, la réfutation, la rectification, etc. Lorsque L1/E1 prend en compte un point de vue de e2, cela signifie qu'il ne le rejette pas, sans pour autant l'accepter : il n'entérine que le fait, en soi déjà significatif, de l'intégrer dans son discours. (Rabatel 2009/2 : 76)

En effet, l'emploi de la concession démontre que nous sommes devant une prise en compte et non une prise en charge. Cette stratégie discursive et coénonciative permet au questionné, en plus de l'apostrophe, de capter l'attention du questionneur et l'emmener à suivre son raisonnement. En même temps, la concession introduit une autre vérité assumée et prise en charge par le ministre : le ministère a une liberté limitée au niveau des interventions. Il n'intervient que dans des situations exceptionnelles.

- **La citation et l'autocitation :**

Le questionné utilise à trois reprises *je peux dire que* dans sa réponse. Elle lui permet d'introduire les propos d'une autre instance énonciative en (A) et (B) et ses propres dires en (C). Donc il cite un autre énonciateur en rapportant son discours. Il s'agit du ministère de l'équipement et du transport dont il est le représentant et le porte-parole : *je* (le ministre) *dis* que *il* (son ministère). Le ministre, en adoptant cette stratégie du dédoublement énonciatif (Rabatel 2006 : 71-84) cherche à rendre ses propos objectifs. C'est un rapporteur en (A) et (B). Il joue le rôle de médiateur entre l'instance énonciative institutionnelle qu'il représente et le député. Par cet effacement, il veut montrer à son coénonciateur qu'il est le porte-parole de son ministère au sein duquel les décisions sont prises collectivement après concertation.

Dans un deuxième temps, le ministre a recours à l'autocitation.

(A) le ministère de l'équipement et du transport n'intervient que dans des cas exceptionnels comme les inondations(.) [...] et la neige selon les capacités disponibles

(B) le ministère de l'équipement et du transport entre en association avec les provinces les zones et les collectivités qui lui donnent la permission d'intervenir sur les routes du monde rural(.)

Dans un deuxième temps, le ministre a recours à l'autocitation en (C).

(C) dans le programme que nous avons préparé figurent les routes de la province du haouz qui ont besoin d'entretien et que nous répertoriées qu'elles soient classées ou non classées

La stratégie de la diaphonie et de la prise en charge de ses propres dires met ces derniers en valeur en leur procurant un certain degré de véracité et d'authenticité. Cette pertinence du propos personnel auto-cité et du propos collectif rapporté est renforcée par la répétition de la première personne *je* et l'emploi du pronom personnel condensif *nous* (Détrie *et al.* 2001 : 241). Le verbe introducteur (*pouvoir*) *dire* qui sert à introduire deux types de propos émanant chacun d'un énonciateur différent : *je* et *il*, assure le passage de la personne à la non-personne. En effet, en relisant le discours du ministre, nous constatons qu'il passe de la personne à la non-personne et *vice versa*. Quelle en est la raison ?

- **La responsabilité limitée et la responsabilité partagée : personne ↔ non-personne**

Tout au long de son discours, le ministre passe de la personne à la non-personne et réciproquement :

Dans un premier temps, le ministre, en tant qu'instance coénonciative et énonciative effective, passe de *je* à une instance énonciative représentée *il* (le ministère) dans (A), (B). Puis il passe, dans le même processus, de *je* à *nous* dans (C) qui renvoie au ministre et à son ministère : nous avons une interférence entre la personne *je* et la non-personne *il*, et entre la personne *je* et la personne *nous*.

Dans un deuxième temps, le ministre emploie la quatrième personne *nous* dans :

« nous nous sommes engagés à faire de même(.) nous sommes passés des routes classée(.) [...] nous la suivons [...] dont nous avons parlée [...] ».

Le pronom *nous* réfère tantôt au ministre et aux membres de son ministère, tantôt au ministre comme dans la dernière phrase.

Enfin, le ministre a recours à une triple référence au niveau des instances énonciatives citées ou représentées : *je* → *on* → *nous* dans :

« je peux dire [...] la province du haouz et les provinces avoisinantes ont besoin qu'on s'y intéresse [...] donc nous allons équilibrer selon les moyens disponibles [...] »

Il veut amener son coénonciateur à :

- un premier constat : le ministre n'agit pas seul. Son ministère suit et respecte un certain protocole préconçu. Il n'intervient pas sans le consentement des autorités locales et territoriales associées qui le sollicitent.
- un deuxième constat : l'infrastructure du monde rural n'est pas uniquement du ressort du ministère de l'équipement et du transport. C'est un travail en synergie avec d'autres instances institutionnelles.
- un troisième constat : le député a dramatisé la situation dans sa description aux participants ratifiés et non ratifiés.

Le ministre renforcera, davantage, ce dernier constat par la stratégie de dédramatisation. Il va atténuer le degré d'intensité de la situation d'urgence dans la province qu'il représente. A cet effet, le ministre a recours à trois moyens :

1) la dédramatisation : de l'urgence au projet ultérieur

La dédramatisation est déjà mise en place au niveau du mode du questionnement préconisé par le député et de la réponse proposée par le ministre.

Le député : « monsieur le ministre(.) nous vous questionnons sur les décisions urgentes prises par le gouvernement et les démarches préconisées pour surveiller de près cette situation/(.) et merci(.) »

Ainsi, dans la question, le député choisit des mots précis pour créer un effet sur l'ensemble des participants. Il cherche à attirer leur attention sur la situation alarmante dans laquelle se trouve la province en question.

Toutefois, le ministre, en adoptant la stratégie de la prise en compte des propos du député sans pour autant les prendre en charge, crée, par le choix des mots, une chute de tension.

Le ministre : « la province du haouz et les provinces avoisinantes ont besoin qu'on s'y intéresse surtout au niveau de l'entretien des routes(.) parce que l'état des routes y est en régression remarquable(.) donc nous allons équilibrer selon les moyens disponibles entre le monde rural et l'entretien des routes classées dans la province du haouze(.) »

Il laisse entendre que la situation est préoccupante mais elle sera traitée ultérieurement. L'infrastructure dans cette province n'est pas un cas isolé et fera partie d'un projet global qui comprend toutes les autres régions et provinces se trouvant dans la même situation. La dédramatisation et la chute de tension se trouvent consolidées par deux discours différents dans X₂.

2) Deux discours distincts : [Ap + D Ad + D non Ad], de vous à il

Profitant de sa prise de parole, le ministre, en situation de pouvoir, adopte deux discours

distincts. Ces derniers permettent au questionné de changer la posture du questionné dans l'interaction : le CoE₁ devient un participant dans la scène institutionnelle. Cette double posture créée par le CoE₂ est étroitement liée à l'emploi de la forme nominale *monsieur le député respecté*. Le ministre l'a utilisée dans deux discours différents un discours adressé et un discours non adressé (Détrie 2006).

➤ **Le discours adressé : *monsieur le député respecté* = vous**

En ouverture du discours X₂, le ministre s'adresse à son coénonciateur par l'apostrophe nominale *monsieur le député respecté* :

« *monsieur le député respecté* [...] le haouz est parmi les nombreuses régions qui ont besoin qu'on s'y intéresse [...] je peux [vous] dire que le ministère de l'équipement et du transport n'intervient que dans des cas exceptionnels [...] »

Cette apostrophe place le questionneur en position de face-à-face avec le questionné. Il est son coénonciateur direct qu'il interpelle au début de la réponse.

➤ **Le discours non adressé : *monsieur le député* = il**

En clôture du discours X₂, le ministre utilise la forme *monsieur le député respecté* qui renvoie, cette fois, à *il*, la non-personne :

« je peux dire à *monsieur le député respecté* [je peux lui dire] que dans le programme que nous avons préparé figurent les routes de la province du haouze [...] »

Cette forme déplace le député vers le statut de participant ratifié. Il n'est plus ancré dans la sphère de coénonciation. Il est discriminé en tant que coénonciateur direct du ministre.

Cette double chute en propos et en adresse atténue le degré de tension recherché par le député et dévoile le pouvoir interprétatif du ministre concernant l'intention du député. Le ministre a un pouvoir sur son discours : il prend en compte X₁ sans le prendre en charge. Il a aussi le pouvoir sur la sphère de coénonciation. En tant qu'acteur principal dans l'interaction, il profite de la prise de parole pour orienter et réorienter X₂.

3) la reprise ou la prise en compte sans la prise en charge :

En comparant X_1 avec X_2 , nous avons constaté que certains mots et groupes de mots figurant dans le premier discours sont repris par le CoE_2 dans son discours.

- « effectivement le haouz est parmi les nombreuses régions qui ont besoin qu'on s'y intéresse [...] mais [...] »

- « [...] intervenir sur les routes du monde rural [...] »

- « [...] la province du haouz et les provinces avoisinantes ont besoin qu'on s'y intéresse surtout au niveau de l'entretien des routes [...] »

- « [...] le monde rural et l'entretien des routes [...] »

Néanmoins ils ne sont pas pris en charge par CoE_2 dans X_2 . Cette stratégie discursive permet au ministre de mettre en évidence son point de vue. Ce dernier consiste à traiter le référent commun selon un autre angle de vision que celui du député. Certes la situation est préoccupante dans la province du Haouz et ses alentours, mais le ministère de l'équipement et du transport partagera la tâche de surveiller de près ce cas, avec la collaboration d'autres instances.

Pour ne pas conclure

Dans les deux extraits, les questionnés ont actualisé leur point de vue grâce aux stratégies discursives analysées *supra*. L'apostrophe a permis aux questionnés de démontrer que s'ils ne peuvent pas modifier le préconstruit institutionnel et référentiel, ils ont, en contre partie le pouvoir de changer de *position*, de *positionnement*, et de *posture* :

La notion de position renvoie [...] à diverses opérations permettant de poser les objets du discours par rapport aux catégories notionnelles dont ils relèvent [...] [Elle] renvoie à un positionnement dans un plan d'énonciation, à la façon dont l'énonciateur primaire (E1) construit son objet en référence ou non à la situation d'énonciation par ancrage déictique ou anaphorique [...] [Elle] est indiquée par grand nombre de marques qui affectent la prédication : [...] les modalités d'énonciation et les modalités d'énoncé. (Rabatel 2012 : 26)

Les questionnés jouent aussi sur la prise en charge des dire. Ils prennent en compte les dire de l'instance institutionnelle dont ils font partie et dont ils sont les porte-parole. Cette prise en compte consiste :

- soit dans une prise en charge du point de vue de celle-ci en la citant, en rapportant ses propos,

- soit en se positionnant en tant qu'instance coénonciative directe dans la sphère de coénonciation et dans la scène institutionnelle en *je* qui permet de prendre en charge le point de vue individuel et collectif : « *je* est la source et le valideur, c'est-à-dire celui qui entérine la vérité du contenu propositionnel » (Rabatel 2009/2 : 72).

L'effet « caméléon » produit par les questionnés dans leurs discours est aussi un moyen qui consolide leur quête de l'avantage sur l'*autre* (Vion 1992 : 251).

Donc, au niveau de la référence partagée partielle, la non-coïncidence partielle entre l'intention de CoE₁ et de l'interprétation de CoE₂ si elle limite la présence du questionneur dans le discours du questionné à la seule prise en compte de ses propos, elle garde le préconstruit institutionnel et le référent commun même si ce dernier n'est pas interprété de la même manière par les deux principaux coénonciateurs. Toutefois, ce n'est pas souvent le cas dans le genre du discours les *Questions au gouvernement*. Dans certaines situations de coénonciation, l'intention du questionneur ne coïncide pas avec l'interprétation du questionné : $X_1 \neq X_2$.

Sous quel aspect et par quels procédés discursifs cette non-coïncidence se présente-t-elle ?

5.2.2 La non-coïncidence totale : [Ap] + non X₁ mais Y ou non X₁ + [Ap] + mais Y

Si dans la référence unique nous avons une coïncidence de l'intention et de l'interprétation (dans la mesure où il y a un accord, un consensus à propos du référent commun entre le discours de CoE₁ et l'interprétation qu'en fait CoE₂) ; et si dans la référence partagée partielle nous avons une coïncidence partielle des propos des deux principaux coénonciateurs sur le référent (sachant que CoE₂ accepte, en partie, l'intention recherchée par CoE₁ par son discours en exposant son propre point de vue sur le même référent), au niveau de la référence partagée totale, il s'agit d'un autre cas de figure de non-coïncidence qui se manifeste au niveau du préconstruit discursif et coénonciatif. On remarquera que je n'ai pas parlé de l'intention et de l'interprétation car dans ce cas de figure il ne s'agit pas uniquement de démontrer la non-coïncidence de l'intention et de l'interprétation. La réaction négative de CoE₂ au discours de CoE₁ crée une situation de dissensus. Ce dernier, une fois établi, met en cause le discours de CoE₁ et remet en cause son statut coénonciatif au sein de la sphère englobante et même au sein de la scène générique.

En effet, du moment que CoE₁ expose dans son discours le bien-fondé de sa question qui porte sur le référent objet de débat tout en montrant explicitement son intention, CoE₂, dans cette situation de dissensus, est en mesure non seulement de se défendre, mais d'imposer son propre point de vue sur le même référent. Nous ne sommes plus dans l'interprétation d'une intention, mais nous sommes dans la confrontation entre deux points de vue sur l'objet du débat. CoE₂ se trouvant dans une position critique, doit faire preuve de perspicacité sur deux fronts : réagir aux propos du questionneur en semant le doute sur

leur crédibilité et profiter de sa position de force sur les scènes de coénonciation et institutionnelle pour asseoir son propre point de vue et son intention : il cherche à discréditer le questionneur dans le but de le discriminer. C'est la raison pour laquelle j'ai dit qu'au niveau de la référence partagée totale, nous sommes devant deux points de vue en confrontation avec deux intentions différentes, et non pas en présence de deux points de vue où figurent, dans l'un, une intention, et, dans l'autre, son interprétation.

Ainsi, la référence partagée totale repose sur deux éléments essentiels :

- l'opposition de deux points de vue
- la mise en doute du discours produit par le questionneur dans l'objectif de discriminer son point de vue et de le discriminer en tant que participant dans les scènes de coénonciation et institutionnelle. Ce comportement discriminatoire de la part du questionné a lieu de deux manières différentes : soit le questionné affiche explicitement et directement cette intention en exprimant son désaccord à l'égard de son coénonciateur et de ses propos, soit il procède de manière latente, implicite pour l'exprimer comme le soutient Kerbrat-Orecchioni :

Dès 1975 [...] Grice formule en ces termes l'opposition entre le dire explicite et le dire implicite : parler explicitement, c'est « to tell something » ; parler implicitement, c'est « to get someone to think something ». Mais comment amener quelqu'un à penser quelque chose, si ce quelque chose n'est pas dit, et présent quelque part dans l'énoncé ? Pour nous, les contenus implicites sont également, d'une certaine manière – qu'il s'agira justement de préciser –, dits. (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 21-22)

Dans certaines situations d'énonciation, nous pouvons relever l'emploi par les coénonciateurs soit de l'explicite, soit de l'implicite pour exposer leur points de vue. Néanmoins, dans les *Questions au gouvernement*, les participants à l'exercice institutionnel Question / Réponse y ont recours le plus souvent dans les situations de conflit. En effet, exprimer son désaccord explicitement ou implicitement correspondent à deux stratégies qui font partie des nombreuses particularités des *Questions au gouvernement* en tant que genre de discours. Les coénonciateurs orientent leur discours selon leur statut, leur position les uns envers les autres, la nature de la relation interpersonnelle et leurs intentions. Étant donné que dans le cas de la référence partagée totale, notre intérêt porte sur la réponse et la réaction du questionné aux propos du questionneur, CoE₂ fait un effort au niveau de son discours en y intégrant tout procédé discursif censé servir son point de vue et son intention dans le but de les rendre aussi pertinents que possible. A cet effet, il doit se munir d'une *compétence interactive* particulière :

Prendre la parole, argumenter, défendre son point de vue, initier un nouveau sujet de conversation sont toutes des actions qui relèvent de la compétence d'interaction. Cette compétence intègre des ressources linguistiques, discursives, sociolinguistiques et interactionnelles, lesquelles sont indissociablement liées les unes aux autres. (Fasel Lauzon *et al.* 2009 : 121)

En exprimant son opposition au discours du questionneur, le questionné a une double mission à accomplir : dévaloriser le bien-fondé de la question et mettre en évidence son point de vue en le confrontant à celui du questionneur. Cette divergence de points de vue est étroitement liée au désaccord qui se manifeste sous différentes formes discursives auxquelles a recours le questionné. Elles lui permettent, entre autres, d'orienter son discours selon son intention en commençant par la disqualification du CoE₁.

Par ailleurs, le désaccord permet au questionné de dégager le caractère négatif de X₁, du raisonnement préconisé par le CoE₁ en confrontant son propre raisonnement sur l'objet du débat et du discours à celui de CoE₁. Néanmoins, exprimer son désaccord implicitement nécessite un effort illocutoire particulier par rapport à l'expression explicite du désaccord. Le questionné, dans ce cas, joue sur les figures et les différentes constructions discursives qui lui permettent d'exprimer son point de vue et attirer l'attention des participants ratifiés et non ratifiés sur le degré de véracité et de crédibilité du contenu du discours de CoE₁ par rapport à son discours. L'emploi de procédés discursifs variés, y compris les figures de pensée, dans la réponse, permet au CoE₂ de confronter son point de vue à celui du questionneur dans le but d'exprimer son point de vue et le défendre. Il cherche, en même temps, à substituer son discours à celui de CoE₁.

Le processus figural repose sur l'actualisation inattendue d'un PDV au regard des manières habituelles de penser et de dire, en appui sur la singularité d'une expérience sensible et de son vouloir dire. Les PDV en confrontation sont en tension entre dimension interactionnelle (confrontation agonique de PDV), et une dimension cognitive. [...] Autrement dit, confronter des PDV, ce n'est pas seulement les opposer violemment pour n'en retenir qu'un, c'est éventuellement les cumuler, voire les mettre en perspective, sur un mode explicite ou allusif. (Rabatel 2008 : 12-13)

A cet effet, je propose deux exemples sur la référence partagée totale où nous aurons à analyser deux manières différentes de présenter son point de vue : la non-coïncidence totale où le questionné, en apostrophant le questionneur, exprime son désaccord explicitement, et celle où il l'exprime implicitement. L'extrait (1) illustrera le premier cas de figure et l'extrait (2) le second.

Donc, je serai amenée à répondre à plusieurs interrogations, entre autres, comme : en quoi consistent ces deux exemples de points de vue ? Comment se présentent-ils ? Quels sont les procédés discursifs utilisés par les questionnés pour mettre en valeur leurs points de vue ainsi que leurs intentions ?

(1) Extrait du corpus marocain : séance des *Questions au gouvernement* du 22 avril 2013

PRES = Charafate El Yadiri-Afilal huitième vice-présidente du Conseil des Représentants

S A-B = Saadia Alami-Bennani députée du groupe Égalité et Développement

MN B = Mohammed Najib Boulif ministre délégué chargé des affaires publiques et de la gouvernance

الرئاسة : شرفات اليدري أفيلال، النائبة الثامنة لرئيس مجلس النواب
السعدية علمي بيناني: فريق العدالة والتنمية
محمد نجيب بوليف: الوزير المنتدب لدى رئيس الحكومة المكلف بالشؤون العامة
والحكومة

A) La question : [Ap] + X₁

(161)رئيسة الجلسة [...]سؤال آني حول مشكل نفاذ قنينات الغاز والزيادة في ثمنها في بعض المناطق للسيدات والسادة النواب المحترمين عن فريق العدالة والتنمية (.)

(162)السعدية علمي بيناني شكرا السيدة الرئيسة (.). بسم الله الرحمن الرحيم والصلاة والسلام على سيد المرسلين (.). السيد الوزير المحترم (.). تعرف قنينات الغاز نفاذا تاما (.). أو أحيانا نقصا حادا (.). في بعض المناطق بالمغرب (.). وهذا يسبب معاناة المواطنين من المضاربة في هذه المادة الحيوية والزيادة في الأسعار في بعض المناطق الأخرى (.). حيث أن هذه الوضعية غير مفهومة (.). ويمكن أن تكون لها آثار اجتماعية سلبية (.). وبالتالي نسئلكم (.). السيد الوزير المحترم (.). ما أسباب هذا النقص الحاد وهذا الارتباك/ (.). وما هي التدابير التي ستقومون بها لمعالجة هذه الإشكالية / (.). وشكرا لكم (.).

(161)PRES [...] une question immédiate sur le problème de la pénurie des bouteilles de gaz et l'augmentation de leur prix dans certaines régions pour mesdames et messieurs les députés respectés du groupe égalité et développement (.).

(162)S A-B merci madame la présidente (.). au nom de dieu miséricordieux et la prière et la paix soient sur le seigneur des messagers (.). **monsieur le ministre respecté** (.). les bouteilles de gaz connaissent une rupture totale (.). et parfois une pénurie sévère dans certaines régions du maroc (.). ceci engendre la souffrance des citoyens des spéculations sur cette matière vitale (.). et de l'augmentation des prix dans d'autres régions (.). cette situation est incompréhensible (.). et elle peut avoir des impacts sociaux négatifs (.). donc (.). nous vous questionnons (.). monsieur le ministre (.). quelles sont les causes de cette pénurie exceptionnelle et cette agitation/ (.). et quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour résoudre cette problématique/ (.). merci à vous (.).

La députée, en s'adressant au questionné par l'apostrophe nominale *monsieur le ministre respecté* admet le fait qu'il est son coénonciateur direct et qu'il est étroitement lié au domaine dont relève le référent : l'augmentation du prix des bouteilles de gaz, leur pénurie sévère et leur épuisement total dans certaines régions du pays. La députée donne son point de vue sur la situation préoccupante dans laquelle se trouvent ces régions sans pour autant donner des exemples précis qui l'illustrent.

Le choix des mots et des qualificatifs pour décrire cette situation sert aussi bien l'intention de la députée que son point de vue :

- *épuisement total, pénurie sévère, souffrance, matière vitale, situation incompréhensible, impacts négatifs, pénurie exceptionnelle, agitation, polémique.*

Elle cherche à attirer l'attention des participants ratifiés et non ratifiés sur l'objet du débat qui renvoie à une situation exceptionnelle. Elle leur démontre son importance en vue

d'obtenir un engagement de son coénonciateur à le prendre en considération et trouver une solution à cette situation : « monsieur le ministre(.) quelles sont les causes de cette pénurie exceptionnelle et cette agitation/(.) et quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour résoudre cette problématique/(.) merci à vous(.) »

Comment le questionné réagira t-il face au discours de sa coénonciatrice ? Lui donnera t-il une interprétation ou présentera t-il son propre point de vue sur le même référent et la même situation *exceptionnelle* à la limite du dramatique vu la manière préconisée par la députée pour la présenter aux membres du Conseil des Représentants et aux autres participants dans la scène institutionnelle ?

B) La réponse : [Ap] + non X₁ mais Y

Pendant le déroulement des séances des *Questions au gouvernement*, rares sont les situations où un membre de l'opposition interpelle un membre du gouvernement sans l'attaquer et attaquer sa politique. Excepté quelques questions où le député de l'opposition demande des éclaircissements sur un sujet, la plupart des questions émanant de l'opposition instaurent le dissensus. Ce comportement oblige les membres du gouvernement et ceux de la majorité à exprimer leur désaccord dès le début de la question : la majorité réagit par des huées ou des cris de mécontentement pendant le discours du questionneur, et le questionné réagit au discours produit par le questionneur une fois qu'il a la parole. Il exprime son désaccord dès le début de son discours. Ce désaccord, il le manifeste, souvent, après l'apostrophe qu'il peut encore renforcer en utilisant des apostrophes au milieu de son discours ou à la fin du tour de parole.

Ainsi, en tant qu'acte de langage, le désaccord dans les *Questions au gouvernement* est un désaccord *immédiat* et *initial* (cf. Fasel Lauzon *et al.* 2009 : 126) qui nécessite, comme je l'ai déjà mentionné, un effort illocutoire de la part du questionné. Étant donné la situation dans laquelle se trouve le questionné :

- atténuer les propos du questionneur,
- et asseoir son point de vue en le défendant, nous remarquons que son discours repose sur un *mode compétitif* (cf. *infra* : 126).

Le questionné, dès qu'il apostrophe son coénonciateur, se trouve dans l'obligation de présenter un discours qui sert sa situation. A cet effet, il a recours à des procédés discursifs variés qui mettent en évidence son désaccord et la crédibilité de ses propos. Ainsi,

Le désaccord peut se matérialiser sous forme de structures discursives multiples :

- Il peut mobiliser des structures d'opposition, de réfutation ou s'effectuer au moyen d'un contre-argument.

- La manifestation initiale du désaccord peut être suivie d'un *développement argumentatif* plus ou moins complexe sur les plans discursifs et interactionnel. [...]
- Le désaccord (et son développement argumentatif) peut s'effectuer sur un *mode compétitif* (les participants cherchent à imposer leur point de vue) [...] (Fasel Lauzon et al. 2009 : 126)

A cet effet, je propose d'observer l'extrait suivant :

(163) رئيسة الجلسة شكرت السيدة النائبة (. جواب السيد الوزير (.
 (164) محمد نجيب بوليف شكرت (. السيدة الرئيسية (. وشكرت (. السيدة النائبة المحترمة (. هو أود في البداية أن أؤكد على أن المجال ديال قنينات الغاز أولا لا يعرف أي خصاص (. ولا يعرف أيضا أي زيادة في الأسعار (. فإذن (. إيلا كايين شي أمور مفتعلة بفعل فاعل (. فالإحالة على الفاعل (. الحكومة لم تقرر (. والمادة موجودة (. المغرب يستورد جل الحاجيات ديالو من هاد المادة (. وتتعرفوا على أنه الأسعار خلال العشر سنوات الأخيرة ارتفعت بشكل كبير (. لكن المعطيات اللي هي متوفرة هو أن الدعم الحالي اللي اعطيناه في 2012 لقنينات الغاز فاق 15 مليار درهم (. بسعر مرجعي 40 درهم للقنينة ديال 12 كيلو (. و 10 ديال الدراهم كسعر مرجعي بالنسبة للقنينة اللي هي ديال 3 كيلو (. الآن (. صندوق المقاصة (. والزيادات منذ 1995 (. 18 سنة (. لم يتم الرفع من الأسعار ديال قنينات الغاز (. 18 سنة // (. ما يقدمه صندوق المقاصة كدعم فيه 3 ديال الأنواع ديال الدعم (. فيه الدعم ديال الفارق بين الثمن المرجعي والثمن ديال الاستيراد (. فيه الدعم ديال المدخرات والاحتياطات باش نكونو مدخرات des réserves ود stockage (. وفيه دعم اللي هو مرتبط بالفارق بين emplisseur (. المركز ديال التعبئة والمكان اللي تنبيعو فيه (. وعلى هاد الشئ (. المغرب عندنا مقسم إلى أربع مناطق (. المنطقة الي قريبة من المراكز ديال التعبئة اللي فيها 40 و 10 (. 40 ديال الدرهم للقنينة ديال 12 كيلو (. كايين المنطقة الأولى اللي الأسعار فيها 41.34 درهم بالنسبة ل 12 كيلو (. 10.34 ديال الدراهم بالنسبة ل 3 كيلو الصغيرة (. المنطقة 2 حوالي 44 درهم للبوطة الكبيرة وحوالي 11 درهم للبوطة الصغيرة (. كانت بعض الإشكالات (. وحننا تنعترفو بها (. اللي عندها علاقة بإشكالات اللي مرتبطة بالموزعين (. كان عندنا إشكال في الراشيدية وفي بودنيب (. المشكل ديال الشركة المعنية بالتوزيع (. كانت عندها ملفات قديمة ديال المراجعة (. وكانت عندنا رخص (. أكثر من 8 ديال السنوات وهي تتوزع واحد النوع ديال البوطة (. ما كايين لاش نقولوه (. بدون أن تكون عندها رخصة (. نؤكد لكم أنه في شهر فبراير الحكومة الحالية قامت بتسوية جميع ملفات هذه الشركة (. على أساس أنه الآن بالنسبة للراشيدية وبودنيب ما كايينش إشكالات (. كانت عندنا إشكالات اللي تحالت علينا في كلميم (. وحننا متبعينها (. كلميم وطاطا (. هي كايين فيها إشكال ديال المركز اللي تحول ديال التعبئة (. كانوا تيجيبو لها من تزنيث (. ومشى لسيدي بيبي من بعد (. والشركات الموزعة زادت في الأسعار هي لراسها (. على أساس قالت لك حنا زدنا في المسافة (. نبهناها مباشرة وكتابة وتراجعت هذه الشركات على هاد الزيادة (. اليوم في الصباح تيقولوا لي على أن الأسعار راها هي نفسها ومحددة (.

Dès le début de son tour de parole, le questionné réagit au discours de la députée : elle utilise des mots forts. Il manifeste son désaccord en faisant chuter considérablement le degré d'intensité sous lequel se présente le discours de la députée. Comment procède-t-il ? D'abord, il commence par apostropher sa coénonciatrice. Ainsi, et par l'emploi de l'apostrophe *madame la députée respectée*, il accepte la députée en tant que participante dans la scène institutionnelle. En revanche, lui reconnaît-t-il son rôle dans la sphère de coénonciation du moment qu'être en désaccord avec quelqu'un met en doute la véracité de ses propos ? C'est à cette question que je tenterai de répondre.

Ensuite, il exprime son désaccord total avec les informations présentées aux membres du Conseil des Représentants par la députée sur le référent : l'augmentation du prix des bouteilles de gaz et leur pénurie par :

(163) PRES merci madame la députée(.) la réponse de monsieur le ministre(.)

(164) MN B merci madame la présidente(.) et merci **madame la députée respectée**(.) premièrement j'aimerais confirmer que le secteur des bouteilles de gaz ne connaît aucune pénurie(.) et ne connaît aucune augmentation des prix(.) donc(.) s'il s'agit de décisions de particuliers(.) il faut les contacter directement(.) le gouvernement n'a rien décidé(.) le produit est disponible(.) le maroc importe tous ses besoins en la matière(.) vous savez que les prix ont beaucoup augmenté pendant les dix dernières années(.) mais les données disponibles montrent que le soutien actuel que nous avons octroyé en deux mille douze aux bouteilles de gaz a dépassé les quinze milliards de dirhams(.) pour un prix référentiel de quarante dirhams la bouteille de douze kilogrammes et de dix dirhams la bouteille de dix kilogrammes(.) maintenant(.) la caisse des compensations et des augmentations(.) depuis mille neuf cent quatre-vingt quinze(.) c'est-à-dire(.) depuis dix huit ans(.) on n'a pas augmenté les prix des bouteilles de gaz(.) dix huit ans//(.) tout ce que donne la caisse des compensations comme soutien comprend trois sortes de soutien(.) le soutien de la différence entre le prix de référence et le prix d'import(.) le soutien des réserves et de stockage pour avoir des réserves et des stockages(.) et il y a un soutien lié à la différence entre le centre emplisseur(.) le centre de remplissage et le lieu de vente(.) et c'est la raison pour laquelle le maroc est divisé en quatre zones(.) la zone la plus proche des centres de remplissage où les prix sont de quarante et de dix dirhams(.) quarante pour la bouteille de douze kilogrammes(.) il y a la zone un où les prix sont de quarante et un virgule trente quatre pour la bouteille de douze kilogrammes(.) et dix virgule trente quatre dirhams pour la petite bouteille de trois kilogrammes(.) dans la zone deux on a à peu près quarante quatre dirhams pour la grande bouteille et onze dirhams pour la petite(.) et dans la zone trois on a quarante quatre virgule quarante quatre la grande et onze dirhams virgule onze centimes la petite(.) il y avaient des problèmes avec les distributeurs(.) nous avons un problème à er-rachidia et boudnib(.) où la société de distribution commercialisait pendant huit ans un type de bouteille(.) ça ne sert à rien de le dévoiler(.) sans qu'elle en ait l'autorisation(.) nous vous confirmons qu'en mois de février l'actuel gouvernement a réglé tous les dossiers concernant cette société(.) [...] à goulmime et tata [...] les sociétés ont augmenté le prix de leur propre initiative sous prétexte que nous avons modifié la distance(.) [...] nous les avons mises directement en garde et par écrit et elles y ont renoncé(.) ce matin(.) on me dit que les prix sont réglementés et **ne** changent **pas**(.)

Relisons la réponse. Nous constatons que le ministre met une distance entre son discours en cours de production et le discours actualisé de la députée. Cette distanciation est l'œuvre du dissensus qui s'est établi entre les deux coénonciateurs vu le contenu de la question. Le ministre n'adhère ni au raisonnement de la députée à l'égard du référent ni aux informations qu'elle présente. En exprimant son désaccord, le ministre rejette donc le discours de la députée en remettant en cause son degré de crédibilité. Le cotexte de l'apostrophe *madame la députée respectée* le confirme. Pour ce faire, le ministre emploie :

▪ La négation :

Plusieurs chercheurs se sont intéressés à la négation de manière générale (Damourette et Pichon 1911-1927 Tome 1 Ch. 7, Tesnière 1959, Barnicaud *et al.* 1967, entre autres) et de celle-ci dans le discours en en démontrant le rôle et en en définissant les fonctions linguistiques et discursives : Détrie *et al.* 2001, Larrivée 1996, Larrivée, Ouaz et Roitman 2011. Le but de mon propos n'est pas d'étudier la négation telle qu'elle a été analysée par les linguistes ou d'en faire une étude diachronique, mais de dégager le rôle de la négation en coénonciation dans le genre de discours *Questions au gouvernement* pendant l'exercice institutionnel *Question / Réponse*.

En effet, nier les propos de son coénonciateur est un outil à double fonction : il sert à réfuter et refuser les propos du CoE₁ et c'est aussi une *stratégie argumentative* (Roitman 2011 : 87- 109) de la part du CoE₂ pour asserter ses dires et réfuter ceux de son coénonciateur en les mettant en doute et en question par des contre-arguments. Roitman, en citant Brandt et Apothéloz, expose les modes de la réfutation qu'ils ont présentés :

Brandt et Apothéloz (1991) divisent la réfutation en quatre modes :

- 1) un argument est nié, déclaré faux ;
- 2) la validité d'un argument est mise hors jeu, manque de pertinence ;
- 3) l'argumentation dans sa totalité est remise en question, on trouve facilement des contre-arguments ;
- 4) la conclusion d'un argument est annulée en faveur d'une conclusion opposée. (Roitman 2011 : 87)

L'importance et l'intérêt de cette division résident dans le fait qu'elle met en évidence toutes les différentes facettes sous lesquelles se présente la négation dans les *Questions au gouvernement* en tant que genre du discours. La négation, telle qu'elle est utilisée dans la réponse par le questionné illustre ces quatre modes.

Ainsi, après le rituel du remerciement en ouverture adressé à la présidente de séance et à la députée, le ministre utilise successivement deux phrases négatives :

merci madame la présidente(.) et merci **madame la députée respectée**(.)
premièrement j'aimerais confirmer que le secteur des bouteilles de gaz **ne**
connait **aucune** pénurie(.) et **ne** connait **aucune** augmentation des prix(.)

Ces deux énoncés réfutent les deux principales déclarations de la députée qui forment le bien-fondé de sa question. Le recours à la négation permet au questionné d'exprimer son désaccord à propos des déclarations de sa coénonciatrice en confirmant par la négation qu'il n'y a aucune pénurie et aucune augmentation des prix. C'est une manière d'asserter de la part du questionné : en niant les assertions de la députée, le ministre affirme à son tour ses propres déclarations. L'emploi *métalinguistique* de la négation est un moyen pour le ministre de s'opposer non seulement aux déclarations de la députée concernant la pénurie des bouteilles de gaz et l'augmentation de leur prix mais aussi de les refuser :

Une caractérisation récurrente autant dans les études fonctionnelles [...] que dans les approches formelles [...] est que l'emploi métalinguistique implique la référence à un énoncé antérieur. Cet énoncé est associé pour Ducrot à la figure d'un locuteur effectif dont est rejeté le propos. (Larrivée 2011 : 62 et 1996 : 65)

Le ministre renforce la négation assertive, liée à l'augmentation des prix, par une autre négation : [...] le gouvernement n'a rien décidé(.)

Le ministre garde le même discordantiel *ne* et varie les forclusifs *aucun*, *rien* dont la fonction est de réaliser la négation introduite par *ne*. Son statut institutionnel en tant que membre du gouvernement et, par ailleurs directement concerné par ce sujet, lui confère le pouvoir de prononcer cette déclaration comme quoi le gouvernement n'a rien décidé.

Les forclusifs, qui ont une valeur de quantité zéro, renforcent le refus des arguments de la députée en les rejetant. Donc, il refuse même le discours de celle-ci en mettant en cause sa crédibilité : ce qu'elle dit n'est pas fondé.

Par cette stratégie, le questionné affirme et renforce d'une part, ses propres dires, d'autre part, il atténue les propos de la députée : « il s'agit là d'une propriété de la négation qui consiste à atténuer le contenu propositionnel sur lequel elle porte » (Ouaz 2011 : 181).

Le ministre continue sur son désaccord en donnant des contre-arguments avec des énoncés négatifs qui affirment eux aussi ses propres dires. A cet effet, il utilise la négation *ne ...pas*

(1) depuis dix ans(.) on n'a pas augmenté les prix des bouteilles de gaz(.)

(2) ce matin(.) on me dit que les prix sont réglementés et ne changent pas(.)

Ces deux négations assertives sont renforcées par l'indicateur chronologique *depuis dix ans* dans (1) et par un indicateur temporel *ce matin* et le discours indirect : « *on me dit que...* » dans (2). D'emblée, le ministre ne se contente pas de refuser les propos de sa coénonciatrice, il s'approprie le pouvoir de les rectifier. Il est en position de pouvoir : les informations qu'il présente émanent de la source, du ministre, de ses connaissances et de ses compétences en la matière. Il s'agit là d'un double pouvoir :

- un pouvoir institutionnel : le ministre est mieux informé que le député,
- et un pouvoir coénonciatif : c'est le questionné qui a le dernier mot.

Ces deux pouvoirs sont manifestes au niveau de la réponse elle-même, par les arguments qui accompagnent ses propos.

Le discours du ministre aurait pu se limiter à ces cinq négations assertives suivantes :

- j'aimerais confirmer que le secteur des bouteilles de gaz ne connaît aucune pénurie(.) et ne connaît aucune augmentation des prix(.) [...] le gouvernement n'a rien décidé(.) [...] depuis dix ans(.) on n'a pas augmenté

les prix des bouteilles de gaz(.) ce matin(.) on me dit que les prix sont réglementés et **ne** changent **pas** (.)

Mais la position dans laquelle il se trouve suite aux déclarations de la députée, le pousse à se défendre et défendre son point de vue en ayant recours, en plus de la négation comme stratégie, à un autre procédé discursif : l'argumentation (cf. Amossy 2012). En effet, nombreux sont les moyens et les outils qui servent à argumenter en coénonciation. Le ministre ne lésine pas sur leur emploi dans son discours. Il a recours à :

1 L'argument par :

➤ Les dates, les chiffres et l'énumération :

1- les dates et les chiffres :

Parmi les moyens qui servent à argumenter et appuyer son point de vue il y a la datation et les chiffres. En effet, le ministre y a recours. Il n'hésite pas à s'attarder sur son argumentation en donnant des dates et des chiffres précis, sachant que ces derniers correspondent au prix précis de chaque type de bouteille de gaz. Les prix sont présentés au Conseil des Représentants au centime près.

La précision et la concision dans les années et les mois ainsi que dans les chiffres montrent que le questionné suit l'évolution des événements et s'intéresse de plus près à l'évolution des décisions prises concernant les bouteilles de gaz au niveau de son gouvernement et des gouvernements précédents. Étant donné que le discours du ministre s'adresse à la questionneuse et aux autres participants dans la scène institutionnelle, la précision et la concision ajoutent une valeur positive aux dires du questionné :

- les données disponibles montrent que le soutien actuel que nous avons octroyé en deux mille douze aux bouteilles de gaz a dépassé les quinze milliards de dirhams

- depuis mille neuf cent quatre-vingt quinze(.) c'est-à-dire(.) depuis dix huit ans(.) on n'a pas augmenté les prix des bouteilles de gaz(.)

- [...] nous vous confirmons qu'en mois de février l'actuel gouvernement a réglé tous les dossiers concernant cette société(.)

2- L'énumération des zones et des types de soutien :

En énumérant les zones et les types de soutien, le ministre accentue le degré de crédibilité des informations qu'il présente et sa compétence dans la responsabilité qu'il occupe en tant que ministre délégué chargé des affaires publiques et de la gouvernance.

- trois sortes de soutien(.) le soutien de la différence entre le prix de référence et le prix d'import(.) le soutien des réserves et de stockage

pour avoir des réserves et des stockages(.) et il y a un soutien lié à la différence entre le centre emplisseur(.) le centre de remplissage et le lieu de vente(.)

- et c'est la raison pour laquelle le maroc est divisé en quatre zones(.) la zone la plus proche des centres de remplissage(.) [...] il y a la zone un [...] dans la zone deux [...] et dans la zone trois [...]

En procédant ainsi, le ministre veut montrer qu'il y a une différence considérable entre la véracité de ses propos et ceux de la députée.

➤ **Le raisonnement logique :**

L'augmentation par le prix au centime près est réutilisée par le ministre pour justifier la différence des prix qu'il y a dans le pays. Cette différence est étroitement liée à la distance entre le centre de remplissage, les stations de distribution et les lieux de consommation. C'est une différence logique.

- et c'est la raison pour laquelle le maroc est divisé en quatre zones(.) la zone la plus proche des centres de remplissage où les prix sont de quarante et de dix dirhams(.) quarante pour la bouteille de douze kilogrammes(.) il y a la zone un où les prix sont de quarante et un virgule trente quatre pour la bouteille de douze kilogrammes(.) et dix virgule trente quatre dirhams pour la petite bouteille de trois kilogrammes(.) dans la zone deux on a à peu près quarante quatre dirhams pour la grande bouteille et onze dirhams pour la petite(.) et dans la zone trois on a quarante quatre virgule quarante quatre la grande et onze dirhams virgule onze centimes la petite(.)

Ces prix sont donc justifiés, et réglementés exception faite de quelques comportements frauduleux de la part de certaines sociétés de distribution auxquels le ministère concerné a mis fin : [...] l'actuel gouvernement a réglé tous les dossiers concernant cette société(.)

➤ **Les indicateurs spatio-temporels :**

1- les noms des villes

Contrairement à la députée, le ministre appuie le caractère crédible sous lequel il présente ses informations en désignant les villes concernées par l'augmentation des prix, et en les précisant chacune par son nom :

- La députée : **monsieur le ministre respecté**(.) les bouteilles de gaz connaissent une rupture totale(.) et parfois une pénurie sévère dans certaines régions du maroc(.)[...] et de l'augmentation des prix dans d'autres régions(.)

- **Le ministre :** [...] et c'est la raison pour laquelle le maroc est divisé en quatre zones(.) [...] nous avons un problème à er-rachidia et boudnib(.) [...] à goulmime et tata [...] les sociétés ont augmenté le prix de leur propre initiative sous prétexte que nous avons modifié la distance(.)

2- les indicateurs temporels : *maintenant, ce matin*

Ces indicateurs servent à souligner l'actualité d'un fait dans le temps. Ils permettent au ministre d'actualiser, d'un côté, ses propos dans le temps et dans l'espace, et de l'autre, de faire valoir son point de vue : par exemple, *ce matin* corrobore les dires du ministère qui veut montrer qu'il s'intéresse de près à ce problème et se renseigne auprès des instances concernées au niveau de son ministère pour en avoir le cœur net.

- [...] **maintenant** [...] tout ce que donne la caisse des compensations comme soutien comprend trois sortes de soutien(.) [...] **ce matin**(.) on me dit que les prix sont réglementés et ne changent pas(.)

2 L'actualisation par les temps verbaux :

L'actualisation des faits ne se limite pas uniquement à l'emploi des indicateurs temporels qui indiquent l'aspect accompli de ces faits. Le ministre a recours aux verbes ayant une valeur aspectuelle d'accompli. En effet, la plupart des verbes qui figurent dans le discours, à quelques exceptions près (deux occurrences : le conditionnel et le plus-que-parfait), relèvent de l'indicatif. Leur valeur aspectuelle qu'ils soient tensifs ou extensifs indique que l'action est effective et accomplie. Ainsi, les verbes au présent nous renvoient au rôle et à la fonction du présent dans les discours scientifiques où il sert à montrer une vérité réelle qui donne lieu à une définition.

Les différents verbes que le ministre emploie dans son discours ont en eux-mêmes cette fonction sémantique de l'accompli et de l'incidence : *confirmer, connaître, savoir, démontrer, donner, décider, comprendre, augmenter, mettre en garde, ne pas changer, renoncer,*

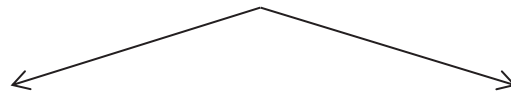
3 Le principe de vérité :

➤ L'information dans X et dans Y entre source, cadre et vérité

Le ministre profite de ses deux statuts institutionnel et coénonciatif pour donner un aspect de crédibilité à ses propos. Les informations qu'il présente devant les membres du Conseil des Représentants en tant que, d'une part, ministre et membre du gouvernement en cours, et en tant, et, d'autre part, coénonciateur direct qui a la charge de répondre et de présenter son discours après la questionneuse, n'ont pas le même degré de véracité, comparé à celles de la députée.

Ces paramètres situationnels réunis montrent que l'information, en tout cas telle qu'elle est présentée par la députée, diffère de celle émanant de la source et du cadre dans lequel elle est déclarée. Autrement dit, le ministre tient l'information d'une source institutionnelle : le ministère dont il fait partie. Le cadre externe dont elle dépend (le ministère : *aucune augmentation, aucune pénurie, les données disponibles, les prix exacts, on me dit que, le gouvernement n'a rien changé, je, nous*) et le cadre interne (le Parlement) où elle sera prononcée diffèrent de ceux sous lesquels se présente l'information de la CoE₁. L'information dans le discours de la questionneuse émane, le plus souvent, d'une source médiatique qui en représente le cadre externe. Cette information sera utilisée par la députée pour présenter sa question dans un cadre interne (le Parlement). En revanche, l'information dans le discours du ministre provient de documents officiels.

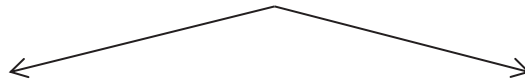
Information de la députée



Source publique et / ou médiatique + cadre externe public et cadre interne institutionnel

≠

Information du ministre



Source officielle/ institutionnelle + cadres interne et externe institutionnels.

➤ La prise en charge coénonciative et discursive

Le principe de vérité sur lequel s'appuie le ministre ne se limite pas à la source et au cadre mais il se manifeste aussi au niveau de l'instance énonciative et de la prise en charge coénonciative et discursive.

Le ministre commence par une prise en charge de ses propos en se présentant comme l'instance coénonciative principale et légitime.

(1) **J'**aimerais confirmer que le secteur [...] ne connaît aucune pénurie [...] aucune augmentation [...]

Il emploie la première personne *je* qui lui permet d'asseoir d'une part son statut de coénonciateur effectif et, d'autre part, de mettre en valeur ses propos. Le pronom *je* dans (1) met en évidence la réponse et renforce son degré de crédibilité. Et en tant que ministre délégué, sa fonction et son statut institutionnel au sein du ministère et au sein de la scène institutionnelle, lui confèrent non seulement la responsabilité de répondre à la députée mais

ils lui attribuent le pouvoir de représenter l'organisme dont il dépend (3), (4), (5) et (6), et le gouvernement dont il fait partie (2) :

(2) le gouvernement n'a rien changé [...]

(3) les données disponibles montrent que le soutien actuel que **nous** avons octroyé en deux mille douze aux bouteilles de gaz a dépassé les quinze milliards de dirhams(.) [...]

(4) **nous** avons un problème [...] **nous** vous confirmons qu'en mois de février l'actuel gouvernement a réglé tous les dossiers [...]

(5) on n'a pas augmenté les prix des bouteilles de gaz

(6) on **me** dit que les prix sont réglementés et ne changent pas(.)

4 Une réaction immédiate à une question directe :

La particularité de la réponse du ministre tient du fait qu'elle est une réponse immédiate. Après avoir remercié la présidente de séance de lui avoir attribué la parole et la députée pour sa question, le questionné réagit immédiatement au discours de la questionneuse. En introduisant son discours par des énoncés à la forme négative, le ministre affiche son désaccord : merci madame la présidente(.) et merci **madame la députée respectée**(.) premièrement j'aimerais confirmer que le secteur des bouteilles de gaz ne connaît aucune pénurie(.) et ne connaît aucune augmentation des prix(.)

En présentant sa réponse sous cette forme, le ministre n'admet pas les propos de sa coénonciatrice, donc il refuse son discours. Cette attitude discriminatoire fragilise le statut coénonciatif de la questionneuse et son statut institutionnel au sein du Conseil des Représentants dans la mesure où le questionné met en doute les informations contenues dans le discours de la députée et le bien-fondé de sa question.

Remarque :

Au fil du discours du ministre qu'il adresse à sa coénonciatrice et aux participants ratifiés et non ratifiés, et d'après la nature de la réponse en elle-même, il me semble que nous ne sommes plus en présence d'un questionné qui interprète l'intention de la questionneuse, mais nous sommes devant une confrontation de deux points de vue sur un même référent. Il s'agit d'une double confrontation : nous avons, d'un côté deux points de vue en confrontation ; de l'autre, une confrontation de deux intentions différentes. Cette double confrontation, nous la retrouvons illustrée par l'expression du désaccord de manière implicite au niveau de la référence partagée totale dans le deuxième exemple sur la référence partagée dans les *Questions au gouvernement* en France.

(1) Extrait du corpus français : séance des *Questions au gouvernement* du 15 janvier 2013

PRES = Claude Bartolone président de séance et président de l'Assemblée nationale.

HG = Henri Guaino député du groupe Union pour un Mouvement Populaire (actuellement les Républicains)

ChT = Christiane Taubira garde des sceaux et ministre de la justice.

A) La question : [Ap] + X₁

(34) PRES [...] la parole est pour deux minutes à monsieur henri guaino(.)

(35) HG **monsieur le président(.) monsieur le premier ministre(.) mes chers collègues(.)** cette question s'adresse à monsieur le premier ministre(.) **monsieur le premier ministre/(.)** dimanche(.) des centaines de milliers de français ont manifesté contre le projet de loi le mariage pour tous/(.) [...] ce fut un immense rassemblement/(.) le plus important peut être depuis quarante ans/(.) des familles(.) des gens simples/(.) dont beaucoup n'avaient jamais manifesté ni fait de politique de leur vie/(.) [...] ils étaient les représentants de millions de français [...] qui s'inquiètent des conséquences de cette réforme(.) dont madame le garde des sceaux se dit elle-même c'était une réforme de la civilisation(.) qu'ont dit ces français simples et dignes qui ne voulaient pas que l'on décide sans eux de la civilisation dans laquelle eux et leurs enfants allaient vivre/(.) **monsieur le premier ministre(.)** il n'y a pas de véritable débat quand tout est joué d'avance(.) regardez ce qui se passe au parlement(.) où votre majorité [ait] dit aux députés de l'opposition causez(.) causez encore(.) causez toujours(.) de toutes les façons nous ferons ce que nous voulons/(.) c'est la règle de la démocratie parlementaire me direz-vous(.) mais quand on touche à quelque chose d'aussi [*profond*] qui ébranle tant de consciences(.) ce n'est plus vrai/(.) ici(.) la démocratie exige que le peuple lui-même ait la parole non que ceux qui le représentent parlent à sa place//(.) ((applaudissements)) c'est l'esprit de notre république/(.) le président de la république veut prendre la décision de soumettre cette réforme au référendum(.) la lettre de l'article onze de notre constitution lui en donne le droit(.) et il en est le seul juge de sa décision(.) n'est susceptible d'aucun recours(.) alors(.) **monsieur le premier ministre(.)** ne prenez pas la *lourde grave* responsabilité de violer des millions de consciences(.) ne méprisez pas les français qui vous réclament un peu de respect(.) un peu de démocratie un peu de république(.) [...]

Les quatre occurrences de l'apostrophe *monsieur le premier ministre* sont insérées dans une question-discours où le questionneur cherche plus à émouvoir qu'à poser une véritable question à son coénonciateur sur l'objet du débat : le projet de loi sur le mariage pour tous. D'ailleurs, le député ne pose pas de question, comme à l'accoutumée, à la fin de son discours. Dans ce dernier, le député consacre une première partie à décrire le déroulement des manifestations qui ont eu lieu. Et dans la seconde, il invite son coénonciateur à annuler ce projet de loi en le mettant en garde sur ses conséquences négatives au lieu de

l'interroger sur sa raison d'être. Par ailleurs, le discours du CoE₁ s'organise autour de quatre apostrophes nominales individuelles qui réfèrent toutes au premier ministre :

[Ap] 1 *monsieur le premier ministre* + le rituel de l'adresse :

- **monsieur le président(.) monsieur le premier ministre(.) mes chers collègues(.)** cette question s'adresse à monsieur le premier ministre(.)

Le député a recours au rituel institutionnel de l'adresse en désignant les participants ratifiés dans la scène institutionnelle et en soulignant que sa question s'adresse particulièrement au premier ministre.

[Ap] 2 *monsieur le premier ministre* + la description d'un fait :

- **monsieur le premier ministre/(.)** dimanche(.) des centaines de milliers de français ont manifesté contre le projet de loi le mariage pour tous/(.) [...] ce fut un immense rassemblement/(.)

Le député déclare que les Français ont manifesté contre le projet de loi le mariage. Il décrit le déroulement de ce rassemblement exceptionnel en le qualifiant d'*immense*.

[Ap] 3 *monsieur le premier ministre* + les fondamentaux de la constitution et de la démocratie :

- **monsieur le premier ministre(.)** il n'y a pas de véritable débat quand tout est joué d'avance(.)[...] la démocratie exige que le peuple lui-même ait la parole [...] c'est l'esprit de notre république/(.) le président de la république veut prendre la décision de soumettre cette réforme au référendum(.) la lettre de l'article onze de notre constitution lui en donne le droit(.)

Le député rappelle les fondamentaux de la constitution et de la démocratie que tout un chacun est censé défendre que l'on fasse partie de l'opposition ou de la majorité. C'est ce que le gouvernement en place est loin de respecter : le droit au recours au référendum sur ce projet n'est pas respecté, le dialogue et la concertation sont absents entre le gouvernement et tous les membres de la Représentation nationale.

[Ap] 4 *monsieur le premier ministre* + les conséquences :

Accepter une réforme de la loi du mariage de personnes de même sexe serait une décision contre la volonté de la majorité des Français.

- **monsieur le premier ministre(.)** ne prenez pas la *lourde grave* responsabilité de violer de millions de consciences(.) ne méprisez pas

les français qui vous réclament un peu de respect(.) un peu de démocratie
un peu de république(.) [...]

B) la réponse : [Ap] + (non X₁) + Y

Pourquoi représenté-je la réponse par cette formule ? Pour la simple raison que le discours antérieur du CoE₁ n'est pris en charge ni entièrement ni partiellement par le CoE₂ dans son discours en cours de production, comme c'est le cas pour la référence unique et la référence partagée partielle. Toutefois, en relisant la réponse, nous constatons que certains mots figurant dans X₁ réapparaissent dans Y. Se pose alors la question de savoir si ces mots ont le même emploi dans Y, et de déterminer s'ils ont le même cotexte et la même valeur dans Y.

Lisons la réponse :

(40)PRES [...] merci/(.) la parole est à madame christiane taubira(.)
(43)ChT monsieur le président(.) mesdames et messieurs les députés(.)
monsieur le député henri guaino(.) ((huées et applaudissement mêlés)) [...] vous auriez pu être un peu plus crédible(.) ((COM : huées sur les bancs de l'opposition)) [...] si vous aviez montré avec un peu de lucidité constante ((vives huées)) [...] au moins le respect(.) le respect qu'exige ce gouvernement vis-à-vis des inquiétudes des français(.) **monsieur le député**(.) je ne vous f'rai pas l'injure de vous rappeler le contenu de l'article onze de la constitution qui définit les matières selon lesquelles le président de la république peut sur une saisie de l'assemblée et du sénat convoquer un référendum(.) ((COM : tout au long de son intervention, christiane taubira sera vivement huée par les députés de l'opposition)) je ne vous ferai pas de leçons sur les institutions de constitution(.) **monsieur le député**(.) je vous rappelle(.) par ailleurs/(.) que selon les mêmes matières(.) la réforme constitutionnelle de deux mille huit(.) a prévu la possibilité d'un référendum d'initiative partagée ((huées)) [...] de deux mille huit à deux mille douze(.) votre majorité n'a pas trouvé le temps de soumettre aux deux chambres la loi organique/ qui aurait permis de définir les modalités ((applaudissements sur les bancs de la majorité)) d'application de ce référendum d'initiatives partagées/(.) pour le reste(.) **monsieur le député**/(.) qui(.) pendant des années(.) a essayé de nous donner des leçons sur les institutions//(.) sur la constitution/(.) sur le respect de la démocratie//(.) quel respect montrez-vous aux parlementaires//(.) aux chambres du parlement(.) qui vont se saisir de ce gouvernement//(.) qui vont le traiter avec plus de temps et sur le fond//(.) et qui sont des parlementaires éclairés prendront les meilleures décisions//(.) le gouvernement manifeste(.) une fois de plus(.) son respect vis-à-vis des citoyens(.) qui s'inquiètent sur la propagande des fausses(.) [...] des fausses annonces que vous faites//(.) et ce respect du parlement ((vives huées)) [...] c'est un débat que nous assumerons//(.) ((COM : huées sur les bancs de l'opposition et applaudissements sur ceux de la majorité))

De prime abord, nous constatons que la réponse se subdivise en quatre parties dont trois sont introduites chacune par une apostrophe nominale. Les apostrophes qui y figurent sont en nombre de quatre.

Partie 1 [Ap] 1 : monsieur le député henri guaino

La ministre attire l'attention de son coénonciateur sur le degré de crédibilité de ses propos qu'elle ne partage pas, bien sûr :

monsieur le député henri guaino(.) [...] vous auriez pu être un peu plus crédible(.) [...] si vous aviez montré avec un peu de lucidité constante [...] au moins le respect(.) le respect qu'exige ce gouvernement vis-à-vis des inquiétudes des français(.)

En choisissant l'association *monsieur le député* + [prénom + nom], la ministre a recours à une apostrophe marquée qui sert son intention d'impliquer fortement son coénonciateur.

Partie 2 ([Ap] 2 + [Ap] 3) : *monsieur le député*

La ministre apostrophe le député sur le même thème (l'article 11) en lui rappelant une situation similaire à propos d'un fait antérieur : la réforme de 2008 qui prévoyait un référendum.

- **monsieur le député**(.) je ne vous f'rai pas l'injure de vous rappeler le contenu de l'article onze de la constitution [...] je ne vous ferai pas de leçons sur les institutions de constitution(.)

- **monsieur le député**(.) je vous rappelle(.) par ailleurs/(.) que selon les mêmes matières(.) la réforme constitutionnelle de deux mille huit(.) a prévu la possibilité d'un référendum d'initiative partagée [...]

Partie 3 [Ap] 4 : *monsieur le député*

La ministre s'interroge sur la réaction de l'ancienne majorité pendant la présentation des réformes et sur leur conception du terme *respect* :

- pour le reste(.) **monsieur le député**/(.) qui(.) pendant des années(.) a essayé de nous donner des leçons sur les institutions//(.) sur la constitution/(.) sur le respect de la démocratie//(.) quel respect montrez-vous aux parlementaires//(.) aux chambres du parlement(.) qui vont se saisir de ce gouvernement//(.) qui vont le traiter avec plus de temps et sur le fond//(.) et qui sont des parlementaires éclairés prendront les meilleures décisions//(.)

Les quatre apostrophes qui correspondent aux trois premières parties, se présentent sous deux combinaisons :

(a) statut institutionnel + (prénom + patronyme) dans *monsieur le député henri guaino*

(b) statut institutionnel dans *monsieur le député*.

Dans (a), la ministre interpelle particulièrement le député dénommé Henri Guaino en discriminant les autres participants ratifiés dans la scène institutionnelle même si leur présence est effective. C'est une stratégie préconisée par la ministre pour montrer que les propos qui suivent cette apostrophe sont destinés à Henri Guaino en personne.

Par contre dans (b), la ministre interpelle le député en tant que membre de la Représentation nationale et en tant que député de l'opposition.

Partie 5 : conclusion

La ministre

- le gouvernement manifeste(.) une fois de plus(.) son respect vis-à-vis des citoyens(.) qui s'inquiètent sur la propagande des fausses(.) [...] des fausses annonces que vous faites//(.) et ce respect du parlement ((vives huées)) [...] c'est un débat que nous assumerons//(.)

Cette subdivision nous permet de remarquer qu'après chaque apostrophe nominale, nous avons une non-coïncidence totale particulière avec des moyens discursifs variés qui soulignent le désaccord de manière implicite. Parmi ces moyens, il me semble important de citer :

- **La valeur-signification**

Nous savons, jusqu'ici, que :

- dans la référence unique CoE₂ interprète l'intention de CoE₁ en prenant en charge et en compte les propos figurant dans X₁ pendant la production de X₂.

- Et que dans la référence partagée partielle CoE₂ interprète l'intention de CoE₁ en prenant en compte, sans pour autant les prendre totalement en charge, quelques-uns de ses propos figurant dans X₁ dans son discours en cours de production *certes* X₁ mais Y.

Néanmoins, nous n'avons ni l'un ni l'autre de ces deux cas de figure dans cet extrait comme je l'ai déjà souligné en analysant l'extrait (A). En effet, si, en relisant la réponse, nous pouvons relever quelques termes figurant dans X₁, nous constatons que la ministre n'en fait ni le même usage ni n'en donne la même valeur en cotexte : *l'article 11, référendum, démocratie, respect du parlement, un peu de respect*.

La ministre adopte un raisonnement rétrospectif dans son discours. Dans un premier temps, elle reprend les derniers mots de la question : *un peu*, et *respect* au début de son discours et juste après l'apostrophe nominale **monsieur le député henri guaino**. En procédant ainsi, elle ne les investit ni dans le même but ni dans le même cotexte. Aussi ne les prend-t-elle ni en charge ni en compte comme c'est le cas de la référence unique et la référence partagée partielle. Elle leur donne une autre *valeur-signification* dans son discours.

Ensuite, elle enchaîne par un rappel des matières de l'article 11 dont le questionneur a fait référence dans son discours. Puis elle abrège son raisonnement par l'énoncé : « pour le reste(.) **monsieur le député**/(.) [...] », et par l'emploi de deux questions spécifiques.

Enfin elle clôt sa réponse par une conclusion d'équilibre qui rappelle l'introduction avec une reprise du terme *respect* mais en le considérant selon son point de vue. C'est ce qui nous ramène à l'idée de Rabatel selon laquelle :

Les différences de valeur sont une des conditions qui permet aux locuteurs de jouer sur les effets de sens qu'ils veulent produire, indépendamment du référent, qui peut être dénommé de plusieurs façons, en fonction des intentions communicatives [...] cette *valeur-signification* (ou *valeur-point de vue*) n'est pas incompatible, selon moi, avec une approche différentielle des valeurs par opposition avec d'autres unités du système. (2011 : 58)

Trois éléments mettent en évidence la *valeur-signification* ou la *valeur-point de vue* dans le discours de la ministre. Il s'agit de deux outils discursifs : l'euphémisme et la question rhétorique ainsi que de la nature des deux discours eux-mêmes X et Y.

1. La figure de pensée et le conditionnel hypothétique

Les *Questions au gouvernement* en tant que genre du discours se caractérisent par le fait que les mots, les énoncés ne vont pas de soi. Les relations institutionnelle et interpersonnelle qui s'établissent entre les coénonciateurs et les participants (ratifiés et non ratifiés) nécessitent des stratégies discursives et coénonciatives bien raisonnées de la part des premiers. J'irai jusqu'à dire que ces relations obligent surtout les coénonciateurs à choisir les mots et expressions qui forment leurs propos et figurent dans leurs discours. Le seul choix de tel ou tel mot fait que, dans certaines situations de coénonciation, le discours du CoE₁ et celui de CoE₂ soient sensiblement similaires ou particulièrement distincts. En effet, la ministre apostrophe son coénonciateur par l'apostrophe *monsieur le député henri guaino* en ces termes :

- **monsieur le député henri guaino**(.) [...] vous auriez pu être un peu plus crédible(.) [...] si vous aviez montré avec un peu de lucidité constante [...] au moins le respect(.) le respect qu'exige ce gouvernement vis-à-vis des inquiétudes des français(.)

La particularité de cette énonciation réside dans le fait que la ministre laisse entrevoir dès le début de son discours son désaccord sans pour autant le manifester ouvertement. Cette particularité est confortée par l'emploi :

- du conditionnel hypothétique avec une mise en valeur de l'irréel d'un résultat au début de la proposition en présupposant la politesse. Il marque l'irréel du passé : vous auriez pu être un peu plus crédible(.) [...] si vous aviez montré avec un peu de lucidité constante [...],

- et de l'euphémisme que nous relevons dans le même énoncé : [...] si vous aviez montré avec un peu de lucidité constante [...] vous auriez pu être un peu plus crédible [...] et où la ministre dit le contraire de ce qu'elle pense. Le recours à cette figure a pour effet, comme le souligne Arcand, de :

- Rendre plus supportable un aspect désagréable d'une chose ou d'une idée.
- Déguiser une réalité ou masquer une vérité, par souci réel d'autrui, par crainte ou par hypocrisie.
- [d'] atténuer le caractère brutal d'une critique par souci de ne pas heurter. [...]
- Manipuler autrui sur le plan des idées. (2004 : 77)

Néanmoins, la ministre ne se contente pas de ces deux éléments, elle va jusqu'à nous mettre dans l'embarras à propos de ce qu'elle cherche à transmettre par le choix de ces deux outils. D'emblée, nous nous posons la question : s'agit-il d'une politesse sournoise ou d'une ironie implicite à la limite de l'insulte / *injure* (selon le propos de la ministre) ?

Avant de répondre à ces deux questions / remarques, il me semble important d'expliquer pourquoi je choisis de qualifier cette politesse de *sournoise* et cet euphémisme d'*ironique à la limite de l'insulte*. Cette qualification est étroitement liée à la relation institutionnelle et coénonciative qui relie CoE₁ au CoE₂ :

- le député questionneur appartient à l'opposition son discours ne peut être que dévalorisant pour les projets et décisions émanant de l'un des membres du gouvernement,

- il critique négativement la politique de ce gouvernement.

Dans ce cas, le ou la questionné(e) appartenant à la majorité, se trouve dans une double situation : se défendre en défendant son point de vue et le bien-fondé de la politique du gouvernement dont il / elle fait partie. Pour ce faire, les questionnés varient les outils linguistiques et discursifs pour, d'une part, valoriser leurs propos, et, d'autre part, mettre en cause la crédibilité de ceux des questionneurs.

En effet, la ministre commence sa réponse en interpellant le député en personne par *monsieur le député henri guaino* et par la proposition hypothétique : **Si + PQP + Cond Pas** qu'elle présente sous la forme **Cond Pas + Si + PQP**. Elle emploie le conditionnel car sa valeur modale indique une possibilité prospective mais sa valeur temporelle et aspectuelle indique

une antériorité du passé où l'action est inaccomplie. Donc, le député aurait pu être un peu plus crédible s'il avait montré avec un peu de lucidité..., ce qui n'est pas le cas d'après la ministre qui a recours à la mise en valeur d'un résultat inaccompli au début de la proposition hypothétique. Ce procédé stylistique de mise en valeur permet à la ministre d'attirer l'attention de l'auditoire sur un fait qui pourrait avoir lieu à condition que le député fasse preuve d'un peu de lucidité : la crédibilité du député, de ses propos et de son discours.

La seule énonciation : monsieur le député henri guaino(.) vous auriez pu être un peu plus crédible(.) [...] si vous aviez montré avec un peu de lucidité constante [...], en dit long sur le point de vue de la ministre et son intention. En employant en plus du conditionnel de politesse et l'euphémisme, le verbe *pouvoir* pendant qu'elle interpelle le député, elle met le doigt sur le fait que son coénonciateur a le pouvoir sur ses propos mais il ne s'en sert pas à bon escient. Ce n'est pas le cas pour la ministre qui, elle, a ce pouvoir. Nous constatons un double effet au niveau de la réponse dès le début de sa production : un effet de sens et un effet de style. Ce sont deux effets que la ministre crée par son discours juste après l'apostrophe pour montrer à son coénonciateur et à l'auditoire qu'elle a effectivement ce pouvoir. Elle manie bien les outils discursifs jusqu'à en manipuler le sens :

La manipulation du sens d'une phrase ou d'une expression peut encore aller plus loin, puisqu'elle peut aller jusqu'à faire dire le contraire de ce qui est en réalité signifié, le plus souvent pour se moquer. (Bacry 1992 : 17)

A cet effet, la ministre attire aussi l'attention par le choix des termes qu'elle utilise. Si nous reconsidérons les deux groupes de mots *un peu crédible* et *un peu de lucidité* qui surviennent juste après l'apostrophe *monsieur le député henri guaino* et le pronom de la cinquième personne *vous*, force est de constater que la ministre cherche non seulement à discréditer le député mais, aussi, dévaloriser son discours. Les définitions proposées par le TLFi aux termes *crédible* et *lucidité* sont les suivants :

CRÉDIBLE, adj. [En parlant d'une pers. ou d'une chose] Que l'on peut croire; auquel on peut attacher un certain degré de confiance ou de vraisemblance [...] (<http://atilf.atilf.fr/>, entrée : **CREDIBLE**]

LUCIDITE : 1. Faculté de voir et de comprendre les choses avec clarté et justesse; caractère de celui ou de ce qui est lucide [...] (<http://atilf.atilf.fr/>, entrée : LUCIDITE)

Reconsidérons ces deux termes dans leur cotexte : ils sont tous les deux placés après l’apostrophe et précédés de *peu de*. Ce dernier se présente sous deux formes : *peu* + Adj dans *peu* crédible et *peu de* + Subs dans *peu de* lucidité. C’est un quantificateur restrictif qui limite au minimum le taux crédibilité et la faculté de lucidité chez le questionné. La ministre veut démontrer ou démontre que le député n’est pas crédible du moment qu’il n’est pas lucide. Il s’agit d’une réaction négative de la part de la ministre envers le point de vue de son coénonciateur à l’égard du référent objet du débat.

Quand le député demande :

- ne méprisez pas les français qui vous réclament un peu de respect(.) un peu de démocratie un peu de république(.) [...]

la ministre lui répond :

- monsieur le député henri guaino(.) [...] vous auriez pu être un peu plus crédible(.) [...] si vous aviez montré avec un peu de lucidité constante [...] au moins le respect(.) le respect qu’exige ce gouvernement vis-à-vis des inquiétudes des français(.)

Le député met l’accent sur des valeurs que la ministre remet en cause au motif que le député n’est pas crédible et manque de lucidité. C’est ce que la ministre veut montrer implicitement par l’euphémisme : au lieu de dire vous n’êtes pas crédible et vous manquez de lucidité (c’est ce qui donnerait un aspect violent au propos), elle a recours à l’euphémisme pour atténuer explicitement son propos et renforcer implicitement son désaccord et son intention de discréditer le questionneur car :

La figure exhibe le fait que les mots ne produisent pas du sens en tant que miroir des choses du monde extralinguistique ; ils construisent une représentation linguistique d’un réel extralinguistique par une appropriation personnelle du monde sensible (Détrie 2003 : 3), dans laquelle, comme le dit Authier-Revuz, « les mots ne vont pas de soi », et reposent sur de multiples non-coïncidences [...]. La formation comme l’interprétation des figures reposent sur une « construction interactive du sens, come un phénomène énonciatif qui rejoue les découpages stéréotypés » (Détrie 2000 : 10). C’est par rapport à ces données qu’intervient la notion de PDV en confrontation. (Rabatel 2008 : 12)

Il est donc évident que la ministre laisse entrevoir un semblant de politesse qui ne peut être que sournoise vu qu'elle est formulée à l'égard d'un membre du gouvernement et de la majorité vers un membre de l'opposition. Aussi ironise-t-elle en disant que le député a le pouvoir sur ses propos mais il ne le fait pas et, c'est ce qui, selon elle, ne le rend pas crédible tant qu'il n'a pas cette faculté de lucidité. Caractériser le député de non crédible et ne disposant pas de cette faculté de lucidité, n'est-ce pas là un euphémisme ironique à la limite de l'insulte et si je reprends le terme de la ministre à la limite de *l'injure* ?

La particularité de l'énonciation qui introduit le discours de la ministre tient au fait qu'elle est riche en figures de pensées inhérentes à l'euphémisme comme la litote et l'antiphrase :

L'euphémisme a également recours à deux figures qui elles non plus ne se définissent pas par un procédé technique propre mais par les effets qu'elles produisent : la litote, qui « dit moins » pour exprimer plus, et l'antiphrase, laquelle dit le contraire de ce qu'on signifie (Bacry 1992 : 107)

Ces effets intrinsèques sont bien investis par la ministre. Au fur et à mesure qu'elle progresse dans la production de son discours, elle les réinvestit davantage. En effet, elle enchaîne en interpellant de nouveau son coénonciateur par l'apostrophe monsieur le député :

- monsieur le député(.) je ne vous f`rai pas l'injure de vous rappeler le contenu de l'article onze de la constitution qui définit les matières selon lesquelles le président de la république peut sur une saisie de l'assemblée et du sénat convoquer un référendum(.)[...] je ne vous ferai pas de leçons sur les institutions de constitution(.)

où elle procède par / à une rectification qui porte sur l'article 11 mentionné par le député dans son discours.

Ne serait-ce pas là une rectification / correction dans le but de mettre en évidence le manque de connaissance du questionneur des matières de cet article et les institutions de constitution ? N'est-ce pas là une autre manière, de plus, pour la ministre d'exprimer implicitement son désaccord au niveau de la référence partagée totale ? Je répondrai à cette interrogation dans le point que je consacre à la rectification de l'information.

2. La question rhétorique

La ministre apostrophe le député en utilisant deux phrases interrogatives. Sa place dans l'interaction ne permet pas d'avoir une réponse. Par contre,

sachant que son statut de coénonciatrice répondant au questionneur ne la met pas en position de questionneuse, les interrogations qu'elle formule relèvent de la rhétorique. Il s'agit dans ce cas de la question rhétorique.

- **monsieur le député**/(.) qui/(.) pendant des années/(.) a essayé de nous donner des leçons sur les institutions//(.) sur la constitution/(.) sur le respect de la démocratie//(.) quel respect montrez-vous aux parlementaires//(.) aux chambres du parlement.(.)

En recourant à l'interrogation rhétorique, la ministre n'attend pas un retour de la part de son coénonciateur. La réponse est incluse dans la question. C'est une stratégie que la ministre sollicite pour discréditer davantage son coénonciateur et ses propos devant les participants ratifiés et non ratifiés. Elle invite ces derniers à chercher les réponses à ces interrogations tangibles dans les questions elles-mêmes. La ministre cherche à transmettre à l'auditoire l'idée selon laquelle l'opposition dont fait partie son coénonciateur ne conçoit pas le *respect* tel qu'il se doit. Donc, nous avons une autre *valeur-signification* pour le terme *respect* qui, par extension, engendre une *valeur-point de vue* distincte de celle défendue par le député. Ainsi, même si nous retrouvons des termes figurant dans X₁ repris dans Y ils ne sont ni pris en charge ni en compte par la questionnée : dans X₁ nous avons un PDV et une intention et dans Y nous avons un autre PDV et une autre intention.

3. Un discours émotif vs un discours rationnel

En procédant par une sélection de certains passages qui environnent l'apostrophe et qui marquent le discours du député en **(a)** et celui de la ministre en **(b)** :

(a) dimanche.(.) des centaines de milliers de français ont manifesté contre le projet de loi le mariage pour tous/(.) [...] ce fut un immense rassemblement/(.) le plus important peut être depuis quarante ans/(.) [...] ils étaient les représentants de millions de français [...] qui s'inquiètent des conséquences de cette réforme.(.) [...] qu'ont dit ces français simples et dignes qui ne voulaient pas que l'on décide sans eux de la civilisation dans laquelle eux et leurs enfants allaient vivre/(.) [...] il n'y a pas de véritable débat quand tout est joué d'avance.(.) regardez ce qui se passe au parlement.(.) où votre majorité ait dit aux députés de l'opposition causez.(.) causez encore.(.) causez toujours.(.) de toutes les façons nous ferons ce que nous voulons/(.) [...] ici.(.) la démocratie exige que le peuple lui-même ait la parole non que ceux qui le représentent parlent à sa place//(.) [...] c'est l'esprit de notre république/(.) [...]

alors(.) [...] ne prenez pas la lourde grave responsabilité de violer de millions de consciences(.) ne méprisez pas les français qui vous réclament un peu de respect(.) un peu de démocratie un peu de république(.) [...]

(b) [...] vous auriez pu être un peu plus crédible(.) [...] si vous aviez montré avec un peu de lucidité constante [...] au moins le respect(.) le respect qu'exige ce gouvernement vis-à-vis des inquiétudes des français(.) [...] je ne vous f'rai pas l'injure de vous rappeler le contenu de l'article onze de la constitution [...] je ne vous ferai pas de leçons sur les institutions de constitution(.) [...] je vous rappelle(.) par ailleurs/(.) que selon les mêmes matières(.) la réforme constitutionnelle de deux mille huit(.) a prévu la possibilité d'un référendum d'initiative partagée[...] de deux mille huit à deux mille douze(.) votre majorité n'a pas trouvé le temps de soumettre aux deux chambres la loi organique/ qui aurait permis de définir les modalités [...] d'application de ce référendum d'initiatives partagées/(.) pour le reste(.) [...] qui(.) pendant des années(.) a essayé de nous donner des leçons sur les institutions//(.) sur la constitution/(.) sur le respect de la démocratie//(.) quel respect montrez-vous aux parlementaires//(.) aux chambres du parlement(.) qui vont se saisir de ce gouvernement//(.) qui vont le traiter avec plus de temps et sur le fond//(.) et qui sont des parlementaires éclairés prendront les meilleures décisions//(.) le gouvernement manifeste(.) une fois de plus(.) son respect vis-à-vis des citoyens(.) qui s'inquiètent sur la propagande [...] des fausses annonces que vous faites//(.) et ce respect du parlement ((vives huées)) [...] c'est un débat que nous assumerons//(.)

Je constate que :

1- le discours du député, en plus du fait qu'il ne répond pas à la forme habituelle de la question : présenter le bien-fondé de la question et finir par une question, s'adresse plutôt à l'affect. Le député davantage à émouvoir qu'à présenter un raisonnement sur lequel sera fondée la question qu'il est censé dire. Il emploie l'impératif, à maintes reprises. Il me semble qu'il se contredit du moment que lui, qui prône la démocratie et le débat, a recours à l'ordre. Son discours relève plus du récit et de l'incitation que de la quête de justification à propos d'une réforme.

2- le discours de la ministre est un discours rationnel drapé d'une certaine objectivité et élaboré dans un style soutenu. Les mots utilisés appartiennent au lexique juridique et institutionnel et figurent dans les énoncés qui conviennent. La ministre suit un raisonnement progressif en traitant un à un les points soulevés dans le discours de son coénonciateur sans exception et sans en omettre un. Donc, pour reprendre les propos de Détrie (2000 : 9) citée par Rabatel :

Les mots effectuent des découpages non du monde réel, mais du monde vécu par les sujets parlants, les mots reflétant, véhiculant avec eux des expériences multiples du sensible, expériences anthropologiques, manipulatives ou culturelles. (Rabatel 2008 : 6)

D'emblée, nous remarquons que nous avons deux discours différents qui mettent en évidence deux profils identitaires opposés. Cette remarque sera davantage explicitée quand j'aborderai le rôle de l'apostrophe dans la détermination de l'identité de l'autre dans les *Questions au gouvernement*.

▪ **La rectification de l'information**

Nous savons que la ministre occupe la fonction de ministre de la justice et de garde des sceaux. Elle est connue parmi ses pairs par sa compétence incontestable dans le domaine de la justice et sa connaissance remarquable du code pénal. En s'adressant au député par l'apostrophe *monsieur le député*, et en disant :

- je ne vous f`rai pas l'injure de vous rappeler le contenu de l'article onze de la constitution

Et

- je ne vous ferai pas de leçons sur les institutions de constitution(.)

elle lui fait, implicitement, cette injure et elle lui fait aussi cette leçon : le fait qu'elle rappelle au député les matières de cet article et sa connaissance attendue des institutions de la constitution, insinue qu'il les ignore plus ou moins. Aussi réaffirme t-elle que sa fonction et son rôle au sein du ministère lui procure la particularité d'être au dessus de toute remise en question de ses propos. Le recours à la négation, dans cette énonciation, atténue la charge sémantique du terme *injure*. Aussi renforce-t-elle implicitement le désaccord de la ministre avec le point de vue de son coénonciateur dans la mesure où elle : « apparaît comme un outil de réorientation de l'échange, donnant à chaque partenaire la possibilité de s'opposer aux propos d'autrui pour les nier, les corriger ou imposer ses propres vues » : (Garagnon et Calas, *l'Information grammaticale* n°77 mars 1998 : 7).

A mon sens, cette négation fonctionne comme une autre forme d'euphémisme qui d'après Bacry : « peut répondre à une volonté de manipulation idéologique aussi bien qu'à une intention esthétique ». (1992 : 105). Ainsi, l'effort que la ministre fait au niveau du choix des termes et tournures formant son discours, est doublement pensé : elle est en quête d'un effet de sens et de style qui servent aussi bien son point de vue et son intention que la lignée politique qu'elle préconise.

Jusqu'ici, si nous avons constaté que la ministre affiche implicitement son désaccord, nous remarquons que l'antagonisme des deux points de vue en confrontation est manifeste.

▪ **L'engagement et l'implication de soi dans le discours :**

En relisant la question dans le but d'analyser la prise en charge de l'instance énonciative du discours, j'ai remarqué que le député ne s'implique pas matériellement dans son

discours. Il ne prend, en aucun cas, en charge personnellement son discours. Les deux instances *je* et *nous* que nous avons l'habitude de relever dans la question et dans la réponse, sont absents du discours du député. Certes, le député se présente comme l'instance coénonciative qui va participer à l'échange dès que le président lui attribue la parole, mais cette instance prend-t-elle pour autant absolument en charge ses propos ?

Le député commence son discours par *cette question s'adresse* à alors que dans la plupart des cas, CoE₁ commence sa question soit par *ma question s'adresse* à, soit par *je* ou *nous*, voire leur alternance. L'absence de marqueur d'une instance énonciative apparent dans le discours, semble faire du député un rapporteur d'une question : *cette question*. Le coénonciateur E₁ met à distance son propre discours. Il n'est pas totalement impliqué dans son discours. Il est le porte-parole de :

- ces français simples et dignes qui ne voulaient pas que l'on décide sans eux de la civilisation dans laquelle eux et leurs enfants allaient vivre/(.) [...] la démocratie exige que le peuple lui-même ait la parole non que ceux qui le représentent parlent à sa place//(.)

Par contre, la ministre prend en charge totalement son discours en tant qu'instance énonciative et coénonciatrice. Elle s'implique manifestement dans son discours dès le début de sa réponse. En effet nous pouvons relever trois occurrences qui le confirment : [...] je ne vous f'rai pas l'injure [...], [...] je ne vous ferai pas de leçons [...] et [...] je vous rappelle [...].

L'emploi de la première personne *je* permet à la ministre non seulement d'assumer pleinement son rôle de coénonciatrice répondant personnellement à son coénonciateur mais lui permet, en même temps, d'asseoir son point de vue et conforte l'intention recherchée.

Si la ministre utilise, en plus de *je*, la troisième personne *nous*, elle manifeste explicitement son engagement dans les énoncés où elle utilise *nous*. Elle fait partie d'une autre instance énonciative collective : [...] le gouvernement manifeste son respect vis-à-vis des citoyens [...] à laquelle elle participe effectivement et activement : [...] nous assumerons [...]

Par conséquent, nous avons, une fois de plus, la preuve qu'au niveau de la non-coïncidence totale nous avons deux points de vue différents sur le thème du débat avec deux intentions distinctes.

5.2.3 Avant de conclure

A l'aune de cette analyse des différents points de vue sur un référent commun, je peux dire que l'apostrophe figure aussi bien dans la référence unique que dans et la référence partagée partielle et partagée totale. Dans les deux premiers cas, elle précède une intention et son interprétation, et, dans le dernier, elle est insérée dans deux points de vue et deux intentions différents. Pour synthétiser cette remarque, je propose le tableau récapitulatif suivant :

Type de coïncidence	Apostrophe : <i>Question / Réponse (Q / R)</i>
Coïncidence totale ou <i>référence unique</i>	<p>Q : [Ap] + X₁ (PDV intention)</p> <p>R : [Ap] + X₂ (PDV interprétation avec une prise en charge et en compte de X₁)</p>
La non-coïncidence partielle ou <i>référence partagée partielle</i>	<p>Q : [AP] + X₁ (PDV intention)</p> <p>R : [Ap] + <i>certes X₁ mais Y</i> (PDV interprétation / intention avec une prise en compte de X₁)</p>
Non-coïncidence totale ou <i>référence partagée totale</i>	<p>Q : [Ap] + X₁ (PDV intention)</p> <p>R : [Ap] + Y (PDV intention)</p>

Et puisque qu'il s'agit dans mon travail de recherche d'une approche comparative, j'ai jugé intéressant de relever les énoncés qui font partie du co(n)texte de l'apostrophe au niveau de la référence unique et des références partagées partielle et totale. En relisant tout le corpus du discours parlementaire en France et au Maroc, j'ai remarqué que ces énoncés sont nombreux et diffèrent selon la situation de coénonciation et le statut des coénonciateurs. C'est la raison pour laquelle je n'en ai choisi que quelques-unes :

Dans le corpus relatif au discours parlementaire en France	Dans le corpus relatif au discours parlementaire au Maroc
La référence unique (: la coïncidence totale)	
<ul style="list-style-type: none"> - Vous l'avez rappelé avec des mots forts - Vous soulignez à juste titre les gros espoirs soulignés par le gouvernement - Comme vous le dites très justement - Vous avez raison de le souligner - Je préfère, je l'avoue, cette façon-là d'entrer dans la question de la compétitivité - Merci pour cette question 	<ul style="list-style-type: none"> - Je suis d'accord avec le frère/ toi/ vous - Moi (.) personnellement je suis d'accord avec toi/ vous - Je suis d'accord avec ce que vous dites - Je partage avec toi / vous le raisonnement que tu as / vous avez évoqué dans la question - Merci pour cette question très importante - Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à [ce sujet]
La référence partagée (: la non-coïncidence) partielle	

<p>- Il y a beaucoup de questions en une dans votre interpellation (.) et je vais donc en choisir une qui me semble-t-il la principale</p> <p>- La question que vous posez c'est certainement la question la plus sérieuse mais j'ai une priorité</p> <p>- vous avez raison de souligner que [...] alors que dans la mandature précédente [...]</p> <p>- les chiffres que vous évoquez sont éloquents... mais dans... ils sont peut-être plus préoccupants encore</p>	<p>- je suis d'accord avec vous (sur toute la ligne) mais</p> <p>- effectivement c'est un très grand sujet mais il faut que nous disions quels sont les efforts [...]</p> <p>- vous avez dit ... mais</p> <p>- certes... mais</p> <p>- je commence par le dernier point</p>
La référence partagée (: la non-coïncidence) totale	
<p>- Votre présentation au début de votre question me semble souffrir d'un excès de caricature</p> <p>- La démonstration de la culture démocratique de l'opposition est manifeste (Christiane Taubira réagit aux huées de l'opposition dès le début de son tour de parole)</p> <p>- Que dire d'un gouvernement précédent qui a inscrit des dépenses supplémentaires à la branche famille //(.)</p> <p>- A vous entendre (.) c'est la première fois qu'il y aurait des débats entre une majorité et le gouvernement</p> <p>- Franchement vous avez la mémoire courte</p> <p>- Je vous ai écouté avec un peu d'incrédulité (.) je l'avoue (.) me disant que vous vous faisiez des additions absolument extravagantes et que vous faisiez preuve d'amnésie absolument confondante</p> <p>- Je ne sais pas par quel bout prendre votre question (.) elle était tellement baroque</p>	<p>- il est difficile de répondre à quelqu'un qui dit que [...]</p> <p>- ces chiffres sont erronés (faux, ne sont pas vrais)</p> <p>- ce qui est évoqué n'est pas vrai,</p> <p>- je vous informe que contrairement à ce que vous venez de dire, il n'y a aucun [...]</p> <p>- la vraie question est [...]</p> <p>- en vérité je suis surpris</p>

À l'issue de cette relecture des deux corpus, je constate que les expressions qui montrent qu'il s'agit d'un consensus ou d'un dissensus sont plus nombreuses que celles qui indiquent qu'il s'agit d'une référence partagée partielle. Il me semble que ce constat est lié au fait que les questionnés feignent peu l'accord sur le référent commun et l'adhésion à l'intention et au point de vue du questionneur quand ce dernier fait partie de l'opposition. Le faire-semblant de partager le point de vue d'un coénonciateur de l'opposition adopté par un membre du gouvernement n'est qu'une stratégie pour introduire son propre point de vue. Recourant souvent à la rectification de l'information ou à l'ajout d'éclaircissements supplémentaires au discours du questionneur de l'opposition, le questionné valorise donc

davantage son point de vue. Dans ce cas, le discours produit par le questionneur est remis en question dans le discours en cours de production du questionné.

5.2.4 Conclusion

Nous savons maintenant que le questionneur adapte sa question-discours au statut et au rôle institutionnels du questionné, et que ce dernier adapte sa réponse-discours au comportement coénonciatif et discursif du questionneur. Nous avons vu que les questions et les réponses diffèrent sur le plan discursif selon qu'elles ont lieu entre un membre de la majorité et un membre du gouvernement ou entre un membre de l'opposition et un membre du gouvernement. Dans les deux cas, les coénonciateurs n'utilisent pas les mêmes procédés discursifs ni n'adoptent la même posture coénonciative.

Le co(n)texte de l'apostrophe, en tant que marqueur de coénonciation, corrobore cette diversité des outils discursifs auxquels ont recours les coénonciateurs pendant l'exercice institutionnel *Question / Réponse*. Le choix de tel ou tel procédé discursif et/ou de tel ou tel outil linguistique trouve sa raison d'être selon le point de vue et l'intention de chacun des coénonciateurs. Quand CoE₁, de la majorité, apostrophe CoE₂, il produit un discours dans lequel il sollicite un éclaircissement ou signifie son soutien à la politique du gouvernement en cours. Alors que quand CoE₁, de l'opposition, apostrophe CoE₂, il produit un discours de remise en question de la politique du gouvernement en cours dans lequel il signifie son désaccord et son intention de dévaloriser le bien-fondé de cette politique.

À un autre niveau, et sur un autre plan de coénonciation, quand CoE₂ répond en apostrophant CoE₁ membre de la majorité, son discours est loin d'être un discours conflictuel ou de défense. C'est un discours de réaffirmation de la relation de consensus et d'appui de l'intention de CoE₁ et de ses propos. À l'opposé, quand CoE₂ répond en apostrophant CoE₂ membre de l'opposition, il change complètement de registre : s'il feint l'accord avec le point de vue du questionneur, il change de stratégie en insérant son propre point de vue dans l'intention de montrer ou de démontrer implicitement ou explicitement que la politique du gouvernement dont il fait partie est au dessus de toute remise en question. Toutefois, en exprimant son désaccord total, le questionné passe à un autre degré au niveau de son discours. Il ne laisse apparaître aucun signe d'une quelconque relation de coopération pouvant s'établir entre lui et le questionneur.

Pour lui, il n'y a pas lieu de négocier. Tout doit être fait pour que le point de vue du questionneur et son intention soient remis en cause devant et par les participants ratifiés et non ratifiés. Les procédés discursifs changent, les points de vue se confrontent et les intentions divergent. Le questionné varie ainsi les stratégies pour dévaloriser le discours du questionneur ou dédramatiser un fait qui y est présenté comme primordial, voire urgent. À tel point que le questionné (surtout au niveau de la référence partagée totale), crée un *écart* entre l'intention du questionneur, le sens et l'effet recherché par son discours et son propre point de vue. Cette notion d'écart renvoie selon Détrie (2000 : 9) citée par Rabatel :

À une actualisation inattendue [d'un point de vue sur tel objet du discours] au regard d'une signification intersubjectivement stable, et dans l'appropriation toute personnelle de cette signification, qui la rend plus ou moins étrange, selon que la figure est plus ou moins conventionnelle. (Rabatel 2008 : 6)

Cette stratégie attire l'attention des participants, qu'ils soient ratifiés ou non ratifiés. Bref, tout procédé discursif ou comportement coénonciatif est justifié. Il est étroitement lié à la situation et à la scène de coénonciation ainsi qu'à l'intention du questionné.

Outre le fait qu'elle conforte le caractère dyadique de l'interaction et distingue le discours-question du discours-réponse, le recours à l'apostrophe pendant le déroulement de l'exercice institutionnel *Question / Réponse* :

- dévoile le comportement discursif de chacun des deux coénonciateurs suivant les stratégies et outils discursifs qu'ils emploient,
- et met en évidence le point de vue et l'intention de chaque coénonciateur.

Qu'ils se trouvent dans une situation d'accord ou de désaccord, les coénonciateurs saisissent ces occasions pour exprimer leur point de vue et asseoir leur engagement institutionnel et leur crédibilité pendant cet exercice intentionnel. En somme, je ne peux que partager l'idée de Rabatel selon laquelle :

Les PDV sont des lieux privilégiés d'une énonciation problématisante, opacifiant le dit / dire, volontairement ou non, dans la mesure où les mises en rapport soulèvent de nouvelles questions. Ils se manifestent de diverses manières : en s'opposant au contexte (ironie, litote), en opposant dans le cotexte des PDV différents co-présents [...] Dans d'autres cas, l'opposition de PDV opère *in absentia* par rapport à une manière conventionnelle de dire (euphémisme, [...]). (2008 : 13)

Le fonctionnement de l'apostrophe, tel que je viens de l'étudier, permet d'affirmer que cette dernière n'est pas discursivement ni même coénonciativement détachée des deux principaux actes de langage questionner et répondre (même si elle l'est syntaxiquement).

Ces éléments réunis nous amènent à nous poser la question suivante : pourquoi dans le genre du discours *Questions au gouvernement*, l'apostrophe est-elle insérée dans des questions et des réponses riches en procédés linguistiques et discursifs variés et différents ? Cette interrogation trouve sa réponse dans le fait que ces comportements discursifs en coénonciation dans la scène institutionnelle qu'est l'hémicycle sont étroitement liés au type de relation ou, mieux encore, aux types de relations préétablies par les scènes englobante et générique et qui s'instaurent entre CoE₁ et CoE₂ pendant le déroulement de cet exercice institutionnel.

L'apostrophant(e) en interpellant son coénonciateur ou sa coénonciatrice par l'apostrophe appropriée, choisit un contenu pour sa question qui est loin d'être sans raison d'être : en

s'adressant à CoE₂, CoE₁ utilise l'apostrophe qui convient au statut institutionnel et coénonciatif de celui-là. Le questionneur n'apostrophe pas uniquement son coénonciateur, mais il s'adresse aussi à la majorité qui le soutient et au gouvernement dont il fait partie. Son discours ne peut qu'aller dans ce sens et contenir les éléments propres à la question dans l'exercice institutionnel *Question / Réponse*.

De même, du côté de l'apostrophé(e), l'interpellé(e) dans la réponse-discours produite par le questionné ne peut être que la personne instituée par les scènes de coénonciation et institutionnelle : le questionneur. Le discours qui lui est adressé, lui est en même temps destiné et va dans le sens de cet exercice institutionnel. Il se caractérise par le fait qu'il émane d'une personne dont le statut coénonciatif et institutionnel lui confère le pouvoir de jouer ces deux rôles.

D'emblée, il découle de l'emploi de l'apostrophe deux éléments essentiels : l'identité de chacun des deux participants dans le cadre de l'exercice institutionnel (ou l'identité institutionnelle de chacun des deux participants) et le type de relation établie et s'établissant entre eux. En effet, il y a lieu de préciser que dans les *Questions au gouvernement*, en tant que genre du discours spécifique à plusieurs égards, nous ne pouvons en aucun cas parler d'une identité ou d'un seul type de relation interpersonnelle. Plus je progresse dans mon approche comparative de l'apostrophe dans ce genre du discours, plus l'effet caméléon se manifeste au niveau de ces deux points que j'évoque à ce stade de ma recherche. Il me semble qu'il est inévitable de parler non pas d'une identité des coénonciateurs et d'une relation interpersonnelle mais d'identités et de relations interpersonnelles. Il n'y a pas meilleure citation qui conforte cette pluralité identitaire et relationnelle que cette remarque / synthèse de Détrie et Verine :

L'énonciation, la référenciation (conçue comme mode de donation de la référence selon le point de vue du locuteur sur les objets du discours et selon le point de vue à faire partager au co-énonciateur), les connaissances « encyclopédiques » (qui ne sont pas objectives, mais qui intègrent l'expérience du sujet et les représentations plus ou moins stéréotypées de sa socio-culture), toutes ces données interagissent. Ces interactions sont particulièrement repérables lors de la production verbale des textes, avec ses reformulations, ratages, inachèvements, reprises, [...]. Bref, l'actualisation des textes (écrits ou oraux) est le résultat d'un processus de production de nature interactionnelle qui permet de mieux analyser l'hétérogénéité des discours, la complexité des interactions entre les acteurs de l'énoncé et celles qui se nouent entre l'énonciateur premier et les destinataires de son message, directement ou par l'intermédiaire des acteurs de l'énoncé. Les postures énonciatives sont à la croisée de ces dynamiques des discours, en production comme en réception. (Verine et Détrie *éd.* 2011 : 175).

C'est sur la base de *ce processus de production* et de *ces dynamiques des discours* soulignés par ces deux auteurs que je vais aborder le rôle de l'apostrophe au niveau de la relation interpersonnelle et de l'identité des coénonciateurs.

Chapitre 6. L'apostrophe : relation(s) interpersonnelle(s) et identité(s)

Dans les *Questions au gouvernement*, en tant que genre du discours, les coénonciateurs produisent des discours dans lesquels ils s'investissent en tant que participants effectifs à l'interaction et investissent leurs connaissances, leurs compétences interactionnelles, qu'ils prennent comme repères et appuis dans la confirmation de leurs statuts institutionnel et coénonciatif.

Ainsi, de mon point de vue, il faut penser l'apostrophe dans une problématique du rapport à l'*autre* du *je*, c'est-à-dire qu'elle doit être appréhendée, au niveau de la relation interpersonnelle. Et puisque nous avons, dans ce genre de discours, un questionneur et un questionné, ce rapport et cette relation sont à considérer réciproquement. Au niveau de l'*altérité*, l'*autre* pris en considération dans ce genre du discours est le coénonciateur, les participants ratifiés et les participants non ratifiés (il s'agit des visiteurs, des téléspectateurs et du public intéressé qui visualise la séance en différé ou consulte les comptes rendus de séance sur le site de l'Assemblée nationale).

La singularité de cette relation apparaît au niveau des types de relations qui s'établissent entre le questionné et le questionneur ou plutôt au niveau de celles que le questionné établit entre lui et le questionneur pendant la séance des *Questions au gouvernement*. Le questionneur aussi instaure un type de relation, qui peut ensuite être renégocié par le questionné

D'emblée certaines questions s'imposent : quel est le rôle de l'apostrophe dans la relation interpersonnelle ? Sous quel(s) aspect(s) cette relation interpersonnelle se présente-t-elle ? S'agit-il d'un ou de plusieurs types de relation interpersonnelle ? A quel niveau ces relations sont-elles spécifiques ? Est-ce au niveau de la relation député(e) / ministre et / ou au niveau de la relation ministre / député(e) ?

6.1 Apostrophe et relation(s) interpersonnelle(s)

Relevant du domaine de l'adresse, l'apostrophe en coénonciation dans le genre du discours *Questions au gouvernement* sert à marquer et à identifier le statut des coénonciateurs. Donc elle indique qu'il y a une certaine relation entre les participants au débat qui se tient au sein de l'hémicycle. Elle fait, dans ce cas, partie de l'ensemble des relationèmes tels qu'ils ont été présentés par Détrie 2006 :

Le terme d'adresse est avant tout un relationème, c'est-à-dire, un marqueur de la relation entre le locuteur et son interlocuteur [...]. Comme les formes d'adresse, les relationèmes sont extrêmement variés : il s'agit de tous les marqueurs (verbaux, paraverbaux et non verbaux) dont la finalité est d'établir ou de maintenir la relation avec son interlocuteur. Les termes d'adresse, aptes à marquer le statut, la distance ou l'intimité, en font donc partie, au même titre que les

pronoms d'adresse (*tu, vous*), et les désinences verbales correspondantes. [...] Ces relationèmes peuvent esquisser un type de relation horizontale [...] ou verticale [...]. Le rôle des termes d'adresse dans la construction de la relation horizontale est essentiel. (Détrie 2006 : 14)

Si nous restons dans le cadre général de l'adresse, les études faites sur ce sujet, et particulièrement sur les formes nominales d'adresse (désormais FNA), ont démontré qu'elles jouent un rôle primordial au niveau de la relation interpersonnelle. En effet, dans ses travaux sur l'adresse, C. Kerbrat-Orecchioni, (1992 : 9-155, 2010 : 7-30 et 2014 : 7-33) en délimite les dimensions et les fonctions. Concernant les dimensions, elle en distingue deux qui « structurent l'espace relationnel : l'axe horizontal : familiarité et/ou solidarité vs distance. [...] et l'axe vertical : égalité vs hiérarchie » (Kerbrat-Orecchioni 2014 : 19). Quant aux fonctions, elle en énumère trois : « (1) les fonctions organisationnelles (interpellation et sélection de l'allocutaire, gestion des tours de parole [...]); (2) renforcement des actes de langage ; (3) marquage de la relation interpersonnelle et régulation de la distance interlocutive, horizontale et verticale » (*ibid.* : 17)

Dans les *Questions au gouvernement*, l'apostrophe assure ces fonctions. En effet, la particularité de l'adresse dans ce genre du discours réside dans l'emploi de l'apostrophe au niveau des deux principaux axes de la relation interpersonnelle : l'axe horizontal et l'axe vertical.

En principe, dans l'exercice *Question / Réponse* le questionneur admet d'ores et déjà la relation de hiérarchie sur l'axe vertical et celle de distance sur l'axe horizontal. La donne change lorsque nous passons à celles préétablies par la scène institutionnelle et celle que le questionné établit avec le questionneur pendant la production de son discours. Toutes les relations interpersonnelles ordinaires ou spécifiques que je vais présenter sont engendrées par deux situations différentes, l'une consensuelle, l'autre dissensuelle.

- soutenu par le ou la CoE₁, ou sollicité pour donner une information à propos de et sur le référent commun, le questionné reste sur les relations ordinaires qui caractérisent les deux axes à savoir les relations de hiérarchie et de distance.

- Se sentant ciblé et remis en cause dans et par le discours de CoE₁, le questionné établit d'autres types de relations avec celui-là. C'est ce qui atteste le fait que « la relation, c'est là une des priorités majeures, évolue sans cesse au cours d'une interaction. (Kerbrat-Orecchioni 1992 : 63). Cette évolution a donné lieu selon la même chercheuse à quatre types de relations sur les deux axes : « (1) proximité + égalité ; (2) proximité + hiérarchie ; (3) distance + égalité ; (4) distance + hiérarchie. » (Kerbrat-Orecchioni 2014 : 21)

Ainsi, vu la nature des questions et des réponses formant mon corpus, le rôle de l'apostrophe dans la relation interpersonnelle doit être étudié au niveau des relations interpersonnelles préétablies par la scène institutionnelle et au niveau des relations interpersonnelles sous-jacentes.

6.1.1 Les relations interpersonnelles préétablies

Il s'agit des relations interpersonnelles horizontale et verticale préétablies par le genre du discours *Questions au gouvernement*, lui-même.

➤ La relation horizontale : distance vs proximité

La dimension horizontale est à considérer sur deux plans :

1- la place dans l'espace institutionnel de l'interaction : ministre et député, chacun occupe une place préétablie dans l'espace où a lieu le débat, l'hémicycle. Une fois que la parole lui est attribuée par le président de séance, le député se démarque pendant son discours / question par la position debout dans les rangs de l'Assemblée. Par contre, après l'attribution de la parole, le ministre quitte sa place parmi les membres du gouvernement présents dans les premiers rangs pour se positionner en face du député et de tous les membres de la Représentation nationale et du gouvernement.

2- la place dans la coénonciation : le député joue le rôle du questionneur et le ministre joue celui du questionné qui doit répondre. Les apostrophes utilisées par l'un et l'autre confortent ces deux types de places. Dans le discours parlementaire au Maroc nous avons les apostrophes *monsieur le ministre, vous [...]* ou *madame la ministre (respecté(e)), vous [...]*, du côté du questionneur, et *monsieur le député* ou *madame la députée (respecté(e)), vous [...]* du côté du questionné. Dans le discours parlementaire en France, nous avons *monsieur le ministre* ou *madame la ministre, vous [...]* du côté du questionneur et *monsieur le député* ou *madame la députée, vous [...]* du côté du questionné. Se pose alors la question du comportement discursif qui sera adopté : aura-t-on affaire à un discours proxémique ou distant ?

En principe, et par l'emploi de ces apostrophes, la relation interpersonnelle préétablie entre les coénonciateurs ne peut être qu'une relation de distance. Cependant, avec une apostrophe comme *chère Dominique Orliac, vous [...]* utilisée par un ministre dans le corpus français, et une autre de l'ordre de *monsieur le député respecté, je partage avec toi [...]*, nous passons à ce que j'ai appelé des relations interpersonnelles sous-jacentes parmi lesquelles il y a au niveau de l'axe horizontal la relation interpersonnelle de proximité / hiérarchie. Ces relations sous-jacentes seront élaborées ultérieurement.

Retenons que sur l'axe horizontal, l'apostrophe, en principe, instaure une relation de distance. Mais elle engendre d'autres relations interpersonnelles en discours. Quand elle est associée aux pronoms *vous* et *tu* non réciproques, elle engendre et instaure ces relations sous-jacentes.

➤ La relation verticale : hiérarchie / égalité

Avec les apostrophes *monsieur le ministre (respecté)* ou *madame la ministre (respectée)* émanant d'un député ou d'une députée et les apostrophes *monsieur le député* ou *madame*

la députée (*respecté(e)*) utilisées par le questionné, nous avons sur l'axe vertical une relation interpersonnelle de hiérarchie qui s'instaure entre les participants à l'exercice institutionnel *Question / Réponse*. Cette relation de hiérarchie est à appréhender sur deux plans :

1- au niveau du statut institutionnel des apostrophés (les membres du gouvernement) et des apostrophants (les membres de la Représentation nationale (en France) et de la Chambre des Représentants (au Maroc)).

2- au niveau du statut coénonciatif de chacun des participants au débat : un questionneur et un questionné. La priorité est donnée au premier. Par contre, c'est le second qui occupe la deuxième place dans le tour de parole. Cette place n'altère en rien la position du questionné sur l'axe vertical : son statut institutionnel lui confère la primauté sur l'échelle de la hiérarchie. L'emploi de l'apostrophe et du pronom *vous* réciproque par les deux coénonciateurs pendant l'exercice *Question / Réponse* met en évidence la relation interpersonnelle de hiérarchie :

Les termes d'adresse sont évidemment à mentionner en premier, en tant que marqueurs particulièrement évidents de la relation interpersonnelle [...] le pronom de deuxième personne constitue même le procédé par excellence d'affichage de la distance (« vous » réciproque). (Kerbrat-Orecchioni 1992 : 45)

Donc, nous pouvons dire que sur les deux axes horizontal et vertical, l'apostrophe instaure une relation interpersonnelle préétablie de distance et de hiérarchie. Aussi assure t-elle une relation interpersonnelle de proximité + égalité préétablie entre les participants ratifiés dans la scène institutionnelle. Elle s'instaure entre :

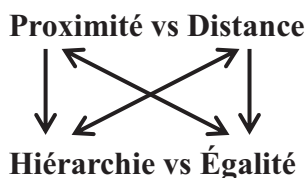
- les députés eux-mêmes qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition : *mes chers collègues, mes frères et sœurs les députés respectés*.
- entre les députés de la majorité et les membres du gouvernement où les interlocuteurs emploient l'apostrophe appropriée et le *vous* réciproque.
- et entre les membres du gouvernement eux-mêmes.

Néanmoins, l'approche de l'apostrophe en co(n)texte dans les *Questions au gouvernement*, ne limite pas la détermination de la relation interpersonnelle à ces deux types de relation : hiérarchie / égalité et proximité / distance. En effet, le lecteur de mon corpus ne peut que constater un certain nombre de cas particuliers où les coénonciateurs emploient, en plus de l'apostrophe, les pronoms *tu* et *vous* non réciproques. Ces cas particuliers existent uniquement dans le discours parlementaire au Maroc. Ce fait ne constitue pas une règle dans l'exercice institutionnel *Question / Réponse* au sein du parlement marocain. Il s'agit de comportements interactionnels limités à certaines situations de coénonciation et qui sont le fait d'un coénonciateur particulier. Tous les membres de la Chambre des Représentants et du gouvernement n'y recourent pas. Une question s'impose alors : pourquoi ces cas particuliers ? S'agit-il de comportements

coénonciatifs isolés ou d'une stratégie doublée d'une intention de la part des coénonciateurs participant à l'interaction ?

6.1.2 Les relations interpersonnelles sous-jacentes établies pendant l'exercice institutionnel *Question / Réponse*

En plus des relations préétablies par l'emploi de l'apostrophe sur les axes horizontal et vertical, nous avons des relations que les coénonciateurs établissent entre eux au cours du face à face. Elles sont étroitement liées à l'emploi des apostrophes et des pronoms *tu* et *vous* non réciproques. Les relations interpersonnelles préétablies par le protocole de l'exercice institutionnel *Question / Réponse* sont celles que j'ai déjà soulignées *supra*, à savoir : distance vs proximité et hiérarchie vs égalité. Quant à celles établies pendant le processus coénonciatif, elles se présentent sous la forme croisée des relations préétablies (Cf. Kerbrat-Orecchioni 1992 : 63) :



(A) Proximité / égalité : [Ap] + *vous* réciproque

Cette relation s'établit d'office pendant le débat parlementaire. Elle est confortée par l'emploi de l'apostrophe nominale et du pronom de la cinquième personne *vous*. Cette relation est instituée par le protocole institutionnel : la relation de proximité s'instaure d'emblée entre les participants ratifiés ayant le même statut institutionnel. Elle s'établit entre les députés d'un côté, et entre les membres du gouvernement de l'autre.

En effet les apostrophes *mes chers collègues* et *mes frères et sœurs les députés respectés* formulées respectivement par les députés français et marocains pour s'adresser à leurs collègues, montrent que les énonciateurs affichent une certaine proximité et une égalité entre pairs appartenant au même clan ou à la même catégorie. À ce propos Cabasino souligne que :

mes chers collègues ou *mesdames et messieurs les députés* ne constituent pas toujours un simple reflet du cadre participatif, mais entendent souvent produire un effet de communauté dans le but de dépasser les clivages idéologiques. (2010 : 197)

Dimashki et Traverso, dans un article consacré aux formes nominales d'adresse en arabe, indiquent que :

« frère » ou « ma sœur » indiquent une forme de proximité liée, non à l'appartenance à une famille, mais à ce qu'on pourrait appeler une « communauté ». Le fondement de cette « communauté » peut être idéologique [...]; il peut être religieux (c'est un usage très répandu entre musulmans pratiquants, entre membres d'une même confrérie religieuse, ou dans les courants politico-religieux); il peut enfin renvoyer à une communauté humaine en un sens très large et général. On peut donc considérer, en ce sens, que « frère » et « sœur » indiquent la proximité tout autant que le respect. (2014 : 355)

Nous retrouvons cette proximité doublée d'un respect dans les deux discours parlementaires en France et au Maroc. Elle est plus fréquente dans le dernier que dans le premier. Elle est plutôt générée par la nature de la relation que les coénonciateurs, en plus des relations préétablies par le protocole institutionnel, établissent entre eux pendant le face à face. En effet, comme je l'ai cité plus haut : « La relation, [...] évolue sans cesse au cours d'une interaction ». (C K-O 1992 : 63)

(B) Proximité / hiérarchie :

Cette évolution fait que les coénonciateurs adoptent par l'emploi de l'apostrophe et du pronom personnel des comportements interactionnels qui ne se plient pas au protocole de l'acte d'apostropher son coénonciateur préétabli par le genre du discours *Questions au gouvernement*.

Le choix allocutoire a en tout temps reposé sur les trois plans que sont les conditions individuelles, circonstancielles et culturelles. Ces trois types de conditions interdépendantes, et dans lesquelles se situe l'interaction verbale, déterminent le choix du pronom d'adresse adéquat. En toute circonstance, le locuteur est libre toutefois d'opter pour un pronom inopportun qui, en l'occurrence, véhicule, dans sa forme qu'il serait permis de qualifier de marquée car non conforme aux attentes ou à la norme, des messages pertinents sur la relation entre les participants à l'interaction verbale. (Coffen 2003 : 1)

La non-conformité des apostrophes utilisées par les coénonciateurs au rituel de l'interpellation est liée aux circonstances et aux intentions des participants à l'interaction. Dans le corpus français, rares, pour ne pas dire quasi inexistantes, sont les exemples qui illustrent cette non-conformité au protocole de l'interpellation, (en tout cas dans le corpus recueilli et les séances auxquelles j'ai assisté). Sur l'axe horizontal, le protocole institutionnel privilégie la relation de distance et celle de hiérarchie sur l'axe vertical. Toutefois, certaines combinaisons apostrophiques changent la distance en proximité tout en instaurant une relation de hiérarchie. En effet, deux cas de figure apparaissent dans les deux discours parlementaires :

➤ **Le cas de *chère ministre + vous* et de *chère députée + vous* :**

a) Députée → Ministre

Extrait des *Questions au gouvernement*. du 4 décembre 2012

D H-R = Danièle HOFFMAN-RISPAL députée du groupe Socialiste Républicain et Citoyen.

MT = Marisol TOURAINE ministre des affaires sociales et de la santé.

(73)PRES merci(.) la parole est à madame danièle hoffman-rispal(.)
(74)D H-R merci monsieur le président(.) chers collègues(.) ma question s'adresse à madame la ministre des affaires sociales et sanitaires(.) chère marisol touraine(.) le virus du sida(.) continue à faire des ravages dans notre pays(.)[...] madame la ministre(.) à washington le vingt-sept juillet dernier vous déclariez que l'éradication du sida n'était peut-être plus une utopie(.) alors ma question(.) quelle stratégie proposez-vous pour aller plus loin(.) et lutter efficacement contre le sida/(.) je vous remercie(.)

La députée désigne au début de son discours sa coénonciatrice par la forme *madame la ministre*. Nous avons donc sur les axes horizontal et vertical la relation de distance + hiérarchie. Cette relation est préétablie par la scène institutionnelle. Cependant, la députée ~~en~~ apostrophe initialement sa coénonciatrice par l'apostrophe nominale *chère Marisol Touraine* au lieu de *madame la ministre* (qu'elle utilisera par la suite) suivant le rituel de l'adresse dans ce genre du discours. Même s'il s'agit d'un cas isolé, il me semble important de le souligner dans la mesure où nous avons l'habitude d'avoir des apostrophes combinées avec l'adjectif *cher* mais elles ne sont utilisées que par les députés entre eux. Il s'agit de l'apostrophe collective *chers collègues* qui instaure une relation de proximité + égalité. Dans ce cas, l'apostrophe particulière *chère Marisol Touraine* établirait une relation de proximité + hiérarchie. En effet, la députée emploie cette apostrophe suivie du pronom de la cinquième personne *vous*. Donc, la relation de proximité + hiérarchie n'est qu'une supposition du moment que la députée chercherait à l'établir sachant que cette relation fait partie de celles que les coénonciateurs établissent entre eux au cours de l'interaction (phrase trop longue et peu claire). En plus, cette relation est remise en question par l'apostrophe *madame la députée Danièle Hoffman-Rispal* utilisée par la ministre pour s'adresser à la députée :

(75)PRES merci madame(.) la parole est à marisol touraine(.) ministre des affaires sociales et de la santé(.) ((applaudissements))
(76)MT merci monsieur le président(.) mesdames et messieurs les députés(.) madame la députée danièle hoffman-rispal(.) vous avez raison de souligner que la bataille contre le sida doit être poursuivie avec volonté et ténacité(.) et je veux(.) vous adresser aussi la reconnaissance pour les actions et la persévérance que vous avez manifestées en ce domaine(.) vous avez raison de souligner que le sida n'est pas une maladie du passé [...]

Force est de constater que la relation de proximité + hiérarchie n'est établie que du côté de la questionneuse. Elle n'est pas réciproque. La ministre reste sur la relation de distance + hiérarchie préétablie par l'exercice institutionnel *Question / Réponse* même si elle utilise une apostrophe dont la combinaison s'avère particulière. Elle a recours à la forme : [*madame la députée* + patronyme (prénom et nom) au lieu de l'apostrophe *madame la députée* que les ministres utilisent souvent. Ce comportement interactionnel, même s'il n'est pas forcément réciproque peut être adopté par le questionné. C'est le cas de l'extrait suivant où CoE₁ reste sur la relation de distance + hiérarchie alors que CoE₂ établit une relation de proximité + hiérarchie.

b) Ministre → Députée

Extrait du corpus français : séance des *Questions au gouvernement*. du 16 octobre 2012

PRES = Claude BARTOLONE, président de séance et de l'Assemblée Nationale

DO = Dominique ORLIAC, députée du groupe Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste

FC = Frédéric CUVILLIER, ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche

(3)FC merci monsieur le président >> mesdames messieurs les députés madame la députée chère dominique orliac<<(.) je tiens tout d'abord à excuser monsieur le ministre de l'agriculture stéphane le foll qui(.) n'est pas présent parmi nous puisqu'il est retenu aujourd'hui(.) à rome [...] dans le cadre d'une réunion Extrêmement importante/ >>vous avez tort de vociférer/(.) vous avez tort d'hurler/(.) puisque stéphane le foll est retenu à rome dans le cadre du conseil de sécurité alimentaire dont on sait combien c'est important à la fois pour nos industriels et nos agriculteurs<</(.)

Au début de son discours, la députée désigne le ministre de l'agriculture comme étant celui à qui elle adresse sa question. Elle l'apostrophe *par monsieur le ministre* avant de poser la question. Par cette apostrophe, la députée instaure une relation interpersonnelle de distance + hiérarchie préétablie par la scène institutionnelle.

(1)PRES la parole est à madame dominique orliac(.)

(2)DO merci monsieur le président(.) ma question s'adresse à monsieur le ministre de l'agriculture(.) [...] alors monsieur le ministre(.) avez-vous l'intention de créer les conditions FAVORABLES au développement des réserves en eau/(.)

Par contre, le ministre désigné pour répondre à la députée, outre le fait qu'il n'est pas le destinataire principal de la question, l'apostrophe par *madame la députée chère Dominique Orliac*. La particularité de cette apostrophe tient au fait qu'elle comprend, en plus du patronyme, l'adjectif *chère* et le prénom de la députée. D'emblée, par *madame la députée*, le ministre pose sa coénonciatrice comme faisant partie de la catégorie des députés. Donc, la relation interpersonnelle préétablie est une relation de hiérarchie. Cependant, le ministre,

en ayant recours à l’apostrophe *madame la députée chère Dominique Orliac*, établit, à mon sens, une relation de proximité. L’emploi de l’adjectif (c’est un cas isolé) conforte la non-conformité de cette apostrophe au rituel de l’adresse au sein de l’hémicycle. La rareté de cette combinaison apostrophique dans ce genre du discours fait qu’elle attire l’attention au niveau de la relation interpersonnelle, et même au niveau discursif. Ainsi, cette apostrophe met en place une relation interpersonnelle de proximité et de hiérarchie, même si, officiellement, dans les *Questions au gouvernement*. en France, il n’y a que deux types de relations préétablies par le protocole de l’adresse au sein de l’hémicycle entre députés et ministres : distance + hiérarchie ; et proximité + égalité entre les députés eux-mêmes. Puisque nous sommes sur une comparaison de deux discours parlementaires dans deux pays différents, qu’en est-il de cette relation de proximité + hiérarchie dans les *Questions au gouvernement*. au Maroc ?

➤ **Le cas de *tu + monsieur le député respecté / madame la députée respectée et de mes frères et sœurs les députés respectés + vous***

L’une des particularités de l’apostrophe dans le discours parlementaire au Maroc est qu’elle démontre que les coénonciateurs peuvent établir d’autres relations interpersonnelles à l’instar de celles préétablies par le rituel de l’adresse au sein de l’hémicycle. Cette particularité ne se limite pas à un cas isolé, elle est fréquente surtout au niveau de la réponse. Le questionné utilise les apostrophes comme un outil stratégique dans la détermination de la relation interpersonnelle qu’il cherche à établir avec le questionneur. Outre la combinaison de l’apostrophe en elle-même, cette particularité est liée aussi au choix du pronom « approprié ». L’est t-il vraiment ?

1) *Monsieur (+ prénom) + tu + monsieur le député respecté et madame la députée respectée + tu*

Si l’emploi du pronom *tu* en association avec le prénom dans une combinaison apostrophique est lui aussi un cas isolé dans le discours parlementaire au Maroc comme c’est le cas pour l’adjectif *cher* dans le discours parlementaire en France en coénonciation, l’emploi du pronom de la deuxième personne est, par contre, fréquent dans le corpus marocain, mais cela ne concerne que les réponses des ministres aux questions des députés. Je ne m’attarderai pas sur les différentes études faites sur l’emploi du pronom *tu* en interaction dans toutes les situations de communication, le champ d’investigation étant vaste. Je fais mienne cette remarque de Coffen sur les fonctions de ce pronom :

Le *tu* remplit cependant des fonctions disparates : il convient de distinguer le *tu* familier des rapports quotidiens non révérenciels, le *tu* méprisant substitué à *vous* prévu par la norme, et le *tu* emphatique adressé à une personne de rang supérieur tenue en grande estime.

Cette multifonctionnalité anime un jeu subtil entre les valeurs d'une même forme *tu*. (Coffen 2003 : 3)

Reconsidérons cet extrait du corpus marocain : séance du 7 janvier 2013

ML = Mohammed LWAFa ministre de l'éducation nationale.

Le ministre répond à une question qui porte sur le mauvais état de certaines écoles et des salles de classe en préfabriqué. Je précise que dans la question le député s'adresse au ministre par l'apostrophe *monsieur le ministre* et emploie le pronom de cinquième personne *vous*.

(154)ML monsieur le président(.) [...] monsieu::r said (.) [...] effectivement il y a des écoles exemplaires(.) il y a des écoles de haut niveau(.) tout ce que tu dis existe(.) et je l'ai vu personnellement(.) même si tu as dit que mon bureau est chaud(.) le parlement l'est aussi(.) [...] monsieur le député respecté (.) c'est vrai qu'il y a des écoles en préfabriqué dans un état lamentable dans les montagnes(.) c'est pourquoi le gouvernement en a donné une priorité(.)

Nous remarquons que le ministre utilise après le rituel de l'adresse institué par le genre du discours, l'apostrophe inattendue *monsieur Saïd* et le pronom de deuxième personne *tu*. Je dis qu'elle est inattendue parce que nous sommes habitués à voir des combinaisons apostrophiques formées par le prénom et le patronyme ou le patronyme uniquement. Ce type d'apostrophe, nous le trouvons dans les interactions verbales quotidiennes au Maroc. Il sert à instaurer une relation interpersonnelle de proximité et de respect entre les coénonciateurs. Au Maroc, l'apostrophe *monsieur* ou *madame* + prénom n'est utilisée que lorsque les coénonciateurs sont dans une relation de familiarité et que l'apostrophant connaît parfaitement le prénom de l'apostrophé. L'usage est la sollicitation du patronyme, surtout dans les administrations et entre collègues qui n'ont pas d'affinité spécifique entre eux. Il s'agit dans ce cas d'une relation de proximité et de respect.

C'est en tout cas ce que le ministre laisse entendre dans la mesure où il emploie par la suite l'apostrophe instituée par la scène institutionnelle *monsieur le député respecté*. Le syntagme nominal *monsieur le député respecté* comprend le participe *respecté* à valeur adjectivale qui conforte cette relation interpersonnelle de proximité dans ce contexte (même si *respecté* semble plutôt marquer une certaine distance). Émanant d'un ministre, cette apostrophe instaure une relation de proximité + hiérarchie. Cette dernière apostrophe signe le retour à la norme : le ministre réaffirme la relation de distance + hiérarchie préétablie par le protocole de l'adresse dans l'hémicycle. Dans ce cas, le pronom de deuxième personne *tu* utilisé après l'apostrophe *monsieur Saïd* et avant *monsieur le député respecté* introduit ce qui pourrait apparaître comme de la familiarité. J'émetts cependant une réserve en ce qui concerne cette hypothèse pour la simple raison que si nous nous situons au niveau du processus coénonciatif intention / interprétation et si nous relions le

contenu de la question à celui de la réponse, le pronom *tu* aurait une valeur méprisante : le député reproche au ministre la lenteur dans la réalisation des projets de rénovation des salles de classes et des écoles en ruine. Selon lui, les bureaux du ministères-sont climatisés alors que les citoyens qui fréquentent ces écoles en ruine souffrent du froid en hiver et de la chaleur en été. Ces deux valeurs du pronom *tu* et l'emploi de deux apostrophes différentes indiquent que le ministre instaure, outre la relation préétablie par le protocole de l'adresse, une relation exceptionnelle que je présente ainsi :

[proximité (*monsieur Saïd + tu*)] + [hiérarchie (+ distance) (*monsieur le député respecté*)]

L'apostrophe *monsieur* + prénom est le seul cas relevé dans le corpus recueilli. J'ai tenu à la présenter et l'analyser parce que c'est, d'abord, un cas particulier, ensuite, parce qu'elle figure dans un discours où le coénonciateur marque aussi son respect pour le protocole de l'adresse dans l'exercice institutionnel *Question / Réponse*, comme signalé *supra*, enfin, parce que c'est un exemple qui ne figure pas dans le discours parlementaire en France.

Néanmoins, pendant le déroulement de certaines séances, les questionnés emploient l'apostrophe *monsieur le député respecté* ou *madame la députée respectée + tu*. Cette apostrophe en association avec le pronom de deuxième personne émanant d'un ministre conforte la relation de proximité + hiérarchie qu'il établit avec le ou la député(e) pendant la production de son discours, tout en gardant la relation préétablie par le genre du discours et instituée par la scène de coénonciation. C'est ce que je présente dans ce deuxième extrait :

Extrait du corpus marocain : séance du 22 octobre 2012

PRES = Mohammed YATIM premier vice-président du Conseil des Représentants

OH = Omar HJIRA député du groupe Indépendant pour l'Union et l'Égalité

ML = Mohammed LKHALFI ministre de la communication.

الرئاسة: محمد يتيم النائب الأول لرئيس مجلس النواب
عمر حجيرة: فريق الاستقلالي للوحدة والتعدالية
مصطفى الخلفي: وزير الاتصال
(20) عمر حجيرة بسم الله الرحمن الرحيم (. السيد الرئيس (. السادة
الوزراء (. [...]) السيد الوزير (. اليوم دازت سنة على هاد الحكومة اللي حنا
معكم وطرف معكم (. وباقي لكم غير 4 سنين (. ما يمكنش نبقاو نقولو حنا عاد
جداد (. عاد بدينا (. خليوا لنا الوقت (. [...]) ماذا أعدت وزارتك ومن خلالكم
الحكومة للتغطية الجديدة للأعمال ديال اللجان باش نعطيوا واحد القيمة للعمل
ديال البرلمان من خلال العمل ديالو داخل اللجان/ (. لأن هاد الجلسة ما هي إلا
واحد العمل صغير بالنسبة للعمل البرلماني (. نتمناو أنه تكونوا جبتو لنا
الجديد (. شكرا (.
(21) رئيس الجلسة الجواب (. السيد الوزير (.
(22) مصطفى الخلفي شكرا (. السيد النائب المحترم (. أنا شخصيا متفق معك (.
وكان هذا من بين الأولويات (. أولا (. مشروع القناة البرلمانية في الشق اللي
مرتبط بالحكومة حنا جاهزين [...])

OH au nom de dieu miséricordieux (. monsieur le président (. messieurs
les ministres (. [...] monsieur le ministre (. un an est passé pour ce
gouvernement que nous soutenons et dont nous faisons partie (. et il ne

vous reste que quatre ans(.) on ne peut pas continuer à dire que nous sommes récemment nommés et que nous venons juste de commencer(.) laissez-nous un peu de temps(.) [...] qu'est-ce que votre ministère et à travers vous le gouvernement ont préparé pour la nouvelle couverture des travaux des commissions afin que nous puissions donner une valeur au travail du parlementaire dans les commissions/(.) parce que cette séance n'est qu'un petit travail par rapport au travail parlementaire(.) nous espérons que vous nous apportiez du nouveau à ce propos(.) et merci(.)

PRES la réponse(.) monsieur le ministre(.)

[...]

ML merci(.) monsieur le député respecté(.) moi personnellement je suis d'accord avec toi(.) et ça a été parmi les priorités(.) premièrement(.) le projet d'une chaîne parlementaire concernant la partie liée au gouvernement nous sommes prêts(.) [...]

Le député emploie l'apostrophe *monsieur le ministre* en association avec le pronom de cinquième personne *vous*. Il confirme la relation interpersonnelle que le questionneur établit avec le questionné dans ce genre de discours à savoir la relation de distance + hiérarchie. Cette relation est loin d'être réciproque du côté du questionné. Détrie évoque en ces termes cette relation à sens unique dans les rapports interpersonnels :

La distance peut être aussi marquée par le biais d'un refus de synchronisation ou d'harmonisation des relationèmes entre partenaires d'interaction, par exemple le fait de vouvoyer ostensiblement quelqu'un qui vous tutoie, ou de lui donner du *Monsieur*, quand il vous appelle par votre prénom : autant de stratégies permettant de construire, de modifier à son gré la relation horizontale. Quant à la relation verticale, qui travaille les rapports de places et de hiérarchie, elle est aussi souvent montrée par des termes d'adresse significatifs du rang social en particulier, tels que les titres (*Monsieur le ministre, Maître, Excellence*, etc.), qui impliquent le plus souvent une relation hiérarchique dissymétrique » (2006 : 14-15)

En effet, dans la réponse, le ministre assure la relation de hiérarchie sur l'axe vertical du moment qu'il apostrophe son coénonciateur par *monsieur le député respecté* en déterminant la catégorie institutionnelle à laquelle il appartient. Il fait partie, bien sûr, du Conseil des Représentants. Son statut de membre de l'exécutif lui procure un certain pouvoir par rapport au statut législatif dont jouit son coénonciateur. Cependant, sur l'axe horizontal, le ministre établit une relation interpersonnelle de proximité avec le député par l'emploi des formes pronominales de familiarité et de proximité *moi, toi* en association avec l'apostrophe *monsieur le député respecté*. L'adverbe *personnellement*, pose le ministre en tant que/comme personne physique individuellement responsable de ses dires. Le ministre est dans une position instable entre la relation préétablie et la relation qu'il établit par son comportement langagier : il hésite entre le respect du protocole de l'adresse institué par la scène de coénonciation et la stratégie de proximité qu'il cherche à établir avec son coénonciateur.

Comme le remarque Kerbrat-Orecchioni (1987 : 320) :

Les comportements langagiers peuvent certes refléter certaines relations de pouvoir existant entre les interactants, mais aussi les confirmer, les constituer et même les contester. Le discours est une activité à la fois conditionnée, et transformatrice.

Donc, le ministre a le pouvoir sur le choix de la relation qu'il veut établir avec le député sans pour autant faire fi de la relation préétablie, ce qui lui permet de préserver l'appartenance du discours produit au genre du discours parlementaire.

2) *mes frères et sœurs les députés respectés + vous*

Cette apostrophe fait partie de celles qui caractérisent le discours parlementaire marocain. Elle figure principalement dans les réponses du chef du gouvernement actuel. J'avais précisé *supra* que chaque mois une séance des *Questions au gouvernement* est utilisée pour interroger le chef du gouvernement du Maroc (au même titre que le premier ministre en France). Les questions portent sur le travail du gouvernement. Elles sont partagées équitablement entre les membres de l'opposition et ceux de la majorité.

Qu'il réponde à la majorité ou à l'opposition, le chef du gouvernement utilise cette apostrophe ou d'autres apostrophes de formes différentes :

- *mes frères les députés respectés, mes sœurs les députées respectées,*
- *les présents généreux,*
- *les frères (généreux),*
- *mes sœurs respectées,*

Ces apostrophes marquent toutes : « une évaluation positive de la relation : le locuteur manifeste un sentiment positif envers la relation ». (Dimashki et Traverso 2014 : 355)

(C) **Distance / égalité : les / mes frères et les / mes sœurs les députés respectés émanant d'un ministre**

A l'instar de ce que je viens de démontrer, un fait réciproque est à noter au niveau de l'emploi de la même apostrophe *mes frères les députés respectés et mes sœurs les députées respectées*. D'emblée, cette apostrophe introduit une autre dimension dans le cadre de la relation interpersonnelle sous-jacente : sur l'axe horizontal une relation de distance, et sur l'axe vertical une relation d'égalité. Émanant du questionné, cette apostrophe instaure une relation de distance + égalité. Le fait réciproque est lié à l'effet que produit cette apostrophe sur la relation interpersonnelle que le questionné établit avec le questionneur (phrase peu claire). Le questionné, étant le chef du gouvernement marocain, s'il affiche une certaine distance, instaure aussi une relation d'égalité en coénonciation.

En effet, sur l'axe vertical, à la place d'une relation de proximité nous avons une relation de distance et au lieu de la relation de hiérarchie nous avons une relation d'égalité. Je rappelle que quand elle est utilisée par le questionneur, la même apostrophe instaure une

relation interpersonnelle de proximité + égalité. Le questionneur n'utilise cette apostrophe que quand il s'adresse à ses collègues. Ainsi, cette apostrophe instaure-t-elle une relation interpersonnelle binaire : proximité + hiérarchie et distance + égalité. C'est une stratégie à double facette que le chef du gouvernement choisit pour établir une relation interpersonnelle atypique : institutionnellement, et en tant que chef du gouvernement, le questionné affiche une relation de distance et de proximité, mais le recours à cette apostrophe et le pouvoir qu'il a sur son propre discours, lui permettent de mettre en évidence son intention : il veut montrer aux participants ratifiés et non ratifiés (qu'il apostrophe par *les présents généreux*) qu'il respecte l'une des valeurs de son parti politique : la proximité associée au respect et l'égalité entre les individus. Dimashki et Traverso signalent cette valeur de respect attachée à *mon frère / ma sœur* en adresse :

(mon) frère / (ma) sœur » met en avant le respect dans la façon est définie. En particulier, dans les milieux populaires, ces termes utilisés entre hommes et femmes indiquent une relation respectueuse excluant toute séduction entre les interactants ; ils indiquent une relation sans ambiguïté ni connotation sexuelle. (2014 : 355)

Toutes les apostrophes utilisées par le chef du gouvernement donnent un aspect positif à la relation interpersonnelle préétablie par la scène institutionnelle et à celle établie pendant le processus coénonciatif.

(D) Distance / hiérarchie : vous réciproque, monsieur le ministre respecté + vous, et monsieur le député + vous, monsieur / madame le / la ministre (respecté(e)) + vous

Même si elle entre dans la catégorie des relations sous-jacentes que les coénonciateurs établissent entre eux pendant le déroulement de l'exercice institutionnel *Question / Réponse*, la relation distance + hiérarchie fonctionne comme une relation interpersonnelle préétablie par le genre du discours *Questions au gouvernement* au niveau des deux principaux axes : sur l'axe horizontal une relation de distance, et sur l'axe verticale une relation de hiérarchie, toutes les deux instituées par le rituel de l'adresse au sein de l'hémicycle, aussi bien dans les discours parlementaires français que marocain.

Si je viens de démontrer que les relations interpersonnelles sous-jacentes sont fréquentes dans le discours parlementaire marocain, cela ne veut en aucun cas dire qu'elles le caractérisent. Ce ne sont que des cas particuliers qui se manifestent pendant le processus coénonciatif. Les coénonciateurs marocains, comme dans tout discours institutionnel (le discours parlementaire en l'occurrence), sont tenus au respect de la relation interpersonnelle de base préétablie par la scène institutionnelle, l'hémicycle : distance + hiérarchie. Pour illustrer cette remarque, je propose l'exemple suivant que je choisis parmi de nombreux exemples :

Extrait du corpus marocain : séance du 22 octobre 2012

PRES = Mohammed YATIM premier vice-président du Conseil des Représentants

MTB = Mohammed TOUIMI Benjelloun, député Rassemblement National des Indépendants

AS = Abdelwahed SOUHAIL ministre de l'emploi et de la formation professionnelle

الاثنين 06 ذو الحجة 1433 (22 أكتوبر 2012).
الرئاسة: محمد يتيم النائب الأول لرئيس مجلس النواب
محمد التويمي بن جلون : فريق التجمع الوطني للأحرار
عبد الواحد سهيل : وزير التشغيل والتكوين المهني
(69) محمد التويمي بن جلون شكرا السيد الرئيس(.) السادة الوزراء(.)
السيدات والسادة النواب المحترمون(.) السيد الوزير(.) كان هناك تنصل من
الصندوق الوطني لمنظمات الاحتياط الاجتماعي(.) ما يسمى ب la CNOPS(.) من
مسؤولياته المتمثلة في تقديم المساعدة والحماية والرعاية الاجتماعية لمرضى
الروماتويد المزمين[...]. نساءلكم(.) السيد الوزير(.) بخصوص هذا الملف ذي
الطابع الاجتماعي المحض(.) وهل من مقاربة حكومية من شأنها معالجة هذه
الإشكالية المرتبطة بالتعويض عن هذا المرض المزمين/.) وشكرا(.)
(70) رئيس الجلسة الجواب(.) السيد الوزير(.)
(71) عبد الواحد سهيل شكرا السيد الرئيس(.) السيد النائب المحترم(.) كما
تعلمون على أن هاد الأمر هذا يؤطره القانون اللي مرتبط بالتغطية الصحية(.)

(69) MTB merci monsieur le président(.) messieurs les ministres(.)
mesdames et messieurs les députés respectés(.) monsieur le ministre(.) il
y a eu un certain désengagement de la part de la caisse nationale des
organismes de prévoyance sociale(.) qu'on appelle cnopts(.) de ses
responsabilités qui consistent dans l'aide et la protection sociale pour
les patients atteints de polyarthrite rhumatoïde chronique(.) [...] nous
vous interrogeons(.) monsieur le ministre(.) sur ce dossier à caractère
purement social(.) et y a-t-il un travail gouvernemental pouvant résoudre
cette problématique liée à la prise en charge de cette maladie
chronique/.) et merci(.)

(70) PRES la réponse(.) monsieur le ministre(.)

(71) AS merci monsieur le président(.) monsieur le député respecté(.)
comme vous le savez ce sujet est encadré par la loi qui concerne la
couverture sociale(.) [...]

Nous remarquons que les coénonciateurs respectent le rituel d'adresse propre au discours parlementaire. Toutes les apostrophes utilisées par les coénonciateurs, aussi bien au niveau de la question qu'au niveau de la réponse, sont associées au pronom de cinquième personne *vous*.

3) La relation de situation: consensus/ dissensus

Je considère la relation de consensus / dissensus comme une relation de situation pour deux raisons :

- certaines relations ne s'établissent que pendant le déroulement de la séance de *Questions au gouvernement*.
- ces relations sont générées par la situation de coénonciation. Celle-ci peut restreindre la relation interpersonnelle à celle instituée par le genre du discours ou l'élargir à d'autres relations qui s'établissent entre les coénonciateurs.

Donc, la relation de situation est le contexte dans lequel évoluent les quatre dimensions de la relation interpersonnelle : proximité + égalité, proximité + hiérarchie, distance + égalité et distance + hiérarchie. Cependant, les circonstances interactionnelles de leur actualisation diffèrent d'un discours à l'autre. Elles dépendent, d'une part, du point de vue des coénonciateurs à propos du référent commun, et, d'autre part, du processus coénonciatif intention / interprétation. Par leurs comportements langagiers, les coénonciateurs peuvent aussi bien créer une relation de consensus que déclencher une situation de dissensus. C'est au niveau de la réponse que cette situation est mise en évidence. Le questionné peut adopter un comportement coénonciatif de coopération et d'accord ou afficher son désaccord concernant le référent commun. Outre le choix de l'apostrophe et des pronoms associés, le questionné peut adopter un comportement discursif qui lui permet d'établir l'une ou l'autre des quatre dimensions de la relation interpersonnelle au sein d'une scène institutionnelle dont le rituel de l'adresse est prédéfini.

En effet, le caractère intersubjectif de la coénonciation dans les *Questions au gouvernement* favorise l'établissement d'autres relations interpersonnelles outre celles préétablies par ce genre de discours. C'est ce qui confirme l'idée selon laquelle il y a une différence entre le monde réel et le monde vécu au sein même de l'hémicycle :

Le sujet communicant procède, à la fois et simultanément, à une prise de parole et à une mise en discours, en combinant les visées discursives qui lui sont imposées par les contraintes situationnelles et celles qui correspondent à son projet d'influence et à la façon dont il imagine son interlocuteur. Le sujet interprétant, de son côté, procède à une construction de sens du message qu'il reçoit, en combinant les données du cadre situationnel qu'il est censé connaître et celles qu'il perçoit dans la mise en scène du discours comme étant propres au sujet communicant. Il s'agit ici de ce qui dans tout acte de communication correspond à un agir sur l'autre. (Charaudeau 2004 : 164)

Ainsi, l'emploi d'apostrophes variées met en valeur la stratégie coénonciative des deux coénonciateurs qui peuvent montrer leur solidarité réciproque, feindre le consensus ou chercher l'avantage en mettant respectivement en cause la crédibilité de l'autre.

6.1.3 Conclusion

A l'issue de ce que je viens d'analyser, je peux dire que les deux discours parlementaires français et marocain ont en commun le fait que l'apostrophe associée au pronom de cinquième personne *vous* réciproque confirme la relation interpersonnelle distance + hiérarchie préétablie par la scène institutionnelle. Toutefois, ces deux discours diffèrent au niveau des relations que les coénonciateurs établissent entre eux pendant la production de leurs discours. Cette différence réside au niveau des dimensions (B) et (C) de la relation interpersonnelle : proximité + hiérarchie et distance + égalité dans la mesure où la relation

de situation influe leur établissement pendant le déroulement de l'exercice institutionnel *Question / Réponse*.

Le choix de l'apostrophe appropriée et l'adoption d'un comportement langagier spécifique confirment que l'apostrophe, « en tant que marqueur du contact conversationnel, [...] montre l'effort communicatif et détermine la relation interpersonnelle » (Béal et Détrie, article à paraître en 2017 dans l'édition revue et augmentée de *Termes et concepts pour l'analyse du discours : une approche praxématique*).

L'apostrophe choisie, le comportement langagier adopté, la posture coénonciative préconisée, la relation établie, le coverbal utilisé sont autant de paramètres qui déterminent l'attitude des coénonciateurs en interaction au sein de l'hémicycle. Une fois réunis, ils en dessinent le portrait ou mieux encore l'identité. Une question majeure s'impose dans ce cas : ces paramètres mettent-ils en évidence une identité ou des identités dans le genre du discours *Question au gouvernement* ? Si tel est le cas, en quoi consistent-elles et à quel niveau faut-il les localiser ? Est-ce au niveau des deux discours objets de l'analyse et de la comparaison ? Au niveau des discours des coénonciateurs ? ou les deux à la fois ?

6.2 Apostrophe et identité(s)

La problématique de l'identité fait l'objet de plusieurs études en sociolinguistique comme en analyse conversationnelle et en analyse du discours. Elle est généralement abordée dans sa relation avec la langue et la culture sans pour autant qu'elle soit soulevée dans tous les genres du discours. Je précise que je ne parle pas des études faites sur l'identité dans une approche interculturelle où deux ou plusieurs participants de langues et de cultures différentes se confrontent dans une même interaction et dans une même scène de communication. A juste titre, je renvoie aux travaux, entre autres, de Béal, Traverso et Kerbrat-Orecchioni 2002, ceux parus dans les deux ouvrages collectifs *S'adresser à autrui : Les termes nominales d'adresse en français 2010*, *S'adresser à autrui : Les formes nominales d'adresse dans une perspective comparative interculturelle 2014*, et à Maingueneau 2001. A cet effet, Traverso souligne que :

[L'identité] reste centrale dans de nombreuses recherches, étant abordée notamment dans les travaux sur les questions d'expertise, d'asymétrie, de hiérarchie et de pouvoir dans les situations de travail et dans les situations institutionnelles (Laforest & Vincent 2006 ; Palander-Collin *et al.* (éds) 2010), sur les dimensions culturelles et ethniques (Traverso (éd.) 2000 ; Traverso 2006 ; Béal 2010 ; Mondada & Nussbaum (éds) 2012), dans les études portant sur le *gender* (Francis, Hester & Quéré 2000 ; Greco 2008). La vision partagée est de voir l'identité, non comme immuable et attachée de façon définitive aux individus, mais comme hétérogène, subjective et mouvante. Ces identités composites et situées sont étudiées en termes de (co-) construction, souvent dans une perspective reprenant la méthodologie proposée par H. Sacks (1992) sur les Membership Categorization Devices (cf. Antaki & Widdicombe 1998 ; Greco, Mondada & Renaud (éds) à par.), et en termes de négociation (cf. Kerbrat-Orecchioni 2005). (Traverso 2012 : 10)

Concernant le discours parlementaire, les données aussi bien que la donne changent dès que nous évoquons cette problématique de l'identité. Les données que nous avons consistent dans le fait que l'identité est à analyser au niveau du discours parlementaire. La donne est que nous devons l'étudier au niveau du rôle de l'apostrophe dans deux discours parlementaires de deux pays de langues et cultures différentes. Reste à déterminer mon point de vue sur cette problématique et en relever les caractéristiques dans le genre du discours *Questions au gouvernement*.

Comme je viens de le montrer, les deux discours parlementaires présentent des points de convergences—et des points de divergence pour ce qui est de la relation interpersonnelle établie pendant le déroulement de l'exercice institutionnel *Question / Réponse* et les types d'apostrophes utilisées. Cette différence montre que chacun des deux discours a sa propre identité : cette dernière s'actualise dans l'ensemble des traits qui les différencient et les rendent particuliers l'un par rapport à l'autre. Dans ce cas plusieurs paramètres entrent en action, et convergent pour mettre en évidence cette identité dans son rapport avec l'apostrophe et le co(n)texte dans lequel elle est insérée.

A cet effet, j'ai souligné que les coénonciateurs dans les deux discours font preuve, chacun de son côté dans son discours, d'une grande variété dans les combinaisons apostrophiques et les procédés discursifs pendant les séances des *Questions au gouvernement*. Chacun des deux coénonciateurs-apostropheurs oriente et ré-oriente son discours ainsi que le discours de l'autre selon son intention et son point de vue. Certains discours-questions et discours-réponses sont plus marqués que d'autres au niveau de l'apostrophe choisie, le style, le comportement langagier, ce qui m'amène à dire que nous avons deux types d'identités : les discours des coénonciateurs ont des identités qui, aussi divergentes soient-elles, convergent pour donner lieu à deux identités principales propres à chacun des deux discours parlementaires français et marocain.

L'identité du genre du discours *Questions au gouvernement* est étroitement liée au comportement langagier des coénonciateurs, pour ne pas dire qu'elle en est le reflet et qu'elle en dépend. Les coénonciateurs, dans leur rapport de face à face les uns avec les autres, d'une part, et avec les participants ratifiés et non ratifiés, d'autre part, mettent en œuvre leurs compétences discursives (linguistique et rhétorique) pour marquer leurs discours d'un sceau personnel : les discours-questions ainsi que les discours-réponses ne se ressemblent pas. Par exemple, dans les deux discours parlementaires français et marocain, les discours-questions de l'opposition ne sont pas ceux de la majorité. En même temps, les discours-réponses correspondants diffèrent : l'apostrophé pour aussi bien répondre en exprimant son accord total que feindre l'accord pour montrer qu'il désapprouve le point de vue de l'apostropheur. Cette remarque confirme l'idée selon laquelle : « la vision partagée est de voir l'identité, non comme immuable et attachée de façon définitive aux individus, mais comme hétérogène, subjective et mouvante » (Traverso 2012 : 10). Le rapport à l'autre et l'apostrophe utilisée deviennent l'occasion pour les coénonciateurs de produire

un discours qui leur est particulier et qui dépend de la nature du discours-question et de son émetteur.

La reconsidération des différentes apostrophes en co(n)texte que je viens d'analyser comme (entre autres) :

- *monsieur le député, madame la députée, monsieur le député Éric Ciotti, monsieur Jacob, madame la députée Dominique Orliac, monsieur le président de parti, monsieur Said, monsieur le député respecté, madame la députée respectée,*

- *monsieur / madame le / la ministre de (l'économie, l'agriculture, la justice (garde des sceaux), la santé, la famille, de l'enseignement supérieur etc.) (respecté(e)), monsieur le premier ministre, monsieur le chef du gouvernement (respecté),*

m'a permis de dégager les identités suivantes :

6.2.1 L'apostrophe et l'identité civile :

Des apostrophes du genre *monsieur* et/ou *madame* (+ patronyme), servent dans la vie quotidienne à interpeller, selon la scène et la situation de communication, son interlocuteur. Elles déterminent, dans ce cas de figure, l'identité civile de l'apostrophé. Dans une scène institutionnelle, telle que l'hémicycle, ces apostrophes jouent le même rôle.

6.2.2 L'apostrophe et les identités institutionnelle et politique :

Par contre, dès lors que nous passons aux mêmes apostrophes de la forme de *monsieur le député (respecté), madame la députée (respectée), monsieur le ministre, madame la ministre (respectée), monsieur le premier, monsieur le chef du gouvernement*, elles transcendent ce rôle civil pour déterminer conjointement deux identités inhérentes aux coénonciateurs : l'une est institutionnelle (député(e)s vs ministres), l'autre, est politique (l'opposition vs la majorité et les membres du gouvernement) au sein de l'hémicycle.

6.2.3 L'apostrophe et l'identité discursive : l'apostrophe en co(n)texte

La particularité du genre du discours *Questions au gouvernement* réside dans le fait qu'il :

- a lieu dans une scène particulière, à savoir l'hémicycle,
- est le produit d'un exercice institutionnel *Question / Réponse*,
- est régi par un rituel d'adresse spécifique basé sur l'apostrophe,
- met en relation de face à face un questionneur et un questionné,
- comprend deux microdiscours : un discours-question et un discours-réponse où les deux coénonciateurs cherchent, chacun de son côté, à attirer l'attention des participants ratifiés et non ratifiés.

Pour ce faire, ils ont recours, en plus de l'apostrophe (qui leur permet d'instaurer une relation interpersonnelle liée à la situation de communication), à des procédés discursifs

variés différenciant leur discours. Cette différence donne à ces microdiscours une identité discursive spécifique, étroitement liée à la compétence discursive des coénonciateurs.

La compétence discursive exige de tout sujet qui communique et interprète qu'il soit apte à reconnaître et à manipuler les procédés de mise en scène discursive en fonction des contraintes du cadre situationnel. Ceux-ci sont essentiellement d'ordre *énonciatif*, *narratif* et *explicatif*. Les procédés d'ordre *énonciatif* permettent au sujet parlant d'établir un certain type de rapport avec l'autre (de supériorité, d'infériorité, d'égalité, de distance, etc.), et de construire une image de lui-même (quant à ce qu'il sait, ce qu'il pense, ce qu'il veut, ce qu'il doit faire, etc.). C'est à l'aide de procédés que se construisent les *rituels langagiers* (écrits et oraux), lesquels correspondent aux habitudes culturelles de chaque communauté linguistique. (Charaudeau 2001 : 344)

En effet, en relisant les questions et les réponses leur correspondant, je constate que CoE₂ adopte un comportement langagier selon le statut institutionnel de CoE₁ et l'intention de celui-ci dans le discours-question produit. Quand la question émane d'un membre de la majorité, le questionné, se trouvant dans une position de confirmation ou d'éclaircissement d'une information, ne cherche pas à convaincre et à influencer la Représentation nationale. Par contre, face à un membre de l'opposition, le questionné s'investit dans son discours-réponse en utilisant tous les moyens dont il dispose, qui seront susceptibles de lui permettre, d'une part, de défendre son point de vue, et, d'autre part, d'asseoir davantage sa crédibilité et le bien-fondé de sa politique : la posture, le verbal, le coverbal (la prosodie, les gestes, le ton, etc.), les figures de style, les liens logiques, les modalités appréciatives et/ou dépréciatives, les actes de langage, le mode des verbes.

Ainsi, les discours-questions et les discours-réponses ne se ressemblent pas dans le corpus que j'ai recueilli :

▪ **Au niveau de la question :**

D'abord, les questions de l'opposition diffèrent de celles de la majorité : les questions produites par les député(e)s de la majorité ne remettent pas en cause le travail gouvernemental en cours, ils le soutiennent du moment qu'ils font partie du même clan : l'apostropheur et l'apostrophé défendent la même ligne politique. La nature des questions-discours de la majorité est distincte de celle des questions-discours de l'opposition.

▪ **An niveau de la réponse :**

- Les réponses destinées à la majorité diffèrent de celles élaborées spécialement pour l'opposition.
- Les réponses émanant d'un ministre diffèrent de celles produites par un délégué ou un autre ministre à qui la question n'est pas destinée : hésitation, mots clés de spécialité peu nombreux, etc.

- Les réponses des questionnés reflètent leur personnalité, leurs discours ayant une identité qui leur est particulière. Ainsi, un ministre de l'intérieur ou un premier ministre ou une ministre de la justice français (comme Valls, Ayrault ou Taubira), et leurs homologues marocains comme le chef du gouvernement marocain, le ministre de la santé, de l'éducation nationale, du transport (successivement Benkirane, Elwardi, Elwafa, Rebbah) produisent des discours particuliers qui mettent en évidence leur compétence discursive et leur personnalité. Dans ce cas, l'ethos se manifeste dans le discours produit (la question) et / ou en cours de production (la réponse). Cette question de l'ethos est amplement explicitée par de nombreux chercheurs comme, entre autres, Maigne 1999, Amossy 1999, Béal 2002, Kerbrat-Orecchioni 2002, Détrie 2006, Rabatel 2007. A ce propos, Barbéris souligne que :

Le concept d'ethos [...] désigne l'image que l'orateur donne de lui-même à travers son comportement verbal, sa tenue, son élocution [...] Dans le cadre de l'analyse du discours [...] l'ethos définit ce qui fait émerger dans le texte oral ou écrit l'image d'un locuteur particulier, à travers le style d'énonciation que suggère le message [...] Le ton propre à un texte contribue à l'image discursive que se donne le locuteur du message, et à laquelle il invite à s'identifier le destinataire. (*in Détrie et al.* 2001 : 112-113)

Ce constat sur le rapport étroit entre l'ethos du coénonciateur et son discours est loin d'être sans influence sur le discours du groupe d'individus dont il fait partie. Ainsi, il me semble que l'identité individuelle reflète l'identité collective et que l'ethos individuel représente l'ethos collectif : la question diffère de la réponse, les questions de la majorité ne sont pas celles de l'opposition, les réponses élaborées pour la majorité divergent de celles données à l'opposition :

l'ethos individuel s'ancre dans l'ethos collectif (l'orateur doit bien puiser dans un stock de valeurs partagées pour que «ça marche»), et inversement, l'ethos collectif n'est appréhendable qu'au travers des comportements individuels dans lesquels il vient s'incarner (ce sont les individus qui par leur comportement confirment et consolident les valeurs du groupe, en attestant du même coup leur adhésion à ces valeurs collectives). (Kerbrat-Orecchioni 2002 : 43-44)

Donc, outre le fait que les discours de la majorité, du gouvernement et de l'opposition ont chacun sa propre identité, les deux discours objets de mon analyse ont eux aussi leur identité. Ces identités, nous les discernons notamment grâce aux apostrophes auxquelles les coénonciateurs des deux discours ont recours pendant le déroulement de l'exercice institutionnel *Question / Réponse*. En effet, la récurrence de certaines combinaisons apostrophiques dans le discours parlementaire marocain, nous pousse à consolider cette idée d'identité propre à chaque discours. Elle est à souligner au niveau du prédiscursif et du discursif : les coénonciateurs appartenant à deux cultures différentes n'ont pas le même

comportement coénonciatif. Nous avons vu que les apostrophes utilisées par les participants dans la scène institutionnelle, à savoir le Conseil des Représentants marocain figurent dans un rituel d'adresse particulier au genre du discours *Questions au gouvernement*. Ce rituel met en valeur l'ethos collectif de la communauté qui s'en sert. Cette communauté appartient, certes, à une communauté discursive institutionnelle, mais elle dépend, en même temps, d'une communauté appartenant à une certaine société. Donc, elle a un comportement langagier qui reflète son identité culturelle. Cette dernière se manifeste au niveau du style, de l'idiolecte (à un autre niveau d'analyse, on peut pencher vers le sociolecte) qui caractérisent les discours des coénonciateurs produits au sein de la scène institutionnelle qu'est l'hémicycle :

[...] style, idiolecte et ethos sont travaillés par une même et forte dialectique celle de l'individuel et du social [...] Ainsi l'approche individuelle de l'ethos privilégiera les traits de caractère (singuliers) tandis qu'une approche plus sensible aux vertus qu'il convient de manifester dans son discours selon les circonstances mettra en avant les mœurs, les vertus partagés par tel auditoire. (Rabatel 2007: 16)

Par conséquent, l'ethos individuel et l'ethos collectif mettent en valeur *l'ethos communicatif* d'une communauté langagière et de la société à laquelle elle appartient :

Puisqu'il s'avère que certains faits de langue reflètent certaines valeurs et normes culturelles en matière de communication, il est possible d'exploiter certaines observations linguistiques pour reconstituer au moins partiellement cette logique culturelle, c'est-à-dire *l'ethos communicatif* propre à la société concernée. (Kerbrat-Orecchioni 2002 : 42)

Quelles sont les cas de figure qui mettent en évidence cet ethos communicatif dans les deux discours parlementaires en France et au Maroc ?

6.2.4 L'apostrophe et l'identité culturelle :

▪ L'apostrophe et le préconstruit coénonciatif

Les participants ratifiés et non ratifiés forment une communauté langagière restreinte au sein de l'hémicycle. Elle est tenue au respect d'un rituel d'adresse spécifique à cette scène institutionnelle, qui se manifeste à travers les différentes combinaisons apostrophiques que j'ai relevées et analysées. Ces apostrophes font partie d'un préconstruit coénonciatif qui sert aussi bien cette communauté restreinte que la communauté large qu'elle représente : le peuple.

En effet, dès que des mots comme *député, députée, ministre, premier ministre, chef du gouvernement*, sont insérés dans des apostrophes de type : *monsieur le député, madame la députée, monsieur le ministre, madame la ministre, monsieur le premier ministre et monsieur le chef du gouvernement*, ils nous permettent de cerner l'utilité de ces apostrophes dans la détermination de l'ethos individuel et par extension de l'ethos collectif de la communauté langagière qui les utilise. Il s'agit des deux microcommunautés : le

législatif et l'exécutif, qui forment une macrocommunauté : l'Assemblée nationale (la notion d'Assemblée nationale me semble renvoyer à la seule communauté des députés). Cette dernière a un ethos communicatif lié étroitement au rituel d'adresse préétabli par et pour la scène institutionnelle et dont nous constatons le caractère commun aux deux discours parlementaires objet de comparaison.

La scène institutionnelle, l'hémicycle, est souvent le théâtre de consensus et de confrontation entre ces deux microcommunautés. Elle est aussi le théâtre de confrontation et de défense de valeurs et de principes : les députés représentent le peuple, en défendent les intérêts sur la base du respect de valeurs comme la démocratie, la liberté d'expression, l'égalité des chances et des droits (le droit à l'éducation, à une vie sociale décente, à la santé, etc.) qui fondent la République. Le gouvernement, quant à lui, et partant du même principe, propose et défend la politique qui, selon lui, est la mieux adaptée pour protéger, défendre ou instaurer ces valeurs (proposer des lois pour lutter contre la fraude, faciliter au citoyen l'accès aux services des institutions, renforcer la sécurité, etc.).

Par conséquent, le comportement langagier de ces deux communautés montre qu'elles ont un ethos communicatif qui reflète l'identité culturelle de la société à laquelle elles appartiennent. Elles sont tenues au respect des valeurs et des normes sociales qui régissent cette société : le respect de soi et de l'autre, le respect des convictions de tout un chacun et du groupe, des mœurs, l'instauration des vertus (la vérité, la franchise, la sincérité, etc.)

Outre le fait que les apostrophes présentées *supra* et que nous retrouvons dans les deux discours parlementaires français et marocain déterminent l'ethos communicatif et les identités de la communauté ainsi que des individus qui les utilisent, d'autres combinaisons apostrophiques font que ces deux genres du discours ont des ethos communicatifs différents reflétant deux identités culturelles différentes.

▪ **L'apostrophe entre la *basmala* et le respect de l'autre :**

En effet, même si le Maroc suit formellement le modèle français au niveau de l'institution parlementaire, le rituel d'adresse dans les discours tenus au sein des institutions et de l'hémicycle n'est pas le même : le contexte social dans lequel elles s'actualisent diffère. Le Maroc est un pays musulman où les citoyens respectent les principes et les valeurs de la religion islamique. Ils sont tenus au respect des règles qui régissent la vie quotidienne telle qu'elles étaient appliquées par le prophète Mohammad : c'est ce qu'on appelle [assira annabawiyya]. Parmi ces règles je cite la *basmala* qui signifie [bismi llahi rrahmane arrahime] et littéralement *au nom de Dieu clément et miséricordieux*.

Elle fait partie du rituel d'adresse en ouverture de tout discours. Dans la vie quotidienne, les musulmans la prononcent avant de commencer n'importe quelle activité tout au long de la journée. Outre son caractère sacré vu qu'elle figure dans la première surate du Coran [Al fatiha], elle permet de bien commencer la journée, de chasser les mauvais esprits, en implorant Dieu d'accorder sa protection divine et sa bénédiction dans tout ce que nous entreprenons.

Et puisque le prophète s'en servait au début de ses correspondances écrites ainsi qu'au début de chacun de ses discours, les musulmans ont suivi cette tradition et y ont recours dans leur discours officiels. C'est la raison pour laquelle nous retrouvons la basmala dans le rituel d'adresse en ouverture dans la plupart des discours-questions et des discours-réponses dans les *Questions au gouvernement*. Elle est fréquente dans le discours de la majorité et dans celui du chef du gouvernement. Ce dernier, en tant que membre du parti Justice et Développement (c'est un parti islamique dont le principe de base est de servir les intérêts des citoyens selon les préceptes de l'Islam dans le cadre de la constitution royale), a recours à la basmala dans tous ses discours officiels et ses interviews.

Ainsi, l'observation et l'analyse de l'apostrophe en co(n)texte dans le discours parlementaire au Maroc, nous permet de déterminer l'ethos communicatif des deux communautés langagières : le législatif et l'exécutif. Cet ethos reflète leur identité culturelle et celle de la société dont elles font partie.

Trois autres éléments constitutifs de l'environnement de l'apostrophe attirent l'attention. Il s'agit du participe *respecté* et des mots *frères* et *sœurs*. C'est un autre cas de figure qui caractérise l'apostrophe dans le genre du discours *Questions au gouvernement* au Maroc et qui le différencie du même genre du discours en France. Utilisés dans des apostrophes, ils mettent en évidence la particularité du rituel de l'adresse dans les institutions au Maroc. Des apostrophes comme : *monsieur le directeur / madame la directrice respecté(e), monsieur le délégué, monsieur le PDG, monsieur le / la ministre respecté(e), monsieur le député / madame la députée respecté(e), mesdames et messieurs les députés respectés, mes (les) frères et mes sœurs les députés respectés* instaurent une relation de distance et de hiérarchie basée sur le respect de l'interlocuteur.

Dans une scène institutionnelle comme l'hémicycle, les coénonciateurs utilisent certaines de ces combinaisons apostrophiques pour déterminer l'identité civile du questionneur et du questionné et leurs identités institutionnelle et politique. Au niveau du discours parlementaire, elles mettent en valeur l'identité culturelle des deux microcommunautés : le législatif et l'exécutif au sein du Parlement marocain. Elles mettent aussi en évidence l'identité culturelle de tout un pays : le Maroc.

CONCLUSION

A l'issue de cette étude comparative sur l'apostrophe dans les discours parlementaires en France et au Maroc, nous venons de découvrir les différentes facettes discursives et interactionnelles sous lesquelles elle se présente dans le genre du discours *Questions au gouvernement*. Ces facettes mettent en évidence et en valeur les différentes fonctions de l'apostrophe dans ce genre du discours. Cette remarque nous permet d'affirmer le rôle primordial qu'elle joue dans le processus coénonciatif qui caractérise la relation de face à face dans ce type d'échange. Je conclus mon travail de recherche sur ce sujet par les points suivants :

L'apostrophe est un syntagme nominal détaché particulier :

Même si l'apostrophe est un groupe nominal syntaxiquement détaché des constituants de l'énoncé dans lequel elle figure, nous avons vu qu'au niveau de l'énonciation c'est une forme d'adresse nécessaire dans les deux microdiscours que sont la question et la réponse dans le genre du discours étudié ici. Elle se présente sous différentes formes et combinaisons. Elle peut être individuelle ou collective. Elle figure soit en ouverture du discours, soit en position médiane, soit en fin du tour de parole. Dans certaines situations de coénonciation, les coénonciateurs utilisent l'apostrophe, selon le thème débattu et le statut du coénonciateur, en position initiale, médiane et finale. (Cf. Chapitre 6 : 53)

L'apostrophe est un acte de langage :

En coénonciation, l'apostrophe est un acte de langage. Elle sert à interpeller l'apostrophé en le désignant comme acteur principal dans l'échange en cours, elle lui donne corps et le constitue comme coénonciateur ratifié.

L'apostrophe situe en les instituant le questionneur et le questionné :

Les participants ratifiés et non ratifiés font partie des éléments constitutifs de la scène institutionnelle, l'hémicycle. Grâce à l'apostrophe, les principaux participants sont situés et en même temps institués dans cette scène. Le statut institutionnel des coénonciateurs se trouve ainsi déterminé : le questionneur apostrophe le questionné qui en fait autant quand il répond au premier.

L'apostrophe représente soi-même et l'autre :

- *monsieur* ou *madame le / la ministre* indique qu'il s'agit d'un *je* député ou d'une députée, membre du législatif qui apostrophe un *tu* membre du gouvernement. Et *monsieur* ou *madame la député(e)* représente *je* membre de l'exécutif qui apostrophe un *tu* membre de la Représentation nationale. L'apostrophe confirme le rôle de chacun des deux coénonciateurs dans le contrat de communication *je / tu* :

une des fonctions de l'apostrophe, dans le rapport à autrui, est d'instaurer un axe frontal, de face à face. Fondant la relation coénonciative, l'apostrophe constitue donc un processus d'assertion forte du mode de textualisation en *soi-même*, soit un mode permettant d'opposer les coénonciateurs au sein du couple *je / tu*. (Détrie 2006 : 166)

L'apostrophe est en relation étroite avec le préconstruit, le co-construit et le reconstruit :

Dans l'exercice institutionnel *Question / Réponse*, l'apostrophe fait partie d'un processus d'adresse propre au genre du discours *Questions au gouvernement*. Elle met en évidence ce processus sur trois plans :

- **Le préconstruit** correspond au protocole d'adresse préétabli par la scène institutionnelle : les représentants du peuple face au gouvernement ;
- **le co-construit** : pendant le déroulement de l'exercice institutionnel *Question / Réponse*, la question et la réponse forment le discours parlementaire. Dans le question-discours, le questionneur se doit de poser une question en suivant un rituel particulier. Ce dernier enchaîne la désignation par une apostrophe du questionné, la présentation du référent commun et des raisons de cette question, enfin, la question elle-même sous forme d'une interrogation. Dans la réponse, le questionné procède de la même manière en répondant au questionneur avec lequel il peut partager le même point de vue ou exprimer son désaccord sur le référent.
- **le reconstruit** : selon la situation de communication, les apostrophants peuvent par / dans leur discours adopter des positions différentes : défendre son camp, mettre en doute la crédibilité de l'autre, exprimer son accord ou son désaccord.

L'apostrophe, en interaction, détermine la relation interpersonnelle et en esquisse les contours :

Dans les *Questions au gouvernement*, l'apostrophe détermine la relation interpersonnelle préétablie entre les coénonciateurs. Il s'agit de la relation hiérarchie + distance. Dans certains cas de figure, elle sert à déterminer d'autres relations interpersonnelles qui s'établissent au cours de l'échange (les relations de distance + égalité et hiérarchie + proximité) car comme le souligne Détrie, l'apostrophe

travaille la coloration de la relation interpersonnelle, et au-delà intersubjective, met au premier plan l'intersubjectivité coénonciative, tout en affichant une façon de gérer l'interaction verbale, en prise directe avec l'autre. En cela, c'est un signe explicite d'une parole qui fait place à autrui en le reconnaissant comme un sujet, en rapport avec des affects, ce qui en retour, pose l'apostropheur en sujet : la parole non seulement se construit dans la connaissance et la circulation de cette intersubjectivité, mais encore en découle. (Détrie 2006 : 187).

L’apostrophe, en coénonciation, est en lien avec le prédiscursif, le discursif et le post-discursif :

- **le prédiscursif** : l’apostrophe est une forme d’adresse nominale. Elle appartient au système d’adresse constitué de formes nominales et pronominales qui permettent de s’adresser à autrui au sein d’une institution et dans une scène d’énonciation donnée.
- **le discursif** : l’apostrophe est une forme en adresse qui détermine la place des coénonciateurs dans la sphère de coénonciation.
- **le post-discursif** : si le discours du questionneur est préparé à l’avance, le discours du questionné se construit et ne prend forme qu’au cours de sa production orale. S’appuyant sur le discours-question, le questionné redonne forme au discours du questionneur selon l’intention et l’interprétation. Cette remise en forme discursive de l’intention par l’interprétation du discours de l’autre met en valeur l’ethos discursif de l’apostrophant et de la communauté discursive à laquelle il appartient :

L’apostrophe, en rendant compte de l’image que le locuteur se fait de lui-même ou qu’il veut renvoyer par son discours, joue un rôle dans la construction de l’ethos discursif, qui est affaire de tonalité, de manière de dire, de corporalisation du discours. (Détrie 2006 : 163)

L’apostrophe est un déclencheur et un vecteur de compétences :

L’apostropheur et l’apostrophé mettent en œuvre leurs compétences discursives au service de leurs discours dans l’intention d’asseoir leur crédibilité et leur légitimité institutionnelle. Ils utilisent en les variant les procédés discursifs qui servent à remettre en cause, à persuader, à convaincre, à mettre en doute, à défendre le bien-fondé d’une question ou d’une politique, etc. En effet, comme nous l’avons déjà vu, les coénonciateurs ont recours aux connecteurs argumentatifs, aux organisateurs et marqueurs textuels, aux marqueurs de prise en charge énonciative, aux modalisateurs négatifs et mélioratifs, aux figures de style. Dans ce cas, il me semble que **l’apostrophe entre dans le cadre d’une stratégie discursive et d’un stratagème interactionnel** : *ma question particulière s’adresse à vous le membre du gouvernement, c’est à vous membre de la Représentation nationale que je réponds de cette manière*. Les coénonciateurs choisissent le comportement langagier et la posture à adopter selon qu’ils approuvent ou désapprouvent le point de vue de l’autre. En principe, quand le questionneur de l’opposition s’adresse à un membre du gouvernement, il cherche souvent, en utilisant l’apostrophe appropriée, à mettre en doute la crédibilité du questionné. Il en va de même pour ce dernier, qui se trouvant dans une situation d’asseoir

cette crédibilité et mettre en évidence le bien-fondé de sa politique, adopte un comportement langagier particulier.

L’apostrophe détermine les identités :

Ces compétences discursives relatives aux comportements langagiers des coénonciateurs reflètent en même temps leurs identités, leur *profil communicatif* (Kerbrat-Orecchioni 1994 : 113) et leur *style social* (Traverso 2006 : 43)

L’apostrophe spectacularise une identité :

Qu’elle soit de type *monsieur le ministre (respecté)*, *madame la ministre (respectée)*, *monsieur le premier ministre*, *monsieur le chef du gouvernement respecté*, ou de type *monsieur le député (respecté)*, *madame la députée (respectée)*, *mes chers collègues de l’opposition*, *de la majorité*, *mes frères et sœurs les députés respectés*, l’apostrophe, outre le fait qu’elle détermine le statut institutionnel des coénonciateurs ainsi que leurs identités, véhicule une identité.

L’apostrophe travaille, met en représentation une entité discursive qui détermine la dynamique de l’échange :

Dans le processus coénonciatif, l’apostrophe donne un caractère humain, actif, réel au discours dans lequel elle figure : son emploi effectif et la place qu’elle occupe dans le tour du parole consolide le processus coénonciatif propre au genre du discours Questions au gouvernement. C’est une entité discursive qui rend dynamique l’échange et les discours produits au cours de l’interaction : les coénonciateurs présents s’apostrophent les uns les autres dans une position de face-à-face réel pendant le déroulement effectif d’un exercice institutionnel.

En disant que l’apostrophe dans les *Questions au gouvernement* en tant que genre du discours spectacularise une identité et en montrant qu’elle est une entité discursive qui détermine la dynamique de l’échange, j’espère avoir

- répondu à la question que s’est posée Détrie avant de conclure son ouvrage sur l’apostrophe nominale :

L’apostrophe, qui s’inscrit dans l’espace formé par le couple locuteur-allocutaire, et témoigne de la co-construction de la sphère interlocutive, correspondrait-elle alors à une phase précoce d’actualisation (telle qu’elle est définie par la praxématique), à mi-chemin entre le cri de la parole instituée, ou au contraire à un stade beaucoup plus avancé ? (2006 : 195)

- et démontré que l’apostrophe fonctionne en coénonciation comme un élément important à prendre en considération en analyse du discours.

L’apostrophe est une forme d’adresse qui ouvre un large champ d’investigation et de

nombreuses perspectives à la recherche dans le domaine de l'analyse du discours et des interactions. Elle est à reconsidérer et à redéfinir en relation étroite avec le genre du discours et la situation de communication dans lesquels elle est actualisée.

En effet, cette recherche aussi modeste soit-elle, m'a permis de réfléchir à d'autres problématiques liées au rôle de l'apostrophe dans d'autres genres du discours. Aussi pourra-t-on l'étudier dans d'autres discours parlementaires dans d'autres pays de langues et de cultures différentes. Par exemple on se demanderait : comment se présente l'apostrophe dans les discours parlementaires dans les pays du Maghreb ? On pourrait s'intéresser à l'apostrophe dans ce genre du discours en Tunisie après le printemps arabe, ou tout simplement continuer sur cette recherche pour l'approfondir davantage.

Bibliographie

- Ablali, D. (2004) *La Sémiotique est-elle idéaliste ? Le problème du continu et le texte*, Cahiers de praxématique n°42 : 19-37. PUPV Montpellier 3.
- Ablali D. et Ducard D. dir. 2009, *Vocabulaire des études sémiotiques et sémiologiques*. Ed. Honoré Champion. Paris
- Arcand R. 2004, *Les figures de style. Allégorie, ellipse, hyperbole, métaphore...* Col. Le Bon Mot, Ed. L'HOMME.
- Authier-Revuz J. 1996, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*. Larousse.
- Barnicaud G., Compare M.A., Ducrot Oswald, Duval A. 1967, « Le problème de la négation dans diverses grammaires françaises ». *Langages*, 2^e année, n°7, in *Linguistique française. Théories grammaticales*, Arrivé M. et Chevalier J-C. : 58-73.
- Barry, Alpha Ousmane 2002-01, « Les bases théoriques en analyse du discours. Les textes de méthodologie ». (<https://depot.erudit.org/id/002331dd>)
- Benveniste E.1966 / 1970, *Problèmes de Linguistique Générale*. T1 et T2, Col. Tel, Ed. Gallimard. Paris
- Bloch O. et Warburg W. 1986, *Dictionnaire étymologique de la langue française*. PUF. Paris
- Boissinot A. 1992, *Les textes argumentatifs*. Col. Didactiques. Bertrand-Lacoste. CRDP de Toulouse
- Bres J. et al. 1999, *l'Autre en discours*. PUPV Montpellier 3 (:165-187)
- Cabasino F. 2010, « Des formules rituelles de l'adresse au conflit verbal personnalisé dans l'espace parlementaire », in *Les formes nominales d'adresse en français*. *Langages* n°8 :169-200
- Cabasino F. 2010, « L'injure a-t-elle droit de cité dans l'interpellation ? Le cas du débat parlementaire ». *COREL cognition, représentation, langage* (corela.revues.org)
- Charaudeau P. 2001, « Langue, discours et identité culturelle », *ELA. Études de linguistique appliquée* n°123-124 : 341-348
- Charaudeau P. et Maingueneau D. 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*. Ed. Seuil
- Charaudeau P. 2004, « Comment le langage se noue à l'action dans un modèle socio-communicationnel du discours. De l'action au pouvoir ». *Cahiers de Linguistique Française*, n°26
- Charaudeau P. dir. 2009, *Identités sociales et discursives du sujet parlant*. L'Harmattan. Paris
- Coffen B. 2003, « Rôle attribué aux pronoms d'adresse dans la construction identitaire individuelle ». http://cvc.cervantes.es/lengua/coloquio_paris/ponencias/pdf/cvc_coffen.pdf
- Culioli A. 1999, *Pour une linguistique de l'énonciation : opérations et représentations*. Tome 3. Col. UHL. Ed. Ophrys.

De Chanay H. C. 2010, « Voulez-vous reformuler avec moi ? Approche interactive et polysémiotique de la reformulation en interaction didactique », in Rabatel A. 2010 : 135-149. PUF-C. (HAL archives-ouvertes.fr 2011)

Détrie *et al.* *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique.* 2001. Honoré Champion. Paris

Détrie C. 2005, Le détachement apostrophique modifie-t-il l'organisation prédicative de l'énoncé hôte ? in Représentations du sens linguistique III. Champs linguistiques. The boeck-Duculot (HAL archives-ouvertes.fr 2008 et Cairn.info 2009)

Détrie C. 2006, *De la non-personne à la personne: l'apostrophe nominale.* Col. Sciences du langage. Ed. CNRS. Paris.

Détrie C. 2010, Quand l'interpellation interpelle les linguistes : l'activité interpellative, un « objet de recherche difficile à cerner » ? *CORELA* cognition, représentation, langage (corela.revues.org)

Détrie C. 2010, les formes nominales d'adresse dans les « Questions au gouvernement » : de la syntaxe aux effets de sens, in Les formes nominales d'adresse en français. *Langages*, n°8 :143-168

Détrie C. *et al.* 2017, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique.* [Nouvelle version à paraître]

Dimachki L. et Traverso V. 2014, « Les formes nominales de l'adresse dans les interactions en arabe, in *S'adresser à autrui : Les formes nominales d'adresse dans une perspective comparative interculturelle* : 335-370

Dijk V. 2004, cité par Guilbert Th. 2011, In *Discours en contexte.* PUF. (162-163).

Dortier J-F. dir. 2013, *Dictionnaire des sciences sociales.* Ed. Sciences Humaines. Col. Petite Bibliothèque de Sciences Humaines.

Doury M. 2009, « L'euphémisme dans l'expression des accords et désaccords dans un débat politique », *Synergie.* Italie, in *Euphémismes et stratégies d'atténuation du dire* : 111-124. [<http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Italie-special/italiespecial.html>],

Ducard D. 2012, « Saillie et assaut : pragmatique énonciative de l'insulte ». *Cahiers de paraxématique* n°58. PULM Praxiling Montpellier 3

Ducrot O. 1970, « Les indéfinis de l'énonciation ». *Langages*, Vol. 5, n° 17 : 91-111

Fasel Lauzon V. *et al.* 2009, « Identification et observabilité de la compétence d'interaction : le désaccord comme microcosme ». Centre de linguistique appliquée. Université Neuchâtel

Fernandez J. M. 194, *Les particules énonciatives.* PUF. LINGUISTIQUE NOUVELLE. Paris

Fontanille J. 2003, *Sémiotique du discours.* Ed. PULIM. Col. Nouveaux actes sémiotiques. Limoges.

- Forget D. 2001, « L'ironie : stratégie de discours et pouvoir argumentatif », *Études littéraires*, vol. 33, n° 1 : 41-54. (<http://id.erudit.org/iderudit/501277ar>)
- Garagnon A-M. et Calas F. 1998, « Fiche de syntaxe sur la négation », in *l'Information grammaticale* n°77 : 6-10. Paris
- Gosselin L. 1999, « Imparfait et conditionnel dans les systèmes hypothétiques », in Vogler *et al.*, *La modalité sous tous ses aspects*. Cahiers Chronos. Ed. Rodopi. Amsterdam
- Grize J-B. 1990, La construction du discours : un point de vue sémiotique, in *Le discours : représentation et interprétation*. Partie I. Col. *Processus discursifs*. PUN
- Henri-Ménassé C. 2009, *Analyse de la pratique en institution. Scène, jeux, enjeux*. Ed ; Erès. Col. Transition. Toulouse.
- Houdebine A-M. 2015, *De l'imaginaire linguistique à l'imaginaire culturel*. PUF. « La linguistique », Vol. 51 : 3-40.
- Jakobson R. 1963/2003, *Essai de linguistique générale*. Tome 1. Ed. Minuit. Paris.
- Jeanneret Th. 1999, *la coénonciation en français. Approches discursive, conversationnelle et syntaxique*. Col. Sciences pour la communication 55, Ed. Peter Lang. Paris
- Kerbrat-Orecchioni C. 1987, « La mise en place » in *Décrire la conversation*. : 319-352. PUL
- Kerbrat-Orecchioni C. 2002, « Système linguistique et ethos communicatif » in *langue, discours, culture*. Cahiers de praxématique n° 38 : 35-57. PUM 3
- Kerbrat-Orecchioni C. 2002, « Double adresse et récepteur multiple », in *La double adresse*. Col. « sémantiques ». L'Harmattan. Paris
- Kerbrat-Orecchioni C., dir. 2010, *S'adresser à autrui : les formes nominales d'adresse*. Langages, n°8 : 7-30
- Kerbrat-Orecchioni C. 2014, *S'adresser à autrui : les formes nominales d'adresse dans une perspective comparative interculturelle*. Langages, n° 15 : 7-33
- Kerbrat-Orecchioni C. 1992, *Les interactions verbales*, T2, Armand Colin, Linguistique, Paris
- KERBRAT-ORCHIONI C. *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*. Ed. Armand Colin. Col. Cursus. Paris 2010. p 87
- Kerbrat-Orecchioni C. 2005, *Le discours en interaction*. A. Colin. Col. U. Paris
- Krieg-Planque A. 2012, *Analyser les discours institutionnels*. Ed. Armand Colin, Col. ICOM
- Laforest M. et Vincent D. 2004, « La qualification péjorative dans tous ses états » in *langue française*, Vol. 144, n°1 : 59-81

- Lagorgette D. 2003, « Termes d'adresse, insulte et notion de détachement en diachronie : quels critères d'analyse pour la fonction d'adresse ? », Cahiers de praxématique n°40 : 43-70
- Lagorgette D. 2006, « Du vocatif à l'apostrophe. Problèmes terminologiques et théoriques Termes d'adresse et détachement en diachronie du français ». L'Information grammaticale n° 109.
- Lehman S. 2010, « L'évolution des termes d'adresse à contenu social en ancien et en moyen français ». *CORELA* cognition, représentation, langage (corela.revues.org)
- Longhi J. 2014, « L'Hybridation du discours institutionnel à l'épreuve du numérique : renouvellement et reconfiguration de la parole institutionnelle ». Archives ouvertes en Sciences de l'homme et de la Société (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00989072>)
- Magri-Mourgues V. et Rabatel A. 2014, « Quand la répétition se fait figure ». Semen. (HAL archives-ouvertes.fr 2015)
- Mainueneau D. 1987, *Nouvelles tendances en analyse du discours*. Langue Linguistique Communication. Hachette. Paris
- Mainueneau D. 1993, *Le contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*. DUNOD. Paris.
- Mainueneau D. 1998, *Analyser les textes de communication*, Chap. 7, Dunot.
- Mainueneau D. 1999, *L'énonciation en linguistique française*. Ed. Hachette Supérieur. Col. Les Fondamentaux. Paris
- Mellet C. 2010, « L'Interpellation : genre de discours et statut illocutoire ». *CORELA* cognition, représentation, langage (corela.revues.org)
- Meyer M. 2011, *La rhétorique*. Col. *Que sais-je ?* PUF
- Micheli R. 2007, « Stratégies de crédibilisation de soi dans le discours parlementaire ». *A contrario*, Vol. 5 : 67-84
- Miranda R. L. 2010, « L'interpellation en français : un système comme les autres ? » *CORELA* cognition, représentation, langage (corela.revues.org)
- Morier H. 1961, *Dictionnaire de poésie et de rhétorique*. PUF. Paris
- Neveu F. 2011, *Dictionnaire des sciences du langage*. 2^{ème} édition. Armand Colin
- Neveu F. 2003, « Grammaire de l'adresse. Aspects de la discontinuité syntaxique ». Cahiers de praxématique n° 40 : 27-42. Pulm Montpellier 3
- Paveau M-A. 2010, « Norme, idéologie, imaginaire. Les rituels de l'interprétation dans la perspective d'une philosophie du discours ». *CORELA* cognition, représentation, langage (corela.revues.org)
- Pérea F. 2003, *JE & AUTRES. Les masques de nos personnes*. L'Harmattan. Paris
- Pérea F. 2002, *Se dire*. TRAVERSES n°4 : 9-13. UPVM III
- Perret D 1979, « Les appellatifs ». *Langages*, Vol. 5, n° 17 : 112-118.

Pop L. 2010, « Quelle définition pour le flou interpellatif ? », *CORELA* cognition, représentation, langage (corela.revues.org)

Rabatel A. 2001, « Valeurs énonciative et représentative des ‘présentatifs’ C’EST, IL Y A, VOICI/VOILA : effet point de vue argumentative indirecte du récit ». *Revue de Sémantique et Pragmatique*, Presse de l’Université d’Orléans : 43-74 (HAL archives-ouvertes.fr 2009)

Rabatel A. 2001, « La valeur de ON pronom indéfini / pronom personnel dans les perceptions représentées ». *L’Information grammaticale* : 28-32 (HAL archives-ouvertes.fr 2009)

Rabatel A. 2003, « Le point de vue entre langue et discours, description et interprétation : état de l’art et perspectives ». *Cahiers de praxématique*, n° 41 : 7-23. PUPV. Montpellier 3 (HAL archives-ouvertes.fr 2009)

Rabatel A. 2005, « Le point de vue, une catégorie transversale ». *Le français aujourd’hui* n° 151 : 57-68. A. Colin

Rabatel A. 2005, « La part de l’énonciateur dans la co-construction interactionnelle des points de vue ». *Marges Linguistiques, M.L.M.S* : 115-136 (HAL archives-ouvertes 2009)

Rabatel A ; 2005, « Idiolecte, ethos, point de vue : la représentation du discours de l’autre dans le discours d’ego ». *Cahiers de praxématique* n° 44 : 93-116. PUPV. Montpellier 3

Rabatel A. 2007, « Les enjeux des postures énonciatives et de leur utilisation en didactique ». *Éducation et didactique*. Vol. 1 n° 2

Rabatel A. 2007, « La dialectique du singulier et du social dans le processus de singularisation : style(s), idiolecte, ethos ». *Pratiques* : 15-34. (HAL archives-ouvertes.fr 2009)

Rabatel A. 2008, « Pour une conception éthique des débats politiques dans les médias ». *Questions de communication* n° 13.

Rabatel A. 2008, « Figures et points de vue en confrontation ». *Langue française* n° 160 : 3-17.

Rabatel A. 2009, « Perspectives et point de vue ». *Communications* n° 85 : 23-35

Rabatel A. 2009, « Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée ». *Langue française* n° 162 : 71-87. Armand Colin

Rabatel A. *dir.*, 2010, « Pour une approche intégrée des reformulations pluri-sémiotiques en contexte de formation : apprendre en reformulant et en resémiotisant documents iconiques, gestes et actions », in *Les reformulations pluri-sémiotiques en contexte de formation. Linguistique et sémiotique* n° 52. PUF-C

Rabatel A. 2011, « Des conflits de valeurs et de points de vue en discours ». *Semen – Revue de sémio-linguistique des textes et discours*. Pufc : 55-72 (HAL archives-ouvertes.fr 2013)

Rabatel A. 2011, « Les paradigmes entrecroisés des instances énonciatives et des points de vue ». *Recherches ACLIF* : 9-28. (HAL archives-ouvertes.fr 2013)

Rabatel A. 2012, « Positions, positionnement et postures de l'énonciateur ». Travaux Neuchâtelois de Linguistique n° 56 : 23-42.

Renaut A. dir. *Encyclopédie de la culture politique contemporaine*. Tome 1. Ed. Hermann

Rey A et al. 1992, *Dictionnaire historique de la langue française*. Col. Le Robert. Paris

Rousseau J. 1998, « Madame la ministre ». La féminisation des noms en dix questions.

CIEP – BELC. (<http://katsoura.free.fr/site-ortho-gaffe/download/madame-la-ministre.pdf>)

Suhamy H. 2013, *Les figures de style*. PUF

Szlamowicz J. 2010, « Quelle altérité pour la linguistique ? », in *L'altérité dans les théories de l'énonciation*, par Duraye L, Gournay L, Ed. Ophrys. Col. Langues, langage et textes : 171-192. Paris

Torterat F. et Thibault F. 2010, « L'Interpellation : un objet discursif singulier...et pluriel », *CORELA cognition, représentation, langage* (corela.revues.org)

Traverso V. 2012, « Analyses interactionnelles : repères, questions saillantes et évolution », *Langue française* n°175 : 3-17.

Verine B. et Détrie C. 2011, *L'actualisation de l'intersubjectivité : de la langue au discours*. Lambert Lucas. Limoges

Vion R. 1992, *La communication verbale. Analyse des interactions*. Hachette Supérieur. Paris

Vion R. 2004, « Modalités, modalisation, et discours », in *Effacement énonciatif et discours rapportés*. Rabatel A. dir. Langages, Vol. 38, n° 156 : 96-110

Wiehweger D.1990, *La construction du discours : un point de vue sémiotique in le discours : représentations et interprétations*. Partie 1. Ed. PUN. Col. Processus discursifs

Ressources numériques

TLFi : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

Dictionnaires d'autrefois : <http://dictionnaires.atilf.fr/dictionnaires/>

HAL archives-ouvertes.fr : <https://hal.archives-ouvertes.fr/>

Bases de données de la bibliothèque universitaire : <http://www.ezp.biu-montpellier.fr/login?url=http://cairn.info/>

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
<u>Partie 1. La scénographie du discours parlementaire : le cas de <i>Questions au</i></u> <u>gouvernement.....</u>	<u>12</u>
Chapitre 1. Discours, discours parlementaire et scénographie.....	12
1.1 Le discours parlementaire entre analyse du discours et analyse conversationnelle....	12
1.1.1 Le discours : propriétés et fonctions.....	12
1.2 Quelles approches pour l'analyse du discours.....	15
Chapitre 2. Le discours parlementaire : quelques particularités.....	18
2.1 Énonciation et / ou coénonciation dans le discours parlementaire ?.....	18
2.2 Les marqueurs de la coénonciation.....	19
Chapitre 3. La scénographie du discours parlementaire.....	26
3.1 La scène institutionnelle.....	26
3.1.1 Situation de communication et scène de coénonciation.....	26
3.1.2 La mise en scène coénonciative dans le discours parlementaire.....	27
Chapitre 4. L'altérité dans le discours le discours parlementaire.....	30
4.1 Le contrat de communication entre <i>je</i> et l'autre.....	30
4.2 L'apostrophe : un marqueur de coénonciation et d'altérité.....	35
4.3 Conclusion.....	41
Chapitre 5. L'apostrophe : acceptions et conceptions discursives.....	43
5.1 L'apostrophe en analyse du discours.....	43
5.1.1 Définitions de l'apostrophe.....	43
5.1.2 Apostrophe et / ou interpellation en analyse du discours ?.....	47
Chapitre 6. Le rôle scénographique de l'apostrophe dans le discours parlementaire.....	53
6.1 Formes et places de l'apostrophe dans le discours parlementaire.....	54
6.1.1 L'apostrophe en ouverture du tour de parole.....	54
6.1.2 L'apostrophe au milieu du tour de parole.....	58
6.1.3 L'apostrophe à la fin du tour de parole.....	65
6.1.4 L'apostrophe au début et à la fin du tour de parole.....	66
6.2 Quelques cas particuliers.....	68
6.2.1 Plusieurs apostrophes pour E ₁	68
6.2.2 La double adresse dans la même question.....	69
Chapitre 7. L'apostrophe et le système des pronoms personnels.....	73
7.1 L'apostrophe et les couples <i>nous / vous, je / tu, je / vous, nous / tu</i>	73

7.2 L’apostrophe et la non-personne : le présent / absent.....	76
7.3 L’apostrophe pronominale.....	81
7.4 Quand le rituel des apostrophes en ouverture n’est pas présent.....	83
7.4.1 Apostrophe individuelle + Argumentation + Apostrophe individuelle + Question + [Apostrophe individuelle].....	83
7.4.2 [Apostrophe individuelle] + Réponse.....	86
7.4.3 L’apostrophe nominale : énoncé adressé et énoncé non adressé.....	87
7.4.4 Les apostrophes de la présidence : le rappel à l’ordre et les vœux.....	91
7.4.4.1 Le rappel à l’ordre : le président de séance devient coénonciateur.....	93
7.4.4.2 Les vœux.....	100
 Chapitre 8. Apostrophe et scénographie du discours parlementaire.....	104
8.1 Les fonctions de l’apostrophe en coénonciation.....	104
8.2.1 En ouverture.....	105
8.2.2 En médiane.....	109
8.2.3 En finale.....	112
8.2.4 En initiale et en finale.....	113
8.2 L’environnement discursif de l’apostrophe et ses valeurs ajoutées.....	115
 <u>Partie 2 : analyse et comparaison de l’apostrophe dans les discours parlementaires en France et au Maroc.....</u>	119
 Chapitre 1. L’apostrophe dans les Questions au gouvernement : formes et combinaisons.....	119
1.1 Les différentes formes et combinaisons apostrophiques.....	119
1.2 Apostrophe : combinaisons particulières, distribution et fréquence.....	131
1.2.1 <i>Chère / (mes) chers</i> collègues.....	131
1.2.2 <i>Sœur / sœurs / frères</i>	132
1.3 Les apostrophes atypiques dans les questions au gouvernement.....	133
1.3.1 En France.....	133
1.3.1.1 <i>Messeigneurs</i>	133
1.3.1.2 <i>Président</i>	135
1.3.1.3 Le prénom seul.....	137
1.3.2 Au Maroc.....	138
1.3.2.1 <i>La sœur / les sœurs / les frères</i>	138
1.3.2.2 Le prénom : <i>monsieur + prénom + tu</i>	141
1.3.2.3 <i>Les serviteurs de Dieu</i>	142
 Chapitre 2. L’apostrophe en coénonciation.....	144
2.1 Les apostrophes des coénonciateurs.....	144
2.1.1 Les apostrophes des députés.....	144
2.1.2 Les apostrophes des ministres.....	147
2.2 Les apostrophes au féminin.....	157
2.2.1 L’apostrophe : une affaire de coénonciatrices.....	157

2.2.2	<i>Madame le ministre</i> ou <i>madame la ministre</i> ?.....	162
2.3	Comparaison de l’apostrophe en coénonciation dans les deux corpus.....	165
2.3.1	Quelques remarques.....	165
2.3.2	Tableau récapitulatif des ressemblances et des dissemblances.....	166
Chapitre 3. L’attribution de la parole et le rappel à l’ordre dans les discours français et marocains.....		
3.1	L’attribution de la parole.....	168
3.1.1	Dans les <i>Questions au gouvernement</i> en France.....	168
3.1.2	Dans les <i>Questions au gouvernement</i> au Maroc.....	171
3.2	Le rappel à l’ordre.....	174
3.2.1	Le rappel à l’ordre collectif.....	174
3.2.1.1	Dans les <i>Questions au gouvernement</i> en France.....	175
3.2.1.2	Dans les <i>Questions au gouvernement</i> au Maroc.....	177
3.2.2	Le rappel à l’ordre individuel.....	178
3.2.2.1	Dans les <i>Questions au gouvernement</i> au Maroc.....	178
3.2.2.2	Dans les <i>questions au gouvernement</i> en France.....	183
3.2.3	Le rappel à l’ordre collectif et individuel.....	186
3.3	Conclusion.....	189
Chapitre 4. L’apostrophe en co(n)texte.....		
4.1	Défendre son camp.....	191
4.1.1	Dans les <i>Questions au gouvernement</i> en France.....	191
4.1.2	Dans les <i>Questions au gouvernement</i> au Maroc.....	199
4.1.3	Conclusion.....	209
4.2	La moquerie à la limite de l’insulte.....	210
4.2.1	Apostrophe : identité et rôle des coénonciateurs dans l’interaction...	214
4.2.2	Le sujet commun.....	216
4.2.3	Les moyens discursifs utilisés par le questionné.....	217
4.2.3.1	La moquerie pour exprimer une insulte implicite.....	218
4.2.3.2	La moquerie pour exprimer une insulte explicite.....	227
4.2.4	Conclusion.....	232
4.3	L’éloquence.....	232
4.3.1	L’éloquence dans l’exercice institutionnel <i>Question</i> / Réponse.....	232
4.3.2	L’apostrophe dans une question marquée par l’éloquence.....	234
4.3.2.1	Dans les <i>Questions au gouvernement</i> en France.....	234
4.3.2.2	Dans les <i>Questions au gouvernement</i> au Maroc.....	239
4.3.3	Remarques.....	251
Chapitre 5. L’apostrophe et le statut du CoE ₁ selon le <i>PDV</i> du CoE ₂ dans le processus coénonciatif <i>intention</i> / interprétation.....		
5.1	La coïncidence entre l’intention et l’interprétation.....	255
5.1.1	Le cas du corpus marocain.....	256
5.1.2	Le cas du corpus français.....	261

5.1.3	Pour ne pas conclure.....	267
5.2	La non-coïncidence entre l'intention et l'interprétation.....	268
5.2.1	La non-coïncidence partielle entre l'intention et l'interprétation : [Ap] + <i>certes X₁ mais Y</i> ou <i>certes X₁ + [Ap] mais Y</i>	268
5.2.2	La non-coïncidence totale : [Ap] + <i>non X₁ mais Y</i> ou <i>non X₁ + [Ap] mais Y</i>	284
5.2.3	Avant de conclure.....	311
5.2.4	Conclusion.....	314
Chapitre 6. L'apostrophe : relation(s) interpersonnelle(s) et identité(s).....		318
6.1	Apostrophe et relations interpersonnelles.....	318
6.1.1	Les relations interpersonnelles préétablies.....	320
6.1.2	Les relations interpersonnelles sous-jacentes.....	322
6.1.3	Conclusion.....	333
6.2	Apostrophe et identité(s).....	334
6.2.1	L'apostrophe et l'identité civile.....	336
6.2.2	L'apostrophe et les identités institutionnelle et politique.....	336
6.2.3	L'apostrophe et l'identité discursive.....	336
6.2.4	L'apostrophe et l'identité culturelle.....	339
CONCLUSION.....		342